Digitized by the Internet Archive
in 2024

https://archive.org/details/revue-d-histoire-diplomatique_1907_21

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

PARIS 1907

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1968

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein

Printed in Germany
Lessingdruckerei in Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.

Vice-Présidents : M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, ancien ambassadeur.

M. le comte B. d'Harcourt, ancien ambassadeur.

M. le comte Tornielli Brusati di Vergano, ambassadeur d'Italie.

M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française.

Secrétaires : M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade.

M. Ed. Rott, ancien secrétaire de légation.

Trésorier : M. Octave Noël, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte D'ANTIOCHE.
Le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue*.
Le baron DE BARANTE.
Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société*.
Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire.
Le comte BOULAY DE LA MEURTHE.
Le baron DE COURCEL, *président de la Société*.
Le marquis DE COURCY, ancien diplomate.
Philippe CROZIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.
J. DELAVILLE-LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes.
L. DELAVAUD, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, de France en Norvège.
Le comte Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
Gustave FAGNIEZ, membre de l'Institut.
G. HANOTAUX, de l'Académie française.
Le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur, *vice-président de la Société*.
Le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
P.-L. DE KERMAINGANT.
Étienne LAMY, de l'Académie française.
Le duc DE LA TRÉMOILLE, membre de l'Institut.
LARDY, ministre de Suisse en France.
René LAVOLLÉE, docteur ès lettres, ancien consul général de France.
LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
Frédéric MASSON, de l'Académie française.
Le comte DE MOÜY, ancien ambassadeur.
Octave NOËL, *trésorier de la Société*.
Le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur.
G. PALLAIN, ancien directeur au département des Affaires étrangères.
G. PICOT, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.
PLANTET, secrétaire d'ambassade honoraire.
Edouard ROTT, *secrétaire de la Société*.
Le comte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade.
Le chevalier DE STUERS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte TORNIELLI, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*.
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
Albert VANDAL, de l'Académie française.
Le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
Le comte DE VORGES, ministre plénipotentiaire.

Le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.
Le chef de la division des Archives — —
Le chef de bureau historique — —
Le bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Léon Adam, avocat à la Cour d'appel (France), 40, rue Bonaparte, Paris.

A. Aldassy, agrégé à l'Université de Buda-Pest et archiviste au musée national, *membre correspondant* (Hongrie), Buda-Pest.

Sylverio G. do Amaral, secrétaire de la légation du Brésil à Buenos-Ayres (Brésil), Buenos-Ayres.

L'Ambassade impériale ottomane, 10, rue de Presbourg, Paris.

Anisson du Perron, 13, avenue Hoche, Paris.

Le comte d'Ansembourg, ancien député, chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg en Belgique, château d'Ansembourg, et rue du Trône, 115, Bruxelles.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 25, rue Barbey-de-Jouy.

Le comte Alexandre Apponyi, conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Le prince Auguste d'Arenberg, membre de l'Institut, président de la Compagnie du canal de Suez (France), 20, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.

S. E. M. G. Argyropoulos, ministre plénipotentiaire de Grèce en Roumanie (Grèce), à Bucarest.

Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Le baron d'Asbeck, secrétaire de la légation des Pays-Bas, 2, rue de Galilée à Paris.

Le comte d'Aspremont, conseiller d'ambassade (Italie), à la Tour d'Aspremont-Beaumettes, Nice.

Asser, conseiller d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny (France), ambassadeur, 18, rue Miromesnil, Paris.

E. Aubry-Vitet (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron Louis d'Avril, secrétaire d'ambassade (France), 7, square Latour-Maubourg, Paris.

Édouard Aynard, membre de l'Institut, député du Rhône, 50, boulevard de Courcelles, Paris.

Le comte d'Azevedo de Silva, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal, 47, rue Copernic, Paris.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), directeur de la *Revue*, 14, rue de l'Arcade, Paris.

Le commandeur Bainotti (Italie),

consul général d'Italie, à Liverpool.

Le baron DE BARANTE (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Frédéric BARBEY, archiviste-paléographe, 32, rue du Luxembourg, Paris.

Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société* (France), 7, rue du Parc-de-Clagny, Versailles.

BARRÉ DE LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique à Paris, 12, rue Galilée, Paris.

M. J. BATALHA DE FREITAS, ministre de Portugal à Tokio (Japon).

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

S. E. M. DE BEAUFORT, *membre correspondant*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Lemsden, par Amersfort, province d'Utrecht (Pays-Bas).

Le marquis DE BEAUMONT, 33, rue Saint-Dominique, à Paris.

Le vicomte Frédéric DE BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), 21, rue de Téhéran, Paris.

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 41, boulevard Malesherbes, Paris.

Le comte BÉGOUEN (France), château du Espaz, par Saint-Girons (Ariège).

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, palais royal, à Bruxelles.

Le comte DE BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Egon DE BERGER DE WALDENEGG, consipist au ministère des affaires étrangères à Vienne (Autriche).

Le baron J.-A. DE BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE NEUFCHATEL (Suisse).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, rue de l'Université, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE CONDÉ, à Chantilly (Oise).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE, boulevard Arago, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE (M. Vienot), 34 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE, à Bukarest (Roumanie).

La Bibliothèque des Facultés de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme.)

La Bibliothèque de l'Institut (France).

La Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas).

La Bibliothèque de l'Université de Besançon (Doubs).

La Bibliothèque de l'Université de Budapest (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne, Paris.

La Bibliothèque universitaire de Grenoble (France), Grenoble (Isère)

La Bibliothèque de l'Université Impériale de Jourjev, aux soins de M. Per Lamm, 5, rue de Lille, Paris.

La Bibliothèque de l'Université de Lyon, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

La Bibliothèque impériale de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine).

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), rue Valaority (Athènes).

S. Ex. le Baron Bildt, ministre de Suède à Rome.

Sir Rowland Blennerhasset (Angleterre), Brook' Club, St-James, Londres.

S. Ex. le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

Le colonel Carlos du Bocage, *membre correspondant* (Portugal), 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne.

Ferdinand de Bojani (Italie), secrétaire honoraire de légation, via Pozzetto, 122, Rome.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Carlson Bonde (Suède), château d'Ericsberg, par Katrinehölm, Sudermanland (Suède).

Boniecki (Russie), 13, Chmielna, Varsovie.

M. A. Boppe, conseiller de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg (Russie).

Maurice Borel (France), 65, avenue Henri-Martin, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred Bourguet, avocat (France), Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire (France), à l'ambassade de France, Saint-Pétersbourg (Russie).

Maurice Boutry (France), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

Félix Bouvier (France), 123, rue Mozart, Paris.

Le marquis de Breteuil (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le duc de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 9, square de Messine, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Oscar Browning (Angleterre), *membre correspondant*, Kinght's College, Cambridge.

Son Altesse Royale le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, ancien ministre plénipotentiaire, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

S. E. Carathéodori-effendi, ancien ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), 48, rue de la Vallée, à Bruxelles.

Carteron (France), consul général de France, à Anvers (Belgique).

Casati de Casatis, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 29, rue de Prony, Paris.

Maurice Casenave, ministre plénipotentaire, à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Le comte de Castellane (France), député, 27, rue de Constantine, Paris.

Mme la comtesse Jean de Castellane, 1, rue Brignole, Paris.

S. Ex. Don Antonio de Castro y Casaleiz, ambassadeur d'Espagne, *correspondant de la Société* à Vienne (Autriche); et 13, calle Jorge Juan, Madrid.

F. J. Charles-Roux (France), secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople et 12, rue Pierre-Charron, à Paris.

Allard de Chateauneuf, secrétaire d'ambassade, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, 27, avenue d'Antin, à Paris.

Charvériat (France), 1, rue du Regard, à Paris.

Le marquis de Chaumont-Quitry (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

De la Chaussée, secrétaire d'ambassade, 9, rue Chardin, Paris, 15, Brompton square, London, S. W. (Angleterre).

M. Basile Cheremetew, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 115, rue de la Faisanderie, Paris.

S. Ex. le gén^al Cherif pacha, ministre de Turquie, à Stockholm.

Choumigorski, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

Chung-Hui-Wang, 126, Home Street, New-Haven, Connecticut (États-Unis).

Le marquis de Clapiers, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Clavery, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Frédéric Clément-Simon, secrétaire d'ambassade à Santiago du-Chili.

Jules de Clercq, consul général de France à Gênes, Italie.

Le duc de Clermont-Tonnerre, ancien secrétaire d'ambassade (France), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.

Cobianchi, secrétaire de l'ambassade d'Italie à Saint-Pétersbourg (Russie).

M. Henri O'Connor-Martins, secrétaire de l'ambassade de Portugal près le Saint-Siège (Portugal), Institut royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

Le comte Colobiano (Italie), ancien ambassadeur, sénateur du Royaume, à Rome.

P. Coquelle, à Meulan (Seine-et-Oise).

H. Cordier, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

Ch. Corragioni d'Orelli, conseiller de la légation de Siam, 5, rue La Pérouse, Paris.

M. Corgialegno (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger de Cormenin (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

Le vicomte Cornudet, député, 115, avenue Henri-Martin, à Paris.

Jules Coulbaut, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 22, rue d'Astorg, Paris.

Fernand Couget, secrétaire d'ambassade, 30, avenue du Trocadéro, à Paris.

Le baron de Courcel, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président de la Société*

(France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Robert DE COURCEL, secrétaire d'ambassade, au Port-Courcel, par Vigneux (Seine-et-Oise).

Valentin DE COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis DE COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Lucien CRAMER, à Genève.

Ernest CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Le chevalier Benoît CROCE (Italie), 23, via Atri (Naples).

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire de France en Danemark, Copenhague.

Francis DE CRUE DE STOUTZ, *membre correspondant*, professeur à l'Université (Suisse), 10, rue Mont-de-Sion, Genève.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Le duc DECAZES (France), 19, rue de Constantine, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

L'abbé DEDOUVRES, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 27, rue de Brissac, Angers (Maine-et-Loire).

Jules DELAFOSSE, député (France), 155, boulevard Haussmann, Paris.

Louis DELAVAUD, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire de France à Christiana (Norvège).

J. DELAVILLE-LE ROUX, *membre du Conseil* (France), 52, r. Monceau, Paris.

T. DELCASSÉ, ancien ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

Edmond DEPREZ (Grande-Bretagne), 13, 14, Pall Mall East, London, S.W.

Le baron DESCAMPS, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Paul DESCHANEL, de l'Académie française, député, quai d'Orsay, 23, Paris.

DESCOS (France), ministre plénipotentiaire, 26, rue Boissière, Paris.

Le baron DES MICHELS, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

René DOLLOT, au Consulat général de France à Hambourg (Allemagne).

Le général DONOP (France), membre du conseil supérieur de la guerre, 39, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 7, rue Las-Cases.

S. E. Marc DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte DU DRESNAY (France), secrétaire d'ambassade, 14*bis*, avenue du Trocadéro, Paris.

DUBOIS DE L'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le comte Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 74, avenue Malakoff, Paris.

Maurice DUTREIL, député de la Mayenne (France), 24, rue François-Ier, Paris.

Maurice EINSTEIN, secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Londres, 30, Cambridge Street.

Michel EPHRUSSI (France), 48, rue La Pérouse, Paris.

Maurice ESCOFFIER (France), 2, square de Luynes, Paris.

S. M. LE ROI D'ESPAGNE.

Le comte D'ESPEUILLE-VICENCE (France), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

S. A. R. Mgr le comte d'Eu, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. Eydin (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

Mme C. Favre-Bessonnet, Les Roches-Prémaries, par Villedieu-du-Clain (Vienne).

Gustave Fagniez (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Louis Farges, *membre du Conseil*, chef du bureau historique, au ministère des Affaires étrangères, Paris.

S. E. Ricardo Fernandez-Guardia, Ancien ministre plénipotentiaire (Costa Rica), 141, avenida Central San José (Costa Rica).

S. Ex. J.-A. Ferreira da Costa, (Brésil), ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

Le comte Paul Fersen, secrétaire de l'ambassade de Russie, 30, rue de Lubeck, Paris.

Lord Edmond Fitzmaurice (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wets (Angleterre).

M. Flament, archiviste de l'Allier, à Moulins.

Le comte de Florian, ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

La comtesse Foucher de Careil, 8, rue François-Ier, Paris.

Le général Franassowitch, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

Le marquis de Frondeville (France), 13, rue Daru, Paris.

Frantz Funck-Brentano, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le comte de Gabriac, square Latour-Maubourg, 5, Paris.

Le comte Gallarati-Scotti, prince de Molfetta, palais Scotti, via Manzone à Milan et ambassade d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

Giuseppe Gallavresi (Italie), 13, via Manin, Milan.

Le prince Paul Galitzine, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

Le prince Nicolas Galitzine (Russie), 10, Sapiorny per, à Saint-Pétersbourg.

Le chevalier Charles Garasso, attaché à l'ambassade d'Italie, à Constantinople.

G. Gavoty, 58, rue de Monceau, Paris.

J. Gennadios, ancien ministre de Grèce (Grèce), 6, Garfield villas, Acacia road, Londres.

Léon Geoffray, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Ch. Geoffroy de Grandmaison (France), château de Nagel, par Conches (Eure).

Le colonel docteur Vladan Georgévitch, ministre plénipotentiaire (Serbie), à Belgrade (Serbie).

Alexandre de Giers, ancien consul général de Russie, à Jassy.

S. E. Michel de Giers, ministre de Russie à Bucarest (Roumanie).

S. E. Nicolas de Giers, ministre de Russie, 18, rue de la Loï, Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo Giobbio, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

Comte Agenor de Goluchowski de Goluchowo, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à Vienne.

Le comte Théodore de Gontaut-Biron (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo Gorrini, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), *correspondant de la Société*, palazzo della Consulta, Rome.

M. le comte Goubaux, 33, rue Cortambert, Paris.

Gr. Gram, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Bratbakken, près Hamar, Norvège.

Alfred Grandidier, membre de l'Institut, 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Le duc de Gramont (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

W. Lawson Grant, Royal Colonial Institut, Northumberland avenue, London, W. C.

S. Ex. le comte G. Greppi, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel Greppi, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire (France), 8, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le comte de Guichen (France), Cirey-sur-Vézouze (Meurthe-et-Moselle).

S. E. le baron Guillaume, ministre de Belgique aux Pays-Bas, légation de Belgique, à La Haye, et 12, place de la Liberté, à Bruxelles.

Le chevalier N. de Gutmansthal-Benvenuti (Autriche), Schloss Weixelstein, par Steinbrück (Carinthie), secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, à Paris.

S. E. le comte A. F. Gyldenstolpe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède. Légation de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.

M. Alexandre Halot, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, Bruxelles, 38, avenue Louise.

Agathon de Hammarskjold, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 24, rue de Rocroy, Paris.

S. Hannema (Pays-Bas), secrétaire général du département des Affaires étrangères, La Haye.

Le comte B. d'Harcourt, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

Le vicomte d'Harcourt, 9, rue de Constantine, Paris.

Harris, à Baltimore.

Le comte d'Haussonville, *vice-président de la Société*, de l'Académie française (France), 6, rue Fabert, Paris.

Louis Hébert (France), avocat, à Vesoul (Haute-Saône).

Fernand d'Hébrard de Saint-Sulpice (France), 14, avenue Bosquet, Paris.

S. E. M. de Hegermann Lindencrone (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark à Berlin.

Le docteur Heimburger, professeur de sciences politiques et de droit international (Allemagne), 67, Westenstrasse, Karlsruhe (Bade).

B. Heldring, président de la société de commerce, à Amsterdam, Pays-Bas.

Le prince d'Hénin, député, 20, rue Washington, Paris.

Le marquis d'Héricourt, consul général de France, 13, rue Colbert, à Versailles.

Le comte d'Hinnisdal, 60, rue de Varenne, Paris.

Octave Homberg, 76, avenue de Wagram, Paris.

S. E. Henry Howard, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

Charles-Henry Huberich, docteur en droit, professeur de la Leland Stanford University, 526, Addison av. Palo-Alto, Californie (États-Unis).

V. Hussey-Walsh, esquire, 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.).

James H. Hyde, 120, Broadury, à New-York (Etats-Unis), et 8, rue Adolphe Yvon, à Paris.

Institut Nobel, à Christiania (Norvège).

Das Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung (Autriche), Université, Vienne.

S. Exc. Izzet Fuad Pacha, général de division, ministre de Turquie à Madrid.

Sir Hubert Jerningham K. C. M. G. (Angleterre), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Burton st., Londres, W.

Gaston Jessé-Curely, attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, à Versailles, et à Tanger (Maroc).

L'honorable Louis-A. Jetté, *membre correspondant,* lieutenant-gouververneur à Québec (Canada).

Gaston Jooris, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

Fernand Jousselin, 22, avenue Jules-Janin, Paris.

Jovanoviz, Milan-Paul, *membre correspondant,* à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Le comte R. de Kergorlay, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de Kermaingant, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

S. Ex. le comte Rodolphe de Khevenhüller-Metsch, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, 57, rue de Varenne, Paris.

de Klercker, conseiller de la légation de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.

M. Jean Knight, 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Koch, consul de Suisse, à Rotterdam.

Le baron de Korff, conseiller de l'ambassade de Russie, piazza di Spagna, à Rome,

Le marquis de Laborde (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

J. de la Boulinière, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, à Athènes (Grèce).

Camille Labouret, conseiller d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris.

A. Lacaze, ministre plénipotentiaire (France), 67, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Bernard de Lacombe, ancien élève de l'École des chartes, 64, rue de Bellechasse, Paris.

Le baron Lafaurie (France), 12, rue Newton, Paris.

Pierre de La Gorce, ancien magistrat (France), 2, rue de Commaillé, à Paris.

Louis de Laigue, ministre plénipotentiaire, Palazzo Savorgnan, calle del carro, San Marco, à Venise.

Le marquis de La Mazelière (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Léonidas Lambrinudi (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

S. E. le comte Lamsdorf, ancien ministre des affaires étrangères (Russie), à Saint-Pétersbourg.

Étienne Lamy, de l'Académie française, *membre du Conseil,* 3, place d'Iéna, Paris.

Léon de Lanzac de Laborie (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Carlos Lara, secrétaire de la légation de Costa-Rica, à Paris, 53, avenue Montaigne.

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. Lardy, ministre de Suisse en France (Suisse), *membre du Conseil,* 15 *bis,* rue de Marignan, Paris.

Le marquis DE LASTEYRIE, 225, rue de l'Université, Paris.

Fernand LAUDET, secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Auguste LAUGEL (France), 12, rue d'Anjou, Paris.

Le comte DE LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis DE LA VEGA Y ARMIJO, ancien ministre d'État (Espagne), sénateur, Madrid.

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Robert LAVOLLÉE, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Paul LEFAIVRE, ministre plénipotentiaire de France à la Havane, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles (Seine-et-Oise).

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

S. Exc. M. LEGHAIT, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, 20, rue de Berry, Paris.

André LE GLAY, 16, rue de Lorraine, à Monaco.

André LE MALLIER (France), 85, avenue de Villiers, Paris.

LE MYRE DE VILERS (France), député, ambassadeur honoraire, 3, rue Cambacérès, Paris.

S. Ex. M. DE LÉON Y CASTILLO, marquis DEL MUNI, ambassadeur d'Espagne en France, boulev. de Courcelles, 34, à Paris.

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

E. LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), administrateur du Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Lieutenant-colonel LEVÉ, 17, rue Cassette, à Paris.

THE DEPARTMENT OF STATE'S LIBRARY, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 18, avenue Kléber, Paris.

Le prince DE LIGNE, château de Beloeil, Hainaut, Belgique.

DE LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 32, rue de Babylone, Paris.

LOREAU, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'abbé LOTH, protonotaire apostolique, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Georges LOUIS, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

Charles DE LÖVENSKIOLD, ministre d'Etat de Norvège, château de Velskerve, près Christiania (Norvège).

Joseph DE LOYNES (France), secrétaire d'ambassade, rédacteur au département des Affaires étrangères, 30, rue de Lubeck, Paris.

Le baron Albert LUMBROSO (Italie), palais Roccagiovine, Rome.

S. E. le baron DE LYNDEN, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis MAC SWINEY DE MASHANAGLASS, *membre correspondant*, camérier secret de S. S. le pape Pie X (Grande-Bretagne), palazzo Falconieri, 1, via Giulia, Rome.

CARLOS MAGALHAENS DE AZEVÈDO (Brésil), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nerio MALVEZZI DE MEDICI, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

S. Ex. le duc DE MANDAS, ambassadeur d'Espagne en Angleterre (Espagne), Londres.

Bernard DE MANDROT, ancien élève de l'École des chartes, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Le baron Antonio MANNO (Italie), 19, via Ospedale (Turin).

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

Le comte Albert de MARCHENA (Espagne), ingénieur des arts et manufactures, 5, rue de l'Isly, Paris.

C. DE MARCHI, bibliothécaire, Pavia (Italie).

E. DE CARTIER DE MARCHIENNE, conseiller de la légation de Belgique, à Londres (Angleterre).

M. DE MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse DE MARTIN (France), 5, avenue Bosquet, Paris.

Frédéric MASSON, de l'Académie française, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 15, rue de la Baume, Paris.

S. Em. le cardinal MATHIEU (France), de l'Académie française, à Rome.

Francisco DE PAULA-MATEUS, à Bogota (Colombie).

Lucien MAUROUARD, premier secrétaire d'ambassade (France), chargé du consulat général de France en Crète (La Canée), et 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

S. Ex. le baron Edmond MAYOR DES PLANCHES, ambassadeur d'Italie à Washington, Moncalieri, province de Turin (Italie).

Le duc MELZI D'ERIL, 29, avenue Marigny.

S. A. le prince MEHEMET-ALI d'Égypte, au Caire.

F. DE MENÈZES DORIA, baron DE LORETO, *membre correspondant*, ancien ministre (Brésil), 28, Praïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

Paul MERTIAN, ancien attaché d'ambassade, 76, avenue Malakoff, Paris.

S. Ex. le comte DE MÉRODE-WESTERLOO, ancien ministre des Affaires étrangères, président du Sénat de Belgique, 27, rue aux Laines, à Bruxelles.

Le comte MEUNIER DU HOUSSOY, ancien secrétaire d'ambassade (France), château de Sauzon, Belle-Isle-en-Mer (Morbihan)

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE COSTA-RICA, à San-José (Costa-Rica).

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE (Italie), Rome.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. DE MIQUEL, conseiller de l'ambassade d'Allemagne, à Saint-Pétersbourg (Russie).

MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles, 12, rue Lincoln, Paris.

Sébastien DE MIER, ministre du Mexique en France, 19, boulevard Victor-Hugo, à Paris.

A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

Léon MIROT, archiviste-paléographe, 15, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. H. Missak-Effendi, membre correspondant; ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), à La Haye.

Le baron docteur Oscar de Mitis, concipist aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

S. A. S. Mgr le prince de Monaco, à Monaco.

Le marquis de Ripert de Monclar, ministre plénipotentiaire (France), château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

Le marquis de Montaigu, député, 18, rue Martignac, Paris.

Le marquis de Montebello, ancien ambassadeur (France), 3, rue Montchanin, Paris.

Le lieutenant-colonel Monteil, 10, rue d'Aumale, Paris.

Le baron Roger de Montesquieu, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.

S. Exc. M. O. Motono, ambassadeur du Japon, à Saint-Pétersbourg (Russie).

Le comte de Moüy, ancien ambassadeur, *membre du Conseil*, 26, rue Nicolo, Paris.

Le marquis de Moustier, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Moukhil Bey, secrétaire de l'ambassade de Turquie, 10, rue de Presbourg, Paris.

Le comte de Moÿ, ministre de Bavière en Russie, à Saint-Pétersbourg.

Le comte Gabriel de Mun, 10, avenue de l'Alma, Paris.

S. Ex. Salih Munir-Pacha, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. Munir Bey Sureya, premier secrétaire de la légation ottomane en Suisse, 20, Rainmattstrasse, à Berne.

Le comte de La Barre de Nanteuil (France), château de Nec'hoat, Ploujean, par Morlaix (Finistère).

Le baron Amaury de La Barre de Nanteuil, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), Paris, boulevard Haussmann, 43, ou château de la Chevalerie-Hauteclair, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry de Navenne, ministre plénipotentiaire (France), 28, avenue Bosquet, Paris.

Nedjib-Bey, consul général en Dalmatie (Turquie), à Gravosa.

S. Exc. M. de Nelidoff, ambassadeur de Russie en France, 79, rue de Grenelle, Paris.

Le baron de Nervo, 17, rue de Marignan, Paris.

Nekludow, conseiller de l'ambassade de Russie, rue de Grenelle, 79, Paris.

Le baron Jean de Neufville, 34, rue de la Faisanderie, Paris.

N. Nicolaïdes, directeur de *l'Orient* (Turquie), Bruxelles.

Le comte Albert de Nioac, ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 4, rue de la Faisanderie, Paris.

Nisard, ambassadeur de France, 7, avenue d'Antin.

Le Dr François Nitti (Italie), 7, via di Porta-Salaria, à Rome.

Le marquis de Noailles, ancien ambassadeur, 2, rue de Saïgon, Paris.

Octave Noel, *tresorier de la Société* (France), 17, boulevard Flandrin, Paris.

Le docteur Giovanni Ognibene (Italie), directeur des archives d'État, Modène.

Ohannes bey Couyoumgian, premier secrétaire de l'ambassade de Turquie à Rome, 4, via Gaëta.

Le marquis d'Olivart, *membre correspondant* (Espagne), assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, ancien député, 12, calle Zurbano, Madrid.

S. Ex. M. Ollanesco, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, à Bukarest (Roumanie).

S. Ex. le prince Léon Ouroussof, ambassadeur de Russie (Russie), à Vienne.

Hector Pais (Italie), villa Cappella-Montesanto, à Posillipo, Naples.

Georges Pallain, *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France (France), rue de la Vrillière, Paris.

Alexandre Pangiris-Bey, adjoint au directeur de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Th.-G. Paraschos, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis Passy, député (France), 75, rue de Courcelles, Paris.

Léon-G. Pellissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

S. E. Manuel M. de Peralta, *membre correspondant*, ministre de Costa-Rica, 53, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis de Persan (France), ministre plénipotentiaire, 22, boulevard de la Reine, Versailles.

Hector Petin (France), docteur en droit, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

Maxime Petit, conseiller à la Cour des comptes (France), 70, rue d'Assas, Paris.

Harris Phelps (États-Unis), 7, rue de Presbourg, Paris.

Georges Picot, *membre du Conseil*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques (France), 54, rue Pigalle, Paris.

Albert Pingaud, consul de France à Tunis.

Léonce Pingaud, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 17, rue Saint-Vincent, à Besançon (Doubs).

Le prince Pio di Savoia, marquis de Castel Rodrigo (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Simon Plasnas-Suarez, ministre de Costa-Rica, à Caracas.

Eugène Plantet (France), *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

M. Polovtsov, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le chevalier Pompée Alvisi, attaché d'ambassade, 28, avenue du Trocadéro, Paris.

Le comte Jacques de Pourtalès, ancien secrétaire d'ambassade, 6, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

Le docteur A.-F. Pvibram, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université de Vienne (Autriche), 45, Jaeguer strasse, Vienne.

Le comte de Raben-Leventzau (Danemarck), ministre des affaires étrangères de Danemarck à Copenhague.

Le prince Dominique Radziwill, 15, rue Nitot, Paris.

S. A. S. le prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Arthur Raffalovich, conseiller privé, attaché financier à l'ambassade de Russie, 2, rue de Berri, à Paris.

Pierre Rain, 80, rue Taitbout, Paris.

Le marquis Raniero Paulucci de Calboli, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie, à Lisbonne (Portugal).

Le comte de Rambuteau, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lord Reay, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

Rechid-Safvet-Bey (Turquie), à Constantinople.

S. Ex. le baron de Reedtz-Thott, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

Louis Renault, de l'Institut, profes-

seur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. Ex. le comte DE REVENTLOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark, avenue d'Antin, 19, à Paris.

Joseph RIBET, 21, avenue de Versailles, Paris.

Abel RIGAULT, archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Henri ROGÉ, docteur en droit, 51, rue Rennequin, Paris.

Le duc DE ROHAN, député, 35, boulevard des Invalides, Paris.

ROHAN (Mme la duchesse de), 35, boulevard des Invalides, à Paris.

H. DE RONSERAY (France), 19, rue de Lille, Paris.

Le comte DE ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaghi et Co, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Edmond DE ROTHSCHILD (France), 51, faub. Saint-Honoré, Paris.

Le baron Gustave DE ROTHSCHILD (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Ed. ROTT, *secrétaire de la Société* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. RUYSSENAERS (Pays-Bas), ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye.

Le Dr DE RYCKMANN, attaché à la légation de Siam, 8, rue de Sfax, Paris.

S. E. SAID-PACHA (Turquie), *correspondant de la Société,* ancien ministre des Affaires étrangères, président du Conseil d'État, Constantinople.

Fleury de SAINT-CHARLES (France), docteur en droit, Saint-Étienne-La Varenne (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

Maurice SAINCTELETTE, ministre de Belgique, à Pétropolis (Brésil).

Le comte Hervé DE SAINT-GILLES, 25, rue Marbeuf, Paris.

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

René DE SAINT-QUENTIN, 3, rue de Magdebourg, Paris.

Le marquis de SALISBURY, pair d'Angleterre, Hatfield-house, Grande-Bretagne.

Le comte Henri DE SAN-MARTINO ET VALPERGA (Italie), 137, rue Nazionale, Rome.

Le marquis DE SAPORTA (France), château de Fonscolombe, Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), 45, rue de Lisbonne, Paris.

Le comte Louis DE SARTIGES (France), secrétaire de l'ambassade de France à Madrid.

Le Docteur SCHLIEMANN, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, Uhlandstrasse, 179-180, à Charlottenbourg, Allemagne.

Le docteur Hanns SCHLITTER, archiviste de la maison, de la Cour et de l'État impérial et royal d'Autriche-Hongrie, agrégé à l'Université et au Polytechnique de Vienne, *correspondant de la Société* (Autriche-Hongrie), 44, Stahrenberggasse, Vienne.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 49, rue de la Boëtie, Paris.

Le marquis DE SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 45, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte DE SÉGUR-D'AGUESSEAU (France), secrétaire de la légation de France à La Haye.

Le comte DE SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Em. Senart, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Le Secrétariat général de la questure du Sénat, Palais du Luxembourg, à Paris.

Alfred Seydoux, régent de la Banque de France, 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Jacques Seydoux (France), secrétaire d'ambassade à Berlin, et 70, boulevard de Courcelles, à Paris.

Henri de Seynes de Larlenque, ancien secrétaire d'ambassade, 43, rue Boissière, à Paris.

Nikolaki-Effendi Sgouridi (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques Hora Siccama, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), 13, Bejnidenhout, La Haye.

J.-A. Sillem, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte Siméon, premier secrétaire d'ambassade, *membre correspondant* (France), à Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume Singer, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

La Société historique de Hollande (Pays-Pas), Utrecht.

Le comte Albert de Sonnaz (Italie), ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du Royaume, à Rome.

Le marquis Antoine de Soragna, 140, rue Manzoni, à Milan (Italie).

Le baron Frédéric de Soubeyran, 105, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henry Standish (Grande-Bretagne), 3, rue de Belloy, Paris.

André Stchéglow, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie en Bulgarie, à Sofia.

A.-N.-L. de Stieglitz (Russie), Angliiski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Le professeur von Stockmayer (Allemagne), *membre correspondant*, 8, Neckar Strasse, Stuttgart.

Stolojian, député (Roumanie), Bukarest.

S. Ex. le chevalier de Stuërs, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 57, avenue Kléber, Paris.

S. Ex. le comte Ladislaus-Szögyeny Marich de Magyar-Szögyen Szolgaezyhaza, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à Berlin.

Le marquis de Talhouet-Roy, 2, avenue Bosquet, Paris.

Le marquis de Tamisier (France), ancien ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

Major Tankerville-Chamberlayne (Grande-Bretagne), Londres, 41, Lancaster Gate, ou chez MM. Holt, 3, Whitehall place, Londres, S. W.

André Tardieu, secrétaire d'ambassade, 26, avenue de Messine.

Paul Target, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

Le baron Joseph du Teil (France), 2, quai Debilly, Paris.

Ternaux-Compans, ancien conseiller d'ambassade (France), 25, rue Jean-Goujon, Paris.

Le comte Léonce de Terves, ancien député, 49, rue des Belles-Feuilles, Paris.

Thouvenel, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Pomereu, Paris.

Le marquis du Tillet, 12, rue Pierre-Charron, Paris.

C. Tollu, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. le comte Tornielli Brusati

DI VERGANO, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

Mgr TOSTI-RASPONI, ancien secrétaire de Nonciature, 32, via Vimeriale, à Rome.

Edmond TOUTAIN, ministre plénipotentiaire, 24, rue de Marignan, Paris.

S. Ex. le comte DE TOVAR, ministre plénipotentiaire du Portugal, à Madrid.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil*, anc. conseiller d'État (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Maurice TREMBLEY, 28, rue d'Assas.

Raoul TREUILLE (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Edouard TROPLONG, ancien magistrat, 127, boulevard Malesherbes, Paris.

Nicolas TSCHARYKOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie, à La Haye (Hollande).

Le comte Albert VANDAL, *membre du Conseil*, de l'Académie française (France), 32, avenue Marceau, Paris.

VASSILAKI BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Francisque DE VAUGELAS, ancien secrétaire d'ambassade, 10, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte DE VAUVINEUX, ministre plénipotentiaire (France), 62, rue François-Ier, Paris.

Le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

Le baron L. Michiels VAN VERDUYNEN, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, à La Haye.

Charles VERGÉ, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. VESNITCH, membre de l'Institut de droit international, ancien ministre, légation royale de Serbie, 12, rue Pierre-Charron, Paris.

S. Ex. Don Wenceslao DE VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), ancien ambassadeur, sénateur, 1, rue Padilla, à Madrid (Espagne).

Le comte DE VILLENEUVE, San-Remo (Italie).

Fleury VINDRY (France), 3, rue Berryer, à Paris.

S. Ex. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 6, rue Luculle, à Rome.

Arnold VISSIÈRE, consul de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, rue du Ranelagh, 44, Paris.

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Le marquis DE VOGÜÉ, *vice-président de la Société* (France), de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ, de l'Académie française (France), 55, rue de Varenne, Paris.

Le comte Louis VOÏNOVITCH, ancien ministre de la Justice du Monténégro, S.-Pietro Brazza, Dalmatie (Autriche).

Le comte DE VORGES, *membre du conseil*, ancien ministre plénipotentiaire, 46, rue du Général-Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 17, rue de Longchamp, Paris.

Donald-MACKENZIE WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Hongrie), professeur à l'Université allemande de Prague, *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, à Prague, Bohême.

Le baron P.-Luc DE WELDEREN-RENGERS, ministre des Pays-Bas, 16, Str. Sf. Apostoli, à Bukarest (Roumanie).

Le baron DE WEDEL D'ARLSBERG, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Norwège, 95, rue de l'Université, à Paris.

Le professeur VAN WERVECKE, *membre correspondant* (grand-duché de Luxembourg), à Luxembourg.

Th. WESTRIN, premier archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

James-Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), *membre correspondant*, 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jehan DE WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

S. Ex. le comte DE WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ancien ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie), à Berlin.

Le comte DE WRANGEL, ministre de Suède à Saint-Pétersbourg.

Lubomir ZOLOTOVITZ, agent diplomatique de Bulgarie en France, 103, boulev. Haussmann.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Les Annales de l'Est et du Nord, à Lille (Nord).

Correspondance bi-mensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, 9, rue d'Egmont, Bruxelles.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane. W. C.

Archivio storico Lombardo, Castello Sforgesco, Milan.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid. 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, Bruxelles.

Revue d'histoire ecclésiastique, rue de Namur, 40, Louvain (Belgique).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, revue mensuelle. Cracovie, imprimerie de l'Université.

UN

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE RUSSE

A CONSTANTINOPLE

A L'ÉPOQUE DE CATHERINE II ET DE SÉLIM III[1]

En 1792, les Russes avaient conclu à Jassy la paix avec les Turcs; les débuts de la guerre à laquelle ce traité mettait fin avaient été, pour le moins, douteux. Mais grâce à quelques avantages brillants obtenus pendant la dernière campagne, Catherine II avait réussi à faire prévaloir à Jassy toutes ses exigences. Toutefois, lorsqu'il fut acquis que celles-ci devaient être admises, la tsarine affecta la plus grande magnanimité. C'est ainsi qu'après avoir beaucoup insisté pour obtenir une indemnité de guerre de 12 millions de piastres[2] et avoir vu les négociateurs du sultan céder sur ce point comme sur tous les autres, le comte Besborodko, lorsque les ratifications eurent été échangées, déchira solennellement, d'ordre de la souveraine,

[1] Pour cette étude, comme pour celles que nous avons consacrées précédemment à l'histoire orientale, nous avons consulté les archives de l'ambassade de France à Constantinople ainsi que celles du ministère des Affaires étrangères à Paris. Nous avons également eu recours à l'excellente *Histoire de l'Empire ottoman* de Zinkeisen (Gotha, 1859. Tome VI) et aux deux ouvrages spéciaux suivants : *Voyage de l'ambassade extraordinaire impériale russe à la Porte ottomane en 1793*, par Henri de Reimers (Pétersbourg, 1803, 3 volumes), et *Voyage d'un jeune Russe de Vienne à Jassy et en Crimée* et *Journal détaillé de l'ambassade impériale envoyée de Pétersbourg à Constantinople*, par Christian de Struve (Gotha, 1801, 1 volume). Ces trois ouvrages sont en allemand.

[2] Avant 1789 le cours de la piastre par rapport à la monnaie française était le suivant : une piastre valait 50 sols, soit à peu près 2 fr. 50 ; pendant la Révolution, le change de la monnaie turque par rapport à la monnaie française fut des plus variables.

sous les yeux des plénipotentiaires ottomans étonnés, l'obligation particulière qu'ils avaient dû consentir à signer concernant cette indemnité. Catherine II avait d'autre part stipulé que des ambassadeurs extraordinaires seraient envoyés pour rétablir les bons rapports : elle s'efforça de donner le plus grand éclat à la mission qu'elle constitua dans ce but.

L'impératrice avait d'abord désigné pour cette ambassade un neveu de Potemkin, le général Samoïtow ; mais, dans le courant de l'été de 1792, les places de procureur général et de grand-maître du Trésor de la cour étant devenues vacantes, Samoïtow les reçut et la mission de Constantinople fut donnée, le 17 décembre, au général Michel Lavrionovitch Golenitschef Kutusof[1]. Celui-ci, dont les succès avaient contribué d'une façon notable à l'issue heureuse de la campagne et que ses exploits devaient mettre plus tard au premier rang des chefs militaires de la Russie, était devenu un personnage en quelque sorte légendaire depuis qu'il avait échappé par une fortune extraordinaire à deux blessures auxquelles tout autre que lui eût sans doute succombé ; en 1774, au siège de Chumla, une balle était venue le frapper à la tempe droite puis était ressortie par la tempe gauche sans lui causer d'autre dommage que la perte d'un œil. En 1788, au siège d'Oczakov, il recevait un autre projectile dans des conditions non moins dignes d'être retenues : entré par la joue, celui-ci ressortit par la nuque. De nouveau promptement et providentiellement rétabli, le général participa à presque tous les combats importants et en particulier à la bataille de Matschin qui décida du sort de la guerre. Mais Kutusof n'était pas qu'un soldat héroïque, c'était aussi un homme d'esprit ayant une culture générale. Il avait fait ses études en France, à l'université de Strasbourg, et il avait gardé un goût particulier pour les belles-lettres. En dehors de sa langue maternelle, il parlait couramment le français et l'allemand.

[1] Les lecteurs de Tolstoï n'ont certainement pas oublié le portrait plein de relief et de couleur que ce romancier a donné de notre héros dans *La Guerre et la Paix*.

Des sommes considérables furent mises à la disposition de l'ambassadeur extraordinaire. Le chiffre global des crédits alloués avait été d'abord fixé à trois millions de roubles, mais il est certain que cette somme fut plus tard grandement dépassée. Le nombre des personnes attachées officiellement à la mission approchait de cinq cents. Sans en transcrire la liste, on peut donner une idée du pied sur lequel était cette ambassade en disant, qu'en outre des personnages essentiels, elle comprenait deux cents musiciens ou choristes, un dessinateur, dix tailleurs, dix blanchisseuses, etc. Si l'on compte les domestiques et les diverses personnes dont les membres de la mission pouvaient être individuellement accompagnés, c'est à huit cents qu'il faut fixer approximativement le nombre de ceux qui prirent part au voyage.

Tout ce monde s'assembla à Elisabethgrad en avril 1793. On dit que la tsarine avait volontairement retardé le départ de l'ambassade afin que le deuxième partage de la Pologne fût un fait accompli lorsque Kutusof parviendrait en Turquie : l'éclat de sa mission ferait alors, sans doute, oublier au sultan le mécontentement que ne pouvait manquer de faire naître dans son esprit ce nouvel agrandissement de l'empire russe. Quoi qu'il en soit, la mission quitta Elisabethgrad au début de mai et, à la fin de ce même mois, elle parvint à Dubassar, petite ville sur la rive orientale du Dniester, dans laquelle il avait été convenu qu'aurait lieu l'échange des ambassadeurs. Ce fut au 4 juin que fut fixée cette cérémonie.

Un coup de canon tiré par les Russes sur la rive orientale en marqua le début. Les Turcs répondirent aussitôt de l'autre rive. Le cortège moscovite se mit alors en marche dans l'ordre suivant :

1° Cosaques et autres troupes (environ cinq cents hommes) ;

2° Grand quartier-maître, à cheval ;

3° Deux fourriers avec leurs étendards, à cheval ;

4° Détachement de trente cuirassiers du Taurus ;

5° Soixante homme d'infanterie avec drapeau ; devant eux marchait la musique exécutant une marche spécialement composée pour cette circonstance par le chef de cette musique ;

6° Deux secrétaires-interprètes, à cheval; derrière chacun d'eux, un hussard, à cheval;

7° Voiture de gala portant le conseiller d'ambassade et le grand-maréchal de l'ambassade; sur la voiture, des hussards; à côté, un capitaine, à cheval, servant d'interprète;

8° Le grand-maître des cérémonies, à cheval;

9° Six chevaux de main avec caparaçons bleus aux armes de l'ambassadeur, conduits chacun par un hussard à cheval et destinés à être offerts en présents; les chevaux de l'ambassadeur;

10° Trente hommes de livrée aux couleurs de l'ambassadeur, jaune et bleu;

11° Vingt-quatre domestiques en livrée rouge et or;

12° Le maître d'hôtel;

13° Les douze cavaliers d'ambassade, à cheval;

14° Six hussards, à cheval;

15° Quatre courriers, à cheval;

16° Voiture de gala de l'ambassadeur, quatre pages sur les sièges; deux haiduques aux portières; six gardes à droite et à gauche; à côté d'eux, à cheval, le secrétaire pour les langues orientales, divers officiers d'état-major et les deux pages de la chambre;

17° Deux hussards à cheval;

18° Voiture de gala, portant les trois secrétaires d'ambassade; sur la voiture, deux hussards; à côté, un secrétaire-interprète, à cheval;

19° Détachement de 30 carabiniers.

Le cortège formé atteignit bientôt le bord du fleuve; il fut alors salué par une décharge de mousqueterie, tandis que les principaux personnages se reposaient un instant sous une tente préparée par les soins du général Von Passek, commissaire russe pour la cérémonie de l'échange des ambassadeurs.

Pendant ce temps, l'ambassade turque s'était également avancée vers la rive. Elle offrait un aspect moins régulier, mais peut-être plus pittoresque, avec ses nombreux *bostandjis* en habits

blancs, tout poudreux, coiffés du haut bonnet rouge dont le gland leur retombait sur l'oreille; on remarquait aussi les chevaux, ânes et mulets, caparaçonnés de rouge, couverts de grelots et portant des palanquins dans lesquels se prélassaient les pachas.

Des radeaux avaient été amarrés de chaque côté du fleuve; après un nouveau coup de canon tiré cette fois de la rive turque et auquel les Russes répondirent immédiatement, les deux ambassadeurs s'avancèrent chacun sur son radeau vers une troisième embarcation qui stationnait au milieu des eaux et qui avait été aménagée avec un grand luxe. L'un et l'autre y abordèrent en même temps et s'y reposèrent en échangeant quelques compliments par l'intermédiaire de leurs drogmans. Quand la conversation eut pris fin, le général Von Passek, commissaire russe, prit Kutusoff par la main et le conduisit auprès du commissaire ottoman, tandis que celui-ci, qui était le pacha de Bender, accomplissait le même manège en menant au commissaire russe l'ambassadeur du sultan Rassich-Moustafa-effendi. Vingt coups de canon et trois salves d'artillerie marquèrent l'achèvement de cette cérémonie.

Parvenu sur la rive droite du Dniester, Kutusof y trouva une tente préparée par les soins des Turcs et sous laquelle on servit bientôt du café en offrant à chacun une pipe et du tabac. Lorsque Kutusof voulut se retirer, il trouva devant sa tente un magnifique cheval, harnaché à la mode orientale et qui était un présent du pacha de Bender. L'ambassadeur gagna sur cette monture ses propres tentes qui avaient été dressées devant le petit village de Kriulen, non loin de Bender. Le soir, les domestiques du pacha vinrent servir à l'ambassadeur et à sa suite des mets de pays, puis allumèrent devant le camp des Russes des torches de bois résineux, emmanchées dans des piques et qu'ils plantèrent dans le sol; elles étaient destinées à préserver leurs hôtes des visites des mauvais esprits.

*
* *

L'ambassade demeure pendant une huitaine de jours au camp

de Kriulen. Le 14 juin, elle se mit en route par Jassy, Bucarest, Andrinople. Peu avant Bourgas, elle fut rejointe par le chevalier-colonel de Chwastov, chargé d'affaires de Russie à Constantinople et, un peu plus loin, à Kutchuk-Tchekmedgé, au bord de la mer de Marmara, par les dix secrétaires de celui-ci qui devaient figurer dans le cortège de Kutusof lors de son entrée dans la capitale du sultan. Ce fut aussi dans cette dernière localité que les ministres étrangers vinrent saluer leur nouveau collègue et que Sélim III envoya au-devant du général le premier drogman de la Porte pour le complimenter. De son côté, l'ambassadeur dépêcha auprès du souverain le grand maréchal de l'ambassade, le baron de Korf. Des tentes somptueuses avaient d'ailleurs été dressées à Kutchuk-Tchekmedgé pour l'usage des Russes. Celle qui était destinée à l'ambassadeur était estimée 30,000 piastres (près de 100,000 francs); elle était tendue de drap d'argent, le tapis était de drap d'or. Mais Kutusof et sa suite n'en continuèrent pas moins d'habiter dans les tentes qui leur avaient servi pendant leur voyage.

L'entrée solennelle fut fixée au 18 octobre. Le sultan avait fait mener à San Stefano cent vingt chevaux si richement caparaçonnés, que les Russes n'osèrent les monter en bottes de peur d'abîmer les tapis de selle tout brodés dont ces montures étaient couvertes : ils mirent des bas de soie et des souliers de bal. A Daoud pacha, on trouva une escorte de janissaires en brillants costumes ; les *tcherbachis* ou colonels se distinguaient par un turban blanc garni d'un plumet de deux aunes; les *tchaouchis* ou capitaines, par une plume noire placée à gauche du turban et d'où se détachait une aigrette argentée. Mais le costume le plus remarquable était encore celui des cuisiniers : par-dessus leur uniforme de janissaire, ils portaient une sorte de blouse en cuir noir sur laquelle étaient attachées, avec des clous d'argent et des chaînes également en argent massif, des petites assiettes, cuillers, etc. Ce manteau était si lourd qu'une paire de porteurs d'eau, appartenant également à la compagnie des janissaires et couverts eux-mêmes de clochettes, accompagnait chacun des

cuisiniers afin de lui porter en quelque sorte sa traîne; le groupe ainsi constitué ne pouvait faire un pas sans produire un bruit de sonnettes des plus curieux.

Des tentes avaient été préparées à Daoud pacha : un repas fut servi à toute la troupe sans exception. Le menu personnel de l'ambassadeur ne comprenait pas moins de quatre-vingts plats; l'on n'avait pour se servir que des cuillers, sans fourchettes, ni couteaux. Lesté de cette collation, le cortège se remit en marche : traversant les cimetières romantiques qui bordent encore de nos jours cette partie de la vieille ville, il pénétra dans l'enceinte de celle-ci par la porte d'Andrinople, parcourut le Phanar, Balata, Eyoub; remontant jusqu'au fond de la Corne d'Or, il parvint ensuite à Kiathané où se trouvait alors, comme aujourd'hui, la promenade dite des Eaux-Douces, et où l'on fit une nouvelle halte. Par une combinaison machiavélique, le sultan avait réglé l'itinéraire de telle façon que toute une journée fût nécessaire pour traverser sa capitale : l'arrivée des Russes, environnée en apparence d'un éclat extraordinaire, s'effectua en réalité à la nuit et presque sans spectateurs. Le Phanar et Balata avaient présenté, lors du passage de l'ambassadeur, quelque animation; mais, à partir d'Eyoub, on ne vit plus une âme aux fenêtres : tel était l'ordre du souverain. A Péra, quelques curieuses avaient bien revêtu leurs plus belles toilettes pour admirer le cortège et surtout pour se faire admirer, mais ce fut peine perdue ; l'obscurité était complète lorsque Kutusof arriva au faubourg européen : il fallut requérir les matelots des navires russes de commerce qui se trouvaient dans le port pour éclairer à l'aide de torches les accès du palais de Russie.

*
* *

L'ambassadeur eut le 29 octobre son audience avec le grand-vizir, et le 1er novembre, il fut reçu par le sultan. On ne trouvera pas ici le détail de ces cérémonies : de nombreux historiens ont fait le récit de semblables audiences[1]; ils ont dit la longueur de

[1] L'auteur de cette étude a lui-même fait la description d'une de ces

l'attente imposée dans ces circonstances aux représentants européens avant qu'ils soient admis devant le souverain ; les mortifications diverses infligées aux assistants étrangers, par exemple l'obligation pour eux tous et même pour l'ambassadeur de quitter leurs armes ; et le déplaisant usage consistant à faire entourer chacun des membres de la suite de l'ambassadeur ainsi que lui-même par deux capoudgis-bachis qui, prenant chacun leur homme sous les bras et au collet, l'empêchaient de faire un seul mouvement indépendamment d'eux. Tout cela a été décrit mille fois. On trouvera plus d'intérêt à accompagner Kutusof dans les diverses fêtes qui lui furent données par les grands personnages de l'empire ottoman.

Le 7 novembre eut lieu la fête que le grand-vizir offrit à l'ambassadeur. Le grand-vizir était alors un vieillard de plus de quatre-vingt-dix ans, nommé Mélek-Ahmed pacha, c'est-à-dire Ahmet l'Ange, surnom que lui avait valu, disait-on, sa beauté. Sa faveur datait du règne du précédent sultan, Mustapha III, dont il avait épousé la sœur. La fête commença dès avant midi, par divers spectacles qui se déroulèrent dans une des cours du *sérail-sadr-ali* — c'est ainsi qu'on nomme le palais du grand-vizir — et auquel l'ambassadeur assista des fenêtres du premier étage. L'on vit d'abord des enfants grecs, vêtus de chemisettes de mousseline, de vestes courtes bariolées et de culottes bouffantes, danser le *tchenki*, dont le pas fort animé, tantôt convulsif et tantôt alangui, plut assez aux Russes. Des acrobates succédèrent aux jeunes danseurs ; puis un divertissement singulier qui consista à arroser, au moyen d'une pompe à incendie, la foule qui s'était massée dans un des coins de la cour où elle ne gênait absolument personne. L'ambassadeur fut ensuite invité à passer dans une sorte de vestibule en marbre au milieu duquel une grande vasque pourvue d'un jet d'eau et bordée de jacinthes et de narcisses entretenait une agréable fraîcheur. Ce fut dans cette pièce que l'on servit à déjeuner à Kutusof, tandis qu'un

solennités. Voir : *le Premier ambassadeur de la République française à Constantinople, le général Aubert du Bayet*. Paris, Champion. 1904.

petit orchestre, composé de quelques violons et d'une flûte, accompagnait un chant turc exécuté par un vieux juif à mine respectable. Le repas terminé, l'écuyer espagnol Mahieux commença son exhibition ; mais celle-ci n'avait rien d'imprévu pour la mission russe, car c'était avec elle et sous sa protection que Mahieux était venu de Bucarest. La fête se termina par la représentation d'une sorte de farce turque qui n'était pas sans analogie avec le *karagheuz* moderne, bien que l'on ne pût pas y relever les tendances à la satire qui distingue ce dernier; les personnages, d'ailleurs, étaient tenus non par des marionnettes ou par des ombres chinoises, mais par des acteurs véritables. Les Russes se retirèrent vers le milieu de l'après-midi ; partis de Péra vers sept heures du matin, ils n'y rentrèrent qu'à quatre heures.

Quelques jours après, ce fut le tour du grand-amiral de recevoir Kutusof. Kutchuk-Hussein pacha, *capitan-pacha,* était alors l'un des personnages les plus en vue et les plus importants de l'empire. Ancien esclave géorgien, employé comme bûcheron au sérail, il avait dû, prétendait-on, son élévation à sa sœur qui avait été la première maîtresse du sultan et qui était devenue ensuite *cadine* ou superintendante du harem. Il avait lui-même épousé une cousine du Grand-Seigneur. Il jouissait d'une fortune considérable, mais il passait pour tellement prodigue qu'on avait dû lui donner un *khasnédar* ou trésorier, chargé du soin de ses finances privées, un conseil judiciaire, dirions-nous aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, c'était un homme fort intelligent et fort actif; d'esprit très libéral, il passait pour favorable à la France. Il n'en fit pas moins grand accueil à l'ambassadeur russe. Le programme de la réception comportait différents spectacles que l'on n'avait point vus chez le grand-vizir : d'abord le *djirid*, une manière de carrousel dans lequel s'exercèrent une vingtaine de cavaliers; ceux-ci, montés sur de petits chevaux extrêmement vifs, se poursuivaient armés de grands bâtons qu'ils se lançaient les uns aux autres en essayant de s'atteindre mutuellement. Kutusof admira l'adresse des jouteurs et l'excellence de leurs

montures. Le capitan-pacha, entendant ce dernier compliment, pria l'ambassadeur de désigner ceux des chevaux qui lui paraissaient les plus remarquables. Kutusof en ayant indiqué deux, ils furent aussitôt mis à part, et le soir même conduits dans les écuries de l'ambassadeur. On vit ensuite apparaître deux lutteurs, puis un danseur de corde et divers acrobates ; parmi ces derniers on remarqua surtout celui qui, les deux pieds attachés à l'extrémité d'une haute perche, parcourut la cour sur une unique échasse, en se mouvant à l'aide de soubresauts. L'ambassadeur et sa suite prirent congé d'assez bonne heure, non sans avoir reçu divers présents.

Le *kiaya-bey*, sorte de lieutenant général du grand-vizir, l'aga des janissaire, *le defterdar*, ou grand-maître du Trésor, enfin le *reis-effendi*, c'est-à-dire le ministre des affaires étrangères, reçurent le représentant de la tsarine. Le reïs-effendi, Rachid effendi, avait la réputation d'un homme habile et instruit. Il dirigea à diverses reprises les affaires extérieures de l'Empire, et, son autorité était telle que, lorsqu'il était hors de place, il passait pour inspirer ses successeurs. Les Russes examinèrent sa bibliothèque, qui était célèbre, et constatèrent avec étonnement qu'elle ne contenait que quelques centaines d'ouvrages : à cette époque les livres turcs imprimés étaient d'une grande rareté. Une imprimerie fondée à Constantinople en 1727 avait été fermée en 1746, sans avoir publié plus d'une quinzaine d'œuvres ; les auteurs en étaient donc réduits à faire copier leurs travaux par des scribes et le prix moyen d'un livre ainsi reproduit était d'environ mille francs par exemplaire.

Rachid effendi, pour piquer la curiosité de ses hôtes, avait fait ouvrir les portes de son harem, afin qu'ils pussent en admirer la splendeur ; il va sans dire que ce ne fut que sur le local que les Russes furent admis à jeter les yeux : la cage était vide et les dames avaient été reléguées à la campagne pour ce jour-là. Ce fut chez le reïs-effendi que Kutusof vit pour la première fois des derviches se livrer à leurs exercices et se transpercer notamment le cou, les joues, la bouche, le ventre même avec des

aiguilles ou des lames de diverses formes ; ils allèrent jusqu'à se plonger dans la bouche un fer rouge tellement brûlant que de leur chair sortait de la fumée.

Kutusof fut également l'objet de nombreuses invitations de la part de ses collègues du corps diplomatique. Parmi ces réceptions, les plus somptueuses furent celles que donna le baile de Venise, le plus richement doté des diplomates résidant à Constantinople ; mais celle qui eut le plus de succès fut le bal masqué, qui eut lieu le 17 février 1794 chez le ministre de Prusse, le baron de Knobelsdorf; sa femme, fille du ministre de Hollande près la Porte, Van Dedem, et l'une des plus jolies femmes de Péra, couronna Kutusof de lauriers à la fin de la fête en compagnie de la comtesse de Ludolf, femme du ministre des Deux-Siciles. Pour répondre à tant de politesses Kutusof décida de recevoir à l'ambassade russe deux fois par semaine, les dimanches et les lundis. Le palais de Russie venait d'être remeublé à neuf aux frais de la tsarine ; par une attention délicate, Catherine II avait voulu que les tentures fussent aux couleurs de Kutusof, jaune et bleu.

Rien n'avait d'ailleurs été épargné pour inspirer aux habitants de Constantinople une haute idée du luxe dont l'impératrice donnait l'exemple à ses sujets. Il y avait un salon en « Gobelins de Pétersbourg », dont les Russes ne se montraient pas peu fiers. On avait d'autre part voulu pourvoir le palais d'une galerie de glaces, au moyen des produits de la fabrique impériale russe ; malheureusement la moitié des pièces de cristal qui devaient servir à l'ornementation de cette galerie s'étaient brisées dans le voyage. Comme bien on pense, il se trouvait aussi à l'ambassade une salle du trône au milieu de laquelle on voyait un portrait en pied de Catherine II ; ce fut devant ce tableau que se déroula la petite scène sensationnelle que l'on avait ménagée pour le soir du grand bal donné le 24 novembre en l'honneur de la fête de Sainte-Catherine : une femme se jeta à genoux devant le portrait en baisant frénétiquement la place où était peinte la main de la souveraine. Ce fut aussi devant cette toile que les

émigrés français, qui ne subsistaient que des libéralités de la tsarine, déposèrent, au 1er janvier 1794, cet acrostiche :

Certaine de l'amour d'un peuple qui t'est cher,
A faire son bonheur tu mets toute ta gloire;
Tes généraux par toi captivent la victoire.
Hercule nouveau, tu tiens dans tes mains le fer,
Effroi des scélérats dont la rage assassine
Redouble de forfaits inconnus à l'enfer
Immole ces bourreaux..... O souvenir amer!
Nos vœux sont à tes pieds; le cœur te les destine
Et qui de nous n'a pas pour mère Catherine?

A la fête du 24 novembre parurent un certain nombre de Turcs, non seulement le *capoudgi-bachi* Abdullah, *mihmandar* de Kutusof, c'est-à-dire l'officier mis à sa disposition par le Sultan, et le commandant de la garde ottomane du palais de Russie, mais encore des personnages plus importants : le bruit courut que le *capitan-pacha* et le *topchi-bachi* (grand-maître de l'artillerie) y vinrent sous un déguisement.

***

Kutusof n'avait été chargé d'aucune négociation particulière. Cependant, si la tsarine avait tenu à ce qu'il déployât dans l'accomplissement de sa mission une telle magnificence, c'était dans l'espoir que l'éclat dont il s'entourerait pourrait servir les desseins de la politique moscovite. La situation était grave en Europe. Catherine II s'était déclarée hautement contre le nouvel état de choses qui venait de s'établir en France; mais, occupée en Pologne, elle était résolue à ne faire marcher ses troupes en faveur de la coalition que si elle y était absolument contrainte. Or la Turquie, en prenant parti pour la France républicaine, pouvait renverser tout ce plan. Rien ne devait être négligé pour éviter une telle éventualité. La Révolution avait eu pour effet de désorganiser la représentation française en Orient. Choiseul-Gouffier, le dernier ambassadeur du roi, s'était enfui en Russie après avoir été déposé par ses nationaux au moment même où,

en France, il était décrété d'accusation. Sémonville, nommé ambassadeur à sa place, avait été disgracié à son tour avant d'être parvenu à son poste. Descorches de Sainte-Croix, désigné ensuite, avait vu arriver, presque en même temps que lui, à Constantinople, Hénin, premier secrétaire de l'ambassade de Sémonville et qui prétendait, en l'absence de ce dernier, au titre de chargé d'affaires et de chef de la mission française. D'autre part, Choiseul-Gouffier avait emporté tout le numéraire qui se trouvait dans les caisses du palais de France et, les communications étant interrompues avec la mère patrie, l'échange des traites était impossible.

Dans ces conditions, Catherine II supposait que la mission imposante à la tête de laquelle se trouvait Kutusof n'aurait pas de peine à attirer à la Russie les Turcs assez enclins à l'ordinaire à se laisser séduire par le prestige de la force et de la richesse. Pourtant la sympathie du peuple ottoman allait aux Français républicains. Dans les milieux politiques même, un fort parti était d'avis que, d'accord avec la France, on devait reprendre contre l'Autriche et la Russie la campagne naguère interrompue. Le Sultan lui-même nous était favorable. On racontait qu'il faisait venir dans son palais des Français et des Françaises, et eur faisait exécuter sous ses yeux les danses républicaines. Dans les endroits publics, les Turcs se complaisaient à assourdir les Russes avec les refrains des chansons de France; les secrétaires de Kutusof ne pouvaient prendre un caïque sans que les bateliers ne leur écorchassent les oreilles avec les premières notes de « Malborough s'en va-t-en guerre ». L'attitude impérieuse, arrogante même de Kutusof avait bien, au début, intimidé quelque peu les Turcs : c'est ainsi qu'une querelle étant survenue dans les rues de Péra, entre Français et Russes, Kutusof avait obtenu qu'un Français fût bâtonné, alors qu'il y avait toute apparence que les agresseurs eussent été parmi les Russes; mais, peu après, à la suite d'un incident analogue, un Russe dut subir le même châtiment. A peu près à la même époque, l'écuyer Mahieux ayant voulu, avec l'appui de l'ambas-

sadeur russe et de l'internonce autrichien, interdire l'entrée de son cirque aux Français porteurs de la cocarde tricolore, l'autorité turque lui fit dire que, son établissement étant public, devait être ouvert à tous, sans quoi il serait supprimé. Ainsi, le prestige qu'avait pu un instant exercer la mission moscovite n'avait pas été de longue durée. Seule la prudence de Rachid effendi empêchait la Porte de se déclarer plus complètement encore.

Il serait injuste de rendre Kutusof responsable de ces dispositions des Turcs. Tout au contraire, on ne peut que rendre hommage au zèle avec lequel il s'acquitta de sa mission. S'il affecta quelque hauteur et des exigences qui peut-être contribuèrent à indisposer le Divan contre la tsarine, telle était bien l'attitude qui lui avait été recommandée : par une politique qui a plus d'une fois réussi, en Orient même, à la cour de Pétersbourg, il devait chercher à imposer à la Porte, au nom de sa souveraine, une sorte d'amitié impérieuse assez voisine de la domination. Il montrait d'ailleurs, vis-à-vis du Sultan, des hommes d'État, des grands personnages, les meilleurs procédés et une générosité sans pareille. Les présents qu'il offrit atteignirent une valeur de plus d'un million de francs. Il avait apporté à Selim III, de la part de la tsarine, deux aigrettes en diamant, valant l'une 40,000 roubles, l'autre 30,000 roubles; au grand-vizir, une dague dont la poignée en or était ornée d'un saphir valant à lui seul 16,000 roubles. Des objets de toute sorte, destinés à être également offerts en cadeaux, avaient été entassés dans les voitures de la suite : plus de 300,000 francs de fourrures, des centaines de tabatières en or et jusqu'à des menus bibelots d'un genre spécial, mais qui a toujours eu un grand succès auprès des désœuvrées du harem : une boucle de ceinture ornée de brillants et de pierres précieuses et munie d'un mouvement d'horlogerie qui déplaçait ces différentes perles de façon à en varier incessamment la disposition fut, par exemple, offerte à la *sultane-validé*, c'est-à-dire à la mère de Selim III, qui passait pour avoir une grande influence sur son fils; la

même princesse reçut aussi un couteau de table à musique d'une perfection inouïe, paraît-il, ainsi que quantité de menues bagatelles de la même sorte.

Kutusof quitta Constantinople le 15 mars 1794, après avoir pris congé du souverain et de ses ministres avec toute la solennité usitée en pareil cas. Peu avant son départ, il avait été rejoint par le neveu du comte Besborodko, alors chancelier de l'Empire russe, Kotchubey, qui devait résider auprès du Sultan avec le titre de ministre : très jeune et tout à fait inexpérimenté, Kotchubey eut une attitude des plus réservées. Quant à Kutusof, rentré en Russie à la fin de l'année 1794, il reçut de sa souveraine les plus éclatants témoignages de satisfaction : nommé gouverneur des gouvernements de Kasan et de Wiatka, la tsarine lui donna en outre dans la partie nouvellement acquise de la Pologne une terre très fertile peuplée de 2,000 habitants. Le colonel de Chwastov fut nommé brigadier. Tous les membres de l'ambassade reçurent ou des distinctions éclatantes ou des gratifications considérables. Pendant qu'ils jouissaient des avantages personnels que leur procurait une mission à peu près infructueuse pour leur pays, les événements se chargeaient de donner à la Russie la satisfaction qu'elle souhaitait, la rupture entre la France et la Porte. Mais Catherine II n'occupait plus le trône, ni Kutusof l'ambassade, lorsque l'expédition d'Égypte amena le résultat qu'ils avaient l'un et l'autre si vivement désiré [1].

F. Clément-Simon.

[1] Kutusof, après avoir été gouverneur de Pétersbourg et s'être ensuite retiré quelque temps dans ses terres, reprit du service en 1805. Il commandait à Austerlitz ; en 1812, il fut nommé généralissime des armées russes et, comme tel, commanda à Borodino-la-Moskowa. Il était encore à la tête des armées de son pays en 1813, pendant la campagne d'Allemagne. Il mourut quelques jours avant la bataille de Leipzig, à l'âge de soixante-sept ans.

LA RESTAURATION, L'ANGLETERRE

ET LES COLONIES[1]

1815. La France est vaincue ; vingt ans de guerre ont ruiné son commerce extérieur, désorganisé ses finances, découragé ses habitants, affaibli tous les ressorts de son énergie nationale. Ses ennemis, non satisfaits d'avoir assuré leur gloire par sa défaite, la terrassent et l'obligent, pour prévenir chez elle tout retour d'esprit révolutionnaire, à grever son passif. Le duc de Richelieu remet, la « mort dans l'âme », le traité du 20 novembre à son roi. Louis XVIII, recevant les Présidents des Pairs et des Députés, qui viennent, au nom des Chambres, protester de leur fidélité et de leur dévouement, leur dit : « Roi d'un autre pays, j'aurais pu perdre l'espérance, mais le roi de France ne désespère jamais avec des Français ; qu'ils ne forment qu'un faisceau et leurs malheurs se répareront. » Ils se réparèrent et cette reconstitution du pays restera le titre le plus glorieux des Bourbons restaurés.

Aussi bien, les moyens mis en œuvre sont multiples : à côté du régime parlementaire dont on tente l' « essai loyal », les finances trouvent des maîtres qui servent encore de modèles ; l'armée éprouve les bienfaits de la « loi de recrutement », et, dans une politique extérieure, soucieuse d'effacer les « odieux traités », les colonies méritent une mention toute spéciale.

Sans doute, de 1815 à 1830, l'expansion vers les continents extra-européens ne nécessitent pas d'expéditions suffisamment glorieuses pour effacer le souvenir de désastres récents ; excep-

[1] A propos d'un livre récent : *La France moderne et le Problème colonial*, par Christian Schefer, t. I, 1815-1830. 1 vol. in-8°. Paris, 1907. Félix Alcan, éditeur.

tion faite pour les anciens colons, les armateurs et les commerçants, la population semble s'être faiblement intéressée aux questions coloniales; mais, nos possessions restituées, force fut aux ministres de Louis XVIII et de Charles X de les réoccuper, de légiférer pour elles, d'examiner la base de leurs rapports avec la métropole, en un mot, d'assurer leur existence. Tous ces problèmes devaient tenter, de nos jours, un historien aussi averti à leur égard que M. Christian Schefer. *La France moderne et le Problème colonial*, le volume offert aujourd'hui au public, est l'histoire complète, exacte, documentée aux meilleures sources, de la politique coloniale de la Restauration.

La caractéristique de cette politique est, comme en bien d'autres points, un retour à l'ancien Régime. Depuis plus de deux siècles, nos colonies vivaient sous l'empire de l' « exclusif commercial », doctrine économique inventée par Richelieu et destinée à ne sauvegarder que les intérêts commerciaux de la métropole. En dépit de l'atteinte portée à ce système par les théories révolutionnaires; en raison même de la négligence, obligatoire d'ailleurs, dont souffrit, sous l'Empire, notre domaine colonial, les mêmes principes prévalurent pendant toute la Restauration. Pour comprendre la persistance de ces traditions, malgré les attaques d'une opposition dont les colonies étaient déjà le thème facile, malgré aussi les tendances générales de la vie économique qui réclamait plus de liberté, l'historien, le diplomate, le politique ou, simplement, le lecteur désireux de s'instruire, lira avec autant de profit que d'intérêt l'ouvrage de M. C. Schefer.

Nous voudrions seulement mettre en lumière comment, dans une question d'expansion coloniale et commerciale, et parce qu'elle présentait ces caractères, l'Angleterre conformait, elle aussi, sa politique à ses traditions.

*
* *

L'Angleterre avait occupé nos colonies pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire : elle nous les rendit par le pre-

mier traité de Paris du 30 mai 1814. L'article VIII énonçait que : « S. M. Britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engageait à restituer à S. M. Très-Chrétienne les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie, et de l'île de France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, lesquelles S. M. T.-C. cédait en toute propriété à S. M. B...[1] ». Cette restitution devait avoir lieu « dans les trois ou six mois qui suivraient la ratification du présent traité [2] ».

Cette ratification accomplie, le gouvernement de Louis XVIII s'occupa de rentrer en possession de ce domaine colonial. Des expéditions partirent de France, ordonnées par Malouet, ministre de la Marine et des Colonies, à destination de la Martinique, la Guadeloupe, l'île Bourbon. Déjà, les représentants du roi y établissaient un commencement d'organisation : les Cent-Jours vinrent raviver toutes les haines de la Grande-Bretagne. Elle se saisit à nouveau de nos colonies comme d'un gage, et ne montra plus le même désintéressement quand, Napoléon définitivement tombé et banni, les négociations s'ouvrirent pour la paix. Le second traité de Paris, confirmant l'acte du 30 mai 1814 et son article VIII, les aggravait dans plusieurs de leurs clauses.

Indépendamment des charges imposées par les Alliés : modifications territoriales, indemnité pécuniaire, occupation militaire, l'Angleterre signait avec la France une convention particulière, annexée au traité du 20 novembre 1815. Cette convention soumettait la rétrocession des colonies françaises à l'inscription, sur le Grand-Livre de la Dette publique, d'une somme de 3,500,000 francs, au nom de commissaires-dépositaires, inscription qui devait être faite avant le 1er janvier 1816 [3].

La politique de l'Angleterre à l'égard de la France, lors du

[1] De Clercq, t. II, p. 418.
[2] Art. XIV, *ibid.*, t. II, p. 419.
[3] Art. XVI de la convention. De Clercq, II, p. 681.

premier traité de Paris, s'était signalée par une bienveillance dont la personne de Louis XVIII avait peut-être été la cause. En 1815, le cabinet britannique, tout en déclarant que le gouvernement du roi Bourbon était le seul possible, lui imposait des conditions fort dures, susceptibles de saper son existence à la base. Ces nouvelles dispositions de l'Angleterre semblent être restées ignorées ou inexpliquées par les historiens de la Restauration. Bien mieux, l'opinion, postérieurement admise par les partisans de l' « Entente cordiale », veut que le relèvement de la France, à partir de 1815, ait trouvé, devant l'hostilité latente des « Alliés », une aide précieuse dans la bonne foi britannique. On se base généralement, pour démontrer cet appui, sur la participation momentanée de l'Angleterre à la Sainte-Alliance, et sur la collaboration dont elle gratifia la France dans l'œuvre de l'émancipation de la Grèce. On signale, il est vrai, l'opposition qu'elle fit à l'intervention française en Espagne, mais on laisse dans l'oubli l'aigreur qui présida à ses premiers rapports avec la seconde Restauration. Les documents qui nous permettent de l'apprécier aujourd'hui prouvent qu'elle avait vivement frappé l'esprit des ministres de Louis XVIII.

Le duc de Richelieu, signant, le 31 décembre 1815, les instructions du marquis d'Osmond, nommé ambassadeur à Londres, lui disait : « La situation respective des deux États n'est plus la même. Il serait superflu de retracer ici tous les événements qui ont amené ce changement. Il suffira d'observer qu'il n'a tenu qu'à l'Angleterre de rétablir en 1815 les rapports de bienveillance et de confiance réciproque qui existaient en 1814 et qu'elle ne l'a pas voulu. Après s'être annoncée, au début des négociations, comme résolue à demeurer fidèle à ses engagements avec le Roi, à suivre scrupuleusement la ligne qu'ils lui traçaient, on la vit inopinément changer de système et de langage... et mettre la France dans l'alternative de périr par les mains mêmes qui s'étaient armées pour la sauver du joug révolutionnaire ou de consentir aux plus douloureux sacrifices [1]. »

[1] Archives des affaires étrangères : *Angleterre, supplément 22*, f°s 110-111.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que les « douloureux sacrifices » visaient les conditions très dures imposées par la convention franco-anglaise du 20 novembre. En effet, après avoir « considéré sous un point de vue général la situation respective des deux États », le ministre des affaires étrangères assignait à son ambassadeur, comme premier objet de sa mission, « l'exécution du traité quant à la restitution de nos colonies[1] ». Les charges financières étaient exécutées : le gouvernement anglais n'avait « aucun prétexte de différer l'envoi des ordres en vertu desquels cette restitution devait avoir lieu ».

En même temps, le marquis d'Osmond était mis en garde contre un procédé employé par l'Angleterre, l'année précédente, et qu'elle serait fort tentée de renouveler. En 1814, en effet, les ordres du cabinet de Londres à ses gouverneurs dans nos colonies avaient été dressés en double expédition : l'une devait être envoyée directement au gouverneur anglais ; le second titre, remis directement à notre ambassadeur et transmis par lui à Paris, avait été confié au représentant du Roi, chargé de reprendre possession de la colonie. Par la diligence du gouvernement français, ce fonctionnaire, se présentant pour faire acte de souveraineté sur le territoire rétrocédé par l'Angleterre, s'était vu opposer une fin de non-recevoir par l'agent britannique n'ayant reçu aucun ordre de son gouvernement.

De tels procédés laissaient planer quelque incertitude sur les intentions du cabinet anglais, en amenant des retards regrettables à l'exécution des droits de la France. On en avait fait l'expérience à la Martinique et à la Guadeloupe, où la transmission des pouvoirs ne s'était opérée, de ce fait, qu'après plusieurs mois. Aussi le marquis d'Osmond devait-il agir de telle façon que les « ordres du gouvernement britannique fussent expédiés sans aucun délai » et veiller surtout à ce qu'ils « fussent accompagnés d'instructions adressées directement par ledit gouverne-

[1] Archives des Affaires étrangères, *ibid.*, f°s 124-125. Passage cité par C. Schefer., *op. cit.*, p. 135.

ment », seule condition à laquelle les autorités anglaises accordassent quelque égard.

La précaution n'était pas inutile. L'exécution des clauses coloniales des traités de 1815 dissimula à peine la mauvaise volonté de l'Angleterre ; quelques faits en feront apprécier le degré.

Dès les premiers mois de 1816, le colonel d'infanterie Schmaltz part à la tête d'une expédition, avec le titre de « commandant et administrateur pour le Roi », chargé de reprendre possession de nos établissements du Sénégal. La *Méduse* fait naufrage ; Schmaltz arrive, par miracle, à Saint-Louis ; il présente ses papiers à Brereton, lieutenant-gouverneur du poste, en lui demandant la restitution du territoire. Brereton déclare n'avoir pas reçu d'ordres. Fort de son droit, Schmaltz écrit à Mac-Carthy, gouverneur des possessions britanniques de l'Afrique occidentale : ce dernier répond qu'il attend l'arrivée de navires nécessaires au transport des troupes anglaises et il promet sa bienveillance pour le personnel de l'expédition et les naufragés. En désespoir de cause, Schmaltz avise son ministre : de Paris, on en réfère à Londres, où lord Bathurst, ministre des Colonies, reconnaît le bien fondé de notre réclamation, blâme Brereton et lui enjoint (on était en septembre 1816), « pour éviter les soupçons que son refus peut avoir fait naître sur la bonne foi du gouvernement britannique », de remettre les établissements de Sénégal et de Gorée « à l'officier, quel qu'il soit, de Sa Majesté Très Chrétienne qui sera dûment autorisé à les recevoir et produira l'ordre donné par S. A. R. le prince Régent, pour leur rétrocession [1]. » Malgré cet ordre impératif, les Anglais diffèrent encore, et Schmaltz ne rentre en possession de la colonie que le 25 janvier 1817.

Nous transportons-nous dans l'Inde ? Une expédition y est partie et arrive à Pondichéry le 16 septembre 1816. Nos « cinq villes » nous sont rendues, mais Yanaon, la dernière, seulement le 12 avril 1817 [2].

[1] M. Dubois et A. Terrier, *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 133.
[2] *Ibid.*, p. 154.

S'agit-il de la Guyane? L'Angleterre, bien qu'engagée « pour elle et ses alliés », nous renvoie au Portugal qui détenait la colonie. Une longue négociation s'engage et il faut attendre la fin de 1817 pour voir la Guyane rendue à la France.

Seules, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Pierre et l'île Bourbon font retour à la France, sans trop de difficultés, dans le premier semestre de 1816. Il n'en est pas de même à Madagascar.

Quelques postes y avaient été créés sous l'Ancien Régime et occupés par les Anglais sous l'Empire. Le cabinet français les réclamait. Le traité du 30 mai 1814 n'en parlait pas : des établissements que ce traité restituait à la France, il exceptait « l'île de France et ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles ». Il semblait bien aux yeux des ministres de Louis XVIII que ce fût là une énumération limitative. Le gouverneur de Maurice, sir Robert Farquhar, y voulait voir, au contraire, de simples exemples, et réclamait la propriété entière de Madagascar, qu'il considérait comme une « dépendance » de l'ancienne île de France. Farquhar, en l'écrivant au général Bouvet de Loziers, commandant de l'île Bourbon, déclarait suivre les ordres de son gouvernement. Le ministère français protesta énergiquement contre cette interprétation et l'Angleterre reconnut nos droits sur la grande île à la fin de 1816.

Incidents fâcheux et purement temporaires, dira-t-on. Sans doute, mais ils rendent suspecte la bonne grâce dont on qualifie les rapports de la Grande Bretagne envers la France vaincue. A d'autres égards, ils jettent quelque lumière sur les procédés de la diplomatie anglaise. En effet, la plus grande initiative est toujours laissée aux agents britanniques à l'étranger : leur seule instruction fondamentale est de prendre jalousement et en toutes circonstances les intérêts de leur pays ; de là, certaines contradictions entre les actes des subordonnés de Saint-James ou de Downing-Street et la politique des cabinets de Londres. Quand de telles conjonctures se présentent, les ministres anglais gardent le silence ou couvrent leurs agents ; si, au con-

traire, des protestations se font entendre, une ressource reste au gouvernement anglais : désavouer galamment ses fonctionnaires.

Mais le désaveu, pour galant qu'il soit et pour sincère qu'il ait paru dans la restitution de nos colonies, n'en laisse pas moins percer les intentions secrètes du ministère britannique : elles éclairent et les actes du 20 novembre et l'acrimonie manifestée par notre voisine dans les reprises de nos possessions.

Sans parler de son ressentiment contre la France, qui s'étai levée tout entière au 20 mars, la Grande-Bretagne avait vu avec déplaisir, en 1814, l'empressement de Louis XVIII à recouvrer ses colonies et à caresser des projets d'expansion : en 1815, elle lui rendait sa couronne, mais, avertie par l'expérience, se précautionnait contre une incursion possible et trop rapide de la France dans le domaine maritime et colonial, qu'elle s'était habituée, pendant un quart de siècle, à considérer comme le sien propre.

Dominatrice des mers, elle voyait dans les colonies le seul moyen d'assurer l'existence de sa flotte et l'extension de son commerce : l'« exclusif » était une loi pour toute puissance colonisatrice, la France restait une concurrente. A défendre sur le terrain colonial les intérêts commerciaux de l'Angleterre, ses diplomates avaient montré une vigilance et une ardeur empreintes d'une jalousie si peu dissimulée que le duc de Richelieu n'hésitait pas à prévoir les résultats les plus extrêmes : « L'intérêt de toutes les puissances, disait-il au marquis d'Osmond, leur donne une tendance naturelle vers l'établissement de l'équilibre maritime, et, en cela, elles seront, toutes, les auxiliaires de la France, le jour où les inquiétudes que son effervescence révolutionnaire a données à l'Europe seront entièrement calmées. Si l'opposition de l'Angleterre à tout ce qui pourrait tendre à diminuer sa prépotence sur les mers, dont aujourd'hui elle peut, sans exagération, se dire la souveraine, rend jamais une lutte indispensable, la France se trouvera par sa position, par sa prééminence sur les autres États maritimes du continent, le

chef et l'âme de cette ligue, comme l'Angleterre l'a été de celle qui a amené le rétablissement de l'équilibre continental. C'est ainsi que les deux nations auront changé de rôle [1]. »

Si les desseins du cabinet français étaient à ce point arrêtés que le chef du ministère envisageait la possibilité d'une guerre avec la Grande-Bretagne, l'opiniâtreté manifestée dans la revendication de nos possessions s'explique rétrospectivement. Elle s'explique d'autant mieux que l'attitude et la fermeté presque intransigeantes, recommandées au marquis d'Osmond par son chef, trouvaient leur fondement dans un autre point de la question coloniale.

*
* *

Le duc de Richelieu se défendait de vouloir provoquer un conflit, mais il ajoutait : « Si, toutefois, la marche des événements amenait à ce résultat, la France ne porterait dans cette guerre ni cette soif de vengeance qui conduit à des fautes politiques que de longs malheurs peuvent à peine expier, ni le désir d'abaisser l'Angleterre au-dessous d'un rang qui lui appartient naturellement dans le système européen. La France se proposerait uniquement d'écarter les entraves que l'Angleterre aurait mises ou voudrait mettre à l'industrie, au commerce et à la prospérité du continent [2]. »

Dans un monde pour lequel le premier principe de la vie économique se fondait sur une protection à outrance, les colonies étaient pour les Etats européens des débouchés assurés et d'autant plus nécessaires qu'ils avaient été créés et entretenus, de par la théorie de l'« exclusif », pour être les fournisseurs de la mère patrie. Leur prospérité dépendait de leur mise en valeur : toutes les puissances colonisatrices l'avaient assurée en utilisant dans leurs possessions lointaines la main-d'œuvre servile et la France s'était conformée, une des premières, à cette règle

[1] Instructions pour le marquis d'Osmond ; passage cité en partie par C. Schefer.

[2] Mêmes instructions, f° 124.

du système colonial. L'esclavage avait un corollaire : le commerce des nègres. L'un et l'autre n'étaient pas pour blesser une Europe consciente de sa supériorité de race. En 1814, cette Europe était encore éloignée de les considérer comme des crimes de lèse-humanité, quand la Grande-Bretagne décréta l'abolition de la traite des noirs. La ténacité qu'elle manifesta à se faire l'apôtre de sa suppression tendait à créer, sinon une entrave, du moins une limite à la prospérité des Etats colonisateurs. Dans l'état actuel du continent, c'était un coup droit à la France.

Le beau zèle de la Grande-Bretagne semble, en effet, frappé au coin de l'intérêt. Un de ses philanthropes, Wilberforce, avait jadis, en 1787, prôné l'abolition de la traite des nègres. Aussi fut-il jugé digne du titre de « citoyen français » que lui décerna, en 1792, une Assemblée dont la sœur aînée avait accueilli « l'orateur du genre humain ». Mais l'Angleterre n'escomptait certainement pas les mêmes dispositions dans la France de 1807, quand, cette année-là, son Parlement, donnant un terme à la campagne menée par Wilberforce, rendit l'« Act » qui supprimait le « honteux commerce » dans les possessions anglaises. Sans préjuger, d'ailleurs, si son application fut poursuivie avec l'enthousiasme qui entraîna sa promulgation, disons que la loi britannique avait été votée à la suite de considérations qui demeuraient entières en 1814. Les Anglais avaient pu, en effet, apprécier la valeur de leur plus grande conquête coloniale : l'Inde; ils y avaient constaté qu'une main-d'œuvre nombreuse et libre pouvait produire coton, sucre, café et multitude d'autres produits tropicaux que l'Europe demandait à des territoires exploités par une population servile. En 1807, ils se trouvaient les seuls maîtres de la mer et les seuls fournisseurs des Etats ennemis de Napoléon; l'Act du Parlement britannique paraissait une fière et généreuse réponse au décret de Berlin : la philanthropie en était « placée à intérêts [1] ».

[1] De Mandat-Grancey, *Souvenirs de la côte d'Afrique*, cités dans Bonfils, *Manuel de droit international public*, 4e édition, p. 210.

De 1807 à 1814, la guerre continentale avait permis à l'Angleterre d'assurer son hégémonie maritime; la paix générale, en ouvrant des marchés nouveaux, fermés jusque-là par le blocus continental, lui fit mesurer toute l'économie d'une politique négrophile. Supprimer la traite, c'était paralyser les colonies concurrentes et se réserver un monopole commercial. En faut-il davantage pour démasquer l'âme de propagandistes que se découvrirent subitement les plénipotentiaires britanniques? Ils eurent beau jeu de faire valoir l'antériorité de leur magnanime décision pour réclamer des puissances européennes la suppression de « l'odieux trafic » dans leurs colonies.

C'est contrainte que la France y souscrivit. Par un article additionnel au traité du 30 mai avec la Grande-Bretagne, Louis XVIII s'engageait à faire cesser dans un délai de cinq ans « un genre de commerce que repoussaient et les principes de la justice naturelle et les lumières des temps modernes [1]. » Forte d'un succès si facilement obtenu, l'Angleterre porta la question au Congrès de Vienne. Les plénipotentiaires des « Augustes Souverains », venus à l'invitation de Metternich pour signer des parchemins, n'en étaient pas à un protocole près. Une déclaration solennelle de principes formula « le vœu de mettre un terme à un fléau qui avait si longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et affligé l'humanité [2] ». Peu importait d'ailleurs à l'Autriche, à la Russie, à la Prusse qui n'avaient point de colonies; la Suède ne comptait pas; l'Amérique espagnole se détachait de la mère patrie; la résistance d'un satellite aussi fidèle que le Portugal n'entrait pas dans les prévisions de l'Angleterre.

Elle se félicitait de son œuvre, quand le retour de l'île d'Elbe arrêta sa campagne : elle craignit, un moment, d'être obligée de surseoir à des mesures qu'elle désirait moins platoniques. Il n'en fut rien. Napoléon, à peine depuis huit jours aux Tuileries, décréta l'abolition complète de la traite des noirs [3]; encore que

[1] Article 1er. De Clercq, II, p. 246.
[2] De Clercq, II, p. 452. Déclaration du 8 février 1815.
[3] Décret du 29 mars-1er avril 1815.

ce décret ait pu paraître un signe précurseur de la libéralité de l' « Acte additionnel », il n'est pas difficile d'y reconnaître surtout une concession à la Grande-Bretagne. La suite des événements prouva que Napoléon, discernant clairement les intérêts anglais, mesurait l'étendue du sacrifice pour les gagner à sa cause.

Les ministres britanniques avaient mis l'empereur « hors la loi » à Vienne; à Paris, au lendemain de Waterloo, ils ne laissèrent pas d'attacher une importance surprenante au décret du gouvernement illégal des Cent-Jours. Castleareagh représenta à Talleyrand que la France, ayant, à cette époque, définitivement aboli la traite, se conduirait sagement en acceptant le fait accompli, sans profiter du délai de cinq ans accordé par le traité du 30 mai 1814. Dans le protocole de réponse à son collègue, l'ancien ministre de Napoléon trouva l'occasion propice, en flétrissant les actes de « l'Usurpateur », de faire sa cour à Louis XVIII, dont la décision était prise, disait-il, de faire cesser la traite « dès à présent, partout et pour toujours[1]. » C'est tout l'héritage qu'au point de vue colonial Talleyrand laissa à son successeur aux Affaires étrangères.

Le duc de Richelieu fut mis en demeure de le consigner dans le traité du 20 novembre[2]. Rêvant pour son pays une reconstitution complète, il en considérait comme un des facteurs primordiaux la reprise du mouvement commercial : comptant sur les colonies pour alimenter à bon compte la métropole, il ne pouvait comprendre leur exploitation que par l'emploi de la main-d'œuvre esclave. On ne peut lui faire un grief d'avoir voulu suivre, en l'occurrence, l'exemple du cardinal, son aïeul; on ne peut lui reprocher davantage de n'avoir pas jugé sévèrement un trafic « dont la longue tolérance avait couvert l'immoralité et que l'opinion n'était pas encore préparée à considérer comme

[1] Protocoles de la conférence de Paris, en date du 27 juillet 1815. MARTENS, *Nouveau recueil*, t. II, p. 602-3.

[2] Article additionnel unique. DE CLERCQ, II, 648.

criminel [1]. » On doit, au contraire, louer le profond patriotisme dont il faisait preuve, en ne reculant pas, en 1815, devant l'idée d'une guerre avec l'Angleterre, dont la politique visait la ruine du commerce français.

Telles étaient bien les vues de cette puissance. L'abolition de la traite, opérée en droit, devint le thème des réclamations incessantes de la Grande-Bretagne. La France fut invitée à établir des mesures pour la réprimer en fait; elle s'y prêta beaucoup plus pour remplir ses engagements que pour souscrire aux injonctions de sa voisine. L'abondante législation [2] du gouvernement français témoigne de l'activité mise à parfaire une réforme qui demandait, à plus d'un égard, des ménagements, mais dont l'accomplissement, fiévreusement attendu par l'Angleterre, suggéra dès les premiers temps à celle-ci la politique du « droit de visite ». Théorie nouvelle qui, se greffant sur l'idée humanitaire de l'abolition du « trafic », procédait de la même générosité portant à supprimer la traite en maintenant l'esclavage !

Accorder aux vaisseaux de guerre britanniques le droit de s'assurer, en pleine paix et en haute mer, si les navires marchands étrangers étaient négriers, restait un expédient destiné à laisser l'Angleterre maîtresse des voies de navigation et du commerce maritime. L'audace de cette prétention sauta aux yeux des ministres français. Richelieu, Dessoles, Pasquier,

[1] Aff. étr., *Angleterre. Supplément 22.* Instructions pour M. le prince duc de Laval-Montmorency, nommé ambassadeur à Londres en octobre 1829. F° 357, rétrospectif.

[2] Ordonnance du 8 janvier 1817 : contraventions contre le bâtiment qui se livre à la traite; — Loi du 15-18 avril 1818 : peines contre les individus qui se livrent au trafic; tribunaux compétents; — Ordonnance du 24 juin 1818, établissant une croisière sur la côte d'Afrique; — Ordonnance du 22 novembre 1819 sur les tribunaux coloniaux compétents pour juger les délits de traite; — Ordonnance du 22 décembre 1819 établissant une commission spéciale au sujet des actions à intenter en matière de contraventions aux lois sur la traite; — Ordonnance du 18 janvier 1823 : peine contre les armateurs faisant le commerce des esclaves; — Ordonnance de réglementation du 13 août 1823; — Ordonnance du 22 octobre 1823, spéciale à l'île Bourbon; — Loi des 25-26 avril 1827 : répression plus forte que dans la loi du 15 avril 1818 abrogée.

Montmorency, Chateaubriand, La Ferronays se succédèrent aux Affaires étrangères; la base de leurs instructions aux ambassadeurs du Roi à Londres demeura invariablement : « Le refus constant de consentir au droit de visite qui, dans quelques limites qu'on voulût le circonscrire, aurait toujours les plus graves inconvénients et serait une source d'abus et une cause perpétuelle de mésintelligence; sans compter le danger d'offrir à l'ambition de l'Angleterre un exemple dont elle chercherait plus tard à se prévaloir pour s'assurer la domination des mers [1]. »

La continuité de la politique française n'eut d'égale que la persévérance du cabinet de Saint-James à ne pas séparer la question du droit de visite de celle de l'abolition de la traite. Après en avoir fait l'objet de conférences spéciales à Londres [2], les plénipotentiaires britanniques les prônèrent, sous couleur de religion et de philosophie, aux congrès d'Aix-la-Chapelle [3] et de Vérone [4]; ils en furent pour leurs frais de protocoles. Les faux-fuyants qu'ils employèrent à vouloir imposer leurs théories à l'Europe laissèrent trop voir pourquoi « tous ces torys, adverses pendant trente ans à la motion de Wilberforce, étaient devenus passionnés pour la liberté des nègres tout en maudissant la liberté des blancs... Le secret de ces contradictions, dit Chateaubriand [5], est dans les intérêts privés et le génie mercan-

[1] Arch. des Aff. étrangères. *Angleterre, Supplément* 22, f° 203. Instructions pour M. le marquis de la Maubourg, du 26 mars 1819. — Comparer aussi, dans la *Correspondance d'Angleterre* des mêmes Archives, les instructions pour : M. le duc Decazes, du 30 juin 1820 (vol. 613, f°s 253-7); M. le vicomte de Chateaubriand, du 27 mars 1822 (vol. 615, f°s 118-122); M. le prince de Polignac, du 17 juillet 1823 (vol. 617, f° 20); M. le prince duc de Laval-Montmorency, octobre 1829 (*Supplément* 22, f° 356-361).

[2] Cf. les protocoles de ces conférences, 1816-1818, dans Martens, *Nouveau Supplément*, t. III, p. 48-47.

[3] Actes et conférences d'Aix-la-Chapelle, 24 octobre-19 novembre 1818. Martens, *Nouveau Supplément*, t. III, p. 87-127.

[4] Résolution des cinq puissances, 28 novembre 1822. De Clercq, t III, p. 301. Voir le mémoire français de Chateaubriand dans Martens, *Nouveau Supplément*, t. I, 599, et dans l'ouvrage que cet auteur a consacré au *Congrès de Vérone*.

[5] *Congrès de Vérone*, édition de 1838, t. I, p. 79.

tile de l'Angleterre ; c'est ce qu'il faut comprendre pour n'être pas dupe d'une philanthropie si ardente et pourtant venue si tard : la philanthropie est la fausse monnaie de la charité. »

*
* *

S'il nous fallait confirmer par un autre exemple à quel point toute expansion coloniale éveillait la jalouse attention de la Grande-Bretagne, ne le trouverions-nous pas dans la question complexe des « colonies espagnoles ». Le continent sud-américain, à l'exception du Brésil portugais, se trouvait en pleine insurrection contre un souverain de trois siècles, quand le rétablissement de la paix générale, en 1815, le signala aux intérêts britanniques comme un débouché commercial de premier ordre, mais sans valeur si la métropole restait fidèle à l' « exclusif ». L'abolition de la traite, réclamée à l'Espagne avec autant d'ardeur qu'à la France, devenait difficile à obtenir d'un État qui avait été l'inventeur du « trafic » et le détenteur de son monopole pendant de longues années.

Le principe en eût-il été admis, et il le fut [1], le résultat demeurait insuffisant devant l'immensité des territoires à surveiller. Une politique plus simple s'offrait à l'Angleterre : pousser les colonies espagnoles à s'ériger en républiques et les reconnaître comme États indépendants, qui paieraient alors le service de l'inspiration et du concours, en acceptant la tutelle britannique. L'affranchissement de l'Amérique espagnole entra, dès ce moment, en première ligne dans la politique extérieure du cabinet de Saint-James, marquant ainsi à Ferdinand VII qu'il devait acheter son avènement au trône d'Espagne.

Il serait inutile de parler ici de ces rapports hispano-anglais s'ils n'avaient été l'objet de très longues discussions entre Paris et Londres. Là encore il y eut incompatibilité de vues. La

[1] Cf., dans MARTENS, 2e article, signé le 23 août 1814, additionnel au traité de Madrid entre la Grande-Bretagne et l'Espagne *(Nouveau Recueil*, t. IV, p. 123). — Traité de Madrid entre les deux États, du 23 septembre 1817 *(Nouveau Recueil*, t. III, p. 135). — Convention de Madrid du 10 décembre 1822 *(Nouveau Supplément*, t. I, p. 606).

parenté des Maisons de France et d'Espagne imposait aux ministres de Louis XVIII, puis de Charles X, le devoir de seconder de tous leurs efforts le gouvernement de Madrid. La tâche leur en était d'autant plus tracée que le principe de légitimité, posé à Vienne et paraphrasé par la Sainte-Alliance, les invitait à faire rentrer sous l'autorité de l'Espagne les colonies insurgées. Enfin, en admettant que celles-ci dussent, un jour, être affranchies, l'intérêt de la France était « de ne point laisser l'Angleterre s'emparer exclusivement du commerce de ces vastes contrées [1] ». Pour l'en prévenir, offre de médiation à l'Espagne, envoi de missions secrètes dans le Nouveau Monde, projets d'établissements de monarchies bourboniennes dans les États de l'Amérique du Sud [2], tout fut mis en œuvre par les ministères français. La politique de la Grande-Bretagne était diamétralement opposée : elle répondit aux principes dont se prévalait la France en reconnaissant, au lendemain de la guerre d'Espagne, l'indépendance des républiques sud-américaines. L'histoire diplomatique de cette indépendance, dont nous nous réservons de faire une étude plus approfondie, achèverait de confirmer que, dans toutes les questions coloniales, et particulièrement d'expansion commerciale, une divergence de vues, exclusive de rapports de bienveillance, devait forcément naître entre la Grande-Bretagne et le gouvernement de la Restauration.

Elle permettra d'établir qu'à un point de vue général, « les principaux intérêts des deux États avaient bien peu d'affinité ». Le prince de Polignac le disait, en octobre 1829, quand, ministre des Affaires étrangères, il signait les instructions de son successeur à Londres, et il ajoutait [3] : « L'histoire des rap-

[1] Cité par Schefer, Instructions pour le marquis d'Osmond. Aff. étrangères, f° 121.

[2] Voir à ce sujet l'article de M. C. Schefer, *la Candidature de Louis-Philippe au trône de Buenos-Ayres*. Feuilleton du *Journal des Débats* du 25 août 1906.

[3] Instructions pour M. le prince duc de Laval-Montmorency. Aff. étrangères, volume cité, f°s 345-7.

ports de la France et de l'Angleterre est celle de la rivalité la plus longue et la plus soutenue que présente l'histoire des temps modernes. Fox, celui des hommes d'État de l'Angleterre qui avait le plus cherché à mettre un terme à cette lutte, souvent si fatale à l'un et à l'autre peuple, ne croyait cependant pas pouvoir désigner la France sous un autre nom que celui d'*ennemie naturelle* de son pays. C'est qu'il y a dans la nature des choses des principes d'opposition plus forts que les circonstances et que les hommes qui ont successivement essayé de les dominer... Le sentiment que le cabinet de Londres a de cette situation fait qu'il ne nous trouve jamais assez abaissés, qu'il s'est opposé surtout avec une constance infatigable et une ardeur passionnée à tout ce qui peut nous rendre des forces et qu'il a toujours considéré le moment où nous pourrions compléter notre renaissance politique comme celui qui marquerait sa propre décadence. »

Pour être enfermé dans les termes d'une formule peut-être sévère, ce jugement contemporain ne fait-il pas l'éloge des diplomates de la Restauration ? Il témoigne que leur politique se fondait sur une perception très claire des grands intérêts du pays, en s'appuyant sur les traditions de la France.

Maurice Escoffier.

LOUIS XIV ET RAGUSE[1]

(1667-1680)

I

L'éternelle guerre de Candie, commencée en 1645, battait presque le record de la guerre de Trente Ans. Selon toutes les apparences, en 1667 elle n'était pas près de finir. Raguse s'en réjouissait. Son port gagnait tout ce que les échelles vénitiennes perdaient à cause du *Vasak*, c'est-à-dire du blocus continental dont la Porte avait frappé le commerce balkanique de Venise. La guerre était venue juste à point pour ranimer la vie languissante de la petite République dont le commerce souffrait des mêmes causes économiques et politiques qui avaient réduit aux abois la sérénissime république de Saint-Marc. Le Grand Conseil de Raguse avait été convoqué le mercredi saint de l'an de grâce 1667 (6 avril), comme tous les ans à pareille époque, pour exercer, aux termes de la Constitution, le droit souverain d'amnistie des condamnés politiques et de droit commun. La journée s'annonçait radieuse. Elle inspira beaucoup plus tard à Benoît Stay ces vers latins d'une saveur toute virgilienne :

Tempus erat, vernis quo primas floribus herbas
Pingebat natura, diemque ferebat ad Arcton.
Jamque ea lux aderat, casum qua fata parabant.

[1] Ces pages font partie d'un ouvrage intitulé : *La France et la République de Raguse*, qui paraîtra prochainement et fera suite au livre du même auteur sur *Raguse et l'empire ottoman*, dont le premier volume a été publié à Belgrade en 1899.

Les églises de cette ville catholique par excellence étaient vers 9 heures du matin remplies de fidèles pour assister à la lecture de la Passion. Les patriciens attendaient sous les voûtes du Palazzo, ce mélange admirable de style roman et gothique, le son de la cloche qui les appellerait dans la salle du Conseil. Le Rettore, Simone Ghetaldi, assistait avec sa famille à une messe basse dans la chapelle ducale. Tout à coup, un tremblement de terre qui dura, d'après les témoignages des contemporains, l'espace de temps qu'il faut pour réciter un *Ave Maria*, fit crouler une partie des édifices publics et presque toutes les maisons privées de la capitale. Le second étage du palais des recteurs s'écroula en écrasant le recteur avec toute sa famille et un grand nombre de membres du Grand Conseil. Les quatre principales églises de la ville : Sainte-Marie Majeure, Saint-Blaise, Saint-François et Saint-Dominique n'étaient plus qu'un amas de décombres Les magnifiques cloîtres des deux ordres des Frères Mineurs et des Frères Prêcheurs, datant de l'époque de leurs fondateurs, furent gravement endommagés. Tous les édifices publics furent rendus inhabitables. Quant aux habitations des particuliers, plus des deux tiers croulèrent et ensevelirent sous leurs décombres la moitié de la population de la ville. L'aristocratie fut décimée. Cinquante-huit membres du Grand Conseil périrent dans cette terrible journée. Le Sénat et le Conseil Mineur n'existaient plus que de nom. Les autres villes et les îles de la République : Stagno Grande et Stagno Piccolo, Mezzo et Giuppana, Meleda, la contrée de Canali et Ragusa-Vecchia, l'ancienne Épidaure, tout fut en partie détruit et dépeuplé. Le lendemain, un violent incendie se déclara. Il acheva l'œuvre de destruction. Le résident des États généraux à Constantinople, Crooker, qui, avant de rejoindre son poste, avait reçu l'ordre de passer par Raguse et de transmettre à la seigneurie les déclarations de bonne et franche amitié de son gouvernement, périt avec sa femme et ses enfants. Quelques gentilshommes de sa suite échappèrent au désastre. Parmi eux le consul hollandais, Van Dam, destiné pour Smyrne, nous a laissé une fidèle relation de cette

terrible catastrophe, qui anéantissait, semblait-il, d'un seul coup Raguse et la République [1].

L'anarchie dans la ville abandonnée était à son comble. Des bandes de brigands des pays turcs limitrophes se ruèrent sur la cité ouverte à tout venant et saccagèrent le trésor de l'État, les églises, les maisons des particuliers qui étaient restées debout. Un petit groupe de patriciens corrompus et une bande de paysans de Canali et d'Epidaure se joignirent aux brigands et partagèrent avec eux l'argent volé des caisses publiques. Le célèbre reliquaire de Sainte-Marie Majeure, qui avait excité l'admiration de l'ambassadeur de Henri IV, Jean de Gontaut-Biron [2], ne fut pas épargné. Les œuvres d'art qu'on y trouve

[1] *La Relation de Van Dam* fut d'abord publiée à la Haye, en 1672, en hollandais et traduite ensuite en allemand, dans un ouvrage paru à Nuremberg, en 1718, sous le titre : *Alter und neuer Staat des Königreiches Dalmatien* Outre les documents inédits des Archives de l'État de Raguse et de Venise sur ce tremblement de terre, qui, jusqu'à celui de Lisbonne (1755), fut le plus tristement célèbre de l'histoire moderne de l'Europe, nous en possédons plusieurs relations en prose et en vers des Ragusains Bosdari, Rogacci, Bettera, Gradi, Stay, Andriasci, Bona, Palmotta, etc. Une relation anonyme et assez exacte en fut publiée en 1667, en italien, à Venise *(Relatione del horribile Terremoto, seguito nella città di Ragusa et altre della Dalmatia et Albania il giorno dille 6 aprile 1667*. In Venetia, MDCLXVII, in-4°), et elle fut traduite et imprimée en plusieurs langues. On en trouve une édition française à Paris, à la bibliothèque Mazarine (A. 15426, n° 35, imprimé), sous le titre : « Relation véritable de l'horrible tremblement de terre, arrivé en la ville et pays de Raguze, et en d'autres lieux de la Dalmatie et de l'Albanie. A Paris, chez Jacques Langlois fils, au mont Saint-Hilaire, rue d'Ecosse, aux trois Cramillières. Avec Permission. » Dans la même bibliothèque on trouve une traduction anglaise de la même *Relation*, publiée en cette même année à Londres : « A true relation of the terrible earthquake which happenad at Ragusa and several other cities in Dalmatia and Albanie the sixth of april 1667 as we have it in a particular account from Venice. Published by authority. In the Savoy, 1669, in-4°. »

[2] Gontaut-Biron, en se rendant à son poste à Constantinople, passa par Raguse et, en exécution des ordres du Roi, remit à la seigneurie une lettre autographe de Henri IV. Aux termes des instructions du Roi du 26 juillet 1604, il devait visiter la seigneurie de Raguse « de la part de Sadite Majesté » et « s'assurer de sa bonne volonté » en la priant de favoriser ses ministres et affaires, aux occasions qui se présenteront, suivant les lettres de créances qui luy seront à cest effect baillées pour les présenter à ladite seigneurie de Raguze... Gontaut-Biron passa trois jours à Raguse. Son écuyer Bordier, qui écrivit le journal de son voyage et de sa mission, nous a laissé une description detaillée de la visite faite par Gontaut-Biron à Raguse et à son

encore ne forment qu'une partie du fameux trésor, un des plus riches de la chrétienté orientale.

La situation à l'extérieur n'était pas moins terrible. La Turquie se tenait prête à occuper Raguse déserte. Le caïmacan du grand vizir, Kara-Moustapha-Pacha, qui gérait les affaires de l'Empire en l'absence d'Ahmed-Köprüli-Pacha retenu sous les remparts de Candie, invoquait le droit de succession des familles éteintes au profit de l'Empire dont Raguse était tributaire. Trois ambassadeurs, expédiés en toute hâte par le gouvernement provisoire, s'évertuaient à combattre les exigences inouïes de la Porte. A la première nouvelle de la catastrophe du 6 avril, le pacha de Bosnie fit arrêter Marino Gozze comme otage. Martolizza Zamagna et Mathieu Menze, envoyés à Andrinople pour représenter au Sultan et à son ministre l'intérêt que l'Empire avait à la conservation de Raguse, avaient été insultés et arrêtés ensuite sur un ordre de Kara-Moustapha.

Une escadre vénitienne, aux ordres du provéditeur général Catarino Cornaro, guettait le moment favorable pour arborer le pavillon de Saint-Marc sur les murailles du faubourg et du port ragusain de Gravose et pour s'assujettir ce qui restait du superbe patriciat. Un témoin de cette année terrible, Benoît Giorgi, écrivait à son concitoyen Étienne Gradi à Rome, qu'on aurait pu inscrire sur les portes de la ville de Raguse ces simples et terribles paroles :

Intus pavor, foris gladius[1].

C'est à cette heure néfaste que surgit la grande et noble figure du patricien Nicolas Bona. Raguse lui doit en grande partie sa restauration et son indépendance. Bona, après avoir abrité sa famille à Stagno, débarque seul dans le port de Raguse. Il s'associe deux autres patriciens : Thomas Bassagli et

fameux reliquaire. Ce journal fut publié en 1888 par le comte Théodore de Gontaut-Biron, dans les Archives historiques de la Gascogne. Une partie de la description de Raguse, par Bordier, se trouve encore inédite dans la Bibliothèque nationale.

[1] « Au dedans la peur, le glaive au dehors. »

Marino Giorgi. Il fait appel au patriotisme des citoyens et des habitants des îles. Il purge la ville des brigands. Il rend la confiance à ses collègues éperdus. Il s'installe au couvent de Saint-Dominique. C'est de là qu'il gouverne avec un comité de salut public, qu'il organise une petite milice territoriale, qu'il administre les finances de l'État, qu'il envoie des ambassadeurs au Sultan, au Pape, des appels pressants aux rois d'Espagne et de France. Il se rend à Gravose en litière et il dit au provéditeur vénitien : « Monsieur, tant qu'il y aura une seule âme vivante à Raguse, nous garderons notre liberté [1]. »

Il fallait reconstituer un gouvernement régulier. Bona convoqua les patriciens (10 juin) dans la Secula di S. Lazzaro. Trente-six membres du Grand Conseil y parurent en robe de deuil. On élut un gouvernement provisoire de douze patriciens. Nicolas Bona et Marino Caboga y furent les personnages les plus influents. On repoussa une proposition tendant à déserter la ville et en bâtir une autre plus loin sur le littoral, puisque les bastions et les forteresses, qui font de Raguse une rivale de Carcassonne et d'Aigues-Mortes, étaient restées debout. On décida de maintenir la vieille constitution aristocratique et de demander des subsides à la chrétienté. La question constitutionnelle, qui avait déjà agité les esprits et qui était posée entre la bourgeoisie et le patriciat, fut réglée dans un esprit oligarchique. Il ne pouvait pas en être autrement. Ce fut en vain que Stefano Gradi, un des plus illustres patriciens de Raguse des temps modernes, vice-bibliothécaire du Pape, que nous rencontrerons plus tard sur le chemin de Paris, avait demandé de Rome une agrégation en masse de la haute bourgeoisie. Il répétait à cette

[1] Tous les témoignages des contemporains, surtout ceux de Francesco Bobali et de Benoit Giorgi dans leurs intéressantes *correspondances* inedites, s'accordent à attribuer à Bona le mérite de la restauration de Raguse. François Bobali atteste la vérité des paroles adressées par Bona à Cornaro. Bona nous a laissé, d'ailleurs, lui-même une touchante relation des événements auxquels il a pris une si large part. L'air de sincérité et de modestie du grand patriote ne laissent pas de produire une profonde impression sur les lecteurs de ces pages encore inédites qui se trouvent dans la bibliothèque des Franciscains à Raguse.

république aristocratique, plus aristocratique que Venise un siècle avant Montesquieu, « que la meilleure aristocratie est celle où la partie du peuple qui n'a point de part à la puissance est si petite et si pauvre, que la partie dominante n'a aucun intérêt à l'opprimer [1] ».

« Ouvrez le Grand Conseil », s'écriait l'abbé patricien [2], « comme l'ont fait nos ancêtres aux premiers siècles de la république. Reconstituez votre sang. Partagez le pouvoir avec les détenteurs de la richesse nationale, avec ces grandes familles de marins hardis et d'adroits commerçants, qui portent le prestige de Raguse sur leurs navires et avec leurs caravanes jusqu'aux bouches du Danube et jusqu'aux mers de l'Inde. Cette mesure large et vraiment républicaine liera le sort de l'État au sort de la nation et, détenteur du pouvoir, le Tiers-État ne demandera pas la révolution ». Gradi supplia en vain. Il demandait au patriciat de sa ville natale un acte de sagesse politique qui était au-dessus de ses forces. L'heure de l'évolution sociale n'avait pas sonné. Pour briser cette oligarchie tenace il faudra de rien moins que d'un Napoléon, mais avec elle disparaîtra la liberté.

L'agrégation se fit, mais savamment dosée. Une dizaine de familles de la bourgeoisie furent inscrites au « Specchio del Maggior Consiglio. » Cette agrégation homéopathique créa une division profonde dans le patriciat. Elle plaça à côté des grandes familles historiques, des Gozze, des Bona, des Giorgi, des Gradi, des Caboga, des Resti, une poignée de parvenus trop faibles en nombre pour qu'une fusion pût s'accomplir, assez forts pourtant pour balancer et contrôler le pouvoir des descendants des fondateurs de la ville. Elle irrita les agrégés, systématiquement exclus du rectorat et même, au début, du Sénat. Ce fut un nouvel ordre de privilèges qui accentua plutôt qu'il ne modifia

[1] *Esprit des Rois*, liv., II, chap. III.

[2] « Discorso sopra lo Stato della republica di Ragusa dopo il terremoto ed incendio della città nel 1667 e di quello che sarebbe da fare in quelle contingenze in ordine al sollievo di essa ». Bibliothèque des Franciscains de Raguse.

le caractère oligarchique de la République. Les conflits entre les deux partis des vieux et des jeunes, des adeptes de la vieille université de Salamanque et des partisans enthousiastes des doctrines de la Sorbonne, se prolongèrent jusqu'à la fin de la République. Ce fut, avec le tremblement de terre, la cause de la première décadence de Raguse.

Jamais catastrophe ne surprit un petit Etat à une époque plus sombre. Raguse au dix-septième siècle était tout à fait isolée en Europe. Elle devait faire front au plus grand danger qu'elle eût jamais connu dans son histoire presque millénaire : à la centralisation monarchique de cette même Europe. Elle ne pouvait plus se retremper dans l'atmosphère d'un âge à tout jamais disparu, dans les principes qui régissaient les superbes communes d'autrefois. La liberté en Italie n'était plus qu'un sujet de dissertations et de poésies d'occasion. Gênes était une épave ballottée entre la France et l'Espagne. Pise avait depuis longtemps cessé de vivre en commune indépendante. Florence était devenue l'apanage des Médicis. Lucques végétait. Seule Venise se dressait dans l'Europe monarchisée comme une superbe puissance déchue, dépouillée de la couronne d'Orient, jalouse de sa neutralité, assistant impassible sous sa chape d'or à l'exploitation du Nouveau-Monde fermé pour elle. La société européenne prenait donc un essor nouveau sous l'influence des grandes unités nationales hostiles aux petits groupements républicains qui devenaient déjà un anachronisme. Dans une telle Europe, la situation de la petite république était bien critique! Elle avait à combattre, d'un côté, la politique tracassière et souvent hostile de Venise, de l'autre ménager les deux grandes puissances — la France et l'Espagne — qui avec l'Empereur opprimaient de tout le poids de leurs puissantes collectivités sa grande et terrible voisine! Elle devait enfin satisfaire l'insatiable avidité de la Porte et se défendre constamment de ses velléités de conquête [1].

[1] M. de la Haye-Vantelec écrit de Constantinople à M. de Lionne, le 6 juin 1667 : « Le tremblement de terre arrivé à Raguse, où un résident de Hollande a péri, venant icy par terre, a donné occasion aux Turcs de

Et voilà que le tremblement de terre du 6 avril vint s'ajouter aux causes générales de sa détresse politique! Cependant les aides de la chrétienté affluèrent de tous côtés. Le Roi Catholique et le vice-Roi de Naples envoyèrent des maçons, des ingénieurs, une quantité considérable de vivres et de munitions. Le duc de Savoie en fit autant. Le pape Clément IX accorda à la République les dîmes pour les croisades et les recettes des « Monti » déposés à Rome par les Ragusains du seizième siècle. Le Sénat avait déjà exprimé à son prédécesseur Alexandre VII Chigi l'espoir que le Saint-Siège ne permettrait pas la destruction définitive « d'un État utile à la défense de l'Italie, aux intérêts de la chrétienté dans le Levant, boulevard contre les infidèles[1]. » Le Pape lui avait adressé des paroles de consolation et d'encouragement, en déplorant profondément les angoisses d'une république « qui a si bien mérité en tout temps du Saint-Siège et de toute la chrétienté [2] ».

La lettre de Louis XIV, en réponse à celle que la République lui avait adressé le 26 avril, était sympathique. « Nous avons receu la lettre que Vous nous avez escripts pour nous donner advis de votre disgrâce », écrivait-il au recteur et aux conseillers de la République le 23 juin, du « Camp de Tournay » « et bien que nous l'ayons considéré comme un effet de la divine

songer à se rendre maîtres de ce poste, mais je veux croire qu'ils ne viendront pas à bout de leur dessein et que le Pape et le Roy d'Espagne qui sont proches s'efforceront d'empêcher qu'un si méchant voisin, tel que le Turc, n'approche d'eux. » Paris, Archives du ministre des affaires étrangères, Turquie, *Correspondance politique*, 8, fol. 241 verso.

Nous devons à l'extrême obligeance de l'archiviste de l'État Serbe, M. le docteur Michel Gavrilovitch, ancien élève de l'école des Hautes-Études, presque tous les documents français qu'on rencontrera dans le courant de cette étude. Qu'il nous soit permis, à cette place, de nous acquitter d'un agréable devoir en adressant à M. Gavrilovitch nos remerciements chaleureux pour la libéralité avec laquelle il a bien voulu faciliter notre tâche.

[1] Avril 1667. La même pensée est exprimée dans la lettre du Sénat au cardinal protecteur Barberini, du 18 mai. Archives de l'État de Raguse. *Correspondance des princes*, f° V, n°s 547 et 550.

[2] ... rempublicam vestram de hac Sancta Sede ac universa re christiana temporibus omnibus optime meritam. » Bref du 7 mai 1667 publié dans les *Monumenta historiam Slavorum meridionalium spectentia*, de THEINER, t. II, p. 191.

Providence qui reneuvse les États, et les esleve selon son bon plaisir, Nous n'avons pas laissé néanmoins de compatir beaucoup aux afflictions et d'y prendre toute la part que vous vous estes promis en ce rencontre de nostre bienveillance sur quoy nous avons voulu faire celle cy pour Vous tesmoigner nos véritables sentimens sur ce sujet, et Vous assurer en mesme temps que le mauvais Estat où vous a réduit un accident aussi imprévu et aussi extraordinaire que celui qui Vous est arrivé sera un nouveau motif qui nous conviera de plus en plus à vous departir des effects de nostre bonne volonté dans toutes les occasions qui s'en présenteront. Sur ce Nous prions Dieu qu'il vous ayt, très chers et bons amis, en sa sainte et digne garde [1]. »

Cette lettre fut accueillie avec joie par les régents [2]. On crut y entrevoir de bonnes dispositions du Roi envers la République. Une belle occasion s'offrait pour demander à la France de larges subsides et la protection du Roi pendant la crise douloureuse que la ville traversait, presque sans défense, en face de Venise et de la Porte aux aguets. Le Sénat décimé élut au mois de novembre le P. Antoine Primi, provincial de l'ordre de Saint-François, en qualité d'envoyé extraordinaire auprès de Louis XIV. Le choix était habile [3]. La République connaissait

[1] La lettre est signée : Louis et contresignée : Le Tellier. Nous publions les lettres de Louis XIV d'après les originaux qui se trouvent aux archives de l'État de Raguse, *Correspondance des princes*, dix-septième siècle, f° II. Cette lettre porte le numéro d'ordre 96.

[2] Toutes les lettres de la République sont signés : Le Recteur et les conseillers de la République de Raguse, même celles qui furent écrites pendant l'interrègne. La lettre du Roi est, par conséquent, adressée » : A nos très chers et bons amis, le Recteur et conseil de la République de Raguse ». — Henri IV y ajoutait l'épithète : « Magnifique » — bien qu'il n'y eût encore de recteur. Le premier recteur après le tremblement de terre ne fut élu que le 26 avril 1669 en la personne de Nicolas Bassegli. On sait que le Recteur de la République changeait tous les mois. Il était en quelque sorte le président du Sénat qui était permanent et qui se renouvelait en partie tous les ans. Cette courte durée des fonctions de la première magistrature de la République de Raguse n'a pas échappé à Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. II, chap. III). Inutile d'insister ici sur les causes auxquelles le grand écrivain attribue cette anomalie constitutionnelle que Raguse possédait en commun avec Lucques.

[3] Le P. Salvatore Giorgi fut d'abord chargé de la mission en France. Ses

le piétisme du Roi. Bossuet régnait sur tous les cœurs et provoquait à la Cour, par ses sermons, des larmes d'attendrissement. On pensait que le Roi Très-Chrétien ne démentirait pas son titre glorieux. Malheureusement, le moment était mal choisi. La mort de la reine mère n'avait pas empêché Louis XIV de déclarer la guerre à l'Espagne et de conquérir, en moins de trois mois, par une brillante campagne, le Brabant et la Franche-Comté. C'est entre les deux conquêtes, le 11 décembre 1667, que le Roi reçut en audience le P. Primi, qui lui remit une lettre de la République et un bref de Clément IX. L'envoyé de Raguse fut éloquent. Il flatta adroitement le Roi et insista sur la mission civilisatrice de Raguse dans l'orient musulman [1]. Dans sa lettre du 26 août la République comparait Louis XIV à Auguste. Fidèle aux traditions slaves de ses poètes depuis Goundoulitch (Gondola), elle faisait dans sa lettre allusion à l'immense étendue de la langue illyrique qui était celle de son peuple et dans laquelle elle proclamerait, disait-elle, à l'univers entier les louanges du Grand Roi [2]. Le Roi répondit à l'envoyé textuellement : « Je verrai le bref de Sa Sainteté et la lettre de la République et je réfléchirai [3]. » Au bout de quelques semaines il avait réfléchi. Il

instructions portent la date du 20 juin (Archives de l'État, f° XXXII, n° 1751). La République y insiste sur son caractère de « rempart de la chrétienté » dont elle avait bien mérité « en rachetant un nombre infini d'esclaves chrétiens de toute nation, et, grâce aux privilèges qu'elle jouit sur toute l'étendue de l'empire ottoman, en entretenant les églises chrétiennes (catholiques) en Turquie et en faisant distribuer les sacrements avec avantage et consolation de ces peuples-là ». Giorgi, pour des causes qui nous sont inconnues, n'alla pas en France. Et ce n'est qu'au mois de novembre que Primi le substitua.

[1] Une copie du discours de Primi se trouve à la bibliothèque franciscaine de Raguse, sous le titre : « Discorso fatto dal Pre Antonio Primi alla presenza del Re di Francia alli 11 decembre 1667. » Archives franciscaines, 416.

[2] Archives de l'État.

[3] Le : « Je verrai » était la réponse stéréotype de Louis XIV pour toute demande *inattendue*. M. Lacour-Gayet nous l'assure dans son chapitre sur Louis XIV dans l'*Histoire générale Lavisse-Rambaud*, t. VI. p. 184. Nous voyons cependant que le Roi avait la même réponse pour les demandes *attendues*, puisqu'on ne peut pas supposer que Louis ignorât le but de la mission du P. Primi. A vrai dire il ajouta en cette occasion un : « je réfléchirai », ce qui était dans l'espèce bien naturel!

ne pouvait, déclara-t-il, rien faire pour Raguse. La guerre d'Espagne absorbait toutes les ressources du Trésor. Il remit au P. Primi sa réponse au Sénat. « Nous vous avons déjà faict cognoistre par nostre lettre escritte au camp devant Tournay » écrivait-il à la République le 12 janvier 1668 [1], combien nous avions esté touchez de la grande perte que Vous aviez faite par ce tremblement de terre si extraordinaire qui avoit bouleversé en un moment la plus considérable partie de Vostre ville, et comme Nous avons appris avec le mesme sentiment la nouvelle disgrâce qui vous est depuis arrivée par ce grande *(sic !)* incendie, qui vous a faict resentir derechef la pesanteur de la main de Dieu. Nous souhaitterions d'estre en estat de pouvoir satisfaire à vostre besoin et à l'affection que nous avons toujours eue pour vostre République en Vous accordant le secours que Vous Nous demandez. Mais comme les frays de la guerre que nous sommes obligez de soustenir pour rentrer dans les places et les pays qui sont escheus à la Reyne, Nostre très chère espouse et compagne, par droict successif, et qui luy sont néanmoins injustement detenus par le Roy Catholique, ne Nous permettent pas de nous engager presentement dans de nouvelles despenses, nous nous sommes particulierment expliquez sur ce sujet au P. Provincial des Cordelliers de vostre ville que vous aviez envoyé vers nous pour nous representer le malheureux Estat où vous trouvez reduicts, et vous remettant à luy de tout ce que nous pourrions adjouster à la présente, Nous ne Vous la ferons plus longue que pour Vous asseurer de Nostre sincere bienveillance. »

Dans une lettre adressée de Paris le 16 janvier, par le duc de la Vieuville, gouverneur du Poitou, à Etienne Gradi, vice-bibliothécaire du Pape, nous trouvons le commentaire de la lettre de Louis XIV. Gradi avait remis à l'envoyé de Raguse une lettre d'introduction pour son ami. « Monsieur », répondit le duc à

[1] L'original de la lettre royale se trouve aux Archives de l'État de Raguse, *Correspondance des princes*, dix-septième siècle, f° II, n° 90. La lettre est *signée* : Louis et *contre-signée* : H. de Lionne.

Gradi [1], « la conjoncture de cette guerre avec l'Espagne a rendu le succès de la commission du R. P. Provincial de Raguse malheureux, aussi bien que les soyns que j'ay pris pour le rendre plus favorable. Je vous asseure que j'en ay un extreme deplaisir non seulement par la considération de l'estat auquel cette pauvre ville est reduitte, mais particulièrement par l'interest que j'y prens aussi bien que celuy que vous y avez. Je ne doute point du tout que dans un autre temps nous n'eussions esté plus heureux, et que Sa Majesté ne se fut portée à leur accorder un secours digne de sa grandeur sans les despenses extremes qui sont nécessaires pour soustenir cette guerre. Le R. P. Provincial ne manquera pas de Vous rendre un compte exact de toute sa négociation; de sorte que je ne crois pas qu'il soit nécessaire de Vous en entretenir plus amplement. C'est un très honneste homme et qui s'est dignement acquitté auprès du Roy et de ces Messieurs de son conseil, de sa mission. Je Vous asseure qu'elle ne pouvoit pas tomber en meilleure main et qu'il n'a pas tenu à ses soins et à sa conduitte que la République n'ayt entiere satisfaction. » Dans un post-scriptum M. de la Vieuville ajoute : « Le Roy n'as pas jugé à propos de faire response à Sa Sainteté ne se trouvant pas en estat d'accorder à la République le secours qu'elle luy a demandé. »

L' « autre temps » dont M. de Vieuville parlait, ne vint jamais. La République frappera encore une fois à la porte de Louis XIV, mais elle sera éconduite une fois de plus. Un conflit redoutable avec la Turquie allait s'ouvrir et menacer l'existence même de Raguse. Il fournira l'occasion à une nouvelle rencontre du grand Roi avec la petite République [2].

[1] Correspondance inédite de Gradi. Archives de l'État de Raguse, f° VIII, n° 803.

[2] Le Roi cependant ordonna à M. de la Haye-Vantelec d'avoir tous les égards possibles pour les ambassadeurs ragusains en Turquie et d'intervenir dans toute occasion en faveur de Raguse. Ainsi l'ambassadeur écrit à M. de Lionne le 3 mars 1668 : « Un ambassadeur de Raguse m'est venu visiter depuis huit jours. Il me témoigna que sa République avait beaucoup d'obligations à Sa Majesté des offres qu'elle luy avait fait de la secourir dans le malheur du tremblement de terre. » — L'ambassadeur, Palmotta ou

II

Depuis les avanies de 1668 la République n'avait plus eu à se plaindre des vexations de la Porte. La chute de Candie (1669) avait apaisé les velléités de conquête de la Sublime Porte. Son grand vizir Ahmed Pacha Köprüli, issu d'une famille Albanaise qui donna à la Turquie quelques hommes d'État éminents, pratiqua la modération dans ses rapports avec la chrétienté. Sous son gouvernement, Raguse intervint au règlement de la question des Lieux-Saints. Elle fut représentée à Andrinople et à Constantinople par Marino Caboga, un des esprits les plus originaux du dix-septième siècle. Diplomate tour à tour violent et patient jusqu'au renoncement, homme d'idées, dont quelques-unes honoreraient les politiciens de nos jours, rompu aux affaires de la Porte, comme pas un seul des ambassadeurs de son temps, Caboga représenta sa patrie sur le Bosphore à plusieurs reprises, de 1670 à 1683. Il fut envoyé au mois de mai de 1675 à Andrinople pour représenter la République aux fêtes de la circoncision des fils de Mohammed IV. Nointel, qui ne pouvait ou ne voulait pas quitter le Bosphore, envoya auprès du Sultan son secrétaire La Croix [1]. Pendant les fêtes, dont Caboga nous a laissé une description intéressante dans un rapport au Sénat [2],

Bona, faisait évidemment allusion à la première lettre du Roi qui, nous l'avons vu, avait pu donner au Sénat quelque espoir en une aide efficace de la part de Louis XIV. — « Je luy repartis que Sa Majesté m'avoit ordonné de l'assister icy en ce que je pourrois, et m'estois offert lorsqu'ils avoient esté arrestéz prisonniers à Andrinople. Il me fit des grandes plaintes du cahimacan d'Andrinople qui les avait tourmentés pour les obliger à donner de l'argent, mais que Dieu mercy, ils en estoient sortis en fournissant quelque chose d'extraordinaire. » Affaires étrangères Turquie. *Correspondance politique*, 9, fol. 24, verso.

[1] Vandal, *Les voyages du marquis de Nointel*. Paris, Plon, 1900, p. 195.

[2] Relazione delle solennità fatte in Andrianopoli l'anno 1675 sotto li 26 maggio in occasione della circoncisione di Sultan Mustaffà Primogenito e Sultan Orcane secondogenito di Sultan Mahmed Gran Signore di Turchi. (Une copie de cette relation se trouve dans les Archives de la famille Bassegli-Gozze. C'est grâce à l'obligeance du chef actuel de cette maison patricienne, M. le comte Vito de Bassegli-Gozze, que nous nous trouvons dans la possibilité d'utiliser ce précieux document).

le P. Cognizares, procureur général des Franciscains de Terre-Sainte, remit en personne, le 24 juin, un mémorandum aux ambassadeurs de Raguse et de Gênes, en demandant leur intervention contre les Grecs, usurpateurs du Saint-Sépulcre. Malgré la décision de la Porte de 1673, aux termes de laquelle fut reconnu à la France le droit formel et exclusif de protection des Lieux-Saints, les Grecs, appuyés par les drogmans grecs de la Porte — Maurocordato et Panajotti — avaient réussi à s'emparer des clefs, des tapis et des lampes du Saint-Sépulcre, en s'engageant de payer des redevances annuelles au profit des mosquées. C'est à la suite de cette usurpation que les Franciscains, gardiens du Sanctuaire, avaient décidé l'envoi du P. Cognizares à Andrinople. Dans son mémorandum nous lisons le passage suivant : « Le grand vizir, fâché contre l'ambassadeur de France (Nointel) à la suite de son voyage à Jérusalem, nous a répondu que l'affaire ne pouvait s'arranger que par la présentation de documents *postérieurs* en date à ceux des Grecs. Nous n'en avons malheureusement pas. Nous ne possédons que les capitulations avec la France et nous n'avons d'autre espoir qu'en la foi que le grand vizir ajoutera aux informations du cadi de Jérusalem qu'on attend ici ou qui enverra son rapport par écrit [1]. » Il s'agissait donc d'obtenir un délai pour la remise des clefs aux Grecs. Or, c'était beaucoup, ce pouvait être décisif dans les négociations avec les Turcs. Marino Caboga obtint d'Ahmed Pacha ce délai. On décida d'attendre le rapport du cadi. Les Franciscains eurent pour un moment gain de cause. Malheureusement, l'année suivante, le Sultan, gagné par l'or des Grecs, leur fit remettre (25 janvier) les clefs, les tapis et les lampes du Saint-Sépulcre [2].

La mission de Caboga fut le dernier grand acte de protectorat religieux exercé par Raguse en Orient. L'ambassadeur ragusain

[1] Le mémorandum du P. Cognizares se trouve reproduit dans la relation précitée de Caboga.

[2] Cf. Vandal, *op. cit.*, p. 217-218, et De la Jonquière, *Histoire de l'empire ottoman*, p. 511.

obtint dans cette même occasion un commandement du Sultan pour la réédification de l'église catholique de Belgrade, incendiée en 1671, et de nouveaux hattis-chérifs en faveur des Franciscains de Bosnie.

Au retour de sa mission, Caboga se rendit à Venise (octobre 1675) d'où il prit le chemin de la France pour régler des affaires personnelles. Dans l'église paroissiale de l'ambassade de France à Venise, Madonna dell' Orto, Caboga rencontra l'ambassadeur, M. de Paillerolles. Une conversation s'engagea entre les deux diplomates. M. de Paillerolles en fit l'argument d'un long rapport à M. de Pomponne que nous publions ici en considération de sa haute importance.

« Je vis », écrit M. de Paillerolles le 19 octobre [1], « dans l'église de cette paroisse le Ragusois, dont j'eus l'honneur de vous parler il y a huit jours, qui s'appelle Marino Caboga. Il est noble du corps de sa République, et a esté en dernier lieu son ambassadeur extraordinaire à la Porte, comme il me l'a fait voir par la subscription d'une lettre que M. de Nointel luy escrit, bien qu'il soit icy sans aucun titre. » M. de Paillerolles s'étend ensuite sur le voyage projeté par Caboga en France. Nointel lui a donné deux lettres de recommandation, l'une pour M. de Pomponne et l'autre pour Colbert. Et puis l'ambassadeur continue : « Il me parla fort du zèle qu'il avoit pour le service du Roy, et me rapporta plusieurs témoignages, qu'il en avoit donnés en divers temps, entre autres qu'il avoit fait changer la démolition de l'église des capucins français à Smyrne, ordonnée par la Porte, et celle simplement d'un pont de communication de la maison du consul françois à cette église-là. Il me témoigna aussy beaucoup d'estime et d'affection pour M. de Nointel, me parlant fort de la vigueur avec laquelle il soutenoit son ambassade. Mais il en prit occasion de me faire entendre qu'il pourroit avoir un peu excédé en cela même, et que les Turcs avoient trouvé fort mauvais qu'il eust entrepris sans

[1] Affaires étrangères, Venise. *Correspondance politique*, 96, fol. 230, original.

passeport le grand voyage, qu'il a fait, ce qui l'avoit engagé en de grands démêléz avec plusieurs officiers turcs, qui lui manquoient de respect, ne le connoissant pas et n'estant pas obligéz à les connoistre, desquels Turcs, il en estoit demeuré de morts. Il m'avoit dit, qu'on avoit trouvé mauvais aussy, qu'il eust fait tirer le plan des lieux, les plus remarquables, de son voyage, quoy qu'on eust fait fièrement semblant de mépriser ce dessein, à quoy je répondis toujours, que M. de Nointel estoit trop prudent pour n'avoir pas eu sans doute, de bonnes raisons d'en user ainsy. Cependant il me vanta beaucoup la relation de ce voyage, et l'exactitude, avec laquelle elle estoit faite. Je voulus savoir quel fondement avoit eu ce qu'on avoit tant dit icy de la violence dont M. de Nointel avoit usé, en faisant enfoncer les portes de l'enclos, dans lequel est le Saint-Sépulcre, et maltraiter ceux qui le gardoient. Mais il justifie entièrement là-dessus M. de Nointel, et dit que tout cela est entièrement faux[1]... Je fus bien étonné de l'entendre parler de la puissance ottomane, comme un homme, qui ne cherchait que les moyens de la détruire, et me dire qu'il falloit, que le Roy se fist un jour Empereur de Constantinople. Je répondis à cela en bon crétien, mais aussy en homme qui avoit l'honneur d'estre ministre d'un Roy, ami du grand seigneur, et qui vivoit avec luy en très bonne paix et très bonne intelligence. Je soupçonnay dès là ce Ragusois ou d'estre un espion du grand vizir *(sic!)*, ou d'estre un homme peu judicieux, et je m'en suis plus particulièrement tenu à ce dernier doute, depuis que j'ay sceu qu'il avoit voulu persuader à M. le Nonce qu'il faudroit, que le Pape envoyast un nonce au Grand Turc pour les affaires du Saint-Sépulcre, l'assurant que Sa Sainteté obtiendroit de Sa Hautesse tout ce qu'elle demanderoit, et indicant l'abbé Gradi, Ragusois et son parent, comme

[1] En effet, dans le récit du voyage de M. de Nointel en Terre-Sainte, que M. de Vandal (*op. cit.*, chap. IV, IIIe partie) nous donne sur la foi de relations contemporaines, il n'y a aucune allusion à l'exploit que la rumeur publique avait attribué à l'ambassadeur de Louis XIV. Ce bruit était pourtant très répandu, puisque — nous le voyons — il était arrivé jusqu'à Venise. Mais Caboga était là pour le démentir.

un homme très propre à une telle nonciature, de laquelle je ne crois pas qu'il y ait d'exemple depuis Alexandre VI. Ce Ragusois étoit accompagné de celuy, que j'ay eu l'honneur de vous dire, qui faisoit icy les affaires de cette république-là [1], et tous ensemble me firent mille protestations en son nom de respect et de considération pour le Roy. » De Paillerolles achève son rapport par une piquante question d'étiquette : « Caboga avoit voulu dès le commencement que nous entrassions dans la sacristie, pour parler plus commodément ; mais l'autre dit que nous serions moins écoutéz et avec plus de liberté dans le milieu de l'église, où nous estions, ce que je crois qu'il fît, pour éviter que je ne prisse la main sur l'ambassadeur extraordinaire, et ne passasse devant luy, comme je l'aurois fait, et comme je commençois à le faire, ne le pouvant regarder que comme un particulier. »

Un diplomate ragusain proposant, en 1675, à un diplomate français l'envoi d'un nonce au Grand Turc, n'est pas un fait banal. Voilà l'institution d'une nonciature à Constantinople ébauchée dès le dix-septième siècle !

Le successeur d'Ahmed Köprüli, Kara-Moustapha Pacha, ce « diable incarné (Nointel) », cet « alcoolique omnipotent [2] », dont le nom est indissolublement lié à la libération de Vienne, inaugura en 1677 ce fameux conflit avec Raguse qui faillit perdre la République. Les démêlés de Kara-Moustapha avec les ambassadeurs des grandes puissances sont bien connus. L'insatiable avidité de cet homme, après avoir pressuré, humilié, violenté la chrétienté tout entière sur les rives du Bosphore, amena les armes du grand seigneur sous les remparts de Vienne.

Au mois de juillet de 1677 un *tchiaoustch* de la Porte apporta au Sénat de Raguse un message du grand vizir. La République, tributaire du Sultan, écrivait Kara-Moustapha, avait pro-

[1] Michele Sorgo-Bobali, depuis 1648 agent diplomatique de Raguse près la république de Venise.
[2] VANDAL.

fité de la guerre de Candie pour élever les droits de transit sur les marchandises des pays limitrophes. Le grand tefterdar (le ministre des finances) réclamait la somme d'un million de ducats vénitiens pour le trésor impérial, comme dédommagement pour la violation des capitulations de la part de Raguse. La Porte accordait à la République un terme très court pour l'acquittement de cette somme énorme. Le grand vizir, si la Seigneurie ne s'exécutait pas, avait ordre d'occuper Raguse au nom du Sultan. La République, épouvantée, se sentit perdue, mais opposa un refus formel à l'injonction de la Porte. Elle décréta sur-le-champ la défense du territoire. Elle redoubla l'armement des forteresses de la ville. Et tandis que ses ambassadeurs Gradi à Rome, Sorgo à Madrid, Gozze à Vienne et Sorgo-Bobali à Venise, intéressaient la chrétienté au sort de ce « boulevard contre les infidèles », elle décida de négocier directement avec Mohammed IV, c'est-à-dire avec son tout-puissant grand vizir. Marino Caboga et Georges Bucchia furent envoyés à Constantinople. Quelques mois après Nicola Bona et Marino Gozze se rendirent auprès du pacha de Bosnie pour gagner du temps et pour empêcher la descente de l'armée bosniaque à Raguse.

Le récit de cette double ambassade est émouvant. Les Turcs furent intraitables. Kara-Moustapha refusa d'entendre la défense de Raguse. Les représentants des autres puissances firent une démarche collective en faveur de la République, mais en vain. Elle fut répétée par le résident impérial M. de Kindsberg, au nom de ses collègues, quand Caboga et Bucchia, au mépris du droit des gens et du coran lui-même, furent jetés aux Sept-Tours et ensuite traînés à Badjafer dans le puits de sang, le Jeudi saint de 1678, au milieu des injures de la populace de Constantinople. Les patriciens se raidirent contre cette suprême injure[1], et ne capitulèrent pas. Le Sénat leur écrivait : Ne cédez

[1] Les Sept-Tours étaient la prison des ambassadeurs. Lorsque, par exemple, la Porte déclarait la guerre à une puissance chrétienne, elle commençait très souvent les hostilités par l'arrestation de l'ambassadeur de cette puissance

pas; si vous cédez nous sommes à la merci de ces barbares. Le droit est pour nous. L'Europe chrétienne ne permettra pas que le conquérant de Candie occupe cette place forte de l'Adriatique, cette république chrétienne. Montrez-vous les dignes descendants de nos ancêtres qui défendirent, au mépris de leur vie et de l'existence même de Raguse contre le sultan Amourad II, le droit d'asile en refusant de livrer le despote de Serbie réfugié dans notre ville [1]. Marino Caboga répondit que la République pouvait vivre tranquille. Lui et son compagnon avaient déjà fait le sacrifice de leur vie. Ils ne céderont jamais, ils ne souscriront pas à la violation des capitulations. Dans une touchante lettre, écrite sur du papier brouillard, séparé par une simple cloison de son domestique atteint de la peste qui sévissait à Badjafer, Caboga recommandait au Sénat sa femme et ses enfants [2].

En même temps, il adressait de la prison un mémorandum et une protestation à Kara-Moustapha, dans laquelle on lit le passage suivant : « Lorsque nous commençâmes à vous payer un tribut, nous étions princes souverains, et même, à présent, par la grâce de Dieu, nous jouissons de notre liberté [3]. »

Il est curieux d'observer à ce moment l'attitude des puissances chrétiennes les plus intéressées à empêcher l'exécution des

qu'elle faisait enfermer ensuite aux Sept-Tours. Les prisons de Badjapor étaient par contre réservées aux criminels de droit commun.

[1] Georges Brancovich. Ce fait se passa en 1441.

[2] V. la correspondance volumineuse de Caboga et Bucchia dans les Archives de l'État de Raguse, *Correspondance des ambassadeurs à Constantinople*, 1677-1678, surtout les dépêches des 7 avril, 6 juin, 3 juillet, 1er et 18 octobre 1678. Le ministre des états généraux des Pays-Bas, J. Colyar, écrit à son gouvernement le 23 avril : « La détention des deux seigneurs ambassadeurs de Raguse a été misérablement aggravée; ils ont été conduits au lieu où est le puits de sang et placés dans un lieu commun avec tous les fripons et voleurs, où règne à présent la peste. C'est pour cela qu'ils avaient hier fait prier le grand vizir de pouvoir faire une petite cloison dans ce lieu, mais cela leur a été refusé en rudes termes. » Dépêches de J. Colyar, Archives de l'État de la Haye, original hollandais.

[3] « Eravamo Prencipi liberi quando cominciamo a pagare il Tributo ed anche ora per la Dio grazia godiamo la libertà. *Correspondance Caboga*, Archives de l'Etat.

menaces de Kara-Moustapha. C'est une répétition de l'attitude de ces mêmes puissances, en plus Venise, pendant la guerre de Candie. La peur des Ottomans et les calculs de l'égoïsme priment toute autre considération.

Venise tremble pour ses possessions. Le Sénat s'occupe presque constamment de l'affaire turco-ragusaine, mais la Sérénissime ne bouge pas et son baïlo Morosini s'enferme dans sa maison de Pera en faisant la sourde oreille aux appels pressants des ambassadeurs ragusains. Ce n'est certainement pas faute d'avoir compris la gravité de la situation que le Sénat observait une attitude passive vis-à-vis de la catastrophe qui menaçait Raguse.

« Le Sénat, écrivait de Venise l'abbé d'Estrades à Pomponne [1], a bien d'autres inquiétudes, depuis qu'on a sceu que le grand seigneur s'estoit expliqué aux Ragusois, qu'il vouloit que, dans le terme de 40 jours, ils payassent la somme que je vous mandois la semaine passée, qu'il leur avoit demandée, faute de quoy il leur avoit déclaré, qu'il envoyeroit des trouppes se saisir de Raguse, du port de Sainte-Croix [2] et de tout leur estat. Il faut espérer, pour le bien de la chrétienté, et surtout de l'Italie, que cet advis ne se trouvera pas véritable. Il seroit pourtant aisé aux Turcs d'exécuter cette menace, et comme le port de Sainte-Croix peut contenir plus de 100 vaisseaux, ils viendroient en peu de jours insulter les Espagnols dans la Pouille, les sujets du Pape dans la Romagne, et ceux de la République dans l'Istrie, et presque à la vue de Venise. » Il écrit de nouveau le 12 mars 1678 à Pomponne [3] : « Le Sénat est plus alarmé que jamais de la

[1] 13 novembre 1677. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 99, fol. 290 verso.

[2] C'est ainsi qu'on appelait, jusqu'au dix-huitième siècle, le magnifique port de Gravose, à cause de l'église et du couvent dominicain de Santa-Croce (quinzième siècle), bâtis au centre même de la petite ville. Les navires de guerre français ont souvent mouillé à Gravose, la dernière fois en 1880. L'amiral Jurien de la Gravière en a fait une description admirable dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1858 et dans son livre *Stations du Levant*.

[3] Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 101, fol. 74 verso.

persécution que le grand vizir continue de faire aux Raguzois, et il y a sujet d'appréhender, que le grand seigneur ne s'empare de Raguse et du port de Sainte-Croix, ce qui seroit une conséquence terrible pour toute la chrestienté et partant pour l'Italie.» Mais toutes les appréhensions du monde ne pouvaient faire bouger Venise. La peur du conquérant de Candie paralysait toutes ses forces. Toute meurtrie de la longue et sanglante guerre, qui avait forcé le Sénat de mettre à l'encan l'inscription au Livre d'or, elle ne souhaitait rien que le repos et de ne pas fournir à la Porte le moindre prétexte à un conflit armé. « Ils sont en danger, écrivait l'ambassadeur de France à Pomponne, relativement aux Ragusains[1], de perdre bientost leur estat, n'aians rien à espérer du Sénat de Venize qui leur a déjà déclaré qu'il ne pouvoit leur donner de l'argent dans la nécessité où il se trouvoit luy-mesme et à cause des ménagemens qu'il est obligé d'avoir avec la Porte, pour ses propres intérêts. » Après le départ de d'Estrades, le secrétaire de l'ambassade[2] mandait le 24 septembre : « L'on souhaitteroit fort icy de voir cette affaire accomodée par la crainte qu'on y a que les infidèles ne fassent un jour une irruption dans les estats de Raguse; mais l'on n'y est pas pour cela plus résolu de l'assister en aucune manière, particulièrement dans la conjoncture ou démeslé avec la cour de Rome. » Le successeur de l'abbé d'Estrades, M. de Varengeville, résumait, dans sa dépêche du 22 juillet 1679[3], la politique hésitante de Venise avec une clarté qui ne laissait rien à désirer. « Les ambassadeurs ragusois, écrit-il à Pomponne, sont si peu en estat de le contenter (sc. le grand vizir), que à moins que cette République n'y veuille contribuer, la perte de Raguse est presque inévitable, si bien que ces messieurs se trouvent cruellement balancés entre la nécessité d'acheter la seureté de leurs alliéz pour éloigner le Turc des terres de leur dépendance, ou

[1] Venise, 21 mai. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 101, fol. 275 verso.
[2] Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 101, fol. 275 verso.
[3] Affaires étrangères. Venise, *Correspondance politique*, 103, fol. 36.

d'estre eux-mêmes exposés à l'ambition du grand vizir, qui n'aspire qu'affermir son crédit par quelque grande entreprise[1]. »

Le Pape et le vice-roi de Naples se limitent à l'envoi de quelques ingénieurs militaires, d'un « gouverneur des armes », que ce dernier enverra à Raguse, d'ordre du roi d'Espagne, pour organiser la défense nationale de la République et de munitions de guerre pour un siège éventuel de Raguse. Mais Innocent XI refuse à son ami, le ragusain abbé Gradi, un subside pécuniaire qui arrangerait la République. L'empereur et le roi de Pologne entreprennent seuls des démarches officielles à Constantinople en faveur de Raguse. Mais la démarche du résident impérial Kindsberg précède seulement de quelques heures — nous venons de le voir — l'arrestation des ambassadeurs et le Palatin de Pologne est éconduit par Kara-Moustapha[2].

[1] Lors du règlement de l'affaire turco-ragusaine, en 1679, Nointel en informa directement Louis XIV, et, dans sa lettre au roi, du 25 juin, il opposa un démenti formel aux affirmations de la *Gazette de Paris*, qui attribuait l'honneur d'avoir apaisé le grand-vizir et sauvé Raguse... au baïle de Venise, Giovanni Morsini. « J'asseure, Sire, Vostre Majesté, écrivait spirituellement M. de Nointel, que ce procureur de Saint-Marc, très illustre et très éclairé, n'a eu garde de s'entremettre dans une affaire, dont il auroit esté rejetté, comme ne devant pas se mesler des sujets de la Porte, et si on l'eust écoutté, il n'y auroit point eu d'autre motif que de croire qu'il payeroit l'argent, qui est prétendu ou trouveroit les moyens de son payment, ou en seroit caution. » Constantinople, 25 juin. Affaires étrangères. Turquie, *Correspondance politique*, 15, fol. 118 verso.

[2] Nointel à Pomponne, Constantinople, 19 avril 1678 : « ... L'audience ayant duré plus d'une heure, le vizir demanda à l'ambassadeur (du roi de Pologne) s'il avoit encore quelque chose à proposer. Il en remercia fort humblement, luy recommandant ses mémoriaux, et principalement ceux des religieux de Terre-Sainte. Après la parolle réitérée du visir, qu'il obtiendroit tout ce qui ne blesseroit l'intérest de la Porte : il se leva, faisant à ce premier ministre assis une dernière prière, non seulement en son nom mais en celuy de tous les chrestiens qui sont icy, qu'il voulust bien tirer les ambassadeurs de Raguse des infâmes prisons, où on les avoit transporté depuis quelques jours, pour être remis au chiaoux-bachy où ils estoient auparavant. Le vizir s'expliqua que ces prisonniers estoient redevables au grand seigneur de deux mil bources, qu'on les avoient enferméz dans la prison commune des débiteurs par ordre de Sa Hautesse, et qu'il y avoit un commandement impérial au pacha de la frontière de Raguse, d'exiger le payement de cette somme, et que jusqu'à sa responce on ne pouvoit tirer les ambassadeurs de prison, et encore moins les remettre au chiaoux-bachi qui alloit partir pour l'armée. » Affaires étrangères, Turquie, *Correspondance politique*, 14, fol. 143.

Quant à la France, qui venait de renouveler ses capitulations avec la Porte (1673), elle se gardait bien d'irriter le terrible grand vizir dont elle avait aussi souffert les vexations. Le malheureux Nointel avait dû subir l'humiliation du « sofa ». Après avoir subi les mauvais traitements des tchaouchs à la première audience de Kara-Moustapha (2 mai 1677), tracassé, isolé, craignant le retour des avanies auxquelles ses prédécesseurs avaient été régulièrement soumis, il capitula devant les exigences du grand vizir. Une seconde audience lui fut accordée et l'ambassadeur de Louis XIV dut se contenter d'une place au bas de l'estrade. On avait beau être le représentant du plus puissant monarque de l'Europe, toute puissance se brisait à l'intraitable hauteur des Turcs. « Les puissances qui devaient lui reprocher plus tard d'avoir créé un fâcheux précédent, l'avaient devancé dans la voie des concessions. Les nations les plus civilisées, comme les plus barbares, s'inclinaient à l'avance devant cette Turquie dont elles craignaient les armes ou recherchaient les bonnes grâces [1]. »

Ce fut quelques mois après ses démêlés avec la Porte que les ambassadeurs ragusains s'adressèrent à Nointel en le priant d'intervenir en leur faveur auprès de son souverain. Les lecteurs comprendront facilement que l'ambassadeur, bien content de n'avoir pour le moment des incidents fâcheux avec la Porte, n'ait pas voulu, l'eût-il pu, prendre en main la cause de la République de Saint-Blaise. « Il s'est veu du temps passé, écrit-il au roi [2], que de pareilles entremises estoient recues et escoutées, mais à présent ils s'y respondroient par des injures,... et il se faut bien garder d'en venir là, car aparemment le vizir ne demanderoit pas mieux, et il renouvelleroit souvent des cuerelles semblables, afin que la chrestienté s'intéresse à en deslivrer les affligés. J'ai rendy, ajoute-t-il, ces misérables capables de ces raisons. » En quoi Nointel se trompait. Caboga et Bucchia ne

[1] Vandal, *op. cit.*, p. 231.
[2] Constantinople, 25 juin 1679. Affaires étrangères, Turquie, *Correspondance politique*, 15, fol. 118 verso.

s'étaient pas du tout « rendus capables » des argumentations prudentes du représentant de Louis XIV, mais que faire? Ils n'avaient qu'à subir courageusement toutes les humiliations, toutes les tortures, tous les oublis, ne céder en rien et attendre. Quant à Nointel, il se borna à présenter au roi un rapport détaillé sur la terrible avanie dont Raguse venait d'être frappée et de recommander à Louis XIV le respect de la neutralité du pavillon ragusain. Il écrivait, le 8 janvier 1678, à Pomponne[1] : « Je crois qu'il en coustera (la chute de Raguse) à Sa Sainteté et à la République de Venise, qui ne voudront pas avoir le Turc pour voisin. J'ay, monsieur, esté sollicité par les ambassadeurs de Raguse de prendre la liberté de représenter leurs fascheuses extrémités au Roy, et je me promets, par le compte, que je viens de vous rendre, d'avoir satisfait à leurs prières (!). Ils m'ont aussy très instament supplié d'esposer à Sa Majesté le fascheux estat, où ils disent se trouver, par l'opposition, qu'apportent les vaisseaux de guerre du Roy à leur trafic, en se saisissant de leurs bastimens marchands qui vont à Naple et autres lieux de la domination d'Espagne. Ils prétendent que ce commerce leur a toujours esté libre; qu'ils ne peuvent s'en passer, puisqu'ils en tirent leur subsistance; que tout tributaire qu'ils sont de la Porte, elle n'empesche point cette correspondance avec ses ennemis les Espagnols, non plus qu'elle ne les empeschoit pas avec les Vénitiens quand elle avoit la guerre avec eux, et qu'ainsi ils espèrent, que Sa Majesté les gratifiera de la mesme indulgence; ne voulant entrer dans aucune discussion sur cette matière, et seulement dans la vue d'esloigner les plaintes qu'ils pourroient porter au vesir, avec qui telle raison que l'on aye, il est bon de n'avoir rien à démeller, je leur ay promis, que Sa Majesté sera informée de leur confiance en leur bonté. »

La République cependant fit une démarche plus directe à Paris. Son envoyé à Venise, Michel Sorgo-Bobali, fut chargé de remettre à l'abbé d'Estrades une lettre de la Seigneurie pour

[1] Affaires étrangères, Turquie, *Correspondance politique*, 14, fol. 1.

Louis XIV, appuyée d'un mémoire de l'abbé Gradi sur Raguse « ce dernier vestige de la chrétieneté catholique dans tout l'Orient ». La République, en implorant l'aide du Roi contre les Turcs, insistait sur le caractère très chrétien du monarque français : « Votre Majesté », écrivait-elle dans sa lettre du 29 mars 1678 [1], « ne permettra pas la ruine d'une république chrétienne, puisque ce serait en même temps un désastre pour l'Italie et surtout pour les États de l'Église dont l'indépendance doit tenir à cœur à Votre Majesté comme à son premier-né. » La Seigneurie écrivait à la même date à Pomponne [2] : « Nous espérons obtenir par votre puissante intervention aide et secours de la part de Sa Majesté pour la délivrance de cette république et de toute la chrétieneté, qui — dans la ruine de cet État, que Dieu ne veuille ! — subirait un profond bouleversement. » Raguse épuisa tous ses arguments en vain. Après une audience qu'il accorda à Sorgo-Bobali, l'ambassadeur écrivit au Roi [3] : « Je taschai de luy faire connoistre que la conjoncture présente n'estoit pas favorable pour recevoir des marques de la bonté et de l'affection de Vostre Majesté, telles que la République de Raguse en auroit pu espérer dans des temps moins difficiles, qu'il estoit vray qu'on ne pouvoit assez s'estonner de la puissance, que toute la terre voit avec admiration qu'elle soutenoit depuis plusieurs années par ses propres forces une guerre contre presque toute l'Europe, et mesme qu'elle remportoit tous les jours des advantages très considérables sur les ennemis ; mais qu'il jugeoit bien que cela ne se pouvoit pas faire sans des dépenses prodigieuses, et qu'il n'y avoit guère d'apparence que Vostre Majesté leur donnât tout le secours, qu'ils en attendoient. Je luy dis aussy », continue d'Estrades, « que j'estais surpris de ce que les princes d'Italie, et surtout le Pape, le Roy catholique et la République de Venise, que le malheur regardoit de plus près,

[1] Affaires étrangères, Raguse, I, fol. 28.
[2] *Ibid.*, fol. 28 et 29.
[3] Venise, 23 avril 1678. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, fol. 101-117.

n'estoient pas les premiers à contribuer au soulagement de la République de Raguse ; mais il me répondit que tous ces princes estoient épuiséz, qu'ils n'avoient aucun esgard aux instances qu'on leur avoit faites, et que les Ragusois n'avoient de ressource qu'en la générosité de Vostre Majesté, dont ils espéroient que l'exemple porteroit les autres princes à les assister ». La lettre de l'ambassadeur se croisa avec celle de Pomponne. « Vous voyez assez je m'assure », mandait celui-ci à d'Estrades, le 4 mai, « que les remèdes que la République de Raguse peut attendre de Sa Majesté dans l'appréhension qu'elle a des menaces des Turcs, sont assez difficiles dans un si grand esloignement [1]. » Et d'Estrades, se faisant un mérite d'avoir prévu la réponse négative du Roi, répondait le 21 mai, au secrétaire d'État [2], que si le résident de Raguse renouvelait ses instances, il n'aurait qu'à lui répéter « ce que je luy ay déjà représenté sur ce sujet, et dont je n'ai pas manqué de vous rendre conte ». Raguse était donc complètement isolée. La petite république avait à faire face avec ses propres forces, avec l'adresse de ses diplomates privés de la liberté, à un danger devant lequel auraient pâli les plus puissants souverains de la chrétienté. Comme devant Candie, l'Europe était heureuse de voir la fureur des Ottomans concentrée pour un moment sur un seul point. L'affaire ragusaine n'était pour elle qu'une diversion agréable. Elle pouvait répéter à la Seigneurie les paroles que l'empereur Léopold, par la bouche du comte Trauttmansdorff, avait adressé « con ingenuita alemanna » en 1650 à Venise : « Je ne peux pas vous faire du bien, mais je ne vous ferai non plus du mal. La continuation de la guerre de Candie nous libère du danger d'une guerre en Hongrie et nous permet de continuer à maintenir la paix avec les Turcs avec avantage et avec dignité [3]. »

Sur ces entrefaites, la Porte déclara la guerre à la Russie (avril 1678). Le Sultan lui-même prit le commandement en chef

[1] Versailles, 4 mai. Affaires étrangères, Venise. *Ibid.*, fol. 136.
[2] *Ibid.*, fol. 148.
[3] Valiero, *Guerra di Candia*, chez Zinkeisen, t. IV, p. 828.

de l'armée. Il avait renvoyé l'ambassadeur moscovite avec le message suivant : si le tsar désirait sincèrement la paix par la cession de l'Oukraine, il l'obtiendrait si l'ambassadeur porteur de la réponse du Tsar rencontrait l'armée ottomane à la distance de dix marches en deçà du Danube [1]. La réponse ne vint pas. Silistrie fut choisie comme quartier général. Ordre fut donné au pacha de Bosnie de rejoindre l'armée sur les bords du Danube. Caboga et son compagnon furent oubliés dans la prison de Constantinople, tandis que Bona et Gozze durent accompagner l'armée du pacha qui s'avança vers le Danube à marches forcées. A leur arrivée ils furent, après une audience orageuse du grand vizir, jetés dans les cachots du château fort de Silistrie, les fers aux mains et aux pieds. Quatre ambassadeurs chrétiens étaient désormais livrés aux violences des barbares [2].

L'épouvante à Raguse était à son comble. Le Sénat se déclara en permanence Les marchands ragusains et les chefs des puissantes colonies balkaniques laissaient entrevoir une descente armée du Sandjac d'Herzégovine. La ville se préparait fièvreusement à la défense. Un iradé du Sultan avait décrété l'expulsion des marchands ragusains du territoire de l'Empire et la confiscation des marchandises ragusaines. C'était le prélude des hostilités. Tout semblait perdu, lorsque l'armée russe du général Ramadanovitch écrasa, le 12 août, sous les murs de Cehrin l'armée ottomane. Quatre jours après cette défaite, Nicolas Bona expira dans la prison de Silistrie. Dévoré par la fièvre des marais aggravée par les mauvais traitements, après avoir remis à un courrier ragusain une lettre d'adieu à son frère, le sénateur Serafino, il s'était préparé courageusement à la mort. On persista

[1] Hammer.

[2] D'Estrade à Pomponne, 20 août 1678 : « ... on les a mis dans les cachots avec des chaînes aux pieds, aux mains et au col, et on les a menacés de les faire mourrir s'ils ne faisoient venir incessamment cet argent, de sorte que les Ragusois se voient à la veille de leur ruine, parce qu'ils ne sçauroient amasser une si grande somme, et qu'ils n'espèrent plus d'être assistés par les princes chrestiens. » Affaires étrangères Venise, *Correspondance politique*, 101, fol. 230.

jusqu'à la dernière minute à ne pas lui ôter les fers des pieds. On lui refusa le prêtre catholique de l'église ragusaine de Silistrie et l'assistance de son collègue Gozze. Il fut enseveli dans le cimetière catholique de la petite ville bulgare. Ainsi disparut une des plus nobles figures de l'histoire républicaine de l'Europe, le « Régulus des temps modernes », comme l'appelle Jean de Müller. Homme d'État, diplomate, jurisconsulte, poète et martyr, il donna la pleine mesure de la vitalité de Raguse et l'histoire de cette étrange commune trouve en lui son accomplissement et sa plus noble formule. Le Sénat décréta à Bona le titre de « Pater Patriæ » et il fut le seul patricien qui obtint d'une aristocratie profondément jalouse les honneurs d'une inscription triomphale prédisant à son nom l'immortalité [1].

L'année suivante Etienne Gradi fut envoyé à Paris. Ce patricien [2] fut un des plus illustres enfants de Raguse et un des personnages les plus connus de la cour de Rome sous quatre papes : Alexandre VII, Clément IX, Clément X et Innocent XI. Profond érudit, esprit ouvert à tous les courants réformateurs de son siècle, adversaire courtois, mais convaincu des jésuites, ami de Christine de Suède, Gradi avait été nommé, par Alexandre VII Chigi, vice-bibliothécaire du Vatican (1661). Attaché au cardinal Flavio Chigi, neveu du Pape, il avait pris part en qualité de second secrétaire, à la fameuse légation du cardinal auprès de Louis XIV. Ce fut son premier séjour à Paris. Il fit époque dans sa vie. Il manqua la pourpre cardinalice, qui fut accordée à son collègue, le premier secrétaire Robert de Victoriis ; mais, en revanche, il gagna l'amitié de Bossuet qu'il exploita, comme nous verrons plus loin, pour sa petite patrie de l'Adriatique. Après le tremblement de terre, Gradi avait été le génie tutélaire de Raguse auprès d'Alexandre VII et Clément IX. Celui qui sous le pontificat d'Innocent XI fut appelé à la préfec-

[1] L'inscription latine, due au cardinal Tolomei, fut gravée sur une plaque de marbre et placée dans la salle du Grand Conseil. Elle se trouve actuellement dans le vestibule de l'Hôtel de Ville, la salle du Grand Conseil ayant été détruite par un incendie au commencement du siècle passé.

[2] Né à Raguse en 1613, décédé à Rome en 1683.

ture de la bibliothèque vaticane, et qui refusa le siège archiépiscopal de Raguse, ne voulant pas quitter sa chère Rome et le Vatican, était, en 1679, dans toute la force de son intelligence, très haï des jésuites dont il avait combattu la morale opportuniste dans un livre qui souleva des polémiques violentes [1].

L'ami d'Innocent XI avait depuis longtemps insisté sur un rapprochement plus intime de la République à la cour de France. Il était, comme tous ses contemporains, ébloui par la grande politique conquérante de Louis XIV. Malgré la persistante hostilité du Roi de France envers le Saint-Siège, il subissait le charme de ce grand souverain. Rapprochement difficile pour Raguse qui depuis la fin du quinzième siècle était rivée à l'amitié espagnole! Tout avait orienté la petite République vers la cour de Madrid : son attachement pour la maison des Habsbourg, souverains de la Hongrie, dont les Ragusains se reconnaissaient les protégés, les grands intérêts commerciaux et le besoin de soutenir, sous la protection de l'Espagne à l'instar de Gênes, la concurrence avec Venise, le zèle pour la religion catholique, les rapports intimes avec le royaume de Naples. C'est pourquoi, aux reproches qu'un parti dans le Sénat lui faisait, Gradi répliquait : [2] « Je soutiens qu'il est nécessaire d'envoyer une mission en France sans nourrir la sotte idée d'abandonner l'Espagne dont nous sommes les protégés et les clients. Le principe de notre république », poursuivait-il, « a été toujours de se placer sous la protection du plus puissant souverain du monde. C'est dans nos traditions. C'est ainsi que nous avons prévu la puissance ottomane en Europe, et que nous allâmes chercher le Turc en Asie, sans nous soustraire à la protection de la couronne de Hongrie. Les guerres de Soliman et de son fils Sélim ne nous empêchèrent pas d'envoyer les faucons à Naples, d'après notre ancien usage [3], ni d'appuyer

[1] *Disputatio de opinione probabili cum P. Honorato Fabrio theologo.* Romae, Tizzoni, 1678.

[2] Rome, 22 mars 1679, au Sénat. *Correspondance de Gradi*, Archives de l'État de Raguse, fol. IX, n° 1061.

[3] La République envoyait tous les ans des faucons au vice-roi, et plus tard au roi de Naples, en souvenir de l'ancien protectorat des rois normands

l'Espagne par notre flotte dans ses guerres maritimes [1]. L'argent nous fait défaut. Une mission en France ne peut pas nous être nuisible. Elle ne portera pas ombrage à la Turquie, et quant à Venise, tant pis pour elle [2]. »

La mission fut décidée. On envoya des lettres de créance à Gradi, dont les dernières hésitations avaient été dissipées par les précieux encouragements d'un homme dont l'amitié et l'estime projettent jusqu'à présent un reflet de gloire sur la ville dont Gradi fut le grand citoyen. Bossuet avait écrit de Saint-Germain à son ami de Raguse la lettre suivante [3] : « Monsieur,

de Sicile sur Raguse. Hommage stérile, dont elle s'est cependant acquittée consciencieusement jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

[1] Raguse prit part aux expéditions de Charles-Quint contre Tripoli, Alger et Prévesa. Toute sa flotte marchande coopéra, surtout en 1541, aux malheureuses opérations de l'Empereur, et même plusieurs « naves » ragusaines prirent part aux batailles navales de Charles-Quint et de Philippe II contre les corsaires barbaresques et contre les Turcs. Plusieurs « naves » ragusaines se trouvèrent à Lépante, battant pavillon espagnol pour éviter les protestations de la Porte. Le désastre d'Alger de 1541 fut aussi un désastre ragusain. Presque toute la flotte auxiliaire de la République périt sur la côte africaine.

[2] Gradi écrivait au Sénat le 1er janvier 1678 les lignes suivantes : Tout le monde ici (à Rome) attend la paix générale. Il est vrai que la paix particulière entre les Hollandais et la France, dont nous reçumes la nouvelle de Lyon et à laquelle tous ici prêtèrent avidemment foi, n'est pas encore conclue. Celle-ci obligerait les deux puissances rénitentes (l'Empereur et l'Espagne) de faire la paix sur une base acceptable. Dans ce cas-là Notre Seigneur (le Pape) croit avoir la promesse du Très-Chrétien de tourner son attention vers les affaires du Levant (nel qual caso Nostro Signore crede d'haver la parola del christianissimo che applicarà alle cose di Levante). En attendant, Sa Sainteté insiste fortement auprès des Polonais pour qu'ils ne ratifient pas la paix signée par leur ambassadeur avec le Turc qui est détestée de tout le monde et considérée non comme une paix, mais comme un esclavage de ces peuples qui sont si fiers de leur liberté. Quant aux moscovites, ils sont évidemment remuants, puisque le pacha de Bosnie a renoncé de marcher directement contre notre ville. Tout ceci pourra détourner le grand vizir de ses projets brutaux, ou bien on doit le considérer fou jusqu'à un tel point que ni lui ni l'empire qui repose sur lui ne peuvent plus compter sur une longue durée. Selon moi, il ne faut donc pas traiter avec lui. Il faut plutôt lui résister en profitant des circonstances qui lui sont bien peu favorables et qui lui seront de moins en moins propices pour le châtier du crime dont il se rend coupable envers Dieu et envers les hommes. *Correspondance de Gradi*, Archives de l'État, fol. 12, n° 1255. C'est ce que fit Raguse, on sait au prix de quels sacrifices !

[3] 30 juin 1679. Le précieux autographe se trouve joint à la lettre adressée

estre bon citoyen, servir sa patrie, et se rendre digne pour ses services d'estre regardé comme son libérateur dans des affaires où il y va d'un tout pour elle, est à mon avis la chose la plus agréable et la plus glorieuse qui puisse arriver à un honeste homme. Je souhettrois, monsieur, que le sujet qui oblige vostre République à vous envoyer au Roy fust moins triste; mais je suis persuadé que si elle peut ici trouver quelque remède à ses maux, ce sera par vostre industrie et vostre prudence. Il est malaisé de vous dire quel pourra estre le succès de vostre légation à cause de grandes considérations qu'il y a à faire dans cette matière. Mais vous pouvez tenir pour assuré que le Roy la recevera bien et fera pour vos citoyens tout ce que le bien de son royaume pourra permettre. Monsieur le duc de Montausier vous explique luy mesme ses sentiments. Je luy ai donné selon vostre désir la communication de vostre lettre. Nous sommes tombez tous deux dans le mesme sentiment, et nous nous sommes trouvez honorez de la part qu'il vous a plus nous donner de vostre députation. Nous vous préparerons les voyes le mieux qu'il nous sera possible et pour moi, qui ne puis pas davantage, je tiendrai à gloire de publier le mérite de vostre personne. La joye que j'aurai de vous embrasser sera extrême. Je vous supplie d'en estre persuadé, et que je suis avec toute estime possible, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. Jac. Benig. evesque de Condom. »

A la même date (30 juin), M. de Montausier [1] écrivait à Gradi : « J'ay vu, monsieur, la lettre que vous avez écrite à monsieur de Condom, et j'ay esté extrêmement touché des choses que vous luy mandés de Raguse, non seulement parce que tout le monde chrétien doit s'y intéresser, mais par l'intérest particulier que vous presnez, car tout ce qui vous peut toucher m'est très sensible.

par Gradi au Sénat, le 29 juillet 1679. Archives de l'État de Raguse. f° IX, n° 1061.

[1] Le duc de Montausier fut le gouverneur du Dauphin, fils de Louis XIV (1610-1690). La lettre du duc se trouve avec celle de Bossuet au même numéro de la *Correspondance de Gradi*, déjà cité.

« Quelque douleur que j'ay pourtant de voir les malheurs dont cette pauvre République est menacée, ç'a esté une consolation pour moi d'apprendre que cela même vous faisoit venir en ce païs cy, pour demander le secours et la protection du Roy, car rien ne sauroit me donner plus de joye que de pouvoir vous embrasser et vous entretenir, vous honorant comme je fais. J'avois donner ordre, monsieur, qu'on vous envoyat la suite de ces auteurs qu'on a imprimé pour monseigneur le Dauphin; mais puisque vous allez venir, on vous les gardera pour vous donner tout ce qui sera fait quand vous serez à Paris. Je souhaite de tout mon cœur que votre voyage soit heureux et de vous pouvoir témoigner que personne, sans nulle exception, n'est à vous au point que j'y. — MONTAUSIER. »

Le 29 juillet, Gradi annonça au Sénat son départ pour Paris [1] : « Je pars pour la France, écrivait-il, je vous envoie deux lettres de deux grands amis du roi m'encourageant dans cette entreprise. Dès que j'arriverai à Paris, je passerai chez l'ambassadeur catholique, le marquis Spinola, pour dissiper tous les nuages. Je lui dirai qu'il est dans l'intérêt de la couronne d'Espagne de rivaliser de générosité avec la France. Je verrai aussi l'ambassadeur de Venise et je veux qu'il rougisse des réponses indifférentes de sa République à nos pressants appels. »

Il passa par Toulon vers la mi-août. Il admira la flotte du roi, surtout le vaisseau de ligne *Louis-le-Grand*. Il dîna à Marseille avec M. de Guilleragues, le successeur de Nointel, qui partait pour son poste. Ils causèrent de leurs amis communs, surtout du grand évêque de Condom. Détail touchant, M. de Guilleragues se chargea d'une lettre de l'envoyé ragusain pour les ambassadeurs de la République dans le puits de sang de Constantinople [2].

Le 22 septembre, Gradi est à Paris.

Le 7 octobre, il annonce de Paris au Sénat [3] l'éclatant échec

[1] *Correspondance de Gradi, ibid.*
[2] Marseille, 23 août. *Correspondance de Gradi, ibid.*, n° 1078.
[3] *Idem*, n° 1085.

de sa mission : l'ordre du roi, qui lui est transmis par M. Giraut, introducteur des ambassadeurs, de quitter immédiatement le territoire français.

Que s'était-il donc passé dans l'espace de quinze jours? Comment expliquer cette grave insulte à la République, cette volte-face du roi après les vagues, mais courtoises lettres adressées au Sénat en 1667 et 1668? L'offense faite à Gradi rejaillissait sur Bossuet et sur Montausier, qui l'avaient assuré d'un accueil gracieux de la part de Louis XIV.

Voilà ces deux influents personnages condamnés à assister, impuissants, à l'expulsion pure et simple de l'homme qu'ils avaient encouragé en cette mission et dont l'amitié leur était si précieuse!

Mais donnons la parole à Gradi lui-même, qui de Rome rend compte au Sénat de sa mission manquée : « Le procédé rigoureux et injuste envers ma personne, écrit-il le 2 décembre [1], l'ordre qui me fut donné de quitter le royaume sans avoir même pris connaissance du but de ma mission, a étonné tout le monde, surtout l'évêque de Condom et M. de Pomponne qui appréciaient en tous points ma démarche. On dit que j'ai été suspecté d'avoir reçu du Pape une mission secrète pour des affaires odieuses à la cour de France *(per affari odiosissimi in quella Corte)* et que j'ai été dénoncé au roi comme janséniste et comme auteur d'un livre rempli des erreurs de cette secte [2]. On voit à Paris le Jansénisme partout. On accuse même le Saint-Père d'y appartenir. Et on a cru voir en ma personne un émissaire de Rome, chargé par le Pape d'étouffer la persécution que le roi exerce avec raison contre cette secte. Le pape, ajoute Gradi, qui n'est pas dans les meilleurs termes avec le roi, n'a pas voulu me donner un bref. Il m'a donné seulement la bénédiction apostolique. L'ambassadeur de France était contraire à mon départ. Bref, on a voulu faire une méchanceté au Pape *(un*

[1] *Correspondance de Gradi, ibid.*, n° 1092.

[2] Gradi fait allusion à son fameux ouvrage latin déjà cité, une forte et habile critique de la morale des Jésuites, approuvé par le Saint-Siège.

dispetto al Papa). Cela tourne au déshonneur du roi, qui tient beaucoup à la gloire et à l'estime du public. »

Le jansénisme supposé de Gradi a joué donc certainement un grand rôle dans cette brutale décision indigne du grand roi, qui « ne passa jamais devant la moindre coiffe sans ôter son chapeau », et de la couronne de France toujours si bienveillante envers la petite République. Mais le fait est que, de l'aveu même de Gradi, le moment avait été singulièrement mal choisi pour envoyer au roi, en mission, un prélat pontifical, l'ami et le confident d'un pape qui, en cette même année, dans la fameuse question de la « Régale », avait adressé à Louis XIV un bref — le troisième en deux ans ! — en l'invitant, en termes sévères, à respecter les droits de l'Église [1].

Gradi, cependant, passe sous silence une autre cause de l'échec de sa mission : l'hostilité de Louis XIV envers l'Espagne, dont Raguse était la protégée, hostilité qui lui avait fait soupçonner la République de connivence avec le roi catholique. Non pas, d'ailleurs, sans un semblant de raison. L'Espagne s'était, en effet, adressée en 1674 à la République, par l'entremise du vice-roi de Naples, pour une levée de soldats et de marins qu'on aurait fait passer sur des navires ragusains en Sicile. Mais la République avait refusé de rendre ce service à la couronne d'Espagne. Le résident ragusain à Venise en avait informé l'ambassadeur français, qui lui avait déclaré que « le roy seroit très satisfait de savoir ce refus dans lequel j'espérois que cette République continueroit [2]. » Malheureusement, quelques marins et capitaines de navires ragusains s'étaient engagés au service

[1] Coïncidence étrange, l'expulsion de Gradi est suivie à la distance de deux mois de la disgrâce de M. de Pomponne. Il est destitué comme janséniste et remplacé par de Croissy, frère de Colbert. Gradi en donne de Rome la nouvelle au Sénat : « En France, écrit-il le 16 décembre, M. de Pomponne a été révoqué de sa charge de premier secrétaire sous le soupçon de jansénisme, car il est le neveu du chef de cette secte, bien que la cause de sa disgrâce soit tout autre. » *Correspondance de Gradi, ibid.*, n° 1093.

[2] Dépêches du comte d'Avaux, ambassadeur de France à Venise, à M. de Pomponne, du 15 et du 22 septembre 1674. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 95, fol. 248 et 252.

de l'Espagne, en dépit de la neutralité dûment proclamée et que le gouvernement de la République s'efforçait loyalement à observer. A cette nouvelle, le chevalier de Tourville[1] entra dans l'Adriatique avec trois vaisseaux de guerre, séquestra deux gros navires ragusains chargés de blé et se présenta devant Raguse, en réclamant la remise des navires « qui avoient transporté les milices allemandes de Trieste à Naples, avec leurs capitaines et leurs équipages. » Aux protestations et dénégations énergiques de la Seigneurie, Tourville, qui n'agissait pas en vertu d'ordres exprès du roi, se contenta d'une promesse générale que la République ne violerait pas les règles de la neutralité et il cessa les hostilités. Mais la République ne se contenta guère des vagues déclarations de Tourville. Elle adressa un mémoire au roi, dans lequel elle demanda une réparation pour l'injure que Tourville lui avait fait. « Le roi, concluait le mémoire, ne peut pas exiger de la République qu'elle viole publiquement la neutralité contre une grande puissance qui lui est proche en faveur d'une autre grande puissance qui est éloignée d'elle. Le roi ne peut pas vouloir exercer ses rigueurs contre un peuple affaibli par le tremblement de terre, dont le monde entier admire la constance dans la foi catholique, au milieu du mahométanisme, foi qu'elle cultive dans une grande partie de l'Europe soumise à la domination des Ottomans par ses colonies de Belgrade, de Sofia, de Filippopoli et de beaucoup d'autres lieux dans lesquels, grâce à la République, les barbares permettent l'invocation du Christ et l'adoration de la Croix[2]. »

Le Roi ne donna pas de suite à cet incident, mais un fond de défiance lui resta à l'endroit de Raguse, à lui qui n'aimait pas les républiques et qui pendant son règne eut tant de démêlés avec elles! Dans une dépêche de M. de Varengeville, ambassa-

[1] Anne-Hilarion de Cotentin de Tourville se fit connaître étant chevalier de Malte par ses exploits contre les Turcs et les Barbaresques; vice-amiral en 1690, il remporta une victoire complète sur les flottes d'Angleterre et de Hollande et perdit, en 1692, celle de la Hogue. Maréchal de France en 1693; mort en 1701. VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

[2] Mémoire de 1675. Affaires étrangères, Raguse, t. I, fol. 25.

deur de France à Venise, à M. Colbert de Croissy, nous retrouvons l'écho de cet incident. A la nouvelle de la mission de Gradi, Varengeville écrivit le 5 août 1679 à Croissy : « On m'a assuré que l'abbé Gradi, Ragusois, bibliothécaire du Pape, se dispose secrètement à partir de Rome pour aller en France demander au Roy quelques secours d'argent pour Raguse ; mais si cette République ne l'a guère mérité par la conduite, qu'elle a tenue dans le temps, que les troupes de Sa Majesté estoient en Cicile[1]. »

Comment s'étonner après cela de l'échec de la mission de Gradi? Il n'y a plus qu'à se demander si l'insulte qu'on ajouta à l'adresse de l'ami de Bossuet et de l'envoyé extraordinaire d'un État souverain ne rejaillissait sur le trône pontifical. Pour notre part, nous sommes enclins à l'admettre. La fin de non-recevoir était pour la République, l'expulsion, c'était un « dispetto al Papa ».

Il n'est pas sans intérêt de voir comment un patricien de Raguse, admis dans l'intimité du Pape, juge de la situation en Europe créée par l'hégémonie de Louis XIV.

« Ce prince, écrit-il au Sénat le 9 mars de l'année suivante[2], travaille évidemment à la monarchie universelle, et n'en est pas éloigné. Quant aux royaumes et pays du Nord, il leur commande à la baguette. On pourrait presque dire *deposuit potentes de sede,* à savoir les confédérés d'Allemagne et le Danemark, *et exaltavit humiles* — les Suédois qu'il a réintégrés par la force dans leurs possessions d'Allemagne. Il est actuellement occupé à se garantir contre la ligue anglo-hollandaise, et il y réussira. En attendant, il a conclu le marché de Casale. Personne ne songe à s'y opposer. Si, par hasard, il désirait avoir Milan, je ne sache pas qui pourrait lui résister : ni l'Empereur, ni l'Espagne, qui sont en mésintelligence entre eux. Cette grande puissance est donc à la veille d'atteindre la grandeur de l'ancien empire ottoman qne nos ancêtres ont connu Je ne puis donc pas blâmer Vos Excellences, conclut-il avec une simplicité pour un envoyé

[1] Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique,* 103, fol. 26.
[2] *Correspondance de Gradi, ibid.*, n° 1102.

expulsé bien méritoire, de la démarche qu'Elles ont faite auprès de ce grand Roi. En l'apprenant plus tard, elle fut agréable à lui-même; malheureusement, nous avions à faire à une nation gâtée par la fortune et, par conséquent, difficile et ombrageuse dans les négociations. »

Ce furent, en effet, les dernières négociations directes de Raguse avec Louis XIV. Le Roi fut logique d'un bout à l'autre de son règne. N'aimant pas les républiques, il humilia Venise[1], Gênes et Raguse. Il soupçonna celle-ci jusqu'à la fin de sa vie. Le traité austro-ragusain de 1684[2] lui fournit un nouveau prétexte pour repousser toute tentative de rapprochement de la petite République. Aux lettres de félicitations du Sénat il se plaisait à répondre avec une courtoisie marquée[3], mais à la moindre apparition du pavillon ragusain pendant ses guerres maritimes dans la Méditerranée ou dans le Levant, il ordonnait à ses amiraux de « lui courir sus », comme le firent jadis ses prédécesseurs du seizième siècle. Aux ambassadeurs en Turquie il prenait soin de recommander d'entretenir les meilleurs rapports avec les représentants de la République de Saint-Blaise, mais il refusa à ceux-ci, systématiquement, l'entrée à Versailles. Louis XIV ne pouvait pas prévoir que son successeur rétablirait les rapports diplomatiques avec Raguse, ni que Louis XVI signerait avec la République un traité de commerce!

[1] Expédition du chevalier de Forbin dans le port de Chioggia et jusqu'à l'entrée du port de Venise (1702), pendant de l'expédition de Tourville à Raguse. Quant à l'affaire de Gênes, qui dut envoyer son doge à Versailles, elle est bien connue. Pour l'expédition de Forbin, cf. Romanin, *Storia di Venezia*, t. VIII, p. 16-17.

[2] Nous en parlerons dans une prochaine étude. Par ce traité, Raguse se replaça sous la protection de l'Empereur en qualité de roi de Hongrie, mais il n'eut d'effet réel que pendant une dizaine d'années. Le traité fut renouvelé pour la forme sous le règne de Marie-Thérèse, en 1774.

[3] Par exemple, en 1701, lors de l'avènement de Philippe d'Anjou au trône d'Espagne : « Je regarde, répondit Louis XIV à la République, le 23 avril, tout ce que vous me dites en cette occasion comme des témoignages de vostre affection et vous pouvez vous asseurer que je vous en say fort bon gré et que je désire de vous en donner des marques. » Ce que peut la phraséologie officielle! Lorsque Louis signa cette lettre, se souvint-il de ses refus de 1667 et 1678?

Quant au grave conflit qui avait menacé l'existence même de la République et qui avait déterminé la dernière mission ragusaine en France, il fut aplani, sans l'intervention d'une troisième puissance, par un accord signé le 12 août 1679 entre le grand vizir et les ambassadeurs[1]. Aux termes de cette convention, la République s'engageait à acquitter à la Porte, outre le tribut annuel de 12,500 ducats vénitiens, 120 bourses (soit 200,000 écus environ), payables en deux termes, à titre de dédommagement pour les droits perçus pendant la guerre de Candie. La Turquie accordait, de son côté, à Raguse, tous les anciens privilèges dans l'Empire et un commandement spécial en faveur de son échelle. Cet accord[2], qui réduisait de deux tiers les exigences de Kara-Mustapha, avait coûté à Raguse la mort de Nicolas Bona, deux années de souffrances inénarrables de ses ambassadeurs[3] et de son peuple, la fermeture de son échelle pour les marchandises des pays turcs et la prohibition du commerce et la séquestration des marchandises ragusaines dans toute l'étendue de

[1] Un troisième ambassadeur, Secondo Gozze, s'était joint à Caboga et Bucchia pour négocier avec la Porte. Kara-Mustapha le fit arrêter et le jeta avec ses collègues à Badjafer.

[2] M. de Varengeville à M. de Croissy, le 6 janvier 1680 : « On a appris par un vaisseau, arrivé de Raguse, que les ambassadeurs de cette République, qui estoient à la Porte, en estoient revenus, après avoir fait le premier payement sur ces deux cent mille écus qu'ils ont promis au grand seigneur... qu'un péager les avoit suivis pour s'establir sur les confins des terres de cette République, et rouvrir le commerce, qui avoit cessé depuis le différend qu'elle avoit avec le Turc. » Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 105, fol. 11. Cf. *Correspondance de Caboga* et *Lettres et commissions du Levant*, 1678-1680. Archives de l'État de Raguse.

[3] Nointel à Louis XIV, 25 juin 1679 : « Enfin, Sire, un troisième ambassadeur (sc. Secondo Gozze) venu l'année passée, a esté mis avec les deux autres pour avoir solicité leur liberté et depuis ils ont tous souffert les peines des basses fosses et ont été présentés à la question, ils ont veu la face du boureau et l'on avoit commencé à contraindre l'un d'eux à se déshabiller; ils s'estoient néanmoins accomodés pour une somme, mais faute d'argent comptant, qui se promet dans un certain terme, on les a traitté si inhumainement et maintenant, attendant responce par un courier, expédié à Raguse, ils respirent un peu. La persécution du visir est fondée sur son avarice. » Affaires étrangères, Turquie, *Correspondance politique*, 15, fol. 118 verso. Cette relation de Nointel est confirmée de tout point par les lettres des ambassadeurs ragusains. *Ibid.*

l'empire ottoman. Abandonnée de toute la chrétienté, elle avait combattu toute seule contre l'insatiable avarice et la barbarie d'un des plus sanguinaires ministres dont l'histoire ottomane nous ait transmis le souvenir.

Le 14 mai 1680, Marino Caboga et Georges Bucchia revirent leur ville natale et présentèrent leur relation au Sénat, qui en prit acte « cum gratiarum actione ». Marino Gozze les y avait précédés. Il avait quitté son illustre compagnon en terre étrangère, dans le petit cimetière d'une ville danubienne, gage et semence féconde d'une future délivrance. La République exténuée se reprit à la vie. Elle allait être bientôt vengée, — et avec elle la chrétienté tout entière — sous les murs de Vienne.

Comte Louis de Voïnovich.

L'EUROPE

ET LA

CHAMBRE INTROUVABLE

20 NOVEMBRE 1815-5 SEPTEMBRE 1816

Un pays bouleversé par la Révolution la plus violente qu'on vit jamais, harassé, en même temps que surexcité par vingt-cinq ans de guerre qui aboutissaient, après la plus grande et la plus féerique des apothéoses, à la plus irrémédiable des ruines, délivré tout à coup d'un pouvoir absolu, se trouvant par là même en proie à l'anarchie, envahi par une foule de revenants accompagnés d'étrangers, également assoiffés de vengeances et de représailles, profondément divisé contre lui-même : telle était la France au lendemain de Waterloo.

L'Europe se rendit vite compte de cet état de désarroi et en profita. Les Bourbons en profitèrent également pour remonter sur le trône d'où ils avaient été renvoyés une seconde fois quelques mois plus tôt par une entreprise aussi brillante que hardie au milieu de l'apathie générale ; et, comme aucune force ni matérielle ni morale ne subsistait en France pour y rétablir l'ordre et la paix, ce pays fut placé par le traité du 20 novembre 1815 sous la tutelle, sous la direction, sous la surveillance de l'Europe victorieuse.

La France se trouvait donc légalement, et pour tout le temps de l'occupation, matériellement et moralement prisonnière, matériellement, puisque les armées étrangères campaient à Paris et occupaient le tiers du territoire, moralement, puisque les ambassadeurs des quatre puissances alliées, réunis chaque semaine en conférence, pouvaient lui donner des conseils res-

pectueux par l'intermédiaire du Président de la Conférence, le duc de Wellington, conseils qui venus de si haut n'étaient en fait que des ordres. Elle était moralement prisonnière surtout parce que ses vainqueurs seuls pouvaient en la protégeant, en la conseillant, lui permettre de franchir cette crise formidable et de triompher des intérêts, des passions, des haines des concitoyens entre eux. Jamais la France n'avait été plus divisée ; jamais l'avenir n'avait été aussi incertain ; il semblait qu'on n'était sorti des mains de fer de Napoléon que pour tomber dans les bras de l'anarchie la plus stérile et la plus inextricable. Il n'y avait qu'une digue possible à opposer à cette anarchie qui se répandait partout et qui étreignait le corps social tout entier, et cette digue c'était l'Europe avec ses soldats et ses diplomates. De cette prison la France devait sortir humiliée, mais victorieuse d'elle-même, et il n'est pas sans intérêt d'examiner comment l'Europe réussit à devenir la médiatrice et l'arbitre respectée des partis qui sans elle se seraient déchirés.

Le 20 novembre 1815, en même temps que le texte du traité de paix définitif, les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, Stuart de Vincent, de Goltz et Pozzo di Borgo remirent au duc de Richelieu une note ainsi conçue :

Sa Majesté très Chrétienne a reconnu que dans un État déchiré pendant un quart de siècle par des convulsions révolutionnaires, ce n'est pas à la force seule à ramener le calme dans les esprits, la confiance dans les âmes et l'équilibre dans les différentes parties du corps social ; que la sagesse doit se joindre à la vigueur, la modération à la fermeté, pour opérer ces changements heureux. Les cabinets alliés savent que Sa Majesté opposera à tous les ennemis du bien public et de la tranquillité de son royaume, sous quelque forme qu'ils puissent se présenter, son attachement aux lois constitutionnelles promulguées sous ses propres auspices, sa volonté bien prononcée d'être le père de tous ses sujets sans distinction de classe ni de religion...[1].

Dans cette note habile se résume toute la politique des puissances : en prêtant au roi des principes qu'il n'applique pas, elles affirment leur volonté de surveiller l'attitude du prince et de son

[1] Pasquier, *Mémoires*, tome IV, p. 25.

entourage; elles donnent un premier avertissement aux *ultra*, que dirige le propre frère de Louis XVIII; elles veulent sauver la monarchie malgré elle. Et peut-être ces adversaires courtois, mais fermes, feront-ils un jour défaut au roi Charles X! L'influence de l'empereur Alexandre n'aurait-elle pas pu en juillet 1830 ouvrir les yeux du Prince et de ses ministres, comme elle le fit en 1816!

A dire vrai, les quatre souverains alliés n'étaient pas également désireux de s'occuper des affaires intérieures de France et il est fort à croire que la note ci-dessus n'avait été composée ni dans le cabinet du roi de Prusse ni dans celui du Prince de Metternich. Mais il y avait Wellington, qui représentait l'Angleterre, qui avait observé de près, l'année précédente, la politique intérieure des Bourbons, qui avait prévu qu'elle conduisait à une catastrophe, et qui maintenant voulait empêcher que pareil événement se reproduisît; il y avait surtout l'empereur de Russie et son fidèle conseiller français, ambassadeur russe à Paris, le comte Pozzo di Borgo. Alexandre était alors en Europe ce que Napoléon avait été quelques années plus tôt : il régnait à Paris de juillet à octobre 1815, comme Napoléon à Erfurt en 1809, et si les démonstrations de politesse et de soumission étaient moins officielles et moins plates ici que là, elles n'en existaient pas moins, elles étaient d'autant plus sincères qu'elles étaient secrètes, et la prépondérance de cet arbitre, qui durant les premiers temps affecta de se tenir au second rang, ne s'en révéla que mieux. Elle éclata le jour où l'hostilité persistante du tsar contre le prince de Talleyrand eut été cause, en grande partie, de la démission de celui-ci. Il apparut alors clairement qu'on ne pouvait raisonnablement pas gouverner sans l'approbation tacite de l'empereur de Russie, et cela pour une raison immédiate et supérieure : une paix honorable pour la France ne pouvait être obtenue que par lui. Il n'avait eu garde d'intervenir en faveur de la France tant qu'elle était gouvernée par Talleyrand, son nouvel ennemi, le négociateur du traité du 3 janvier précédent; mais il ne tarda pas à lui

obtenir des conditions qu'elle pût accepter non pas sans peine, mais du moins avec honneur, si tôt que les rênes du pouvoir furent confiées au Français qu'il connaissait le mieux, et dans lequel il pouvait avoir la confiance la plus méritée : le duc de Richelieu. L'ancien gouverneur d'Odessa se trouvait en effet, tant par ses goûts et ses idées personnelles que par un sentiment de reconnaissance bien naturel et par la force même des choses, non pas certes, ainsi que des calomniateurs l'ont dit, le serviteur de la Russie à la tête du gouvernement français, mais son allié fidèle dans la politique européenne. Il avait de plus les mêmes idées que l'empereur Alexandre sur les conditions de durée du gouvernement des Bourbons, et cette communauté d'idées ne fera que s'accentuer avec le temps. Metternich, qui fut souvent pour Alexandre un rival, dit de lui dans ses *Mémoires* : « D'après l'éducation qu'il avait reçue (celle de Laharpe) le rôle d'un prince philanthrope se présentait au tsar comme devant lui assurer une gloire certaine, une gloire facile à gagner. » Il y avait en effet dans l'empereur de Russie cet amour du beau rôle à jouer, du beau geste à faire que signale Metternich ; mais il y avait surtout en lui une conviction profonde, basée sur une expérience attentive, sur une connaissance assez étendue de l'esprit français de l'époque. Ce libéralisme éclairé qu'il réclamait pour la France n'était pas à ses yeux un système général, mais bien une nécessité relative, et s'il faut reconnaître, dans les sources de cette conviction, l'éducation de Laharpe, il faut non moins y proclamer l'influence de Pozzo di Borgo, ce gentilhomme devenu aventurier, puis redevenu grand seigneur. Cet ancien soldat improvisé diplomate, puis promu général, Corse d'origine, ce qui ne l'empêchait pas d'être le plus mortel ennemi de Napoléon et d'ailleurs une de ses victimes, avait parcouru l'Europe pendant la Révolution et l'Empire en quête d'une situation digne de lui, dans laquelle il pût déployer ces dons d'observation, faire briller cet esprit averti, mais présomptueux, fier de ses belles mains et de sa belle taille, qualités et défauts que Napoléon lui reconnaissait également. Il se trouvait déjà auprès d'Alexandre en 1807

quand l'alliance de Tilsitt le força à passer en Angleterre ; il y connut les Bourbons, défendit leur cause auprès de l'empereur de Russie, quand celui-ci l'eut rappelé auprès de lui en 1813, et ne contribua pas peu à la faire triompher. Ce poste d'ambassadeur à Paris, que son maître lui confia en 1814, était une récompense méritée. Pozzo di Borgo acquérait ainsi une place prépondérante en France. Talleyrand, pour se rapprocher du tsar, lui avait offert le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet qu'il forma au lendemain de Waterloo ; il n'avait eu garde d'accepter, et avait préparé secrètement l'arrivée au pouvoir du duc de Richelieu ; il savait que l'avènement de celui-ci assurerait tôt ou tard le triomphe de ses idées, l'établissement au conseil du gouvernement, de son influence, c'est-à-dire de celle de son maître ; et cette influence devait s'exercer à l'intérieur au profit d'une politique modérée, constitutionnelle, résolument hostile à toutes les mesures de réaction et de violence, et par là même résolument hostile aux « ultra » qui formaient la majorité de la nouvelle Chambre.

Une lutte va donc s'engager peu à peu entre le duc de Richelieu, d'une part, soutenu par les modérés, d'une façon intermittente par le roi, par l'Europe enfin, mais surtout par Pozzo di Borgo et l'empereur de Russie lui-même, et, d'autre part, les ultra royalistes à la tête desquels figurent les plus grands noms de France, conduits à la bataille par le frère du roi, la duchesse d'Angoulême et le duc de Berry, c'est-à-dire par la Cour presque entière ; lutte de la raison contre la passion, de l'apaisement contre la vengeance, lutte dont la France elle-même peut devenir la victime, lutte intéressante tant par ses conséquences que par sa nouveauté et la qualité des combattants, lutte courtoise au reste, demeurée presque constamment secrète, au cours de laquelle les deux camps faiblissent tour à tour, et qui se termine, pour reprendre d'ailleurs plus tard, par la défaite des ultra le 5 septembre 1816.

Dès le 24 novembre 1815, Pozzo, entré depuis quelque temps en campagne, rendait compte de ses débuts à Nesselrode du ton léger et satisfait qui lui était personnel :

Tout est fini pour les autres et tout commence pour moi ; je suis à me tourner de tous côtés comme un chien piqué par des mouches. Il faut faire ma cour à Wellington, moi qui suis le moins courtisan des hommes, représenter au roi qu'il a besoin de fermeté, dire à son ministre qu'il ne convient pas de se décourager et de s'irriter, à Monsieur qu'il se perd avec les siens s'il ne change pas de système, aux Jacobins qu'ils sont des coquins. Les modérés sont les plus raisonnables, mais au milieu des extravagances de tous les partis ils n'ont d'influence sur aucun.

Encourager le ministre, fixer les hésitations du Roi, raisonner Monsieur, voilà une triple besogne qui ne manque pas d'intérêt, mais aussi de difficultés. On sait après quelles résistances Richelieu avait accepté le ministère ; ce duc et pair, loin de désirer le pouvoir, en avait peur. Au moment où ses compagnons d'exil, les émigrés, rentraient en France dans l'intention de reprendre leurs postes, leurs occupations, leurs propriétés, son désir le plus ardent était de retourner bien vite dans sa patrie d'adoption, la Nouvelle Russie qu'il avait organisée, développée, enrichie [1]. Il n'accepta le pouvoir que comme un fardeau, et à tout moment demandait d'en être déchargé. Il avait besoin pour se soutenir d'être convaincu qu'il faisait œuvre utile : c'est ce que Pozzo et Alexandre étaient presque seuls à lui répéter. Le Roi et Wellington étaient des soutiens moins solides ; Louis XVIII semblait sans doute autant que son ministre, autant que les représentants de l'Europe, convaincu de l'utilité qu'il y avait à user de modération dans la fermeté, de sagesse dans la vigueur ; mais il n'était pas décidé à l'imposer ; entouré de son frère, de sa nièce, de son neveu, il se contentait de calmer les uns et les autres, et de maintenir de son mieux l'unité dans son ministère et dans son entourage ; pénétré par-dessus tout de la hauteur de sa tâche et fier de son indépendance et de son rang, il craignait de faire preuve de faiblesse en cherchant à modérer le mouvement qui se dessinait, et plus encore à paraître obéir aux con-

[1] Voir sur l'état d'âme si curieux de Richelieu la *Revue d'Histoire diplomatique*, 1905, n° 2.

seils, quelque respectueux qu'ils fussent, de l'étranger, et s'il conservait malgré tout quelque défiance contre le duc de Richelieu, c'est parce qu'il regrettait qu'il lui eût été indiqué par un souverain en face duquel il affectait tant de morgue et de supériorité. Il faudra toute la persévérance et l'habileté de ce Decazes qu'il se flattait d'avoir découvert et qu'il appelait tendrement son fils, pour qu'il prît plus nettement parti pour son ministre contre son frère.

L'appui de Wellington fut aussi long à se préciser, et c'était naturel. L'arrivée au pouvoir de Richelieu, survenue de façon que l'on sait, ne pouvait pas avoir charmé les Anglais. « Le roi a fait preuve d'un défaut absolu de jugement, en congédiant ses conseillers dans de pareilles conjonctures », écrivait lord Liverpool au lendemain de l'événement. De même Castlereagh, encore à Paris à cette époque, et Wellington manifestèrent leur mauvaise humeur. Elle fut heureusement de courte durée ; Richelieu, Pozzo, Alexandre lui-même reconnurent que l'amitié de Wellington était indispensable ; le Roi, qui avait été froissé de l'enlèvement par trop brutal et humiliant des tableaux du Louvre, auquel le vainqueur de Waterloo lui-même avait présidé, réfléchit qu'après tout c'était à lui plus qu'à aucun autre qu'il devait son trône et ils se réconcilièrent : « Le roi l'a vu hier : l'explication a été heureuse. En se séparant le roi lui a donné la main ; le duc ayant voulu la baiser, le roi lui a dit : Permettez-moi d'en agir à la française, et l'a embrassé. » Peu à peu la première impression disparut ; la valeur éclatante du duc de Richelieu ne tarda pas à frapper les Anglais comme les autres ; ils reconnurent que, Talleyrand étant pour le moment impossible, personne n'était aussi digne de lui succéder : « Les relations du duc de Richelieu avec l'empereur de Russie, écrit Castlereagh peu avant le 20 novembre, et le fait que Pozzo di Borgo est fort avant dans tout ce qui se passe donne au cabinet une forte couleur russe et déjà on commence à l'attaquer sous ce rapport. Jusqu'à présent pourtant, malgré le ton de protection qu'affecte l'empereur Alexandre, et qu'il aime tant à prendre, je ne pense

pas que nous ayons aucun motif de nous plaindre de la conduite de Sa Majesté par rapport à aucun point de la négociation. » Quelques jours plus tard, il ajoute : « Le duc de Richelieu est certainement un lien entre les deux pays... ; mais je crois que nous aurions tort de nous laisser entraîner par la jalousie que nous pourrions éprouver à affaiblir ce gouvernement. Le grand objet est de maintenir le Roi sur son trône; un système de modération est, je pense, le meilleur moyen d'y parvenir, et je ne crois pas que le duc veuille se jeter dans les extravagances, mais il y a de grandes difficultés à vaincre. Néanmoins, j'augure mieux de son avenir que je ne le faisais d'abord. »

Le commentaire de la note du 20 novembre est encore plus accentué dans une lettre de la même époque écrite par Wellington à lord Liverpool : « J'ai la conviction que le roi se soutiendra si ses courtisans et sa famille ne le forcent pas à prendre certaines mesures qui inquiéteraient les propriétaires de biens nationaux. » — « Le Roi, écrit-il encore, avec de la fermeté, une politique franche et droite et en contenant les royalistes, peut trouver, dans les hommes qu'a élevés la Révolution, de quoi former un parti capable de gouverner; mais du parti de la cour et des royalistes de haute volée, il ne peut tirer dans les conjonctures actuelles que faiblesse et confusion. » En principe Wellington est donc d'accord avec Pozzo di Borgo. Castlereagh avec Alexandre, mais en fait, l'intervention des Anglais auprès du ministre, comme auprès du roi, est moins constante et moins officielle, et cela parce que leurs rapports sont moins intimes avec Richelieu ; mais quand on sollicitera l'intervention de Wellington auprès du roi, on verra combien considérable est sa portée !

Au moment où le duc de Richelieu prend le pouvoir, l'anarchie règne encore presque sans partage. Qu'est-ce en effet que ces cours prévôtales que les royalistes exaltés viennent d'obtenir sinon des tribunaux d'exception, c'est-à-dire des tribunaux révolutionnaires. Il fallut toute l'énergie de Richelieu, toute la complaisance de Barbé-Marbois pour en enrayer les effets.

Cette tiédeur du ministre de la justice lui aurait d'ailleurs coûté son portefeuille, si l'ambassadeur de Russie n'avait pas usé pour la première fois de son influence pour le lui conserver :

J'ai lieu de croire, écrit-il[1], que ce renvoi avait été promis, puisque Monsieur m'en a parlé le soir du 23 comme d'une résolution arrêtée. Lui ayant demandé si le duc de Richelieu avait été consulté et la réponse étant négative, je n'ai pas manqué de lui observer que son intervention dans les affaires de l'Etat et les changements ministériels perdraient la monarchie et sa famille, et que je n'avais nul doute que le duc, blessé de cet affront et dans l'impossibliité d'exercer toute l'influence qui lui est nécessaire pour gouverner, prendrait la décision de les abandonner.

Cette démarche, et peut-être d'autres semblables, maintinrent le ministre de la justice à son poste et l'œuvre des cours prévôtales se continua, laissant partout l'inquiétude et la haine, attisant les divisions au lieu de les calmer. Dès le mois de novembre le duc d'Angoulême s'était rendu dans les départements du Midi, où les passions étaient particulièrement violentes, où les persécutions contre les protestants rappelaient les persécutions contre les catholiques de 1793. De tous les membres de la famille royale, c'était le plus éclairé et le plus libéral ; et pourtant, malgré ses bonnes intentions on pouvait craindre que sa présence ne produisît un effet contraire à celui qu'on se proposait. Pozzo crut devoir lui faire quelques recommandations. « Le duc de Richelieu et moi n'avons cessé de l'exhorter à tenir une conduite propre à lui concilier le respect et l'amour de tous les partis, et à s'abstenir principalement d'éclat envers les militaires qui désirent y avoir accès et se réconcilier avec lui. » Si le duc d'Angoulême partait dans le Midi pour prêcher le calme, sa femme, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, soutenait une cause toute contraire à la cour et dans les salons.

Le duc de Berry, second fils de Monsieur, était de même un des plus violents des ultra. C'était l'armée surtout qu'il préten-

[1] 30 décembre, à Nesselrode.

dait diriger; il se considérait comme le prince militaire de la famille, et encouragé par ses amis qui avaient tous arboré des uniformes de lieutenant-général ou de maréchal de camp[1], audace qui leur avait valu les grades correspondants, il ne doutait pas qu'il royaliserait l'armée à bref délai. Le moyen qu'il employait dans ce but était aussi inhabile qu'il était ridicule; tout en accablant continuellement Napoléon sous son mépris, ses sarcasmes, ses injures, il affectait de l'imiter dans le ton familier qu'il prenait envers les soldats; le maréchal de Castellane le compare non sans raison à un étudiant sorti du collège tout étourdi de sa liberté. Violent aussi bien dans ses actes que dans son langage, il dut être souvent rappelé à l'ordre par son oncle. C'est ainsi qu'un jour il déclara d'un air réjoui au maréchal Marmont : « On va faire la chasse aux maréchaux; il faut en tuer au moins huit ! » Ce propos, répété avec indignation par le duc de Raguse au duc de Richelieu et à d'autres habitués de la cour, souleva un tel tumulte, que le roi en ayant eu connaissance, fit appeler le duc de Berry et lui dit : « Vous ferez chasser ma dynastie; mais si vous continuez je vous renverrai de Paris. »

A ce moment d'ailleurs, la Terreur blanche aboutissait à l'acte le plus marquant de cette époque : la condamnation du maréchal Ney. Ce procès qui, dans la suite, a indigné les esprits est pourtant un des épisodes qui souleva sur le moment le moins de protestation; tout le monde, tant à la cour, que dans le ministère, qu'en Europe, crut que le maréchal Ney était l'holocauste indispensable, en même temps que son procès était une preuve de force de la part du gouvernement. Rares furent les hommes politiques qui comprirent qu'un tel acte légitimait toutes les violences passées.

[1] « Voilà une armée bien arrangée, dit, à ce propos, Castellane dans son journal, il suffit maintenant de n'avoir rien fait pendant vingt-deux ans pour obtenir des grades, pour la raison que sans la Révolution ces Messieurs seraient lieutenants généraux, maréchaux de camp, etc.; mais s'ils avaient fait la guerre avec nous ils seraient moins nombreux. On se plaint du mauvais état de l'armée; je la trouve, moi, très patiente de subir pareille chose. »

Dans la tribune de la Cour des Pairs où on jugeait le vainqueur d'Elchingen, le sauveur de la Grande Armée dans les plaines de Russie, on remarquait entre autres personnages célèbres le prince royal de Wurtemberg, le prince de Metternich, le comte de Goltz; ils venaient jouir du spectacle de la lutte du maréchal désarmé avec les ducs et pairs ses juges. Ceux-ci étaient plus troublés que l'accusé; le duc de Broglie, qui fut un des acteurs du drame, le seul d'ailleurs qui eut le courage de soutenir son opinion jusqu'au bout, raconte combien l'atmosphère était lourde, combien d'hommes terrorisés par je ne sais quelles craintes, quel prestige, ou quelles menaces votèrent là contre leur volonté; il dit combien vinrent à côté de lui, promettant de prendre la parole contre la peine de mort, et la votèrent quand même en silence, en baissant les yeux; combien de vieux soldats qui redressaient leur tête sur les champs de bataille, affrontant la mitraille ennemie, tremblaient là devant leurs nouveaux collègues, comme les « crapauds du marais », — car l'analogie est frappante — tremblaient devant Robespierre et le maudissaient tout bas, tout en le suivant.

Le duc de Broglie raconte même quelle impression pénible, la Cour des Pairs ressentit le jour où le duc de Richelieu « s'en vint comme un furieux, tenant en main un discours tout entier écrit par M. Lainé, et demandant justice au nom de l'Europe, sommant en quelque sorte la Chambre d'expédier le maréchal Ney, comme s'il s'agissait d'un simple projet de loi ».

Un fait reste indiscutable, et c'est celui-là qui nous intéresse particulièrement ici, c'est que cette mesure de rigueur, loin de trouver des critiques, ne trouva que des approbations et même des encouragements de la part des représentants de l'Europe, et de Pozzo di Borgo en particulier, et que le duc de Richelieu se trouva amené à prononcer, à la Chambre des Pairs, ce discours qui reste une tache sur sa mémoire, non seulement par la pression de la Cour mais encore de l'Europe. Mais alors que la première considérait la mort de Ney comme la continuation des mesures nécessaires, la seconde et Richelieu la considéraient

comme la conclusion de la Terreur Blanche, après laquelle le calme et l'oubli devaient renaître.

J'ai cru devoir poursuivre le maréchal Ney, écrivait-il le 23 novembre à l'empereur Alexandre, avec une sorte de vivacité, d'abord à cause du droit de la justice qui doit avoir son cours, et puis pour donner au parti qui veut des châtiments une satisfaction qui lui est due : mais j'avoue à Votre Majesté que mon intention bien positive est de nous arrêter là; et d'engager le roi à donner une amnistie générale pour les crimes passés, se réservant de punir avec la plus grande sévérité à l'avenir toute tentative de trouble de l'ordre public. Si je parviens à faire adopter cette mesure, j'espère que la France presque entière se ralliera au Roi. Si par malheur l'Assemblée, égarée par des hommes passionnés et aveugles, la rejette, je serai bientôt après sur le chemin de Russie, car aucune puissance humaine ne peut me faire embrasser un système de persécutions et de vengeances qui doit faire couler des flots de sang et amener la perte de la France et de la famille royale.

Alors que les lois qui suspendaient la liberté individuelle, celle qui créait les cours prévôtales, celle qui punissait les discours et les écrits séditieux avaient été votées à une grosse majorité par les Chambres, après avoir été accueillies avec enthousiasme, le projet de loi sur l'amnistie que Richelieu déposa le 8 décembre, quelques heures après l'exécution du maréchal Ney, ne rencontra tout d'abord que stupéfaction, puis hostilité de la majorité de l'Assemblée. La Bourdonnaye présenta alors un projet d'amnistie qui n'était qu'une nouvelle liste de suspects.

Richelieu, tout occupé à ce moment des dernières négociations du traité de paix, s'était tu; il croyait l'occasion propice, après l'exécution de Labédoyère, après celle de Ney pour obtenir un vote de clémence : il se trompait; loin de calmer les ultra, ces condamnations, obtenues facilement, les encourageaient à en exiger d'autres; ils avaient pensé, dans le premier moment de colère qui avait suivi l'évasion de La Valette, à faire poursuivre sa femme qui l'avait remplacé dans sa prison; ils n'étaient donc en rien préparés aux mesures de clémence ; Richelieu en fut

désespéré : « Je me flattais que l'effroi salutaire qu'aurait répandu cet événement (l'exécution de Ney) ouvrirait les cœurs aux sentiments de clémence et que j'emporterais la loi sans aucune discussion ; j'avais trop présumé de mes forces, je n'avais pas assez calculé à quels hommes j'avais affaire[1]. »

Le calme est donc loin d'être rétabli quand l'année 1815 se termine ; l'opposition se tait impuissante, mais elle espère ; elle attend tout de l'avenir ; ces exagérations, ces persécutions font son jeu : « La queue de la Révolution, dit Pozzo, s'est concentrée dans l'orléanisme ; mais si le génie de la sottise ne se surpasse pas lui-même, ce germe de discorde sera étouffé durant la vie du Roi. »

Pour conclure sa longue correspondance du 30 décembre, Pozzo di Borgo recommande à l'empereur Alexandre d'écrire lui-même au Roi. Peut-être cette démarche faite avec habileté aura-t-elle de bons résultats ; on exhorterait le Prince à persévérer dans les principes de modération, à les accentuer si c'est possible, et surtout à gouverner seul avec ses ministres ; on aurait soin d'affecter une très grande confiance dans sa sagesse personnelle « les vérités ayant rarement réconcilié les hommes faibles » ; on ne craindrait pas enfin de lui rappeler une fois de plus les dangers que les passions de Monsieur et de quelques-uns des partisans peuvent faire courir au trône : la voix de l'Europe s'est assez prononcée à ce sujet.

« Il faut bien se persuader, en effet, que les ministres des autres puissances sont alarmés de voir quelque réunion monstrueusement ridicule succéder au ministère actuel et que, dans ce cas, *ils sont prêts à intervenir directement pour s'y opposer.* »

Rien ne rendra Monsieur et sa famille raisonnables, si ce n'est la peur, ajoutait-il : il faut produire la crainte, là où la raison cesse de persuader.

Le duc de Wellington, qui n'était pas moins inquiet que son collègue de Russie des prétentions de plus en plus exorbi-

[1] Richelieu à Alexandre.

tantes des *ultra* et persuadé comme lui que la voie où on entraînait le ministère ne pouvait que le conduire à sa perte, pensa à réconcilier le ministère et la Chambre par l'intermédiaire de l'ancien favori du roi, Blacas, qu'il avait contribué à écarter au mois de juillet précédent comme étant trop exalté et qu'il pensait maintenant à faire rappeler de Rome où il était ambassadeur ; les passions s'étaient si bien développées que les exagérés devenaient six mois plus tard des modérés ! Mais si Wellington n'avait pas d'arrière-pensée en demandent le retour de Blacas, quelques-uns de ceux qui avaient inspiré ce projet travaillaient pour eux-mêmes. Une lettre de Stuart à Castlereagh, écrite le 1er janvier 1816, montre quelle importance Talleyrand, qui était resté en relations particulières avec l'ambassadeur d'Angleterre, attachait à ce retour de l'ancien favori du roi, qui, selon lui, ne tarderait pas, loin de consolider la situation de Richelieu, à la saper définitivement, et la rentrée aux affaires de Talleyrand toujours si souhaitée des Anglais, et depuis quelque temps des ultra, devait suivre de près le retour de Blacas; Richelieu et Pozzo comprirent bien cette conséquence, et aidés de Decazes, le nouveau favori, visé spécialement en cette affaire, n'eurent pas de peine à faire avorter la combinaison.

L'année 1816 s'ouvrit sur la discussion du projet d'amnistie du duc de Richelieu que la Chambre s'était finalement décidée à examiner. La discussion, pour n'avoir pas été longue, n'en fut pas moins animée et même violente. En effet, la commission chargée d'examiner le projet avait eu le temps de le modifier considérablement, et par ses amendements elle en arrivait à reproduire presque textuellement les termes du contre-projet de M. de La Bourdonnaye.

L'agitation des modérés fut telle à Paris, quand on apprit les prétentions de la commission, que le duc de Richelieu dut recourir à une mesure qui plus que tout autre coûta à son patriotisme; il alla trouver le duc de Wellington, et lui demanda comme une faveur de retarder le mouvement des troupes étrangères qui devaient évacuer la capitale au début de l'année. Il

prévoyait à quelles violences on allait se livrer, quelles menaces les *ultra* allaient proférer ; peut-être prévoyait-il aussi leur triomphe qui ne devait précéder que de quelques instants sa démission; et il ne se croyait pas en droit de garantir l'ordre en pareille occurrence, si les troupes d'occupation avaient quitté Paris. Voilà à quelles extrémités les projets de la Chambre introuvable acculaient le premier ministre [1] !

La discussion générale dura du 2 au 5 janvier; le rapporteur, Corbière, maintint ses amendements malgré les discours des ministres les plus ardents du cabinet tels que Vaublanc et du Bouchage, qui avaient soin de présenter le projet d'amnistie comme la réalisation des promesses contenues dans la déclaration de Cambrai et dans l'ordonnance du 24 juillet. La majorité semblait ne vouloir rien entendre : la justice devait reprendre son cours ; le crime devait cesser d'être inviolable; les *ultra* considéraient comme seuls dignes d'amnistie les auteurs des crimes commis dans le Midi contre les protestants de Vaucluse et du Gard, contre le maréchal Brune, les généraux Lagarde et Ramel [2].

Les ministres en appelèrent au Roi, espérant que les royalistes n'oseraient pas s'élever contre le nouvel avis de celui-ci; et de fait dans une certaine mesure la tactique réussit : le duc de Richelieu accepta au nom du Roi quelques-unes des rigueurs proposées par la commission : on retirerait aux trente-huit individus proscrits par l'ordonnance du 24 juillet, leurs titres, leurs biens et leurs pensions; on bannirait non seulement les proches parents de Bonaparte, mais tous les membres de sa famille; on confisquerait leurs biens. Moyennant cette concession accordée en temps opportun, grâce aussi à d'actives démarches faites secrètement auprès des membres de la majorité, le ministère réussit à faire passer les cinq premiers articles de son projet, et à faire repousser à quelques voix près les amendements les

[1] Lorsqu'en février les troupes étrangères quittèrent définitivement Paris, le roi et le duc de Richelieu « exprimèrent à Wellington le désir anxieux qu'il conservât le quartier général à Paris »; il n'y consentit pas, et s'engagea seulement à y revenir lui-même de temps en temps.

[2] Discours de M. Trinquelague, 5 janvier

plus violents de la commission contre toutes les personnalités ayant exercé une fonction publique pendant les Cent-Jours. Le ministère, satisfait de cette double victoire et sentant qu'il ne fallait pas trop demander d'indulgence aux vainqueurs, ne fit pas d'opposition à l'amendement ordonnant le bannissement perpétuel des régicides, lequel fut alors voté à la presque unanimité. Richelieu, faisant contre fortune bon cœur et voyant tout l'intérêt qu'il y avait à terminer sans nouveau débat cette grave question, demanda à la Chambre des pairs d'adopter le texte voté par la Chambre des députés, ce qu'elle fit séance tenante le 9 janvier.

L'adoption du dernier amendement fut cause à Londres d'un incident caractéristique : les Anglais avaient déjà plusieurs mois plus tôt protesté avec vigueur contre les persécutions dans le Midi; le peuple et la bourgeoisie s'étaient même prononcés avec assez de force et de continuité pour que Castlereagh crût devoir en parler au marquis d'Osmond, ambassadeur de France, lui faisant remarquer comment ces persécutions presque officielles étaient en contradiction avec les promesses de paix et d'oubli du passé faites par le roi au moment de sa rentrée en France. Quelques mois plus tard certains députés ayant parlé de supprimer les traitements des ministres protestants, Richelieu dut démentir ce bruit; mais une certaine méfiance n'en subsista pas moins, et Osmond, rendant compte au président du Conseil de sa conversation avec lord Castlereagh, ajoutait : « A tort ou à raison la moindre nouvelle tentative contre les protestants nous ravirait l'appui de l'administration anglaise... Par bonheur le Parlement (anglais) n'était pas assemblé quand toutes les têtes se sont enflammées au récit des persécutions contre les protestants. »

Or, au lendemain du jour où la loi d'amnistie fut votée, la Cour d'Angleterre fit entendre de nouvelles protestations, plus fermes, et plus symboliques que les précédentes :

« La diversité des opinions dans votre famille royale multiplie singulièrement les chances défavorables. Nous voulons de concert avec l'Europe la Charte constitutionnelle, dit Castlereagh à Osmond » ; et après lui avoir fait remarquer que l'article 7 de la

loi d'amnistie était en opposition et en contradiction formelle avec l'ordonnance du 24 juillet (dont selon toute apparence l'Europe se prétendait également garante) il le pria de « lui fournir les moyens de justifier l'adoption que le roi avait faite de cet article ». Si réellement Castlereagh s'est servi de ce mot qu'Osmond emploie dans sa correspondance, il faut avouer qu'il est mieux que tout autre imaginé ; le ministre le reprend d'ailleurs dans sa réponse à son ambassadeur : « Vous avez fort bien jugé que la contradiction qui existe entre l'article 7 de la loi d'amnistie et l'ordonnance du 24 juillet pouvait être complètement justifiée par la nécessité où se trouvait le Roi de céder à un vœu exprimé par les Chambres d'une manière à la fois si unanime et si touchante. Il était impossible à Sa Majesté de ne point déférer à une demande qui se liait ainsi au maintien de l'ordre et du repos général, et il est aisé de voir que s'il existe une contradiction apparente entre l'article 7 et l'ordonnance du 24 juillet, leurs dispositions toutefois se fondent sur les mêmes motifs. » Le Foreign-Office dut être satisfait : la justification était suffisante.

Les mesures de réaction se succédèrent d'une façon suivie durant les mois de janvier et de février, rencontrant une égale opposition auprès des ambassadeurs et des souverains étrangers. Un des projets les plus extraordinaires qui ait été conçu par quelques-uns des plus notables parmi les *ultra* fut celui qui consistait à abolir l'article 5 de la Charte ; cet article, qui garantissait la liberté religieuse et une égale protection pour tous les cultes, était d'ailleurs suivi d'un autre qui reconnaissait la religion catholique, apostolique et romaine comme religion d'État. Même avec ce correctif, les *ultra* ne voyaient pas sans déplaisir l'affirmation de la liberté de conscience. C'est le ministre de l'intérieur lui-même, M. de Vaublanc, qui annonça ce projet à Pasquier, lequel raconte l'anecdote dans ses *Mémoires ;* tout en ne faisant pas partie de la majorité, les modérés comme de Serres, Royer-Collard, Lainé et Pasquier, exerçaient sur la Chambre une influence assez grande et d'ailleurs assez légitime pour que leur

avis importât dès l'abord aux promoteurs d'une pareille proposition. Elle fut, comme bien on pense, repoussée unanimement par les modérés consultés, et sachant au reste que le Roi et le président du Conseil y étaient résolument hostiles, l'opposition crut plus prudent de ne pas insister.

Au même moment, commençait à la Chambre une des discussions les plus longues, les plus confuses de cette session sur un projet de loi électoral; émané de l'initiative ministérielle et déposé en décembre 1815, il avait été comme le projet d'amnistie examiné par une commission qui l'avait considérablement remanié. Villèle en était le rapporteur; il profita de cette circonstance pour commencer ses attaques contre le ministère et sa politique. Depuis quelque temps le duc de Richelieu, de plus en plus découragé, refusait de prendre la parole à la Chambre; il savait qu'il n'influerait pas sur la majorité; combattu d'ailleurs plus ou moins ouvertement par son ministre de l'intérieur, il n'était pas mécontent de montrer l'insuffisance de celui-ci.

Cet état d'anarchie parlementaire n'échappait pas plus aux représentants de la Russie qu'à ceux de l'Angleterre. Le 7 février, Nesselrode avait de nouveau encouragé Pozzo di Borgo à s'élever contre l'influence inconstitutionnelle prise par le frère du Roi dans toutes les questions politiques et administratives. Le ministre de l'intérieur ayant quelque temps auparavant donné à Monsieur la direction générale, matérielle et non plus seulement honoraire, des gardes nationaux de France, Nesselrode vit là, non sans raison, un danger pour le ministère, et plus encore pour la sécurité même du pays, dont la direction d'une des forces militaires les plus effectives du moment échappait à la responsabilité ministérielle pour passer aux mains d'un prince du sang naturellement irresponsable et indépendant :

En appelant l'attention de la Cour et notamment celle de Monsieur, frère du Roi, sur l'opinion de l'Empereur, relativement à l'esprit inconstitutionnel qui préside aux actes du gouvernement, il est à espérer qu'on parviendra à soustraire l'administration actuelle à la

funeste influence des courtisans de Son Altesse royale et de Mme la duchesse d'Angoulême.

Faites donc comprendre à Monsieur, une bonne fois, — ajoutait-il dans une lettre particulière, — que les puissances ne sont pas là pour soutenir ses sottises et pour le faire monter un jour sur le trône avec un système de réaction aussi insensé. Tout cela fait vraiment pitié. Quant au Roi, je vous avoue que je ne l'aurais jamais cru faible à ce point.

En même temps, Capo d'Istria, qui jouissait à Pétersbourg d'une autorité et d'une confiance égales à celle de Nesselrode, envoyait à Richelieu des consolations et des encouragements; il lui souhaitait d'être le plus tôt possible débarrassé de cette législature et il espérait « que celles qui viendront par la suite ne s'aviseraient plus de porter ouvertement la livrée d'un parti ».

Enfin, dans le courrier du même jour [1], l'empereur de Russie, autorisant son ambassadeur à procéder à la ratification des traités du 20 novembre, en profitait pour exprimer dans un rescrit officiel ses pensées sur la situation :

Il est pénible de le dire, la représentation nationale créée sous la direction du gouvernement s'est montrée, par ses intentions et par ses efforts, peu digne de sa mission. Tant que la force de la royauté ne sera point une et identique, tant qu'elle ne résultera pas uniquement de l'application invariable des principes de justice et de modération établis par la Charte constitutionnelle, comment espérer la réconciliation de la France avec elle-même, avec son gouvernement et avec les autres États? Je vous autorise par la présente à faire connaître dans les formes que vous jugerez le plus convenables à S. M. très chrétienne, à son ministère, ainsi qu'aux ministres des puissances alliées, mes opinions à cet égard.

Mais les avertissements de Pozzo firent peu d'effet, encore qu'ils semblent avoir été plus sérieux que les précédents : « Le Roi me parut profondément ému de la situation et frappé des vérités qu'il voyait maintenant provenir d'une autorité aussi auguste et aussi décisive ». Monsieur, auquel le Roi renvoya l'ambassadeur d'Alexandre, fit tête à l'orage; il répondit aux plaintes par des plaintes : on se plaignait de Vaublanc, il se plaignit de Decazes,

[1] 6 février 1816.

de Barbé-Marbois et rien ne fut changé dans les pensées pas plus que dans les actes de l'héritier du trône : l'influence de celui que Mme de Staël appelle spirituellement le « soleil levant » continua à se faire sentir à la Chambre; les discussions se poursuivirent aussi orageuses, aussi inutiles; les projets de loi sans cesse remaniés contenaient autant de contradictions que d'articles : l'empereur Alexandre envoyait lettres sur lettres; Nesselrode, s'emportant, écrivait en son nom à Richelieu : « Les discussions de la Chambre des députés sont vraiment révoltantes et présagent de grands malheurs. Nous envoyons à Pozzo tout ce qu'il faut pour parler ferme et clair [1]. »

Celui-ci n'avait pas attendu cette dernière recommandation; il venait de combiner une démarche collective des représentants de l'Europe auprès de Louis XVIII, et il ne doutait pas de son effet. Il n'avait pas eu de peine, vu le trouble du moment, à effrayer ses collègues de la Conférence; ils commençaient d'eux-mêmes à le devenir : Metternich déplorait cette constante incertitude; il en rejetait d'ailleurs la responsabilité sur le gouvernement parlementaire, et demandait un acte de vigueur de la part du ministère. Wellington, plus au courant de la situation, reconnaissait que l'Europe seule pouvait arrêter cette politique, considérée unanimement comme grosse de périls, par une démarche quasi officielle auprès du Roi; l'habileté de Pozzo fut précisément, sinon d'avoir suggéré, du moins d'avoir encouragé cette démarche, dont il calculait, à tort d'ailleurs comme nous le verrons, l'effet décisif, mais qui humilierait profondément le Roi, mécontenterait les *ultra*, peinerait même le duc de Richelieu en faveur de qui elle était tentée : faire faire la démarche par le représentant de l'Angleterre, c'était rejeter sur cette puissance l'impopularité qui fatalement s'ensuivrait : c'était de la meilleure diplomatie : « J'ai regardé l'association du duc de Wellington, — écrivit Pozzo, — et la mesure de le mettre en première ligne, non seulement comme utile au succès, mais comme éminemment convenable à

[1] 26 février.

notre situation ici; c'était le seul moyen de ne pas trop compromettre l'autorité de notre auguste maître, que de se placer au second rang dans une démarche qui sera rappelée un jour, et qui quoique indispensable ne cessera jamais d'être odieuse. »

Et donc le 29 février, après que les ambassadeurs accrédités par les quatre grandes puissances se furent mis d'accord, le duc de Wellington envoya au roi Louis XVIII la lettre suivante, unique sans doute, dans les annales françaises :

Sire[1], il y a quelque temps que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'ordonner de lui écrire si je voyais que les affaires publiques exigeaient son attention dans un point de vue particulier, et je crois de mon devoir de le faire dans le moment actuel. Votre Majesté connaît les principes sur lesquels les puissances alliées ont bâti le système de l'occupation temporaire d'une partie de ses domaines et les instructions qu'elles m'ont données en quittant Paris et les responsabilités qu'elles m'ont imposées. Quoique j'envisage cette occupation comme mesure de paix, je ne peux m'empêcher de voir que d'un jour à l'autre il est possible que je me trouve dans le cas de mettre toute l'Europe une autre fois sous les armes; et même si Votre Majesté ne me l'avait pas ordonné, il serait de mon devoir non seulement envers les puissances alliées, mais aussi envers Votre Majesté de l'avertir quand je crois que les circonstances tendent vers une nouvelle crise. Sire, les scènes qui se passent dans la Chambre des députés sont connues de tout le monde. Votre ministère, quoique possédant et méritant la confiance de Votre Majesté et celle de toute l'Europe, n'y a point d'influence, et il se trouve sur le point d'abandonner le budget dans lequel toute l'Europe est essentiellement intéressée, et de revenir sur les transactions de l'année passée, conformées en lois par le nom sacré de Votre Majesté, ou de quitter leurs emplois.

Je dois à la vérité et mon attachement à Votre Majesté, qu'il est notoire que la famille de Votre Majesté, que les personnes de la Cour et celle des princes, excitent dans la Chambre des députés une influence en opposition à celle de vos ministres, et à leurs vues pour la marche des affaires. J'ai déjà pris soin de faire savoir verbalement à Votre Majesté, combien l'exercice de cette influence était nuisible à ses affaires et à sa réputation de bonne foi et de loyauté, et combien il lui eût été facile, non seulement de la détruire, mais de la

[1] Wellington, *Supplementares Despatches*, tome XI, p. 309.

tourner au profit des ministres par les moyens desquels Votre Majesté trouverait à propos de gouverner la France. *Le moment est venu où c'est absolument nécessaire pour Votre Majesté de se déclarer avec fermeté et de soutenir son ministère contre toute l'influence de la Cour, qui lui est actuellement le plus nuisible.* Par ces moyens qui non seulement sont parfaitement légitimes, mais nécessaires pour le maintien de l'autorité de Votre Majesté et son influence dans ses propres affaires, Votre Majesté mettra fin à l'état de choses qui a existé pendant les trois derniers mois, qui empire tous les jours, et duquel la crise s'approche.

L'importance de cette lettre réside, non pas tant dans la forme qui, quoique sèche, ne laisse pas d'être correcte, que dans le fond, et surtout dans la signature qui la termine. Wellington n'écrit pas en son nom personnel, il écrit au nom de l'Europe dont il est l'intermédiaire officiel, de l'Europe fatiguée de donner toujours en vain les mêmes conseils, de l'Europe qui, en garantissant la tranquillité de la France, prétend avant tout garantir sa propre tranquillité. De toutes les pièces citées ici, c'est évidemment celle-ci qui confirme le mieux la situation dans laquelle se trouve la France vis-à-vis des puissances.

Personne ne s'y trompa d'ailleurs parmi ceux qui en eurent alors connaissance; la lettre n'était pas faite seulement pour le Roi, elle était faite pour Monsieur, pour sa belle-fille, la duchesse d'Angoulême, qui y étaient clairement apostrophés :

J'ai cru devoir y dire la vérité avec franchise et sans ménagements, explique Wellington à Castlereagh, pour qu'elle fasse plus d'effet, et que, si cette démarche restait sans succès, nous puissions du moins nous rendre ce témoignage, que nous aurons rempli nos devoirs et fait tout ce qui pouvait dépendre de nous pour empêcher le mal. Je sais au reste que, si le Roi communique cette lettre à Monsieur et à la duchesse d'Angoulême, je serai honni plus que jamais à la Cour; mais cela m'est indifférent : j'ai plus à cœur le bien général que la considération personnelle qui peut m'être témoignée.

Il regretta si peu que sa lettre ait été communiquée à Monsieur, qu'il se rendit chez lui peu de jours après pour la développer. Ce n'était pas inutile, car si le Roi, conscient d'ailleurs du mal que

faisaient à sa cause ses plus exaltés et ses plus proches parents, avait été ému de la démarche des ambassadeurs étrangers, son frère n'avait ressenti que de la colère; aussi prit-il de haut Wellington quand il se présenta devant lui; il affirma n'avoir aucune influence sur la Chambre et se désintéresser de ce qui s'y faisait; Wellington le calma d'ailleurs, raconte Goltz dans son rapport, en lui offrant de lui montrer les preuves écrites de cette autorité qu'il niait aujourd'hui effrontément; le frère du Roi, devenant alors plus conciliant, déclara qu'il ne nourrissait aucune haine ni aucun projet contre le duc de Richelieu, qu'il honorait plus qu'un autre son caractère et son talent, et qu'il en voulait seulement à Barbé-Marbois et à quelque autre ministre contre lesquels « la Chambre serait continuellement indisposée ».

Wellington se retira, persuadé avec raison qu'il n'avait pas produit une grande impression sur l'esprit du prince. L'orgueil incommensurable dont fit constamment preuve celui qui fut le plus ardent des émigrés, le plus remuant des princes héritiers, le plus tenace des rois, ne pouvait pas ne pas se redresser devant les sommations du genre de celles dont on l'entourait; il est même à croire que cet orgueil ne fit qu'y trouver de nouvelles forces. De fait, la démarche du 29 février, dont on avait espéré tant de bien, ne changea rien à l'état des choses; les mois de mars et d'avril furent remplis par des actes, des mesures encore plus extraordinaires que les précédentes. Richelieu écrivait quelques jours après, le 14 mars, à l'empereur Alexandre :

> Je ne puis vous cacher que, loin de gagner du terrain dans la direction que nous avons cru devoir prendre, nous nous éloignons toujours plus du but, celui de rallier les esprits à l'autorité royale en éteignant les haines et en calmant les passions. Depuis l'époque de la loi d'amnistie, que j'avais crue propre à produire ces résultats, nous en voyons de tout contraires.

La réponse directe à la lettre de Wellington ne se fit pas attendre; une grande déclaration de principes fut composée par quelques amis du comte d'Artois, sous sa direction personnelle, et envoyée au généralissime des armées alliées, avec la seule

signature de Vitrolles, dont le rôle à cette époque, pour être secret, n'en était pas moins grand. Cette déclaration contenait la doctrine la plus entière de la résurrection de l'ancien régime. Certaines affirmations parurent à Wellington demander une réponse :

Que veut-on dire par ces mots : placer un mur d'airain entre le passé et l'avenir; ce n'est pas possible pour le gouvernement de placer un mur d'airain entre le passé et l'avenir de la France; ce n'est pas possible dans aucune des relations des individus les uns envers les autres; il faut expliquer ce qu'on veut dire par ce mur d'airain et par ces mots qui suivent : ainsi nous entendons que tous les intérêts créés par la Révolution et qui sont finis soient irrévocablement assurés? Cette pièce était d'un style bizarre : Quels sont les intérêts qui sont finis et qu'est-ce que des intérêts finis ? Que veut-on dire par ces mots : « Nous n'admettons plus dans l'avenir l'application des principes qui ont créé ces intérêts, et nous les regardons comme destructeurs de tout gouvernement ». Si on veut dire par là, ajoute Wellington, qu'on ne veut plus de confiscation ni de spoliation, on n'a qu'à s'en tenir à la Charte; elles sont abolies par cet instrument. Si on veut dire qu'on ne veut plus entendre parler des principes qui ont créé ces intérêts, en discutant des questions qui regardent ces intérêts et doivent nécessairement les régler eux et leur application, je réponds qu'on viole les promesses du Roi.

Les *ultra* passèrent outre à ces avertissements successifs et agirent : une ordonnance du ministre de l'intérieur bouleversa l'Institut ; on organisa des commissions d'instruction primaire, qu'on mit sous la haute direction des curés de canton ; on proposa enfin de supprimer l'Université et de rendre à l'Église le monopole de l'enseignement, en même temps qu'on lui restituerait sa fortune territoriale, confisquée par la Révolution ; on aurait également soin de conclure avec le pape un nouveau Concordat : peu à peu toutes les mesures de la Révolution et de l'Empire seraient annulées avec le même dédain. L'ordonnance du 21 mars était prévue depuis longtemps ; dès la première Restauration, l'abbé de Montesquiou, alors ministre de l'intérieur, avait préparé une refonte de l'Institut; les royalistes ne pou-

vaient, en effet, admettre que certains révolutionnaires notoires conservassent, grâce à leurs titres académiques, une relative impunité; le retour de l'île d'Elbe empêcha le projet d'aboutir; mais il fut remis sur pied au lendemain de la loi d'amnistie par M. de Vaublanc : c'est ainsi que d'un trait de la plume royale on priva l'Académie française de neuf de ses membres; presque tous, il faut le dire, plus hommes politiques qu'hommes de lettres : Lebrun, Cambacérès, Siéyès, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angély, Garat, Rœderer, le cardinal Maury et Étienne; on lui imposa, pour leur succéder, neuf membres, dont le choix, à quelques exceptions près, fut d'ailleurs digne d'éloge : c'est ainsi que de Bonald, Lally-Tollendal, le duc de Richelieu, l'abbé de Montesquiou et Lainé devinrent membres de l'Académie française : la mesure, pour avoir été prise avec tact, n'en était pas moins violente et révolutionnaire; on ne blâmait les pratiques despotiques de l'Empire que pour les imiter.

De même, et pour le même défaut d'origine, on épura l'Université, comme s'il s'agissait d'une simple administration préfectorale. De même encore, on suspendit, de façon détournée, l'inamovibilité de la magistrature, en donnant successivement aux tribunaux une nouvelle « institution »; ce qui permit d'éliminer tous les juges qui s'étaient prononcés trop ouvertement pour l'Empereur. La discussion sur l'abolition du divorce fut courte, et les Chambres à la presque unanimité supprimèrent de nos lois cette disposition qui avait d'ailleurs rencontré à son apparition bien des critiques, et qui n'était passée dans le Code civil que par la volonté absolue de Napoléon. Au contraire de cette dernière, la discussion sur la restitution des biens du clergé souleva d'innombrables difficultés; les *ultra* ne prétendaient rien moins que de faire rendre à l'Église les biens aliénés sous la Révolution et l'Empire; et pareille mesure ne pouvait que déchaîner dans tout le pays une nouvelle tempête; au surplus, elle était formellement contraire à la Charte et aux déclarations royales subséquentes, qui affirmaient l'une et l'autre que les acquéreurs de biens nationaux ne seraient pas inquiétés. L'Europe, qui se

prétendait garante de la Charte et des libertés constitutionnelles, ne manqua pas d'intervenir par l'intermédiaire de ses deux porte-paroles habituels, Wellington et Pozzo di Borgo, et sur les instances de quelques députés, on se contenta de demander au ministère de préparer un projet de loi sur ce point, et à la Chambre d'en voter un autre reconnaissant aux établissements ecclésiastiques la faculté de recevoir des donations.

Le duc de Richelieu n'avait plus qu'un désir, c'était de voir se terminer le plus tôt possible la discussion du budget ; mais elle commençait à peine au mois de mars, constamment interrompue par les débats de la nouvelle loi électorale. Le ministère s'était prononcé pour le renouvellement partiel, par cinquième ; le duc de Richelieu tenait d'autant plus à l'adoption de ce principe, qu'il espérait, dès les prochaines élections, voir la majorité de la Chambre incliner vers le centre ; pour la même raison, la droite voulait le renouvellement intégral ; elle l'obtint, soutenue par la complicité tacite de Vaublanc, qui ne craignit pas de dire quelques semaines plus tard : « Tout ministre est libre d'avoir une opinion particulière sur les grandes pensées de la législation ; eh bien, je déclare que j'ai toujours été pour le renouvellement intégral. »

Le 6 mars, la Chambre votait l'ensemble de la loi ; le duc de Richelieu la savait inapplicable, pleine de contradictions ; aussi déclara-t-il à la Chambre des pairs que le roi se réservait de statuer ultérieurement sur les amendements adoptés par l'autre Chambre ; ce que voyant, les Pairs décidèrent de ne pas délibérer sur les articles, et rejetèrent le projet de loi. La Chambre avait passé trois mois à mettre sur pied un texte que les légistes, au premier examen, déclaraient inapplicable.

Par bonheur ses travaux tiraient à leur fin : Richelieu avait résolu de ne plus faire d'opposition aux projets de la majorité, se réservant de ne pas les soumettre à la Chambre des pairs ; c'est ainsi qu'une des mesures les plus nettement réactionnaires, ayant pour but de remettre les registres de l'état civil entre les mains du clergé, votée par la Chambre vers la fin de la session,

ne fut point envoyée à l'autre Chambre et resta lettre morte; toute l'attention se fixait sur la discussion du budget qui intéressait également la France et l'Europe; Wellington avait eu soin de le faire remarquer le 29 février. Le comte Corvetto, ministre des finances fort habile, dirigea la discussion avec fermeté, obtint le vote de toutes les sommes que la France s'était engagée à payer aux alliés périodiquement, payement qui devait précéder une évacuation partielle des armées d'occupation; mais il dut, au dernier moment. pour acquérir de la droite le vote final, promettre de suspendre définitivement la vente des bois de l'État, qui avaient appartenu presque tous au clergé.

Après que la Chambre des pairs eut à son tour voté le budget presque sans discussion, le duc de Richelieu se hâta de clore la session législative le 29 avril 1816.

Ce fut un soupir de satisfaction générale dans tout le pays, dans toutes les chancelleries! Jamais chambre, en aussi peu de temps, n'avait soulevé tant de haines, occasionné tant de troubles, fait preuve de tant de maladresses que la Chambre que Louis XVIII se félicitait d'avoir pu réunir le lendemain de son retour de Gand, et qu'il avait saluée du nom d'Introuvable! S'il est vrai qu'elle soutint les prérogatives parlementaires, qu'elle usa et abusa même du droit d'initiative et du droit d'amendement, elle ne se rendit pas compte qu'en attaquant ainsi le gouvernement, elle le désarmait, et désarmait par là même le Roi qu'elle voulait soutenir. Elle avait d'ailleurs une excuse : « Que peut-on attendre, disait Castellane, d'une Chambre composée d'émigrés qui n'ont jamais eu la moindre idée d'administration? »

Huit jours après la clôture de la session, le duc de Richelieu se débarrassa de son ministre de l'intérieur, qui n'avait cessé de le battre en brèche depuis quelque temps : « M. de Vaublanc, écrivait-il plus tard, était alors (au moment où il fut appelé au ministère) à Marseille! Plût à Dieu qu'il y fût resté; car il n'arriva que pour faire preuve de la nullité la plus complète, jointe à la plus intrépide vanité. » Se rendant tous les jours chez Monsieur, le ministre de l'intérieur s'y rencontrait avec les dé-

putés les plus hostiles au cabinet et y combinait avec eux la chute du ministre de la police ou de quelqu'autre ; on a vu comment à différentes reprises il s'était séparé en pleine séance de ses collègues ; son maintien aux affaires était impossible : son départ était demandé depuis longtemps par Pozzo di Borgo ; le 7 mai, le *Moniteur* enregistrait la nomination de M. Lainé, président de la Chambre, au ministère de l'intérieur. Le choix de Richelieu était excellent ; Lainé n'était pas seulement un homme politique, calme et intelligent, c'était un homme d'expérience ; il avait fait preuve dans la précédente session d'une grande autorité ; plus qu'aucun autre il connaissait les rouages administratifs ; enfin sa popularité était grande dans la Chambre, où on lui savait gré de sa résistance à Napoléon en 1813 et de l'audace dont il n'avait pas craint de faire montre alors en réclamant la paix et la liberté. En même temps que de Vaublanc, et par esprit de compensation, Richelieu se sépara de Barbé-Marbois, si souvent attaqué par les *ultra*, et confia le portefeuille de la justice au chancelier Dambray.

Quelques jours après, le 10 mai, Richelieu, tout heureux des vacances parlementaires et des modifications qu'il venait d'introduire dans son cabinet, espérant de l'une et de l'autre un calme momentané, tint à remercier son ancien maître, l'empereur Alexandre, de l'appui qu'il lui avait donné de loin :

Le rescrit adressé au général Pozzo, l'usage énergique qu'il en a fait auprès du Roi, combiné avec la lettre du duc de Wellington nous ont rendu un peu de force dans le moment le plus critique. J'ose dire à Votre Majesté que c'était précisément ce qu'il fallait, et que de plus l'intervention étrangère nous aurait discrédité tout à fait, sans atteindre le but qu'on se serait proposé. Plus à même que personne de sentir combien la position où je me trouve est délicate, en ayant l'air de me faire trop appuyer au dehors, je risque de perdre tout crédit au dedans. Le général Pozzo m'a secondé autant qu'il était en son pouvoir, et je ne puis lui rendre auprès de Votre Majesté toute la justice qu'il mérite... Si nous sommes assez heureux pour refaire une France, c'est à Votre Majesté que nous le devrons, et unis avec Elle, nous assurerons pour longtemps le repos et le bonheur de l'Europe.

Malgré ces modifications ministérielles, l'avenir ne paraissait pas plus serein ; on pouvait espérer sans doute que les députés rentrés dans leurs provinces y acquerraient des notions plus claires sur l'état de la France et ses besoins, et en reviendraient plus pacifiques et plus calmes ; mais rien n'était moins sûr. A tout le moins l'avenir était incertain : à ce moment même la grande conspiration qui éclata à Grenoble jeta de nouveau le trouble dans le pays ; les agents du gouvernement grossirent le danger qu'on venait de courir comme à plaisir ; le général Donadieu, gouverneur de la ville, demanda du renfort à Paris, peignit l'émeute comme victorieuse, alors que sa victoire n'avait duré que quelques heures ; les paysans du Dauphiné crurent même que Napoléon II allait paraître. Les faux bruits à cette époque se répandaient d'ailleurs avec une rapidité incroyable et bien symptomatique du trouble des esprits ; les soldats étrangers campés en France se faisaient l'écho des rumeurs les plus étranges : Napoléon arrivait de Turquie avec 500,000 hommes ; les Russes allaient renverser le Roi ; l'empereur d'Autriche préparait le retour de son petit-fils ! Et les préfets inquiets communiquaient ces nouvelles au ministre de la police !

La conspiration de Grenoble fut cause de nouveaux procès militaires ; les cours prévôtales reprirent leurs exploits ; la clémence dont les conseils de guerre avaient fait preuve durant les mois précédents en acquittant Drouot, Cambronne, pendant que Louis XVIII avait commué les peines d'autres généraux, tels que Debelle, Travot, fit place à une nouvelle sévérité.

Nul doute que le trouble n'eût été plus grand, et les mesures réactionnaires plus nombreuses, si la Chambre s'était trouvée à ce moment encore en session. Aussi les ambassadeurs étrangers reparlèrent-ils de nouveau de l'importance qu'il y aurait à dissoudre cette Chambre, qui leur avait causé durant les mois précédents tant de crainte pour la paix de l'Europe et le rétablissement de l'autorité du Roi, qui avait d'ailleurs si mal accueilli les conseils qu'ils avaient cru nécessaire de leur donner. On a vu le peu d'effet que ces démarches avaient produit ; on jugeait donc inutile de

les renouveler ; mais on ne prétendait pas moins se venger du mépris, dont les députés n'avaient pas craint de faire montre, des conseils de l'Europe. C'est le gouvernement impérial de Russie qui, le premier, prononça le mot de dissolution ; Pozzo en parla dès le mois de mars au Roi, au duc de Richelieu et au duc de Wellington ; il ne trouva pas d'écho : « Le Roi s'est constamment refusé, écrit-il le 21 mars à Nesselrode, à dissoudre la Chambre ; sa famille s'y oppose encore davantage s'il est possible. Le duc de Richelieu n'ose pas prendre sur lui l'embarras d'une nouvelle élection intégrale... Le duc de Wellington, de son côté, pense qu'on ne peut pas faire une demande formelle de ce genre. » L'ambassadeur russe ne se tint pas pour battu, il fit ressortir à différentes reprises auprès des ministres et des autres ambassadeurs le danger des mesures que prenait l'Assemblée. Mais les oppositions subsistaient ; leur raison d'être en fut exposée dans une lettre de l'ambassadeur de Prusse, le comte de Goltz, à son ministre Hardemberg, qui, lui aussi, le pressait d'obtenir cette dissolution :

Je ne puis m'empêcher de reconnaître la force des raisons suivantes qui s'y opposent : 1° le Roi ne voudrait pas prendre sur lui de dissoudre une assemblée composée en majeure partie d'individus dont l'attachement à la cause de la souveraineté légitime n'a jamais été douteuse, et s'exposer à la voir remplacée par une Chambre dont les principes pourraient être bien dangereux dans un autre sens ; 2° le duc de Richelieu n'a pas encore la main assez forte et n'est pas assez soutenu par ses collègues pour être certain de l'influence qu'il pourrait exercer sur les nouvelles élections.

D'ailleurs, il ne fallait pas penser à cette dissolution avant que le budget ne fût voté ; aussi, un mois après sa première tentative, Pozzo di Borgo, dont la ténacité égalait l'habileté, reconnaissait qu'il n'avait guère avancé ; le roi y montre toujours de la répugnance ; Richelieu et Wellington considèrent la mesure comme trop hasardée. Cette crainte dans laquelle se trouvent le premier ministre et le roi lui-même, à savoir celle d'une réaction jacobine, prouve bien qu'ils se rendent compte l'un et l'autre du mal que la

Chambre introuvable a fait dans le pays ; si à une année de distance les élections doivent être si différentes, si les sentiments des électeurs ont, à ce point, varié, qu'ils sont prêts à voter contre le régime, si par conséquent celui-ci est moins solidement établi que l'année précédente, c'est bien évidemment à la Chambre qu'on le doit. Mais il semble que Richelieu préfère une opposition qu'il connaît à une autre qu'il peut craindre encore plus dangereuse ; grand seigneur, il souhaite toujours que la monarchie s'appuie sur la noblesse, sur les grands propriétaires ; il ne peut admettre que cette opposition soit de longue durée, puisqu'elle est si irrationnelle ; et par suite il ne veut rien faire, c'est lui-même qui l'avoua plus tard, qui puisse rendre irréconciliable un parti qu'il lui semble indispensable de rallier au gouvernement, si l'on veut établir quelque chose de solide. C'est le même raisonnement que fait Lainé ; l'ancien président de la Chambre, devenu son collègue, espère beaucoup des vacances parlementaires ; d'ailleurs l'administration préfectorale, par ses soins, adopte peu à peu une ligne de conduite plus modérée ; loin d'encourager les *ultra*, leurs mesures vexatoires contre les paysans, les protestants, les militaires, comme ils le faisaient naguère, les préfets ont l'ordre de prêcher la paix et la réconciliation nationale.

Dans le ministère pourtant le projet de dissolution a un adepte et non des moindres : c'est le comte Decazes, ministre de la police, favori du Roi ; en rapport constant avec Louis XVIII, qui l'appelle familièrement son fils, auprès duquel il passe seul à seul de nombreuses heures de la soirée, Decazes a sur le Roi une influence prépondérante ; or il n'est pas un grand seigneur ; il n'a pas émigré ; il a été successivement au service d'un frère et de la mère de Napoléon ; il amasse peu à peu sur sa tête les haines les plus violentes des courtisans, de Monsieur, de la duchesse d'Angoulême, du duc de Berry surtout ; il le sait et n'en a cure ; il flatte le roi et le distrait par toutes sortes de rapports secrets sur son entourage ; Louis XVIII apprend grâce à lui tout ce qu'on dit, tout ce qu'on pense de lui parmi

ceux qui paraissent ses plus fidèles courtisans ; c'est lui seul qui obtient du souverain un acte d'énergie ; quoique inférieur par sa situation, par son nom, à Richelieu, son influence ne laisse donc pas d'être de beaucoup supérieure à celle du président du Conseil, qui sait au besoin s'en servir. Et donc, à partir du jour où les députés quittèrent Paris, Decazes et Pozzo di Borgo poursuivirent la même campagne l'un auprès du Roi, l'autre auprès du premier ministre avec une égale habileté, une égale diplomatie, une égale et inlassable persévérance, avec, en plus, à l'avantage de l'ambassadeur russe, l'incomparable autorité de son mandant. Qu'un Roi eût un ministre comme favori, c'est naturel ; qu'un président du conseil ait un ambassadeur étranger comme conseiller, comme « associé », c'est plus rare !

Au moment où la Chambre se sépara, c'est-à-dire à la fin d'avril, le duc de Richelieu, qui a remercié l'empereur Alexandre de l'appui qu'il lui a prêté, est toujours aussi opposé à recourir à de nouvelles élections. Alexandre, prévenu par son ambassadeur de cet état d'esprit, tente une nouvelle démarche personnelle, il écrit lui-même au duc :

Un seul moyen s'offre pour calmer toutes les inquiétudes et mettre un frein aux prétentions de tous les partis ; c'est de renouveler la Chambre des députés ou d'en neutraliser l'esprit, de manière à ce qu'elle soit inaccessible à toute influence étrangère aux intérêts réels de la Constitution. Il est digne de vous, Monsieur le Duc, de ne rien épargner pour amener ce résultat décisif et conserver au ministère la plénitude de son ascendant et de son crédit dans l'opinion publique [1].

Il semble que l'empereur de Russie ait plus de souci de l'ascendant et du crédit du ministère français que le premier ministre lui-même. Celui-ci lui répond, en effet, dans des termes à peu près analogues à ceux que Goltz employait quelques mois plus tôt :

Dans la position où se trouve la France, il est impossible de songer à dissoudre cette Chambre en en convoquant une nouvelle, car on

28 avril 1816.

réélirait les mêmes députés, et alors on n'aurait rien gagné, ou l'on en réélirait dans un sens absolument opposé, ce qui serait bien plus dangereux encore.

Le parti de Richelieu de maintenir le *statu quo* semble donc bien arrêté, parce qu'il est basé sur la conviction profonde que recourir aux élections, c'est aller au-devant de l'inconnu, et d'un inconnu qui peut être fatal à la monarchie. C'est alors que l'empereur Alexandre fit faire à Nesselrode, à l'usage de son ambassadeur à Paris, un mémoire dont le ton reflétait la mauvaise humeur qu'inspirait à Saint-Pétersbourg la politique du cabinet français. Ce long document, très énergique, qui devait être communiqué à Richelieu, relatait toutes les fautes commises par la Chambre introuvable et les mesures qui avaient été prises contrairement aux « engagements » contractés tacitement par la France avec l'Europe par le traité du 20 novembre. Aux yeux de la chancellerie russe, ce traité avait pour but de « consolider l'ordre des choses par le maintien inviolable de l'autorité et la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle ». Or, déclare le représentant de l'Empereur, la loi d'amnistie en exilant les régicides a entamé l'autorité royale qui s'était prononcée selon le testament de Louis XVI pour le pardon des jugements passés; l'Europe voulait l'oubli général, et on semble avoir pris soin de cultiver tous les sujets de haine entre les Français, de sorte que « la France ne peut se réconcilier avec elle-même ». La Charte constitutionnelle établissait en principe que toute force administrative en France était confiée à un ministère responsable, et on a créé une administration spéciale de la garde nationale sous une direction « qui est soustraite à l'action immédiate des lois ». On avait garanti aux acquéreurs de biens nationaux la propriété de ces biens et on n'a cessé de les inquiéter, témoin ces discussions sur la destination des bois ayant appartenu au clergé.

Pour augmenter l'effet de ce réquisitoire, l'empereur de Russie eut à quelques jours de là une conversation intéressante avec le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Pétersbourg ; ce

n'était pas son habitude, car il tenait en général dans un certain éloignement cet homme jeune, que le prince de Talleyrand lui avait imposé l'année précédente, alors qu'il n'avait cessé de demander comme représentant de la France auprès de lui Caulaincourt, l'ancien ministre de Napoléon. Alexandre rejetait sur le neveu la haine qu'il avait voué depuis le congrès de Vienne à l'oncle. Il mêla dans cette conversation la flatterie à la menace :

Mon désir serait de délivrer promptement la France du joug de l'étranger, mais j'y trouve obstacle dans les observations qui me sont faites sur les agitations qu'on y remarque. Je me crois quelque droit, continua-t-il, de parler des affaires de France ; la tendance de la Chambre des députés est à la contre-révolution. Or l'Europe ne veut point que de nouvelles crises en France compromettent encore le repos de la chrétienté ; et la surveillance militaire n'est-elle pas la seule garantie que l'on puisse trouver contre ces mouvements intérieurs, que l'on ne veut pas et qui ne sont que trop probables dans un pays où on entreprend de détruire tout ce qui a été fait depuis vingt-cinq ans.

Voilà donc le dilemme que le gouvernement russe commence à poser avec netteté au gouvernement français : ou vous renverrez vos députés, ou nous laisserons en France tous nos soldats !

Cette dernière position de la question donna à réfléchir à Richelieu, dont les sentiments patriotiques primaient tous les autres, qui n'avait accepté le pouvoir que pour obtenir plus vite l'évacuation du territoire, qui supportait avec peine cette continuelle ingérence étrangère, tout en la jugeant fatale. Alors que les *ultra* pour faire triompher leurs principes ne craignaient pas de demander le maintien et plus tard le prolongement de l'occupation (ce que Capo d'Istria dénonçait à Noailles comme un crime de lèse-patrie), Richelieu cherchait tous les moyens d'en obtenir la diminution ; la Russie et les autres puissances à sa suite s'y refusaient, affirmant, non sans raison, que le pays était loin d'être pacifié. Richelieu savait que, malgré tout, l'autorité de l'étranger sur les députés demeurait considérable ; aussi, pour obtenir ce calme des membres les plus exaltés de la Chambre, prenait-il dès le mois de juin ses précautions, et, profitant de ses relations

intimes avec les ministres russes, il écrivait à Capo d'Istria de donner d'ici la rentrée des Chambres des ordres pour intimider et convaincre si c'est possible les *ultra* et leurs chefs, « puisqu'il y a des personnes qui sont moins accessibles à la raison qu'à la crainte et qu'il faut sauver malgré elles » ; elles sauront ainsi à quels dangers elles s'exposent et n'employeront plus leur influence sur la Chambre que dans le sens du gouvernement du roi et non dans une opposition marquée avec lui. « C'est un service que vous nous rendrez après tant d'autres dont nous vous sommes redevables ». — Ce service, Pozzo di Borgo n'était pas disposé à le rendre; plus que tout autre, plus que son maître même, autant que Decazes, il comprenait que les députés ne changeraient pas leurs maximes ni leurs façons d'agir, puisqu'ils ne l'avaient pas fait jusque-là et que ses ultimes conseils, ses menaces même ne produiraient pas plus d'effets que les précédents. Il essayait de trouver des moyens termes ; mais en vain. Richelieu lui-même, répondant à des questions, qu'il lui avait posées par écrit, reconnaissait le 21 juillet que le Roi ne devait pas s'attendre à trouver dans la Chambre des députés, telle qu'elle était alors composée, la déférence et l'impartialité nécessaires à la marche du gouvernement. Il reconnaissait également que le renouvellement du cinquième de la Chambre, ce à quoi on pensait à ce moment dans certains milieux, ne suffirait pas à changer l'esprit général de cette Chambre et n'offrirait pas au Roi des probabilités suffisantes pour assurer au gouvernement une « majorité impartiale ». Enfin, Richelieu ne croyait pas pouvoir, ainsi que le lui conseillait Pozzo faute de mieux, éliminer le nombre des députés supérieur à celui fixé par la Charte et élus en vertu de l'ordonnance du 13 juillet 1815. La conclusion de tous ces aveux s'imposait d'elle-même; c'était celle que Pozzo une fois de plus proclamait : « Le Roi doit se décider à faire un coup d'État en dissolvant la Chambre des députés [1]. »

[1] Coup d'État est un terme évidemment exagéré ici, puisque la Charte elle-même reconnaissait formellement au Roi, dans son article 50, le droit de dissoudre la Chambre.

Le duc de Richelieu reconnaissait bien finalement la logique de ce raisonnement; d'ailleurs, au commencement d'août, Decazes avait fini par convaincre le Roi de la nécessité de la dissolution, et Lainé lui-même, pressé de plusieurs côtés à la fois, se ralliait à cette mesure comme à un acte indispensable; Wellington et les ambassadeurs alliés s'étaient peu à peu rangés à l'avis de leur collègue de Russie; Richelieu, qui avait pourtant plus qu'eux tous souffert de la conduite de la Chambre introuvable, — sa correspondance en fait foi, — ne se décida qu'après tous les autres à recourir à la dissolution.

Le 13 août, le Roi fit part de sa décision au Conseil des ministres, en en recommandant le secret le plus absolu; il est à croire qu'il fut bien gardé, puisque personne à la Cour ne s'en douta; il semble même que les ambassadeurs et Wellington ignorèrent jusqu'au dernier moment la résolution du Roi.

Aussi, le 5 septembre, l'apparition de l'ordonnance dissolvant la Chambre des députés souleva-t-elle à la Cour la plus grande stupéfaction et la plus vive colère! Non seulement les *ultra* étaient vaincus, mais leurs chefs étaient joués, puisque le Roi s'était méfié à ce point de son frère, qu'il l'avait tenu lui aussi à l'écart de tous ses projets; leurs malédictions se portèrent avec plus de violence contre Decazes, qu'ils accusèrent plus que tous les autres de la conception et de l'exécution d'une mesure qui leur enlevait le pouvoir au moment même où ils escomptaient leurs triomphes futurs et où ils préparaient une fois de plus la chute du ministère.

La protestation la plus violente, mais aussi la plus éloquente contre la dissolution fut la brochure que Chateaubriand publia quelques jours après[1] sous ce titre : *la Monarchie selon la Charte* (que Benjamin Constant appelait spirituellement « la Charte selon l'aristocratie »). Le titre même se trouvait être une réponse directe au préambule si habile de l'ordonnance. Decazes, qui l'avait rédigé de concert avec Lainé et Pasquier, avait tenu en

[1] Et qui avait d'ailleurs été écrite presque entièrement avant l'ordonnance du 5 septembre.

effet à donner comme prétexte et même comme raison à la dissolution le désir du Roi de revenir à la stricte observation de la Charte : « Nous nous sommes convaincus que les besoins et les vœux de nos sujets se réunissaient pour conserver intacte la Charte constitutionnelle, base du droit public et garantie du repos général ; nous avons en conséquence jugé nécessaire de réduire la Chambre des députés au nombre déterminé par la Charte et de n'y appeler que les hommes de l'âge de quarante ans. » Talleyrand avait cru préférable, le 13 juillet précédent, pour obtenir plus sûrement des élections royalistes, d'abaisser l'âge d'éligibilité à vingt-cinq ans et d'augmenter le nombre des députés ; l'ordonnance du 5 septembre en revenait à l'âge et au chiffre fixés par la Charte.

Ainsi se terminait le règne de la Chambre introuvable et avec lui la lutte que le ministère, encouragé et parfois dirigé par les souverains de l'Europe, avait soutenue pendant une année presque entière avec elle. Si les *ultra* vaincus ne cachaient pas leur colère, le duc de Richelieu, Decazes et surtout Pozzo di Borgo vainqueurs ne dissimulèrent pas leur joie, et le président du Conseil, dans les lettres et les documents diplomatiques qui suivirent l'événement, ne chercha pas à renier l'appui que les ambassadeurs étrangers lui avaient fourni dans cette occasion.

Pendant que Pozzo di Borgo écrivait, le 7 septembre, une lettre enthousiaste à Nesselrode, constatant que l'apparition de l'ordonnance avait répandu la joie dans Paris et fait monter les fonds de 57 à 60 francs, Richelieu annonçait lui-même à l'empereur de Russie la dissolution et lui en faisait à son tour ressortir les avantages :

« Connaissant comme je le fais l'intérêt avec lequel Votre Majesté impériale veut bien suivre la marche des affaires de France, je ne voudrais pas qu'elle apprît par un autre que moi la résolution importante que le Roi vient de prendre et qui doit avoir l'influence la plus grande sur nos destinées à venir.

Il commençait d'ailleurs dans cette même lettre une autre campagne qui fut plus longue et plus épineuse, tendant à obtenir

l'évacuation du territoire français. Et il écrivait également à Wellington : « L'assentiment que vous avez bien voulu donner à ce plan, Monsieur le Duc, augmente ma confiance et j'espère voir par là consolidé l'ouvrage que vous avez si glorieusement accompli. »

Enfin, sans attendre davantage, à cette même date du 7 septembre, Richelieu envoyait à tous les agents diplomatiques de la France à l'étranger une circulaire qui reflète sous les voiles diplomatiques, mais non pourtant sans une certaine clarté, la véritable face des événements : « La dernière session de la Chambre des députés, y disait-il, a été accompagnée de circonstances que l'Europe n'a point envisagées sans inquiétude pour notre tranquillité intérieure et qui ont dû faire l'objet des plus sérieuses méditations du gouvernement de Sa Majesté. » Et, après avoir exposé avec une remarquable impartialité les bonnes intentions et les fautes politiques de la Chambre, qui n'eut que le tort d'être plus royaliste que le Roi, il concluait selon les principes tant de fois énoncés par les ambassadeurs étrangers :

« La nouvelle Chambre sentira qu'elle n'est appelée qu'à conserver et maintenir l'ordre de choses établi... Cette mesure, appréciée comme elle doit l'être, sera sans doute approuvée par les gouvernements qui prennent à la tranquillité de la France un véritable intérêt[1]. »

C'était bien la conclusion d'une année de luttes ingrates, dont le duc de Richelieu s'était tiré à son honneur.

Pierre Rain.

[1] La plupart des pièces proviennent soit du ministère des Affaires étrangères; soit, pour la Russie, de la *Correspondance diplomatique de Pozzo di Borgo*, publiée par Polowstoff, et, pour l'Angleterre, des *Dépêches de Wellington et de Castlereagh*, soit des plus considérables mémoires du temps.

LES

ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(Suite [1])

Ce fut d'ailleurs la pensée de tous les ministres et de la chambre de limiter les frais de manifestations dont ils reconnaissaient la nécessité. Ils approuvent que les nationaux des Échelles affirment et resserrent le lien qui les unit à la métropole en célébrant par des *Te Deum* ou par des services funèbres les joies ou les deuils de la famille [2]. Mais ils ne veulent pas qu'il en résulte de charges pour le commerce. « Les dépenses faites pour la réjouissance à l'occasion de la naissance de M. le Dauphin, écrit Maurepas [3], ont été portés à des sommes exorbitantes, qui augmentent sans nécessité les charges du commerce. » Ils comprennent que

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1906, n° 4.

[2] Le consul d'Alep rend compte en 1716 du service qu'il fit célébrer pour la mort de Louis XIV : « Je fis faire trois jours après un service à la paroisse pour le Roi défunt, et le père Arnondie, jésuite, y prononça une très belle oraison funèbre de S. M. Le lendemain les Pères de Terre-Sainte firent aussi un service où l'oraison funèbre fut prononcée par le Père-Curé, et j'en fis faire un autre le jour suivant dans ma chapelle. La pompe funèbre, quoique assez belle, n'a pas été aussi magnifique que je l'aurais voulu, parce qu'on est ici dépourvu d'ornements et des choses nécessaires en pareille occasion. »

[3] 15 août 1731. Recueil général. (Archives de la chambre de commerce.) En revisant les dépenses de l'Échelle de Seyde, Maurepas a supprimé comme excessives les fournitures faites par l'aubergiste pour les collations des veilles de Saint-Louis et de Saint-Jean : « La manière même dont vous me marquez que les choses se passent ordinairement dans le cabaret où cette collation se donnait, demande que l'on change cet usage et tout se passera avec plus de décence et moins de dissipation dans la maison consulaire. » Mars 1733. (Archives de la chambre de commerce.)

l'autorité du consul en même temps que la puissance de la nation qu'il représente doivent se traduire aux yeux par certains signes extérieurs, tels que les « cavas ou janissaires » qui le gardent, les domestiques qui le servent, l'état de sa maison, l'hospitalité qu'il y donne, etc. Mais ils préféreraient la représentation sans les frais, ou du moins aux moindres frais possible. Les consuls n'avaient pas besoin d'encouragements à tenir leur rang : ils en augmentaient plutôt les obligations, qui profitaient d'abord à leur bien-être. « Il y a à Tripoli beaucoup plus de gens de considération, et qui font figure qu'à Seyde, écrit Monhenault. Un consul de Tripoli est obligé de primer sur eux, et sur le consul anglais, qui est un homme riche de plus de cent mille écus. Cette nécessité de primer, est cause que j'ai dépensé plus de quinze mille francs de mon bien, loin d'avoir pu gagner le sol [1]. » Mais la chambre pensait avec raison que le prestige de la nation se contentait à moins de frais que la vanité des consuls : « Il est de l'honneur de votre nation, écrivait-elle aux députés des Échelles, de ne rien omettre de tout ce que la bienséance exige, en de telles occasions, et il est en même temps de l'intérêt de notre commerce, de ne le charger pas plus qu'il l'est, par des dépenses qui ne fussent pas indispensables [2]. »

Cette existence nationale et pour ainsi dire collective, c'était toute la vie des marchands, dans les Échelles de Syrie. La vie de famille n'existait pas, puisque les résidents ne pouvaient ni amener leur femme et leurs enfants, ni se marier. Que pouvait être la vie de société, dans un groupe de quinze à vingt personnes, et sans femmes? Du moins semble-t-il que les marchands vont retrouver leur individualité en s'occupant de leur commerce. Il n'en fut pas ainsi à partir du dix-huitième siècle. Au début de ce siècle, chaque résident était encore un négociant particulier, indépendant de ses confrères, n'ayant à répondre de ses actions qu'à ses « majeurs », c'est-à-dire à la maison de Marseille qu'il représentait. Cette indépendance fit naître entre

[1] Archives des Affaires étrangères. Inspection de Maillet.
[2] 15 mai 1754. Recueil général. (Archives de la chambre de commerce.)

les nationaux d'une même Échelle une concurrence si effrénée, que les indigènes y trouvèrent leur profit, tandis que l'ensemble du commerce français en souffrait. « Il est triste, écrivait le consul de Seyde [1], de voir de quelle manière les Français négocient et engraissent, à l'envi l'un de l'autre, les cheiks et les paysans des montagnes, et les femmes qui filent le coton... Il ne dépend que d'eux d'en agir autrement : ils sont seuls et les maîtres d'un marché public et d'un négoce utile; et au lieu de s'entendre pour le bien général du commerce, il semble qu'ils se plaisent à faire augmenter le prix de ces marchés. » La concurrence dégénérait, à Tripoli de Syrie, en véritable discorde : « l'on pousse les choses si fort à bout, qu'on en vient jusqu'à de grandes querelles en plein bazar, et à se prendre au collet [2]. »

Le commerce du Levant étant avant tout un « commerce d'État », le gouverneur s'émut des pertes que cette concurrence lui faisait subir. Dès 1720 Bonnac proposait qu'on déterminât la quantité des marchandises à expédier dans chaque Échelle, et qu'on empêchât les marchands d'acheter les retraits, et de vendre les envois « sans aucun égard pour le prix courant public ». Longtemps combattue par la chambre, qui ne l'adopta jamais sans restrictions [3], l'idée de Bonnac fut mise à exécution pendant la mission de Villeneuve. Cet ambassadeur la défendit en économiste pratique, qui n'oppose pas sa théorie à celle de la liberté commerciale, mais ne juge pas cette liberté compatible avec le bon ordre et la prospérité des Échelles : « Vous avez raison de dire, écrivait-il à la chambre, que les négociants pourraient s'en tenir s'ils voulaient à négocier en Levant d'une

[1] M. Pontlard, consul de Seyde, février 1718 (Archives de la chambre de commerce)

[2] Monhenault à la chambre. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Bonnac avait prévu cette opposition de la chambre. « Je suis persuadé, écrivait-il, que tout changement trouverait de l'opposition de la part des gens de Marseille, qui, ignorant ou voulant ignorer la différence qu'il y a entre règle et contrainte, croient toujours, dès qu'on propose un nouveau règlement, qu'on en veut à ce qu'ils appellent la liberté de leur commerce et qu'on pourrait appeler à plus juste titre le désordre. » (Archives des Affaires étrangères.)

manière réglée... et, s'ils le faisaient, il ne serait pas besoin d'arrangements, parce que leur propre conduite en tiendrait lieu. Mais, comme il y en a plusieurs qui ne se tiennent pas dans de si justes bornes, je crois qu'on ne peut rien faire mieux que de les assujettir à de certaines règles qui les garantissent tous en général du préjudice que pourrait causer, même aux plus prudents, la conduite de ceux qui manqueraient de sagesse et de prudence [1]. » Les marchands d'une même Échelle durent former des associations pour l'achat et la vente en commun, à un prix unique, des marchandises d'exportation ou d'importation. C'est là ce que Villeneuve et Maurepas, appellent « prendre un arrangement » ou former une « ligue » ou, s'il s'agit d'un achat de marchandises, établir une « répartition ». En face de la multitude des Turcs, toujours divisée, qu'il s'agisse de vendre ou d'acheter, vivant côte à côte dans un bazar sans que l'idée leur vienne jamais de s'associer, le petit groupe des résidents français, véritable syndicat dans lequel il fallait, de gré ou de force, abdiquer toute idée de concurrence, offre un contraste saisissant. Ne traitant plus que de concert, et par l'intermédiaire du « censal » ou courtier de la nation, les Français paraissent aux Turcs comme mus par un intérêt unique. La conception de Villeneuve, dont on peut contester l'utilité pour le commerce, n'est qu'une extension du principe, qui réglait déjà tous les actes de la nation : « les Turcs ne trouvent jamais devant eux des Français dispersés, mais une petite France tout entière, puisant sa force dans sa cohésion [2]. »

*
* *

A cette solidarité de la nation en face des Turcs, devrait correspondre une concorde parfaite entre ses membres. Mais tant s'en faut que la nation soit intérieurement aussi unie qu'elle le paraît au dehors. Les rapports des consuls avec les

[1] Villeneuve à la chambre, le 3 septembre 1733. (Archives de la chambre de commerce.)
[2] A. Vandal, *Une Ambassade française en Orient sous Louis XV*.

résidents, avec leurs députés, ne sont trop souvent qu'une suite de conflits, auxquels la chambre et le pouvoir central, essaient généralement d'apporter des solutions différentes. Les députés, d'une part, les consuls de l'autre, entre lesquels l'autorité est plus divisée qu'elle ne l'est généralement sous l'ancien régime, ont de la peine à rester dans la limite de leurs pouvoirs. « Il y a longtemps, écrit le consul d'Alep [1], que les députés se conduisent par l'opinion, que les gens et la chambre leur ont inspirée, que l'autorité doit être partagée entre eux et le consul, et, sur ce faux principe, ils s'écartent de tous les devoirs de la subordination. Ils vont même jusqu'à manquer de respect pour les ordres du roi qui me sont adressés. » La nation prend naturellement parti pour ses députés contre le consul, qu'elle accuse d'abuser de son autorité, et voilà toute l'Échelle en effervescence. Quel que soit celui qui outrepasse son droit, chacun croit rester dans le sien, proteste qu'il n'a d'autre but que de concourir au bien et à l'honneur de la nation, dont il peut dire avec exacte vérité qu'il a toujours fait l'unique objet de sa conduite [2]. Cependant le consul expose ses griefs à l'ambassadeur, et « Son Excellence, dans sa réponse, s'explique fortement contre un certain esprit de contradiction par lequel se conduisent souvent quelques-uns de nos marchands au préjudice des véritables intérêts de la nation [3]. De leur côté, les députés en ont appelé à la chambre, qui est disposée à leur donner raison; et le consul, se doutant de ces dispositions, reproche à messieurs du commerce de ne pas correspondre directement avec lui [4]. Lui ont-ils écrit? Il se plaint que leurs lettres « soient pleines de menaces et d'expressions dures, et

[1] Péleran au conseil de Marenc. Inspection de Maillet. (Affaires étrangères.)

[2] Le consul d'Alep, Péleran, à la chambre, 27 août 1722. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Le consul d'Alep, Péleran, à la chambre, 29 août 1722. (Archives de la chambre de commerce.)

[4] Le consul d'Alep, Péleran, à la chambre, novembre 1722. (Archives de la chambre.)

capables d'abattre le courage de leurs plus dévoués serviteurs; il semble qu'ils se soient fait un principe de croire qu'il a toujours tort et de le chicaner sur toute chose [1]. Mais le bruit de ces disputes vient aux oreilles du ministre, qui donne gain de cause au consul pour ne pas affaiblir son autorité, tout en lui donnant un avertissement, s'il l'a mérité. « Une expérience assez triste, mais trop sensible en même temps, écrivent à la chambre les députés d'Alep, nous a fait voir en toutes sortes d'occasions que nous n'avons jamais eu droit, lorsque nous avons voulu mêler nos intérêts avec ceux de nos consuls, et nous opposer à leurs prétentions [2]? »

Ce n'est là qu'un exemple d'un conflit de pouvoirs. La résistance des négociants aux « arrangements » stipulés par M. de Villeneuve donna lieu dans certaines Échelles à des crises beaucoup plus graves : elle prit à Seyde et à Saint-Jean d'Acre un caractère chronique. Il n'y avait pas d'Échelle où le commerce se fît avec moins d'ordre et soulevât des compétitions plus vives : la concurrence entre résidents se compliquait d'une concurrence entre les diverses Échelles du département, auxquelles des règlements durent réserver certains produits et assigner une zone. Le consul Arasy nous a laissé du marché de Seyde un tableau qui montre l'existence du désordre jusque dans le détail des opérations commerciales : « Les femmes de la campagne apportent leurs paquets de filés le lundi et le mardi de chaque semaine au bazar : je n'ai jamais vu de confusion pareille. Un censal se trouvait assommé par vingt ou trente femmes; l'autre en avait

[1] Le consul de Tripoli, Monhenault, 9 mars 1724. (Archives de la chambre de commerce.) Les récriminations des consuls auprès de la chambre n'étaient pas toujours formulées sur un ton aussi conciliant : « Il est vraisemblable que ses membres ne prennent pas la peine de lire ce qu'ils signent pour les députés de la nation, écrit Péleran en 1717, puisqu'ils leur donnent souvent des ordres équivoques ou directement contraires aux intentions du conseil de la marine... et qu'ils chicanent indignement des officiers choisis par le roi pour son service et le bien de ses sujets. » (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Députés de la nation d'Alep à la chambre, 20 avril 1723. (Archives de la chambre de commerce.)

peu; les derniers encore moins ou point du tout. Les premiers, avec un petit bâton à la main, expédiaient en un clin d'œil ces vingt ou trente femmes, qui étaient bientôt remplacées par d'autres, sans regarder la marchandise, sans marchander le prix et, sans doute, faisant tort à la vendeuse sur le poids, ce qui ne se passait pas sans querelles et sans coups reçus et rendus ».

Les marchands voyaient moins volontiers mettre fin au désordre en des matières où ils avaient intérêt à le faire durer. La résistance tenait encore en échec l'autorité des consuls, de l'ambassadeur, voire même du ministre, et ces agents d'un monarque absolu, armés de pouvoirs si redoutables et qui s'en montraient d'habitude si jaloux, ne dédaignaient pas d'entrer en composition avec d'humbles négociants, de recourir à la patience et aux accommodements pour leur faire accepter ce que la force n'avait pu leur imposer.

Il arriva que des consuls fussent sacrifiés à l'antipathie de leurs administrés. Si grave que fût cette mesure, le pouvoir royal n'hésita pas à y recourir, quand la paix d'une Échelle lui parut être à ce prix. Coup sur coup, le ministre dut rappeler deux consuls dont le dissentiment avec la nation de Seyde était venu au point de nécessiter ce sacrifice. Le premier, M. Gautier, rappelé en 1751, avait donné lieu à des plaintes réelles : un rapport au roi le représente comme « soupçonné de s'être attiré des profits illicites par des voies détournées et d'avoir sacrifié à son avidité particulière les ménagements mêmes qu'il y devait garder. » Son successeur, M. de Verrayon, tomberait sous le coup d'accusations tout aussi graves si l'on s'en rapportait à la réclamation des négociants de Seyde, adoptée par ceux de Marseille et par la chambre du commerce. Mais le ministre, remettant les choses au point, le déclare coupable, « par trop de hauteur et défaut d'expérience, de s'être conduit sans ménagement vis-à-vis de ses nationaux, en leur faisant ressentir indécemment et avec hauteur une autorité dont il s'est prévalu mal à propos dans bien des cas, ce qui a excité contre lui une

fermentation dont il n'a pas prévu les suites [1] ». Ces conflits de pouvoirs, ces résistances persistantes et ces infractions aux règlements, ces cabales, ces accusations souvent calomnieuses contre les consuls, nous font voir la nation sous un tout autre jour que les manifestations officielles de son unité et de sa solidarité [2]. C'est plus qu'il n'en faut pour justifier ces paroles d'un des meilleurs consuls de Seyde : « Je regarde MM. les nationaux comme mes enfants, mais j'ai la douleur de voir qu'ils ne méritent pas tous également les sentiments d'un père tendre et bienfaisant [3].

*
* *

Les Français n'étaient pas les seuls « enfants » du consul : il avait aussi des enfants adoptifs ; c'étaient les clients de la France, les religieux et les protégés. En passant sous silence les questions qui se posent au sujet du protectorat religieux de la France, nous montrerons seulement les rapports qu'entretenaient avec les résidents de Syrie et de Palestine les moines si nombreux dans ces provinces. Les Échelles importantes comme Alep, Tripoli de Syrie, Seyde, comptaient chacune plusieurs maisons religieuses de divers ordres ; des Échelles secondaires, comme Saint-Jean d'Acre ou Rame, dépendaient les couvents existant dans le voisinage comme ceux du Mont-Carmel et de Jérusalem ; enfin il n'était pas d'Échelle où la nation et le consul n'eussent à leur charge les religieux faisant fonction de chapelain et de curé [4]. Si grands que fussent les services que les moines ren-

[1] Rapport au roi, 1755. (Archives des affaires étrangères.)

[2] « Je voudrais bien pouvoir vous taire, écrit le consul de Tripoli de Syrie, Monhenault, l'esprit de haine, de passion et de discorde qui règne en cette Échelle plus qu'en aucune autre du Levant ; la jalousie surtout y est extrême et on ne peut supporter un homme qui fait plus d'affaires que les autres ou qui a plus d'habileté et d'activité dans le commerce. » 1723. (Archives de la chambre.)

[3] Lettre de M. Arasy, 1740. (Archives de la chambre de commerce.)

[4] Les ministres de Louis XV, fidèles à la tradition de Louis XIV, recommandaient aux consuls la protection de tous les moines latins, et le roi, par lettres patentes du mois de septembre 1725, avait confirmé dans leurs privilèges les « religieux de l'observance de Saint-François, de la famille de Terre Sainte ».

daient à la France, leur zèle et leur imprudence ne laissaient pas de susciter des ennuis à la nation. « Il y a longtemps que j'ai dit, écrit le consul d'Alep [1], qu'il y a trop de religieux dans les Échelles du Levant? S'il y en avait moins et qu'il n'y en eût point de différents ordres en un même endroit, ce serait un bien pour la religion et le repos public. Il y a ici des jésuites, des cordeliers, des capucins et des carmes. Je crains fort qu'ils n'effarouchent le nouveau pacha, car, emportés par l'ardeur de leur zèle, et peut-être par les mouvements d'une pieuse jalousie, ils ont bien de la peine à s'abstenir d'aller dans les maisons des sujets chrétiens du Grand Seigneur, et, la diversité de leurs couleurs et de leurs habillements multipliant pour ainsi dire les objets aux yeux du pacha qui court la ville déguisé pour savoir ce qui se passait, pourrait bien l'irriter et lui faire prendre de fâcheuses résolutions contre eux. » Il y a, en effet, dans toutes les Échelles de Syrie et de Palestine des catholiques indigènes, sujets du sultan, qui reconnaissent la suprématie de Rome, mais conservent leur rite et leur épiscopat nationaux : c'est auprès d'eux que les missionnaires exerçaient leur propagande; ils blessaient ainsi la susceptibilité des évêques maronites, dont ils se faisaient des ennemis, et donnaient prétexte au pacha de se venger à la fois sur eux-mêmes et sur les chrétiens du pays. En 1713, le pacha d'Alep fit arrêter un certain nombre de sujets chrétiens du sultan et prévint nos missionnaires qu'il ferait arrêter tous ceux d'entre eux qui seraient vus entrant dans une maison chrétienne du pays ou en sortant : les Maronites, les Syriens, les Grecs durent apaiser la colère du pacha moyennant 2,000 écus [2]. Mais, d'autres fois, c'étaient les Pères qui payaient les frais de

[1] Péleran, 1716. (Archives des affaires étrangères.)

[2] « Tous ces malheureux chrétiens, écrit Péleran à cette occasion, sont persuadés que ce sera toujours pour les Turcs une source intarissable d'avanies que la fréquentation de nos missionnaires, parce qu'elle désigne et distingue des autres ceux chez qui ils vont. Ils ajoutent que, les Maronites étant catholiques ouvertement et sans nulle opposition, les religieux francs sont absolument inutiles pour la propagation de la foi dans les lieux où il y a des Maronites. » (Archives des affaires étrangères.)

leur imprudence : « La quantité intolérable de femmes du pays, écrit le consul d'Alexandrette, que les religieux de Terre-Sainte attirent dans leur église, parmi lesquelles il s'en trouve souvent de turques pour voir nos cérémonies, et leur manière de les confesser dans des endroits exposés à la vue des allants et venants, leur ont occasionné une avanie [1]. » Les Turcs présentèrent une requête au « musselem » pour qu'ils fussent chassés : il en coûta aux Pères quelques ballots de drap. Enfin, c'était pour les consuls une obligation plus ingrate encore d'avoir à intervenir dans les rivalités des missionnaires avec les évêques indigènes. Tantôt c'est le « Père gardien de Jérusalem » qui, étant venu donner la confirmation aux enfants de France à Alep, se laisse induire à confirmer aussi ceux des chrétiens du pays : une contestation s'élève entre les missionnaires francs et les évêques indigènes, dont le consul ne se délivre qu'en les faisant se pourvoir en cour de Rome [2]. Tantôt c'est un légat du pape, Mgr Assemany, qui se présente au consul de Seyde avec une lettre de M. le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur près le Saint-Siège. A peine le légat a-t-il réuni en synode les évêques du pays, que l'hostilité éclate entre eux et le représentant du Saint-Père. On les dit soutenus dans leur résistance par un client de la France, le cheik Neufel, neveu du patriarche des Maronites. Le légat de faire appel au consul de France, qui menace le cheik de la vengeance royale et décide le patriarche à céder [3]. Mais la réconciliation est de courte durée, et la mission de Mgr Assemany apporte au consul de Seyde un perpétuel sujet de préoccupations. Ces menus inconvénients étaient pour ainsi dire la rançon dont la France payait les grands avantages qu'elle retirait du protectorat des chrétiens d'Orient.

Ce semble fait exprès que les juifs fussent, avec les religieux, les clients de la France dans les Échelles de Syrie et de Pales-

[1] 21 août 1745. (Archives de la chambre.)
[2] Le consul De Lane, Alep, 1737. Extraits de correspondances et rapports au roi. (Archives des affaires étrangères.)
[3] Rapports au roi, 1737. (Archives des affaires étrangères.)

tine [1]. En effet, les Anglais, les Hollandais et les Vénitiens ayant obtenu la permission de naviguer sous leur propre « bannière » et d'établir des consuls dans ces Échelles, les juifs livournais étaient les seuls étrangers qui eussent recours à la « bannière de l'empereur de France » et à la protection de son consul [2]. Ils étaient des clients beaucoup plus mal vus de nos nationaux que les religieux, et si l'on ne pouvait pas dire que les résidents de Syrie fussent anticléricaux, on pouvait dire à coup sûr qu'ils étaient antisémites. Les marchands des Échelles, et principalement ceux d'Alep où les juifs étaient le plus nombreux, détestaient en eux beaucoup plus des concurrents que des hérétiques, et demandaient instamment que le roi leur retirât sa protection. « Ils jetèrent les fondements de leur établissement à Alep en 1682, écrit le consul [3], par deux de leurs compatriotes qu'ils y envoyèrent avec quelques marchandises sur un vaisseau hollandais. M. d'Arvieux qui était alors consul de France et Hollande en Syrie, Chypres et Caramanie, les reçut sous la protection de France où ils ont toujours été depuis. Je ne sais quelle raison a pu faire proposer de les en exclure, si ce n'est la fausse vue de quelques commissionnaires jaloux, qui s'imaginent que cette conclusion leur attirerait les commissions adressées à ces juifs. » Le motif de la protection que la France leur accordait était aussi un motif d'intérêt et cet intérêt était la perception du droit de consulat, que les protégés acquittaient comme les nationaux. La somme de ces droits était assez considérable pour que le consul

[1] Ordonnance du 4 février 1727 déterminant les conditions auxquelles les juifs et autres étrangers jouiront de la protection de la France.

[2] Les juifs n'étaient pas absolument les seuls protégés. Il y avait aussi les « barataires », sujets du Grand-Seigneur auxquels un « barat ou firman » obtenu à prix d'argent donnait le droit de recourir à une protection étrangère. « Ils ne désirent le titre de barataires — écrit M. Choiseul-Gouffier dans un mémoire à la chambre du 25 novembre 1790 — que pour se mettre à l'abri des vexations et surtout pour garantir leurs enfants de l'impôt qui se prélève sur les successions; ce sont presque tous de riches sarafs ou banquiers, qui n'ont jamais d'affaires embarrassantes et qui par leurs rapports avec les grands de la Porte sont au contraire souvent très utiles. » Ils n'ont joué aucun rôle dans les Echelles de Syrie au dix-huitième siècle.

[3] Péleran au conseil de marine, 1718. (Archives des affaires étrangères.)

d'Alep protestât, en 1731, contre la perception d'un autre droit sur les juifs et écrivît à la chambre[1] : « Si les juifs qui sont établis ici depuis vingt-cinq ans sous la protection du roi y renonçaient, cette diminution nous forcerait à augmenter considérablement l'avarie de l'Échelle au grand préjudice de ceux qui y négocient, aussi bien qu'à celui de tous les négociants résidant en cette Échelle. » L'argument du consul décida le ministre et la chambre en faveur du *statu quo*, mais en 1737 la question de savoir jusqu'où devait aller cette protection fut portée devant le conseil du roi[2]. La chambre du commerce et l'intendant de Provence, M. Icard, étaient d'accord pour exclure les juifs, comme tous les protégés, des fonctions nationales. Mais, tandis que la chambre ne voulait les protéger que dans leur personne et dans leur commerce, l'intendant proposait de les admettre à prendre part « à l'administration des arrangements auxquels ils étaient soumis ». En outre, il jugeait à propos de les autoriser à assister la nation dans les visites et les cérémonies officielles. L'opinion de M. Icard prévalut et des instructions furent envoyées dans ce sens à M. de Lane, consul d'Alep. Malgré cette décision, les marchands d'Alep témoignèrent toujours une grande aversion aux juifs, en prétendant que le mépris des Turcs à leur égard rejaillissait sur la nation qui les protégeait. En 1743, à l'occasion de l'entrée du consul Arasy, ils refusèrent de les admettre dans le cortège de la nation; et comme les protégés étaient résolus à passer outre, « ils firent prier M. Arasy de ne faire son entrée que le samedi, afin que les juifs ne pussent pas s'y trouver, parce que leur loi leur défend de monter à cheval le jour du sabbat, ce qui a été ainsi exécuté[3]. S'il faut en croire les députés, les juifs refusaient de participer aux avanies faites à la nation : par contre, ils élevaient la prétention de faire supporter par elle

[1] Le consul, M. de Monhenault, à la chambre, 26 mars 1731. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Extraits de correspondances et rapports au roi, 1737. (Archives des affaires étrangères.)

[3] Extraits de correspondances et rapports au roi, 1743. (Archives des affaires étrangères.)

les avanies qui leur étaient faites. En 1744, le juif Bélilio, « très mauvais payeur et abhorré dans le pays, » se prend de querelle avec un « melem » (conducteur de caravane). Aussitôt, tous les melems d'Alep réclament du consul qu'il livre Bélilio réfugié chez lui, pour qu'il ait le poing coupé comme ayant porté la main sur un « chériff ». Le consul obtint que Bélilio fût puni selon la loi française : « Cette affaire, écrit-il, coûta environ 2,500 piastres audit seigneur hébreu, qui s'était imaginé, ainsi que ses compatriotes, que je ferais mettre la main à la caisse de la nation pour payer les frais de cette avanie [1]. » Les juifs espérèrent trouver de la part de l'Angleterre une protection plus libérale et désertèrent à partir de ce moment celle du roi de France : « Quoique la chambre y perde quelque chose, écrivent à ce sujet les députés d'Alep, on ne doit pas y avoir beaucoup de regrets [2] »

III

LA VIE DANS LES ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE RAPPORTS AVEC LES INDIGÈNES ET LES ÉTRANGERS

Résidents français, religieux, protégés, tels sont les trois éléments d'une nation. On n'aurait qu'une idée fort inexacte de leur existence, si on n'envisageait quels étaient leurs rapports avec les indigènes dans les Échelles de Syrie. Si résolus que fussent les Français à se cantonner dans leur khan, ils ne pouvaient se tenir complètement à l'écart des Turcs. D'abord le commerce les mettait en relations avec eux. Ensuite les Turcs interprétaient à leur manière le principe de la solidarité des Français : ils rendaient la nation entière responsable des torts réels ou prétendus d'un de ses membres contre un des leurs.

[1] Le consul d'Alep, Arasy, à la chambre, juillet 1744. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Députés de la nation d'Alep, 1747. (Archives de la chambre de commerce.)

Tout musulman lésé ou qui se prétend lésé s'en prend à la nation. Le pacha, qui cherche partout une occasion de profits, feint de prendre en main la cause de son sujet, évoque l'affaire à son divan et, comme la force lui appartient, impose en général à la nation le payement de quelque contribution. Aussi les rapports des Français avec les indigènes se résument-ils la plupart du temps dans leurs rapports avec le pacha et les autres puissances du pays[1] ».

En vertu du despotisme qui caractérise l'administration ottomane, la bonne volonté de ces « puissances » était le plus sûr garant de la prospérité d'une nation; en vertu de la corruption dont cette administration était infectée, leur bonne volonté dépendait de la générosité de la nation. L'usage s'était donc établi de faire des présents aux « puissances du pays », à l'occasion de certaines fêtes ou de certaines circonstances; la tradition n'avait pas tardé à établir des règles, que des ordonnances avaient ensuite sanctionnées. Les « donatives », considérées comme dépenses nationales, étaient devenues une matière administrative : les comptes de chaque Échelle en fixaient le montant approximatif pour l'avenir. Une décision du conseil de marine ordonnait que ces présents fussent faits « en draps de France ou en autres choses qui en fussent, de préférence à ce qui était des pays étrangers[2]. » Les députés étaient chargés de l'achat des « donatives », dont une assemblée avait déterminé la dépense. En visitant le trésor impérial renfermé au Vieux-Sérail, à côté

[1] Les consuls et les marchands se servent de cette expression pour désigner les fonctionnaires de l'administration ottomane : nombreux sont les fonctionnaires groupés autour du pacha dans les Échelles qui sont en même temps des chefs-lieux, autour du « musselem » (sous-gouverneur) dans les Échelles secondaires. C'est le seraskier ou général en chef, si le commandement des troupes et l'administration ont été divisés entre deux hommes; c'est le cadi, chef de la justice; c'es le muhassil ou grand douanier; c'est le quali, sorte de préfet de police; c'est le kiaya, secrétaire général du pachalik; ce sont l'aga des janissaires, le kaïmakam, le chef des schérifs, etc. Voir Volney, *Voyage en Egypte et en Syrie*, chap. IX, t. II : *Gouvernement des Turcs en Syrie*.

[2] Le conseil de marine aux consuls des Échelles, 29 décembre 1719. Recueil général. (Archives de la chambre de commerce.)

des pierres précieuses, des bijoux admirables dont les sultans ornaient leurs turbans, des armes qui unissent la valeur d'une œuvre d'art à celle d'un trophée, on remarque des objets d'un goût tout européen : ce sont de grandes pendules Louis XV, des tabatières d'or, des montres anciennes, des services à thé de style Louis XVI. Ce sont là les objets que nos ambassadeurs présentaient à Sa Hautesse au nom de leur maître, après leur audience, et qu'ils choisissaient eux aussi en « marchandises du cru de France ». On voit par là que les « puissances » des provinces suivaient un exemple venu de haut.

Les donatives formaient dans les Échelles de Syrie et de Palestine l'objet le plus important des dépenses nationales. Un rapport rédigé en 1769 par M. Thomas, consul d'Alep [1], nous en donne l'énumération pour cette Échelle. La nation faisait un présent au pacha à l'occasion de son arrivée et de l'audience qu'il donnait au consul. D'usage immémorial, le pacha, après l'audience, envoyait au consul « un présent de diverses hardes et nippes »; en outre il faisait depuis quelques années aux consuls de France, d'Angleterre et de Hollande, le même honneur qu'aux princes des Arabes et des Turcs de considération, en les faisant revêtir d'une pelisse. C'est en retour de ces présents que les consuls envoyaient les leurs. Le muhassil (grand douanier) avait l'habitude de faire chaque année une visite au consul, qui lui donnait à cette occasion une montre valant 50 piastres; quand le consul lui rendait sa visite, le muhassil lui présentait un cheval, en retour duquel le consul lui envoyait un nouveau présent d'une valeur de 200 piastres. La nation faisait encore des donatives en sirops et confitures aux pachas, beys, agas, et autres puissances du pays, de même qu'à leurs officiers, à l'époque du ramadan et du kourban. Les drogmans distribuaient de petites donatives en argent à la porte des grands; enfin les puissances demandaient quelquefois des liqueurs et divers petits présents en récompense, voire même comme condition d'un

[1] Archives de la chambre de commerce de Marseille.

service[1]. Cela se montait à 3.634 piastres, encore le vice-consul d'Alexandrette devait-il faire de son côté des présents analogues, quoique moindres, au musselem, au douanier et aux autres préposés du pacha d'Alep.

Il en était de même dans le département de Seyde, où les donatives se répercutaient sur un nombre infini de fonctionnaires. « Les pachas de Seyde, dit un consul de cette Échelle, prétendent qu'il leur est dû des présents non seulement à leur arrivée et annuellement aux fêtes de leur ramadan, mais encore qu'il leur en est dû un autre, quoique de moindre valeur, toutes les fois qu'ils s'absentent pour quinze ou vingt jours de Seyde. La même coutume leur donne la liberté de demander journellement aux consuls diverses petites bagatelles qui leur sont nécessaires, savoir : sire d'Espagne, papier, vinaigre, eau-de-vie et autres[2] ». A Saint-Jean-d'Acre préside un aga, « qui est en coutume de recevoir les mêmes présents que son maître, mais de moindre valeur, obligeant aussi le vice-consul à lui fournir les mêmes bagatelles ». Les marchands faisaient aussi un présent annuel aux agas de Baruth, de Saffed, à cause du besoin qu'ils avaient de leur protection; la même raison les

[1] Voici l'évaluation des donatives faites par la nation d'Alep, d'après le même rapport :

Donatives d'usage aux officiers des puissances du pays pour les fêtes du Ramadan et du Kourban	105	piastres.
Présents en draps, satins, confitures à l'arrivée d'un pacha, ce qui peut revenir plusieurs fois l'an	350	—
Présents en retour de la pelisse dont le pacha fait présent au consul	350	—
Présents en retour de diverses hardes dont le pacha fait présent au consul	170	—
Présents à l'arrivée du cadi	100	—
Présents à la nomination du muhassil	130	—
Montre au muhassil après la visite	50	—
Présents en draps ou étoffes pour le cheval présenté par le muhassil	200	—
Présents au serdar, nabib des schérifs, kiaya à leur nomination	500	—
Confitures et sirops à divers officiers et puissances à leur Ramadan, Beylam, etc.	700	—
Donatives en liqueurs faites par les drogmans et frais aux diverses cérémonies	480	—
Présents en liqueurs, sirops, confitures, faits à Alexandrette	500	—

[2] Rapport sur les dépenses nationales de l'Échelle de Seyde. (Archives de la chambre de commerce.)

engageait à en gratifier le cadi. l'aga de la douane, le moutasoup ou lieutenant du pacha particulier, indépendant de celui de Seyde, et qui était en droit de recevoir les mêmes gratifications. Le montant de ces donatives dépendait beaucoup de l'exigence des fonctionnaires turcs : or, à mesure que le contrôle de la Porte sur leurs actions devenait moins effectif, ils devenaient plus exigeants. « Il est aisé de voir, écrit le consul de Seyde, en 1750, que depuis cinquante-huit ans (1691) les pachas étant devenus plus opulents et plus avides, ne peuvent se contenter aujourd'hui de présents si modiques [1]. La condescendance des Français à leur égard, l'habitude de voir leurs désirs satisfaits augmentaient aussi leurs exigences. « Sur la moindre chose, écrit le consul d'Alep, ils prétendent des montres d'or, des draps des Gobelins, des pièces de satin, des damasquettes à fleurs d'or [2]. En 1744 le nabid des schérifs d'Alep renvoya au consul dix pièces de drap qu'il ne jugeait pas suffisantes pour un service élémentaire.

Les ministres et la chambre s'inquiétèrent du danger dont les exigences croissantes des « puissances » turques menaçaient les Échelles. Ils tâchèrent d'en enrayer les progrès en recommandant aux consuls de se montrer plus récalcitrants aux demandes qui leur étaient adressées. Ils parlèrent même de supprimer graduellement les donatives : « Si les consuls, écrit l'archivaire de la chambre, M. Isnard [3], peuvent parvenir insensiblement et sans faire crier à diminuer des donatives et présents, je crois qu'ils feront bien, parce que les présents sont proprement un asservissement pour la nation, et je les regarde comme une sorte de redevance dont nous vous devons nous soulager, si c'est possible ». Mais les consuls voyaient dans les donatives un moyen d'aplanir les difficultés et de simplifier les négociations ; ils laissaient entrevoir, non sans quelque justesse,

[1] Le consul de Seyde, M. Gautier, à la chambre, 1751. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] M. Arasy à la chambre, 1744. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Lettre de M. Isnard à M. de Saint-Didier, 30 août 1776. (Archives départementales des Bouches-du-Rhône.)

les représailles des fonctionnaires frustrés. « Je conviens avec vous qu'il ne faut point accoutumer les Turcs à vendre aux Français non seulement les grâces qu'ils nous accordent, mais ce qu'ils ne peuvent nous refuser en bonne justice », écrit à la Chambre le consul de Tripoli [1]. S'ils nous les refusent cependant, que fait-on? Le consul adresse une réclamation à l'ambassadeur du roi qui obtient au prix de beaucoup de soins et d'argent un commandement du Grand Seigneur. Mais lorsque ce commandement lui est signifié, le pacha trouve un moyen de ne pas l'exécuter. « Il paraît donc plus avantageux, conclut le consul, de terminer les choses avec quelques petites donatives, et l'on a la satisfaction de bien vivre avec un pacha qui vous sait toujours mauvais gré des plaintes qu'on fait parvenir contre lui à la Porte. » Les donatives continuèrent donc, jusqu'à la veille de la révolution, à entretenir l'amitié entre les résidents français des Échelles et les puissances du pays.

[1] Le consul de Tripoli, M. Lemaire, 1730. (Archives de la chambre de commerce.)

(*A suivre.*)

François Ch.-Roux.

COMPTES RENDUS

La fondation de l'Empire allemand, par M. E. Denis, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris. Paris, Armand Colin, 1906.

« En écrivant l'histoire de la fondation de l'Empire allemand, dit M. E. Denis, je n'ai pas eu l'intention de recommencer un travail qui a déjà été bien fait, j'ai voulu donner un tableau général de la vie de l'Allemagne de 1851 à 1871, en étudier les divers côtés politiques, littéraires, économiques et indiquer ainsi les conditions qui ont préparé et déterminé la formation de l'unité germanique. »

Il ne s'est pas encore écoulé beaucoup d'années depuis la proclamation de l'Empire allemand, le 18 janvier 1871, dans le palais de Louis XIV, à Versailles, sous les murs de Paris investi et bombardé, au cœur de la France vaincue et envahie, et, pendant que les suprêmes efforts de la résistance étaient brisés sur les derniers champs de bataille du Maine et de Bourgogne, comme si le trône impérial, dont la possession avait, à plusieurs reprises, tenté les ambitions des rois de France, ne pouvait être rétabli que par défaite de la France. François Ier avait brigué l'Empire, que Charles-Quint fixa dans la maison d'Autriche. Louis XV avait voulu faire un empereur bavarois, client de la royauté française : cette conception s'était montrée éphémère et caduque. Napoléon avait brisé le Saint Empire germanique. La victoire de l'Europe coalisée, les traités de 1815, ne l'avaient point relevé. Mais un peuple, parmi les peuples allemands, une dynastie, parmi les familles princières d'Allemagne, parurent tout à coup prétendre à l'héritage des empereurs déchus. Protestants, ils avaient avec eux l'esprit de la Réforme : laborieux, ils donnaient la garantie du travail; disciplinés, ils formèrent une redoutable armée; patriotes allemands, ils cherchèrent les limites de l'Allemagne, et leur ambition les leur montra dans le refoulement des Slaves et des Français. Depuis le Grand Électeur, les Hohenzollern poursuivaient la tâche de l'agrandissement de la Prusse. Serviteurs actifs, opiniâtres, de leur pays, souverains absolus, mais administrateurs sévères et zélés, ils devenaient plus grands, au milieu des princes allemands moins soucieux de leurs devoirs, que jaloux d'une mince gloriole.

D'autre part, l'esprit moderne se révêtait en Allemagne d'un caractère particulier. Les aspirations démocratiques, si l'on peut ainsi dire, le développement du commerce et de l'industrie, l'essor de la littérature et de la science, faisaient ressentir aux peuples allemands la véritable incompatibilité entre les conditions de leur vie politique et les conditions essentielles de la vie en soi. Douanes de frontières, resserrées et morcelées, pouvoir abusif de l'Église, police tracassière, prétentions disproportionnées des hobereaux, abaissement politique : le sentiment de tant de causes d'infériorité et d'impuissance exalta les esprits. Le nationalisme allemand se formula dans un besoin de force et d'unité. Les Habsbourg et l'Autriche représentaient l'opposé des vœux populaires, exprimés ou latents. La Bavière, catholique, la

Saxe, sans prestige et sans force, demeuraient dans le sillage autrichien. Restaient la Prusse et les Hohenzollern. L'expérience de 1849 avait démontré qu'un roi et une armée étaient nécessaires à cette œuvre de l'unité. En 1866, l'armée prussienne n'eut à lutter sérieusement que contre l'Autriche. En 1870, toute l'Allemagne se ramassa autour de la Prusse contre la France. L'unité était faite à l'intérieur comme à l'extérieur. L'unité devint bien vite l'Empire : l'Empire sans sacre et sans légat de Rome, mais avec le prestige de la victoire; l'Empire avec un Reichstadt élu par le suffrage universel; l'Empire avec la plus formidable armée de l'Europe; l'Empire ouvrant la voie à l'élan industriel et commercial; l'Empire dont « l'avenir est sur les eaux ».

Un homme présida à cette évolution : le prince de Bismarck. Son image se dresse comme une impérissable statue qui domine l'histoire de cette époque. Le souverain, l'empereur Guillaume Ier, les hommes de guerre, le comte de Molkte, M. de Roon, les diplomates, M. de Manteuffel, le comte d'Arnim, le comte de Goltz, qui, tous, ont travaillé à forger cette grandeur allemande, ne resteront dans la mémoire des hommes qu'au second plan. On peut répéter que M. de Bismarck a bénéficié des tendances unitaires et de la discipline ancienne, que le terrain était disposé et la charrue préparée : soit. Ses adversaires ont été incapables, soit encore. Il est certain, comme le dit M. Denis, que M. de Bismarck n'a pas plus fait l'Allemagne, que le comte de Cavour n'a fait l'Italie. Mais c'est M. de Bismarck, qui, saisissant les aspirations des hommes, l'heure aussi, et l'occasion de la fortune, a su fixer cette fortune. — autant du moins qu'on peut la fixer, — découvrir précisément ce qu'il pouvait tenter, ce qu'il pouvait réaliser. Et si l'œuvre tracée par le fer et le feu n'avait abouti qu'à l'élargissement d'un royaume, sa gloire n'eût été que passagère comme celle des conquérants. Mais son œuvre a réalisé ce qu'attendaient des générations d'hommes. En cela, la gloire de l'ouvrier défie le temps lui-même.

C'est l'histoire suffisamment complète de la fondation de cet empire allemand que nous présente M. E. Denis. Il a eu entre les mains des sources abondantes et sûres : les excellents travaux de M. Thouvenel, de M. Rothan, du comte Benedetti; les Mémoires du comte de Beust, de M. de Hübner; les Mémoires de M. de Bismarck et les études si nombreuses parues dans les Revues allemandes et françaises. Son information est aussi précise qu'étendue. On peut seulement regretter que les sources anglaises ne tiennent pas une plus grande place dans la discussion : les rapports de l'Angleterre, d'une part, avec la Prusse, l'Autriche, le Hanovre, les États allemands, d'autre part, sont importants : l'Angleterre a-t-elle prévu que l'Allemagne unifiée serait pour elle un concurrent redoutable? Il y a telles séries d'articles du *Daily News*, du *Times* et du *Standard*, qui mériteraient d'être résumés. De même pour les sources italiennes; l'alliance prussienne de 1866 a donné lieu à d'importantes contributions, souvenirs et discussions : « la vipère mordra le charlatan ».

Bien entendu, ces remarques ne concernent que la dernière période de l'ouvrage de M. Denis, dont la documentation pourrait être, non pas certes plus exacte, mais plus étendue. Auprès de chapitres très développés sur le mouvement intellectuel allemand, certaines parties de l'histoire plus proprement diplomatique paraissent un peu maigres. La discussion demanderait à être nourrie par des textes plus nombreux. Le récit de la crise finale.

celle de 1870, paraît comme écourté. La question des alliances françaises, de la mission de l'archiduc Albert, n'est point encore complètement connue. Un incident récent, — celui de la lettre de l'Empereur François-Joseph, qu'aurait rendue à ce souverain l'Impératrice Eugénie, — a amené à ce sujet une mise au point presque définitive de M. Émile Bourgeois. Les ouvrages de M. Emile Ollivier, celui même de M. de La Gorce, présentent des matériaux importants, que M. Denis aurait pu examiner à la lumière de sa saine critique.

Tout le livre premier de l'ouvrage est excellent; il a autant d'originalité que de profondeur. L'introduction qui le précède est absolument neuve. Les chapitres qui la suivent sont tout à fait remarquables : situation politique; portraits de ministres; vie privée et publique, pour ainsi dire, des petits États allemands; aperçus relatifs au mouvement intellectuel: écrivains religieux, philosophes, artistes, historiens : il n'y a pas de tableau plus complet et plus documenté. Un historien allemand, Gervinus, a écrit l'histoire de l'Allemagne après les traités de Vienne; mais combien son étude très complète et très puissante, mais alourdie, presque pénible à lire, est dépassée par le brillant tableau qu'a tracé M. E. Denis. Notre auteur possède admirablement la langue allemande : il est tout imprégné de ses copieuses lectures, si bien que le mot qui lui vient parfois pour dépeindre exactement un état d'esprit, quand il écrit, est un mot allemand. On pourrait presque dire une pensée allemande. Il nous le dit, d'ailleurs. Il n'est pas de plus grand avantage pour l'historien; il n'est pas de moyen de prendre plus intimement contact avec la race et la littérature, l'art et la pensée, dont on écrit l'histoire. C'est ce qui a permis à M. Denis de nous offrir sur tant de points tant d'aperçus originaux, qui donnent à son récit tant de couleur et d'intérêt. Il a ressenti dans la musique même, dans la musique de Wagner, les traits si forts, si frappants qui lient à l'histoire de la fondation d'un Empire tous les signes de la pensée d'une race!

M. Denis, qui a lu Carlyle, n'aime point les héros. Il nous le dit en termes exprès, dans sa forte et savante préface : il y aborde immédiatement la question, en écrivant dès les premières lignes le nom du prince de Bismarck. Il se débat contre la prise, qu'il sent prochaine : faut-il dire qu'il succombe, lorsqu'il intitule son livre II : *les Années d'apprentissage de Bismarck?* Nous ne lui en ferons point pourtant une querelle.

Le livre II contient l'histoire de l'Allemagne au sortir de la révolution de 1848 et jusqu'en 1863. C'est pour la Prusse l'histoire des « années troubles ». Deux grandes crises européennes se développent auprès d'elle : la guerre de Crimée et la guerre d'Italie. La politique de Napoléon III apporte un trouble nouveau et profond dans la politique européenne. Celle-ci a reposé sur les traités de Vienne et l'alliance des Cours du Nord, alliance à laquelle l'Angleterre accède. En 1840, on avait vu une coalition formidable constituée sur ces bases, prête à se formuler dans une guerre contre la France En 1848, un mouvement national se joint à l'évolution démocratique. En Autriche, en même temps que Robert Blüm proclame la République à Vienne, Windischgrætz est attaqué à Prague, Radetzky à Milan, et les Hongrois repoussent les armées impériales. L'Allemagne élit à Francfort un Parlement qui offre la couronne impériale au roi de Prusse. Les peuples arrachent des constitutions à leurs souverains. A Berlin, le roi et la reine sont contraints de saluer les cadavres des insurgés tués pendant

l'émeute. L'Italie, profondément remuée, trouve une dynastie nationale et un statut libéral. Les Français ont coutume de penser que la révolution de 1848 se résume dans la chute du roi Louis-Philippe : ils ont trop longtemps ignoré les ébranlements profonds qui seuls ont pu donner naissance à l'Europe actuelle. Fruits de la guerre d'Indépendance de 1813, du progrès, du développement de l'instruction, du commerce et de la richesse, cet ébranlement est, en Allemagne, considérable. Il est avéré, dès lors, que la Confédération germanique de 1815 ne peut subsister longtemps. Certes, les insurrections populaires furent vaincues : les constitutions devinrent lettre morte. Les Hongrois capitulèrent. Charles-Albert abdiqua ; Robert Blüm fut fusillé. Le parlement de Francfort, dégénéré en club, disparut devant les injonctions de la police wurtembergeoise. Le roi de Prusse, qui avait refusé la couronne « de boue », dut, à Olmütz (1850), recevoir la loi du prince de Schwarzenberg. Et pourtant, ce n'était plus la même Europe ; personne n'aurait pu, même après Olmütz, recommencer Carlsbald, non plus que le prince de Schwarzenberg, pour lequel, d'ailleurs, M. Denis est trop sévère, ne pouvait recommencer le prince de Metternich.

Toutefois, il y eut alors, dans les esprits et les gouvernements, une dépression profonde. M. Denis l'a qualifiée de « mal aux cheveux universel » avec un humour peut-être excessif. Il faut admettre plutôt l'abattement qui suit un violent accès de fièvre et qui, souvent, en précède un autre.

Les autres — car il y en eut plusieurs — furent amenés par la politique de Napoléon III. Il n'est point dans l'esprit de cette étude de dire par quel lien étroit l'Empire de Napoléon III se rattache aux mouvements démocratiques et nationaux de 1848. Sa politique extérieure, qui seule nous intéresse ici, tourna de suite en maximes d'État, les sympathies méditées pendant l'exil par le prince, facilement admises par le peuple, sans critique et sans calcul. L'alliance anglaise montra l'oubli de Waterloo. La guerre de Crimée fut l'une des manifestations les plus étranges et les moins explicables de la pensée du monarque.

La coalition contre la Russie comprenait la Turquie, la France et l'Angleterre. On sait par quelle habileté supérieure M. de Cavour y accrocha le Piémont. Quelle serait l'attitude de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Prusse ? L'Allemagne ne fut que confusion ; et les notes de M. de Beust n'étaient point pour l'en tirer. L'Autriche, l'ingrate Autriche, mit bien du temps à consommer une évolution qui ne devait point servir ses ambitions danubiennes, auxquelles elle sacrifiait une précieuse amitié. La Prusse fut plus heureuse : elle sut laisser entendre des sympathies traditionnelles et faire suffisamment montre d'une faiblesse toujours menacée, qui réussit à lui éviter de prendre parti. Le tzar ne lui en garda point rancune : l'amitié du parent puissant ne fut point ébranlée. L'Allemagne sut gré à la Prusse de conserver ses bons rapports avec l'Empire des tzars. L'Autriche sortit diminuée du Congrès de Paris. Il faut rapprocher de l'excellent récit de M. Denis le lumineux exposé que trace M. Rothan : *la Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée*.

La guerre d'Italie trouve l'Autriche isolée en face du mouvement italien soutenu par la France. Vaincue sur les champs de bataille de la Lombardie, l'Autriche perdait en Allemagne plus de terrain encore. Les États moyens l'abandonnaient, la Prusse refusait d'être l'agent éventuel d'exécution de la Diète. Elle armait, mais pour son propre compte. Il faut noter le mou-

vement de crainte qui se fit jour en Allemagne contre les ambitions françaises, comme en 1840. La brusque conclusion de la paix de Villafranca mit un terme aux armements, mais non aux inquiétudes. De plus, la guerre souleva en Allemagne la question de la réforme militaire. La Prusse ne veut pas se laisser « majoriser » dans une Diète qui n'a plus ni autorité ni courage. Elle a vu dans le sentiment allemand l'hostilité contre la France. Si quelque velléité de rapprochement entre la France et la Prusse avait pu se faire jour un moment, elle disparut bientôt; la Prusse, entre la France et l'Autriche, resta elle-même dans une situation grosse de conséquences, au milieu d'une Allemagne où s'agitaient des projets de réforme de tous genres, où le Zollverein semblait comme une pierre d'attente.

M. de Bismarck devint ministre dirigeant le 23 septembre 1862. En lutte avec la Chambre prussienne, il maintient la réforme militaire d'où il attend l'instrument nécessaire à la grandeur de la Prusse. Le roi Guillaume Ier, le successeur du faible Frédéric-Guillaume IV, subit non sans quelques résistances l'ascendant de son ministre. Les rapports se tendent avec l'Autriche (Congrès des Princes, 22-31 août 1863); l'affaire des Duchés (1864), où l'on vit un moment l'Autriche et la Prusse alliées, devait laisser en germe de redoutables compétitions. En même temps, l'insurrection de Pologne et la malheureuse tentative d'intervention de Napoléon arrêtaient toute possibilité d'une entente entre la France et la Russie et rejetaient celle-ci dans les bras de la Prusse, qui avait hautement offert ses bons offices. Bismarck entre en rapports avec l'Italie. Il a sondé à Biarritz (octobre 1865) la pensée flottante de Napoléon III. La lutte décisive s'engage avec l'Autriche. L'Allemagne du Nord, sauf la Hesse électorale et le Hanovre, acceptent l'alliance de la Prusse: l'Allemagne du Sud se prononce pour Vienne, mais sans élan. Quelques combats, une grande victoire (Kœniggrætz, 1866, 3 juillet) : la Confédération germanique était brisée. La Prusse acquérait en Allemagne et en Europe la situation prépondérante. Mais l'évolution continue. Parmi les Etats allemands, les uns sont annexés, d'autres acceptent une organisation nouvelle et, sous le titre de Confédération du Nord, une union étroite avec la Prusse; d'autres, enfin, deviennent libres de former au sud du Mein une union séparée.

Certes, ce n'est pas encore l'Empire; il semble même que le premier enthousiasme passé, il se produisit en Allemagne une sorte de reflux de particularisme. M. Denis a des pages excellentes sur l'état de l'Allemagne à ce moment (1867-1870). M. de Bismarck savait bien quel élément allait précipiter l'unité germanique complète. Devant la crainte, la menace d'une invasion étrangère, l'Allemagne allait se dresser tout entière et ne pouvait plus avoir d'autre directeur, d'autre chef que le roi de Prusse, d'autres cadres que les armées prussiennes. Des conventions militaires l'assuraient. Quel ennemi l'Allemagne avait-elle à redouter, d'où pouvait venir la menace? De la France. Souvenirs de guerre, enseignement enflammé, opposition de science, de doctrine, tout marchait au même but; et l'histoire de cette crise suprême va remplir la dernière partie du livre, sinon particulièrement originale, du moins suffisamment exacte et positive. Faiblesse de la diplomatie de Napoléon III; projets ébauchés, que l'art de M. de Bismarck travestit en manifestations pleines de péril d'une ambition menaçante; alliances ébauchées aussi, dans une Europe hostile ou méfiante. Soudain un incident s'élève, la candidature du prince de Hohenzollern au trône

d'Espagne Et alors, c'est le récit douloureux de ces instants suprêmes où le sort de la patrie fut en suspens. C'est la victoire de l'Allemagne, lancée à la bataille. C'est l'Empire proclamé à Versailles.

M. Denis termine là son ouvrage. Quelques lignes de philosophie historique servent seulement de conclusion. Cette conclusion serait à discuter. « L'hégémonie actuelle de l'Allemagne ne serait que la consécration, la transposition dans l'ordre matériel de l'hégémonie que ses philosophes et ses poètes lui auraient assurée sur les âmes. » C'est beaucoup dire, l'hégémonie, pour désigner la place que Gœthe et Kant occupent dans les esprits et je ne pense pas que cette universelle maîtrise leur soit reconnue sans conteste. Mais il semble que ce soit à l'heure présente une inclination nouvelle de certains de nos écrivains. D'après eux, les poètes et les philosophes allemands absolvent les hommes allemands qui ont forgé la grandeur germanique par le fer et le sang! On veut même, dans un avenir plus ou moins rapproché, voir une Allemagne de rêve, libérale, pacifique et fraternelle, déposant son armure et toute attachée au bonheur de l'humanité. « Chère Allemagne », s'écriait il y a quelques jours un de nos éminents romanciers. M. Denis devrait avoir soin de ne pas glisser trop sur cette pente dangereuse. Aussi bien la récente affaire du Maroc n'avait point la façon d'une idylle. Mais n'a-t-il pas vu un peu trop l'*ueber Mensch* de Nietz chez les vainqueurs de 1870?

L'auteur dit quelque part dans sa préface que son livre contient seulement ce que sait un Allemand, ce que doit savoir un Allemand de l'histoire de son pays. L'auteur est trop modeste et pas assez patriote dans ses admirations tudesques : ce que contient son livre, un Français doit le méditer, pour apprendre comment on va d'Olmütz à Versailles et d'Iéna à Sedan.

F. DE SAINT-CHARLES.

Rapport consulaire, par GUST.-H. MULLER, consul général de Roumanie à Rotterdam. Années 1904 et 1905, 2 vol. in-4°.

Depuis quelques années, M Muller a entrepris de présenter un tableau du mouvement commercial et industriel du grand port de Rotterdam, et, à cette occasion, de faire l'exposé des affaires traitées par les principaux pays du globe et même par la Roumanie, dont il est consul. Il a joint à son travail de statistique un résumé des progrès accomplis depuis plusieurs siècles dans la ville de Rotterdam et particulièrement dans son grand port sur la Meuse : et il l'a accompagné de merveilleuses vues photographiques. L'auteur peut, en effet, célébrer la prospérité de son pays qui, sinon par sa prépondérance politique et militaire, du moins par son importance commerciale, est devenu aussi puissant qu'étaient les Provinces-Unies au temps de Louis XIV.

Ce n'est pas là, si l'on veut, de l'histoire diplomatique. Et pourtant les questions industrielles tiennent depuis un demi-siècle une place tellement grande dans la politique, que les gouvernements sont obligés de s'en préoccuper beaucoup plus que d'un accroissement de territoire ou que d'une supériorité militaire.

En 1904, M. Muller observe le succès croissant des *trusts* ou des *cartels* pour l'acier ou pour le charbon, tant en Amérique qu'en Allemagne; il fait l'historique, appuyé sur des graphiques, de la hausse du sucre et des résultats inattendus de la convention de Bruxelles. Puis, il passe à l'agriculture et à la pêche.

En 1905, il décrit la prospérité de la métallurgie et la grande activité qui survint dans le commerce des minerais. Le port de Rotterdam en profita particulièrement, arrivant presque au niveau d'Anvers ou d'Hambourg, et voyant en même temps le mouvement des céréales se développer considérablement. Cette prospérité excita la jalousie des Allemands, qui prétendaient interdire aux Hollandais le déchargement et le pesage par des élévateurs. Une grève des ouvriers du port ayant éclaté, les syndicats du Rhin la soutinrent ouvertement; et les importateurs allemands voulurent imposer aux transporteurs, par des chartes-parties spéciales, une clause interdisant aux vaisseaux de se faire décharger par des moyens mécaniques perfectionnés.

Le gouvernement hollandais surmonta ces mesquines oppositions, protégeant de son mieux les commerçants de Rotterdam, auxquels on doit bien quelques encouragements, puisque la population de leur ville a passé de 107,000 habitants en 1860, à 379,000 en 1905.

Le mérite de M. G.-H. Muller est d'avoir tenu ses tableaux au courant avec une merveilleuse promptitude, réunissant en six mois les résultats statistiques du commerce des différents produits et en pouvant déduire les conséquences sans retard, tandis que les immenses paperasseries qu'on impose, en France, aux diverses administrations, ne sont dépouillées par les bureaux officiels qu'au bout, quelquefois, de plusieurs années. Les rapports du consul de Roumanie donnent un exemple qui devrait être apprécié et suivi.

G. Baguenault de Puchesse.

M. Roosevelt, président des États-Unis et la République d'Haïti, par A. Firmin, ancien secrétaire d'État, ancien ministre d'Haïti en France. New-York et Paris, Pichon et Durand-Auzias. 1905.

Au premier regard, le plan de cet ouvrage a de quoi surprendre. D'abord vient une histoire résumée des États-Unis, et ensuite un abrégé des annales d'Haïti, depuis un siècle qu'elle est indépendante. Voilà un parallèle qui ne manquerait pas de témérité, si tant d'admiration n'éclatait dans le premier tableau et si la plus touchante modestie ne paraissait dans le second. C'est une angoisse toute patriotique qui a mis la plume aux mains de M. Firmin. Quelle ascension triomphale que celle des anciennes colonies anglaises! Quelle stagnation pitoyable que celle de l'ancienne Saint-Domingue, inerte pour tout ce qui n'est pas la guerre civile! L'auteur est bien placé pour en parler. Il a été mêlé aux affaires publiques de sa patrie, et y a tenu un des premiers rangs de l'État. Certes, les aveux instructifs qu'il fait ont dû coûter à sa pudeur nationale : ils n'en témoignent que davantage en faveur de sa sincérité.

Une longue et monotone histoire de factions aux prises, noirs contre mulâtres ou mulâtres contre noirs, égales, d'ailleurs, en cruauté, pillages et voleries; et, sauf d'heureuses mais courtes exceptions, l'intérêt public oublié, compromis, sacrifié; misère, abandon, incurie partout, rien, ou à peu près, pour l'instruction publique, pour les travaux nécessaires, pour l'agriculture, mais la Dette énormément accrue par les concussions des politiciens : voilà l'image que M. Firmin nous trace, et il ne dit nulle part qu'elle soit en train de perdre de sa ressemblance.

Un petit peuple n'ose point prétendre à la splendide carrière des États-Unis,

c'est entendu ; mais comment expliquer un tel abaissement, une allure si réfractaire à la civilisation ? La réponse vient promptement aux lèvres, tant en Europe qu'en Amérique ; c'est que les noirs et les gens de couleur sont une race inférieure, vouée à l'impuissance et aux convulsions. M. Firmin repousse avec douleur, avec indignation, cette sentence portée contre ses congénères. C'est pour la réfuter qu'il a écrit de très bonne foi ce livre si propre, semble-t-il, à la fortifier : il lui échappe des arguments un peu ingénus : « Après un siècle de la pire administration, la race noire n'aurait-elle pu descendre encore plus bas ? » Ne voilà-t-il pas de quoi confondre ses détracteurs ?

M. Firmin, de cœur confiant et de généreux optimisme, ne se laisse donc point aller au découragement, il persiste à croire à l'efficacité des exhortations viriles et les prodigue à ses concitoyens. C'est une seconde raison qu'il a eue d'écrire son livre. Et enfin on en aperçoit une troisième, qui a dicté le choix du titre. Cette république noire, de piètre figure et de mince crédit, n'est-elle pas une proie toute désignée aux convoitises de sa puissante voisine ? Idée dangereuse, idée fausse, que M. Firmin combat avec énergie. Les États-Unis n'ont point l'esprit de conquête : il le proclame avec sérénité ; car l'homme d'État impérialiste par excellence, M. Blaine, n'a jamais pu être président de la république ; en outre, la droiture bien connue de M. Roosevelt, ses déclarations répétées ne fournissent-elles pas la meilleure des garanties ? Ceci posé, M. Firmin se rassure, sans prendre garde à telles ou telles circonstances contemporaines qui ôtent bien quelque chose à la valeur de cette caution. Il se persuade, au surplus, que toute la politique de Washington est limitée à ce qu'une nation faible occupe une terre si proche du futur canal de Panama. Ainsi, la doctrine de Monroë donne aux Haïtiens contre toute ambition européenne, des protecteurs dont M. Firmin atteste à tout jamais le désintéressement.

Que ces protecteurs fassent quelque chose de plus, en travaillant à l'éducation politique de Haïti, qu'ils y portent leur argent, leur travail, leur exemple : le vœu est raisonnable, une politique intérieure toute d'égoïsme et de cupidité n'a que trop isolé Haïti ; et ce vœu raisonnable, on voit par ce qui précède que M. Firmin le juge sans danger. A si bonne école, comme la race noire regagnera le temps perdu et comme elle saura se réhabiliter ! Ajoutons enfin que la France n'est pas oubliée dans ce rêve filial. A elle aussi, à son génie civilisateur, à sa bienveillance, il est fait appel. Les descendants des esclaves n'ont pas gardé rancune à la patrie des planteurs. Leur oppression n'a pu faire qu'avec eux n'ait pénétré un peu de lumière française.

Léon Béclard.

Fontenelle, *l'homme, l'œuvre, l'influence*, par Louis Maigron. Paris, librairie Plon, 1906, in-8°.

Fontenelle, durant le siècle presque entier qu'il a vécu, s'est occupé de tout, sauf d'histoire et de diplomatie. Il nous échappe donc presque entièrement. Mais il eut le mérite, comme Voltaire, mais avec moins d'autorité et moins d'esprit, de personnifier le mouvement d'idées de la société française à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, c'est surtout de la littérature qu'il a fait, ou plutôt il a été un vulgarisateur et un encyclopédiste, avant l'Ency-

clopédie. La vulgarisation et la clarté étaient la caractéristique de son talent. Mais il répondait aussi aux aspirations de son époque par une indifférence sceptique, ne prenant rien au sérieux et ménageant toujours ses émotions et sa peine. Il est possible que cela ait prolongé sa vie, en même temps qu'il croyait le système nécessaire à sa philosophie très peu dogmatique.

M. Maigron, qui a beaucoup étudié Fontenelle, convient volontiers de ses défauts, tout en mettant très heureusement en relief des qualités qui lui assurent une bonne place au second rang. Il y a des gens qui n'ambitionnent pas autre chose! B. P.

Moustafa-Kamel-Pacha : Égyptiens et Anglais. Paris, Perrin. 1906.

Ce volume est le recueil des discours que l'auteur, depuis une dizaine d'années, a prononcés, dans son pays ou dans le nôtre, pour protester contre la domination des Anglais en Égypte. Chaque page respire le plus brûlant patriotisme. Deux pensées principalement y éclatent, y reviennent sans cesse : l'iniquité de l'usurpation, le scandale du persistant démenti donné à de solennelles promesses et, d'autre part, l'ardeur à réchauffer la foi et le zèle des opprimés. De tout son généreux cœur Moustapha-Kamel combat la résignation chez ses compatriotes : qu'ils ne s'abandonnent pas aux conseils des lâches ou des timides, encore moins à ceux des agents masqués de l'Angleterre ; qu'ils entretiennent en leur âme et communiquent à leurs enfants l'inviolable fidélité à la patrie ! Cette constance aura raison de l'avenir.

Moustapha-Kamel est pour la méthode pacifique : des violences feraient trop l'affaire du maître étranger, lui donneraient le prétexte de sévir. L'attente pourtant ne laisse pas d'être longue au bouillant patriote. Il eût souhaité que la France l'abrégeât, et il a fait de son mieux pour stimuler notre amour-propre national : il s'est affligé et scandalisé de la bonne intelligence qui règne entre les deux rives de la Manche depuis 1904.

Qu'un Égyptien sente de la sorte, cela ne peut que témoigner de sa noblesse morale ; qu'une passion et qu'une espérance si belles n'aillent pas sans émouvoir parmi nous d'anciens et chevaleresques souvenirs : il est fort naturel, ainsi qu'en témoigne la vibrante préface composée à l'intention de ce livre par Mme Edmond Adam. Mais admirer et compatir, voilà bien aujourd'hui tout ce que la raison des Français peut accorder au patriotisme égyptien. D'autres temps appellent d'autres tâches. La faute a été grave de céder volontairement la place que nous tenions en Égypte. La faute a été pire d'en concevoir et d'en poursuivre vingt années durant la plus stérile rancune contre l'Angleterre. Assez de raisons, dès lors, et qui sont plus évidentes que jamais, prescrivaient et prescrivent de plus en plus une entente essentielle à l'intérêt français, sur lequel nous ne saurions, de bonne foi, juger que l'intérêt égyptien doive prévaloir. Léon Béclard.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 9071.

LA POLITIQUE RUSSE
EN ORIENT

LE SCHISME BULGARE

I

LE PRINCIPE RELIGIEUX ET LE PRINCIPE NATIONAL

Quand vous visitez pour la première fois Constantinople, vous êtes frappé de la quantité de prêtres et de moines qui semblent peupler les rives du Bosphore. Que vous traversiez les rues sales et étroites d'un hameau, que vous entriez dans une petite boutique ou un café à la Corne d'or, que vous montiez ou descendiez le Bosphore à bord d'un *chirket*, partout vous rencontrez un « Père », un « Frère » et, pour la plupart du temps, plusieurs ecclésiastiques. Une variété infinie de soutanes et de calottes de toutes les formes, de toutes les nationalités passe devant votre regard distrait qui finit par s'y accoutumer et les considérer comme faisant partie du paysage et peut-être aussi du sol de l'antique Byzance.

En observant de plus près le pays et les gens, en saisissant au vol des bribes de conversation, vous remarquerez facilement avec combien d'intérêt et souvent de passion ces religieux parlent de la politique. Et s'il vous arrive de causer avec un humble caïdji grec du Bosphore ou bien avec un cafedji qui vous sert votre café à l'ombre d'un immense platane, vous pourrez vous convaincre aussi facilement de l'intérêt que prennent ces gens aux affaires de la « Grande Église » ou bien de l'exarchat bulgare.

Politique et religion ne semblent faire qu'un dans cet étrange pays dont les mœurs et les intérêts sont si loin du courant des idées et des habitudes de la civilisation occidentale. Et si vos premières impressions de touriste vous donnent envie de mieux le connaître, vos recherches dans le passé ne feront que confirmer cette intuition qui vous est venue de soi-même dans les alentours pittoresques de Stamboul ou bien aux rives fleuries des îles des Princes, dans le brouhaha du bazar turc, ainsi que dans le doux calme du cimetière de Scutari, partout enfin où l'Orient, le vrai Orient, se révèle pour la première fois.

Cette même conclusion s'est imposée à nous après plusieurs années d'études sur la politique russe en Orient.

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons de retracer l'épisode de la grande querelle qui sépara les Bulgares des Grecs. Et l'on verra comment cette querelle religieuse a eu une portée politique des plus profondes et quelle grande influence elle a exercée sur l'évolution générale de la question d'Orient et particulièrement de la politique russe en Turquie.

*
* *

Après la guerre de Crimée, le nouveau ministre de Russie à Constantinople recevait entre autres instructions une notice intitulée : *Nos futurs rapports avec l'Église d'Orient*.

Il était dit dans cette notice :

« Il nous importe de resserrer de plus en plus nos liens avec l'Église orthodoxe d'Orient et surtout avec le patriarcat de Constantinople, qui en est le centre.

« Entre autres attaques dirigées contre nous par l'astuce de nos adversaires dans la dernière guerre, l'ambassadeur anglais exigeait, en 1853, du patriarche de Constantinople, de déclarer l'Église de Russie schismatique en raison de certains usages disciplinaires, nullement dogmatiques, qui diffèrent de ceux de l'Orient.

« On a voulu accréditer dans le clergé et dans les populations orthodoxes de l'Orient, que le seul but de nos intercessions en faveur de l'Église était la domination politique, que nous prétendions assujettir et l'Église et les populations à notre influence en vue de conquête.

« Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'en est pas ainsi. Il est vrai que nos intérêts politiques sont, comme ils l'ont toujours été et comme ils ne cesseront pas de l'être en Orient, par la nature des choses même, étroitement liés à ceux de l'orthodoxie. Nos adversaires le savent parfaitement. Lorsqu'ils combattent l'Église d'Orient, aussi bien que lorsqu'ils affectent de la protéger pour mieux se procurer des moyens de la combattre, ce n'est pas seulement par zèle pour la propagande catholique et protestante, mais aussi et surtout avec une arrière-pensée contre notre influence.

« Depuis les guerres de l'impératrice Catherine, l'Orient traverse une période de transition. Notre grand intérêt à nous est qu'il puisse en sortir un jour sans perdre le principal élément de conservation et d'homogénéité qui y réside, vivace et puissant, depuis des siècles, malgré les vicissitudes auxquelles il est en proie, malgré la diversité des races asservies par la conquête ottomane. C'est un intérêt de premier ordre pour nous que d'avoir dans notre voisinage immédiat des populations qui nous soient attachées par les liens de la foi qui a fait revivre la Grèce et qui opère progressivement sous nos yeux la résurrection des nationalités slaves et roumaines.

« Nous n'hésitons pas à le répéter : notre intérêt en faveur de nos coreligionnaires d'Orient ne doit point être dissimulé. Il est fondé sur deux principes parfaitement avouables : celui d'une union religieuse intime et celui de la conservation de l'empire ottoman selon le sens du traité de Paris. »

Le point de vue développé dans la notice répondait entièrement aux traditions de la politique russe avant la guerre. Elle voyait en Orient, d'un côté, le monde orthodoxe homogène, « malgré la diversité de races » dont il était composé ; de l'autre,

l'état musulman au joug duquel étaient asservis nos coreligionnaires. Quelquefois, dans le camp ennemi de l'orthodoxie, la diplomatie russe avait à combattre la propagande catholique ou protestante qui étaient à ses yeux un élément de danger pour ce principe d'homogénéité « vivace et puissant » qui était aussi celui de la conservation du monde orthodoxe. Tant qu'un danger sérieux ne faisait pas présager une dissolution venant de l'intérieur même du peuple orthodoxe, le protectorat religieux, qui était l'idée fondamentale de la politique russe en Orient, pouvait s'effectuer sans troubler la conscience des diplomates. Leur tâche était facilitée par la réelle solidarité d'intérêts qui existait entre les populations orthodoxes réunies sous le même joug.

Après la guerre de Crimée, la diplomatie russe allait rencontrer les conséquences palpables d'un travail sourd qui se poursuivait depuis longtemps parmi les populations d'Orient. Pour mieux comprendre en quoi ces changements devaient réagir sur le caractère de la politique russe, jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'état de l'Église orthodoxe avant et après la guerre.

Ce que l'on nomme d'ordinaire Église d'Orient n'a jamais été une seule Église, mais plusieurs communautés religieuses parfaitement indépendantes dans leurs organisations respectives et dont la fondation remonte aux premiers siècles de notre ère. Mais de bonne heure, grâce aux conditions politiques favorables, le patriarcat de Constantinople obtint la première place entre toutes les églises autocéphales en Orient et son chef suprême reçut le titre d' « œcuménique », comme pour souligner son importance et le rôle qui lui appartenait dans toutes les questions religieuses d'ordre général. Pourtant, jamais, du temps des empereurs byzantins, le patriarcat œcuménique ne prétendait sortir du cercle précis de ses attributions religieuses.

Lors de la conquête de Constantinople, le sultan Mahmoud octroya par un firman de nouveaux droits au patriarche œcuménique. En même temps, cette charte précisait les rapports de l'Église orthodoxe avec l'État musulman. Sans faire de distinction de race et de nationalité entre les nouveaux sujets du sultan,

le firman unifiait en un peuple *roum milet* tous ceux qui appartenaient à la même confession religieuse. Pour faciliter sa tâche administrative, le sultan désirait avoir à la tête des populations conquises un chef responsable devant le gouvernement. Dans ce but, le patriarche fut investi d'un large pouvoir de juridiction. Représentant les intérêts du peuple orthodoxe, il fut invité à siéger au divan parmi les plus hauts dignitaires de l'empire ottoman et autorisé à faire des représentations au gouvernement pour toutes les affaires concernant ses ouailles. C'est ainsi qu'après la prise de Constantinople par les Turcs, le titulaire du trône œcuménique reçut des mains des conquérants une autorité nouvelle dont ses prédécesseurs n'ont jamais joui à l'époque du Bas-Empire. L'autorité du chef de l'Église et la représentation politique étaient cumulées dans sa personne. Les traditions historiques dont le patriarche restait l'unique dépositaire légal ajoutaient du lustre à son poste, surtout aux yeux des Grecs, qui réussirent à garder le premier rang parmi les races conquises. Mais aussi, pour tout le peuple orthodoxe qui avait perdu son indépendance, le patriarcat œcuménique devint forcément un centre autour duquel se groupèrent toutes les espérances et les rêves de liberté.

Tant que le gouvernement turc se sentait fort, il protégeait le principe de la centralisation. Le patriarcat œcuménique s'en était fait l'organe en s'assimilant les Églises slaves indépendantes et en tâchant de s'immiscer dans l'administration des autres patriarcats d'Orient.

L'opposition qu'il rencontrait de la part de ses nouvelles ouailles n'était pas très sérieuse. Certes, ce n'est pas de bon gré que les populations slaves subissaient des évêques qui n'étaient pas de leur race et souvent ne parlaient même pas leur langue. Les prévarications du clergé grec lui avaient acquis une triste réputation et il préparait lui-même sa déchéance par son attitude hostile aux tentatives de séparer la mission religieuse de l'Église de la politique hellénisante. Cependant, malgré leurs défauts, les prélats grecs avaient l'avantage d'une supériorité

intellectuelle qni ne pouvait leur être disputée pour le moment par les Slaves. La conscience nationale de ces derniers était endormie.

Opprimés par les Turcs, ils étaient encore trop heureux de ne pas avoir été privés du droit de professer la foi de leurs pères. C'était l'unique lien avec le passé qu'on leur avait laissé plus ou moins intact. Les Slaves s'habituèrent à voir dans l'Église l'emblème de leurs plus chères traditions, le seul drapeau qui leur promettait un meilleur avenir. L'absorption de leurs diocèses par le patriarcat œcuménique ne changea rien dans ces idées. N'étant pas de force à lutter avec les Grecs, les Slaves subirent leur supériorité comme une nécessité politique temporaire.

Du reste, le succès remporté par le patriarcat œcuménique était préparé de longue date. L'instinct de la conservation était le trait d'union entre les petits peuples. Les adversaires de demain étaient alliés dans l'intérêt commun de sauvegarder les vies individuelles avant de penser à reconstituer les unités nationales Chacun pour sa part était trop faible pour se séparer des autres et engager la lutte. Depuis la conquête ottomane, ils s'étaient résignés à faire partie d'un seul et même peuple orthodoxe. Cette habitude a pris tant de racines en Orient, que, jusqu'à présent, vous pouvez couramment entendre cette réponse d'un chrétien de Turquie auquel vous auriez demandé à quelle nationalité il appartient : « Je suis orthodoxe. »

Tant que l'homogénéité du peuple orthodoxe restait le principe de son organisation, la tâche de la politique russe, ainsi que nous l'avons déjà dit, était simple. La Russie ne pouvait protéger ses coreligionnaires que par l'organe de l'Église, le haut clergé étant l'unique représentant des intérêts de ses ouailles. Et l'on ne saurait nier que les intérêts communs à tous trouvaient en lui un véritable interprète. C'est ainsi que par rapport à toutes les populations professant la foi orthodoxe, la politique russe était dirigée par le principe *confessionnel* qui devint l'une de ses traditions les plus incontestées, la pierre angulaire de l'action diplomatique.

Certes cette solidarité qui unissait le peuple orthodoxe ne

pouvait être que précaire, car le principe de l'union des différentes races n'était pas seulement leur communauté religieuse mais aussi la communauté du joug et de l'oppression. Le temps et les événements modifiaient petit à petit les conditions de l'existence et du développement des peuples asservis par les Turcs.

Le mouvement national qui envahit l'Europe dans la première moitié du dix-neuvième siècle eut son contre-coup en Orient.

Placés au premier rang, les Grecs se sentirent éveillés avant les autres au souffle de l'idée nationale qui les appelait à la renaissance. Mais quand il leur sembla que l'heure avait sonné de déployer ouvertement le drapeau national, ils se heurtèrent à une difficulté qui paraissait inattendue. A force de devoir se cacher pendant des siècles et de ne point oser avouer son existence, la source vive de la nationalité, qui a besoin du plein jour et de la liberté, — cette source était près de tarir. Le soulèvement de la Grèce contre le joug turc était inspiré par un sentiment vif et unanime. La haine contre l'ennemi séculaire et la soif de l'indépendance — tels étaient les mobiles suffisants pour rallier le peuple autour du même drapeau. Mais quand il s'est agi de préciser les traits positifs de l'idée nationale, il a fallu substituer une valeur plutôt factice à un contenu réel. Les nombreuses vicissitudes historiques ont modifié profondément jusqu'au type physique de la population du royaume de Grèce Qu'on prenne en considération combien de fois le pays a été assujetti par différents conquérants. Chacun d'eux versa de son sang dans les veines de la population indigène. Toutefois, ces rejetons de l'antique Hellade étaient possesseurs de vrais titres à une succession historique qui leur inspirait un orgueil plutôt légitime. Ils avaient hérité des anciens Grecs la langue et les monuments de l'art.

Dès que le lien génétique fut ressenti en Grèce, on pensa à rapprocher le présent du passé. La littérature de pair avec le journalisme s'acharnèrent dans leur désir de fusionner les traditions de l'antiquité païenne avec les tendances modernes importées de l'Europe par des jeunes gens envoyés à l'étranger

pour achever leur éducation. En Europe, le romantisme était à l'ordre du jour. Les aspirations nationales grecques y trouvèrent un grand appui. L'opinion publique s'était émue par les souffrances du peuple grec au nom duquel se rattachait un passé plein de souvenirs grandioses. N'était-on pas redevable aux Grecs des sources mêmes de la culture dont leurs ancêtres ont été les créateurs? C'est ainsi qu'en modernisant les traditions de l'antique Hellade, les Grecs réussirent à se faire un beau drapeau qui donnait le change à leur amour-propre et prêtait à l'hellénisme moderne le décorum qui lui manquait.

Fertile, tant qu'il s'agissait de rallier les gens pour le combat, l'idée hellène le fut moins après la victoire, quand commença l'œuvre pacifique de l'organisation intérieure. La fusion des idées antiques et modernes eut pour résultat l'établissement d'un état démocratique où le gouvernement avait un pouvoir faible souvent illusoire ; le peuple, qui n'était point préparé à un usage mûr et réfléchi de la liberté, se laissait guider par des orateurs qui flattaient son défaut national de vanité. L'éloquence des avocats démagogues devint le mauvais génie de la Grèce en l'entraînant souvent dans la voie périlleuse des aventures.

L'avènement de l'État indépendant ne contribua pas à la formation et au développement d'une culture nationale indépendante. Dans le domaine de l'art et de la littérature comme dans celui de la politique le mélange des idées n'avait pas de fond solide et ne produisit rien d'original. Les modèles classiques ainsi que les productions modernes étaient tour à tour copiés avec un empressement servile. On tâchait de purifier la langue vivante afin de la rapprocher autant que possible de la langue mère. On ne réussit qu'à créer un dialecte de convention, étranger aux oreilles du peuple. Ceux mêmes qui s'en servent en écrivant se gardent bien de l'employer en parlant, car ils seraient mal compris ou bien paraîtraient ridicules [1].

[1] Nous sommes heureux de pouvoir citer à l'appui de nos appréciations l'auteur du remarquable ouvrage : *Turkey in Europe* (by Odysseus, London, 1900); V. chap. VII : the Greeks.

Les nouveaux courants qui s'emparèrent de la société contribuèrent à la formation de la « grande idée » (μεγάλη ἰδέα) grecque. Basée sur des réminiscences historiques ainsi que sur le rôle prépondérant de l'élément grec dans le commerce et dans la politique en Orient, cette idée peut être résumée comme une aspiration au triomphe final de l'hellénisme auquel appartiendrait l'Orient tout entier. Les partisans de cette idée sont hostiles à la Russie, la considérant comme la plus grande entrave à la réalisation de leur idéal. Cela n'empêche pas les Grecs de chercher la protection de la Russie dans les moments critiques, tout en maugréant contre elle.

Les Grecs habitant la Turquie ne sauraient être confondus avec leurs compatriotes du royaume. Entre ces frères de race, il existe une différence notable qu'il importe de ne pas perdre de vue en appréciant les différents facteurs dont chacun a sa place à part en Orient. Certes, la différence entre les tendances des Grecs du royaume et ceux de l'empire ottoman appartient plutôt au domaine de l'idéologie qu'à celui de l'action immédiate. Mais si les besoins de la politique font reléguer ces nuances à l'ombre, elles n'existent pas moins virtuellement et par cela même ne sont pas à dédaigner.

Les Grecs sujets du sultan, actifs et entreprenants, réussirent à accaparer la majeure partie du commerce indigène. Leur influence se fait sentir dans la capitale ainsi que dans les principaux centres de l'empire, favorisée par l'indolence avérée des Turcs. Si les Grecs du royaume se glorifient de succéder aux anciens Hellènes, ceux de la Turquie affirment avec non moins de raison qu'ils descendent en ligne directe des Byzantins. Athènes pour les uns, Constantinople pour les autres servent de point de départ, et Sainte-Sophie comme monument de l'art national en même temps que devise rivalise avec l'Acropole et le Parthénon. Entre les aspirations des uns et des autres, il existe un trait commun. Planant dans les réminiscences historiques, ils ne se rendent pas compte des événements qui changèrent la face des choses et firent impossible le retour à un passé auquel

cependant aboutissent toutes leurs espérances. Ces « grandes idées » sont toutes enfantées par des illusions qui ne comptent pas avec l'actualité.

Et cependant, on ne saurait nier que l'idée byzantine contienne plus de vitalité que l'idée hellène. Cela dépend de ce que les faits historiques qui lui servent d'appui sont plus proches des conditions actuelles en Orient que les traditions païennes de l'Hellade antique. Le lien génétique avec le Bas-Empire n'y avait jamais été brisé. Il a subsisté, pieusement gardé dans l'institution religieuse et nationale du patriarcat œcuménique.

Ce double caractère de l'Église orthodoxe de Constantinople est devenu le trait constitutif et immuable de sa physionomie morale. Il est presque impossible de séparer le fond religieux de l'orthodoxie orientale de la forme historique et nationale qui ne fait qu'un avec lui. Cette particularité, qui est en même temps un défaut de cuirasse, exerça une influence décisive sur les destinées de la « Grande Église ».

L'affaiblissement du pouvoir turc était accompagné de la renaissance des populations assujetties. Le patriarcat œcuménique n'eut pas assez de souplesse pour s'adapter à de nouvelles conditions d'existence. Il ne comprit pas la portée des nouveaux courants qui se faisaient jour. Au lieu de reconnaître la parfaite légitimité des aspirations nationales où l'élément religieux tenait une grande place et de se mettre à la tête du mouvement pour le diriger, le patriarcat prit une attitude hostile à son égard. La conscience nationale des Slaves éveillée demandait plus de liberté à son extension ; en premier lieu, elle insistait pour que l'élément national eût sa part dans l'Église et le sacerdoce, et que l'office divin ne fût pas assujetti à la langue grecque, là où elle était étrangère aux oreilles des croyants.

Le patriarcat n'était pas de force à rompre avec ses habitudes séculaires. Pour renoncer à l'hellénisme au nom du pur principe religieux, il fallait qu'un souffle régénérateur changeât radicalement les convictions des prélats grecs. Dans leur conservatisme outré, ces derniers ne savaient plus séparer dans la religion le

contenu de la forme et ne consentaient à aucune modification de la dernière, qui leur paraissait comme une concession indigne de l'Église.

Dans ces conditions, la lutte entre le patriarcat et les nationalités slaves était inévitable. L'affaiblissement de l'influence russe en Orient après la guerre de Crimée ne fit que redoubler l'ardeur des Slaves.

La défaite de la Russie produisit tout d'abord une grande impression sur les populations orthodoxes en Orient. Habituées à concentrer toutes leurs espérances dans la personne du tsar, elles passèrent facilement à l'idée que c'en était fait pour longtemps de la puissance russe et que désormais il n'y avait plus qu'à compter sur leurs propres forces. Dès lors, les chefs du mouvement slave vouèrent leurs efforts à la propagande nationale appelant leurs compatriotes au réveil de la vie indépendante. La paroisse et le diocèse formant les seuls cadres dans lesquels pouvait se développer et prendre consistance l'organisation nationale, les meneurs dirigèrent en premier lieu leurs attaques contre les empêchements qui leur étaient suscités de ce côté. Loin de disposer le patriarcat œcuménique aux concessions, le combat ne fit qu'accentuer en lui le caractère grec.

Les questions qui se débattaient sur le terrain religieux n'étaient au fond que des questions purement politiques. Les plus intéressés dans la lutte étaient les Bulgares. Tandis que les Serbes possédaient déjà depuis 1812 le noyau d'un pays autonome, les Bulgares ne disposaient d'aucune circonscription territoriale définie. Leurs aspirations à une Église autonome masquaient un but purement politique : ils voyaient en elle une organisation toute prête apte à rallier la masse populaire et à rendre à la nation l'unité qui lui manquait. Pour atteindre ce but, il fallait lutter. Mais la lutte aiguisait les caractères et pouvait, par elle-même, rendre service aux Bulgares en stimulant le développement de leurs aspirations nationales.

II

TENTATIVES D'UNE SOLUTION CANONIQUE

Le trône œcuménique était vacant après la démission présentée par son dernier titulaire Sophronius, au mois de décembre de l'année 1866. Sophronius abandonnait son poste de guerre lasse contre les nombreux éléments d'opposition. Il ne se sentait pas assez de force pour consolider l'autorité de son poste, rendue précaire grâce à une réforme introduite dans l'organisation de l'Église en 1860. Cette réforme, dont les bases principales sont conservées jusqu'à nos jours et qui eut des conséquences défavorables pour les intérêts de l'Église, vaut la peine d'être mentionnée [1].

Son trait caractéristique est le renforcement de l'élément laïque qui fut appelé à prendre une part directe dans la gestion des affaires de l'Église par la création d'un conseil mixte, composé de délégués laïques et de prélats. Le synode, qui jusqu'alors constituait l'unique organe administratif de l'Église, ne conservait dès lors la compétence qu'en matière purement spirituelle. Quant au patriarche, livré à la merci des partis qui déchiraient le peuple grec de Constantinople, il ne gardait entre ses mains qu'un pouvoir fictif et chancelant qui pouvait lui être enlevé à chaque moment, car, d'après le nouveau règlement, il suffisait aux deux tiers réunis du synode et du conseil mixte de faire des remontrances trois fois répétées au patriarche pour que sa démission fût de rigueur d'après le sens strict du règlement. D'un caractère doux et conciliant, Sophronius ne réussit pas à dominer les difficultés dont il était entouré. « Placé entre la méfiance du gouvernement turc et les intrigues du haut clergé et des laïques, écrivait le général Ignatieff, le patriarche est impuissant à faire

[1] Nous avons raconté l'histoire de cette réforme dans une étude parue dans une revue russe (*Wiestnik-Evropy*, avril-juin 1901 : *La Russie et le patriarcat œcunémique.*)

le bien que l'on exige de lui; avec les éléments de dissolution qui rongent le patriarcat, un Photius même n'apporterait pas d'amélioration sérieuse. Un homme indépendant et énergique ne serait pas toléré par les Turcs; il se verrait bientôt renversé du trône œcunémique... » — « J'ai été toujours d'avis, concluait l'ambassadeur, qu'en introduisant le fameux règlement, la Porte avait réussi à saper l'autorité patriarcale et à invalider les anciens privilèges de l'Église. Aujourd'hui il est évident pour tout le monde que l'administration de l'Église devient impossible si le règlement n'est pas radicalement modifié. Il faudra notamment rendre plus difficiles les destitutions du patriarche et mitiger le droit que donne le règlement aux deux tiers du synode et du conseil mixte d'exiger la chute du patriarche. Sans cela, il y aura encore moins de stabilité que par le passé. Rien n'est plus facile aux intrigants du Phanar et de Péra que de constituer la majorité réglementaire; les membres du synode sont intéressés à ces fréquents changements qui leur offrent la chance d'arriver au pouvoir [1]. »

L'élection du nouveau patriarche eut lieu en février 1867. Le patriarche Grégoire VI, qui avait déjà occupé dans le temps le trône œcuménique, fut réélu encore cette fois. Grâce à son caractère austère et vénérable, ce prélat jouissait d'une grande popularité chez le peuple orthodoxe. Ses mérites mêmes lui avaient suscité bon nombre d'ennemis. Grégoire VI dédaignait l'intrigue et ne recherchait pas le pouvoir. C'était une âme religieuse pour laquelle les intérêts spirituels de l'Église primaient toutes autres considérations d'ordre politique et national. Grec d'origine, il n'entendait pas abaisser l'Église au niveau d'un organe de l'hellénisme acharné des meneurs du parti grec exalté. Dans sa personne, c'était l'élément purement religieux qui triomphait dans la Grande Église et allait engager une lutte ardente avec les partis laïques aveuglés par un nationalisme outré. Le moment était grave et décisif. Il s'agissait de la direction qu'allaient prendre les grandes

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 6-18 décembre 1866, n° 279.

questions entamées sur le terrain de la politique religieuse. Durant les élections, l'ambassade de Russie voua tous ses efforts à faire triompher la candidature de Grégoire VI, usant de son influence tour à tour à la Porte, au Phanar et près des représentants des pays orthodoxes ayant voix au chapitre.

Aussitôt le patriarche élu, l'ambassadeur de Russie envoya le premier secrétaire de l'ambassade, M. Onou[1], pour lui transmettre les félicitations d'usage. Le nouvel élu fit à Onou un accueil des plus gracieux. Après un échange de compliments : « J'ai été élevé et j'ai grandi, lui dit-il, dans l'idée que notre Église ne pouvait attendre de salut que de la Russie; de mon temps, il n'y avait pas de question bulgare; il n'y avait que la Grande Église sur laquelle veillait la Russie. Aujourd'hui beaucoup de gens prétendent que la Russie accorde toutes ses sympathies aux Bulgares. J'ai la conviction, pour ma part, que la Russie ne privera pas le patriarcat de son puissant appui. »

Avant d'accepter le poste, le patriarche posa à l'Assemblée générale convoquée pour les élections deux conditions préalables : 1° la nation lui prêterait son concours pour la revendication des anciens privilèges octroyés au patriarche de Constantinople par Mohammed II et contenus dans l'ancien bérat[2]; 2° la prompte revision du règlement ecclésiastique et l'abrogation de tous les articles qui ne seraient pas strictement conformes aux prescriptions des canons de l'Église[3]. »

L'Assemblée accueillit avec enthousiasme les propositions du vénérable prélat. De son côté, le ministre des affaires étrangères, Fuad Pacha, exprima sa vive satisfaction à la députation qui se présenta pour lui apprendre les résultats du scrutin. Le sultan lui-même semblait rivaliser avec ses ministres en recevant le nouveau patriarche avec des honneurs inusités. La confiance du peuple orthodoxe, l'appui de la diplomatie russe, les égards du

[1] Plus tard ministre de Russie à Athènes.

[2] Acte d'investiture par lequel le sultan confirmait l'élection du patriarche; dans cet acte étaient énumérés les droits et la compétence du nouvel élu en matière civile.

[3] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 14-26 février 1867, n° 42.

gouvernement turc, tout semblait présager eux partisans de Grégoire VI un heureux pontificat.

Se rendant parfaitement compte de la gravité de la tâche qu'il allait entreprendre, le patriarche se mit avec beaucoup d'énergie à l'œuvre. Il résolut fermement de s'affranchir avant tout des influences du dehors. En attendant la revision projetée du règlement, il décréta de son pouvoir les mesures suivantes : 1° retirer du conseil mixte les quatre ecclésiastiques qui en faisaient partie, sauf à les laisser remplacer par autant de membres laïques. Cette mesure avait pour but de tracer nettement la ligne de démarcation entre les éléments spirituel et laïque et, tout en abandonnant au dernier le soin des affaires économiques, mettre fin à l'intrusion des influences laïques au synode; 2° ne pas remplacer réglementairement les six membres du synode qui devaient en sortir prochainement, mais leur substituer provisoirement autant d'évêques diocésains choisis parmi les plus éclairés et les plus estimés [1].

En même temps, le patriarche ne manquait aucune occasion pour exprimer le désir de resserrer autant que possible les liens entre la Grande Église et la Russie. Un jour, il dit à l'ambassadeur de Russie que, selon lui, il serait bien désirable d'établir des rapports directs entre les deux Églises en dehors de toute intervention du gouvernement russe. « Lorsque des agents politiques, dit-il, sont chargés de traiter des affaires religieuses, on est toujours prêt à leur attribuer une mission politique déguisée, sous le masque de la religion Il n'en serait plus de même le jour où le haut clergé russe inaugurerait avec le patriarcat (dans les affaires spirituelles) des relations directes et suivies indépendantes de toute action gouvernementale. » Et tout en rapportant ces paroles, l'ambassadeur ajoute, que de son côté, il abonde dans cette matière chaque fois qu'il rencontre le patriarche [2].

Quelques mois après son élection, Grégoire VI communiqua

[1] Dépêche du général Ignatieff, 28 février-12 mars 1867, n° 64.
[2] Dépêche du général Ignatieff. Buyuk-Déré, 18-30 juillet 1867, n° 196.

au représentant du tsar, sous le cachet du plus profond secret, un projet de la solution du différend bulgare qu'il avait élaboré lui-même. Plusieurs tentatives analogues avaient déjà été faites avant lui. Des commissions ont été instituées afin d'examiner cette question épineuse et de lui trouver une solution, mais ces commissions n'accordaient aux Bulgares que des concessions illusoires qui ne pouvaient pas les satisfaire. Le patriarche Grégoire paraissait, au contraire, animé d'un large esprit de conciliation et d'un sincère désir d'arriver à une entente. Ayant pris connaissance de son travail, le général Ignatieff résumait ses impressions ainsi : « Le projet du patriarche comprend un ensemble de modifications offrant les garanties les plus efficaces aux aspirations bulgares. Mgr Grégoire ne s'est point trompé d'ailleurs sur la portée de sa combinaison. « Je bâtis de mes mains, me « disait-il, un pont à l'indépendance politique des Bulgares[1]. »

Le projet du patriarche accordait aux Bulgares une Église autonome, érigée en exarcat et composée de diocèses avec une population exclusivement bulgare. Ces diocèses comprenaient les localités suivantes : Viddin, Nichova, Kustendjé, Vratcha, Sofia, Lovtcha, Samakoff, Tchervena (Roustchouk), Trnov, Preslava, Drystia (Sylistria) et Varna. — Philippopoli, dont la population était mixte et composée en grande partie de Grecs, restait soumis à la juridiction du patriarcat œcuménique. Il allait de soi que le nouvel exarcat assumait une part proportionnée de la dette du patriarcat, qui représentait le total de plusieurs emprunts contractés à différentes époques et s'élevait à une somme assez ronde[2].

Quel serait l'accueil réservé aux idées du patriarche parmi les Bulgares, se demandait l'ambassadeur, et il ajoutait : « S'ils ont conservé ne fût-ce qu'un grain de sens politique et un peu de vrai dévouement à la cause de l'orthodoxie, ils devraient accepter avec empressement cette chance inattendue qui paraît enfin ouvrir une issue à une question considérée longtemps comme

[1] Dépêche secrète du général Ignatieff. Péra, 2-14 mai 1867, n° 128.
[2] Dépêche du général Ignatieff. Buyuk-Déré, le 27 juin-9 juillet 1867, n° 175.

insoluble. » Toutefois, l'ambassadeur s'attendait au manque de sagesse des Bulgares.

Ces prévisions allaient bientôt s'accomplir, mais le danger s'aggravait de tous côtés. A peine les Grecs eurent-ils appris le contenu du projet patriarcal qu'ils s'y opposèrent avec force. Le représentant de la Grèce à Constantinople envisageait le projet du patriarche comme renfermant le maximum des concessions qu'on pouvait accorder aux Bulgares, et il disait au général Ignatieff « que pour éviter tout malentendu il était urgent de circonscrire les Bulgares par la ligne des Balkans ». Suivant lui, « tout l'avenir politique de la Grèce se débat dès aujourd'hui. La question est posée entre le slavisme et le grécisme. Il s'agit donc de ne pas faiblir. »

La question religieuse se présentant comme une querelle entre deux races, la Porte comprit bien vite le parti qu'elle pouvait en tirer. Elle aussi partageait la crainte des Grecs que la constitution d'une Église bulgare « ne fasse surgir un corps politique avec lequel on aurait à compter dans la suite ». En attendant, les ministres turcs tâchaient d'amadouer les deux partis et gagner leur confiance tout en les instiguant à se méfier de la Russie.

Le patriarcat était prêt à reconnaître une Église bulgare autonome formée des diocèses au nord des Balkans où la population était exclusivement bulgare. Le lien entre la nouvelle Église et l'Église-mère devait consister dans une dépendance purement nominale de la première ; c'était, en matière spirituelle, une vassalité à laquelle dans l'avenir devait correspondre un ordre politique analogue qu'il était facile à prévoir. Mais non contents des limites restreintes dans lesquelles on voulait enfermer leur nationalité, les Bulgares aspiraient à un espace plus large.

La principale difficulté qu'il leur fallait surmonter consistait dans cette circonstance que les races rivales étaient souvent très mélangées. Au sud des Balkans, il était dans bien des cas difficile d'établir une ligne de démarcation entre les deux nationalités. Tantôt une ville habitée par des Grecs était entourée de

villages purement bulgares, tantôt, dans la même localité, il était difficile d'établir quelle race formait la majorité de la population.

Disséminés un peu partout jusqu'aux portes mêmes de Constantinople, les Bulgares ne pouvaient revendiquer des limites naturelles géographiques correspondant à celles de leur nationalité. Et c'est pour cela qu'en déplaçant le terrain de la dispute, ils basèrent leurs revendications sur des limites vagues en demandant l'autonomie ecclésiastique, non pas pour une circonscription territoriale, mais pour la *nation* bulgare. Les nombreux projets élaborés par les Bulgares étaient tous fondés sur le principe purement national, tandis que les Grecs leur opposaient toujours la nécessité d'une démarcation territoriale pour arriver à un compromis pratique. Chacun des deux partis se montra intraitable et nécessairement les pourparlers directs entre eux ne pouvaient aboutir à une entente. Et chacun à son point de vue avait raison. Il était impossible au patriarcat de Constantinople de reconnaître une nouvelle Église qui allait se former dans son sein avec des limites aussi vaguement définies et qui prêtaient constamment à de nouvelles interprétations au fur et à mesure que la propagande bulgare aurait pris une plus large extension. D'un autre côté, en nous mettant au point de vue bulgare, nous comprendrons facilement que leurs aspirations nationales parfaitement légitimes ne leur permettaient pas de se contenter des limites étroites que les Grecs voulaient bien leur accorder. Il y allait de leurs intérêts nationaux. qui avaient pour eux une importance vitale. Le côté religieux n'était pour ainsi dire que purement accidentel. Les circonstances historiques ne leur permettaient pas d'autre façon de servir la cause nationale qu'en la masquant d'un drapeau religieux. Si le patriarcat œcuménique eût été capable lui-même de s'élever au-dessus des luttes nationales et d'incarner l'idée de la vraie catholicité exempte de l'esprit nationaliste, alors peut-être une solution aurait pu être trouvée. Elle consisterait, il nous semble, non dans la séparation des diocèses où les éléments grec et bulgare luttaient entre eux, mais dans une réorganisation intérieure du patriarcat lui-même

sur la base du respect pour tout élément national lui fournissant des garanties sûres et équitables pour son libre développement. Mais l'Église de Constantinople n'opposait à ses adversaires qu'un nationalisme non moins exalté que le leur. Il ne suffisait pas qu'à sa tête fût placé un patriarche digne de tout respect et qui, d'ailleurs, n'était pas exempt de patriotisme grec. Le patriarche ne disposait d'un pouvoir réel qu'autant que le lui permettait son ascendant moral.

Nous avons vu qu'aussitôt après son élection Grégoire VI songea à asseoir l'autorité patriarcale sur des bases plus solides. Acclamé par le peuple orthodoxe de Constantinople, il reçut de l'Assemblée nationale l'assurance formelle qu'elle lui prêterait toute son assistance à l'œuvre de la revision du règlement ecclésiastique qu'il était résolu d'entreprendre. Mais la popularité du chef de l'Église ne résista pas à la nouvelle de son attitude conciliante dans la question bulgare. Cela suffisait pour refroidir les sympathies ardentes dont naguère était entouré son nom. Et le peuple grec mouvant et facilement impressionnable fut persuadé par les meneurs que le patriarche devenait vieux et se laissait entraîner par les menées des panslavistes auxquels il n'était plus capable d'opposer une résistance ferme. La vérité était que Grégoire VI n'a pas su résister aux nombreuses influences qui se jouaient autour du trône patriarcal. Il ne réussit pas à garder l'attitude ferme et modérée qu'il avait choisie au début de son second pontificat et sa politique oscillait, visiblement prise entre le désir de trouver une solution équitable de la grave question pendante et la crainte de démériter de ses compatriotes Et c'est ainsi qu'il est arrivé peu à peu presque à regretter les concessions qu'il avait déjà accordées aux Bulgares, refusant obstinément à faire un pas de plus dans la même voie.

L'année 1868 était particulièrement favorable aux Bulgares. La question crétoise donnait de grandes inquiétudes à la Turquie. Le gouvernement ottoman se croyait à la veille d'une guerre avec la Grèce. Fidèle à sa politique traditionnelle, la Porte chercha à trouver au dedans de l'Empire un contrepoids à l'élé-

ment grec qui lui était hostile et naturellement on n'épargna pas à ce moment critique toute sorte d'encouragements, voire même des promesses aux Slaves. Un moment la Porte fut prise d'inquiétude en voyant des tentatives de rapprochement entre les Bulgares et la Grande Église. « Elle a usé de tous les moyens pour réagir contre une tendance qui ne répondait pas à ses intérêts; ... elle a tâché surtout d'exciter les sentiments nationaux des Bulgares contre des concessions représentées comme excessives et illusoires en même temps. » On avait fait répandre le bruit que le gouvernement assurerait aux Bulgares des avantages plus réels. Le grand vizir Aali Pacha reçut une députation bulgare à laquelle il déclara « que la Porte était disposée à reconnaître les Bulgares comme nationalité (milet) », mais s'abstiendrait de toute ingérence dans le différend religieux. La concession promise par le grand vizir n'était pas de nature à refroidir le zèle des Bulgares, qui voyaient déjà en elle le germe d'une organisation autonome vers laquelle les poussaient toutes leurs aspirations [1].

Profitant des bonnes dispositions des ministres turcs, les Bulgares tâchèrent d'intéresser directement la Porte à leurs pourparlers avec la Grande Église. Ce furent propositions et projets de toute sorte qu'ils soumettaient aux Turcs, les persuadant que la question était d'ordre plutôt politique que religieux et qu'en conséquence le gouvernement du padischah était compétent dans la matière. Les Turcs ne demandaient pas mieux que de s'ingérer dans les affaires intérieures des communautés religieuses pour en accaparer la direction. Mais de la part du haut clergé grec ils ne rencontraient aucune avance.

Craignant toujours de voir s'établir une entente entre le patriarcat et les Bulgares, et de perdre ainsi tout le bénéfice d'une solution du différend, la Porte résolut de s'interposer entre les parties et leur dicter les bases d'un arrangement qui devait contenir les points suivants :

[1] Dépêches de M. de Staal, chargé d'affaires de Russie. Péra, les 13-25 février et 5-17 mars 1868, nos 42 et 64.

1° Libre élection du clergé par les Bulgares;

2° Les églises qui ont été construites aux frais de la population bulgare seront reconnues sa propriété nationale et elle aura le droit d'en construire de nouvelles;

3° Dans chaque diocèse le métropolitain et les évêques bulgares choisiront une autre résidence que celle des hauts prélats grecs;

4° Un synode spécial bulgare, présidé par un primat bulgare, siégera à Constantinople;

5° Les Bulgares qui voudront rester soumis aux évêques grecs en auront la faculté;

6° La suprématie spirituelle du patriarche sera reconnue et son nom sera mentionné pendant l'office divin.

Ainsi que le remarquait l'ambassadeur de Russie, tout le projet avait pour but non la conciliation, mais la perpétuation des dissentiments. Sans parler des nombreuses contestations que devait soulever le droit reconnu aux Bulgares de réclamer les églises construites jadis à leurs frais, le projet contenait une contradiction qui se jetait aux yeux entre les articles 3 et 4. En effet, un synode bulgare siégeant sous la présidence d'un primat dans le chef-lieu du patriarche œcuménique, comment cela pouvait-il s'accorder avec l'obligation posée dans l'article précédent de choisir pour les évêques bulgares des résidences autres que celles des évêques grecs?

Le projet fut communiqué aux Bulgares par le ministre des Affaires étrangères Fuad Pacha, malgré la promesse qu'il avait donnée au patriarche de ne pas le faire. La mauvaise foi de la Porte était évidente et le général Ignatieff ne manqua pas de l'exprimer à Fuad Pacha. Le représentant du tsar tenta tous ses efforts en exhortant le patriarche de faire son possible pour arriver à une entente prompte et directe. Il n'épargna pas non plus des recommandations pressantes aux chefs bulgares. Mais le temps marchait vite. Quant au patriarche, poussé à bout par toutes sortes d'intrigues qui se jouaient autour de lui, il devenait de plus en plus irrésolu. Influencé par les membres de son

synode, il déclarait à Ignatieff « que si la Porte promulguait son arrêté, la Grande Église protesterait et abandonnerait ensuite la défense de ses droits à la protection divine[1]. »

Sur ces entrefaites, la Porte adressa au patriarche œcuménique deux projets de solution du différend. Dans la note (teskéré) accompagnant l'envoi, la Porte constatait l'inanité des efforts en vue d'arriver à une solution. « Comme il est nécessaire de maintenir les droits, prérogatives et privilèges du patriarcat grec, — poursuivait la note, — comme il n'est pas moins nécessaire de maintenir, quant à la liberté religieuse, les hautes concessions qui ont été accordées à toutes les classes des sujets de l'Empire; comme, en outre, l'état dans lequel se trouvent les choses depuis que cette question a surgi ne peut pas durer, — la Porte a cherché à trouver un moyen d'arrangement qui ne soit pas en opposition avec les droits existants et les canons religieux fondamentaux, et cela de manière à changer en accord et en tranquillité l'inimitié provenant de cette affaire. »

L'impression produite sur le patriarche et le clergé grec par la démarche de la Porte fut des plus déplorables. Mais Grégoire VI fut froissé encore davantage quand, non contente de cet acte d'ingérence dans les affaires de l'Église, la Porte autorisa les Bulgares à publier dans les journaux le texte du teskéré et des projets.

Décidés à ne pas reconnaître l'Église bulgare qui se serait constituée en opposition au patriarcat et à traiter sa hiérarchie comme dissidente, les prélats grecs cherchaient à se décharger de toute responsabilité. Aussi reprochaient-ils à la Russie d'avoir en quelque sorte amené la Grande Église à cette triste résolution en l'abandonnant à ses propres forces. « C'est par ce prétendu abandon de notre part, observait Ignatieff, qu'ils cherchent à justifier d'avance l'apparition en Orient d'une secte dissidente qu'ils s'attachent à assimiler à nos vieux croyants. » L'opinion du parti grec exalté allait encore plus loin et accusait

[1] Dépêche du général Ignatieff. Buyuk-Déré, le 11-23 juin 1868, n° 163.

l'ambassade de Russie d'avoir suggéré à la Porte les propositions qu'elle avait faites.

La démarche de la Porte ne pouvait pas naturellement être laissée sans réponse par le patriarche. Justement blessé par le procédé dont on avait usé envers lui, Grégoire VI, de son côté, ne se fit pas défaut de faire la leçon au grand vizir, qu'il accusait à mots couverts d'avoir fait preuve d'une grande ignorance dans l'examen des questions qui dépassaient sa compétence.

« L'auguste gouvernement de Sa Majesté Impériale, écrivait Grégoire VI, ne sachant probablement pas que toutes les questions ecclésiastiques sont essentiellement religieuses, pense que le différend bulgare n'est pas en rapport avec la religion, et entend sans doute par religion le dogme. Nous sommes donc forcé, et par compétence et par un devoir sacré, de porter à sa connaissance que toute question religieuse touchant aux institutions et aux canons sacrés de l'Église est également une question religieuse; par conséquent, autant qu'on avoue appartenir, comme chrétien orthodoxe, à notre Église, on ne peut sans blâme déroger à aucun des canons apostoliques et synodaux, mais on doit les accepter tous comme paroles divines; car c'est un article de foi dans toute l'Église orthodoxe que les apôtres et les saints conciles œcuméniques sont inspirés de Dieu. Or, comme cette question ne peut être résolue sans être examinée comparativement aux canons apostoliques et synodaux, il est évident que c'est une question religieuse. De même, comme les deux projets proposés, pour la solution de cette question, sont évidemment opposés à plusieurs canons sacrés, il s'ensuit que ces projets sont contraires à la religion.

« Cette raison seule suffirait, sans doute, pour justifier devant l'auguste gouvernement et l'Église orthodoxe universelle le rejet de ces projets; mais, en outre, ces projets, bien examinés dans leur ensemble, paraissent opposés non seulement aux canons de l'Église, mais à l'essence même et à l'esprit du christianisme, c'est-à-dire au Dogme de la foi. »

A la missive du patriarche était jointe une réfutation détaillée

des deux projets de la Porte. Ces derniers étaient basés sur le principe national avancé par les Bulgares et souffraient du même défaut de précision des limites de la future Église bulgare. Il n'était pas difficile de démontrer encore une fois que l'absence de précision introduisait intentionnellement la confusion et le trouble dans la délimitation des Églises. La coexistence dans une même ville (Constantinople) de deux autorités religieuses — du bache-métropolite (exarque) bulgare avec son synode à côté du patriarcat pour le seul motif de distinction de races — était en contradiction formelle avec les canons de l'Église [1]. Les mêmes canons, ainsi que la pratique suivie généralement partout, exigeaient la détermination exacte des limites de toute circonscription ecclésiastique.

Le projet statuait que, dans un diocèse avec une population mixte, le métropolitain devait appartenir à la nationalité de la majorité, mais que la minorité avait le droit d'élire un évêque. Ce dernier était soumis à la fois à deux autorités religieuses différentes, celle de sa nationalité et celle du métropolitain du chef-lieu. Cette double soumission était aussi une source de malentendus continuels.

« Ce qui soulève principalement les objections du patriarche contre les projets de la Porte, résumaient les impressions d'Ignatieff, c'est qu'il n'y est pas question d'une Bulgarie, c'est-à-dire d'une circonscription ecclésiastique plus ou moins étendue, mais des Bulgares qui se soustrairaient ainsi partout où ils se trouveraient à l'autorité canonique dont ils avaient relevé jusqu'ici. Ce serait, selon Mgr Grégoire, la dissolution des liens de l'Église par le principe de nationalité [2]. »

La missive du patriarche ne contenait pas seulement une critique âpre des projets de la Porte et des prétentions bulgares.

[1] Cet argument incontestable est basé sur le XIIe canon du IVe concile œcuménique, dont le texte ne saurait admettre deux interprétations. C'est l'un des points les plus attaquables au point de vue du droit ecclésiastique dans l'organisation de l'exarcat bulgare.

[2] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff. Péra, le 22 octobre-3 novembre 1867, n° 267.

Après avoir suffisamment démontré l'incompétence du gouvernement dans les affaires religieuses, Mgr Grégoire concluait à la nécessité de soumettre le différend à la décision d'un concile œcuménique qui devait être convoqué à Constantinople.

Dans une phase antérieure du différend, quand leurs demandes reposaient sur des bases plus modérées, l'idée de s'adresser à l'arbitrage de toutes les Églises autocéphales d'Orient revenait plusieurs fois dans les entretiens des Bulgares avec l'ambassadeur de Russie. Maintenant les rôles avaient changé. D'opprimés qu'ils avaient été dans le temps, ils devenaient les agresseurs. Et quand la Grande Église, à son tour, proposa de soumettre le différend au concile des Églises d'Orient, les Bulgares protestèrent vivement, prévoyant qu'un concile ne saurait satisfaire à celles de leurs demandes qui étaient contraires aux canons de l'Église.

Les Turcs, de leur côté, se récriaient contre l'idée d'un concile œcuménique, craignant surtout que la Russie, par l'organe de ses représentants au concile, n'acquît trop d'influence dans les affaires de l'Église. Les ministres turcs poussaient les Bulgares à protester contre le concile. En même temps, ils encourageaient sous main les Bulgares à se constituer en Église indépendante et à procéder à l'élection de leurs évêques et du synode conformément au projet de la Porte rejeté par le patriarche. On laissait entendre aux Bulgares que le firman consacrant la constitution définitive de l'Église bulgare ne leur serait pas refusé dès que les évêques réunis dans la capitale se seraient mis d'accord sur les bases de la nouvelle organisation.

Tout se fit comme il était entendu. Les archevêques bulgares de Philipople, de Sophia et de Lovtcha, qui se trouvaient en ce moment à Constantinople, présentèrent leurs démissions au patriarche œcuménique comme à leur chef spirituel. En motivant leur décision par la nécessité de mettre fin à l'état précaire des diocèses bulgares et l'impossibilité d'aboutir à une entente, les prélats exprimaient leur intention de reconstituer l'ancienne Église bulgare, qui conservera éternellement son union spiri-

tuelle avec le patriarcat de Constantinople, ainsi qu'avec toutes les autres Églises orthodoxes. Au dix-huitième siècle, le patriarche Samuel incorpora les archevêchés slaves d'Okhrida et d'Ipek, obtempérant aux vœux du clergé et du peuple. En acceptant la soumission des évêques slaves au patriarcat œcuménique, il les avait autorisés à présenter auparavant leurs démissions aux trônes archiépiscopaux d'Okhrida et d'Ipek. — Aujourd'hui les évêques ne font que se conformer à cet exemple et ils espèrent que Sa Sainteté ne verra rien d'illégitime dans leur démarche, conforme aux précédents.

Les menées bulgares avaient épuisé la patience du patriarche. Il se renferma dans une attitude ferme repoussant toute idée de concessions à ajouter à celles qu'il avait déjà faites. La requête des prélats bulgares leur fut restituée avec l'ordre formel de rentrer dans leurs diocèses. Quant aux Bulgares, craignant un revirement dans l'attitude de la Porte, ils avaient hâte de constituer un synode national, qu'ils espéraient voir reconnaître par le synode de Saint-Pétersbourg.

Cela rendait la situation du représentant du tsar difficile. Incompétent en matière de foi, il sollicitait vivement les directions du Saint-Synode de Pétersbourg. Un ambassadeur avait à sa charge avant tout les intérêts politiques de la Russie en Orient. Il est vrai qu'en Orient la religion et la politique étaient si étroitement liées entre elles que la séparation de leurs domaines devenait parfois impossible! Un diplomate était obligé d'entrer dans l'examen des dogmes et des articles de la discipline religieuse. Cette circonstance, nous l'avons vu, a attiré l'attention du général Ignatieff ainsi que celle du patriarche dès son élection. Mgr Grégoire désirait que l'Église russe fût représentée à Constantinople à côté de l'État. Quant à l'ambassadeur, il se serait volontiers déchargé d'une partie de la responsabilité qui lui incombait. « Notre situation devient très délicate, écrivait-il au chancelier; nous ne pouvons pas reconnaître la création d'un synode bulgare à Constantinople ni entrer en communication avec une Église bulgare autocéphale avant qu'elle ne

soit reconnue par le patriarcat. Autrement nous nous aliénerons non seulement le patriarche œcuménique, mais tous les autres patriarches d'Orient aussi bien que tous les autres Grecs. Si cependant nous n'acceptions point la hiérarchie bulgare, les Slaves verraient en nous des ennemis faisant cause commune avec les Grecs; de plus, les Bulgares seraient peut-être tentés de suivre les suggestions occidentales et turques en acceptant l'union avec Rome [1]. »

Dans ces circonstances, l'idée du concile œcuménique proposée par le patriarche Grégoire trouva dans le représentant du tsar un écho des plus favorables. Il avouait l'avoir même suggérée deux ans auparavant « tant au patriarche qu'aux différentes personnes du haut clergé ». Rapportant l'accueil enthousiaste que la proposition de Mgr Grégoire avait rencontré au sein de l'Assemblée nationale grecque, l'ambassadeur appréciait les avantages importants qu'elle comportait selon lui. L'assistance des délégués russes et de ceux des autres Églises indépendantes relèverait le patriarcat aux yeux des Turcs. Les liens entre la Russie et l'Église d'Orient pourraient être resserrés davantage. « En outre, la réunion du concile aurait l'avantage pour nous de nous épargner une décision dans le différend bulgare, décision que tant de considérations nous empêchent de formuler d'une manière catégorique [2]. »

Le chancelier russe approuvait l'attitude de conciliation prise par l'ambassadeur sans que ce dernier eût recours à une intervention officielle directe dans la question. Il engageait l'ambassadeur à ne pas trop compter sur les directions du Saint-Synode de Pétersbourg, visiblement embarrassé et ne trouvant pas de solution pratique.

L'Église russe venait de faire une perte immense dans la personne de Mgr Philarète, métropolitain de Moscou, qui, grâce à son

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 29 octobre-12 novembre 1868, n° 271.

[2] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 19 novembre-1er décembre 1868, n° 292.

haut caractère moral et à une profonde connaissance des affaires d'église, avait à maintes reprises rendu de grands services à la diplomatie russe par ses sages directions dans le domaine de la politique religieuse [1].

Des mois se passèrent avant que le synode russe prît la décision de répondre aux ouvertures du patriarche Grégoire concernant la convocation du concile œcuménique à Constantinople.

Sa réponse parvint enfin à ce dernier en mai 1869.

Le Saint-Synode russe se prononçait pour le règlement du différend à l'amiable par le patriarcat sans recourir à la convocation d'un concile. Pour reconnaître l'indépendance de l'Église bulgare, la compétence du patriarche œcuménique était suffisante, des cas analogues ayant jadis eu lieu lors de la reconnaissance des Églises russe et grecque. En même temps, la convocation d'un concile pourrait entraîner les conséquences les plus fâcheuses, si les Bulgares se montraient récalcitrants à ses décisions. Dans ce cas tout espoir de les ramener au droit chemin serait enlevé. Le synode exprimait l'avis que quelques-unes, sinon toutes les demandes des Bulgares « étaient parfaitement naturelles, fondées et légitimes et que Sa Sainteté était appelée par son devoir même de pasteur à satisfaire à ces désirs dans la limite du possible [2]. »

La réponse du synode russe attendue avec tant d'impatience déçut les espérances de Grégoire VI. Sortant d'un entretien avec le patriarche, M. Onou était frappé des progrès que l'idée du concile œcuménique avait faits parmi les hauts prélats grecs. « Aujourd'hui l'on peut affirmer hardiment, disait-il, qu'il serait difficile de trouver un seul membre du haut clergé qui ne fût sincèrement convaincu de la nécessité du concile œcuménique. C'est le remède infaillible destiné à cicatriser toutes les plaies de l'Église d'Orient [3]. »

[1] Le prince Gortchakoff au général Ignatieff. Pétersbourg, le 11 novembre 1868.

[2] Voir l'ouvrage de Feploff sur le *Différend gréco-bulgare*, p. 70.

[3] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 14-26 mai 1869, n° 140.

Désagréable au patriarche, la réponse du synode était loin de faciliter la tâche de l'ambassadeur, qui s'était montré auparavant partisan du concile œcuménique. Cette réponse déplut également aux Grecs et aux Bulgares, quoiqu'elle fût incontestablement plus favorable à ces derniers. Seuls les Turcs furent très satisfaits en apprenant que la Russie était loin de patronner l'idée d'un concile œcuménique.

Le temps employé par le synode de Pétersbourg pour méditer sur la réponse à faire au patriarche avait apporté des changements sur le terrain mouvant de la capitale turque.

Ce n'est pas en vain que les Bulgares craignaient toujours des revirements dans les tendances de la Porte.

Aussitôt que le danger d'une guerre avec la Grèce sembla conjuré et que la crise aiguë provoquée par l'attitude menaçante de certains cabinets européens dans la question crétoise fit place à un calme relatif, — la Porte modifia son langage vis-à-vis des Bulgares. Sans décourager ces derniers, les ministres du sultan commencèrent leur double jeu habituel en tâchant en même temps d'attirer les Grecs.

Dans sa sollicitude paternelle envers tous ses sujets, disait-on à ces derniers, le gouvernement ottoman veillerait à ce que les intérêts des Hellènes ne soient pas lésés par les Slaves.

La politique de la Porte ne fut pas infructueuse : Grecs et Bulgares, mécontents de ne pas trouver l'appui qu'ils cherchaient auprès de l'ambassade de Russie à leurs prétentions exclusives, conçurent envers la politique russe des méfiances adroitement exploitées par les Turcs. Ceux-ci paraissaient être les maîtres du terrain et tenir tous les fils entre leurs mains. « Le résultat des conférences de Paris [1], écrivait le chargé d'affaires de Russie en 1869 [2], a ébranlé la confiance des Grecs en l'assistance de l'Europe. Un parti considérable, tant à Athènes qu'ici, croit aujourd'hui que la *grande idée* ne peut se poursuivre que dans des voies pacifiques par la propagation des lumières et *sous l'égide de la*

[1] Sur la question crétoise.
[2] M. de Staal, plus tard ambassadeur de Russie à Londres.

Porte. Des doctrines analogues sont professées par une partie de la presse bulgare. Les Slaves réclament également de nouveaux droits ; ils réagissent contre les empiétements séculaires de l'hellénisme, mais comme les Grecs, c'est auprès du gouvernement turc et non contre lui qu'ils intentent aujourd'hui leur procès. Le différend des Bulgares avec la Grande Église n'est que l'une des manifestations de cette lutte ; il témoigne de la nécessité de trouver la formule d'une séparation qui est depuis longtemps dans les faits; il constate en même temps les efforts tentés dans cette direction par les esprits modérés des deux partis. Ces efforts n'ont pas encore abouti, mais de fait leur couronnement est actuellement entre les mains de la Porte. D'ennemie commune qu'elle était, elle se trouve aujourd'hui transformée en arbitre. C'est là l'avantage comme le péril de sa position [1]. »

Si la lutte engagée entre les races rivales leur faisait oublier leur haine séculaire contre l'ennemi commun, ce n'était qu'un triste symptôme des progrès qu'avait faits leur inimitié mutuelle. A Athènes une société antislave a été fondée dans le but avoué d'entraver par tous les moyens le développement de la race slave et son expansion dans la péninsule balkanique. « A Constantinople comme à Athènes, écrivait Staal, il s'est formé un parti qui, sous l'impulsion d'un dépit mal raisonné, se déclare ouvertement contre la politique de la Russie en Orient. Ce parti se recrute principalement dans la catégorie des gens qui, plus *Byzantins* qu'Hellènes, selon l'expression de M. Novikoff [2], aspirent, d'une part, aux faveurs de la Porte et défendent, de l'autre, les intérêts du haut clergé.

L'organe de ce parti, *le Phare du Bosphore*, accusait la Russie « d'exploiter l'élément grec en faveur d'intérêts purement slaves », et avertissait les Grecs « de ne pas se laisser prendre aux embûches cachées sous les semblants d'affinités religieuses ». Les Grecs devaient entrer « dans le mouvement

[1] Dépêche de Staal. Buyuk-Déré, le 26 août-7 septembre 1869, n° 233

[2] Ministre de Russie à Athènes à cette époque, plus tard ambassadeur à Vienne et à Constantinople.

civilisateur de l'Occident, qui seul pourrait leur faciliter l'accomplissement de leur mission en Orient ». La feuille conseillait d'agir en accord avec l'élément musulman, qui « serait moins dangereux à l'expansion du génie grec que ne l'est le slavisme ». Ces doctrines trouvaient appui en France, observait Staal, qui « semblerait portée aujourd'hui à protéger les aspirations de l'hellénisme pour regagner son ascendant sur les races grecques et favoriser en même temps les progrès de l'union catholique[1] ».

Dans la nouvelle phase où était entré le différend gréco-bulgare, la Porte fit une tentative sérieuse de s'interposer dans son nouveau rôle d'arbitre entre les races rivales, qui semblaient elles-mêmes lui reconnaître cette qualité. Une commission mixte fut instituée par le grand vizir pour l'examen de la question. Il était impossible de compter sur la participation à l'œuvre projetée du clergé qui niait la compétence de la Porte dans la matière. D'autre part, les ministres turcs affirmaient que le différend était d'ordre politique et non religieux. Pour ces motifs, la commission fut composée de membres laïques, dont trois Grecs et trois Bulgares, tous appartenant aux personnalités les plus marquantes des deux nations. C'étaient, pour les Grecs, Alexandre Carathéodory[2], Photiades bey et Christo Vito; pour les Bulgares, Stoianovitch, Hadji Ivanko, membres du conseil de l'Empire, et Gabriel effendi Christich[3]. Ce dernier était en rapports suivis avec le général Ignatieff.

L'ambassadeur de Russie n'avait que peu d'espoir de réussite. Cependant, il continuait à vouer tous ses efforts à aplanir les nombreuses difficultés.

Ayant eu vent des *desiderata* formulés par les Bulgares, les Serbes s'empressèrent de revendiquer pour eux les diocèses d'Okhrida et d'Ipek comme ayant fait jadis partie du grand empire serbe. Ordre fut envoyé de Belgrade à l'agent serbe à Constan-

[1] Dépêches de Staal. Buyuk-Déré, le 10-22 juin 1869, nos 165 et 166.

[2] Plus tard ministre des affaires étrangères et premier plénipotentiaire turc au congrès de Berlin.

[3] Nommé en 1884 gouverneur général de la Roumélie orientale.

tinople, de demander que ces diocèses restassent soumis au patriarcat, mais que le clergé en fût serbe. L'ambassadeur de Russie fit représenter au gouvernement princier, avec énergie, qu'il avait mal choisi le moment pour de pareilles revendications, qui ne faisaient que compliquer davantage la question. Le général Ignatieff ne perdait pas encore l'espoir dans l'entente directe entre les Bulgares et la Grande Église. La cause des Bulgares était une cause slave dont le succès intéressait indirectement les Serbes. Ceux-ci n'avaient qu'à attendre pour régler plus tard à l'amiable leurs comptes avec les Bulgares. Les Serbes entendirent raison et retirèrent leurs demandes.

Un moment le succès de l'œuvre de la commission parut probable. De concert avec Ignatieff, Gabriel effendi élabora un projet où les griefs précédents du patriarche étaient pris en sérieuse considération.

Une circonscription territoriale quoique plus étendue que celle projetée par Mgr Grégoire, mais nettement définie, le siège du synode bulgare fixé à Fyrnovo ou Okhrida, c'étaient autant de bases sérieuses pour pouvoir arriver à une entente avec le patriarcat. Dans les diocèses contestés, notamment celui de Philipople, un partage des paroisses entre les deux Églises devait avoir lieu. « Quant aux autres évêchés, la répartition des territoires suivrait les limites des cazas (districts) et profiterait ainsi des facilités des divisions administratives. » Le général Ignatieff fit observer au délégué bulgare « qu'il était essentiel de ne pas heurter dans cette question les susceptibilités de la Porte, qui ne se dissimulait nullement les inconvénients d'une délimitation fixe adoptant des frontières nationales et se présentant ouvertement comme point de départ à des revendications politiques. »

C'était, en effet, une des nombreuses complications, et non des moins importantes, du différend bulgare. L'Église exigeait que les limites de la nouvelle circonscription fussent nettement définies. La Porte s'obstinait dans son inertie à ne point vouloir trancher la question et croyait se réserver une issue dans le vague dont seraient entourées ses décisions. Quant aux Bulgares,

ils surent habilement tirer parti de la marge qui, grâce à ce vague, était réservée à l'action de leur propagande.

Le nouveau projet fut examiné par la commission présidée par Aali Pacha. En deux séances, on arriva à un compromis accepté par les deux partis. Des 74 diocèses du patriarcat, 37 grecs et 4 serbes lui étaient conservés. Huit diocèses mixtes devaient être partagés entre les deux Églises. La nouvelle Église bulgare était composée de 25 diocèses. En attribuant au synode bulgare un siège autre que celui de Constantinople, on réservait au métropolitain bulgare le droit de résider temporairement à Constantinople à l'instar du patriarche de Jérusalem.

Tels étaient les résultats de la commission mixte. Tout le monde semblait pouvoir se féliciter; car, enfin, après de longues années, les races rivales se tendaient la main et leur entente était d'avance ratifiée par le gouvernement turc et l'ambassade de Russie. Mais le principal obstacle n'était pas encore vaincu. Il fallait obtenir l'acquiescement du patriarche. L'ambassadeur de Russie s'employa de son mieux. Il était secondé par Carathéodory et Gabriel effendi et tâchait d'associer à ses efforts M. Rangabé, ministre de Grèce.

Sans entrer dans l'examen du fond de la question, le patriarche s'obstinait dans des considérations de discipline religieuse et demandait, avant d'entrer en pourparlers, que les évêques bulgares arrivés à Constantinople sans son autorisation reconnussent par écrit avoir enfreint les canons [1].

Ce qu'on croyait avoir atteint un jour était à refaire le lendemain. Tantôt c'était le patriarche, tantôt les Bulgares qui suscitaient des embarras toujours croissants.

Né sur le terrain religieux, le différend changeait de plus en plus de caractère, se déplaçant à vue d'œil sur un terrain purement politique.

Les chances d'une entente entre les Bulgares et la Grande Église devenaient problématiques, la question dégénérait en

[1] Dépêche secrète du général Ignatieff. Péra, le 22 avril-4 mai 1869, n° 112.

une lutte entre deux races, les Grecs et les Bulgares. Si au commencement de la crise la diplomatie russe a fait preuve d'une vraie impartialité, il n'est que juste de reconnaître que son action n'a pas été appréciée à sa valeur par les parties en jeu. Il était pourtant nécessaire de persévérer dans la même ligne de conduite, car l'unité de la foi orthodoxe en Orient demeurait toujours la pierre angulaire de la politique russe.

S'inspirant de cette idée traditionnelle, l'ambassade de Russie ne pouvait plus, comme jadis, croire que le maintien de ce principe ne dépendait que d'une consolidation intégrale de toutes les prérogatives du patriarche œcuménique. Le temps avait marché. A côté de l'Église de Constantinople, qui s'imprégnait de plus en plus d'un esprit de nationalisme grec, une nouvelle organisation religieuse nationale aspirait à la liberté et à l'indépendance, et ces aspirations avaient acquis trop de consistance pour ne pas être prises en sérieuse considération.

Les Bulgares abandonnés à eux-mêmes n'auraient peut-être pas reculé devant une séparation définitive avec l'Église d'Orient et se seraient constitués en communauté dissidente qui ne saurait longtemps résister aux influences dissolvantes du dehors. L'unité de la foi orthodoxe se trouverait par cela même en danger, et il importait à la diplomatie russe d'éviter cet écueil et de sauvegarder le lien précieux de la Russie avec les populations d'Orient qui constituait de tout temps la base de notre influence sur nos coreligionnaires. Ce souci, nous l'avons vu, préoccupait le général Ignatieff, qui avait un moment espéré que le danger pouvait être écarté par un concile qui aurait réglé la question, mais son idée n'ayant pas été approuvée, la question restait ouverte.

Par une étrange coïncidence, au moment même où le patriarcat œcuménique, se débattant dans les embarras les plus graves, en vint à l'idée que le seul remède pouvait être un concile œcuménique, l'Église de Rome eut recours au même moyen pour sortir d'une crise moins aiguë. Le pape Pie IX envoya une invitation à ce concile au patriarche de Constantinople ainsi qu'aux autres

chefs des Églises orthodoxes autocéphales. L'appel n'eut pas de suite et l'invitation du Pape fut déclinée en termes courtois qui ne dissimulaient pas le point de vue intransigeant de l'Église d'Orient dans cette question délicate.

La réponse du patriarche Grégoire au Pape était basée sur ces considérations que l'Église d'Orient a opposées invariablement aux avances de la papauté. Cette dernière devrait se désister de ses errements avant que les relations entre les deux Églises sœurs reprennent leur cours normal sur le pied d'égalité. Suivant cette manière de voir, qui pourtant ne saurait être considérée comme un *credo* obligatoire pour la chrétienté orthodoxe, l'Église de Rome ne fera vraiment partie de l'Église universelle du Christ qu'après avoir rétabli dans sa doctrine le *statu quo* du dernier septième concile œcuménique. Avant que cela ne soit fait, les prélats d'Orient considèrent l'Église d'Orient comme représentant toute l'Église universelle. Au fond, cette idée, en sens inverse, était aussi celle de l'Église romaine. Car, tout en invitant l'Église d'Orient à prendre part au concile de Rome, son abstention n'empêchait pas les prélats catholiques de reconnaître à ce concile le caractère d'œcuménique; en d'autres mots, d'identifier l'opinion de l'Église occidentale, seule représentée à ce concile, avec la voix de l'Église universelle.

Le concile de Rome donna un nouveau sujet d'inquiétude au général Ignatieff. Gagné par des appréhensions quelque peu exagérées vis-à-vis des succès de la propagande catholique parmi les Bulgares, il s'en expliqua avec le patriarche. « Si, selon toutes les probabilités, le parti ultramontain triomphe à Rome, lui dit-il, la minorité libérale peut se trouver disposée à un rapprochement avec les Églises nationales de l'Orient... Dans l'état de désarroi où se trouve la Grande Église en ce moment, il n'est pas de doute que tout nouvel élément qui lui viendrait de l'Occident n'en augmenterait les divisions. Ce fait acquerrait d'autant plus de gravité que les nouvelles sollicitations pourraient s'adresser directement aux nationalités mécontentes de l'ordre des choses en favorisant ainsi une union que la

discipline papale a contribué à écarter jusqu'à présent. » Le patriarche n'a pas été du même avis. Il a exprimé au contraire la conviction « que l'Église catholique ne pourra, en se faisant libérale, que perdre de sa force d'expansion du moins en Orient. Ce qui est à craindre, selon lui, ce n'est nullement la propagande des idées laissées à leur libre essor, mais l'œuvre patiente et disciplinée des Jésuites obéissant à un mot d'ordre et mettant tous les moyens au service de leur cause [1] ».

Quant au général Ignatieff, il signalait à la sérieuse attention de son gouvernement le danger des propagandes catholique et protestante qui paraissaient avoir redoublé de zèle depuis le voyage en Orient de deux princes, l'un catholique, l'autre protestant — de l'empereur d'Autriche et du prince de Prusse.

Les procédés employés par les propagandes rivales différaient entre eux. Les catholiques poursuivaient leur tâche au moyen de l'enseignement, par l'action lente mais continue de leurs nombreuses écoles. Quant aux protestants, ils auraient adopté une autre tactique. Leurs missionnaires auraient dirigé leurs efforts surtout à attaquer le culte extérieur. « Ce moyen peut malheureusement produire des résultats désastreux parmi les Bulgares qui, dépourvus de tout fond religieux, de toute instruction, mettent surtout leurs croyances et leur foi dans les pratiques rituelles... On a remarqué que ceux qui se laissent séduire par les prédications des missionnaires protestants en Orient, ne se convertissent pas à proprement parler au protestantisme. Seulement ils se laissent envahir par le doute à l'endroit du culte qu'ils finissent par considérer comme un anachronisme. Pour eux, le mot *protestant* signifie non croyant, athée, indifférent. Et c'est là le danger de la phase présente tant par rapport à l'avenir des populations coreligionnaires qu'à leurs relations futures avec la Russie [2]. »

Parmi les meneurs les plus avancés des Bulgares, il se trouvait des gens tels qu'un nommé Tchoumakoff, délégué de Phi-

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 13-25 janvier 1870, n° 8.
[2] *Ibid.*, n° 9.

lippople, qui pensaient qu'il n'y avait rien à attendre des pourparlers avec le patriarcat, et que tous les moyens étaient bons pour obtenir une Église autonome nationale. Peu leur importaient les dogmes religieux, et ils se disaient prêts à modifier leurs croyances et embrasser l'union avec Rome, si elle leur garantissait les avantages qu'ils ne pouvaient obtenir de l'Église de Constantinople. Les partisans du parti en question confiaient leurs projets au général Ignatieff, auquel ils laissaient entrevoir que la Russie, en soutenant les Bulgares, pourrait leur éviter cette triste issue.

Il est à se demander jusqu'à quel point s'abusaient les meneurs bulgares, ou bien abusaient-ils de la confiance de leur interlocuteur quant à la portée réelle de leurs projets. Si les meneurs affranchis de tous préjugés pesaient de sang-froid tous les *pro* et *contra* de l'union avec Rome, ils ne devaient pas ignorer les sentiments de la grande masse de leurs compatriotes. Auprès de celle-ci, toutes ces combinaisons avaient peu de chance de réussir. L'union avec Rome ne pouvait trouver d'adhérents parmi le bas peuple, qui l'aurait certainement considérée comme un acte d'impie et sacrilège trahison envers la foi des Pères. L'orthodoxie a poussé des racines trop profondes en Orient pour que du jour au lendemain un peuple puisse changer quelque chose dans ces croyances entrées dans sa chair et dans son sang pendant des siècles. Et puis la population en Orient a été habituée à l'organisation démocratique de son Église. C'est même une des causes principales du préjugé invétéré qu'elle nourrit contre la papauté. Maintes fois les missionnaires catholiques se sont butés contre cet obstacle. Si la propagande catholique remporte de temps en temps en Orient des succès considérables, ce n'est que grâce au zèle infatigable de ses admirables travailleurs, qui pour convertir un peuple ne s'arrêtent pas devant la nécessité d'avoir affaire à chaque individu à part.

Toutes ces considérations ne pouvaient pas être ignorées des meneurs bulgares ; ceux-ci avaient trop d'esprit pratique pour se lancer dans une aventure où ils étaient si peu sûrs d'être

suivis de leurs compatriotes. Au fond, en matière de foi, les Bulgares étaient tout aussi *byzantins* que les Grecs, et partageaient avec eux non seulement les mêmes croyances, mais des préjugés identiques. Aussi n'écoutèrent-ils point les conseils des missionnaires et des agents polonais, d'envoyer leurs représentants au concile de Rome. Il nous semble, en général, que dans la question de l'union la diplomatie russe se laissa jouer quelque peu par les manœuvres du parti bulgare avancé.

Les appréhensions suscitées par le travail des missionnaires hétérodoxes, l'hostilité patente des Grecs, la méfiance du haut clergé, toutes ces circonstances exerçaient leur part d'influence sur la diplomatie russe, en modifiant peu à peu son attitude par rapport au différend. Ce changement s'accentua davantage après que le patriarche Grégoire ne voulut pas accepter d'arrangement sur les bases élaborées par la commission mixte de 1869. En se retranchant dans une stricte observation des canons et de la discipline religieuse, le digne prélat voulait se décharger de toute responsabilité. Correcte au point de vue du droit, cette attitude était loin d'être politique et n'était pas exempte d'un formalisme exagéré.

La justice exige de reconnaître tous les efforts tentés par Grégoire VI lors de son avènement dans le but de la conciliation; mais dans son entourage il ne trouva aucun appui. Son pouvoir était restreint et l'assentiment du synode et du conseil laïque lui faisait défaut. S'étant avancé dans la voie des concessions jusqu'à des limites où le haut clergé ne le suivait qu'à contre-cœur, il ne pouvait sans danger risquer un pas de plus sur cette pente glissante. La faute n'était pas autant à lui qu'à l'organisation défectueuse de l'Église, qui laissait si peu de marge à l'initiative du patriarche.

Grégoire Troubetzkoï.

(A suivre.)

LA DIPLOMATIE DE LEIBNIZ[1]

NÉGOCIATIONS ET MÉMOIRES

POUR LA SUCCESSION D'ANGLETERRE

Il est des moments de l'Histoire durant lesquels tous les droits dynastiques semblent détruits par l'impitoyable mort ou par la révolution. C'est ainsi qu'en moins d'un siècle se posèrent, en Europe, les graves questions de la succession d'Angleterre (1688), de la succession d'Espagne (1710), de la succession de Pologne (1736), de la succession d'Autriche (1740) et de la succession de Bavière (1778). Chacune de ces questions fut la cause d'une guerre. Chaque guerre finit par un traité modifiant plus ou moins l'équilibre des intérêts internationaux.

La France, qui avait pris part à toutes les luttes, vit son droit monarchique renversé en 1793 : tous les vieux pouvoirs avaient été successivement ébranlés, tandis que surgissaient de nouvelles puissances : la Prusse, la Russie et les États-Unis.

L'action de la Hollande, prépondérante avec Guillaume d'Orange, s'effaçait à mesure que les victoires françaises abaissaient l'orgueil républicain des calvinistes et les prétentions des Provinces-Unies. Les Hollandais allaient porter au dehors leurs ambitions et leurs conquêtes : ils se créaient des colonies et attiraient à eux la richesse du monde.

Le Portugal, en même temps, devenait en quelque sorte, par le traité de Méthuen, le vassal de l'Angleterre, et le commerce britannique, protégé par deux cent vingt-quatre navires de guerre, prenait une extension considérable.

[1] Voir la *Revue d'histoire diplomatique*, avril, octobre 1905 et avril 1906.

L'Allemagne, divisée en petites principautés hostiles et en proie à toutes les luttes confessionnelles, ne pouvait, même par l'Empire, retrouver assez d'unité pour contre-balancer la puissance commerciale de l'Angleterre.

Leibniz redoutait autant cette puissance que la monarchie universelle des Bourbons. Tout en travaillant diplomatiquement contre l'hégémonie politique de la France, il se sentait incapable, faute de ressources et de moyens d'action, de refaire l'hégémonie impériale. Il résolut alors qu'une dynastie allemande régnerait à Londres. Pour hardi que fût le projet, sa réalisation n'était pas impossible.

Après l'interrègne de deux mois qui suivit la révolution de 1688 et la fuite de Jacques II, le parlement anglais avait hésité devant un projet de régence. Mais, considérant « qu'il était dangereux pour un État protestant d'être gouverné, même nominalement, par un prince papiste, les deux Chambres avaient appelé au trône une princesse protestante : Mary, fille aînée de Jacques II, et son époux Guillaume d'Orange. En même temps, une loi de succession fut votée. Cette loi établissait qu'à défaut d'héritiers directs de Guillaume III et de Mary, la couronne reviendrait à la princesse Anne, seconde fille de Jacques II, puis aux enfants issus de son union avec le prince Georges de Danemark [1] ».

La loi conférait ainsi tous les droits héréditaires à des familles élevées dans la religion anglicane au détriment du prince de Galles, instruit dans la religion catholique; la légitimité de sa naissance était, du reste, fort contestée.

Trois partis allaient, en Angleterre, se trouver en présence et fomenter des intrigues sans nombre.

Les Jacobites, accusés de papisme quoiqu'ils ne fussent pas tous catholiques, travaillaient au retour des Stuarts et affirmaient les droits du prétendant.

Les Tories, partisans loyalistes de la royauté, défendaient les

[1] *The Comprehensive History of England*, t. III. Blackie and son, Glascow, Edimburgg and London.

prérogatives de la couronne et tous les privilège de la Haute Église.

Les Whigs [1], ou radicaux, prétendaient à toutes les libertés et s'attachaient surtout à la défense des intérêts commerciaux de la nation.

Ennemis avérés des Stuarts, ils furent les préparateurs assidus de l'avènement de la dynastie hanovrienne. Leibniz trouva, parmi eux, ses plus sûrs correspondants et ses plus fidèles auxiliaires. Deux surtout, Thomas Burnett et Stepney, entretinrent avec lui une correspondance secrète, tandis que Gilbert Burnett, archevêque de Salisbury et précepteur du jeune duc de Glocester, l'aidait de son crédit auprès de Guillaume III.

« Si vous voulés envoyer quelque chose à Mme l'Électrice ou à moy, écrivait Leibniz à Thomas Burnett, il suffira de le faire donner à M. Van der Hek, nostre agent à La Haye. Mme l'Électrice a la bonté de permettre qu'on mette, dans ses paquets, ce qui s'adresse à moy. »

Ce billet est daté d'Hannover, juin 1695 [2].

Le 22 novembre de la même année, il écrivait encore : « Mme l'Électrice a reçu une belle lettre de l'évêque de Salisbury où il nous donne de belles espérances touchant le nouveau Parlement, Dieu les accomplisse ! »

Dès 1689, Gilbert Burnett, sur l'ordre du roi, avait fait, à la Chambre des lords, une motion tendant à ce que la princesse Sophie de Hanovre et ses descendants fussent expressément déclarés héritiers présomptifs à la Couronne après les personnes désignées par la loi de succession. C'était prévoir d'un peu loin les malheurs qui devaient frapper la lignée de la princesse Anne. La Chambre des lords rejeta la motion. Leibniz espérait

[1] Le nom de Whig paraît venir du cri des charretiers écossais pour stimuler leurs chevaux *(wiggham)*. Il fut adopté d'abord pour désigner les presbytériens mis hors la loi sous Charles II. En passant en Angleterre, ce nom devint le symbole du principe séditieux et antimonarchique. Plus tard, il désigna simplement les ennemis des Tories.

[2] *Écrits de philosophie de Gottfried Wilhelm Leibniz*, publiés par J. Gerhardt. Berlin, 1887, Leibniz à Burnett, lettre I.

mieux du nouveau Parlement et il s'occupait des affaires d'Angleterre comme si la Grande-Bretagne eût été déjà un fief de l'Allemagne.

« Je suis fasché, écrivait-il à Burnett en mars 1696, de la guerre intestine de votre clergé, on ferait bien, de part et d'autre, de modérer le fiel...

« Une des grandes affaires qui devrait estre l'objet des délibérations chez vous regarde les moyens d'empescher la sortie excessive de l'argent hors du royaume ou d'en attirer assez pour balancer ce qui en sort. Car, sans cela, j'appréhende que si la guerre dure, il n'en naisse de grands désordres en Angleterre malgré la bonne intention des plus honnêtes gens. Je croy aussi par plusieurs marques que c'est ce dont les partisans du roy Jacques se flattent le plus [1]. »

Les espérances que donnait à Leibniz le nouveau Parlement furent déçues. Les Chambres ne jugèrent pas à propos de préjuger que les enfants de la princesse Anne pouvaient mourir sans régner, et l'on ne s'occupa point d'assurer leur succession à la maison de Hanovre.

Les négociations se poursuivaient néanmoins. « J'ai eu l'honneur de voir M. Stepney à Zell auprès du roy; maintenant il est maître du roy à Berlin, fort estimé de l'Électeur et de Mme l'Électrice de Brandebourg », écrivait Leibniz à Burnett en janvier 1699.

[1] Il avait dit dans la même lettre :

« Le règlement des monnoyes dont vous parlés, monsieur, est une matière que j'ay estudiée peut-être autant que qui que ce soit. J'ay fait tant de remarques là-dessus, qu'il me serait aisé d'en faire un volume... Vostre Parlement a pris une résolution forte et généreuse de prendre sur lui la charge du déchet de la monnoye. Cependant je crains que dans ces temps difficiles le Roy et le public n'en soyent un peu incommodés. Le plus court aurait peut-être esté, et le plus aisé, d'en laisser la perte aux particuliers qui tiennent les mauvaises monnoyes, d'autant que, bien souvent, il y a de leur faute; mais pour rendre leur perte moins sensible, on aurait pu abbaisser la valeur de cette monnoye insensiblement et peu à peu et mettre en attendant la bonne monnoye, c'est-à-dire celle qui est de bon alloy et du poids qu'il faut à un plus haut prix. Mais le Parlement ayant pris le party le plus généreux quoyque le plus onéreux, c'est une bonne marque; car cela prouve qu'il a cru que cette charge est aisée à supporter à la nation. »

Tandis que s'enchevêtraient, à Londres et en Allemagne, les intrigues les plus complexes, la mort fauchait les princes d'Angleterre. Dix-sept enfants, nés du mariage d'Anne et George de Danemark, avaient successivement succombé. Le dernier survivant, le jeune duc de Glocester, mourut en 1700, à l'âge de onze ans.

Cet événement remit fatalement en question la loi de succession. Stepney engagea l'électrice Sophie à faire valoir ses droits, mais soit boutade, soit dégoût, la princesse répondit à cette avance par « sa *Lettre jacobite* » : Elle ne tenait pas à régner; elle reconnaissait les droits du fils de Jacques II... Leibniz fut atterré; mais il ne renonça point à son projet; il considérait la succession des princes de Hanovre au trône d'Angleterre « comme l'unique moyen de sauver la religion réformée et la liberté publique. » Il se jura donc qu'il réussirait malgré la duchesse et il rédigea plusieurs mémoires pour bien établir les droits de la maison de Brunswick-Lunebourg à la couronne anglaise. Mais il ne borna pas là son action; il obtint de la princesse Sophie de démentir la lettre jacobite et il le fit, en ces termes, dans une lettre à Stepney datée de Zell, 18 janvier 1701 : « Et comme elle nous respondait, elle n'estait pas si bien informée qu'elle l'est maintenant de la manière, tout opposée aux maximes des Anglais et de leur Église, dont on élève en France un jeune prince de leur nation; il luy semble moins vraisemblable qu'ils voudront s'y attacher[1]. »

Toutefois Leibniz eut beaucoup de peine à faire revenir l'Électrice de ses répugnances; à ce moment, il était seul à s'efforcer de la décider. Elle ne voulait pas céder, et Guillaume III paraissait n'avoir plus besoin d'elle. Il avait l'idée de faire reconnaître comme héritier présomptif le prince électoral de Brandebourg, Frédéric-Guillaume. Leibniz, en écrivant ses *Mémoires*, dérangeait ses desseins.

La princesse Sophie était allée avec sa fille Sophie-Charlotte

[1] *Leibniz et les deux Sophies*, par le comte Foucher de Careil, p. 165. Germer Baillière, 1865.

voir le roi à Loo. Comme elles arrivaient plus tard qu'elles ne l'avaient annoncé, Guillaume ne leur accorda qu'un court entretien officiel et, dès le lendemain, il quittait la Hollande pour retourner en Angleterre, laissant les Électrices assez déconcertées par son froid accueil. Toutefois, comme de nombreuses instances étaient faites auprès de lui pour que les droits du prétendant ne fussent pas anéantis par une loi, Guillaume, à la veille de réunir le Parlement, écrivit au duc George-Wilhem de Celle pour le prier de faire une démarche auprès de Sophie de Hanovre. Elle répondit « qu'elle se réduisait *(sic)* à consulter le roy sur ce qui estait à faire ». Cette attitude passive prouverait assez que ses hésitations étaient sincères. Toutefois, le démenti donné par Leibniz le 18 janvier à la lettre jacobite avait ranimé le zèle des whigs en faveur de la maison de Hanovre. Guillaume III, dans son discours du trône, avait dit : « Le grand malheur que nous avons éprouvé par la mort du duc de Glocester rend absolument nécessaire qu'il intervienne une décision pour maintenir la succession à la Couronne dans la lignée protestante après moi et la princesse Anne. »

Mais le Parlement n'était pas décidé à s'engager sans réfléchir. Les Jacobites avaient dépêché à Saint-Germain le frère de lord Preston pour demander à Jacques II de laisser élever le jeune prince de Galles en Angleterre, dans la religion anglicane. La princesse Anne proposait, « très clandestinement », de s'engager à reconnaître, dans ces conditions, le prétendant comme successeur. Jacques II et sa femme refusèrent et ruinèrent ainsi les espérances des partisans des Stuarts.

Anne avait une vieille rancune contre la maison de Hanovre; elle avait eu quelque idée d'épouser George-Louis, et le prince ainsi que sa mère l'avaient dédaignée; elle ne le leur pardonnait pas. L'idée que la loi les lui imposerait comme héritiers lui était particulièrement désagréable et, comme la santé de Guillaume III déclinait visiblement et rapidement, elle espérait résoudre, par l'adoption du prétendant, la question de succession.

Guillaume ne l'entendait pas ainsi et il tenait à ce que cette affaire fût réglée de son vivant.

Le 24 mai 1701, après une grande discussion qui eut lieu à la Chambre des lords sur diverses questions, le roi vint pour donner son assentiment au nouveau bill relatif à la succession au trône ; c'était l'acte le plus important de la session.

Mais le whig, désigné comme rapporteur dans la question du bill, fut soutenu par sir John Bowles, un tory quelque peu excentrique et fou. Il n'en fallut pas davantage pour que la Chambre des lords remît le vote à trois mois. L'archevêque Burnett écrivit à cette occasion : « Sir John Bowles, homme de sens désordonné et qui, peu après, perdit la raison, fut mis en avant par les tories comme premier défenseur des droits de l'Électrice douairière. La proposition parut d'autant moins sérieuse qu'elle était présentée par un tel homme; elle fut renvoyée à la commission. »

Chaque fois que la motion fut rappelée, elle fut accueillie avec froideur. La commission essaya, une ou deux fois, de discuter; mais tous les membres quittaient la salle, et les rapporteurs étaient honteux de leur initiative.

Cependant la question confessionnelle l'emportait. Le roi, du reste, ferma les yeux sur les limitations du pouvoir royal que les tories votèrent à l'occasion du fameux bill de succession.

Comme éventuellement et en passant, le bill décrétait en effet que « toutes les choses relatives au bon gouvernement du royaume seraient négociées par le conseil privé dont serait dorénavant exclue toute personne qui ne serait pas native d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande, et issue de parents Anglais; même naturalisée, une telle personne ne pouvait faire partie de l'une ou l'autre Chambre, ni jouir d'aucune place dans l'administration civile ou militaire, ni posséder aucune terre, tenance ou héritage de la Couronne; — qu'au cas où la Couronne reviendrait dans la suite à un prince étranger, la nation ne serait obligée de s'engager en aucune guerre pour la défense de domaines ou territoires n'appartenant pas à la couronne d'Angleterre; — que nulle

personne qui, dans la suite, viendrait à posséder la couronne ne sortirait des domaines d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande sans la permission du Parlement; — que, désormais, celui ou celle qui détiendrait la couronne se joindrait à la communion de l'Église d'Angleterre, comme elle est établie par les lois; — que nulle personne, ayant un emploi du souverain ou recevant une pension de la Couronne, ne serait capable d'être membre de la Chambre des communes... Et finalement que la princesse Sophie, duchesse douairière de Hanovre, serait déclarée la plus proche héritière de la couronne d'Angleterre dans la lignée protestante après Sa Majesté et la princesse Anne et leurs héritiers directs respectivement, et que la future limitation relative à la couronne s'étendrait à ladite duchesse Sophie et à ses héritiers directs, étant protestants[1]. »

Les disqualifications qui affectaient tous les étrangers et tous les salariés du gouvernement n'étaient pas seulement l'expression d'un reproche contre la politique de Guillaume III, mais encore une sauvegarde contre l'envahissement des Allemands. Leibniz le comprit; aussi ne se réjouit-il point lorsque le comte de Macelesfield vint à la cour de Hanovre pour remettre à l'Électrice la copie du bill revêtu de l'assentiment royal et, à son mari, l'ordre de la Jarretière.

Leibniz avait espéré davantage et les tories, fort habilement, déjouaient toutes ses combinaisons. Il ne suffisait pas, en effet, qu'un prince allemand accédât au trône d'Angleterre pour que le rêve de la Grande Allemagne devînt une réalité. L'avènement de Guillaume d'Orange n'avait-il pas plutôt compromis les intérêts hollandais? Et qu'adviendrait-il des intérêts allemands si l'Électrice de Hanovre, puis son fils devenaient anglicans et en quelque sorte prisonniers des intérêts et de la politique britanniques en recevant la couronne d'Angleterre?

« Nous n'avons rien vu icy, écrivait Leibniz à Burnett, de tout ce qui a esté imprimé en Angleterre sur le règlement de la suc-

[1] *The Comprehensive History of England*, t. III.

cession. Il n'y a que Mme l'Électrice et moi qui entendent quelque chose de l'anglais. »

N'ayant pas été prévenu, Leibniz n'avait pu répondre, par quelque mémoire anonyme, ainsi qu'il en avait coutume, et il lui fallait accepter, de bonne grâce, le fait accompli. De cette contrariété il se dédommagea en faisant à Burnett l'éloge de la duchesse Sophie :

« Mme l'Électrice a cela d'excellent, disait-il, que non seulement elle aime à suivre la raison et la connaist à merveille, mais qu'elle a encore le talent de la faire gouster aux autres. Et il y a peu de personnes au monde où j'aye trouvé moins de passion et de caprice et une nature plus accommodante. Ainsi vous avez raison de souhaiter qu'elle fust en Angleterre car elle servirait merveilleusement au roy et à l'Estat, mais c'est en quoy je ne vois guère d'apparence, surtout depuis que les revenus, destinés au duc de Glocester, ont esté appliqués aux besoins d'Estat. »

*
* *

Le 16 septembre 1701, Jacques II mourait à Saint-Germain. En dépit de la loi de succession votée par le parlement anglais, Louis XIV fit savoir qu'il traiterait le fils de Jacques II en souverain.

A ce moment Guillaume III était en Hollande, malade et faible lui-même.

Il retourna en Angleterre pour l'ouverture du Parlement et fit, aux Chambres, la déclaration suivante :

« La reconnaissance du prétendu prince de Galles comme roi d'Angleterre par le roi de France est non seulement la plus haute insulte envers moi et toute la nation, mais elle concerne chaque homme qui a égard à la religion protestante ou au bonheur présent et futur comme à la sécurité de son pays. Je n'ai pas besoin de vous presser de prendre la chose sérieusement à cœur et de considérer quels moyens effectifs peuvent être employés désormais pour assurer la succession de la Couronne

dans la lignée protestante et pour évanouir les espérances de tous les prétendants.

« En plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne, le roi de France s'est mis en position d'opprimer le reste de l'Europe... Cela peut atteindre l'Angleterre de la plus intime et de la plus sensible manière : dans notre commerce qui deviendra bientôt précaire en toutes ses diverses branches, et dans notre paix et sécurité intérieures que nous ne pouvons espérer de maintenir longtemps et en ce qui concerne la part que l'Angleterre doit prendre dans la défense des libertés de l'Europe.

« Je puis bien le dire : les yeux de toute l'Europe sont fixés sur ce Parlement; tout est suspendu jusqu'à ce que vos résolutions soient connues; il n'y a pas de temps à perdre. Vous avez encore, grâce à Dieu, l'occasion d'assurer pour vous et votre postérité le tranquille exercice de notre religion et de vos libertés, si vous ne vous abandonnez pas vous-mêmes, mais si vous recouvrez l'ancienne vigueur de la nation anglaise... Mylords et gentlemen, je vous adjure de laisser toutes disputes et différences de partis dans le danger commun .. Laissez-moi vous conjurer de décevoir les seules espérances de nos ennemis par votre unanimité. J'ai montré et je montrerai toujours combien je suis désireux d'être le père commun de mon peuple; cessez donc vos partis et vos divisions; il n'est pas d'autre distinction parmi vous que celle-ci : les uns sont pour la religion protestante et le bill de succession; les autres sont pour un prince papiste et un gouvernement français [1]. »

L'effet produit par ce discours, qui fut aussitôt traduit et envoyé dans chaque contrée de l'Europe, fut prodigieux.

Toutes les dissensions s'effacèrent. Être jacobite, c'était désormais s'affirmer papiste et Français. Guillaume III avait fait, de la succession d'Angleterre, une question religieuse. La Chambre des lords rédigea une adresse qu'on présenta au roi le 1er janvier. La Chambre des communes en fit autant et la présenta le 5. A l'una-

[1] *The Comprehensive History of England*, t. III.

nimité, les députés anglais réclamaient une nouvelle coalition contre la France; ils déclaraient que l'Angleterre et ses alliés ne pourraient avoir aucune sécurité jusqu'à ce que la maison d'Autriche eût recouvré tous ses droits. Ils approuvaient toutes les alliances qui avaient été contractées et ratifiaient tous les traités.

Le 6 janvier, le secrétaire Vernon donnait, aux deux Chambres :

1° Copie du traité avec le roi de Danemark et les États généraux;

2° Des articles secrets de ce traité;

3° Du traité avec l'Empereur et les États;

4° De la convention avec le roi de Suède;

5° Du dernier traité entre le Roi et les États généraux qui datait du mois de novembre.

Ces documents contiennent toute la diplomatie de la grande coalition et le calcul des dépenses probables de la guerre pour l'Angleterre. Tout fut accepté par la Chambre des lords; aux Communes on approuva, mais on ajouta une humble adresse au roi, tendant à ce qu'il lui plût de prendre soin qu'aucune paix ne pût être faite avec la France jusqu'à ce que Sa Majesté et la nation eussent obtenu réparation de la grande insulte faite par le roi de France en reconnaissant et déclarant roi d'Angleterre le prétendu prince de Galles.

Le vote du peuple fut aussi unanime, et l'on autorisa l'Échiquier à emprunter £ 500,000 à 6 pour 100 pour les services de la marine et £ 50,000 pour l'armée.

On convint que le contingent à fournir pour la guerre serait de 33,000 fantassins et 7,000 cavaliers, et que le contingent naval serait de 40,000 marins.

Cependant Guillaume s'affaiblissait; un accident de cheval hâta sa fin. Le 3 mars 1702, il fut saisi de fièvre, il signa en hâte plusieurs bills, le bill contre le prétendant et, le 7 mars, il mourait, laissant la couronne à la princesse de Danemark, Anne, tory dans l'âme et dominée entièrement par lady Marlborough.

*
* *

Trois jours après son avènement, la reine, cependant, déclarait, à la Chambre des lords sa résolution de confirmer les mesures prises par son prédécesseur, non seulement pour le bien de « ses royaumes », mais aussi de toute l'Europe. Les tories ratifièrent cette déclaration et le comte Marlborough fut nommé capitaine général des armées anglaises à l'intérieur et à l'étranger; le mari de la reine, George de Danemark, eut le titre officiel de grand amiral, et lord Godolphin fut chargé des finances. C'était un ami de Marlborough; il fut en réalité premier ministre et directeur de toute la politique, tandis que Marlborough était envoyé en Hollande comme ambassadeur: lord Nottingham, chef des tories, fut nommé secrétaire d'État; lord Rochester, lieutenant général de l'Irlande.

Marlborough arriva à La Haye le 28 mars et il y fut reçu avec des transports de joie. Il fut convenu, avec les chefs de la République et l'envoyé de l'Empereur, que la guerre serait déclarée à la France le même jour à Londres, à La Haye et à Vienne et que Marlborough aurait le commandement en chef des armées alliées. Ce titre était convoité par le nouveau roi de Prusse, par l'électeur de Hanovre, par le duc de Zell et par l'archiduc Charles d'Autriche.

La guerre fut effectivement déclarée le 4 mai et toutes les mesures requises pour la poursuivre avec vigueur adoptées : le nom de la princesse Sophie, électrice de Hanovre, fut introduit dans les prières publiques comme celui de l'héritière présomptive du trône. Dès lors, la maison de Brunswick envoya 10,000 hommes rejoindre Marlborough; l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, amena les princes de Saxe-Gotha et de Wolfenbuttel à rompre les relations avec le roi de France. L'électeur palatin s'était engagé dans la coalition; le duc de Bavière, l'électeur de Cologne et les autres petits princes, jusque-là dévoués à la France, restaient neutres. Marlborough

était à la tête de 60,000 hommes, mais son haut commandement ne s'exerçait pas sans quelques difficultés. Cependant il eut raison de tous et marcha de succès en succès.

Pendant ce temps la Reine favorisait en Angleterre le parti de la Haute Église et les épiscopaux faisaient voter un bill pour prévenir toute hypocrisie religieuse et détruire l'édit de tolérance.

Par là même, la coalition européenne devenait plus menaçante pour la France, car Marlborough proposait d'envoyer des secours aux protestants des Cévennes. C'était le « bon vieux plan » qui avait été si cher à Burleigh et à la reine Élisabeth : fomenter des troubles religieux en France pendant que se poursuivait la guerre extérieure.

La proposition fut fortement combattue par lord Nottingham, mais sans succès; des armes et des munitions furent dirigées vers les Cévennes, une communication directe avec les insurgés fut établie et l'insurrection, ainsi soutenue, obligea Louis XIV à laisser une partie de ses troupes en France pour la réprimer; c'était autant de moins dans les Flandres et sur le Rhin.

L'électeur de Bavière, cependant, se déclarait pour la France, et le maréchal de Villars remportait ses premières victoires. L'insurrection des Cévennes prenant des proportions inquiétantes, Villars fut rappelé; dès ce moment les choses changèrent : Marlborough avait lieu de se louer de son plan! Villeroy et Boufflers n'étaient point des adversaires très redoutables.

Toute une conspiration internationale se poursuivait : « Il y a ici maintenant M. le chevalier Rowland Gwinn, écrivait Leibniz à Thomas Burnett le 3 décembre 1703; il y a encore d'autres Anglais, mais ceux dont vous parlés, monsieur, n'ont pas paru. Il en viendra encore beaucoup au carnaval qui sont maintenant en Hollande. »

Pendant cette année 1703, Thomas Burnett s'était risqué à venir en France, il s'était fait enfermer à la Bastille; Leibniz avait, à cette occasion, beaucoup intrigué et beaucoup écrit, enfin on avait remis l'Anglais en liberté; cet embastillement

avait rendu les whigs plus circonspects. Mais voilà que l'empereur Léopold et son fils aîné Joseph, pour contrecarrer la France, renonçaient à leurs réclamations personnelles pour passer tous leurs droits sur la succession d'Espagne au second fils de l'Empereur, l'archiduc Charles. Le jeune prince fut même proclamé roi d'Espagne à Vienne. Il eut une entrevue avec l'électeur de Hanovre à Dusseldorf; puis il fut reçu par l'électeur palatin, à la Cour duquel il rencontra le duc de Marlborough chargé par la reine de le féliciter. Le jeune souverain sans royaume trouva, dans le général anglais, un guide. Ils voyagèrent ensemble, furent accueillis à La Haye, puis se dirigèrent vers l'Angleterre. Marlborough conduisit l'archiduc Charles à Windsor-Castle. Le Parlement fut assemblé; le discours du trône fut belliqueux et confiant. Les Communes décidèrent que l'armée serait portée à 58,000 hommes et le contingent naval laissé à 40,000; les subsides furent votés rapidement[1] et l'on décida que la guerre ne cesserait pas que Charles d'Autriche ne fût assis sur le trône d'Espagne. C'est que les deux successions d'Angleterre et d'Espagne s'étaient ouvertes en l'année 1700 à quelques mois d'intervalle. A ces graves questions se rattachait une question plus sérieuse encore : celle de la monarchie universelle convoitée à la fois par les Bourbons et par la maison d'Autriche.

Leibniz, qui préparait l'hégémonie industrielle et politique de la Grande Allemagne, ne pouvait rester indifférent aux luttes qui devaient changer l'équilibre européen. Aussi, dès 1701, tout en poursuivant ses négociations avec les whigs au sujet de la succession protestante des Hanovre en Angleterre, s'occupait-il diplomatiquement de la succession d'Espagne.

Un mois après la mort de Charles II, une lettre, datée d'Anvers mais fabriquée en France, circula dans les Cours. Bientôt

[1] L'Angleterre retira de cette guerre des profits considérables. Elle conquit, avec Gibraltar et Minorque, l'entrée et la maîtrise dans la Méditerranée. De plus, elle devint diplomatiquement l'arbitre de l'Europe et toute l'habileté de Leibniz échoua devant le flegme britannique.

parut, datée d'Amsterdam, la réponse d'un Hollandais, qui n'était autre que Leibniz. Lui-même le dit à un personnage de la cour de Vienne :

« Monsieur, écrit-il, le zèle que j'ai pour le service de l'Empereur fait que j'adresse à Votre Excellence les papiers ci-joints. Voicy ce que c'est : une petite pièce imprimée pour justifier le procédé de la France à l'esgard de la succession d'Espagne et pour intimider les bien intentionnés, courant depuis peu dans le monde sous la forme d'une lettre escrite d'Anvers et donnant des mauvaises impressions à plusieurs personnes peu informées, un de nos amis a cru qu'il était besoin de la réfuter par une lettre contraire escrite d'Amsterdam... On y peut corriger ou retrancher ce qu'on jugera nécessaire. Cependant il est bon de considérer que c'est un Hollandais qu'on fait parler, et qu'il n'est pas nécessaire que le public sçache comment et par qui cela vient à paraistre. Mon adresse pourrait être à... de la vallée Breine, chez M. le pasteur Gérard Meier. Je suis avec zèle, monsieur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

« LEIBNIZ. »

La « lettre escrite d'Amsterdam par M. N***, Hollandois, pour servir de response à celle de M. P***, François, demeurant à Anvers », n'était que le plaidoyer d'un juriste sur une question de droit international. Leibniz, l'année suivante (1702), écrivit sur le même sujet un « dialogue entre un cardinal et l'amirante de Castille ». Puis, en 1703, un « Manifeste pour la défense des droits de Charles III ». A l'occasion de ce dernier écrit, il engagea toute une correspondance avec le « baron d'Obdam, général de Leurs Hautes Puissances » et avec M. Bothmar, ministre d'État et envoyé extraordinaire de Brunswick et Lunebourg. En même temps, il faisait un projet d'emprunt en Hollande, en Angleterre et en Italie, et il exposait les moyens à prendre pour fonder une cjuncta ou commission délibérante.

Le duc de Marlborough, aussi habile diplomate que merveilleux

homme de guerre, fit, en novembre 1704, un voyage à Berlin pour engager le roi de Prusse à terminer certains différends avec les Hollandais, à entrer plus effectivement dans la coalition contre la France et à fournir de nouvelles troupes. Le Roi promit 8,000 hommes pour secourir le duc de Savoie et marcher sous les ordres du prince Eugène. Par un froid glacial, Marlborough vint en Hanovre. Il y reçut le plus cordial accueil de *la succession protestante*. Des questions importantes furent agitées pendant ces entrevues et la duchesse Sophie fit une démarche fort compromettante. Dans une lettre à l'archevêque de Cantorbéry (5 novembre 1705), elle dit : « Quoy qu'il en soit, je suis preste à faire tout ce que mes amis exigeront de moy, supposé que le Parlement jugeât qu'il serait nécessaire que je passasse la mer. »

Effectivement, lord Haversham proposa au Parlement que, « pour la sécurité de l'Église, une adresse fût présentée à la Reine, la priant d'inviter l'électrice Sophie à résider en Angleterre ». Haversham avait été whig, puis il s'était joint aux tories qui intriguaient alors en faveur de la maison de Hanovre.

Cette politique leur offrait plusieurs avantages directs ou indirects. En exprimant hautement leur inquiétude au sujet du maintien de la succession dans la lignée protestante, ils suivaient le sentiment populaire et ils échappaient à l'accusation de jacobitisme et à celle de préparer le retour du prétendant. Si l'électrice Sophie résidait en Angleterre, son fils, le prince George, y demeurerait ou ferait, à sa mère, de fréquentes visites, et alors il y aurait deux Cours et deux partis à la Cour. Les dissensions et les intrigues favoriseraient l'accession et le maintien des tories dans les charges dont les whigs, précédemment, les avaient chassés. Cette politique pouvait, en outre, déranger tout le plan de succession. Beaucoup de tories, en effet, espéraient encore secrètement l'avènement du prétendant, d'autres restaient indécis entre la maison des Stuarts et la maison de Hanovre ; leur opinion dépendrait de leur intérêt. D'autres enfin s'engageaient actuellement dans la défense de la

succession protestante par dépit de l'abandon de la Reine et de sa conversion au parti whig. Ces hommes bien informés savaient combien le nom de Hanovre était odieux à la souveraine. Anne ne pouvait entendre parler de l'Électrice ou de son fils sans irritation et sans une extrême répugnance. Les princes, généralement, haïssent ceux qui doivent leur succéder, alors même qu'ils sont de leur sang et de leur lignée directe; mais, dans le cas présent, le sentiment était plus amer en raison de l'éloignement de parenté, de la différence du langage, des idées et des croyances et surtout en raison de l'offense que la très rancunière Anne avait reçue dans sa jeunesse. Nul ne savait cela mieux que le duc de Buckingham, oncle de la Reine, le comte de Rochester et son conseiller le comte de Nottingham, qui, tous trois, soutinrent la motion de lord Haversham. Buckingham, dont les ressentiments étaient les plus récents, puisqu'il avait dû résigner ses charges, perdit toute mesure et voulut placer la Reine sous une sorte de tutelle. Il dit que, lui et ses amis, ayant juré de maintenir la succession protestante, ils étaient obligés à cette décision, car le meilleur moyen d'assurer la succession était d'avoir l'héritière sur place, prête à soutenir ses droits; il disait que, si l'archiduc Charles avait été résident en Espagne à la mort du dernier roi, la guerre de succession, selon toute probabilité, n'aurait pas eu lieu. Anne, quoique probablement invisible, était présente à ce débat; elle fut choquée de ce qu'elle appela « malice et insolence » et sa conversion partielle et temporaire au parti whig fut peut-être plus encouragée par ce débat que par l'ardent plaidoyer de Marlborough. Mais, tandis que la Reine éprouvait cette impression, les tories, qui, en réalité, gardaient une sorte d'adoration pour la royauté, s'imaginèrent avoir enfermé les whigs dans un inextricable dilemme; car, s'ils s'opposaient à la motion, ils couraient le risque de perdre leur popularité à l'intérieur et leur crédit auprès de la maison de Hanovre au dehors; et, s'ils acquiesçaient, ils pouvaient être sûrs de perdre tout ascendant sur la Reine, qui « aurait plutôt reçu Lucifer lui-même à la Cour que la princesse Sophie

ou son fils George[1]. » Mais les whigs se tirèrent du dilemme de façon inattendue.

Le comte de Wharton proposa que la succession hanovrienne fût assurée par un bill établissant un éventuel conseil de régence en attendant l'arrivée et l'investiture du successeur. La motion d'Haversham, dès lors, perdit toute raison d'être; le bill de régence fut adopté. Par ce bill, l'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier, le lord président, le lord trésorier, le lord du sceau privé, le lord grand amiral et le lord directeur de la justice d'Angleterre étaient désignés comme régents pendant le court interrègne qui pourrait suivre la disparition de la Reine. Et, comme les whigs se rendaient compte que ce bill serait désagréable en Hanovre, ils se hâtèrent de passer un bill de naturalisation s'étendant à tous les descendants de la princesse Sophie, nés ou à naître, et ils firent porter, par le comte Halifax, la Jarretière au prince George. Halifax emportait des lettres de lord Somers, Cowper et autres leaders whigs qui étaient tous anxieux d'expliquer leur conduite à l'égard de la motion de lord Haversham et de s'assurer la bonne volonté de « l'illustre maison ». Le résultat fut que l'Électrice et son fils furent « charmés » en apparence. En réalité, cette tactique des whigs ne fut pas comprise à Hannover. Leibniz rédigea, sous forme de dialogue et sous le couvert de Rowland Gwine, un mémoire pour montrer l'inconséquence de ce parti. Ce dialogue, composé en français par Leibniz, fut traduit en anglais par Rowland et envoyé, pour l'impression, à un juif d'Amsterdam, Mesquis, puis en Angleterre au quaker Obadiah White. Les whigs jugèrent ce pamphlet impolitique et voulurent le détruire.

Dans ces sortes d'écrits, Leibniz gardait toujours l'anonymat et, dans ses lettres, il cherchait à donner le change sur sa véritable impression et sur celle de ses maîtres.

« Mme l'Électrice et sa Maison n'ont aucune part à ce qui s'est passé dernièrement à la Chambre des pairs, écrivait-il à Burnett,

[1] *History of England.*

elle n'a ny poussé, ny empesché ce qui s'est proposé et laisse le tout absolument à la Nation. »

Et, dans une autre lettre, il dit : « Ce qui se passe maintenant dans le Parlement d'Angleterre donne matière à des réflexions curieuses. M. l'évêque de Salisbury a écrit là-dessus à Mme l'Électrice qui luy a respondu d'une manière fort convenable. »

Les whigs, en Angleterre, poursuivaient leur politique personnelle et, pour enlever aux tories un de leurs principaux arguments, ils firent voter que « quiconque insinuerait désormais que l'Église anglicane courait un danger quelconque sous l'administration de Sa Majesté se déclarait, par là même, l'ennemi de la Reine, de l'Église et du royaume. » Les deux Chambres supplièrent Sa Majesté de mettre fin aux violentes disputes du clergé. Anne fit une proclamation et l'on put croire que tout était pacifié. Mais alors se produisit un mouvement inquiétant en Écosse [1]. Les commissaires chargés d'examiner l'union des deux royaumes poursuivaient difficilement leur œuvre. Le 31 octobre 1706, le duc de Queensbury ouvrit le dernier Parlement écossais. Les séances furent très orageuses. Les questions religieuses furent violemment agitées.

D'Écosse le duc Hamilton engageait une correspondance avec la cour de Saint-Germain et les agents jacobites. Mais, à ce moment, le prétendant entrait en pourparlers avec la reine Anne pour obtenir d'elle une paix honorable pour le roi de France à qui il devait tant. Lord Middleton avertit lord Hamilton que « le prétendant avait extrêmement à cœur de donner à sa sœur la preuve qu'il n'était pas contraire à ses désirs d'union des deux royaumes, quoiqu'il se promît, si cela était un jour en son pouvoir, de rendre à l'Écosse ses anciens droits et son indépendance. » Middleton recommandait à Hamilton de garder cette affaire absolument secrète. Hamilton fut foudroyé par cette nouvelle, blessé aussi de n'avoir pas été averti plus tôt des né-

[1] Voir plus loin sur la question d'Écosse le Mémoire de Ker de Kersland à la cour de Vienne.

gociations et réduit au silence. Il est dit que les entremetteurs du traité touchèrent 20,000 livres qui furent si judicieusement distribuées entre les patriotes que la voix de l'opposition devint fort douce; les plus libérales promesses de charges, d'emplois et de faveurs furent faites. Bref, les influences s'exercèrent si bien, directement ou indirectement, que l'union fut approuvée par une majorité de 110 voix le 25 mars 1707. Une des clauses principales de l'union était que « la succession à la monarchie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, après la mort de Sa Majesté, à défaut d'héritiers directs, serait et continuerait à être dans la lignée protestante de la princesse Sophie, électrice et duchesse douairière de Hanovre et des héritiers de son sang. »

Le parti whig dominait de plus en plus. Marlborough se hâta d'aller porter ces nouvelles et ses respects en Hanovre. La diplomatie de Marlborough était maintenant beaucoup plus importante que ses opérations militaires. Charles XII était alors à quelque distance de la cour hanovrienne. Les Suédois, qui accompagnaient le vainqueur du czar Pierre et d'Auguste de Pologne, étaient misérablement pauvres. Marlborough sut fort habilement leur faire accepter des pensions.

Le maréchal Villars avait pris Rastadt, pénétré dans la vallée du Danube, et il espérait reprendre la Bavière. Le commandant en chef des troupes impériales était alors George de Hanovre, brave soldat, mais piètre général. Villars fut rappelé pour sauver la France de l'invasion du prince Eugène. C'était la seconde fois que la Cour de Versailles l'éloignait au moment même où sa présence décidait de la victoire.

L'Écosse était agitée d'intrigues, de complots et de conspirations. De toutes parts, des rapports s'établissaient avec le chevalier de Saint-Georges. L'anniversaire de sa naissance était publiquement fêté. Le prétendant, toutefois, ne pouvait rien sans Louis XIV. Une guerre civile en Angleterre eût été une utile diversion. Le ministre de France, M. de Chamillart, employait des agents secrets en Écosse et recevait les rapports et mémoires du colonel Hooke, agent du parti jacobite, qui allait et venait

entre Versailles, Saint-Germain et les diverses parties de l'Écosse. Les conspirateurs ne demandaient rien autre chose qu'un vaisseau chargé de poudre à fusil et la promesse que le prétendant lui-même se mettrait à la tête de ses amis d'Écosse, et ils promettaient d'envahir l'Angleterre avec une armée de 30,000 hommes. Le colonel Hooke était surtout favorisé par Hamilton et le comte de Errol. Bientôt ceux-ci furent plus exigeants et dirent à Hooke qu'ils ne feraient rien sans un bon corps de troupes étrangères et une forte somme d'argent. M. de Chamillart continua d'hésiter et rien ne fut tenté pendant plusieurs mois. La maison de Hanovre, jalouse de savoir tout ce qui menaçait la succession, obtint, par des moyens inconnus, d'avoir un peu de lumière sur ces intrigues qui étaient encore mieux connues de Godolphin, Harley, et de la reine Anne elle-même.

Il semble qu'à certains moments la Reine ait eu la velléité de reconnaître le prétendant comme son frère et son héritier. Sans la question de religion, il est très probable qu'elle y fût arrivée. Le catholicisme du prétendant était un obstacle insurmontable, et les victoires de Marlborough étaient trop éclatantes pour que la reine pût se dégager du parti whig.

La lutte incessante des tories et des wighs, leurs intrigues, leurs luttes intérieures font de ce règne une longue suite de tergiversations et de surprises. La Reine avait hérité de l'obstination des Clarendon et de la duplicité des Stuarts; têtue et faible, elle se laissa longtemps gouverner par l'altière Sarah Jennings, duchesse de Marlborough; mais il vint un moment où celle-ci fut secrètement dépossédée des faveurs de la Reine par sa cousine Abigaïl Hill, fille d'un marchand de la cité, mariée en 1707 par la Reine à lord Marsham. La lutte de Sarah et d'Abigaïl fut cause d'une foule d'événements. La Reine ne pouvait rompre avec la duchesse à cause des victoires réitérées de son mari, et elle ne voulait pas éloigner sa favorite qui était au mieux avec Harley. Les plus grands intérêts de l'Angleterre et de l'Europe étaient entre les mains de trois femmes : Anne, Abigaïl et Sarah.

Les tories avaient résolu de terrifier Anne avec la maison de Hanovre. Ils envoyèrent donc vers elle pour la prévenir de la découverte qu'ils avaient faite d'un « terrible dessein » formé par les whigs d'amener le prince George, que Sa Majesté le voulût ou non. Pour sauvegarder les apparences, les tories choisirent comme émissaire lord Haversham, qui, précisément, deux ans auparavant, avait insisté pour la résidence en Angleterre de la princesse Sophie. Anne, dans sa colère, écrivit au duc de Marlborough pour lui dire que, si cette question était posée au Parlement, elle regarderait les whigs comme ses ennemis, que du reste elle n'attirerait jamais en Angleterre ni le jeune prince George, ni son père, ni sa grand'mère. Le projet fut hautement renié par les whigs, mais la reine continua d'être hantée par le *German boor*, le rustre allemand, ç'est ainsi qu'elle appelait George.

Leibniz écrivit au sujet de toutes ces intrigues à Burnett qui lui signalait le danger de publier de nouveaux mémoires :

« La lettre de M. Gwynne n'estait point autorisée par nostre Cour, quoiqu'il y ait là-dedans plusieurs bonnes choses pour prouver la nécessité de mieux assurer la succession par un establissement effectif de l'héritier. M. Gwynne proteste aussi que ce n'est pas luy qui a fait imprimer la lettre. Il estait fâché contre milord Stamford, qui a réprimandé M. Gwynne de ce qu'il voulait faire communiquer à d'autres la lettre de Mme l'Électrice à l'archevêque, ce que M. Gwynne croyait nécessaire et il estait étonné de cette conduite de ce milord. Cela fit qu'il se porta en colère à luy écrire cette longue lettre qui, je ne sçay par quel accident, a esté publiée, premièrement en Hollande, à ce qu'on dit, et puis en Angleterre. Mme l'Électrice avait écrit sa lettre à l'archevêque pour être communiquée et, en cela, M. Gwynne avait raison car cette princesse ne voulait pas qu'on crût que l'Angleterre luy estait indifférente, mais elle ne veut pas aussi qu'on croye qu'elle se presse trop pour y aller et qu'elle y veut cabaler contre la Reine, car elle a beaucoup d'amitié et de respect pour Sa Majesté et veut que tout se fasse par les bonnes

voyes pour la sûreté de l'Angleterre et le bien de sa maison. » (Rép. à la lettre du 6 avril 1706, datée du 26 may 1706.)

Anne ne s'abusait pas sur les sentiments de Sophie à son égard.

Le prince consort étant mort, une adresse fut présentée à la Reine pour l'inviter à un second mariage. Elle répondit qu'elle ne pouvait donner d'espérances et elle insista sur ce point que la succession était assurée, par la loi, dans la lignée protestante. Cependant elle passait ses jours de deuil à conspirer avec Harley et lady Marsham contre ses ministres.

Les années 1708 et 1709 furent occupées par la lutte de Harley et de Marlborough qui se servaient d'Abigaïl et de Sarah. Abigaïl était favorable au prétendant, Sarah Jennings travaillait pour la maison de Hanovre. Marlborough était toujours vainqueur, et cependant le crédit de sa femme baissait. Leibniz s'en inquiéta et crut devoir défendre ses maîtres auprès de Thomas Burnett.

« Il ne faut point se mettre en peine, disait-il, des faussetés et calomnies des jacobites mal intentionnés qui chercheront à noircir notre Cour; quand nous serions des anges ils nous changeraient en démons. On peut dire, de Mme l'Électrice, que c'est la vertu même et on en peut dire autant de Mgr l'Électeur, son fils, qui aime la justice et le bon ordre en toutes choses.

« Quant à l'abjuration du prétendu prince de Galles, elle est assez comprise dans les serments qui obligent les gens à reconnaître le droit de succession de Mme l'Électrice et de sa postérité; et, si le ministre jugeait à propos de faire parler directement de la réjection de ce prétendu prince, il suffira qu'on reconnaisse qu'il n'a point de droit et je ne crois pas qu'on veuille entrer, à son égard, dans un détail qui n'a pas esté jugé nécessaire jusques icy.

« M. Toland est maintenant icy; il a fait un tour à Berlin et à Vienne et il repasse en Angleterre. Il a esté le bienvenu à la cour de Düsseldorf et régalé de quelques médailles, parce qu'il a fait imprimer un petit discours en Angleterre pour montrer

que l'Électeur n'est nullement un persécuteur des protestants, comme on le luy avait imputé[1]. »

Les Écossais continuaient leurs intrigues et leurs rapports avec les jacobites. Cependant la famine et le désastre de Malplaquet avaient réduit la France à la plus grande misère. Leibniz croyait triompher. Mais les tories reprenaient le pouvoir, Saint-Jean dépêchait des émissaires au prétendant; Harley envoyait secrètement à Paris un prêtre catholique, l'abbé Gaulthier, pour négocier avec de Torcy un projet de traité.

Cependant Marlborough était toujours victorieux. Harley obtint de la Reine qu'elle envoyât le poète Matthew Prior en France avec des pouvoirs très limités, mais avec la mission expresse de préparer une paix.

La situation diplomatique changeait du reste en Europe par le fait de l'appel de l'archiduc Charles au trône impérial. S'il restait prétendant à la couronne d'Espagne, l'empire de Charles-Quint pouvait se reconstituer. Ni l'Angleterre, ni la Hollande n'y avaient intérêt. En France, on le comprit, et Louis XIV fit partir à Londres un diplomate fort expert, Ménager, avec Prior et Gaulthier. Toutes les mesures furent concertées dans le plus grand secret. Il y avait même un double mystère, car ni Prior, ni Gaulthier ne connaissaient les instructions de Ménager. Ces instructions étaient complètes et significatives. Le poète anglais, l'abbé français et « l'homme de bureau » arrivèrent clandestinement en Angleterre. A Cantorbéry, ils furent arrêtés faute de passeport régulier. Sous un ministère whig ils eussent été perdus, mais le lord-trésorier Oxford les sauva. Prior fut admis dans l'appartement de la Reine, et Ménager fut introduit auprès de lady Marsham. Le premier résultat des négociations fut la disgrâce de Marlborough. Peu après, le prince Eugène de Savoie fit un voyage à Londres; il y fut reçu avec des démonstrations d'enthousiasme, mais on envoya de nouveau Mathew Prior en France, puis Bolingbroke.

[1] 16 mars 1708.

Leibniz ne se doutait de rien; il écrivait à Spanheim, ambassadeur du roi de Prusse à Londres, puis à Hurton. « Les whigs, disait-il, ont perdu le peuple », et il se déclarait hautement pour la Reine et l'Église. « Il faut prier Dieu, écrivait-il, qu'il hâte les heureux temps qui seront un *siècle d'or* pour les protestants. Au baron d'Urbich, il déclarait qu'il avait des amis considérables dans l'un et l'autre parti qui lui donnaient de bonnes informations. Sa politique était d'effacer la distinction entre whigs et tories et d'opposer les Jacobites aux Hanovriens.

« Il n'y a que les extrémités qui soient blâmables dans les tories et dans les whigs, écrivait-il à Burnett. Les modérés, de part et d'autre, s'accorderont aisément. Les extrêmes tories sont les jacobites et les whigs extrêmes sont les républicains. Dites-moy un peu, monsieur, si les tories modérés ne reconnaissent point qu'il y a des cas extraordinaires où l'obéissance passive cesse et où il est permis de résister au souverain; et si les whigs modérés ne demeurent pas d'accord, qu'il ne faut point venir légèrement à cette résistance? Il en est de même du droit héréditaire de la succession dont il ne faut point se départir, à moins que le salut de la patrie n'y force les peuples... »

Leibniz était en train de développer ses plans d'union politique entre whigs et tories à la Raugrave palatine; il certifiait à la princesse électorale qu'il avait de grandes espérances nonobstant les événements passés, lorsque se fit le traité d'Utrecht. Le roi de France reconnaissait les droits de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre; le prétendant devait quitter Saint-Germain et Louis XIV semblait l'abandonner. Mais, en même temps, Bolingbroke concluait avec la France un traité de commerce établissant que « le pavillon couvrait la marchandise, sauf pour la contrebande de guerre; que les marchandises françaises seraient reçues en Angleterre comme celles de la nation la plus favorisée et réciproquement.

Les manufacturiers anglais se plaignirent; les marchands de la cité firent des libelles; ils disaient que le libre échange avec la France était, pour le commerce britannique, un plus grand

désastre que l'incendie de Londres. Leibniz, qui voyait l'immense préjudice que ce traité portait à l'Allemagne, écrivit de longs mémoires pour montrer, sous forme de lettre à un milord tory, la *paix d'Utrecht inexcusable.*

« Si la Grande-Bretagne, disait-il, se laisse flatter par la perspective de la ruine de la Hollande, elle doit estre bien dupe, puisque d'autres en profiteront pour l'accabler elle-même... Ses divisions intestines tendent directement à la destruction de sa liberté, et il semble qu'un aveuglement fatal y mène les peuples. Le prétendant y mène un parti d'autant plus formidable qu'il est moins avoué. Il semble qu'on dispose toutes choses pour le recevoir et rien ne pouvait estre plus propre à lui frayer le chemin que de faire une paix qui rend son protecteur irrésistible, et ses adversaires faibles et désunis.

« L'Angleterre estant désarmée, la Hollande intimidée, le légitime successeur tenu éloigné, des gens en place dans la Grande-Bretagne pouvant estre gagnés pour le prétendant, ses protecteurs estant prévalents et armés ; on en peut juger que son arrivée et son establissement seront comme un coup de foudre ou comme une mine qui joue, à laquelle tout a esté préparé... Le prétendant sur le trône, exécutera le plan que vostre Charles II forma à la fin de ses jours, de se passer du Parlement mesme... Quelques conventions ou capitulations que le prétendant signe, il aura appris à l'école des Bourbons et des mauvais casuistes, comment éluder les serments et les promesses les plus solennelles. On peut juger après cela ce que sera la liberté de l'Angleterre et ce que deviendra mesme celle de l'Europe quand deux vice-roys du roy de France gouverneront despotiquement : l'un l'Espagne, l'autre la Grande-Bretagne. »

Leibniz écrivait à Burnett dans le même sens ; il répondait par les Réflexions *d'un Hollandais* à la lettre contre les « Soupirs de l'Europe. »

« Il est ridicule et même insultant, disait-il, de nous prêcher l'éloignement du prétendant pendant qu'on tient le successeur établi par les lois, éloigné de l'Angleterre en luy ostant tous les

moyens de prendre possession un jour et pendant que, par la supériorité qu'on procure anx Bourbons et en faisant une méchante paix, on met le chevalier de Saint-George en estat de ne point manquer la couronne de la Grande-Bretagne. Il importerait davantage d'approcher le successeur de l'Angleterre que d'éloigner le prétendant de la France. Et l'établissement du successeur légitime en Angleterre où il faudrait luy assigner maison, officiers et une liste officielle donnerait la dernière perfection au traité de la garantie de la succession sur laquelle on traite en Hollande après que le ministre anglais a rompu le traité déjà fait, ce qui promet peu de celuy qu'on va faire. Enfin le présent ministre anglais prend des mesures réelles toutes opposées à la succession établie par les lois et jurée par tant de gens et ne la favorise qu'en paroles.

« Ceux qui disent que la France est assés abattue, écrivait-il à Burnett, sont fort ignorants ou fort malicieux. Nous voyons déjà la France supérieure depuis que l'Angleterre s'est retirée et quand la maison de Bourbon sera paisible possesseur de l'Espagne et des Indes comme de la France elle sera, humainement parlant, irrésistible; et, si elle a l'Angleterre de son côté, elle abîmera l'Angleterre et le reste. Il est ridicule de fonder notre sûreté sur ce que les Bourbons se brouilleront entre eux; s'ils sont sages, ils ne le feront pas et ils seront les arbitres de l'Europe... Tout ce qu'on accorde à l'Angleterre est précaire et peu de chose. Dieu veuille qu'ils ne placent pas leur *créature* en Angleterre comme il leur sera aisé de le faire après la paix. Humainement parlant l'Angleterre et la Hollande, la religion et la liberté sont perdues si la paix se fait avec les Hollandais comme la France le propose. »

Les succès de Bolingbroke furent éclatants et la paix fut signée grâce à lady Marsham. Alors, Bolingbroke excita des soupçons contre la maison de Hanovre et tenta de faire admettre le prétendant comme successeur; il crut réussir. Il suffisait que la Reine pût faire changer la loi de succession, sans danger pour elle-même, avec la certitude que le prince adopterait la foi de

l'Église anglicane. Le génie de Bolingbroke, les ressources de son esprit suffisaient certes pour faire casser l'acte de succession et amener les Stuarts. A ce moment les rapports diplomatiques entre l'Angleterre et le Hanovre s'espaçaient de plus en plus; la Reine se considérait comme hautement insultée par le fait que l'Électeur avait adhéré à la ligue impériale et par les obstacles élevés au traité d'Utrecht. Anne, dans sa propre Cour, parlait irrespectueusement de George et de sa vieille mère et elle encourageait les moqueries sur Leurs Altesses Sérénissimes par ses familiers. Le baron Schultz, le résident hanovrien, ne savait comment agir, ni que penser. Des lettres furent envoyées par le prétendant et ses conseillers pour engager tous les amis à voter pour les tories dans les élections du nouveau Parlement. Si les intérêts de la Haute Église eussent été sauvegardés, la victoire était probable.

Le général Stanhope disait à Schültz que la majorité des gentilshommes du pays étaient contre eux et que, si les choses continuaient ainsi, l'électeur George n'aurait point la couronne, à moins qu'il ne vînt avec une armée. Cependant les whigs arguaient du traité de commerce et des vieilles haines contre la France pour s'attirer des voix. C'était leur meilleur atout. Après que les deux partis eurent essayé leurs forces dans les comtés et les bourgs, il fut évident que les whigs avaient plus de chances de réussir qu'aux élections précédentes. En 1713, les combinaisons du continent inquiétaient le gouvernement anglais. Les conférences de Rastadt et de Bade étaient surveillées avec une grande inquiétude par les whigs; car une coalition de la France, de l'Empire et des puissances catholiques pouvait imposer le prétendant, à qui l'Empereur voulait faire épouser sa nièce. On crut à une machination de Marlborough pour se venger de sa disgrâce. La Reine tergiversait; la duchesse de Somerset, favorable aux Hanovre, représentait que « l'Église serait en péril et que le papisme triompherait si Anne exposait son peuple à ce dangereux retour aux Stuarts. » Lady Marsham était enthousiaste du prétendant. Depuis 1710, elle s'était mise à la tête des plans et

projets pour changer, par des négociations secrètes, les destinées du pays. Elle travaillait avec le duc de Berwick, l'abbé Gaulthier, Harley, etc. Le lord trésorier Oxford insistait sur trois conditions : 1° que personne à Saint-Germain, pas même la mère du prétendant, ne fût dans le secret; 2° qu'Anne jouirait de la couronne durant sa vie; 3° que garanties seraient données pour l'Église et la constitution d'Angleterre. Berwick nous apprend que le roi de France y consentit et le prétendant de même. Ménager, on se le rappelle, était venu en Angleterre. Une importante partie de sa mission était de s'assurer de ce qui serait fait pour le prétendant et quels étaient les vrais sentiments d'Anne envers lui. Lord Bolingbroke, alors M. Saint-Jean, introduisit Ménager près de la favorite, disant que tel était le désir de Sa Majesté d'envoyer Ménager à Mrs Marsham. Quand le Français et la dame d'honneur furent ensemble, ils s'entendirent sur deux points : 1° que, pour la satisfaction du peuple anglais, le roi de France serait requis, au nom d'Anne, d'abandonner son frère et ses intérêts, sur promesse d'adhérer à la succession telle qu'elle était maintenant établie; 2° que néanmoins le semblant d'abandon était ainsi compris que le Roi ne serait pas obligé, en cas de mort de Sa Majesté, de ne pas user de son influence pour placer ledit prince sur le trône auquel il avait un indubitable droit.

« Mrs Marsham me dit que c'était le présent malheur de la Reine de posséder le trône de son frère, en raison de la loi de succession votée par le Parlement. » Ne comprenant pas que la renonciation du prétendant et la reconnaissance de la succession hanovrienne étaient choses dites et écrites par lui de telle façon que son Roi se trouvait engagé, Ménager fut, à Utrecht, le principal négociateur. Il s'aperçut alors que les plénipotentiaires anglais n'avaient reçu aucune instruction particulière de la Reine comme lady Marsham le lui avait donné à entendre, et il découvrit ensuite que les agents de la cour de Saint-Germain avaient fait, des intérêts du prétendant, le sujet d'une négociation privée avec le ministre d'Angleterre. Quand Oxford eut amusé ces agents aussi longtemps qu'il le jugeait utile, il commença

à élever des objections et des difficultés. Les jacobites furent obligés de représenter à la cour de Versailles que « les ministres en Angleterre étaient des hommes sans honneur et qu'ils les avaient tenus longtemps en suspens et que, maintenant, ils déclinaient toute conversation. » Lady Marsham, qui avait désiré que le prétendant dépendît de lord Bolingbroke et lui dût sa fortune, écrivit à Ménager son désappointement. « Ceux de la cour de Saint-Germain, dit-elle, sont tombés dans les mains de Monseigneur le trésorier. Si leurs garanties viennent de lui, je ne doute pas qu'ils ne soient déçus. »

Les jacobites s'adressaient au duc d'Ormont et à Buckingham sans plus de succès.

Durant l'hiver de 1713-1714, Anne fut très malade à Windsor. Grand émoi du peuple et du ministère. « Quand la Reine est malade, dit Oxford, le peuple croit qu'elle n'a pas une heure à vivre; si la Reine est mieux, il s'imagine qu'elle est immortelle. » Un *run* fut fait sur la banque, on dit que la France armait pour débarquer le prétendant, etc., etc. La Reine dut écrire une lettre au lord-maire pour promettre de présider le Parlement. Effectivement, le 2 mars, Sa Majesté fit le discours du trône : « Je désire et j'ai souvent désiré que l'on prît soin de supprimer ces séditieux papiers et fâcheuses rumeurs par lesquels on ébranle le crédit et l'on trouble le peuple. Quelques-uns en sont arrivés à cette hauteur de malice d'insinuer que la succession protestante dans la maison de Hanovre est en danger sous mon gouvernement. Ceux qui vont ainsi distraire les esprits par d'imaginaires périls, ne peuvent que troubler la tranquillité et apporter de réels maux sur nous. »

Cependant les whigs qui faisaient encore partie du Parlement résolurent de prouver que la succession protestante était en danger. Sunderland, Cowper, Halifax et Wharton arguèrent de la présence du prétendant en Lorraine et apportèrent une adresse pour que Sa Majesté exigeât son départ. Lord Oxford eut recours à l'un de ses procédés et fit une motion pour un bill tendant à déclarer de haute trahison le fait d'amener des troupes

étrangères dans le royaume. Il pensait qu'il aurait l'apparence du zèle et du patriotisme, son vrai but était de prévenir le débarquement du prince de Hanovre avec une armée commandée par Marlborough, vrai moyen de s'assurer la succession. Mais le plan du lord-trésorier était trop visible, il fut appelé à expliquer son dessein, et la motion tomba. Les whigs continuaient leur attaque et lord Wharton dit en propres termes que la succession protestante était en danger sous la présente administration.

Le débat fut très chaud. Plusieurs pairs qui avaient figuré comme ardents tories, l'archevêque d'York, d'autres évêques, les comtes d'Abingdon, Jersey, lords Aburnham et Carteret se retournèrent et votèrent avec les whigs.

Enfin l'ordre du jour déclarant que la succession n'était pas en danger ne fut adopté qu'à douze voix de majorité. A la Chambre des communes les tories, partisans des Hanovre, votèrent avec les whigs et l'on rédigea l'adresse demandant le départ du prétendant hors de Lorraine. Lord Wharton, appuyé par son groupe, demanda que Sa Majesté promît une récompense à qui lui amènerait le prétendant mort ou vif. Malgré leur intérêt et leur désir de garder leur popularité, plusieurs whigs, au risque de passer pour jacobites, s'opposèrent à cette motion. Lord North et lord Grey dirent que c'était encourager l'assassinat et ils supplièrent la Chambre de ne pas ainsi sortir de son caractère et de celui de la nation.

A ce moment Anne était de la pire humeur, irritée par la défection presque totale des évêques et par la mollesse de la plupart des tories, énervée encore par les essais tentés par les whigs d'amener en Angleterre le prince de Hanovre.

Le baron Schültz, l'ambassadeur hanovrien, était en perpétuels rapports avec eux, sa maison était le centre des conciliabules. Et comme les whigs devenaient plus hardis à mesure que leurs succès croissaient dans le Parlement, ils furent d'avis que Schültz demandât à la Reine un *writ* pour le prince, qui, ayant été créé pair d'Angleterre sous le nom de duc de Cambridge, n'attendait que cette autorisation pour siéger à la Chambre des

lords. Le procédé exaspéra la Reine; elle écrivit le 19 mai 1714 à l'électrice Sophie :

« Madame et chère tante,

« Depuis que le droit à la succession de mes royaumes a esté déclaré appartenir à vous et à notre famille, il s'est toujours trouvé des personnes mal intentionnées qui, par des vues particulières pour leurs propres intérêts, sont entrées dans des mesures pour attirer dans mes États, même pendant ma vie, un prince de votre sang. Je n'ay pu m'imaginer jusqu'à présent que ce projet eût été si loin et qu'il eût pu faire la moindre impression sur votre esprit; mais, comme j'ay appris depuis peu, par les bruits publics qui se répandent avec tant de promptitude, que Votre Altesse Éminente est aussi de cet avis, il est important, pour la succession de votre famille, que je vous dise qu'une telle conduite pourrait certainement avoir des suites préjudiciables à cette succession même, qui ne peut être en seureté qu'autant que le souverain qui porte actuellement la couronne, en défendra les droits. Il y a icy (et c'est ce quy cause tout notre chagrin) une multitude d'esprits turbulents. Je vous laisse à penser quels troubles ils seraient capables d'exciter s'ils avaient quelque prétexte de machiner une révolte; ainsi je me flatte que vous ne consentirez à rien qui pût troubler mon repos ou celuy de mes sujets.

« Faites-moy connaistre, avec la même sincérité que j'en ay à votre égard, ce que vous croyez que l'on doit faire pour assurer encore davantage cette succession, j'y concourray avec zèle, pourvu que cela ne soit point au préjudice de ma dignité que j'ay résolu de maintenir. Je suis avec beaucoup d'affection, etc. »

Leibniz reçut cette lettre à Vienne, il en fut outré : « Je rends, dit-il, menaces pour menaces, car ces gens sont timides pendant qu'ils font les faux braves. Je suis bien aise qu'on fait escrire à la Reine des lettres hautaines. Il faudrait les publier; cela irritera la nation. Mais j'y trouve encore un autre bien :

ces lettres irriteront M. le prince électeur, rien ne saurait venir plus à propos[1]. »

Mais Leibniz ne prévoyait pas que les lettres de la reine Anne causeraient la mort de l'Électrice. Ce fut comme un coup de foudre pour cette princesse, et Schulenbourg écrit de Hannover à Leibniz, le 2 juin 1714 : « La mort de nostre Électrice est attribuée au chagrin que les affaires d'Angleterre luy ont donné. Vous sçaurés sans doute comme les amis de la maison avaient conseillé de faire aller le prince électoral à Londres et qu'ils luy offraient jusqu'à 40,000 livres sterling par an. Cette instance amena le jeune Schültz, notre envoyé, à demander le *writ* pour ledit prince comme duc de Cambridge, afin qu'il pût avoir séance dans le Parlement. Il s'adressa, pour cela, au chancelier de la Couronne qui en parla à la Reine, laquelle s'offensa que cette demande eust été portée au chancelier plus tost qu'à elle. »

Or, c'était la princesse Sophie qui avait provoqué la démarche. « J'ay donné ordre au baron de Schültz, avait-elle écrit à Leibniz, de demander au chancelier si le prince électoral, duc de Cambridge, ne devait pas avoir un *writ* pour aller au Parlement. »

« Ces malheureuses affaires d'Angleterre lui tenaient fort au cœur », écrit la comtesse de Buckebourg à la Raugrave palatine. Aussi me disait-elle deux jours avant sa mort : « Cette affaire me rendra assurément malade. J'y succomberay. — Mais, disait-elle, je feray imprimer cette gracieuse lettre pour faire voir à tout le monde que ce n'a pas été par ma faute, si mes enfants perdent les trois couronnes. »

Schültz ayant échoué fut désavoué. On prétendit, à la cour de Hanovre, qu'il avait mal interprété la pensée de l'Électrice en exigeant le *writ* qui, du reste, fut envoyé.

« La Reine dépêcha un courrier icy avec le *writ* accompagné de plaintes contre le ministre auquel elle fit en même temps interdire la Cour, écrit Schulenbourg à Leibniz. Le ministre s'imaginant que cette défense portait préjudice à son caractère,

[1] L'Électeur avait toujours montré une assez grande indifférence pour la succession d'Angleterre.

prit la poste et vint à Hannover où il est encor, sans que le maistre l'ait jamais voulu voir. La Cour a donc été obligée de dissimuler et de déférer aux sentiments de la Reine qui, prenant courage par nostre dissimulation a dépêché un autre courrier avec trois lettres, une pour Mme l'Électrice, et les deux autres pour Messeigneurs l'électeur et le prince électoral. La dernière surtout en termes si hautains qu'un homme de nostre calibre n'escrirait pas à un crocheteur. »

Le sentiment de la cour de Hanovre fut que Bolingbroke avait inspiré la Reine.

Effectivement, Bolingbroke s'était promis de faire revenir le Parlement sur la loi de succession, et il se vantait au ministre de France « qu'en six semaines de temps, on aurait mis les choses en tel estat qu'il n'y aurait rien à craindre ».

« Puisque, avait écrit Leibniz, toutes les apparences sont que le ministre anglais a en vue d'établir le prétendant sur le trône de la Grande-Bretagne, ce qui achèvera de rendre la maison de Bourbon arbitre de l'Europe, il faudrait que ceux qui sont intéressés dans la conservation de la liberté publique prissent des mesures convenables pour empescher un si grand malheur.[1] »

« Et ailleurs il avait dit : Le soin principal des bien-intentionnés doit être d'empescher des ligues, que la maison de Bourbon avec le ministère anglais tâche de former dans le Nord et en Italie.

« Pour empescher en partie et pour contre-balancer ces mauvaises ligues, il sera convenable que l'Empereur, le czar des Russes, le roy de Danemark, l'électeur de Brunsvic, les États des Provinces-Unies et même les whigs de la Grande-Bretagne prennent ensemble de bonnes mesures en partie par des alliances et en partie par des bonnes intelligences et par des règlements dans l'Empire. »

Ker de Kersland envoyait alors à la cour de Vienne un long Mémoire diplomatique écrit en anglais[2] et dans lequel étaient ex-

[1] Nouvelles réflexions sur l'estat des affaires.

[2] Le texte anglais se trouve dans le t. IV des *Œuvres de Leibniz*, publiées par le comte Foucher de Careil.

posés toute la situation de l'Écosse et le danger que la succession protestante fût compromise par les intrigues des Highlanders et des Jacobistes.

« Je prendrai occasion, disait-il en terminant, de faire mention d'un secret : les protestants du nord de l'Irlande ont très justement pris alarme et, en quelques réunions que j'eus avec quelque noble influent de cette contrée, il fut décidé qu'on établirait une correspondance à travers ce royaume et qu'on provoquerait un universel consentement de prendre les armes pour la préservation de la religion et de la succession protestante lorsque quelques personnes désignées pour l'accomplissement de ce projet le jugeraient nécessaire ; et moi ayant été consulté avec une entière confiance par les Cameronians sur ce que je jugeais utile, nous avons ainsi établi les affaires dans le nord de l'Irlande et le sud de l'Écosse qui ne sont séparés que par un étroit bras de mer : Sur un bref avertissement, nous pouvons former une telle force dans l'un et l'autre pays que j'espère faire une très bonne résistance. Il fut résolu par quelques hommes de bon conseil de faire quelque diversion morale contre la France, de façon à détruire dans ses sources même ce qui donne vie aux desseins de cet ennemi de notre religion et de notre pays... Alors j'entrepris d'aller moi-même trouver le prince Eugène à Rastadt et, dans mon passage à La Haye, je fis appel au baron de Bothmar et lui fis connaître les choses, mais quand je trouvai le prince Eugène, il fut conclu que je poursuivrais jusqu'à Vienne, où je trouvai la paix conclue avec la France. C'est une haute présomption de ma part d'offrir un avis à l'illustre maison de Hanovre, la sagesse de cette Cour la guidera pour obtenir une bonne alliance avec les Hollandais et les autres protestants... En dernier lieu je suis positivement d'avis que la cour de Hanovre soit dûment informée de tout ce qui se fait sous roche dans ce royaume et prenne soin de contrôler la source et la vérité des récits, qu'une correspondance soit établie entre la Cour et un petit nombre d'hommes directeurs parmi nous qui agissons par meilleurs et plus généreux principes que ceux des courtisans...

Il n'est pas bon que l'Électeur soit vu d'aucune façon en l'affaire, mais qu'elle soit engagée par une autre voie et je ne doute pas de trouver une droite méthode et des instruments propres à l'entreprise. »

Tandis que se nouaient toutes ces intrigues internationales, l'Angleterre était en crise. Le lord-trésorier Oxford, qui appartenait au parti des tories hanovriens, avait avec lady Marsham une violente discussion dans l'appartement de la Reine. Il se voyait obligé de se retirer et il semblait que Bolingbroke fût sur le point de réussir. Mais Anne, déjà malade, fut frappée d'apoplexie, et bientôt, on dut pourvoir à la sûreté du royaume en prévision de la mort prochaine de la Reine.

Bolingbroke, Ormond, Harcourt et leur parti furent atterrés. Argyle et Somerset s'entendirent avec le duc de Shrewsbury pour défendre les intérêts protestants de la maison de Hanovre. Shrewsbury avait joué un rôle assez ambigu comme gouverneur de l'Irlande, mais il était revenu à ses anciens principes whigs. Dans la crise amenée par le retrait d'Oxford et la maladie de la Reine, il importait qu'un premier ministre fût nommé, au moins temporairement. Argyle et Somerset intriguèrent en faveur de Shrewsbury; Bolingbroke, impuissant à combattre ces influences, dut se résigner à conduire les lords près de la Reine. Ainsi Shrewsbury, déjà lieutenant général d'Irlande, devint lord-trésorier. Le duc d'Argyle, homme énergique et habile, fut en réalité l'âme des whigs. Le général Stanhope, en prévision d'un débarquement du prétendant, avait formé le plan de s'emparer de la tour de Londres et d'assurer la défense de la cité. Le lendemain de la nomination de Shrewsbury, tandis qu'Anne était dans une sorte de léthargie et que les médecins attendaient sa mort d'un moment à l'autre, le Conseil envoya des ordres aux hérauts d'armes de se tenir prêts à proclamer immédiatement George Ier, et Craggs fut dépêché à Hannover pour hâter l'arrivée de l'Électeur. Comme on craignait un mouvement en Écosse en faveur des Stuarts, le Conseil décida qu'un bon général serait envoyé dans cette contrée pour prendre le commandement des

troupes. Toutes ces mesures furent arrêtées dans la journée du 31 juillet 1714. Le soir du 1er août, le duc de Marlborough abordait à Douvres. A son arrivée, il fut salué par un envoyé du Maître général des postes, qui lui annonça que la reine Anne avait cessé de vivre et que l'électeur de Hanovre avait été « joyeusement » proclamé Roi sous le nom de George Ier.

En vertu du bill de régence voté en 1705, les sept grands officiers de l'État, assistés des dix-huit pairs du royaume, avaient pris l'administration temporaire des affaires publiques. Les Jacobites n'avaient plus désormais le moindre espoir. Le but de Leibniz semblait atteint : une dynastie allemande tenait l'Angleterre; du moins on l'eût pu croire. Mais l'Angleterre est constituée de telle sorte qu'un roi germanique y devient anglican. Aussi George Ier, peu après son avènement, fit-il écrire à Leibniz par son ministre Bernstorf : « Vous ferez bien, monsieur, de rester à Hannover pour y reprendre vos travaux. C'est le meilleur moyen que vous ayez de faire votre cour à Sa Majesté ». Pour George-Louis, Leibniz n'était que l'historiographe de la maison de Brunswick. Le Roi ne se souciait nullement de la politique du philosophe.

Leibniz, dès lors, tout en poursuivant l'union des protestants, ainsi que nous l'avons montré précédemment [1], s'occupa davantage de l'organisation des universités allemandes. L'étude de ses plans fera l'objet de notre prochain article.

Tout en rêvant d'employer la force et la politique à créer la Grande Allemagne, Leibniz cherchait en même temps à lui assurer, par l'enseignement et par l'accaparement des idées, l'hégémonie universelle.

[1] Voir dans la *Revue* d'avril 1906, la lettre à la princesse de Galles.

C.-B. Favre.

LES

ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(Suite [1])

Les donatives sont ce qu'on pourrait appeler la part du feu : mais cette part n'était pas toujours suffisante; les « avanies » en fournissent la preuve. L'avanie, c'est, pour employer une expression moderne, le chantage : c'est une somme d'argent extorquée à la nation sous menace de persécution. Les pachas prenaient prétexte de n'importe quel grief contre les Français pour exiger d'eux le paiement d'une indemnité sous peine de vexations dans leurs biens ou dans leurs personnes. Aux avanies, il n'y a jamais qu'un motif : c'est le besoin d'argent du pacha; l'impôt foncier n'a pas donné ce qu'il en attendait, la caisse de la nation est sous sa main, il y puise à discrétion. Les prétextes sont innombrables : une infraction réelle ou imaginaire des Français aux usages du pays ou à leurs propres règlements de police; les relations d'un résident avec une femme turque; une raillerie à l'égard de la religion; une querelle entre un marchand et un indigène, etc. L'imagination du pacha et des autres puissances se donne libre cours dans l'invention des prétextes : « L'aga du khan où je loge, écrit le consul d'Alep, et où logent aussi les jésuites, alla dernièrement chez eux pour voir de dessus leur terrasse partir le pacha qui s'en allait ce jour-là. Cet aga, qui est schérif, c'est-à-dire de la race de leur

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1906 et de janvier 1907.

prophète, s'aperçut en passant qu'un endroit destiné pour les nécessités communes était caché par un rideau de toile verte, couleur respectable parmi ce peuple-ci et que les seuls descendants de Mahomet ont droit de porter à leur coiffure. Celui-ci indigné qu'elle fût ainsi profanée à ses yeux, voulut sur le champ en aller porter plainte au chef des schérifs qui n'aurait pas manqué d'en faire les siennes au gouverneur et au cadi, ce qui pouvait attirer à ces pères une avanie qui leur aurait coûté beaucoup... Dès que je fus sorti de la messe, où j'étais quand cela se passait, j'envoyai arracher ce scandaleux rideau et je fis en sorte que cette affaire fût étouffée dans sa naissance sans qu'il en eût rien coûté à personne [1]. »

A côté des prétextes que l'imagination pouvait faire naître partout, il y en avait pour ainsi dire de classiques : ainsi les prises opérées par les corsaires sur les négociants turcs entraînaient invariablement des représailles contre la nation française sous forme d'avanies. Or, la présence des corsaires était particulièrement fréquente sur les côtes de Syrie.

Malte était le point de départ et le point de ralliement de la plupart de ces armateurs particuliers. « L'ordre de Malte s'était transformé en une vaste entreprise de piraterie, ne s'attaquant plus qu'à la propriété des mécréants et avait remplacé la croisade par la course [2]. » Les Turcs considéraient-ils l'île de Malte comme une possession du roi de France, ou voulaient-ils seulement se dédommager de la manière la plus aisée des pertes que les Maltais leur infligeaient ? En tout cas, ils rendaient la nation responsable de toutes les prises effectuées par les corsaires et s'en remboursaient sur sa caisse.

Les avanies sont la forme la plus banale et la moins dangereuse des difficultés suscitées aux résidents par les corsaires [3].

[1] Le consul d'Alep, M. Péleran, au ministre, 1726. (Archives des affaires étrangères.)

[2] A. Vandal, *Une Ambassade française en Orient sous Louis XV*.

[3] L'une des avanies les plus graves provoquées par les corsaires maltais fut celle de Tripoli de Syrie. Le 15 février 1719, la populace de cette ville pillait, en manière de représailles, la maison du consul Monhenault et de

Mais les représailles des Turcs pouvaient aller jusqu'à mettre en danger la vie des Français. En 1736 arrive en rade d'Alexandrette un navire armé en course à Malte et battant pavillon du roi d'Espagne. Comme il y avait alors en rade six vaisseaux français prêts à charger ou à décharger, le vice-consul [1] se rend à bord du corsaire pour l'exhorter à ne pas faire de prises, en considération des risques qu'il ferait courir aux Français : le Maltais arrête néanmoins un bateau qui portait du riz dans le golfe d'Antioche, et capture trois Turcs enrôlés dans l'équipage. Aussitôt une émeute éclate contre les Français d'Alexandrette ; l'aga invite le vice-consul à retourner à bord du corsaire, pour obtenir la liberté des captifs. Lorsque le vice-consul revint à terre, ayant dans sa chaloupe les trois Turcs dont il avait arraché la restitution au Maltais, plus de mille personnes l'attendaient au débarcadère. Mais, à quelques jours de là, le même corsaire enlève une caravelle chargée de blé et montée par quatre Turcs. Cette fois, la populace s'empare de la personne du Père Gaëtan, supérieur du couvent de Terre-Sainte, lui lie bras et jambes et le roue de coups. Le vice-consul est insulté en venant à son secours : il fait alors savoir à l'aga qu'il va se rendre à bord et ne reviendra qu'avec les quatre marins capturés et la promesse de restituer le blé. A force de menaces, il décide le corsaire à relâcher sa prise, et l'émeute est encore une fois apaisée. En présence de pareils dangers, un consul pouvait écrire : « Il est certain que si la cour n'obtient pas de la religion de Malte que ses corsaires ne croisent plus en ces côtes, nos vies et nos biens sont à croix et à pile [2]. »

deux marchands, Fabron et Anglès. La nation reçut une réparation satisfaisante et recouvra plus de la moitié de ce qu'elle avait perdu. Lettre de M. de Monhenault, juillet 1719. (Archives de la chambre.) Mémoire de M. de Bonnac sur le commerce du Levant. (Archives des affaires étrangères.)

[1] Le vice-consul d'Alexandrette à la chambre, avril 1736. (Archives de la chambre.)

[2] Le consul de Tripoli, M. Lemaire, à la chambre, 1726. « Il y a actuellement, ajoutait-il, 14 corsaires maltais à cette côte qui croisent depuis Damiette jusqu'à Tripoli, pour attendre le convoi qui en vient, destiné pour ici et pour Alep. »

La cour ne négligeait rien pour délivrer les Échelles de ce fléau. Tantôt elle chargeait l'ambassadeur du roi à Constantinople d'obtenir de la Porte « un commandement général écartant toute responsabilité des Français dans ces sortes d'accidents [1] ». Tantôt elle donnait ordre à son chargé d'affaires à Malte de faire des remontrances au grand maître sur une convention conclue avec le roi de France, qui interdisait aux corsaires de s'approcher des côtes de plus de cinquante milles [2]. Tantôt enfin elle se vengeait sur la personne même des corsaires quand cela était en son pouvoir. C'est ainsi qu'un certain Galland, qui avait suscité une avanie à la nation d'Alep en 1724, fut arrêté à la Ciotat en 1727 et emprisonné à la tour de Bouc. On s'assura que sa course n'avait porté préjudice à aucune autre Échelle, on contraignit ses armateurs à dédommager les négociants d'Alep : lui-même fut retenu en prison quelque temps « pour servir d'exemple aux autres corsaires », et ne fut relâché que sur l'assurance « qu'il était à présent hors d'état de faire aucun armement de course, ni de causer d'inconvénient au commerce [3] ».

Les frégates qui croisaient presque sans interruption dans les mers du Levant donnaient aussi la chasse aux corsaires. Mais leur rôle devenait surtout important lorsque la guerre éclatait entre la France et l'Angleterre : il s'agissait alors d'éviter une interruption complète du commerce en empêchant les navires marchands de tomber entre les mains des corsaires ou des armements réguliers de l'Angleterre. Aussi la chambre et l'ambassadeur prévenaient-ils les consuls en toute hâte de la déclaration de guerre [4]. Ceux-ci en informaient à leur tour les capitaines qui

[1] M. de Maurepas en charge M. d'Andrezel en 1727. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] La principale occupation des chargés d'affaires du roi à Malte, le chevalier d'Argouges, le bailli du Bocage et le chevalier des Pennes, consistait à négocier avec le grand maître la restitution des navires et des cargaisons confisquées, et la punition des coupables.

[3] M. de Maurepas à la chambre, décembre 1727. (Archives de la chambre de commerce.)

[4] En avril 1744, M. de Castellane écrit à la chambre : « Le combat qui s'est livré entre les escadres combinées française et espagnole et celle d'An-

avaient relâché dans leur Échelle. Le roi détachait de son escadre un certain nombre de vaisseaux pour protéger la navigation du Levant : « L'objet des vaisseaux du roi en venant en ces mers, écrit M. de Castellane [1], doit être plutôt de détruire les corsaires que de faire des prises. » Afin d'en imposer aux corsaires, les capitaines marchands se réunissaient en convois et naviguaient de conserve sous l'escorte de deux ou trois navires de guerre [2]. Ceux qui se risquaient à faire route seuls ou en nombre insuffisant devaient livrer aux Anglais des combats dans lesquels ils succombaient malgré leur belle défense [3]. Ces prises faisaient essuyer de très fortes pertes au commerce des Échelles. « Si nous ne recevons quelque secours, écrivait le consul de Seyde dès 1747, le commerce de ces cantons va être totalement détruit [4]. » Aussi une ordonnance interdit-elle la navigation pendant la guerre aux navires de moins de cinquante tonneaux.

Nos consuls obtenaient pourtant des autorités turques la restitution des prises que les corsaires conduisaient dans les Échelles, quand ces navires avaient été chargés pour le compte de sujets du Grand-Seigneur. Au début de la guerre de 1744, le grand vizir avait essayé d'épargner aux Turcs la perte des marchandises qu'ils confiaient aux capitaines français, en proposant aux belligérants de s'interdire la course et tous les actes d'hostilité

gleterre devant donner lieu incessamment à une déclaration de guerre, vous ne devez pas douter que j'en fasse part à tous les capitaines et patrons... Je ne leur donnerai aucun ordre qui puisse arrêter le cours de la navigation, mais je les avertirai seulement de prendre des précautions et d'éviter autant que possible les Anglais qu'ils apercevront dans leur route. » (Archives de la chambre de commerce.)

[1] Le comte de Castellane à la chambre de commerce, août 1746. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Les convois représentaient quelquefois une valeur immense. En 1747, on annonce l'arrivée à Marseille d'un convoi de quarante-trois navires venant du Levant et de Barbarie sous l'escorte de M. de Massiac, commandant deux vaisseaux et une frégate du roi. La cargaison est d'environ 6 millions. Sur ces navires, deux viennent d'Alexandrette, cinq de Seyde et d'Acre. (Archives des affaires étrangères.)

[3] Combats livrés par le capitaine Dalles (Clairambault à la chambre, 1757), par le capitaine Isnard (Rainaud à la chambre, 1759).

[4] Archives de la chambre de commerce, Gautier, 1747.

au delà d'une ligne de démarcation allant du golfe de Sidra en Afrique au golfe de Larta en Épire. M. de Castellane et le conseil du roi pensèrent qu'accéder à cette demande, c'était renoncer à protéger directement le commerce français dans les mers neutralisées, et le livrer aux déprédations des corsaires barbaresques, sans autre garantie que la protection de la marine ottomane [1]. Les Turcs conservèrent donc le même intérêt que nous à obtenir de l'Angleterre la restitution des navires français nolisés pour leur compte. Cette restitution n'allait pas sans de grandes difficultés. Un véritable procès s'ouvrait quelquefois devant le pacha et les grands de l'Échelle assemblés en divan. Les consuls de France et d'Angleterre comparaissaient avec leur nation et plaidaient leur cause. Après les plaidoiries, le pacha renvoyait le jugement à plus tard, pour procéder à une enquête, disait-il, plus exactement à des enchères. Si les capitaines des navires capturés, écoutant les ouvertures du kiaga, consentaient à abandonner quelques milliers de piastres, ils avaient la satisfaction d'apprendre, dans un nouveau divan, que l'enquête s'était terminée à leur profit. Le consul faisait aussitôt prendre possession des navires, arborer et saluer le pavillon du roi.

Si tous les peuples de Syrie et de Palestine avaient été également soumis à la Porte et dociles aux ordres des pachas, les rapports des Français avec les indigènes se réduiraient à leurs rapports avec ces gouverneurs. Mais l'autorité des pachas n'était pas toujours aussi absolue en fait qu'en principe, soit qu'une insurrection éclatât contre eux parmi les musulmans, soit qu'ils eussent dans leur gouvernement des peuplades différant des Turcs par la race ou la religion et vivant à leur égard dans une sorte d'autonomie. Les révoltes, rares pendant cette période où le pouvoir du sultan était encore redouté, semblent s'être localisées à Tripoli de Syrie [2]. Une bagatelle — la dispute d'un janissaire du

[1] Archives des affaires étrangères, rapports au roi, 1744.

[2] Le peuple de cette ville s'insurgea deux fois de suite contre Ibrahim-pacha et contre son successeur, Osman, en 1731. (Relation de la révolte arrivée à Tripoli de Syrie le 4 avril 1731. (Archives de la chambre de commerce.)

pays et d'un soldat du pacha qui marchandaient tous deux une charge de bois — provoqua en 1731 une émeute sanglante, qui se poursuivit dans la rue pendant quatre jours. Dans ces insurrections, les désordres de la rue n'étaient pas seuls à craindre pour la nation française : elle avait à compter avec les exigences des insurgés pendant la lutte, avec les représailles du parti vainqueur après la pacification. En 1731 ce fut le pacha qui dut capituler, destituer ceux de ses conseillers que lui désignèrent les chefs de la révolte, et même revêtir ceux-ci « de belles hardes et de vestes ». Et « dans cet équipage, escortés chacun de cinquante à soixante janissaires de leurs camarades les plus aguerris », ces audacieux rebelles s'en furent rendre visite aux grands de la ville, aux consuls étrangers, et recevoir d'eux les présents qu'on faisait aux nouveaux pachas. « Ils sont venus jouer le même rôle dans notre quartier, dit le consul, entrant sans façon dans les maisons des Français, et s'y tenant jusqu'à ce que le présent qu'ils attendaient leur fît prendre congé. » Mais le crédit dont la France jouissait alors auprès de la Porte en imposait même à des sujets révoltés : c'est sur l'influence du consul qu'ils comptaient pour désarmer la colère du Sultan. Le chef de la révolte, après avoir reçu son présent et pris son café, vint remercier le consul et, en l'embrassant, lui dit à l'oreille : « Consul, si vous êtes de mes amis, écrivez à Constantinople en ma faveur. » Le consul fit en sorte de ne lui donner ni espérance formelle, ni déception, car « il aurait été de la dernière imprudence de ne pas ménager ces chefs mutins, au caprice desquels les Français étaient absolument livrés, le pacha n'ayant plus qu'un fantôme d'autorité ». Quand M. de Villeneuve lut cette relation, il lui sembla sans doute relire ce qu'il écrivait lui-même un an auparavant, alors qu'il recherchait les bonnes grâces d'un janissaire et d'un portefaix, devenus par une révolution les premiers personnages de l'empire : les insurrections de province mettaient aussi nos consuls dans la nécessité de ménager auprès de ces puissances d'un jour les intérêts français.

*
* *

Ils devaient encore plus songer à les défendre auprès de ceux pour qui l'indépendance n'était pas une usurpation éphémère, mais un état permanent, presque un droit : auprès de peuplades dont la race et la religion faisaient de petites enclaves vassales de la Turquie, comme les Druses, les Maronites et les Mutualis; ou que leur vie nomade rendait impropres à une soumission effective, comme les Arabes-Bédouins et les Kurdes. Les trois premiers de ces peuples étaient établis sur les terres du pachalik de Seyde, aux environs de Baruth. Ils vivaient côte à côte, sans se confondre entre eux ni avec les Turcs, dans un très petit espace : les Maronites occupaient Baruth et les villages de la chaîne occidentale du Liban; les Druses, plus nombreux, habitaient d'autres villages de cette chaîne, jusqu'à proximité de Sour (Tyr) et de Seyde; les Mutualis étaient massés autour de Balbek, dans la plaine qui sépare les deux chaînes du Liban et de l'Anti-Liban. Enfin le gouvernement de Seyde, dans sa partie méridionale, servait aussi, on ne peut dire d'asile, mais de passage aux Arabes nomades, à ces Bédouins qui transportent leurs tentes des plaines orientales de la Syrie jusqu'aux environs d'Acre et de Caïfa. Ces peuples qui, sauf les Bédouins, professaient une religion différente des Turcs, étaient plutôt leurs vassaux, leurs tributaires que leurs sujets : ils avaient une organisation politique autonome, sous leurs cheiks ou leurs émirs [1]. Un pacha voulait-il forcer l'un d'entre eux à payer le tribut, ou tirer vengeance de quelque agression? Les Maronites et les Druses attendaient les Turcs dans les défilés du Liban, sur les contreforts inexpugnables, coupés de cirques et de ravins, que domine le Sannin; les Mutualis se retranchaient dans le château fort aux murailles crénelées, aux tours massives, qui renferme aujourd'hui les colonnades des temples du Soleil et de Jupiter;

[1] Voir Volney, *Voyage en Égypte et en Syrie*, t. I, *État politique de Syrie*.

les Bédouins, le fusil en travers de leur burnous rayé et la lance au poing, s'enfonçaient au galop dans les déserts qui s'étendent à l'est du Hauran.

L'attitude du consul et des résidents français de Seyde et des Échelles environnantes devait se ressentir de cette situation particulière, comme s'en ressent encore la politique des États européens envers la Turquie. La croyance des Maronites et leur union avec Rome en faisaient de véritables clients de la France : nous savons quelles difficultés suscitaient au consul les rivalités de leur clergé avec les religieux francs. Mais, à cette époque, la protection des Maronites n'entraînait pas, comme aujourd'hui, l'hostilité aux Druses. Les Français de Seyde entretenaient avec ceux-ci les meilleurs rapports : leur confiance en eux était assez grande pour que la garde des intérêts français à Baruth fût confiée à un Druse, le cheik Neufel. Il avait hérité de son père, qui avait rendu divers services à la nation, le titre de consul et le droit de percevoir 2 pour 100 sur les marchandises achetées par les Français à Baruth. Ce droit avait été maintenu en sa faveur contre le gré des négociants, parce que, tout en étant moins puissant que son père, le cheik Neufel l'était assez pour nuire aux Français [1].

Ni lui ni ses concitoyens n'y songeaient alors, et il n'eût pas fallu moins d'une disgrâce imméritée pour les y déterminer. Le dévouement qu'ils portaient à la France ne saurait se comparer qu'à celui des Maronites envers elle, il y a une trentaine d'années. En 1743, l'émir des Druses étant venu, par ordre de la Porte,

[1] « C'est un seigneur ou prince de la nation des Druses, écrit M. de Bonnac. Son père, qui était un homme fort puissant et accrédité, avait rendu divers services à la nation pour la récompense desquels il demanda le titre de consul, avec la faculté d'exiger 2 pour 100 des marchandises que les Français achèteraient ou chargeraient à Baruth. Son fils a hérité de ce titre et de ce droit dont la nation a fait diverses représentations pour en être déchargée. Mais la chose ne paraît pas très praticable, non seulement parce que ce droit est une concession royale, mais aussi parce que, si le cheik Neufel n'est pas si autorisé que son père ni si capable de protéger les Français, il l'est assez pour leur faire du mal. » Mémoire de Bonnac sur le commerce des Français dans le Levant. (Archives des affaires étrangères.)

contraindre les Mutualis à payer le tribut, rendit visite au consul de Seyde, M. de Lane. « Je ne saurais bien exprimer, écrit celui-ci, les sentiments de vénération et de tendresse qu'ils m'ont témoignés pour le roi, et le respect et l'admiration qu'ils ont fait paraître à la vue d'un portrait de Sa Majesté, m'ayant répété plusieurs fois qu'ils ne reconnaissaient dans leur cœur d'autre souverain que le roi de France. Je suis d'autant plus porté à croire à la sincérité de leurs protestations qu'ils ont toujours protégé le commerce et la religion des sujets de sa Majesté [1]. »

*
* *

Les Arabes-Bédouins, dont les tribus erraient sur les bords du Jourdain et du lac de Tibériade, étaient pour les Français des voisins beaucoup moins accommodants. Ceux-ci n'avaient eu pourtant avec eux que des rapports intermittents jusqu'au jour où ils devinrent les véritables maîtres de la partie méridionale du pachalik de Seyde. Un cheik nommé Daher, originaire de Safed, étendit peu à peu son domaine autour de ce village, et, en 1749, s'empara d'Acre, dont il se fit reconnaître la possession par le pacha de Seyde et par le sultan [2]. Se fortifiant dans sa conquête, faisant alliance avec les Mutualis, favorisant d'ailleurs l'agriculture et gagnant l'affection des habitants par une bonne administration, il assit en peu de temps son pouvoir de manière à défier les efforts des pachas et de la Porte. En 1763, il battait complètement Osman, pacha de Damas, dont la tyrannie avait préparé et facilité les usurpations de son rival. Les résidents français ne furent pas longtemps sans avoir des difficultés aux Daher, qui laissait son grand douanier, Ibrahim-Sebaq, pratiquer la concussion sans réserve et étendre son monopole sur tous les produits du pays. Dès 1752, Daher interdisait de vendre des cotons filés aux Français d'Acre, à moins d'un prix exorbi-

[1] Archives des affaires étrangères. Extraits de correspondance et rapports au roi, août 1743.

[2] Volney, *Voyage en Syrie et en Égypte*, *Précis de l'histoire de Daher*, et Éd. Lockroy, *Ahmed le Boucher*.

tant : M. de Verrayon traçait de lui à la chambre ce portrait peu rassurant : « On nous l'a représenté jusqu'ici comme un homme des plus tyranniques et des plus violents, qui ne fait que s'irriter de toutes les tentatives que l'on peut faire pour se soustraire à son pouvoir et qui est en état d'en venir aux dernières extrémités plutôt que de souffrir que l'on donnât la moindre atteinte à son autorité. Il n'est pas douteux que ce cheik n'ait toute l'avidité d'un tyran et qu'il ne fût capable des dernières violences s'il ne consultait que son penchant; mais la politique réprime beaucoup en lui les vices du tempérament. S'il ne craint pas les plaintes des pachas, c'est qu'il est assuré de pouvoir les étouffer avec de l'argent. Mais il n'est pas sans inquiétude sur les démarches que nous pouvons faire contre lui[1]. »

L'événement prouva aux Français qu'ils faisaient fausse route en appelant sur Daher les sévérités des pachas et de la Porte. Leurs plaintes, qui finissaient toujours par revenir à ses oreilles, augmentaient son irritation contre eux, et c'était le seul effet dont elles fussent suivies. « Voici quelle est toujours la réponse des gouverneurs, écrit le consul de Seyde en 1756 : ce sont des rebelles qui se moquent de nous et qui nous refusent jusqu'au payement des droits du Grand-Seigneur. Voilà de quoi me fermer la bouche! Vous savez à quels excès le cheik Daher s'est porté : prendre de vive force le bien des Français, s'emparer de leurs domaines, chasser consuls et vice-consuls. Qu'est-il arrivé de tout cela? Rien du tout. »

Il eût bien mieux valu pour la nation que les gouverneurs continuassent à faire la sourde oreille. L'un d'eux, Osman, pacha de Damas, s'avisa de vouloir réduire Daher à l'obéissance. La défaite rejaillit sur les Français qui, dès les premières hostilités, s'étaient compromis pour sa cause. La situation des résidents d'Acre parut alors assez alarmante au consul de Seyde pour qu'il leur proposât d'abandonner l'Échelle : mais ils n'acceptèrent pas cette proposition, qui était en effet prématurée, et,

[1] Lettre du consul de Seyde, 1732. (Archives de la chambre de commerce.)

malgré les reproches du ministre de la marine, M. de Choiseul-Praslin, peu satisfait de leur imprudence, ils demeurèrent dans leurs établissements.

Les dangers courus à la suite des défaites du pacha montrèrent à la nation son erreur. Elle accepta le fait accompli et chercha un remède à ses maux dans un accommodement avec l'usurpateur. En 1763, M. de Clairambault échange des protestations d'amitié avec les cheiks mutualis, alliés de Daher : tous lui font des excuses pour le passé et des promesses pour l'avenir. Il donne un grand dîner à la turque et à la française au fils du cheik Daher, Ali, qui a été si touché de ces égards qu'il l'a invité à venir à Saint-Jean-d'Acre [1]. L'intérêt commercial mettait encore quelquefois les Français en rivalité avec Daher, ou plutôt avec Ibrahim Sebaq, qui fit embarquer de force, en 1767, deux Français coupables d'empiéter sur son monopole [2] : mais le consul obtint leur liberté et l'Échelle d'Acre aurait pu vivre dans une tranquillité relative, sans le bouleversement dont Ali bey donna bientôt le signal.

*
* *

Les nomades du nord de la Syrie avaient moins d'organisation politique que ceux du sud : de leur part, aucune usurpation n'était à craindre; mais c'étaient des bandits plus audacieux encore et plus malfaisants que les Arabes.

La distance qui séparait Alep, la véritable Échelle, de son port, Alexandrette, mettait le commerce de ces deux places à la discrétion des tribus pillardes qui en occupaient les environs : les Kurdes et les Turkmènes. Ces brigands guettaient les caravanes qui s'acheminaient à chaque instant entre Alep et Alexandrette, les dévalisaient, et prenaient la fuite. Quand, sur la réclamation du consul de France, le pacha d'Alep envoyait ses cavaliers à

[1] Lettres du consul de Seyde, octobre 1763. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Lettres de M. de Clairambault, 1767. (Archives de la chambre de commerce.)

leur poursuite, ils étaient depuis longtemps hors de portée, dans les montagnes. L'unique ressource des Français était donc d'obtenir de la Porte un commandement pour la restitution des objets volés : ressource tellement illusoire qu'ils avaient fini par y renoncer », de peur, dit un consul [1], de constituer la nation en de nouvelles dépenses qui n'aboutiraient à rien qu'à indisposer peut-être les Kurdes contre nous [2]. »

L'audace des Kurdes ne s'en tenait pas à dévaliser des caravanes : ils s'attaquaient aux personnes de nos résidents et dirigeaient de véritables expéditions contre l'Échelle d'Alexandrette, où ils ne redoutaient la présence d'aucun pacha. En 1743, leurs chefs Kitibos et Deblis-Hassan exigeaient de la nation, « le sabre à la main [3] », des contributions en liqueurs, eau-de-vie, poudre. Quatre ans après, les Kurdes attendent le vice-consul Rainaud sur le chemin d'Alexandrette au Beylam, le déshabillent, le traînent pendant trois heures sur une montagne voisine, « lié comme un misérable, bourré de coups de crosse et de plat de sabre. » Il s'enfuit : soixante-dix Kurdes viennent l'assiéger dans sa maison. Tels sont les brigandages dont aucun ambassadeur ne put obtenir de la Porte une répression sérieuse.

*
* *

Ce n'était pas tout que les marchandises pussent s'écouler d'Alep vers la côte : il fallait encore qu'elles pussent arriver jusqu'à Alep. Or, les révolutions qui agitèrent la Perse et les guerres

[1] Lettre du consul Thomas du 7 novembre 1754. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] La caravane, partie d'Alep le 11 février 1743, fut pillée à mi-chemin d'Alexandrette par deux cent cinquante Kurdes qui emportèrent une immense quantité de toiles et ne découvrirent pas une somme assez importante en espèces cachée dans les sacs. Arasy à la chambre, 19 février et octobre 1743. (Archives de la chambre de commerce.) La caravane partie d'Alep le 25 juin 1744, composée de galles, de draps et de numéraire, fut aussi dévalisée par les Kurdes, qui prirent cette fois l'argent et les mules, et laissèrent les toiles. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Lettre de M. Arasy, 19 février 1743. (Archives de la chambre de commerce.)

qui éclatèrent entre Turcs et Persans tarirent presque complètement la source qui alimentait le commerce d'Alep. La situation précaire de cette Échelle et de celle d'Alexandrette pendant la première moitié du dix-huième siècle montre l'influence que des événements parfois lointains, en tout cas tout à fait indépendants des Français, pouvaient exercer sur leur existence et sur leur commerce. En 1722, les Afghans qui, depuis 1715, disputaient aux Persans la possession de leur empire, vainquirent sous la conduite de Mir-Mahmoud les descendants d'Abbas le Grand et établirent leur domination sur toute la Perse [1]. En 1723, les Turcs, inquiets des progrès des Russes dans l'Asie centrale, déclaraient à leur tour la guerre aux nouveaux maîtres de la Perse et commençaient sur eux une série de conquêtes : la guerre se prolongea jusqu'en 1727. Deux ans après, un Persan de condition médiocre, Nadir, relevait le drapeau du prince Thamas, héritier légitime du trône de Perse, et, prenant le nom de Thamas-Kouli-Khan, affranchissait son pays des Afghans (1729-30). Puis il attaquait les Turcs pour leur reprendre leurs conquêtes, et, depuis ce moment (1730) jusqu'au meurtre de Nadir (1747), se poursuivit une guerre généralement malheureuse pour les Ottomans, sans cesse rallumée par les Russes et à peine interrompue par de courtes trêves.

Cet état de guerre presque permanent arrêtait le trafic entre Alep, la Perse et l'Extrême-Orient d'où cette Échelle tirait la majeure partie de ses retraits [2]. Les caravanes, autrefois régulières, ne s'acheminaient plus qu'avec intermittence entre Bagdad, Bassora, Ispahan et Alep. Les résidents français ne trouvaient plus le placement des marchandises qu'ils recevaient de France; celles qu'on leur demandait faisaient défaut; leurs

[1] *Histoire générale*, t. VII, Lavisse et Rambaud.

[2] Une des premières conséquences des guerres turco-persanes fut l'arrestation, en mai 1716, du consul de France en Perse, M. de Gardane, arrêté comme espion allemand, à une journée d'Alep. Remis en liberté provisoire après la découverte de sa véritable qualité, il fut cependant réclamé au consul d'Alep en août 1716, et envoyé sous escorte à Constantinople. (Archives des affaires étrangères.)

magasins restaient pleins tandis que le marché local était vide[1]. « On ne parle plus aujourd'hui que de guerre, écrit M. de Monhenauld à la chambre[2] : j'en suis au désespoir par rapport à votre commerce qui ne peut manquer d'en souffrir[3]... »

Pourtant, ni les négociants ni le consul ne jugeaient encore le fléau à sa juste valeur. Ils croyaient la paix prochaine[4] et leurs prévisions semblèrent d'abord confirmées; en janvier 1732, la nouvelle de la paix parvint à Alep : « Il n'y a point de doute que votre commerce en Levant s'en ressentira dans cette Échelle[5], » écrit le consul à la chambre en la lui annonçant. La paix ramenait en effet à Alep la confiance et la sécurité, ranimait les affaires, et la situation des Français s'améliorait aussitôt : « Il est constant, écrit M. de Monhenauld[6], que le commerce de cette Échelle a pris faveur extrêmement depuis quelque temps, et presque toutes les marchandises d'Europe sont demandées et se vendent même avec avantage. Quoiqu'il y ait eu diverses expéditions de Marseille dont j'appréhendais même un mauvais succès pour notre commerce, les caravanes qui se trouvaient pour lors à Alep et celles qui sont venues depuis ont enlevé presque toutes nos marchandises, de sorte que, s'il y avait actuellement ici quelque bâtiment quelque riche qu'il fût, son chargement ne tarderait pas d'être bien vendu. »

Avant la fin de la même année, le consul annonçait à la

[1] Les consuls de France à Alep tenaient régulièrement le ministre et la chambre au courant des événements de la guerre; ils recevaient eux-mêmes de véritables feuilles de renseignements de l'évêque de Babylone, qui exerçait en même temps la charge de consul général de France à Bagdad, d'un certain Rousseau, cousin de Jean-Jacques, qui résidait à Bassora, et de marchands français ou vénitiens de cette place.

[2] 26 mars 1731. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] 10 décembre 1731. (Archives de la chambre de commerce.)

[4] Lettre du 10 décembre 1731. (Archives de la chambre de commerce.)

[5] Lettre du 17 janvier 1732. Conditions de la paix dans la lettre du 22 mars 1732. « Si les choses sont ainsi qu'on le débite, il y a apparence que la paix est assurée et que notre commerce pourra se ressentir des avantages de cette paix. » Lettre du 22 mars 1732. (Archives de la chambre du commerce.)

[6] Lettre du 6 mai 1732. (Archives de la chambre de commerce.)

chambre la rupture de cette paix, qui n'avait été qu'une trêve[1]. Thamas-Kouli-Khan, rebelle à son roi, reprenait les opérations contre les Turcs, mettait deux fois le siège devant Bagdad, et triomphait tour à tour des seraskiers Topal-Osman et Abdallah-Koeprilu (1733-35). « Ces nouvelles, écrit le consul, ont répandu la consternation sur cette Échelle, où l'on craint fort que Bagdad tombe enfin au pouvoir des Persans; de sorte que le commerce se trouve absolument interrompu. » Bagdad, entrepôt de toutes les marchandises que les caravanes apportaient à Alep, Bagdad deux fois investi et menacé de passer sous la domination d'un peuple ennemi de la Turquie, c'était une menace de mort pour l'Échelle d'Alep. Heureux encore les Français s'ils n'avaient eu à craindre que des pertes d'argent; mais, après les foudroyants succès de Thamas-Kouli-Khan, la guerre ne pouvait-elle s'étendre jusqu'à Alep. Ils le redoutaient, et la population indigène encore plus. A défaut d'avant-garde persane, des corps de troupes turcs traversaient constamment Alexandrette et Alep, et donnaient à la nation de ces Échelles l'illusion d'une occupation militaire. Tantôt ce sont douze cents janissaires, débarqués à Alexandrette, qui font grand ravage dans le pays, placent des sentinelles aux portes des Francs pour les empêcher, disent-ils, d'être insultés, et leur font payer cette sauvegarde 60 piastres, sans préjudice d'un présent de 200 piastres exigé par leurs officiers[2]. Tantôt ce sont des condamnés qu'on a tirés des prisons du Caire pour les envoyer aux frontières de Perse : comme le vice-consul de France marchande sur un présent de 120 piastres, ils le traînent comme un misérable, leur couteau à la main, menaçant de temps à autre de le lui enfoncer dans le sein; frappant le drogman qu'ils accusent de ne pas lui traduire leurs paroles[3]. Heureusement, un an après ces violences, une nouvelle trêve vint rendre le repos aux Français et les rassurer sur l'avenir de leur com-

[1] Lettre du 30 décembre 1732. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Lettre du vice-consul d'Alexandrette à la chambre, juin 1735. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Lettre du vice-consul d'Alexandrette à la chambre, octobre 1732. (Archives de la chambre de commerce.)

merce : engagés dans une autre guerre contre la Russie, les Turcs avaient signé avec Thamas-Kouli-Khan un traité qui leur laissait Bagdad (1736).

Sept ans d'une paix malheureusement troublée par des discordes intestines permirent néanmoins aux résidents de reprendre haleine et de réparer une partie de leurs pertes. Mais en 1743, pour la troisième fois depuis treize ans, la guerre éclatait entre Thamas-Kouli-Khan et les Turcs : pour la troisième fois, elle se terminait par leur déroute (1746). Aussi le consul de Lane mandait-il à la chambre qu'Alep était encore coupée de ses relations avec la Perse, « où le commerce est détruit, à ce qu'on dit de manière à ne plus rien attendre de ce pays-là qu'après la mort de Thamas-Kouli-Khan[1]. » Deux mois après, un meurtrier réalisait le vœu du consul en tuant l'usurpateur (24 mai 1747) : mais s'il débarrassa la Turquie d'un ennemi redoutable, son crime mit le comble au désordre de la Perse. « Les affaires de Perse semblent s'embrouiller de plus en plus, écrit le consul d'Alep[2] en 1751, et il y a autant de prétendants au trône de cette monarchie qu'il y a de personnes assez ambitieuses ou assez puissantes pour y aspirer... » Ce ne furent que combats incessants entre descendants de l'usurpateur et descendants des shahs détrônés, entre gouverneurs de provinces, jusqu'au jour où un Turkoman, Kerim-Khan, vers 1760, fit reconnaître son pouvoir dans la plus grande partie de l'empire[3]. Encore son âge avancé et les faux bruits qui se répandirent de sa mort ranimèrent-ils plusieurs fois les troubles après 1760[4].

[1] Lettre du 15 mars 1747. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] M. Thomas, 14 janvier 1751. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Les correspondances consulaires signalent les victoires de Kerim-Khan depuis 1752 sur un descendant de Nadir, Ali-Khan, et sur un certain Azat-Khan qui est définitivement battu à la fin de 1759. Elles insistent sur l'anarchie de la Perse : « Tout est dans la dernière combustion en Perse. » 17 mai 1754. (Archives de la chambre de commerce.)

[4] En 1764 et 1765, le consul d'Alep, M. Thomas, mande à la chambre que le bruit a couru de la mort de Kerim-Khan, mais qu'il est seulement vieux et sans enfants; aussi les troubles ont-ils recommencé en Perse, et des marchands arméniens partis de Bassora pour Ispahan ont dû rétrograder,

Ces guerres ou ces révolutions permanentes, l'interruption du trafic d'Alep avec la Perse, les brigandages des Kurdes désormais sûrs de l'impunité, l'oppression financière et la tyrannie des pachas, avaient transformé en quelques années la situation d'Alep. « Notre commerce est entièrement tombé ici, écrit le consul[1] en 1768, et nos négociants n'ont pas vendu depuis six mois pour 10,000 piastres de marchandises. La famine qui règne tant ici qu'à Bagdad, Mossoul, Diabékir et sur les côtes de la Syrie et de la Palestine est en partie cause de cette stérilité de commerce. Les rues de cette ville sont jonchées de pauvres dont il meurt de treize à vingt tous les jours, de faim et de froid. Si on ajoute à cela les vexations énormes dont les grands ne cessent de fouler inhumainement les peuples, on n'aura pas de peine à se former l'idée la plus affreuse des maux dont la ville est accablée. Aussi nombre de riches marchands l'ont-ils désertée pour se retirer en Égypte et autres pays. Il est à craindre que la peste qui est une suite naturelle de la famine ne mette le comble à tout cela. » Qui reconnaîtrait dans cette description la cité renommée pour la richesse de son commerce, l'aisance et la douceur de ses habitants, la beauté de ses rues propres et bien entretenues, de ses maisons, de son bazar couvert, l'Échelle préférée des Européens pour tous ces avantages?

*
* *

Cette transformation s'était opérée sous l'influence d'événements locaux qui avaient bouleversé ce que nous appellerions aujourd'hui « l'hinterland » d'Alep[2]. Mais, lorsqu'il s'agit d'Alep,

tous les chemins étant interceptés. Janvier 1764, février et juin 1765. (Archives de la chambre de commerce.)

[1] Lettre de M. Thomas du 3 mars 1758. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] On est surpris de voir que pendant la guerre de Sept ans, la nouvelle des batailles livrées aux Indes parvenait souvent à Versailles par les lettres de notre consul d'Alep. Après le traité de Paris, il continue à transmettre à la chambre et à la cour les nouvelles qu'il reçoit, *viâ* Bassora, des guerres de l'Angleterre contre Haider-Ali et Tippo-Sahib. Ce fait semble n'avoir pas été étranger au projet que le duc de Praslin s'efforça de mettre à exécution.

ce mot d'hinterland doit être entendu dans un sens aussi vaste que le sont les régions dont cette ville est le débouché. Quand la fin des guerres de la Turquie contre la Perse eut rouvert au commerce la route de Bagdad et de Bassora, le duc de Praslin songea à diriger les marchandises de l'Inde vers ce port, où des caravanes viendraient les prendre pour les transporter à Alep et de là en France. Nous avions été contraints de céder l'Inde aux Anglais : notre Compagnie des Indes ne pouvait soutenir la concurrence maritime, par le cap de Bonne-Espérance, avec la compagnie anglaise, maîtresse de tout le pays, puissante, vigoureusement aidée par le gouvernement. Mais que nous eussions un moyen de détourner le commerce de l'Inde vers la Méditerranée, et nous pouvions ressaisir l'avantage. Le duc de Praslin revenait au projet de Louis XIV et de Colbert : mais, au lieu de chercher à obtenir le droit de transit par l'isthme de Suez, il voulait employer la route déjà libre du golfe Persique, de Bassora et d'Alep [1]. Il sut par l'évêque de Babylone (Bagdad) que le pacha « souhaitait pour ses intérêts voir refleurir le commerce des Français à Bassora et à Bagdad [2] » ; qu'il s'était plaint qu'on envoyât à Bagdad du drap de moins belle qualité qu'à Constantinople, alors que Bagdad était aussi une capitale et contenait une cour riche et nombreuse; enfin que les Anglais étaient en guerre avec un prince arabe des environs de Bassora, Soliman Kab, qui capturait leurs vaisseaux et tenait leur escadre en échec. Ces raisons décidèrent le duc de Praslin à s'ouvrir de son projet à la chambre de commerce : « J'ai toujours été surpris, lui écrivait-il [3], en examinant la position de l'Échelle d'Alep, qu'elle n'eût pas servi d'entrepôt pour pousser les établissements français plus loin, et le débouché de nos marchandises dans les contrées d'Asie où il

[1] Ce projet avait aussi été conçu sous Louis XIV par les successeurs de Colbert. Voir la mission de Fabre et l'aventure de Marie Petit dans *Une Ambassade française en Orient sous Louis XV*, par A. Vandal.

[2] L'évêque de Babylone au duc de Praslin, 27 décembre 1777. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Le duc de Praslin à la chambre de commerce, 25 avril 1768. (Archives de la chambre de commerce.)

semble que cette Échelle est à portée de fournir de proche en proche à la consommation des habitants. Bagdad, entre autres, est un centre commun où l'on peut croire que des factoreries françaises protégées et accréditées auraient pu embrasser un commerce considérable, jusque dans des pays assez éloignés, ou du moins augmenter de beaucoup, celui dont ces dernières provinces de l'empire ottoman peuvent être susceptibles pour nous... Peut-être même Marseille parviendrait-elle avec du travail et de la constance, et plus aisément qu'elle ne croit, à attirer dans la Méditerranée un commerce qui n'a pu y être encore déterminé, et partager une partie de celui de l'Inde par la voie d'Alep et celle du port de Bassora et des Caravanes... Marseille, comme tout autre port, ne peut naviguer par le cap de Bonne-Espérance, ni entreprendre des expéditions réservées au privilège exclusif de la Compagnie des Indes. Mais le commerce d'Inde en Inde, étant devenu libre, offre encore plus de facilités et d'objets pour tout le trafic possible par le port de Bassora et la voie de terre, sans que la concession de la Compagnie s'y oppose [1]. »

Le ministre ne trouva pas dans la chambre une auxiliaire très empressée à l'exécution de ce projet, dont il faisait cependant ressortir habilement l'intérêt spécial pour Marseille. Dans le mémoire qu'elle adresse en réponse au duc de Praslin, la chambre insiste plus sur les obstacles qui s'opposeraient à l'extension de notre commerce dans l'Asie orientale que sur les moyens de le faire pénétrer « gradativement » jusqu'aux vallées de l'Indus et du Gange. Il faut dire à sa décharge que les marchands vénitiens, établis à Bassora sous la protection de la France, se plaignaient que la vente des marchandises du Ben-

[1] Le consul d'Alep transmettait à la chambre des lettres de ces négociants où il était dit : « Pour ce qui regarde le Bengale, d'où arriva hier ici le sieur Rizetti, il faut savoir que d'ici (Bengale) à Bassora, ni l'année dernière, ni cette année, les marchandises ne gagnent pas 10 pour 100... Tout le commerce des Indes est gâté à cause de la grande quantité d'argent que les Anglais ont, lesquels se contentent que leur argent leur donne 5 à 6 pour 100 depuis Bengale à Bassora. » (Archives de la chambre de commerce.)

gale ne rendît pas un bénéfice suffisant pour couvrir les frais du transport. Ainsi ce nouveau projet de détournement du commerce de l'Inde vers la Méditerranée échouait comme les précédents. Il n'en est pas moins vrai qu'au prix d'efforts suivis et intelligents, Alep aurait pu gagner, par une conséquence imprévue de la guerre de Sept ans, plus qu'elle n'avait perdu par les guerres des Turcs contre les Persans.

*
* *

L'activité des affaires dans la Syrie centrale et méridionale détermina les négociants de Seyde et de Tripoli à fonder de nouveaux établissements à Baruth et à Latakieh. A Baruth, où il n'y avait plus de résident français depuis le commencement du dix-huitième siècle, le consul de Seyde envoya, en 1753, un facteur qui s'y établit. En 1732, le consul de Tripoli chargea un de ses nationaux de s'installer à Latakieh pour donner aux « caravaneurs » qui viennent y charger du tabac la protection dont ils avaient besoin et percevoir les droits de la chambre de commerce. Mais celle-ci, dans une pensée d'économie, défendit à ce négociant de faire aucune dépense pour le compte de l'Échelle, et repoussa mainte fois dans la suite pareille proposition.

Une rixe sanglante, dont Latakieh fut le théâtre en septembre 1738, montre que cette ville, où il abordait trente à trente-cinq de nos bâtiments par an, eût mérité les frais d'installation et d'entretien d'un vice-consul. Des matelots français se prirent de querelle avec l'équipage d'un vaisseau anglais. Pendant la dispute, « les Anglais ayant mal parlé du roi, » des coups de fusil furent tirés de part et d'autre : les Français eurent un homme tué, les Anglais quatre hommes blessés.

La concurrence affectait rarement une forme aussi belliqueuse entre les Français et leurs rivaux étrangers. Ils n'étaient pas, en effet, les seuls Européens résidant dans les Échelles et naviguant sur les côtes de Syrie. Mais ils étaient les premiers en nombre et en richesse, si l'on considère l'ensemble de la Syrie ; ils étaient les seuls dans les Échelles méridionales de cette pro-

vince. Les concurrents les plus dangereux des Français étaient les Anglais, dont le commerce avec la Turquie dépassait le nôtre en importance. « Ils sont, disait Duquesne [1], de tous les étrangers qui commercent en Levant, ceux qui sont le mieux établis et qui peuvent nous faire le plus de tort; ils entendent mieux leur commerce et frètent leurs bâtiments à meilleur compte. » Leur habileté et leur sagesse frappèrent tous les inspecteurs du Levant, et, en 1731, M. de Camilly citera encore en exemple à ses nationaux les Anglais, qui « si libres dans leur constitution présente, si heureux et si habiles dans leur commerce, ont établi pour le peu qu'ils en font en Levant des règles que l'imprudence des particuliers ne peut enfreindre [2]. »

En Syrie, la concurrence anglaise était localisée dans les Echelles septentrionales à Alexandrette, à Alep, et ne dépassait guère Tripoli. A Alexandrette, tandis que les Français n'avaient que « des magasins bâtis de terre, avec de mauvaises portes, fenêtres et serrures [3] », la maison du vice-consul d'Angleterre était très vaste et contenait, autour d'une cour, tous les magasins de la Compagnie du Levant. C'est que le commerce de l'Angleterre avec Alep était plus considérable que celui de la France. « Les Anglais, écrit M. de Bonnac, ont un grand avantage sur nous dans cette Échelle; étant en possession d'y débiter jusques à 2,300 balles de leurs draps pendant que nous n'y en débitons que 400 demi-balles environ. Cette différence vient de deux choses : l'une, que les Anglais achètent dans cette Échelle beaucoup plus de soie que nous, ce qui fait qu'ils trouvent beaucoup plus de facilités à se défaire de leurs draps; l'autre, que leurs draperies sont de meilleure qualité que celles des Français [4]. » Les Anglais conservèrent pendant tout le dix-huitième siècle le premier rang dans l'Échelle d'Alep. Leur situation était

[1] Rapport présenté au retour de l'inspection de M. de Maillet, 1718. (Archives des affaires étrangères.)

[2] Rapport de M. de Camilly, 1731. (Archives des affaires étrangères.)

[3] Le vice-consul Marin, 1735. (Archives de la chambre de commerce.)

[4] Mémoire de M. de Bonnac sur le commerce des Français en Levant, 1720. (Archives des affaires étrangères.)

moins forte à Tripoli, mais ne laissait pas d'inquiéter quelquefois les Français, qui refusaient de se soumettre aux règlements, objectant que les indigènes vendraient et achèteraient tout aux Anglais [1]. Plusieurs fois, le pacha de Tripoli fit adjuger d'autorité les récoltes aux Anglais pour amener la nation française à céder sur quelque prétention [2]. Les caravaneurs anglais faisaient aussi concurrence aux nôtres dans ces parages : en 1737, il n'y avait pas moins de huit bâtiments anglais faisant le cabotage entre Alexandrette, Latakieh et Tripoli [3].

A Seyde, à Saint-Jean-d'Acre et à Jaffa, la concurrence anglaise était insignifiante. Les Français étaient investis du monopole presque incontesté des importations comme des exportations Les pachas et les chefs locaux cherchaient quelquefois à susciter aux Français des concurrents. Ils affectaient de protéger le vice-consul d'Angleterre, comme le cheik Daher qui « s'en servait contre nous comme d'un fantôme, pour nous faire donner plus aisément dans ses pièges [4] » ; au point que, ce vice-consul s'étant enfui, il le fit rappeler, pour continuer à le flatter sous les yeux des Français. En fait, les seules entreprises à redouter, dans le département de Seyde, contre le monopole de nos résidents, étaient celles des pachas et des cheiks eux-mêmes [5].

A l'exception des Anglais, nos commerçants ne rencontraient sur le marché de Syrie que des concurrents négligeables : c'étaient les Hollandais, qui fréquentaient peu ces parages; les Vénitiens, dont le commerce était bien déchu; les Génois, qui naviguaient encore sous pavillon de France. Leur navigation ne prenait quelque extension que lorsqu'une guerre entre la France et l'Angleterre forçait nos marchands à charger sur leurs navires. Ce fut le cas pour la guerre de Sept ans. Mais, aussitôt la paix

[1] 1732. (Archives de la chambre de commerce.)
[2] Yon, consul de Tripoli, 1742. (Archives de la chambre de commerce.)
[3] Yon, 30 avril 1737. (Archives de la chambre de commerce.)
[4] M. de Verrayon à la chambre, 1753. (Archives de la chambre de commerce.)
[5] Lettres de Beaussier, vice-consul de Seyde, 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

signée, un ordre royal venait lever la permission ou faire cesser la tolérance d'embarquer des marchandises françaises sur les bâtiments étrangers, qui perdaient ainsi leur clientèle d'emprunt. Il est à remarquer que les Allemands d'aucun État, pas même les Autrichiens, n'avaient encore de consuls en Syrie, même à la fin du dix-huitième siècle.

*
* *

Les Français exploitaient donc presque seuls le commerce de la Palestine, de la Syrie méridionale, et partageaient avec les Anglais celui de la Syrie septentrionale. Malgré leur prépondérance, ils étaient fort peu nombreux : en 1764, il n'y avait en Syrie et en Palestine que cent trente Français, négociants, artisans, commis et officiers de consulat[1], répartis entre huit Échelles. Rien ne montre mieux que cette statistique le caractère du régime sous lequel vivaient, avant la Révolution, les Échelles du Levant.

Échelles.	Officiers.	Négociants.	Artisans et domestiques.	Commis.	Total.
—	—	—	—	—	—
1. Alexandrette....	1 vice-consul.	2	»	1	4
2. Alep.....	12 —	12	6	12	42
3. Tripoli de Syrie..	5 —	5	»	5	15
4. Latakieh.....	1 —	2	»	»	3
5. Seyde.....	6 —	13	2	13	34
6. Acre.....	3 —	10	2	8	23
7. Jaffa.....	» —	1	»	»	1
8. Rames.....	2 —	4	»	2	8

[1] Le terme d'officiers comprend les consuls, vice-consuls, drogmans, chanceliers, chirurgiens de la nation. Ce tableau est emprunté à un volume de Mémoires des Archives des affaires étrangères.

PÉRIODE D'AGITATION ET DE DÉCADENCE

(1768-1793)

IV

RÉVOLTES D'ALI-BEY ET DU CHEIK DAHER

La période qui s'étend depuis la première guerre de Catherine II contre les Turcs (1768) jusqu'au traité de Jassy (1792) est une des plus critiques qu'ait traversées l'empire ottoman. Tandis que les Russes prennent les armes contre la Turquie et s'apprêtent à satisfaire à ses dépens leurs ambitions traditionnelles; tandis que les Autrichiens se montrent moins disposés à la défendre qu'à prendre leur part de ses dépouilles, ses propres sujets profitent du danger pressant où elle se trouve pour se révolter contre sa domination. Vaste et disparate comme elle est, elle contient des provinces où le pouvoir des Turcs a des rivaux : ce sont, en Syrie et en Palestine, les cheiks arabes; en Égypte, les beys mameluks. Ces rivaux voient dans l'attaque des Russes contre la Turquie une occasion de secouer son joug et de substituer leur domination à la sienne. Les Russes, de leur côté, voient dans la rébellion d'un Daher et d'un Ali bey une diversion favorable à leurs desseins : ils l'encouragent et la secondent. Soit qu'ils concertent leurs opérations, soit qu'ils agissent chacun de leur côté, ennemis intérieurs et ennemis extérieurs s'assistent les uns et les autres.

La réaction des événements locaux sur les Échelles nous est assez connue pour que nous puissions prévoir le contre-coup de ces guerres civiles sur le commerce et l'existence des Français.

Deux circonstances contribuent surtout à placer nos compa-

triotes dans une situation qui va sans cesse s'aggravant : l'affaiblissement du pouvoir de la Porte et, depuis 1789, la désorganisation des Échelles elles-mêmes. Tant que le gouvernement turc avait été de force à faire respecter ses ordres, les Français avaient trouvé auprès de lui un recours contre les persécutions des chefs locaux. A mesure que sa puissance s'affaiblit, que son autorité fut plus méconnue, ce recours perdit de son efficacité jusqu'à devenir complètement illusoire : si bien que nos nationaux durent renoncer à implorer le secours d'un gouvernement qui n'était plus capable de se faire obéir.

La Révolution de 1789 trouvera le pachalik de Seyde livré à l'arbitraire d'un rebelle, Djezzar-pacha, sur les actes de qui la Porte a pris le parti de fermer les yeux, de peur de le pousser à de pires extrémités. A partir de ce moment, les Échelles de Syrie et de Palestine offriront une image réduite de la France à la même époque, divisées, en proie aux luttes de partis, acharnées contre les institutions de l'ancien régime, sans constitution certaine, et, par-dessus tout, menacées de destruction par leurs ennemis : ce sera pour elles, comme pour la France, une crise à la fois intérieure et extérieure, dont elles sortiront aussi profondément modifiées que la France, mais beaucoup plus endommagées qu'elle.

*
* *

Au moment où les armées du sultan et de l'impératrice de Russie se mirent en campagne, la Syrie et la Palestine offraient un terrain bien préparé aux entreprises d'un conquérant. A Alep, le peuple, qui avait pris ses maux en patience tant que l'autorité de la Porte avait été redoutée, en supportait moins patiemment de beaucoup moindres depuis qu'il savait celle-ci affaiblie et menacée. Tandis qu'au plus fort des guerres de Perse, les consuls ne signalent qu'une émeute de femmes provoquée par la cherté du pain, le 10 août 1770, une révolte éclate parmi les chérifs, qui formaient un corps d'environ cinquante mille hommes. Ils se portent en masse au sérail, réclament du musselem, qui gou-

verne la ville en attendant un nouveau pacha, l'étendard sacré de Mahomet, enfermé à la citadelle depuis trente-cinq ans; tentent de l'assassiner; le forcent à se réfugier pendant trois jours à la campagne; s'opposent pendant neuf jours à la réception du nouveau pacha, Abdur-Rhaman; l'assaillent à deux reprises dans le sérail après son entrée et restent encore quelque temps en armes [1]. Mais Abdur-Rhaman était un homme énergique : il mit aux fers le nabib des chérifs, leur enleva de force l'étendard sacré de Mahomet qu'il replaça dans la citadelle, mit les plus coupables à mort et les plus riches à l'amende. La présence de cinquante mille chérifs turbulents et indociles n'en limitait pas moins sérieusement l'autorité du représentant de la Porte, et, si l'on ajoute que le Beylam et le Paya refusaient d'accepter le pacha qui relevait d'Abdur-Rhaman, on conviendra que le nord de la Syrie était, en 1770, un foyer latent d'insurrection.

Au sud de la Syrie, le cheik Daher avait étendu sa domination sur toute la Galilée et la Samarie : il était maître de Saint-Jean-d'Acre, sa capitale, transformée par lui en place forte; de Caïffa, de Nazareth, de Tibériade, de Safed, de Césarée et de Naplouse. Il avait obtenu de la Porte, vers 1768, l'investiture de tout ce qu'il gouvernait jusqu'alors indûment. Allié des Mutualis et de la plupart des tribus arabes du désert, il dominait par leur entremise des territoires officiellement compris dans les pachaliks voisins de Seyde et de Damas. Il avait enfin victorieusement défendu contre Osman-pacha ce domaine, qui n'était séparé de l'Égypte que par l'étroite bande de la Palestine et formait une admirable base d'opérations pour une armée partie du Caire.

Il ne restait à cette armée qu'à s'assurer de la région comprise entre le gouvernement d'Alep et le petit État de Daher pour être maîtresse de toute la Syrie centrale et méridionale. Cette région, formée des trois pachaliks de Damas, de Tripoli et de Seyde, constituait en réalité un même domaine entre les mains du pacha de Damas, Osman. Élevé au pachalik de Damas en

[1] Lettre écrite le 17 août 1770 à Mgr le duc de Praslin par M. de Perdriau. (Archives de la chambre de commerce.)

1760, Osman avait joint à son apanage celui de Jérusalem en 1765 et pourvu ses deux fils des gouvernements de Seyde et de Tripoli. Il s'était en outre procuré l'alliance des Druses dont les forces pouvaient décider de la victoire en faveur du parti pour lequel elles se prononceraient. L'accroissement de sa puissance avait fait d'Osman l'ennemi naturel de Daher et de quiconque voudrait s'approprier quelque morceau de son apanage. Mais il en avait fait en même temps un sujet très peu docile [1], indifférent aux ordres qui lui venaient de Constantinople, assez fort pour éluder même les changements de poste et les révocations qui lui furent signifiés, quand ses défaites eurent fait douter le Grand-Seigneur de ses talents. Osman est comme une première ébauche des gouverneurs indépendants, rebelles, dont la Syrie et l'Égypte devaient fournir des types plus achevés. Ouvertement méconnu par Daher, le pouvoir du sultan était donc fort peu respecté par celui qui était censé en être le champion.

*
* *

En même temps que la souveraineté de la Porte, le prestige des Français déclinait dans les Échelles de Syrie. Ils n'inspiraient plus le même respect, la même crainte, depuis qu'on savait le sultan moins énergique dans la répression des fautes et la France moins influente auprès de lui. En 1769, un corsaire maltais ayant capturé un navire turc et emmené l'équipage à Malte, le pacha de Seyde se saisit des deux drogmans du consulat de France, les fait bâtonner et force le consul à écrire sur-le-champ au représentant du roi à Malte, pour lui demander le rachat des captifs. « Si l'on n'obtient une réparation capable de faire impression sur l'esprit des gens du pays, écrit le duc de Praslin au ministre Choiseul..., nous ne serons pas longtemps sans voir les Français totalement avilis et pour ainsi dire sous le bâton des Turcs. Les premiers éprouvent déjà trop fréquemment toutes les chicanes et les avanies de détail qu'on peut leur

[1] E. Lockroy, *Ahmed le Boucher*, ch. II : *la Syrie*.

faire impunément, et je leur souhaite de me tromper dans la crainte où je suis que le mal n'empire rapidement... Je vous trace, monsieur le duc, ma façon de penser parce que vous m'avez demandé mon sentiment et que je crois que nous avons besoin de reprendre un peu de nerf et de considération dans la plupart des Échelles du Levant, et que cette affaire peut y faire époque pour ou contre nous selon l'issue et les suites qu'elle pourra avoir [1].

Il fallut à notre ambassadeur à Constantinople, M. de Saint-Priest, plus d'un an d'efforts et de négociations pour obtenir la déposition du pacha coupable. Encore cette disgrâce tardive, précédée du retour des musulmans capturés, avait-elle presque perdu le caractère d'une réparation. Comme le craignait le ministre, l'affaire de Seyde fit époque contre nous. La nouvelle s'étant répandue à Seyde, un mois après, qu'un corsaire était venu enlever des Turcs dans la rade de Baruth, « on n'entendit qu'une voix dans les rues, qui disait que, les coups de bâton ayant opéré l'année dernière le retour des esclaves ici, il fallait à la première occasion prendre quelques Français pour délivrer les esclaves qu'on pourrait venir faire sur cette côte [2]. » Par le déclin de leur prestige, les Français étaient devenus pour les Turcs de véritables otages qui leur répondaient des pirateries des corsaires.

A Constantinople même, le crédit de la France n'était plus, en 1769, ce qu'il était vingt ans auparavant. On lit dans une dépêche de M. de Saint-Priest cette singulière affirmation [3] : « Je vous assure, monsieur le duc, qu'on n'a point de considération à la Porte sans lui inspirer de la crainte, et, si j'osais lâcher le mot, j'ajouterais que la France n'en a jamais eu, parce qu'elle n'a jamais été dans le cas de faire naître ce sentiment. Je ne vois à citer contradictoirement que l'époque de la mission de M. de

[1] Lettre au duc de Choiseul, 1769. (Archives des affaires étrangères.)
[2] Saint-Priest à Praslin, 17 août 1770. (Archives des affaires étrangères.)
[3] A M. le duc de Choiseul, le 18 décembre 1769. (Archives des affaires étrangères.)

Villeneuve, et cela n'a duré qu'un moment. Cet ambassadeur jugea de lui-même qu'il fallait se hâter de quitter Constantinople s'il ne voulait pas voir déchoir son crédit. » La part de l'exagération est très grande dans ces paroles, qui sont presque paradoxales : mais elles traduisent fidèlement l'impression que M. de Saint-Priest rapporta de ses premières négociations avec le Divan. Cet homme énergique souffrait de ne pouvoir parler au nom de la France comme il eût fait à l'époque de sa toute-puissance. Mais la France sortait des défaites de la guerre de Sept ans : son propre affaiblissement lui commandait la réserve. Les ministres ottomans le savaient et mettaient moins d'empressement à la satisfaire. « Il n'y a de ressources que dans des démarches vives et démonstratives, écrivait M. de Saint-Priest au sujet même de l'affaire de Seyde [1]. Il est bien temps, ce me semble, d'en venir là : nous nous sommes toujours portés avec tant d'empressement à tout ce que les Turcs osent exiger, qu'il n'est pas étonnant que, n'ayant eux-mêmes aucun sentiment de générosité, ils prennent nos égards pour faiblesse et besoin et deviennent tous les jours plus hautains et plus indiscrets. »

Du moins auraient-ils pu accorder à l'amitié ce qu'ils refusaient à la crainte. Mais, sur ce point encore, la France leur donnait matière à déception. Dans ses rapports avec la Turquie, elle n'obéissait plus à la seule préoccupation de la protéger ou même de la secourir contre l'Autriche et la Russie. D'autres considérations agissaient sur sa politique : elle s'efforçait de concilier ce qu'on a appelé depuis le « maintien de l'empire ottoman » avec les ménagements dus à l'Autriche, son alliée. Après avoir poussé la Turquie à déclarer la guerre aux Russes, dans l'espoir de sauver ainsi la Pologne, son intervention dans cette guerre se bornait à l'envoi d'une mission militaire sous les ordres du baron de Tott [2]. Cette assistance occulte, inavouée, était la seule dont l'Autriche consentît à ne pas prendre ombrage.

[1] A M. le duc de Praslin, 1770. (Archives des affaires étrangères.)
[2] Pingaud, *Choiseul-Gouffier. La France en Orient sous Louis XVI.* Introduction.

En 1770, la France avait résolu de conclure avec la Turquie un traité d'alliance, « faisant seulement exception de la présente guerre, pour être désormais en droit de secourir les côtes maritimes de l'empire ottoman [1] ; » le prince de Kaunitz informa le duc d'Aiguillon qu'il considérait un tel traité comme contraire à l'alliance et fit échouer ce projet, dont le commerce des Échelles aurait pu tirer tant de profits. On conçoit le dépit que cet abandon fit naître chez les Turcs et que la duplicité de notre alliée, l'Autriche, à leur égard, ne fit qu'augmenter. Quand ils virent l'Autriche et la Russie s'entendre comme des larrons pour les dépouiller, il dut s'établir dans leur esprit une comparaison peu flatteuse pour notre diplomatie, qui laissait leurs ennemis faire en 1774 ce qu'elle les avait empêchés d'accomplir en 1740. Ces réflexions n'inspiraient pas aux ministres ottomans de très bonnes dispositions à notre égard, et, dans les Échelles, le prestige des Français se trouvait doublement atteint par le fait que la France était moins influente auprès du sultan, et le sultan moins puissant auprès de ses propres sujets.

La Porte était donc en d'aussi mauvaises conditions pour réprimer une insurrection ou repousser une attaque en Syrie, que les Français des Échelles pour en conjurer les périls.

*
* *

L'attaque et l'insurrection se produisirent au mois de décembre 1770. A cette date, cinq cents mameluks s'emparent de Gaza; Daher fait fuir Osman-Pacha, accouru pour les déloger, occupe toute la Palestine et fraye la route à une nombreuse armée égytienne qui le suit à Saint-Jean-d'Acre, en février 1771.

C'était un mameluk, Ali-bey, qui avait porté ce coup soudain à la Turquie [2]. Ses premiers succès en Égypte et en Arabie

[1] Mémoire du chevalier de Saint-Priest sur son ambassade à Constantinople pendant l'année 1770. (Archives des affaires étrangères.)

[2] Ancien esclave affranchi par son maître, il s'était élevé, par des coups d'État successifs, jusqu'au rang de bey, s'était débarrassé de ses collègues les plus gênants en les faisant assassiner, avait chassé le pacha et refusé le tribut à la Porte (1768). Puis il avait conquis le Saïd, ou Haute-Égypte,

avaient stimulé son ambition : voulut-il, par la Syrie, remonter jusqu'à l'Asie Mineure et à Constantinople, comme le croient ceux qui le prétendent hanté de « toutes les vastes conceptions qui successivement traversèrent l'esprit de Bonaparte, de Mehemet-Ali et de M. de Lesseps [1] » ? Ou bien, devenu en fait sultan d'Égypte, éprouva-t-il, comme tous les souverains de cette région, le besoin de compléter et d'assurer sa conquête par celle de la Syrie ? En tout cas, l'occasion lui parut excellente, en 1770, de tendre la main, par-dessus la Palestine, au cheik Daher, qui l'avait accueilli dans un de ses exils. La guerre qui durait depuis plus d'un an entre la Russie et la Turquie retenait sur le Danube les forces de celle-ci. La victoire se prononçait de plus en plus pour les Russes. Leur flotte, qui venait de se montrer dans la Méditerranée après avoir contourné toute l'Europe occidentale, avait anéanti la flotte turque à Tchesmé (juillet 1770). La Morée avait donné l'exemple à la Syrie et à l'Égypte en se soulevant. Les corsaires russes montraient le pavillon moscovite jusque sur les côtes de Syrie. Profitant du désarroi dans lequel ce danger pressant mettait la Porte, Ali-bey, d'accord avec Daher, avait lancé un manifeste contre Osman, pacha de Damas, et envoyé son armée, sous les ordres de Mohammed-Abou-Dahab, — car ce précurseur de Mehemet-Ali avait aussi son Ibrahim, — à la conquête de la Palestine et de la Syrie.

le port de Djedda, sur la mer Rouge, et dirigé une expédition contre La Mecque (1769). VOLNEY, *Voyage en Égypte et en Syrie. Précis de l'histoire d'Ali-bey*, t. I.

[1] E. LOCKROY, *Ahmed le Boucher*, ch. I : *l'Égypte*.

François CH.-ROUX.

(A suivre.)

DOCUMENTS ORIGINAUX

LA RÉPONSE DE PORTALIS A LA NOTE DU CARDINAL CAPRARA

SUR LES ARTICLES ORGANIQUES

Le 18 août 1803, le légat du Saint-Siège à Paris écrivait à Portalis :

Le cardinal Caprara a l'honneur de faire passer à monsieur le conseiller d'État Portalis les observations sur les articles organiques. Plein de confiance dans la sagesse et la religion de monsieur le conseiller d'État, il lui recommande vivement cette affaire, et il lui offre en même temps l'assurance de sa haute considération.

La longue protestation faite, au nom de Rome, contre les articles organiques est connue ; on la trouve *in extenso* dans les livres des canonistes français. Elle est l'œuvre de Bernier. Le fait est ignoré ; mais nous en avons pour garant le légat lui-même.

Pour répondre aux observations de Caprara, Portalis prit son temps : sa note est datée du 6 décembre. On s'étonnera moins de ce délai, quand on regardera à la teneur et aux dimensions de cette réplique. « Elle est volumineuse, » en effet, ainsi que Caprara le mandait à Bernier en confidence, dans les premiers jours de janvier 1804 ; et elle suppose d'immenses lectures.

Nous en publions le texte, demeuré jusqu'à ce jour — si incroyable que cela paraisse — inédit et même inconnu.

Les auteurs qui parlent de l'affaire avec le plus de détails commettent deux erreurs : ils disent que la note de protestation de Caprara contre les articles organiques est adressée à Talleyrand ; et ils citent, comme réplique du gouvernement français à

cette note, un rapport de Portalis au citoyen premier Consul[1]. Or, depuis 1845, se trouvent imprimées dans les œuvres de Portalis deux lettres à Bonaparte qui auraient dû empêcher les historiens de s'égarer. On y lit en propres termes :

J'ai pressé la cour de Rome de réaliser les protestations qu'elle avait annoncées. M. le cardinal-légat a rompu le silence et m'a fait connaître par une note officielle les articles que ces protestations concernaient. La note de M. le cardinal-légat se trouve réfutée d'avance par la discussion que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui... Après avoir pris les ordres du premier Consul, je répondrai séparément à la note de M. le cardinal-légat; ma réponse ne roulera que sur les choses qui font la matière précise de cette note. Dans ce moment, je réponds à tout. J'embrasse le système entier des articles organiques et je rappelle sur chacun de ces articles les canons et les anciennes lois qui leur servent d'appui.

Nous n'avons aucune lettre du consul expliquant ses intentions à Portalis. Mais celui-ci dut recevoir ordre de poursuivre son dessein, puisqu'il écrivait en décembre 1803 :

J'ai répondu aux observations de M. le cardinal-légat. J'ai l'honneur de vous envoyer une copie de la lettre de ce cardinal et de vous soumettre ma réponse[2].

Ici encore, la correspondance de Napoléon est muette. Nous ignorons en quels termes l'œuvre de Portalis fut agréée. Nous savons pourtant qu'elle le fut. On ne se contenta pas de répondre au légat. L'ambassadeur de France à Rome fit tenir à Consalvi le document signé par le conseiller d'État.

En priant le cardinal de communiquer au pape ces explications, Fesch exprimait l'espoir que Pie VII s'en trouverait satisfait, et qu'il saurait reconnaître la « protection constante et suivie » dont le gouvernement entourait la religion catholique[3].

[1] *Discours, Rapports,* etc., p. 112. Portalis à Bonaparte, 5e compl. an XI (22 septembre 1803).

[2] *Op. cit.*, p. 283. Portalis à Bonaparte, 22 frimaire an XII (14 décembre 1803). — C'est par erreur que l'éditeur date cette pièce de l'an XI. En décembre 1802, Caprara n'avait pas remis sa note. Comment Portalis aurait-il pu y répondre ?

[3] Fesch à Consalvi, 12 pluviose an XII (7 février 1804). — Le 11 février

Consalvi se borna à un simple accusé de réception. Il était difficile à un ministre du Saint-Siège de témoigner quelque reconnaissance pour une pièce où le gallicanisme affirmait avec tant de force ses prétentions.

On retrouve en effet dans la note de Portalis au cardinal Caprara toute la moelle de son rapport au premier Consul. Souvent même celui-ci est tout simplement copié dans celle-là. L'ancien avocat au parlement d'Aix était nourri des doctrines de d'Aguesseau, de Pithou et de Talon. Les principes de ces légistes, avec les textes des anciennes ordonnances royales, lui étaient sacrés. Il les citait comme des oracles. Il s'y appuyait comme sur des axiomes. Son érudition se complaisait à cet étalage de textes anciens. Pour son esprit politique et son amour-propre de Français, c'était un plaisir d'opposer aux récentes objections d'un légat du pape des témoignages tirés du trésor de notre histoire nationale.

Donc, le document inédit que nous publions procède du même esprit, de la même méthode, de la même doctrine que les autres écrits de Portalis sur la matière. Et c'est pourquoi sa nouveauté n'est que relative, ainsi que son importance. Mais il n'est pas inutile de savoir en quels termes précis le gouvernement français répondit aux protestations de Rome contre les articles organiques. On peut observer, en comparant la note à Caprara avec le rapport au consul, quelques atténuations ou diversités de langage intéressantes. En outre, quelques points secondaires, négligés par le ministre, quand il écrit au souverain, sont expliqués à loisir à l'ambassadeur du pape.

Caprara, naturellement, ne fut pas convaincu par la dialectique et le savoir du ministre des cultes. En lui accusant réception de cet énorme plaidoyer pour les organiques, il lui écrivait le 17 janvier 1804 :

... Je dois convenir que vous avez parfaitement rempli les obliga-

Consalvi accuse réception de la pièce, qu'il promet de mettre sous les yeux du Saint-Père.

tions du ministère qui vous est confié. Mais je me flatte en même temps que vous ne trouverez pas mauvais que, conservant les principes qui sont propres de mon état, je repose toute ma confiance dans les généreuses promesses du premier Consul.

Vous me déclarez que son intention est de maintenir la religion en France, d'écarter toute innovation qui serait contraire aux dogmes et à la discipline fondamentale de l'Église, et de protéger constamment ses ministres, comme il a vaincu tous les obstacles pour le rétablissement du culte.

J'espère donc fermement voir par ces moyens éloigner — et concilier dans les parties qui sont susceptibles de conciliation — toutes les [querelles] [1], et s'établir ainsi un parfait accord entre la religion et l'État, pour la prospérité de l'un et de l'autre...

Au lieu de ce « parfait accord », ce fut une division tragique entre le pape et l'empereur. Mais qui donc, en 1804, pouvait prévoir Savone et Fontainebleau?...

Le manuscrit unique auquel nous empruntons notre texte n'est lui-même qu'une copie. Autant qu'un contrôle est possible dans des conditions aussi mauvaises, nous estimons cette copie correcte; il nous paraît certain que le sens vrai est partout assuré; les fautes de transcription, s'il y en a eu, ne peuvent intéresser que des mots sans importance.

On devine que c'est aux archives de la Secrétairerie d'État, au Vatican, que nous devons de posséder un texte introuvable à Paris. La note de Portalis a été connue de Talleyrand, de Bernier, de Fesch. On en a pris copie aux ministères des Affaires étrangères et des Cultes et l'original a dû être précieusement gardé dans les bureaux de la légation romaine. Rien de tout cela ne subsiste dans nos archives publiques. A Rome, Consalvi reçut deux exemplaires de la pièce, le premier par Caprara, le second par Fesch. Le manuscrit que nous transcrivons ici ne vient certainement pas des copistes de Fesch ou de Caprara : les fautes d'orthographe y sont trop nombreuses.

Probablement ces six cahiers, de format romain, à marge

[1] Le texte porte : « questions. »

prenant la mi-largeur du papier, et cousus ensemble, se seront échoués au palais des papes, avec les papiers de quelque cardinal membre de la congrégation des affaires ecclésiastiques.

Heureux hasard! si toutefois c'est à un hasard pareil que nous devons de posséder, dans son texte, la réponse de Portalis à la note de Caprara sur les articles organiques.

Paul Dudon.

Monsieur le Cardinal,

J'ai reçu les observations que vous m'avez adressées relativement aux *Articles organiques du Concordat;* en répondant à ces observations je suivrai l'ordre dans lequel elles ont été présentées.

Vous paraissez craindre que *la qualification donnée à ces articles* ne fasse supposer *qu'ils ont été concertés avec le Saint-Siège, tandis que le Pape n'a point été consulté dans la rédaction de ce code ecclésiastique.*

Je sais que les Articles organiques sont uniquement l'ouvrage de la puissance civile. Je les examinerai bientôt. Je prouverai qu'ils ne sont que l'exécution du Concordat et le dépôt des maximes qui ont régi de tout temps l'Église de France. Mais d'abord je dois vous rassurer sur le titre que l'on a donné à cette importante loi.

On ne peut appeler les choses que par leur nom. Or, des dispositions légales, par lesquelles on se proposait d'organiser en France le culte catholique, qui avait été détruit, et de l'organiser en exécution de la nouvelle convention passée entre le gouvernement français et le Saint-Siège, ont été certainement bien nommées quand on leur a donné le titre d'*Articles organiques de cette convention.*

Le Concordat et les Articles organiques ont été présentés le même jour au Corps législatif, ils ont été sanctionnés et publiés le même jour, ils se trouvent dans le même recueil; il y avait beaucoup de motifs pour unir des choses relatives à la même opération.

Je conviens que le Saint-Siège a été partie contractante dans le Concordat, et qu'il n'est point intervenu dans les *Articles organiques.* Mais à cet égard, il ne peut y avoir aucune méprise; car le Pape ou ses ministres sont signataires du Concordat, et ils ne paraissent point dans les *Articles organiques.*

Le Concordat est un traité, les Articles organiques sont une loi; il est impossible de confondre des objets qui ne se ressemblent pas.

Vous élevez ensuite, monsieur le cardinal, une question de compétence, et vous pensez que dans les *Articles organiques* le législateur a disposé sur des points de doctrine et de discipline dont la connaissance ne peut appartenir qu'à l'autorité ecclésiastique.

A Dieu ne plaise que l'on veuille contester à l'Église les droits essentiels qui lui comptent sur le dogme, les mœurs et la discipline et qu'elle tient de la main de son divin fondateur. Mais les souverains, les gouvernements ont sur les mêmes objets, quoique sous des rapports différents, des droits non moins essentiels, que l'Église a toujours reconnus et que la puissance temporelle tient également de Dieu même.

Dans ce moment, il serait peu utile de nous livrer à des discussions vagues et générales sur les droits respectifs du Sacerdoce et de l'Empire. Les plus savants théologiens et les plus habiles publicistes n'ont encore pu s'accorder sur des matières, dans lesquelles l'abus des mots, l'esprit de système, et la diversité des intérêts seront une source éternelle de prétentions, d'équivoques et d'erreurs.

Mais il est possible de s'entendre, quand on ne généralise pas trop ses idées, et que l'on part d'une hypothèse précise pour arriver à un résultat positif.

Vous me permettrez donc, monsieur le cardinal, d'écarter toutes les questions abstraites et de me réduire à l'examen des dispositions particulières de la loi qui ont, d'après votre lettre, fixé l'attention de Sa Sainteté.

*
* *

L'article premier du titre Ier de la loi connue sous le nom d'*Articles organiques* porte : *Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autre expédition de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers ne pourront être reçus publiés, imprimés ni autrement mis à exécution, sans l'autorisation du gouvernement.*

Vous observez contre cet article qu'il ne laisse plus aucune liberté au chef de l'Église de prêcher les vérités de la foi, la règle des mœurs et de veiller à l'observance des canons.

Telle ne fut jamais, dites-vous, *la dépendance de l'Église, même dans les premiers siècles du christianisme; nulle puissance n'exigeait alors la vérification de ses décrets.*

Je ne pouvais prévoir, monsieur le cardinal, que l'on présenterait comme exorbitante et inconnue jusqu'à nos jours, une précaution consacrée par le droit public de toutes les nations policées.

Il n'est aucun pays où l'autorisation du souverain ne soit nécessaire pour la publication des bulles. La forme dans laquelle le souverain exerce ce droit peut varier selon les lieux et les temps, mais le fond du droit est partout le même.

Il résulte du témoignage des jurisconsultes que l'usage du *placet* ou *exequatur* ou *lettres d'attache* pour l'exécution des rescrits de Rome est commun en Italie.

L'auteur du traité *Jus Balgerum* rapporte des preuves qui justifient que cet usage est connu dans les différents états catholiques.

En France, aucun rescrit de la cour de Rome n'a jamais pu être exécuté sans avoir été vérifié par les officiers du souverain ou par les cours souveraines. Nous prenons à témoin de ce fait les lettres de Louis XI du 8 janvier 1475, par lesquelles il est ordonné *que toutes bulles, lettres et autres choses venant de Rome seront visitées par les officiers des lieux et frontières, pour voir s'il n'y a rien contre les droits du royaume et les libertés de l'Église gallicane.*

L'article 44 de ces libertés s'explique en ces termes : *bulles ou lettres apostoliques de citations exécutoriales, fulminatoires ou autres ne s'exécutent en France sans pareatis du Roi et de ses officiers.*

L'article 77 n'est pas moins précis ; on y lit *qu'on a toujours observé soigneusement que toute bulles et expéditions venant de la cour de Rome fussent visitées, pour voir si en icelles y avait aucune chose qui portât préjudice en quelque manière que ce fût aux droits et libertés de l'Église gallicane et à l'autorité du Roi.*

C'est ce qui faisait dire à M. Bignon[1], un de nos magistrats les plus célèbres et les plus éclairés, *que les bulles ne sont à considérer, quand on n'a pas obtenu des lettres patentes du Roi, pour en requérir la vérification au Parlement.*

La même chose est attestée par M. d'Aguesseau[2] si connu par sa piété et par sa modération. *Rescrits émanés du Pape,* dit ce magistrat, *ne peuvent obliger les sujets du Roi que lorsqu'ils sont revêtus de son pouvoir ou de celui qu'il accorde aux compagnies souveraines de son royaume.*

M. Omer Joly de Fleury, portant la parole le 1er juin 1764, annonçait que *les maximes sur lesquelles reposent les défenses de publier les rescrits de Rome, sans lettres patentes dûment enregistrées, sont connues de tout le monde et qu'elles dérivent du droit même de la souveraineté.*

L'histoire nous apprend avec quel zèle le parlement de Provence avait particulièrement défendu la maxime de l'*exequatur,* connu dans

[1] Lors d'un arrêt rendu par le parlement de Paris le 2 janvier 1624.
[2] Tome II, Plaidoyer 26, p. 604.

le ressort de ce Parlement sous le nom de droit d'*annexe*. François Ier, en parlant de ce droit, disait qu'*il concerne grandement l'autorité, puissance, et prééminence du Roi*. L'exercice d'un tel droit est lié à la sûreté et à l'essence des gouvernements.

Le pape Léon X lui-même reconnut, par un traité solennel avec le parlement de Provence, la légitimité et la nécessité du droit d'annexe. On a vu ce pape solliciter ce Parlement par divers brefs, dont le dernier est signé du cardinal Sadolet, d'accorder l'annexe à ses rescrits : *Hortamur in Domino ut debitae executioni demandare permittatis.*

D'après les titres que je viens de mettre sous vos yeux, vous conviendrez, monsieur le cardinal, que le reproche de nouveauté ne peut raisonnablement être fait à la maxime que nous professons sur la nécessité de rapporter l'autorisation du gouvernement pour la publication des bulles; maxime aussi ancienne en France que la profession du culte catholique même.

L'objection que vous proposez contre cette maxime n'est motivée, dans votre lettre, que sur la crainte des abus que les souverains pourraient faire de leur puissance. Mais votre objection n'est-elle pas répondue par la crainte contraire des abus que les pontifes de Rome pourraient faire de leur influence et de leur autorité?

Le Pape est à la fois le chef visible de l'Église universelle et le souverain temporel d'un État particulier. Comme chef visible de l'Église universelle il ne peut exercer qu'une autorité réglée par les canons, il ne peut porter des atteintes aux droits, franchises et libertés des Églises nationales. Comme souverain temporel d'un État particulier, il peut avoir des intérêts contraires à ceux d'un autre État.

Le gouvernement est certainement rassuré par les vertus et les lumières du pontife qui occupe si dignement la chaire de Saint-Pierre. Mais le pape le plus vertueux et le plus éclairé ne saurait être à l'abri de toute suprise. De plus, les États ne meurent pas, et ils doivent pourvoir à leur sûreté par des mesures qui puissent embrasser toutes les circonstances et tous les temps.

L'expérience prouve que celui qui est à la fois pontife et souverain peut confondre l'intérêt politique avec l'intérêt religieux.

Il faut donc une garantie. On la trouve dans la précaution que l'on a prise, dans tous les pays et dans tous les siècles, de vérifier les bulles, brefs, rescrits, décrets, mandats, provisions et autres expéditions de la cour de Rome, et de n'en permettre l'exécution qu'après due vérification faite par l'autorité compétente.

Le système qui assurerait l'*exécution parée* aux rescrits de la cour

de Rome, sans aucune vérification préalable, favoriserait dans les États catholiques l'introduction d'une foule de règlements qui ne seraient souvent pas l'ouvrage du Saint-Siège, et qui se trouveraient inconciliables avec les lois de l'ordre politique de ces États. Il détruirait l'indépendance des gouvernements. Il soumettrait leur autorité à une législation étrangère, indéfinie et supérieure. Un tel système serait éversif de l'ordre social.

Vous eussiez désiré, monsieur le cardinal, que la nécessité de l'autorisation du souverain n'eût pas enveloppé les décrets dogmatiques. Mais, à cet égard, je puis vous opposer la doctrine d'un canoniste que vous ne refuserez pas, puisque vous l'avez cité vous-même. Ce canoniste est d'Héricourt. *Quoique nos rois,* dit cet auteur[1] *n'entreprennent point de décider les questions de foi dont ils laissent le jugement aux évêques, on ne peut publier aucune bulle dogmatique sans lettres patentes vérifiées au Parlement, parce que les bulles dogmatiques peuvent contenir des clauses contraires aux droits de la Couronne et de l'Église de France.*

Les bulles d'Innocent X, d'Alexandre VII et de Clément XI, relatives à la doctrine de Jansénius, furent revêtues de lettres patentes dûment vérifiées les 29 avril 1664, 15 février 1665 et 4 septembre 1705. Ces bulles étaient pourtant des décrets dogmatiques.

La bulle contre le livre des *Maximes des saints* était également un décret dogmatique; elle ne fut publiée qu'en vertu de lettres patentes vérifiées le 14 août 1699, sur les conclusions de M. d'Aguesseau dont le réquisitoire est rapporté dans le premier tome des ouvrages de ce magistrat[2].

Quand il a été question de faire publier une bulle en France, on n'a donc jamais distingué si elle était dogmatique, ou si elle ne l'était pas.

Vous réclamez une exception, monsieur le cardinal, pour les brefs de pénitencerie. Vous remarquez que ces brefs sont essentiellement secrets par leur nature et qu'on ne pourrait leur donner de la publicité, sans compromettre l'honneur des individus et des familles.

Aussi les brefs dont vous parlez ne sont point compris dans la loi; et si le législateur a compris dans sa disposition les brefs même ne concernant que les particuliers, c'est qu'il existe de pareils brefs qui ne sont point dans la classe des brefs de pénitencerie et qui sont vraiment susceptibles de vérification. Les expéditions, par exemple, portant institution canonique en faveur d'un évêque ne concernent

[1] *Lois ecclésiastiques*, 1re partie, chap. xv, n° 8.
[2] Page 233.

que le particulier qui est promu à l'épispocat et qui est institué par le Pape; il n'en est pas moins vrai que de pareilles expéditions ont besoin du *placet* et de l'*exequatur* de la puissance publique.

Les brefs de pénitencerie, qui ne touchent qu'au *for intérieur,* continueront à jouir de leur franchise naturelle, puisqu'ils n'ont point été enveloppés dans la règle générale et que l'exception que vous réclamez en leur faveur est de droit, constante et universelle.

Mais la maxime de la nécessité de l'autorisation du gouvernement, pour la publication des bulles, ne pouvait être abandonnée ou méconnue, dans une loi qui n'a été promulguée que pour rappeler toutes les maximes, qui ont de tout temps formé le droit public ecclésiastique de la France.

Répétera-t-on que la puissance civile peut abuser de ce droit? Ce n'est pas une raison pour le lui contester. N'oublions jamais que la puissance civile, chargée de veiller au maintien de l'ordre public, ne pourrait remplir l'objet de sa destination, s'il était libre d'introduire sans son aveu, dans l'État, des règlements ou des décrets qui n'auraient pas été soumis à son examen.

La puissance civile n'a aucun intérêt de prohiber ce qui n'appartient qu'à la foi ou à la morale chrétienne. Mais elle a un intérêt très grand à empêcher tout ce qui peut troubler la paix ou blesser l'ordre politique.

L'Église, dont le gouvernement n'a point été établi sur le modèle des gouvernements humains, trouve sa véritable garantie dans la sainteté de ses dogmes, dans la pureté de sa morale et dans les cérémonies consolantes de son culte. Ce n'est point en cachant aux souverains sa doctrine et ses décrets; ce n'est point en se présentant comme indépendante des puissances de la terre et de la police des États, qu'elle pourrait se maintenir ou s'étendre. C'est en prêchant la charité, l'amour de la patrie, la soumission aux lois, que le christianisme a conquis l'univers.

***

Les mêmes raisons, monsieur le cardinal, qui vous ont déterminé à réclamer contre la nécessité de rapporter l'autorisation du gouvernement pour la publication des bulles et rescrits de la cour de Rome, vous engagent, dites-vous, à ne pas passer sous silence cette autre disposition des *Articles organiques* qui veut que, sans l'autorisation du gouvernement, aucun légat, nonce ou délégué du Saint-Siège ne puisse exercer ses pouvoirs en France.

Mais il est une maxime incontestable dans le droit public des États :

c'est celle d'après laquelle aucun étranger, ni même aucun national au nom d'un supérieur étranger, ne peut exercer des fonctions publiques dans un État quelconque, sans l'aveu du gouvernement qui régit cet État.

Vous savez vous-même, monsieur le cardinal, par votre propre expérience, que votre mission n'a commencé parmi nous, qu'au moment où vous y avez été autorisé par le gouvernement et après les promesses que vous lui avez publiquement faites de ne rien entreprendre contre les lois françaises ou contre les droits de l'Église gallicane.

Le Pape donne la mission; mais c'est le souverain de chaque pays qui en autorise l'exercice.

En France, les articles 11, 58, 59 et 60 de nos libertés ont réglé les formes qu'un légat *a latere* doit suivre, pour naturaliser parmi nous sa mission.

Lorsque la ville d'Avignon et le comtat Venaissin étaient sous la domination temporelle du pape, la cour de Rome y envoyait des légats ou vice-légats qui administraient les affaires civiles et religieuses. Si l'on donnait à ces légats ou à ces vice-légats des pouvoirs relatifs aux affaires ecclésiastiques de France, on était obligé, conformément à l'article 12 des libertés de l'Église gallicane, de présenter à la vérification des cours, les bulles ou rescrits portant le mandat; et les légats ou vice-légats ne pouvaient exercer leurs facultés qu'après avoir prêté le serment *de n'entreprendre aucune chose sur la juridiction séculière, ni distraire les Français de leurs tribunaux ordinaires, ou faire chose contre les libertés de l'Église nationale, édits, coutumes, statuts et privilèges du pays.*

Un ecclésiastique qui s'annonce comme mandataire du Pape, pourrait ne l'être pas réellement. S'il a un mandat, il ne doit pas en excéder les bornes, il faut donc que l'on connaisse son titre et pour cela il faut qu'il l'exhibe. Un mandataire ne peut exercer dans un pays des pouvoirs qui seraient contraires aux lois de ce pays. Le Pape qui donne le mandat peut ignorer ces lois, il peut être surpris ou trompé sur des objets qui tiennent à des localités particulières. Conséquemment il faut avouer qu'un gouvernement est en droit, pour sa sûreté, de vérifier tout mandat que l'on vient exécuter dans son territoire au nom d'un supérieur étranger; ou il faut dire qu'un gouvernement n'a pas le droit de veiller à sa propre conservation, ce qui serait absurde.

*
* *

La mesure de la vérification a été appliquée par les Articles organiques aux décrets des conciles généraux et vous pensez, monsieur le cardinal, que cette précaution est extraordinaire. Partant du principe que toute vérification suppose un examen, vous observez qu'il n'y a que les protestants qui s'arrogent le droit d'examiner et de vérifier les décisions ou les résolutions de leurs assemblées synodales et de leurs ministres.

Vos craintes seraient fondées, monsieur le cardinal, si la nécessité de vérifier les décrets des conciles généraux, avant d'en autoriser la publication, entraînait le droit de juger ces décrets en eux-mêmes et dans leurs rapports avec les vérités révélées. Mais tel n'a jamais été le système de nos lois. Il s'agit uniquement de vérifier les décrets des conciles généraux dans leurs rapports avec l'ordre public et la police des États.

Les conciles généraux représentent le corps entier de l'Église universelle.

La doctrine et la discipline sont les deux grands objets des décisions et des règlements qui émanent de ces assemblées.

La doctrine consiste en dogmes et en préceptes. La discipline roule sur des objets de police et sur toutes les pratiques et observances qui ne sont point de nécessité du salut.

Il appartient sans doute aux conciles généraux de définir les vérités de la foi et de déterminer toutes les controverses dogmatiques. La puissance civile n'a point à se mêler du dogme, elle n'a point à prononcer sur la doctrine dont l'administration et le dépôt sont du ressort exclusif de l'autorité spirituelle, c'est-à-dire du ressort de l'Église dont le tribunal est reconnu infaillible par tous les catholiques.

Mais il a été avoué dans tous les temps que l'Église doit aux souverains la manifestation de ses décisions et de ses dogmes. Nous l'avons déjà dit, en parlant de la vérification des bulles et rescrits du Pape. L'Église ne peut cacher au magistrat politique sa doctrine et ses mystères.

Saint Justin, dans son apologie, expose clairement aux empereurs Antoine et Marc-Aurèle les mystères qui étaient cachés avec soin aux catéchumènes et qu'on ne leur dévoilait qu'à la veille de leur baptême.

La synagogue remit sans répugnance à Ptolémée Philadelphe les livres de la religion; et c'est à cette déférence que nous devons la version des septante.

L'intérêt de l'Église se joint à l'intérêt de l'État, pour faire respecter la règle qui ne permet point la publication d'une décision doctrinale sans l'aveu de la puissance publique. Car les peuples sont bien plus portés à croire ce qu'on leur enseigne, ils sont bien plus portés à se soumettre aux décisions qu'on leur présente, quand ces décisions sont à la fois proclamées et par les ministres de la religion par les magistrats auxquels ils sont dans l'habitude d'obéir. Aussi nous voyons qu'Eusèbe de Césarée, voulant imprimer de la vénération dans l'esprit des fidèles de son diocèse pour la foi du concile de Nicée, leur mandait que la même foi qui était l'objet de ses prédications était celle qui avait été approuvée par l'Empereur.

Ce que nous disons relativement à la doctrine et aux dogmes est encore plus vrai quand il s'agit de la discipline.

Il est incontestable que l'Église, dans ces assemblées, peut faire des règlements sur tout ce qui intéresse les objets que la discipline embrasse. Mais il est également incontestable que ces objets, dont quelques-uns tiennent à la temporalité et dont la plupart peuvent être rangés dans la classe des matières mixtes, exigent le concours de la puissance publique. De là vient ce principe de nos libertés que les conciles n'ont point force de loi en France, au moins quant à la discipline, qu'ils n'aient été expressément adoptés par le souverain [1].

Les faits ont constamment appuyé ce principe. Le huitième concile tenu à Constantinople fit quelques canons, qui ne furent point reçus parmi nous, parce que les droits du souverain y étaient blessés.

Une déclaration du Roi du 7 août 1441 ordonna que les décrets du concile de Bâle ne seraient réputés exécutoires que du jour de leur autorisation.

La question de savoir si le concile de Trente serait publié en France, fut agitée dans les divers États généraux tenus à Blois en 1576, 1588 et 1615. Les papes et les évêques avaient fait des sollicitations auprès du souverain, pour l'engager à publier le concile. On convenait donc que le consentement du souverain était nécessaire, et qu'aucun décret du concile de Trente ne pouvait être exécuté sans son aveu. Personne n'ignore que nous n'admettons de ce concile,

[1] Aussi l'Église gallicane n'a pas reçu indifféremment tous canons et épîtres décrétales, se tenant principalement à ce qui est contenu en l'ancienne collection appelée *Corpus canonum*, même pour le regard des épîtres décrétales, jusqu'au pape Grégoire II (article 41 des libertés de l'Église gallicane).

Cet article a pour sommaire : *Que les conciles généraux ne sont point reçus ni publiés en France, que par la permission et autorité du Roi.*

quant à la discipline, que les canons qui ne sont pas contraires à nos lois, et qui ont été expressément consacrés par les ordonnances.

Les conciles généraux sont des assemblées trop intéressantes, soit relativement au bien de l'Eglise, soit relativement à la tranquillité des États pour que l'on ait négligé de s'occuper de la forme de ces assemblées.

Sous ce nouveau rapport, il y a trois choses à considérer : la convocation des conciles, leur durée et leur séparation.

Nous avons dit que les conciles généraux représentent l'Église universelle ; il faut donc que la convocation soit telle, qu'elle puisse assurer aux conciles convoqués ce caractère représentatif. Le Pape est le chef de l'Église. Un concile général ne doit donc pas être assemblé sans sa convocation, ou du moins son consentement et son concours, à moins que ce premier pontife ne soit convaincu de ne vouloir pas se prêter au bien et au vœu de l'Église ou que l'on soit dans un état de schisme capable de leur donner des doutes sur la validité des titres respectifs de deux pontifes qui prétendraient également à la chaire de Pierre. C'est la disposition expresse de l'article 40 de nos libertés.

Toutes ces questions ne sauraient être étrangères à la surveillance des souverains, soit en leur qualité de protecteurs de la religion, soit en qualité d'administrateurs suprêmes de leur empire.

Ainsi on a vu Constantin convoquer le grand concile de Nicée, premier concile universel, où cet Empereur fit venir les évêques, les nourrit à ses frais, et où il assista en personne.

On a vu Valentinien Ier, dans un autre temps, refuser de se rendre au vœu de quelques évêques qui demandaient à s'assembler en concile.

Pour former un concile général il est nécessaire que l'on réunisse des évêques de toute la chrétienté et que chaque Église nationale ait ses représentants. Or, les évêques ne peuvent sortir de l'État sans une permission expresse du souverain. Cela est porté par l'article 13 de nos libertés. L'intervention des divers souverains est donc indispensable, si l'on veut que la convocation du concile soit complète.

Le choix du temps et du lieu où le concile doit se tenir, n'est pas indifférent à la paix des États. De là l'intervention des souverains dans ce choix a toujours été jugée nécessaire.

Quand un concile s'est assemblé, il importe de savoir s'il est libre, ou s'il est dominé par quelques factions ou par quelque impression de

force et de contrainte; car il n'y a pas de délibération proprement dite, s'il n'y a point de liberté.

Si un concile se prolonge trop, s'il délibère sur des objets politiques pour lesquels l'infaillibilité n'a point été promise à l'Église; si sa trop longue durée peut avoir des effets funestes dans la chrétienté, les souverains sont fondés à séparer l'assemblée et à mettre un terme aux délibérations. Léonard sépara le concile de Céleucie par l'ordre de l'Empereur.

Après la tenue d'un concile, on n'a donc qu'à vérifier dans chaque État catholique la forme dans laquelle il a été convoqué et celle dans laquelle les délibérations ont été prises. Sinon, comment distinguerait-on un vrai concile, une assemblée régulière et libre, d'avec une assemblée tumultueuse et suspecte? La vérification préalable à la publication des décrets d'un concile général est donc une précaution qui est consacrée par le droit public de tous les gouvernements et qui tient essentiellement à leur sûreté.

*
* *

Je passe, monsieur le cardinal, à la partie de votre lettre qui concerne le recours au Conseil d'État dans les différents cas d'abus.

Tout gouvernement exerce deux sortes de pouvoirs en matière religieuse : celui qui compète essentiellement au magistrat politique en tout ce qui intéresse la société, et celui de protecteur de la religion elle-même.

Par le premier de ces pouvoirs, le gouvernement est en droit de réprimer toute entreprise sur la temporalité, et d'empêcher que, sous des prétextes religieux, on ne puisse troubler la police et la tranquillité de l'État. Par le second, il est chargé de faire jouir les citoyens des biens spirituels qui leur sont garantis par la loi portant autorisation du culte qu'ils professent.

De là, chez toutes les nations policées, les gouvernements se sont conservés dans la possession constante de veiller sur l'administration des cultes et d'accueillir, sous des dénominations et sous des formes qui ont varié, selon les temps et les lieux, le recours exercé par les personnes intéressées contre les abus des ministres de la religion, et qui se rapportent aux deux espèces de pouvoir dont nous venons de parler.

Sous l'ancien régime, ce recours était connu sous le nom d'appel comme d'abus, il était porté aux Grand'Chambres des anciens parlements. La connaissance en est aujourd'hui attribuée au Conseil d'État.

L'appel comme d'abus, ou le recours au souverain en matière ecclésiastique, se trouve consacré par toutes les ordonnances et par les plus anciens monuments. On en trouve les traces dans le sixième canon du concile de Francfort, tenu en 794. Dans tous les âges, on trouve des preuves qui constatent l'exercice de ce recours. Ces preuves sont rapportées par les divers canonistes qui ont commenté nos libertés.

Vous eussiez désiré, monsieur le cardinal, que l'on eût précisé les faits qui peuvent donner lieu au recours dont il s'agit; et vous craignez que l'on n'abuse de la trop grande latitude que les Articles organiques paraissent laisser à ceux qui doivent juger de l'application de ce recours.

Vos observations à cet égard ne sont que le renouvellement de celles qui ont été plusieurs fois présentées par le clergé. Il a réclamé en différents temps contre l'extension illimitée que l'on pouvait donner aux cas d'abus. Car les moyens d'abus n'étaient pas plus fixés sous l'ancien régime, que ne le sont sous le nouveau les moyens de recours.

Vous me permettrez, monsieur le cardinal, d'entrer ici dans quelques détails sur l'histoire de la jurisprudence, et sur les raisons supérieures d'ordre public qui se sont constamment opposées à la fixation précise des cas dans lesquels le recours au souverain peut être interjeté et reçu.

Le clergé avait demandé cette fixation précise par l'article 16 de ses remontrances de 1605. Il avait exposé d'une manière plus ou moins exagérée les désordres qu'il attribuait aux appellations comme d'abus; et il avait prié le Roi de choisir, dans son conseil et dans les cours souveraines, des personnes instruites, pour conférer avec les évêques et les autres députés du clergé sur cette importante matière, et de déterminer, d'une manière non équivoque, ces appellations.

Le Roi ne décida rien sur cette demande; et dans un édit qui fut promulgué à cette époque, il ne pensa pas même à établir la commission qu'on lui demandait.

Il y a plus : le Roi, pressé par le clergé, répondit ensuite aux remontrances, et sa réponse fut absolument négative. Il dit en propres termes *que les appellations comme d'abus ont toujours été reçues quand il y a contravention aux saints décrets, conciles, constitutions canoniques, ou quand il y a entreprise sur l'autorité de Sa Majesté, sur les lois du royaume, droits, libertés de l'Église gallicane, ordonnances et arrêts des parlements donnés en conséquence d'icelles; et il ajouta qu'il n'était pas possible de régler et de définir plus particulièrement ce qui provient de causes si générales.*

On n'ignore point ce qui s'est passé lors de la rédaction de l'ordonnance civile de 1667. Les magistrats députés pour l'examen de cette ordonnance discutèrent si le déni de justice de la part d'un supérieur ecclésiastique était un cas d'abus.

M. le président observa *qu'il était dans la nature des choses que le déni de justice dégénérât en abus; qu'on n'avait pas besoin de le déclarer, et qu'il fallait bien prendre garde de ne rien mettre dans les articles proposés qui pût préjudicier aux appellations comme d'abus.*

M. Pussort répondit que les ecclésiastiques prétendaient que les moyens d'abus étaient limités aux contraventions faites aux ordonnances du royaume, aux arrêts des compagnies souveraines et aux immunités de l'Église gallicane; mais que jusqu'ici il n'avait point ouï dire que le déni de justice fût un moyen d'abus; et que, si cela était, il le faudrait comprendre dans les cas d'abus, lorsque l'on travaillerait à cette matière.

M. le premier président demanda si *l'on prétendait régler tous les cas d'abus par quelque ordonnance.*

M. Pussort ayant répondu que c'*était l'intention lorsqu'on travaillerait aux matières ecclésiastiques;*

M. le premier président dit que l'on voulait donc restreindre l'autorité du Roi et lui donner de nouvelles bornes; qu'il n'y avait rien de plus contraire aux lois du royaume que de limiter les appellations comme d'abus à certains cas; que les ecclésiastiques l'avaient souvent demandé, mais qu'on leur avait toujours répondu qu'on ne pouvait pas définir autrement ces matières, sinon que tout ce qui était contraire aux libertés de l'Église gallicane, aux saints canons reçus en France, aux lois du royaume et à l'autorité du Roi, était moyen d'abus; que ces règles générales comprenaient tout, mais que si on venait à descendre au détail, on ferait chose contraire aux sentiments de tous les grands personnages qui en ont traité; et qu'en spécifiant certains cas, on donnerait occasion aux ecclésiastiques de soutenir que l'on n'y aurait pas compris une infinité de cas qui naissent tous les jours et qui exigent absolument que l'on y interpose l'autorité royale; que ces grandes maximes étaient principalement confiées au Parlement qui s'en était toujours acquitté depuis plusieurs siècles avec tant de fidélité, de vigilance, de capacité, qu'on pouvait bien s'en rapporter à ses soins, en laissant les choses en l'état auquel elles sont.

M. le chancelier observa qu'il se souvenait que les assemblées du clergé avaient demandé qu'on définît le cas d'appellations comme d'abus, mais qu'on s'y était toujours opposé par les raisons qui venaient d'être expliquées.

Aussi jamais aucune loi n'a entrepris de régler des objets qu'il serait trop dangereux de fixer par des définitions précises. On s'est contenté d'indiquer les sources principales et générales de l'abus; et pour les détails et les cas particuliers, on s'en est entièrement rapporté à la prudence des cours et à la religion des magistrats. Nous en avons une preuve évidente dans l'article 35 de l'édit de 1695, qui fixe le dernier état de notre législation sur cette matière.

« Nos cours, porte cet article, ne pourront connaître ni recevoir d'autres appellations des ordonnances et jugements des juges d'Église que celles qui seront qualifiées comme d'abus. Enjoignons à nos dites cours d'en examiner le plus soigneusement qu'il sera possible les moyens avant de les recevoir, et procéder à leur jugement avec telle diligence et circonspection que l'ordre et la discipline ecclésiastiques n'en puissent être altérés ni retardés, et que, au contraire, elles ne servent qu'à les maintenir dans leur pureté, suivant les saints décrets, et à conserver l'autorité légitime et nécessaire des prélats et autres supérieurs ecclésiastiques. »

Par cet article, il est visible que le législateur a été bien éloigné de fixer les cas d'abus. Il a borné toute sa sollicitude à recommander aux cours, lorsqu'elles procéderont au jugement des appellations comme d'abus, d'en examiner le plus exactement qu'il leur sera possible les moyens de les peser, avec telle circonspection que l'ordre et la discipline ecclésiastique n'en puissent être altérés.

Jousse, dans son commentaire sur l'édit de 1695 et dans ses notes sur l'article que nous venons de rapporter, remarque que les principales sources de l'abus sont : 1° l'attentat contre les saints décrets et canons reçus dans le royaume; 2° la contravention aux droits, franchises, libertés et privilèges de l'Église gallicane; 3° la transgression des concordats, ordonnances, édits et déclarations du Roi; 4° l'entreprise des juges d'Église sur la juridiction temporelle. Mais il ajoute très judicieusement qu'il serait difficile de faire l'énumération de tous les cas qui peuvent donner lieu à l'appel comme d'abus.

Plus anciennement, Févret, dans son *Traité de l'abus,* avait observé que sur cette matière il était absolument nécessaire de se réduire à certaines maximes établies et approuvées tant par les lois et ordonnances du royaume, préjugés des cours du Parlement que par un long et constant usage; et qu'il serait impossible de coter et désigner tous les cas particuliers d'abus. A la faveur des maximes connues, dit le même auteur, par la propre expérience aux affaires ou par la lecture des livres, chacun pourra noter beaucoup de particularités, classer les cas particuliers qui pourront se présenter, les ajouter

à la règle et juger facilement ce qu'ils contiendront d'abusif. »

Le système que tous les cas d'abus ou de recours auraient pu être déterminés par des dispositions précises est donc un système dangereux, contraire à la doctrine de tous les jurisconsultes, à la jurisprudence de tous les siècles, au vœu de toutes les lois, à l'autorité du magistrat politique, et au droit public des nations. Car ce que la politique a commandé dans tous les temps pour ne pas borner l'autorité des rois, en matière ecclésiastique, elle l'a commandé partout. pour ne pas borner l'autorité de quelque gouvernement que ce soit, monarchique ou républicain.

En ne définissant pas les moyens de recours et en indiquant seulement les sources principales et générales de ces moyens, on n'a donc fait, dans les Articles organiques du Concordat, que se conformer aux plus sages et aux plus anciennes maximes. L'idée de régler tous les cas d'abus compromettrait les droits de la puissance publique qui n'a ni le pouvoir ni la volonté de se nuire dans les cas non prévus, elle compromettrait la sûreté des citoyens et les libertés mêmes de la nation.

D'après ce qui vient d'être établi, on doit s'apercevoir que le principe duquel on est parti pour refuser de définir par des règlements ou des lois les cas d'abus n'est pas simplement un principe de jurisprudence, mais une loi d'État, une loi fondamentale.

S'il n'y avait que des pasteurs sages et modérés, l'on pourrait trouver dans les lumières de ces pasteurs une garantie suffisante contre toute espèce de troubles, d'entreprises et de vexations. Mais ce n'est pas avec des probabilités et des présomptions que les gouvernements marchent et se maintiennent; ils ne peuvent jamais se reposer, sur de simples hypothèses, du soin de leur conservation.

On lit dans les Articles organiques que les cas d'abus sont l'*usurpation* ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane et toute entreprise ou tout procédé qui dans l'exercice du culte peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public.

Or, que l'on compare cette disposition avec celle de l'article 79 de nos libertés et l'on demeurera convaincu que l'une et l'autre ont été entièrement rédigées dans le même esprit. Car voici comment s'explique cet article 79 : *Quartement par appellations précises comme d'abus, que nos Pères ont dit être, quand il y a entreprise de jurisdiction ou*

attentat contre les saints décrets et canons reçus en ce royaume, droits, franchises, libertés et privilèges de l'Église gallicane, concordats, édits et ordonnances du Roi, arrêts de son Parlement : bref contre ce qui est, non seulement de droit commun, divin ou naturel, mais aussi de prérogative de ce royaume et de l'Église d'icelui. Certainement rien n'est plus général, ni plus indéfini que ce texte.

Vous observez, monsieur le cardinal, qu'un des cas d'abus, indiqué par les Articles organiques, est l'usurpation ou l'excès de pouvoir. *Or,* dites-vous, *en matière de juridiction spirituelle, l'Église est le seul juge; il n'appartient qu'à elle de déclarer en quoi l'on a excédé ou abusé des pouvoirs qu'elle seule peut confier.*

Il suivrait de cette objection qu'aucune entreprise sur la temporalité ne pourrait être réprimée par le magistrat politique. Car on pourrait toujours dire : c'est à l'Église à décider si la matière est spirituelle ou temporelle, si le supérieur ecclésiastique a usurpé un pouvoir qui lui appartenait. Vous conviendrez pourtant, monsieur le cardinal, que de tous les moyens d'abus le plus fort et le plus caractérisé est l'usurpation ou l'excès de pouvoir.

Sans doute les matières spirituelles appartiennent à l'Église. Mais, si les ecclésiastiques sortent du cercle de ces matières pour empiéter les affaires temporelles, ils deviennent dès lors justiciables du magistrat politique, qui est autorisé à défendre ses droits et à venger sa propre juridiction.

La puissance civile ne serait plus indépendante dans le gouvernement temporel, si elle était obligée d'attendre que l'Église elle-même lui fît justice des entreprises de ses délégués.

La puissance publique est une. Elle cesserait de l'être, si elle ne pouvait se suffire à elle-même, et si elle n'avait pas tout ce qui lui est nécessaire pour maintenir le bon ordre et la tranquillité dans l'État.

Aussi les anciens rois de France se sont toujours réservé, par les ordonnances les plus formelles, le jugement des cas d'entreprise sur la temporalité de la part des supérieurs ecclésiastiques, soit que ces supérieurs se soient rendus coupables d'usurpation ou d'excès. Et le clergé de France n'a jamais révoqué en doute que l'usurpation ou l'excès de pouvoir ne fût un moyen d'abus. Cela résulte de tout ce que j'ai développé jusqu'ici.

Vous paraissez, monsieur le cardinal, concevoir quelque inquiétude sur ce que les Articles organiques placent parmi les moyens d'abus, *la contravention aux lois et règlements de la République.*

« Si ces règlements et ces lois, dites-vous, sont en opposition avec la doctrine chrétienne, faudra-t-il que le prêtre les observe de préférenec à la loi de J.-C.? »

Je remarquerai d'abord que la contravention aux lois et règlements de l'État, soit qu'il s'agisse d'une monarchie ou d'une république, a toujours été considérée comme un véritable moyen d'abus. J'en prends à témoin tous les textes que j'ai déjà cités.

En second lieu c'est un principe incontestable qu'en devenant prêtre on ne cesse pas d'être citoyen, et que conséquemment les prêtres doivent être soumis aux lois et règlements de l'État, comme le sont les citoyens ordinaires. Donc toute contravention commise par un ecclésiastique, contre les lois et règlements de l'État, est un véritable abus, et même un délit, selon l'importance et la gravité des circonstances.

En troisième lieu, l'article premier du Concordat porte : *La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.*

Or, le droit reconnu de faire des règlements suppose, par une nécessité de conséquence, le droit de réprimer ceux qui contreviennent à ces règlements. Car c'est une maxime que la juridiction que l'on a entraîne tout ce qu'il faut pour la maintenir et l'exercer.

Raisonner sur l'opposition qui pourrait exister contre la doctrine chrétienne et les lois et les règlements de la puissance civile, c'est proposer une objection qui ne prouverait rien, précisément parce qu'elle prouverait trop. Car ce serait dispenser les ecclésiastiques de l'obéissance aux lois et les rendre indépendants de l'autorité du gouvernement, sous le prétexte qu'il est possible que, parmi ces lois, il en intervienne d'opposées à la doctrine chrétienne.

Quand on rencontrera une telle opposition entre la doctrine chrétienne et la législation civile, on examinera si cette opposition se vérifie dans des choses qui soient de nécessité de salut. On examinera, avec impartialité et bonne foi, si l'on se trouve dans une hypothèse à laquelle on puisse appliquer le principe qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Mais, en règle générale, les lois sont présumées bonnes et justes; et l'obéissance aux lois et aux puissances qui les publient et qui les font exécuter est un précepte de droit divin, un précepte qui oblige le pontife comme le simple citoyen.

Vous vous élevez encore, monsieur le cardinal, contre la disposition qui répute moyen d'abus *l'infraction des règles consacrées en France par*

les saints canons, et vous objectez que l'Église seule peut juger ces infractions, parce qu'elle seule peut connaître le véritable esprit des canons qui sont son ouvrage.

Cette objection ne tend à rien moins qu'à contester aux souverains le droit de protection qu'ils exercent dans l'Église et qui les a fait appeler dans tous les temps les évêques du dehors.

Ici, je n'ai besoin que de mettre sous vos yeux les textes précis, desquels il résulte que les souverains ont toujours été autorisés à veiller sur l'exécution des saints canons et sur le maintien de la discipline ecclésiastique[1]. *Principes saeculi nonnunquam contra Ecclesiam potestatis adeptae culmina tenent, ut per eamdem potestatem, disciplinam ecclesiasticam muniant.*

C'est l'Église elle-même qui tient ce langage et qui ajoute : « Que les princes du siècle sachant qu'ils doivent rendre raison à Dieu de l'Église dont il leur a donné la protection. Car soit que la paix et la discipline de l'Église soit augmentée par les princes fidèles, soit qu'elle souffre du relâchement, celui-là leur en demandera raison qui a confié l'Église à leur puissance ». *Cognoscant principes saeculi Deo debere se rationem dare propter Ecclesiam quam a Christo tuendam accipiunt; nam sive augeatur pax et disciplina ecclesiae per fideles principes sive solvatur ille ab eis rationem exiget, qui eorum potestati suam Ecclesiam credidit* (*Ibid*).

Ceux qui donnent le moins d'étendue à ce célèbre décret du sixième concile de Paris, qui porte que *le fils de Dieu a divisé la conduite de son Église entre les prêtres et les rois et que c'est la doctrine que nous avons reçue par tradition des Saints Pères ;* ceux-là, dis-je, sont obligés de convenir que le Roi, ou ce qui est la même chose, le magistrat politique a la puissance souveraine dans l'Église, quand il s'agit de conserver et de faire exécuter sa discipline.

Christus Rex Regum idemque sacerdos sacerdotum potestatem suam ad gubernandam Ecclesiam in sacerdotes divisit et reges. (Lup. Abb. Ferr. Ep. 81).

Principaliter itaque totius sanctae Dei Ecclesie corpus in duos eximias personas, in sacerdotem scilicet et regalem sicut a sanctis patribus traditum accepimus, divisum esse novimus. (Conc. Paris, 6, cap. 3).

Or, comment les souverains pourraient-ils veiller sur l'exécution des canons, s'ils n'avaient aucune autorité contre ceux qui les enfreignent ?

Aussi l'infraction des saints canons a toujours donné lieu en France à l'appel comme d'abus. Rien n'empêche que l'Église ne réprime cette

[1] *Can. Principes*, 23 Q. S. apud Grat.

infraction par les voies canoniques, mais les souverains ont le même droit de répression par les voies qui compètent particulièrement à la puissance publique.

Vous craignez enfin, monsieur le cardinal, qu'on abuse de la liberté du recours au Conseil d'État, *pour toute entreprise qui tende à compromettre l'honneur des citoyens, à troubler leur conscience, ou qui dégénère contre eux en oppression, injure ou scandale public.*

« Si un divorcé, dites-vous, si un hérétique connu en public, se présente pour recevoir les sacrements et qu'on les lui refuse, il prétendra qu'on lui fait injure, il criera au scandale, il portera sa plainte, on l'admettra d'après la loi; et cependant le prêtre inculpé n'aura fait que son devoir puisque les sacrements ne doivent jamais être conférés à des personnes notoirement indignes. »

Ce n'est pas une bonne manière de censurer une loi que celle de s'occuper uniquement de l'abus qu'on peut en faire. La mauvaise application d'une loi est le fait du juge, et non le vice de la loi même.

Celui qui croirait que l'on blesse arbitrairement l'honneur des citoyens ou que l'on inquiète arbitrairement leur conscience, si des ministres catholiques refusaient les sacrements ou les obsèques religieuses à des hommes qui professent notoirement un culte autre que le culte catholique, serait dans une erreur évidente. Un protestant ne peut placer son honneur à être enterré comme un catholique, ou à recevoir des sacrements qui sont étrangers à sa croyance.

Je sais qu'on peut abuser des meilleures lois, mais ne peut-on pas abuser de la religion même? il faut donc toujours séparer la chose d'avec l'abus qui peut s'y mêler par le fait de l'homme. Ce que vous observez sur l'origine de l'appel comme d'abus, n'est pas conforme aux monuments de notre histoire. Dans tous les temps, le recours au souverain a été connu dans les matières ecclésiastiques. La forme a pu varier, mais le droit a toujours été le même, car il tient à l'essence de la souveraineté.

Vous objectez que, par l'édit de 1695, le législateur avait borné le pouvoir des juges en matière d'appel comme d'abus à prononcer sur la forme, et les avait soumis à renvoyer le fond aux supérieurs ecclésiastiques, tandis que, par les Articles organiques, le Conseil d'État se trouve aujourd'hui juge et de la forme et du fond.

Une légère observation va écarter cette difficulté.

Vous savez, monsieur le cardinal, qu'il existait autrefois des officialités qui jugeaient avec tout l'appareil du tribunal, et qui dans

leurs procédures et dans leurs jugements, étaient obligées de se conformer à l'ordre judiciaire tracé par l'ordonnance civile de 1667. Toute contravention à cet ordre donnait lieu à l'appel comme d'abus. On pouvait conséquemment user de cette voie de droit toutes les fois qu'on avait omis quelques formes prescrites par l'ordonnance. C'était dans ces cas que le législateur voulait qu'en prononçant sur la forme, c'est-à-dire, en déclarant abusive la procédure instruite par devant les officialités, les juges fussent soigneux de renvoyer le fond.

Mais, dans une foule de cas, ce n'était point la forme, mais le fond qui donnait lieu à l'appel comme d'abus. Ainsi, s'agissait-il d'une entreprise de juridiction? Si l'on déclarait qu'il y avait abus parce qu'il y avait entreprise, il eût été impossible d'en renvoyer le fond à des juges que l'on déclarait incompétents, c'est-à-dire inhabiles à connaître de ce fond. Ce que nous disons de l'entreprise de juridiction s'applique à tous les différents cas d'abus qui prennent leur source non dans les vices d'une procédure, mais dans des contraventions aux saints décrets et aux maximes de l'Église gallicane.

L'objection de doute de ce que les magistrats étaient autrefois catholiques et de ce qu'aujourd'hui ils peuvent ne pas l'être, ne peut être d'aucune considération. Elle aurait peut-être quelque apparence, si le recours en matière ecclésiastique n'avait été au gouvernement. Car le Conseil d'État n'a, par lui-même, aucune juridiction proprement dite; il discute, il donne son avis, mais c'est le gouvernement seul qui juge. Or, le gouvernement est catholique, la preuve en est dans le Concordat, et si le gouvernement cessait d'être catholique, il y aurait un concordat nouveau dont l'exécution aurait besoin d'être dirigée par de nouvelles lois.

Je conviens que dans la situation actuelle de l'Église de France, les cas qui peuvent donner lieu à l'appel comme d'abus, connu aujourd'hui sous le nom de recours au Conseil d'État, doivent être moins fréquents qu'ils ne l'étaient, parce que la religion catholique n'est plus la religion dominante ni exclusive de l'État, parce que les ecclésiastiques n'ont plus la même étendue de juridiction et que les affaires religieuses sont plus séparées des affaires civiles. Mais ce serait une erreur de croire que les ministres du culte ont acquis une indépendance absolue par le concours de ces diverses circonstances.

L'on objecte, il est vrai, que la religion n'étant plus ni exclusive ni dominante, et les institutions religieuses n'étant plus liées aux actes civils, les affaires religieuses ont moins d'influence sur celles de la

société ; et qu'en conséquence on a moins besoin de s'occuper des procédés des ecclésiastiques, vu que ces procédés, dans le système de la liberté des opinions religieuses, sont presque indifférents à la police publique, à l'honneur et à l'existence politique des citoyens.

Mais cette objection n'est point fondée en soi, et elle devrait alarmer les ecclésiastiques mêmes qui la proposent.

Nous ne désavouons pas qu'une religion dominante a des rapports plus multipliés, avec l'administration publique, qu'une religion qui n'est protégée qu'en concours avec d'autres. Mais dans tous les systèmes, les institutions religieuses ont des rapports nécessaires avec le gouvernement qui les admet et qui les protège. Ce n'est point parce qu'un culte est dominant, que l'État a inspection sur les procédés ou les actes des ministres de ce culte ; il suffit qu'une religion soit autorisée par le magistrat politique, pour que ce magistrat doive s'occuper du soin de la rendre utile et d'empêcher qu'on n'en abuse.

Ne confondons pas les diverses positions dans lesquelles on peut se trouver par rapport aux institutions religieuses. Un culte est-il dominant ? il tient à l'État, non seulement par les rapports communs que tout culte peut avoir avec la police de l'État, mais encore par les rapports particuliers qui lui assurent une existence privilégiée. Un culte est-il simplement autorisé sans être dominant ? dès lors les rapports particuliers qui naissent de certains privilèges n'existent pas, mais il existe toujours ces rapports communs qui sont inhérents à la nature même des choses.

En autorisant un culte, l'État s'engage à en protéger la doctrine, la discipline et les ministres ; et par une nécessité de conséquence, il s'engage à faire jouir ceux qui professent ce culte des biens spirituels qui y sont attachés. Il a de plus le droit d'exiger que des hommes dont il protège la doctrine et les fonctions ne se servent pas de leur ministère pour lui nuire, ou pour troubler la tranquillité publique.

Quand on dit que là où une religion n'est pas dominante, les procédés des ecclésiastiques sont des actes indifférents qui ne peuvent compromettre l'honneur ni l'intérêt des citoyens. On dit une chose qu'il faudrait oublier si elle était ; car il importe, pour qu'une religion soit respectée, que les citoyens attachent quelque prix à la dispensation de ses bienfaits et à la célébration de ses mystères. Le jour où la conduite des ecclésiastiques, dans l'exercice public de leurs fonctions, deviendrait indifférente aux fidèles, on aurait la preuve non équivoque que tous les fidèles seraient eux-mêmes indifférents pour toutes les religions.

Comme l'on voit, le système que nous réfutons ne serait admissible

que dans une situation telle qu'elle supposerait l'extinction de tout sentiment religieux et la nullité absolue d'un culte qui n'aurait plus aucune racine dans l'esprit et dans le cœur des hommes.

On s'est toujours alarmé dans le clergé des recours à l'autorité séculière, contre les actes des ministres de la religion, et de l'importance que le gouvernement et les citoyens ont toujours apportée dans l'examen de ces actes. Tout serait perdu pour le culte et pour ces ministres le jour où cette importance disparaîtrait. Nous en avons déjà fait la triste expérience.

Sans doute le magistrat peut abuser de la surveillance qu'il exerce, et il est possible que des ecclésiastiques soient parfois injustement gênés et inquiétés dans l'exercice de leurs fonctions. Mais ces risques de détail sont comme la prime que nous payons tous à la société pour avoir l'assurance de tous les biens que la société nous offre. Les abus possibles de l'autorité déposée dans les mains de quelques hommes ne sont rien à côté des abus inévitables de la licence de tous.

*
* *

L'article 9 qui a paru devoir fixer votre attention porte : « Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses et sous celle des curés dans leurs paroisses. »

Vous témoignez quelque surprise, monsieur le cardinal, de ce qu'il n'est pas parlé du Pape dans cet article. Mais cet article n'a été consacré qu'au régime intérieur des diocèses et des paroisses. Le Pape est le chef visible de l'Église universelle; sa primauté est reconnue, et comment pourrait-on craindre qu'elle ne le fût pas, puisque la loi que nous discutons, et qui n'est intervenue que pour assurer l'exécution de la convention passée entre le gouvernement français et le Pape, suppose nécessairement cette primauté et tous les droits attachés à la chaire de Pierre?

En second lieu vous pensez que le mot direction n'exprime pas suffisamment les droits des archevêques et des évêques. Ils ont, dites-vous, non seulement le pouvoir de *diriger*, mais encore celui de *définir*, *d'ordonner* et de *juger*. Vous ajoutez que les pouvoirs des curés dans les paroisses ne sont point les mêmes que ceux des évêques dans les diocèses, et qu'on n'aurait pas dû les exprimer de la même manière et dans un même article pour ne pas supposer une identité qui n'existe pas.

Il était difficile de prévoir que le mot direction ne paraîtrait pas

assez fort pour exprimer les droits attachés au ministère des évêques.

A Dieu ne plaise que nous veuillons contester aux premiers pasteurs le droit de *définir, d'ordonner* et de *juger*. Mais ce droit est renfermé dans les choses spirituelles. Les évêques n'ont point de juridiction coactive dans le sens que les jurisconsultes attachent à ce mot, et en tant qu'il annonce la force et la contrainte qui n'appartient qu'au bras séculier. La juridiction des évêques ne doit avoir aucun caractère de domination, puisque la domination, même dans les choses spirituelles, est formellement interdite par l'Évangile à tous les ministres de l'Église. On ne peut donc s'offenser de ce qu'au lieu d'employer le mot de *jurisdiction,* inconnu aux premiers siècles, l'on s'est servi d'expressions plus convenables à un ministère d'enseignement de prière, de charité et de persuasion, et qui, par elles-mêmes, n'excluent aucun des moyens canoniques dont l'usage est nécessaire à l'exercice de la sollicitude pastorale et au gouvernement des âmes. C'est contribuer à faire respecter et à faire aimer l'autorité des évêques, que de la présenter sous un point de vue qui, en écartant toute idée de coaction proprement dite, ne désigne cette autorité que par sa douce et heureuse influence sur les esprits et sur les cœurs.

On demande pourquoi, en parlant des ministres sous la direction desquels le culte catholique sera exercé, l'on fait marcher, comme d'un pas égal, les évêques et les curés.

C'est que les uns et les autres ont une administration distincte et qui est propre à chacun d'eux, quoiqu'ils n'ayent pas d'ailleurs de pouvoirs égaux.

L'Église est divisée en diocèses et ces diocèses sont divisés en paroisses.

Les évêques conduisent les diocèses et les paroisses sont réglées par les curés.

C'est un principe que le Pape est le chef visible de l'Église et non l'évêque universel de tous les diocèses de la chrétienté. Il est également vrai qu'un évêque est l'unique pasteur immédiat de tous les fidèles de son diocèse pour tout ce qui concerne les fonctions pontificales. Il est encore pasteur, mais seulement médiat, relativement aux fonctions curiales, parce qu'il est le supérieur du curé. L'évêque et le curé ne sont pas deux pasteurs qui concourent et qui soient chargés immédiatement et prochainement des mêmes fonctions. Mais comme le curé est subordonné à l'évêque, l'évêque peut et doit suppléer au défaut du curé. Ce n'est qu'à titre de supérieur que l'évêque peut se mêler des fonctions curiales, en les remplissant en personne quand il

le juge convenable, et en les déléguant quand le curé néglige de les remplir (van Espen).

L'évêque a encore le droit de surveiller la conduite morale du curé; il est juge naturel des personnes et des choses dans tout ce qui tient au gouvernement spirituel des âmes. Mais cela n'empêche pas que les curés n'aient la police intérieure de leurs églises sous l'inspection et le pouvoir supérieur des évêques.

On a donc pu dire que si les évêques ont des devoirs à remplir et des droits à exercer dans leurs diocèses, les curés, dans un degré et dans un ordre différent, ont des droits à exercer et des devoirs à remplir dans leurs paroisses.

Il faut entendre la loi, *secundum materiam subjectam, et singula singulis referendo.*

***

On lit dans l'article 10 de la loi : « Tout privilège portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale est aboli. »

Vous observez sur cet article, monsieur le cardinal, *qu'il prononce évidemment sur une matière purement spirituelle. Car*, dites-vous, *si les territoires exempts sont aujourd'hui soumis à l'ordinaire, ils ne le sont qu'en vertu de cet article. Lui seul donne à l'ordinaire une juridiction qu'il n'avait pas. Ainsi, en dernière analyse, la puissance temporelle aura confié des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Église.*

Les exemptions, ajoutez-vous, *ne sont point aussi abusives qu'on l'a imaginé. Saint Grégoire lui-même les avait admises et les puissances temporelles ont eu souvent besoin d'y recourir.*

Pour répondre à votre objection il suffit, monsieur le cardinal, de bien fixer l'hypothèse dans laquelle nous nous trouvons.

Quand la loi connue sous le nom d'*Articles organiques* est intervenue, on venait de déterminer, par la convention passée avec le Saint-Siège, une nouvelle circonscription des territoires ecclésiastiques en France. Tout était détruit, et les choses étaient, après cette destruction, ce qu'elles sont avant un premier établissement régulièrement organisé.

Les institutions auxquelles d'anciennes exemptions étaient attachées avaient disparu. Par le nouveau Concordat on créa de nouveaux territoires et on ne fit point revivre ceux qui autrefois avaient été exempts.

Que fait donc le législateur, quand dans un pareil état de choses il annonce que *tout privilège portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale est aboli?* Prononce-t-il sur un point de droit? Non, sans doute; il s'explique uniquement sur un point de fait. Il déclare qu'un

nouvel ordre s'établit, et que dans ce nouvel ordre, il n'y a plus de territoires exempts, puisque le Concordat ne rétablit aucune exemption. On ne peut donc apercevoir ici, dans la déclaration du législateur, aucune entreprise sur les matières purement spirituelles.

Toutes les exemptions sont-elles abusives? Ne peut-il pas en exister de légitimes, c'est-à-dire ne peut-il pas en exister qui soient fondées sur des motifs raisonnables? Ces questions générales sont étrangères à notre hypothèse.

Si jamais on sollicite des exemptions on pèsera les motifs d'après lesquels elles seront sollicitées.

Dans la discipline primitive de l'Église, aucun corps, aucun particulier n'était exempt de la juridiction de l'ordinaire; il est avéré que les exemptions sont contraires au droit commun.

En France aucune exemption n'a jamais pu être accordée sans la permission du souverain[1].

Aucune exemption ne pouvait non plus être accordée sans cause[2] et sans le consentement de l'évêque diocésain.

S'il eût apparu d'une exemption accordée sans cause, sans lettres patentes du prince et sans le consentement de l'évêque diocésain, une telle exemption eût été déclarée abusive[3].

Les exemptions ne pouvaient s'acquérir par la simple possession, elles devaient être fondées en titre[4]; elles ont toujours été réputées défavorables. *Les exemptions*, disait M. Talon dans la cause de l'exemption prétendue par le chapitre de Sens en 1670, *sont contraires à la sainte liberté des anciens canons de l'Église.* Et dans une autre cause, en 1674, le même magistrat disait : *Régulièrement parlant les moines et les clercs ne peuvent être affranchis de la juridiction épiscopale, que pour le temps que les évêques abusent de leur autorité.*

M. Servin rapporte dans ses plaidoyers que M. Dufaur de Pibrac portant la parole en qualité d'avocat général en 1565 avait protesté de requérir en temps et lieux que toutes exemptions fussent déclarées abusives[5].

[1] Voyez les preuves sur l'article 71 des libertés de l'Église gallicane, dans le commentaire de Dupuy et celui de Durand de Maillane.

[2] « Mais je n'y admettrai les exemptions d'aucunes églises, corps, collèges, abbayes et monastères de leurs prélats légitimes qui sont les diocésains et métropolitains; lesquelles exemptions ont été autrefois octroyées par les Rois et princes mêmes ou par les Papes, à leur poursuite, et pour très graves et importantes considérations. » (Article 71 de nos libertés.)

[3] Fevret. *Traité de l'abus*, liv. III, chap. 1er, n. 12.

[4] *Mémoires du clergé*, t. VI, p. 318, 463, 477, 472 et 887.

[5] *Ibid.*, t. VII, p. 197.

« Les exemptions, dit l'abbé Fleury, furent une[1] des principales causes de relâchement des religieux, comme saint Bernard l'avait bien remarqué. On a vu ce qu'il en dit, principalement en deux endroits de ses écrits : la *lettre à Henry archevêque de Sens,* touchant les devoirs des évêques, et le *livre de la Considération* au pape Eugène. Dans l'un il se plaint des moines et des abbés qui obtenaient des exemptions; dans l'autre, des Papes qui les accordaient. Il va même jusqu'à révoquer en doute le pouvoir du Pape à cet égard, dont en effet je ne vois guerre d'autre fondement que l'idée confuse qu'ont donnée les fausses décrétales, que le Pape pouvait tout. Or les inconvénients des exemptions sont sensibles. C'est n'avoir point de supérieur que de l'avoir si éloigné et si occupé d'affaires plus importantes: c'est une occasion de mépriser les évêques et le clergé qui leur est soumis; c'est une sorte de division dans l'Église, en formant une hiérarchie particulière. »

D'abord, les exemptions ne furent pas ce qu'elles devinrent dans la suite. Des religieux voués à une vie austère et modeste se plaignirent que les évêques se permettaient contre eux des abus d'autorité. On vint au secours de ces religieux en prohibant aux évêques une surveillance indiscrète, et en abandonnant exclusivement aux supérieurs claustraux le soin de maintenir la discipline intérieure des monastères.

Les religieux se multiplièrent, ils acquirent des richesses, de la puissance et du crédit. En s'éloignant de leur première institution, ils conçurent des vues ambitieuses, ils voulurent s'élever, au préjudice du clergé séculier. Dans le principe, on avait eu besoin de les protéger contre les évêques, il fallut bientôt protéger les évêques contre eux.

L'abus des exemptions, contre lequel tant de saints évêques ont réclamé, frappa les Pères du concile de Constance. Ce concile révoqua toutes celles qui avaient été données depuis le décès de Grégoire XI, arrivé le 27 mars 1378, jusqu'à l'élection de Martin V qui présida à la 43e session du concile tenue le 21 mars 1418. Il ne laissa subsister que certaines exemptions que les circonstances ne permettaient pas d'abolir entièrement, et qui avaient été accordées, d'après des causes raisonnables et avec le consentement des parties intéressées.

En France, on entreprit d'attaquer le mal dans son principe et d'abolir toute exemption quelconque. Nous en avons la preuve dans l'article 11 de l'ordonnance d'Orléans. Cet article porte : « Tous

[1] *Discours sur l'histoire ecclésiastique,* n. 14.

abbés, abbesses, prieurs, prieures (non étant chefs d'ordre) même tous chanoines et chapitres, tant séculiers que réguliers, et des églises, cathédrales ou collégiales, seront indifféremment sujets à l'archevêque ou à l'évêque diocésain, sans qu'ils puissent s'aider d'aucuns privilèges d'exemption. »

Malheureusement l'abus fut plus fort que la loi, et l'on vit perpétuellement les évêques et les curés lutter contre les exemptions des chapitres et des monastères. Tout le monde connaît le célèbre règlement des réguliers, rédigé par l'assemblée générale du clergé tenue en 1645. Les évêques déclarent dans le préambule de ce règlement qu'un des plus grands maux de l'Église consiste dans des exemptions *qui tendent à susciter les inférieurs contre les supérieurs en abusant, contre l'intention de nos Saints Pères les papes, des privilèges qu'ils ont donnés à quelques ordres religieux.*

Dans l'édit de 1695 nous trouvons plusieurs dispositions, dont l'objet était de modifier les exemptions et de contrarier le moins possible les règles du droit commun.

Mais je n'ai rappelé tout ce qui vient d'être dit que pour prouver que la puissance civile est toujours intervenue dans les questions d'exemption, et qu'on ne pourrait pas en établir de nouvelles en France, sans l'autorisation du gouvernement. Pour le moment, il n'en existe plus; et c'est un fait qui a été déclaré par les articles organiques, sans entendre prohiber pour l'avenir les exemptions qui pourraient paraître utiles et dont la concession serait légitime avec le concours nécessaire du gouvernement, et en observant toutes les conditions prescrites par les maximes de l'Église gallicane.

*
* *

Sur l'article 11 qui n'autorise que le rétablissement des chapitres et des séminaires, vous observez, monsieur le cardinal, que par cette disposition tous les ordres religieux sont supprimés, vous énoncez l'utilité dont ces ordres ont été à l'Église, et vous objectez qu'il aurait fallu le concours de l'Église pour opérer une telle suppression.

Je crois pouvoir répondre que les ordres religieux n'existaient plus. Ils avaient été détruits ainsi que les chapitres, les séminaires et toutes les autres institutions ecclésiastiques. Il s'agissait de les rétablir. Ce rétablissement ne pouvait avoir lieu sans l'autorisation de la puissance civile. On a pensé que les ordres monastiques ne pouvaient plus remplir dignement le but de leur première institution. Ces ordres ont été utiles; ils le sont ou peuvent l'être encore dans d'autres contrées de

la chrétienté. Mais en France, on ne peut se dissimuler qu'ils étaient tombés dans l'avilissement longtemps avant la Révolution. .

Le clergé de France l'avait reconnu et il travaillait à des réformes qui n'avaient eu aucun succès.

Dans le moment actuel, il ne s'agissait pas de détruire des ordres religieux qui n'existaient déjà plus parmi nous ; la question était de savoir si on s'occupait de leur rétablissement. Or, cette question est bien différente de celle qui peut naître à l'occasion d'un ordre religieux existant que l'on voudrait détruire ou supprimer.

Au surplus, dans tout ce qui concerne l'établissement ou l'extinction des ordres religieux, les principes sont tels que l'on ne peut jamais se méprendre sur les limites respectives du sacerdoce et de l'empire.

C'est par l'autorité ecclésiastique qu'un ordre religieux existe dans l'Église. C'est par la puissance temporelle qu'il existe dans l'État.

L'autorité spirituelle peut seule habiliter un ordre, une société, à admettre des sujets aux vœux de religion. C'est l'Église qui donne à une société naissante cet être spirituel, cette capacité canonique, qui la constitue ordre de religion, et il n'y a que l'Église qui puisse lui enlever l'être spirituel qu'elle lui a donné. L'ordre, une fois approuvé par l'Église, ne serait point détruit quand même tous les souverains de la terre s'accorderaient à lui refuser l'établissement dans leur territoire. Il manquerait de sujets, mais il conserverait la faculté canonique d'en recevoir, l'obstacle cessant. Si un souverain reçoit cet ordre dans son territoire, pour y remplir la fin de son Institut et pour y faire des recrues, l'ordre acquiert l'établissement légal.

On peut appeler *concours*, si l'on veut, cette rencontre de deux puissances qui favorisent le même ordre, chacun par des actes séparés et pour des objets différents ; mais dans la réalité, l'action des deux puissances n'est point commune : l'Église ne concourt point à l'établissement local, l'État ne concourt point à la création de l'être spirituel. De ces concessions émanées de deux autorités distinctes, il ne résulte aucun pacte entre l'Église et l'État. La puissance temporelle peut reprendre ce qu'elle a donné, sans que la puissance ecclésiastique ait droit de se plaindre. Le souverain qui ne veut plus d'un ordre devenu suspect ou inutile ne le détruit point. Cet ordre qui n'existera plus dans un tel État pourra exister dans des autres. L'édit de destruction qui abolit l'ordre dans un gouvernement ne porte aucune atteinte à la constitution canonique de cet ordre et à l'être spirituel que les papes lui ont donné. Par conséquent, un souverain n'a pas besoin de solliciter en cour de Rome la ratification de sa loi. C'est un acte de souveraineté qui donne l'établissement légal, c'est

un acte de souveraineté qui le révoque; et la souveraineté est indépendante.

On ne peut contester au magistrat politique le droit de permettre que les citoyens s'engagent par des vœux religieux ou de s'y opposer.

Le vœu religieux a sans doute des rapports intimes avec la religion, puisqu'il est la promesse faite à Dieu d'observer les conseils de perfection recommandés par l'Évangile. Mais il a aussi des rapports intimes avec l'État, si l'on considère que par le vœu religieux on quitte la société pour entrer dans un monastère. Or, certainement, un souverain est arbitre de l'intérêt de l'État; et conséquemment il peut, d'après les besoins publics, autoriser ou ne pas autoriser des institutions qui privent la société d'une classe d'hommes, dont les services pourraient être nécessaires dans les armées, dans l'administration et dans les diverses magistratures.

Les institutions religieuses ne sont point de droit divin. Elles ne sont point de nécessité de salut. On peut conséquemment ne pas les admettre, sans blesser le fond ni la substance de la religion elle-même.

***

Vous vous plaignez, monsieur le cardinal, de ce qu'en parlant, dans l'article 14 de la loi, du devoir des archevêques de veiller au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses de leurs suffragants, on n'a point parlé du droit de surveillance qui compète au Saint-Siège sur les mêmes objets. Vous demandez si c'est un oubli ou une exclusion.

Je réponds que ce n'est point une exclusion, puisque l'existence seule du Concordat prouve que nous n'avons jamais méconnu et que nous ne méconnaîtrons jamais les droits du Saint-Siège. Je réponds que ce n'est point un oubli, puisque nous n'avions point à parler des droits du Saint-Siège, dans une loi qui n'est relative qu'au régime intérieur de notre Église nationale, et conséquemment aux droits, aux devoirs de ceux qui exercent une surveillance immédiate sur les ecclésiastiques français.

Vous croyez, monsieur le cardinal, avoir remarqué un oubli dans l'article 15 qui ne parle point des appels au Pape, dans les cas où les archevêques ne rendraient pas justice.

Mais des lois qui ne sont point abrogées règlent ces sortes d'appels et les cas dans lesquels ils ont lieu. Notre objet n'a été que de régler les rapports des inférieurs avec les supérieurs immédiats. Tout le reste demeure aux termes du droit commun.

***

L'article 17 ne rend point le gouvernement juge de la doctrine des évêques, comme vous paraissez le craindre. Cet article porte seulement que les évêques nommés seront examinés par un évêque et deux prêtres commis par le premier Consul. Au surplus, l'article 17 est dans l'esprit et la lettre des articles 1er et 2 de l'ordonnance de Blois du 25 janvier 1580.

Le gouvernement français nomme les évêques de France; en conclura-t-on qu'il se rend juge par là de la doctrine de l'Église?

***

Je sais, monsieur le cardinal, que l'article 22, qui ne soumet les évêques à visiter leurs diocèses en totalité que dans l'espace de cinq ans, diffère des règlements antérieurs qui ordonnaient que cette visite serait faite dans un terme plus court. Mais l'étendue des diocèses, qui renferment quelquefois jusqu'à trois départements, ne permettait point d'exécuter à la rigueur ces règlements.

D'ailleurs, la loi ne dit point que les évêques ne puissent faire la visite de leurs diocèses dans un terme plus court, s'ils le peuvent et s'ils le veulent. Elle veut seulement donner à entendre qu'on ne pourra les accuser raisonnablement de négligence, quand, dans l'espace de chaque période de cinq ans, ils auront visité la totalité de leurs diocèses.

Au surplus, les lois civiles se sont toujours occupées de cette partie de la discipline ecclésiastique. Nous en avons la preuve dans l'article 6 de l'ordonnance d'Orléans, dans l'article 32 de celle de Blois, et dans l'article 14 de l'édit de 1695.

***

Vous eussiez désiré, monsieur le cardinal, qu'on n'eût pas ordonné par l'article 24 que les professeurs des séminaires enseigneraient les quatre articles de l'assemblée du clergé de France de 1682.

On n'a fait, à cet égard, que maintenir ce qui avait été ordonné par l'édit de Louis XIV de la même année, édit qui n'a jamais été révoqué et qui conserve toute sa force.

Les quatre articles du clergé de France ne peuvent point être un objet de discorde, et ils sont la sauvegarde des libertés de l'Église

gallicane. Vous comprenez qu'il est impossible que la France renonce à ces antiques maximes.

Vous regardez comme insolite et inconnue l'obligation, que l'article 25 impose aux évêques, d'envoyer tous les ans l'état des ecclésiastiques étudiant dans leurs séminaires.

Mais il faut bien des règlements nouveaux quand la situation des choses n'est plus la même. Il y avait autrefois beaucoup de places dans le clergé. Ces places n'existent plus. La police avait moins d'intérêt à connaître le nombre de ceux qui se vouaient à la cléricature, quand celle-ci pouvait offrir à un grand nombre de citoyens des places qui pussent leur garantir la subsistance et un honnête entretien. Aujourd'hui où la loi de la conscription militaire est établie, beaucoup de jeunes gens se jetteraient dans les séminaires pour se soustraire à cette loi. On manquerait de sujets utiles dans les différentes professions. Et la France se couvrirait d'ecclésiastiques dont le nombre excéderait les besoins de l'Église, et qui deviendraient à la fois une surcharge pour l'Église et pour l'État.

Il est donc essentiel, pour l'intérêt de l'État et même pour celui de la religion, que le gouvernement soit instruit de ce qui se passe.

*
* *

L'article 26, monsieur le cardinal, ne doit point vous effrayer sur le sort de l'Église.

La pension de 300 francs représente ce qu'on appelle le *titre clérical*.

Le titre clérical est la propriété ou le revenu que les ecclésiastiques sont obligés de se constituer quand ils reçoivent les premiers ordres sacrés, afin que, s'ils ne parviennent point à posséder des places qui puissent pourvoir à leur honnête entretien, ils aient de quoi subsister. *Ne mendicent in opprobrium cleri.*

Dans les premiers temps on ne faisait des ordinations que quand il y avait quelque place vacante; alors un titre clérical n'était pas nécessaire.

Dans le cinquième siècle, on commença à faire des ordinations vagues dans l'Orient. Le concile de Chalcédoine proscrivit ces ordinations, et il défendit d'ordonner des prêtres, à moins qu'on ne fût tout de suite dans le cas de les attacher à quelque église de la ville ou de la campagne.

Cette discipline dura jusqu'à la fin du onzième siècle. Dans le douzième on s'en écarta; on multiplia les clercs à l'infini, parce que les

citoyens cherchaient à jouir des privilèges de la cléricature et que les évêques voulaient étendre leur juridiction.

Comme un des plus grands désordres qui naissaient de ces ordinations vagues était l'extrême pauvreté de certains clercs, qui avaient besoin pour vivre d'exercer des professions sordides, ou de mendier leur pain, on crut y remédier au concile de Latran, tenu sous Alexandre III l'an 1179, en obligeant l'évêque à nourrir et entretenir le clerc qu'il aurait ordonné sans titre, ou sans s'être assuré qu'il avait un patrimoine suffisant.

Depuis lors, l'usage du titre clérical s'est établi. Il fut consacré par le concile de Trente, qui après avoir rappelé l'ancienne discipline contre les ordinations vagues, autorisa pourtant les évêques à se relâcher de cette discipline, s'ils le jugeaient à propos, lorsque les clers à ordonner auraient des biens patrimoniaux.

La fixation du titre clérical a varié selon les temps et les lieux.

Le pape Innocent XII, par sa bulle de l'an 1694, se contentait d'exiger que le bénéfice ou le bien patrimonial destiné à le suppléer fût tel qu'un clerc pût y trouver des moyens raisonnables de subsister.

Saint Charles avait fait un règlement pareil dans le concile de Milan.

L'article 12 de l'ordonnance d'Orléans veut que le titre clérical soit d'un revenu de 50 livres tournois.

Depuis cette ordonnance, le prix de toutes choses ayant considérablement augmenté, on demandait dans certains diocèses un revenu de 100 livres et dans d'autres un revenu de 150 livres.

Il n'est certainement pas extraordinaire, en comparant les temps, que la loi actuelle ait porté à 300 livres le revenu que l'ordonnance d'Orléans ne portait qu'à 50 livres tournois.

L'âge auquel on peut être ordonné a également éprouvé des variations. Anciennement, dans l'Église, on ne pouvait être fait prêtre qu'à trente ans. Il n'y avait point de temps déterminé pour être apte à recevoir les ordres mineurs. La chose a toujours été abandonnée à la prudence des évêques. Mais puisqu'on ne pouvait être fait prêtre qu'à trente ans, il est évident qu'on ne pouvait être promu au sous-diaconat et au diaconat que dans un âge assez avancé.

L'âge de trente ans était requis pour la prêtrise par l'article 12 de l'ordonnance d'Orléans.

L'ordonnance de Blois s'est conformée au concile de Trente, qui autorise les évêques à donner la prêtrise aux clercs âgés de vingt-cinq ans.

D'après ce même concile, on peut être sous-diacre à vingt-deux ans, et diacre à vingt-trois.

Les souverains ont toujours regardé la fixation de l'âge, soit pour les ordres sacrés, soit pour les vœux monastiques, comme un objet qui ne pouvait être étranger à la police de leurs États.

Aucune ordination ne doit être faite par les évêques avant que le nombre des personnes à ordonner ait été soumis au gouvernement et par lui agréé. Cette disposition est de police, elle ne renferme rien de nouveau. Car on ne pouvait autrefois être ordonné clerc sans une permission expresse du souverain; et un ancien archevêque de Reims s'accusait lui-même de perfidie et d'infidélité, pour avoir ordonné un clerc sans cette permission. *Perfidiae ac infidelitatis crimine in regiam Majestatem arguor me.*

Le sixième canon du premier concile d'Orléans, tenu en 511, porte que nul séculier ne pourra être promu à l'ordre de cléricature, que par le commandement du Roi ou par la permisssion expresse du juge. *De ordinationibus clericorum, id observandum esse decrevimus ut nullus secularium ad clericatus officium præsumat accedere, nisi aut cum regis jussione, aut cum judicis voluntate* (*Synod.* Aurelia. I, cap. 6.)

Le canon cité du concile d'Orléans a eu toute son exécution. Nous trouvons dans Marculfe, qui vivait longtemps après ce concile, une formule de la permission que tous les Français, de quelque condition qu'ils fussent, étaient obligés de prendre du prince, lorsqu'ils voulaient quitter l'état laïque pour entrer dans l'Église. Les termes en sont remarquables. « Si nous ne refusons pas notre permission à ceux qui se résolvent de passer dans l'ordre ecclésiastique, nous en espérons la récompense de la part de Dieu, puisqu'il est écrit : *N'empêchez pas de bien faire celui qui le peut, et vous-mêmes faites bien si vous le pouvez.* Aussi, un tel s'étant présenté à nous pour nous demander congé de se faire couper les cheveux afin de s'engager dans le ministère de la cléricature et de desservir dans une telle église ou dans un tel monastère, sachez que nous le lui avons très volontiers accordé, au nom du Seigneur. Nous vous ordonnons donc par ces présentes que s'il se trouve que le suppléant soit de franche condition, et que son nom ne se trouve point inscrit dans le registre public, il lui soit permis de prendre la tonsure et de desservir dans cette église ou dans ce monastère, et ainsi d'implorer pour nous, avec moins de distraction, la miséricorde de Dieu. *Si eis qui se ad onus clericatus transferre deliberant licentiam non negamus, retributorem Dominum exinde habere confidimus, quia scriptum est : noli prohibere benefacere eum qui potest, si vales et ipse*

benefac. Ille ad nostram veniens praesentiam, petiit serenitati nostrae ut ei licentiam tribuere deberemus, qualiter comam capitis sui ad onus clericatus deponere deberet et ad basilicam illam aut monasterium deservire; quod nos propter nomen Domini, hoc idem gratante animo praestitisse cognoscite. Praecipientes ergo jubemus ut si memoratus ille de capite suo bene ingenuus esse videtur, et in puletico publico censitus non est, licentiam habeat comam capitis sui tonsurare, et ad supra scriptam Basilicam vel Monasterium deservire, et pro nobis Domini misericordiam attentius exorare. » (Lib. 1 formularum Marculfi monach., cap. 19.)

A l'époque où l'on délivrait ces sortes de formules il y avait des serfs en France; c'est ce qui explique les mots : *s'ils sont de franche condition*, que nous lisons dans la formule dont Marculfe nous a conservé le modèle. Car lorsqu'un serf demandait de se faire clerc la permission du prince ne suffisait plus, il fallait encore celle du seigneur. Cela résulte de l'article de la coutume de Meaux [1] et de l'article 3 de celle de Chaumont [2]. Le canon du concile d'Orléans n'a été contredit par aucun autre concile; conséquemment le principe posé par ce concile sur la nécessité de rapporter la permission du souverain pour pouvoir se faire clerc, demeure dans toute sa force. Nous savons que des conciles postérieurs, en parlant des conditions et qualités nécessaires pour être promu à la cléricature, n'ont pas expressément rappelé l'obligation de rapporter le consentement du prince, pour pouvoir passer de l'état séculier à l'état ecclésiastique. Mais un tel silence ne saurait être une abrogation; car en matière d'abrogation d'une loi par une autre loi, il faut que celle qui abroge porte une dérogation spéciale ou du moins une dérogation générale à la loi qu'elle prétend abroger; et c'est une règle de droit que l'on doit toujours expliquer les dernières lois par les plus anciennes, à moins qu'elles ne soient contraires et que cette contrariété ne soit évidente [3].

Nous avons un capitulaire de Charlemagne qui est parfaitement conforme à la règle établie par le concile d'Orléans et qui donne les motifs sur lesquels l'observation de cette règle est appuyée.

« Quant aux hommes libres, porte ce capitulaire, qui veulent se

[1] On tient aussi, par ladite coutume, que les enfants mâles d'une femme de servile condition ne peuvent prendre, avoir ou porter tonsure cléricale, sans congé ni licence du seigneur dont ils sont serfs.

[2] En outre, aucun desdits, étant de mainmorte, ne peuvent tester au préjudice de leur seigneur, quant à ce qui est de mainmorte, ni eux aussi se faire clercs, quand ils sont de poursuite.

[3] Posteriores leges ad priores pertinent, nisi sint contrariae, idque multis argumentis probetur. (Liv. I, cap. 23 de Legibus).

donner au service de Dieu, nous leur défendons de le faire sans nous en avoir auparavant demandé la permission. Nous avons appris que la plupart n'y ont pas tant été portés par un motif de dévotion, que pour s'exempter d'aller à la guerre et des autres services qu'un sujet doit à son Roi. Nous savons même qu'il y en a quelques-uns qui ne s'y sont engagés que par la surprise de ceux qui voulaient avoir leur bien, et c'est pourquoi nous le défendons [1].

Ce capitulaire n'a été détruit par aucune loi postérieure.

Il est donc constant que les lois, soit ecclésiastiques soit civiles, qui ne permettent à aucun citoyen de se faire clerc sans la permission du souverain, n'ont été jamais abrogées.

Dira-t-on qu'elles l'ont été au moins par le non usage?

Mais comment conste-t-il de ce non usage? Les lois dont il s'agit portent qu'on ne pourra quitter l'état laïque, pour se consacrer au service ecclésiastique, contre le gré du souverain. Or, comment pourrait-on prouver qu'en France un citoyen soit sorti de l'état laïque pour se consacrer à l'Église contre le vœu du gouvernement?

Nous savons que depuis longtemps on ne rapportait plus une permission expresse du magistrat politique; mais n'existait-il pas une permission tacite et générale pour tous les citoyens qui voulaient s'engager dans l'état ecclésiastique?

L'application du principe qui rend nécessaire cette permission tacite ou expresse était différente dans la forme, mais le principe au fond demeurait inébranlable.

Nous ajoutons que ce principe est de droit commun et qu'il est inhérent à l'essence même de la souveraineté. Un souverain peut se relâcher de ses droits; il peut, selon les circonstances, user de plus ou moins de précautions; mais son indulgence ne peut jamais affaiblir, ni moins encore détruire des droits dont l'exercice peut être suspendu, mais qui, en eux-mêmes, sont essentiellement inaliénables et imprescriptibles.

Conséquemment, une loi nouvelle a pu reproduire une précaution que les nouvelles circonstances rendent plus nécessaire que jamais [2].

[1] De liberis hominibus qui ad Dei servitium se tradere volunt, ut prius haec non faciant quam a nobis petita licentia postulent.

Hoc ideo quia audivimus aliquos ex illis, non tam devotionis causa, hoc fecisse, quam pro exercitu, seu alia functione regali fugienda, quosdam vero cupiditatis causa ab his qui res illorum concupiscunt; et hoc ideo fieri prohibemus. (Capit. Carol. Mag., lib. I, cap. 120.)

[2] Nécessité de prévenir les fraudes qui pourront être faites à la loi de la conscription militaire; fraudes qui dégénéreraient en attentat contre la masse des citoyens.

***

Les articles 23 et 35 portent que les évêques auront besoin de l'autorisation du gouvernement pour l'établissement des chapitres et des séminaires.

Vous observez, à cet égard, que pour les chapitres l'autorisation générale portée par le Concordat devrait suffire; et que pour les séminaires, les lois mêmes qui en ont toujours ordonné l'établissement devraient dispenser d'une autorisation spéciale pour chaque séminaire en particulier.

Certainement dans tous les temps l'établissement des séminaires et des chapitres a été dans le vœu de toutes les lois.

Cependant, quand il a été question d'organiser un chapitre particulier ou un séminaire dans un diocèse, il a toujours fallu rapporter l'autorisation du gouvernement. Car la déclaration du 7 juin 1659 comprend les séminaires avec les autres communautés qui ne peuvent être établies sans lettres patentes.

Nous savons que le parlement de Paris, en registrant cette déclaration, en modifia les dispositions, par rapport aux séminaires. Mais dans l'usage cette modification n'a pas eu d'effet. C'est ce qui est attesté par Durand de Maillane dans son dictionnaire canonique au mot *Séminaire*. C'est ce qui résulte, d'ailleurs, de l'article 1er de l'édit du mois d'août 1749, d'après lequel il ne peut-être fait aucun établissement de chapitres, collèges, séminaires, maisons ou communautés religieuses, même sous prétexte de congrégations, confréries ou autres titres de bénéfices, dans toute l'étendue du royaume, si ce n'est en vertu de la permission expresse du souverain, portée par des lettres patentes enregistrées au Parlement.

***

Vous trouvez étrange, monsieur le cardinal, que l'article 36 proroge le pouvoir des vicaires généraux après la mort de l'évêque et jusqu'à ce qu'on ait pourvu à l'administration du diocèse par les voies légales. Ce pouvoir des vicaires généraux dérive de la nécessité; et vous savez qu'en droit canonique comme en droit civil, la nécessité fait droit.

Le pouvoir temporel n'accorde rien de son propre chef, quand il confie, pendant la vacance du siège, le gouvernement du diocèse au métropolitain, ou à son défaut au plus ancien évêque de la province ecclésiastique.

A l'époque des *Articles organiques,* il n'y avait point de chapitres, et on ne pouvait prévoir qu'il s'en établirait prochainement. Le gouvernement du diocèse pendant la vacance du siège ne devait pourtant pas être abandonné. Dans pareilles circonstances, on a suivi l'ordre hiérarchique qui veut que le métropolitain pourvoie à ce que les évêques ne peuvent faire, ou à ce qu'ils négligent de faire.

Les métropolitains, et à leur défaut les plus anciens évêques de la province, tiennent ce droit de l'Église. La loi n'a fait que le reconnaître.

Il est même certain que les chapitres, qui ne sont pas d'institution divine, n'ont pas, de droit divin, l'administration du diocèse, *sede vacante.* Cela est si vrai que pendant la vacance du siège de Lyon ce n'était pas le chapitre de cette ville métropolitaine, mais l'évêque d'Autun, qui gouvernait le diocèse de Lyon.

***

Vous pensez, monsieur le cardinal, que l'obligation imposée aux prêtres, par l'article 54, de ne pouvoir bénir les mariages qu'après qu'il leur conste que les parties contractantes se sont présentées à l'officier civil, est inusitée, et qu'elle a de graves inconvénients.

Je réponds qu'il était impossible de faire autrement, depuis que, la liberté des cultes étant devenue une maxime d'État, les institutions civiles ont été séparées des institutions religieuses. Car vous savez qu'il n'y a que la loi civile qui assure l'état civil des époux et des enfants.

Or l'expérience nous a appris qu'un séducteur trompait une fille, la conduisait devant le prêtre, négligeait de se présenter à l'office civil, et abandonnait ensuite sa compage quand il s'en était dégoûté.

La femme et les enfants n'avaient aucune action en justice pour réclamer leur état, ils languissaient dans la honte et dans la misère. Voilà des inconvénients qui menaçaient la société et les familles. Il a fallu les prévoir par le règlement sage qui a été fait.

***

L'article 61 qui oblige les évêques de se concerter avec les préfets pour l'érection des succursales n'a rien que de conforme aux règles.

Une succursale est un démembrement de la cure, c'est un titre nouveau. Or rien de tout cela ne pouvait être fait, sans un rapport *de commodo et incommodo.* Car pour unir ou désunir des titres ecclésiastiques,

il faut une cause raisonnable et prouvée. Dans le rapport *de commodo et incommodo* on entendait les paroissiens et les officiers municipaux. Eh bien! l'avis du préfet, qui prend tous les renseignements de localité, ne fait aujourd'hui que remplacer une information qui était autrefois plus contentieuse et plus longue.

Quand le préfet contrarie mal à propos l'évêque, le gouvernement prononce; mais c'est toujours l'évêque qui érige le titre ecclésiastique qu'on appelle succursale.

***

Pour ce qui est de la faculté de posséder des immeubles, on n'a pas traité les protestants autrement que les catholiques. Les uns et les autres ne peuvent recevoir aucune fondation consistant en biens immeubles.

Si on a conservé les consistoires protestants dans la possession de quelques biens non aliénés, on a également, par un arrêté particulier, conservé aux fabriques des églises catholiques les biens non aliénés qui leur avaient appartenu.

***

Je crois avoir satisfait, monsieur le cardinal, aux différents objets de votre lettre. J'ai l'honneur de vous observer que l'intention du premier Consul est de maintenir la religion en France, et d'écarter toute innovation qui serait contraire aux dogmes et à la discipline fondamentale de l'Église. Il a surmonté tous les obstacles pour rétablir le culte; il protégera constamment ses ministres.

Recevez, monsieur le cardinal, les assurances de ma haute considération.

Paris, ce 15 nivôse, an XII.

Signé : PORTALIS.

COMPTES RENDUS

Correspondance of lady Burgherth with the Duke of Wellington, edited by her daughter, lady Rose Weigall. London, Muray, 1903.

La collection des pièces publiées par le fils du maréchal Wellington et par le colonel Gurwood, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, est si imposante et en réalité si complète, que l'on n'attendait plus grand'chose des archives familiales des Wellesley. Les lettres que la fille survivante de lady Burgherth (depuis comtesse de Westmoreland), c'est-à-dire lady Rose Weigall, vient de livrer au public, nous montrent toutefois le célèbre général sous un jour très nouveau, dans ce cadre de la vie de famille que les froides relations du duc avec sa femme et son fils semblaient devoir rendre banales. Le fait est que lord Wellington, contraint par les exigences de sa carrière à vivre pendant les premières vingt années du siècle presque toujours sur le continent, s'était attaché davantage à ses aides de camp et secrétaires qu'à sa propre famille elle-même. Lord Burgherth (devenu après la mort de son père onzième comte de Wesmoreland) était attaché à l'état-major du duc depuis l'expédition de Portugal. Il devint son neveu lorsqu'il eut épousé, en 1811, lady Priscilla Wellesley, fille de William Wellesley Pole, comte de Mornington et frère aîné du général. Le ménage Burgherth vécut longtemps avec l'oncle qui le considéra vite comme sa véritable postérité. Lord Burgherth fut nommé, à la paix générale, ministre d'Angleterre à Florence et y fut accrédité jusqu'à la veille de la grande réforme électorale qui, remaniant presque tout le personnel du gouvernement anglais, brisa pour un temps sa carrière. Les lettres que lord Wellington adressa à son neveu et à sa nièce avant cette époque, de 1809 à 1831, regorgent d'informations politiques confidentielles, étant écrites sans la moindre contrainte. Nous écoutons le chef de l'armée d'invasion plaider de Saint-Jean-de-Luz, et dès le début de janvier 1814, la cause de Louis XVIII, confier dans une lettre de Vienne à lord Burgherth, qui lui avait annoncé la fuite de Napoléon, son impression sur cet événement imprévu (lettre du 13 mars 1815). De même les intentions secrètes du cabinet anglais vis-à-vis de Murat sont dévoilées par le plénipotentiaire à Vienne sans le moindre ménagement. Nombre de pièces intéressantes correspondent à l'époque du séjour de Wellington en France de 1815 à 1818, et à celle du congrès de Vérone. Le duc y juge librement hommes et choses, et ne cache pas, par exemple, le peu de sympathies que lui inspirent les « femmes d'État », telles que Mme de Staël et la princesse de Liéven.

Lady Burgherth, de son côté, eut rapidement à Florence une très grande situation; elle se lia surtout avec l'impératrice Marie-Louise, devenue duchesse régnante de Parme, et avec la comtesse d'Albany. Lorsqu'en 1828 le duc de Wellington prit la direction du ministère anglais, il entama par l'intermédiaire de lord Burgherth des négociations curieuses et secrètes avec le Vatican au sujet de la nomination des évêques irlandais. Elles occupent une grande place dans cette correspondance. Après l'avènement des whigs au

pouvoir, le duc fut rejeté dans l'opposition; il tenait au courant sa nièce des incidents et des luttes parlementaires; et lady Burgherth tâchait de l'aider de son mieux, en se mettant en rapport avec les hommes les plus marquants de l'époque, entre autres avec Pozzo di Borgo. Les relations diplomatiques de l'Angleterre avec la Russie étaient, à cette époque, assez difficiles. Lorsque la jeune reine Victoria monta sur le trône, le duc de Wellington ne cacha pas les vives inquiétudes que lui inspirait une princesse inexpérimentée, conseillée par un ministère de gauche. Les craintes qu'il exprime dans une série de lettres à sa nièce sont plutôt plaisantes, envisagées de si loin; au reste, elles s'apaisèrent peu à peu. Quelques années plus tard, et malgré un retour des tories, la politique étrangère était suivie par le duc d'un œil attentif et souvent sévère. Les échanges de courtoisie entre la cour d'Angleterre et celle du roi Louis-Philippe le laissaient plus que froid; et tout particulièrement l'organisation assez démocratique qu'avait, alors comme à présent, le gouvernement français, comparé à celui d'Angleterre, lui inspirait une profonde méfiance. Au demeurant, s'il n'avait jamais assez de mépris pour la « voild revolutionary ambition » des démocrates français, le duc était très sensible au charme de la culture française et il en fêtait tout à loisir chez lui un représentant autorisé, Prosper Mérimée. Wellington vécut jusqu'à l'automne de 1852; et, puisqu'il conservait toute sa tête le matin même de sa mort, il fut un témoin actif et anxieux de la grande secousse de 1848. Les événements d'Allemagne étaient souvent l'objet de ses remarques dans sa correspondance avec lady Westmoreland. Le duc était foncièrement conservateur, mais encore plus fortement imbu des principes constitutionnels; les démarches ondoyantes du roi de Prusse, cherchant à éluder la charte qu'il avait lui-même accordée peu auparavant, indignaient sa loyauté. Il fit même parvenir au roi Frédéric-Guillaume IV, par l'entremise de lord Strangford et du roi de Hanovre, l'expression de son blâme et de ses craintes, et n'hésita pas à rappeler l'exemple de Charles Ier d'Angleterre.

Les commentaires que lady Weigall a ajoutés à cette édition sont tout à fait courts et espacés, pour ce qui a trait à la biographie des personnages rappelés par les lettres. C'est un petit défaut, parce que le lecteur doit à chaque instant compléter les indications à l'aide d'autres livres. Au contraire, les renseignements que lady Weigall puise dans ses souvenirs d'enfance et de famille sont intéressants : non seulement ils ajoutent à la clarté du texte, mais ils constituent un précieux témoignage historique par eux-mêmes.

G. Gallavresi.

M. Roosevelt, président des États-Unis, et la république d'Haïti, par A. Firmin. New-York, Hamilton, Bank note engraving and printing company. Paris, F. Pichon et Durand-Auzias, 1905, in-12°.

L'éventualité d'une annexion d'Haïti aux États-Unis a souvent été envisagée, tant en Amérique qu'en Europe. Des orateurs et des écrivains ont traité cette question à la tribune et dans des livres. Parmi les plus récentes manifestations en faveur de cette annexion, on peut citer le discours pro-

noncé le 5 février 1904 au Sénat américain, par M. Heyburn, sénateur de l'État d'Idaho, le livre anglais de M. Colquhoun, *Greater America*, et un article de M. Pierre Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français*.

M. Firmin, ancien membre du gouvernement haïtien, ancien ministre d'Haïti en France, a tenté, dans un ouvrage substantiel, de réfuter les raisons politiques et économiques qu'on a mises en avant pour justifier la possibilité de cette prise de possession. L'auteur a cru devoir commencer par faire l'historique des découvertes successives opérées en Amérique depuis Christophe Colomb. Il montre ensuite les diverses phases de colonisations espagnole, française et anglaise et il retrace enfin, dans ses grandes lignes, la guerre de l'Indépendance pour arriver au tableau du développement national aux États-Unis jusqu'à la présidence de M. Roosevelt. En parallèle, il met sous les yeux du lecteur une description d'Haïti, le portrait et les mœurs de ses habitants, nègres et mulâtres. Il indique comment s'est effectuée l'indépendance de la République noire, et donne un aperçu des gouvernements qui se sont succédé, depuis le fameux Dessalines, jusqu'à Boisrond-Canal, qui résigna le pouvoir en 1879. M. Firmin, qui est bien placé pour juger les hommes et les choses de son pays, montre ce que fut la politique haïtienne, politique de bascule, entraînée par des « courants opposés » et dominée par des compétitions violentes entre les hommes de couleurs différentes.

Cette faiblesse du gouvernement haïtien permettait de supposer que les États-Unis pourraient, quelque jour, intervenir dans les affaires de la petite république. En 1891, sous la présidence de Benjamin Harrison, deux bâtiments de guerre américains étaient ancrés dans la rade de Port-au-Prince, tandis que les plénipotentiaires de l'Union entamaient des négociations pour obtenir l'affermage du Môle Saint-Nicolas comme dépôt de charbon et station navale à l'usage des navires américains. M. Firmin, alors secrétaire d'État des Relations extérieures, répondit par un refus au nom de son gouvernement. Il s'appuyait sur l'article premier de la Constitution, prohibant l'aliénation d'une portion quelconque du territoire haïtien. Cette réponse et une campagne de presse aux États-Unis avaient fait naître entre les deux républiques une tension qui pouvait faire craindre quelque entreprise. En vue de la construction du canal de Panama, les Américains avaient intérêt à s'assurer une base d'opération dans les Antilles; et un courant d'opinion assez prononcé existait aux États-Unis en faveur de l'annexion amiable ou forcée d'Haïti.

Cependant, depuis la guerre avec l'Espagne les choses ont un peu changé de face. Sans compter plusieurs stations navales à Cuba, la possession actuelle de Puerto-Rico assure à l'Union cette base d'opération susceptible de constituer l'avant-poste du canal dans le Pacifique. Haïti cesse d'être pour les Américains une nécessité stratégique.

L'avènement du président Roosevelt n'a pas modifié l'opinion que la petite république ne doit plus craindre quelque entreprise de la part des États-Unis. M. Firmin, rendant justice aux qualités éminentes de M. Roosevelt comme homme d'État et comme homme privé, le montre se faisant au milieu du congrès l'apôtre de la Justice, et interprétant la doctrine de Monroë dans le sens de la paix.

D'ailleurs personne n'ignore aux États-Unis — et M. Roosevelt en particulier — que la conquête d'Haïti serait longue et coûteuse. Les habitants,

farouchement attachés à leur autonomie, lutteraient jusqu'au dernier. Ce serait une véritable guerre de *guerilla*. L'histoire sanglante de l'indépendance d'Haïti est là pour le prouver.

Les États-Unis doivent désirer que la petite république prospère en abandonnant les errements politiques qui l'ont jusqu'à présent empêchée de marcher dans la voie du progrès et de la civilisation. Ils n'auraient réellement intérêt à intervenir que si quelque puissance voulait s'emparer d'Haïti; mais jusque-là ils peuvent et doivent la protéger contre elle-même et contre les autres, l'aider à s'élever économiquement et politiquement. Par ses tendances personnelles, par ses paroles et par ses actes, le président Roosevelt semble être appelé à ce rôle de protecteur et d'arbitre.

Telle est la thèse soutenue par M. Firmin dans son livre un peu touffu peut-être, mais qui contient des pensées élevées et d'utiles enseignements.

André Le Glay.

La Rome de Napoléon. La domination française à Rome de 1809 à 1814, par Louis Madelin. Paris, Plon, 1906, in-8°, 729 pages.

L'étude des procédés de gouvernement employés par les Français dans les différentes conquêtes que leur avaient valu les guerres de la République et du commencement de l'Empire, est partout intéressante, mais elle le devient particulièrement, quand il s'agit d'une ville telle que Rome et qu'elle a été faite avec la conscience et la compétence qu'y a apportées M. Madelin. Le terrain de « colonisation » était mal préparé. L'envahissement éphémère de 1798 avait laissé de mauvais souvenirs; et, au surplus, il était presque de tradition à Rome de détester et de mépriser les Français. Les administrateurs arrivés de Paris étaient-ils capables de faire disparaître ces préventions? Le récit de M. Madelin ne le donne pas à croire. On n'avait ni le goût ni le temps d'être patient dans ces moments d'entreprises colossales, que l'on rêvait d'exécuter en un tour de main. Ils brusquèrent les hommes et les choses. Le chapitre que l'auteur a consacré à l'enlèvement du Pape montre clairement la manière dont les représentants du pouvoir napoléonien entendaient le faire respecter sinon aimer. Ce fut tragique et lamentable. Puis on effraya, là comme ailleurs, les intérêts; on les dépouilla et l'on pilla un peu. On ne s'entendait guère que pour cela. « Mettez trois Français aux déserts de Lybie, a dit Montaigne, ils ne seront pas un mois ensemble sans se harceler et s'égratigner. » Point n'est besoin même d'aller si loin. Lse jalousies, la discorde étaient au comble, quand survint la débâcle. On s'entendit alors; mais Murat intervint. Il y avait beau temps qu'il guettait Rome, comme Florence et tout le reste de l'Italie. Ce fut lui qui chassa Miollis et ses soldats, seulement au profit d'un autre. *Sic vos non vobis* est une parole que le Saint-Siège a eu lieu de prononcer bien des fois. Les Français étaient entrés à Rome honnis; on ne regretta pas certes leur départ; mais on rendit, surtout dans la suite, hommage à leur œuvre. « Nous avons porté à Rome, dit Chateaubriand, les germes d'une administration qui n'existait pas... Les Français, en traversant Rome, y ont laissé leurs principes. » Le souvenir des fêtes commandées,

des représentations où l'on « invitait » les dames de l'aristocratie à se rendre, la trace des vexations et des exactions restaient amers; mais plus d'un Romain reconnaissait que Rome devait beaucoup à l'empereur, qui n'avait jamais osé s'y montrer.

E. Rodocanachi.

Lettres du feld-maréchal prince de Sayn-Wittgenstein-Berlebourg à sa femme, pendant les guerres napoléoniennes (1804-1814), réunies par les soins de Mme la princesse Léonille de Sayn-Wittgenstein-Sayn, née princesse Bariatinsky. Lausanne, Payot, 1905.

S. A. S. la princesse Léonille de Sayn-Wittgenstein, bien connue dans la haute société parisienne, vient de consacrer les loisirs de son séjour sur les bords du Léman à une intéressante publication à propos des campagnes de son beau-père. Le maréchal prince Pierre Sayn-Wittgenstein-Berlebourg (1768-1843), fils d'un prince allemand, qui avait pris service en Russie dès le temps de la tsarine Élisabeth, parcourut toute sa carrière dans l'armée russe. Attaché au comte Valérien Zonboff dans les expéditions de Pologne et du Caucase, le prince Wittgenstein était général avant la fin du siècle. En 1805, en 1807, 1812, 1813 et 1814, il fut au premier rang dans la lutte contre Napoléon. En 1813, il commanda pour un temps toute l'armée russo-prussienne. La série des lettres écrites par le prince Pierre à sa femme s'ouvre avec la fin de l'année 1804. L'entrée en campagne fut confiante : « Cette guerre ne pourra durer, puisque l'Europe entière s'unit pour la même cause », écrivait Wittgenstein; mais le génie de Napoléon parvint à surprendre des ennemis encore divisés. La coalition ne se releva plus du désastre d'Ulm. L'astre du vainqueur hésita au contraire réellement au début de la campagne de 1807 : pendant l'hiver et le printemps, Wittgenstein put harceler, comme les autres généraux russes d'ailleurs, les Français campés dans la Pologne et gênés par la neige, le froid et les boues. Mais la journée de Friedland arriva et notre général se vit oblige à la retraite, après des mois d'une petite guerre qui lui avait été avantageuse. Au lendemain de Tilsitt il fut chargé de la délimitation des frontières entre la Russie et le nouveau Grand-Duché de Varsovie, ayant Suchet pour collègue français.

En 1808, la guerre de Finlande mit aux prises Russes et Suédois; le prince Wittgenstein y prit part, mais pas au premier rang et sans avoir occasion de se distinguer. Pendant la première partie de la terrible campagne de 1811, Wittgenstein commanda un corps d'armée détaché qui eut surtout maille à partir avec le maréchal Oudinot. La princesse était à la cour, et la correspondance partant plus facile, les lettres que son mari lui adressait du camp sont très nombreuses, et elles nous donnent, simples et hâtives, une échappée précieuse sur le théâtre de la guerre, vu du côté russe. Au surplus, si ces pièces nous révèlent une anxiété bien naturelle dans l'âme du général russe obligé à céder sans cesse du terrain à la grande armée française, la confiance dans le succès final demeure intacte et nous semble à présent presque prophétique. Le 12 juillet 1812, il écrivait à sa femme : « En tous cas, les affaires des Français vont très mal. Cet automne ils meurent comme des mouches. » Et au lendemain même de l'évacuation de Moscou, Wittgenstein

répond à la princesse en alarmes : « Comment, vous qui avez tant de courage et de raison, vous vous alarmez de savoir l'ennemi à sept cents verstes de vous, sans pouvoir avancer avant qu'il ait complètement détruit notre grande armée? Il est vrai que d'avoir perdu la vieille capitale est un grand malheur; c'en sera un bien plus grand pour Napoléon de ne pas faire la paix. A nous maintenant de prendre l'offensive sur les derrières; la Russie ne sera pas perdue pour avoir cédé les murs de Moscou. Napoléon s'est avancé comme un fou. » Le général russe, comme tout le monde au premier moment, y compris le tsar, attribua à tort à l' « atrocité de Napoléon » cet incendie de Moscou, qui fut un désastre pour les Français.

L'importance du rôle de Wittgenstein dans la revanche russe de la fin d'automne 1812 était connue et appréciée par les historiens militaires. Déjà, en septembre, sa division, sans cesse renforcée par des troupes fraîches, soutenue par l'enthousiasme de la population de Riga et de Pskov, en armes contre l'ennemi national, avait tourmenté le flanc de l'armée française. En octobre, et précisément le 18, Wittgenstein eut le grand honneur de battre l'un des plus grands capitaines du siècle, Gouvion Saint-Cyr, auquel Napoléon, qui l'estimait entre tous[1], avait envoyé le bâton de maréchal pour avoir au même endroit refoulé son rival russe deux mois auparavant. Le maréchal Gouvion fut blessé à cette bataille de Polotzk. La princesse Wittgenstein nous donne la lettre même par laquelle son beau-père raconte la victoire. Seulement la date doit être rectifiée de 8 en 18. Je remarque à ce propos que la pièce qui porte la date du 21 août semble en contradiction avec les données généralement admises par les historiens de cette guerre. Le succès qu'eut alors Saint-Cyr et qui devait se changer en défaite deux mois plus tard, contraste avec le contenu de cette lettre du général russe. Celui-ci, une fois Polotzk pris, pulvérisa les Bavarois encadrés dans l'armée française et poursuivit le maréchal Victor. Le 25 ou le 26 octobre, il lui intercepta une lettre par laquelle il apprit que Napoléon avait quitté Moscou avec sa Grande Armée et revenait au plus vite. Wittgenstein s'apprêta à leur faire la vie dure et concentra tous ses efforts pour opérer sa jonction avec Koutousof, qui poursuivait Napoléon. Mais cette réunion, qui aggrava le désastre des Français, n'eut lieu que le 10 novembre 1812. On voit, par la correspondance de Wittgenstein, que les jours précédents son inquiétude demeura extrême. Ses soldats étaient dispersés; les grandes rivières qui sillonnent le pays charriaient des glaces et, faisant craquer les ponts, isolaient les détachements. Les nobles polonais autour de Vitepsk et de Mohilef s'étaient ralliés au gouvernement français; Wittgenstein dut briser une organisation qui s'était formée très rapidement. Les pièces donnent des détails nouveaux à cet égard, et nous montrent le général russe favorable au pardon des trahisons accomplies en masse par les Polonais dans les derniers mois. Au fait, il se révèle humain, même dans les terribles et courts billets qui nous renseignent, en novembre et décembre 1812, sur la catastrophe bien connue. L'émotion nous gagne encore une fois en apprenant des détails nouveaux et navrants. Wittgenstein lui-même est ébranlé, tout en étant le vainqueur; il s'incline devant l'action de la Providence. Le 16 novembre, réuni à Platof, il eut un démêlé avec le centre de la Grande Armée,

[1] Baron Prosper de Barante. *Gouvion Saint-Cyr. Études historiques et biographiques*, t. I, page 350.

commandée par Napoléon en personne; il lui prit deux aigles, douze pièces de canon, cinq cents voitures, où il retrouva des vases sacrés pillés dans les églises de Moscou. « Les routes sont couvertes de cadavres et de mourants », écrivait-il le soir même à sa femme; et il ajoutait : « La punition de Dieu est évidente. » Quelques jours plus tard, les Français mourant par milliers et la poursuite continuelle terrassant les Russes eux-mêmes, on lui amena une femme presque nue, enveloppée d'une couverture de cheval, qui avait traversé la Bérésina à la nage, voulant rejoindre son mari, le comte Bilandt, du contingent hollandais. Plusieurs témoins ont décrit depuis ces scenes affreuses. Les *Mémoires* du comte de Rochechouart, émigré français, qui était aussi du côté russe, peuvent se rapprocher de ces lettres; mais écrits après coup, ils n'en ont pas l'accent de poignant réalisme, qui peut seulement dériver de l'action directe et immédiate des événements.

Pendant la première partie de la campagne de 1813, le prince Wittgenstein commanda en chef les troupes qui luttèrent avec Napoléon à Lützen et à Bautzen; plus tard, Barclay, qui lui était supérieur par l'ancienneté, prit le commandement des coalisés, et Wittgenstein eut sous ses ordres les Russes seuls, tandis que Blücher conduisait les Prussiens. Le prince Pierre continua à écrire régulièrement à sa femme et lui rendit compte des grandes batailles de cette époque. Il n'était pas aussi optimiste qu'on aurait pu le croire, encore à la mi-août 1813; mais après Leipzig le ton change. Cette fois-ci l'empereur est contraint de se replier sur la France et il y livre une série de batailles aux armées cosmopolites qui l'entourent. La grandeur de Napoléon dans cette défense, qui le replace dans le beau rôle de représentant de la patrie et qui montre la richesse de son génie, semble échapper à Wittgenstein. Il exhale sa haine en invectives et appelle un monstre le colosse qui a soulevé toute l'Europe et tient sur les dents depuis deux ans lui, le pauvre père de famille entraîné si loin de son foyer. Il faut convenir que ces sentiments, légitimes et naturels, rapetissent singulièrement le cadre. Mais on ne peut oublier que Wittgenstein avait vu les carnages de la Bérésina et de Vilna, et en faisait remonter toute la responsabilité à l'Empereur. Néanmoins, il était très fier de se trouver face à face avec lui et se vantait avec sa femme de s'être battu contre Napoléon « en personne ».

Il est permis de regretter que le mauvais état des pièces griffonnées sous la tente, l'écriture peu claire du maréchal et peut-être des abréviations indéchiffrables aient produit des lacunes dans le texte, surtout dans les noms des officiers et des étapes.

G. Gallavresy.

La Défection de la Prusse (décembre 1812-mars 1814), par le vicomte Jean d'Ussel. Paris, librairie Plon, 1906, in-8°.

La crise diplomatique de 1813 est une des plus passionnantes qui soient. Albert Sorel en a, dans le dernier volume de *l'Europe et la Révolution française*, retracé l'ensemble en un exposé incomparable; il en a montré la complexité, l'évolution, les causes lointaines et prochaines, les conséquences terribles pour la France. Après cette magistrale étude d'ensemble, il peut être intéressant d'entrer dans le détail des négociations de cette première

« année fatale ». C'est ce que M. le vicomte d'Ussel a voulu faire, en étudiant la défection de la Prusse, premier anneau qui se brise de la chaîne que Napoléon avait si vigoureusement forgée.

Nul État ne fut plus maltraité par Napoléon : il fut le bouc émissaire de ses conquêtes, et soit qu'il restât neutre, soit qu'il se prononçât, il lui en coûta toujours autant de sacrifices! En 1812, plus forcé que convaincu, il essaya de l'alliance; il n'eut guère à s'en féliciter : les armées françaises n'en continuèrent pas moins, comme par le passé, à fouler le sol du pays, à se nourrir aux dépens de ses habitants; les soldats de Frédéric-Guillaume allaient sans enthousiasme se faire tuer pour les beaux yeux de l'empereur. D'ailleurs, ils restèrent pour la plupart sur les derrières de la Grande Armée et n'essuyèrent le feu russe que rarement; mais quand après huit mois de campagne, ils virent revenir leurs vainqueurs d'hier, harassés et vaincus, leur joie fut assez grande pour que l'alliance officielle disparût derrière l'occasion propice : l'instinct national dictait au peuple et à l'armée la défection. Le général York signa la convention de Tauroggen avec les Russes, et fut acclamé de ses soldats. L'évolution du gouvernement ne pouvait être aussi brusque, l'instinct n'étant pas toujours un guide sûr et suffisant pour un diplomate. Le roi de Prusse se trouvait pris entre deux feux et voyait avec terreur que son territoire allait une fois de plus être choisi comme champ de bataille et comme victime. Le gouvernement prussien cherchait à éloigner ce premier danger : il devait pour cela faciliter aux Français la reprise d'une offensive qui aurait rejeté les Russes chez eux, — et ce n'était possible à aucun point de vue, — ou laisser l'armée d'Alexandre poursuivre en paix l'armée de Napoléon, qui n'était plus que la troupe désemparée du prince Eugène, au delà de la Vistule, au delà de la Wartha, au delà de l'Oder, jusqu'en Saxe. La Prusse passait alors sous la tutelle de la Russie : la déroute de l'armée amenait conséquemment la ruine de la diplomatie française. Hardenberg, dirigeant le cabinet de Berlin, manœuvra dans toute cette crise avec une grande habileté : il ménagea Napoléon, tant que l'armée française occupait son territoire; il essaya un instant de s'entremettre entre les deux belligérants, et il comprit que ce rôle ne pouvait être le sien, mais celui du gouvernement autrichien : il fit donc sonder Metternich avec soin, puis, quand il eut reçu de celui-ci l'assurance quasi formelle que l'Autriche n'aiderait pas Napoléon à reconquérir le terrain perdu, il put s'aboucher avec l'empereur Alexandre. Le tsar ne se souciait pas de signer un traité; mais les Prussiens, prudemment, y tenaient. Quelque renseignés qu'ils fussent sur l'état d'âme du tsar, ils voulaient éviter qu'un nouveau Tilsitt, si improbable fût-il, les rendît victimes d'une réconciliation entre Napoléon et lui. Le colonel Krusebeck fut donc chargé d'obtenir à Kalish de sérieuses garanties. La Prusse voulait pour le moins recouvrer sa position d'avant 1806 et éviter un établissement, qu'elle jugeait menaçant, des Russes en Pologne. Krusebeck défendait courageusement les droits de son pays, quand il apprit qu'à son insu, à Breslau, Hardenberg, lassé d'attendre, s'était contenté de vagues promesse des envoyés secrets d'Alexandre. Le traité dit de Kalish (quoique signé à Breslau) était une imprudence qui eût pu, selon les circonstances, coûter cher à la Prusse. En se contentant d'équivalences, elle courait le risque de se voir rejeter trop à droite ou trop à gauche, au gré du vainqueur et malgré ses convenances et ses traditions. Heureusement pour elle, la réalité dépassa ses espérances.

Le vicomte d'Ussel note avec raison le rôle secondaire d'aveugle et de sourd, que joue durant toute cette étape vers la défection le ministre de France auprès de Frédéric-Guillaume, Saint-Marsan : on ne peut avoir été plus dupe. Généreusement, il crut à la bonne foi des ministres du roi; il reconnaissait le bien fondé de leurs plaintes, et en cela, il n'avait pas tort. Napoléon, par son refus systématique de les écouter, de payer les subsides et les indemnités qu'il avait promises, donna à ses alliés suspects le prétexte d'une querelle qu'ils recherchaient; peut-être avait-il prévu que la trahison de la Prusse était la conséquence fatale de l'échec de la campagne de Russie, et que lui donner les quelques millions qu'elle réclamait, n'aurait été que lui fournir des armes contre lui-même? Terrible situation que celle-ci où les fautes ne peuvent être évitées que par d'autres, où la fatalité pèse du poids de toute une force usée et d'un génie inutile!

L'œuvre très consciencieuse et très bien documentée de M. d'Ussel pêche un peu par la composition, qui était difficile. Comment, en effet, dans une époque et pour une affaire où tout s'enchaîne, isoler un des acteurs pour examiner son jeu, sans considérer le voisin auquel il donne la réplique. C'est pourtant le reproche qu'on pourrait avec quelque raison faire à l'auteur; s'il a réservé avec habileté les premières combinaisons de Metternich, indispensables à l'intelligence de la conduite d'Hardenberg, il est regrettable qu'il ait passé presque entièrement sous silence et les projets d'Alexandre et les manœuvres de Napoléon, et surtout qu'il ne nous ait pas initiés à la politique de l'Angleterre qui, dès ces premières négociations, ne laisse pas de jouer un rôle occulte. S'il est vrai qu'elle n'intervient pas ouvertement durant les conversations russo-prussiennes, les négociateurs se fient à elle du soin de donner à à cette nouvelle alliance le nerf de la guerre que Napoléon a refusé à la Prusse, et sans lequel celle-ci ne peut aller de l'avant, malgré le glorieux réveil de ses habitants. Comment croire que cette première pierre de la dernière coalition ait été scellée sans qu'on ait réservé un rôle au « trésorier général des coalitions »? Tel article du traité de Kalish n'impliquait-il pas qu'on avait les yeux fixés sur l'Angleterre ? Jacobi, agent de la Prusse, suivit de près l'envoyé d'Alexandre sur la route de Londres; l'or britannique rayonnait d'un nouvel éclat dès lors que la fumée de la victoire française se dissipait.

Pierre Rain.

Études sur la politique étrangère du duc de Choiseul, par Alfred Bourguet. Paris, Plon, 1907, in-8° de IV-236 pages.

C'est toujours une bonne fortune que de lire des pages intéressantes sur Choiseul; car, si l'on a beaucoup écrit sur le dix-huitième siècle, on s'est attaché surtout aux figures de second plan, aux anecdotes curieuses, aux mœurs assez libres de l'époque qui précéda et prépara la Révolution, tandis que le meilleur de son œuvre reste encore un peu dans l'ombre. Choiseul fut un grand ministre et, malgré d'indiscutables taches, la gloire du règne de Louis XV : un travail d'ensemble sur ses actes, avec leur influence et leurs résultats, est toujours attendu.

M. Alfred Bourguet n'a pas encore entrepris ce travail, qui consisterait à faire l'histoire de la France pendant douze années, de 1758 à 1771; mais il

semble s'y préparer par de sérieuses études, dignes d'attirer l'attention. Il vient de réunir en un volume de récents articles qu'il a publiés dans la *Revue historique* ou dans la *Revue d'histoire diplomatique*. Il a strictement limité et même, en quelque sorte, spécialisé le sujet de ces articles. S'il étudie la politique de Choiseul dans ses rapports avec certaines puissances, l'Autriche, la Hollande et l'Angleterre (il a consacré un précédent volume à *Choiseul et l'Alliance espagnole*, Paris, Plon, 1906, in-8°), il ne s'attache qu'à une période de courte durée, n'utilise qu'une source unique de documents. Il a suivi, page par page, et minutieusement analysé les volumes de la *Correspondance diplomatique*, conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères; il en a tiré un récit très clair et substantiel, l'appuyant sur des références que le chercheur insatiable désirerait peut-être plus nombreuses encore.

La première étude de M. A. Bourguet est consacrée aux rapports de Choiseul avec l'Autriche, pendant les deux premières années de son ministère : c'est en réalité, l'histoire de l'ambassade à Vienne de son cousin, le comte de Choiseul-Praslin, qui lui servit d'intermédiaire à la fois docile et avisé. La seconde, plus détaillée, traite des rapports avec la Hollande; elle résume l'ambassade du comte d'Affry aux Pays-Bas, en même temps qu'elle fait ressortir l'activité d'esprit de Choiseul, son intelligence claire des situations, alors qu'il faut éviter des complications avec la Hollande, soustraire ce pays à l'influence anglaise, malgré divers incidents et certains froissements qui rendent particulièrement délicate la mission de l'ambassadeur. Les pourparlers infructueux qui s'engagent à La Haye dans les derniers jours de 1759, entre le comte d'Affry et le général Yorke, représentant de l'Angleterre, conduisent l'auteur à une troisième étude. Devant un rival victorieux, il paraissait impossible de « conserver le ton de fierté nécessaire à la dignité de notre pays. » Choiseul y parvint cependant, en dirigeant sans espoir les pourpalers de La Haye : « Le peu d'empressement que la cour de Londres avait témoigné à entrer en négociations avec la France, par l'intermédiaire de l'Espagne, écrit-il, faisait que le cabinet de Versailles mettait un peu en doute les dispositions pacifiques du roi Georges. » La quatrième et dernière étude rapporte la mission du comte de Bussy, envoyé à Londres en 1761 pour discuter de nouveau la paix. Les concessions dictées par le triste état de l'armée, de la marine et des finances furent inutiles devant les exigences toujours croissantes de Pitt. A défaut d'un résultat immédiat, la mission de Bussy servit toutefois à « poser les jalons les plus essentiels de la réconciliation entre les deux pays ».

M. A. Bourguet a très heureusement esquissé le rôle diplomatique de Choiseul pendant les débuts de son long ministère, à une époque où des événements malheureux rendaient ce rôle particulièrement ingrat. Par les exemples qui viennent d'être très sommairement cités, il prépare la belle œuvre d'ensemble qui aurait pour but d'étudier toute la politique étrangère de Choiseul : politique très discutée, probablement parce qu'elle n'est pas encore minutieusement connue, et qui, en définitive, à côté d'avantages temporaires, eut un résultat matériel durable un peu trop négligé, celui de donner la Corse à la France.

Maurice Boutry.

Un ambassadeur de Savoie en France. René de Faucigny-Lucinge, par le prince Ferdinand DE LUCINGE. Paris, Hachette, 1906, in-8°.

Le très joli volume consacré à celui qu'on appelait « le baron des Alymes », traite de la querelle de Henri IV avec le remuant et ambitieux duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier. René de Faucigny-Lucinge, prince d'une illustre race, naquit en 1550. Très lettré, très bon juriconsulte, il était fait pour la diplomatie. C'est à trente-cinq ans qu'il fut envoyé comme ambassadeur en France et il occupa ce poste quinze ans. Très Français, il vit avec quelque peine son souverain épouser une fille de Philippe II et surtout se lancer sous la Ligue dans le parti espagnol. Cela lui valut de pouvoir, en 1589, s'emparer du marquisat de Saluces, longtemps convoité par la Savoie; mais la France, remise de ses troubles intérieurs, ne pouvait supporter la prétention de son trop arrogant voisin. Le « seigneur des Alymes » ne cessa de prévenir son maître de ce danger; il lui envoya des lettres et des « avis » très judicieusement motivés; et plus tard, il négocia avec le nouveau roi, Henri IV, une entrevue pour Charles-Emmanuel à Lyon. La guerre s'en étant suivie et le duc de Savoie ayant été battu, on dut s'adresser au pape pour proposer un arbitrage, et des Alymes s'employa de son mieux à la conclusion d'une paix qui semblait avantageuse aux deux parties. Mais il ne faut jamais avoir raison contre son souverain. René de Faucigny-Lucinge tomba bientôt en pleine disgrâce et fut obligé de se retirer en France, où il mourut, sans avoir voulu accepter du roi des compensations très flatteuses. Il occupa ses loisirs à mettre en ordre ses papiers, écrivant des sortes de mémoires, sous forme de dialogue entre un Français et un Savoyard, qui sont conservés dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

M. le prince Ferdinand de Faucigny-Lucinge en a publié des extraits, aussi bien que des pièces inédites tirées de la bibliothèque de Bourg; mais il est regrettable que les indications de sources soient un peu trop sommaires et les citations pas assez abondantes. On aurait pu trouver sans doute aussi des documents sur le personnage et ses négociations aux Archives de Turin. La *Revue* publiera prochainement des lettres inédites du commandeur de Berton au duc de Savoie, relatives à une mission en France au mois de mai 1599, qui se rapportent justement aux affaires que traitait alors le baron des Alymes avec Henri IV.

B. P.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 9530.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

Le vendredi 7 juin 1907, à neuf heures précises du soir, la Société d'histoire diplomatique a tenu son assemblée annuelle, sous la présidence de M. le baron de Courcel, son président.

On a entendu successivement :

Le rapport de M. le trésorier sur l'exercice 1906;

Le rapport de M. le marquis de Barral, l'un des secrétaires, sur les travaux de la Société et le mouvement de ses membres;

Les lectures suivantes :

Bonaparte, Cacault et la Papauté, par M. Félix Bouvier;

L'Infante Isabelle de Portugal et ses dix-sept prétendants, par M. Louis Farges;

Bonneval-Pacha : son influence sur les relations extérieures de la Turquie, par S. Exc. Munir-Pacha, ambassadeur de Turquie.

Une allocution de M. le président a terminé la séance.

Des élections avaient lieu statutairement pour le renouvellement de onze membres du conseil d'administration.

Ont été élus : MM. le marquis de Barral-Montferrat, Philippe Crozier, le comte Horric de Beaucaire, J. Delaville-Le-Roux, G. Fagniez, G. Hanotaux, Frédéric Masson, le marquis de Noailles, G. Pallain, Édouard Rott, le comte de Semallé.

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

La situation financière de la Société pendant l'exercice 1906 diffère peu de celle des années précédentes. Le nombre de nos membres n'a pas sensiblemement varié ; car, si nous avons eu à enregistrer de nouvelles recrues, nous avons eu aussi le regret de voir disparaître par la mort un nombre presque égal de nos plus anciens membres. Aussi les recettes sont-elles demeurées à peu près les mêmes, les différences que nous relevons en fin d'année provenant principalement des retards plus ou moins grands apportés dans la rentrée des cotisations remises à l'encaissement.

	fr.	c.
En 1906, les recettes de toute naturese sont élevées à	8.556	74
provenant du recouvrement des cotisations des sociétaires, sauf pour une somme de 517 fr. 10 produite par la vente de numéros détachés de la *Revue* et de quelques volumes publiés par la Société. La *Correspondance du comte de Jaucourt* a contribué à la formation de cette somme pour 143 fr. 50 et les *Documents relatifs au Concordat*, pour 112 francs.		
A reporter	8.556	74

Report		8.556 74
Les dépenses ont été, pour le même exercice, de 7.291 fr. 43, ainsi répartis :	fr. c.	
Rédaction de la *Revue*	1.820 »	
Frais d'impression et d'envoi de la *Revue*	3.684 80	
Frais d'administration et de magasinage payés à la maison Plon-Nourrit et Cie	150 »	
Frais de trésorerie et d'encaissement, dépenses du secrétariat du Conseil, affranchissements, tirages à part et divers	1.636 63	
Total	7.291 43	7.291 43
	Reste	1.265 31

En rapprochant les deux chiffres des recettes et des dépenses, nous relevons ainsi un excédent de recettes de 1,265 fr. 31, qui devra s'accroître ultérieurement d'un certain nombre de cotisations de 1906 non encore recouvrées.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes que nous avons l'honneur de vous présenter, et de décider le report à l'exercice actuel de la somme de 1,265 fr. 31, montant de l'excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1906.

Le trésorier,

Octave Noël.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

Notre Société achève aujourd'hui sa vingt et unième année d'existence; et quand j'aperçois devant moi cette salle comble et remplie des plus hautes sommités du monde diplomatique, comme de celui des lettres et des sciences; quand je considère que des ambassadeurs, des anciens ministres, des membres de l'Académie française tiennent à honneur de venir y faire tour à tour l'une de nos lectures annuelles, je ne puis m'empêcher de me rappeler la modestie de nos débuts : une poignée de jeunes gens, obscurs débutants dans la carrière des lettres, étaient réunis par un autre jeune homme, presque aussi ignoré, autour d'une table, dans un local prêté par la Société bibliographique. Un haut patron et protecteur, mû par son habituelle bienveillance à l'égard de la jeunesse studieuse, daignait en accepter la présidence; mais avec un sourire plutôt sceptique. Nous étions en tout une trentaine d'adhérents; comme ressources, nous n'avions devant nous que quelques centaines de francs. Le but même paraissait incertain; l'horizon était plus que brumeux; mais, heureusement pour nous, nous nous étions donné un nom, qui était une trouvaille, nom qui comblait une lacune dans la classification des travaux historiques, nom qui pouvait et devait devenir un trait d'union entre deux éléments jusqu'alors à peu près étrangers l'un à l'autre : les diplomates, qui font l'histoire internationale, et les savants qui l'écrivent. Ce nom fit notre fortune : la Société compte aujourd'hui plus de cinq cents membres; notre trésorier vient de vous dire l'état assez pros-

père de ses finances, et ses travaux l'ont mise au premier rang parmi les sociétés savantes. Au lieu d'une poignée de jeunes gens inconnus, ce ne sont plus guère que des illustres qui s'asseyent autour de la table de votre Conseil. — J'aurais dit : « Ce ne sont tous que des illustres », si, épave d'un passé disparu, je n'y restais encore à cette même place de secrétaire, que j'occupe depuis la fondation.

Nous n'avions alors dans notre Société qu'un seul membre de l'Académie française : notre président. Nous comptons aujourd'hui parmi nous huit membres de l'illustre compagnie : MM. le marquis de Vogüé, le vicomte de Vogüé, le comte d'Haussonville, le comte Vandal, Gabriel Hanotaux, Frédéric Masson, Étienne Lamy, le marquis de Ségur, le cardinal Mathieu. Nous avons parmi nos membres plusieurs souverains, des princes de maisons royales, un ancien président de la République, tous les ambassadeurs et presque tous les chefs de mission accrédités en France. Le ministre des Affaires étrangères et les chefs des divers grands services de son département en font partie de droit. Les séances de notre Conseil ont lieu au quai d'Orsay.

Vous devez comprendre, mesdames et messieurs, que votre bureau se soit particulièrement efforcé de maintenir votre Société au niveau auquel elle a atteint, et par l'excellence de ses publications, et par le soin apporté au recrutement de ses nouveaux adhérents. Il faut bien, en effet, combler les vides que la mort, ou quelques rares démissions, font périodiquement parmi nous; mais, je me hâte de l'ajouter, la liste des disparus est cette année moins longue que d'habitude.

A la tête de cette triste liste, nous devons malheureusement placer un nom qui nous est cher entre tous, ce nom de Broglie, qui fut celui de notre fondateur, et qui était encore représenté dans notre Société par le fils aîné du premier de nos présidents. M. le duc Victor de Broglie eût dû siéger au sein de notre Conseil; sa modestie se déroba à cet honneur et il ne fut jamais qu'un simple membre de la Société; mais un membre qui s'intéressait à tous nos travaux, suivait assidûment nos assem-

blées générales et continuait à avoir pour la dernière création de son père une véritable tendresse de famille.

Le duc Louis-Alphonse-Victor de Broglie était né le 30 octobre 1846 à Rome, où son père remplissait alors les fonctions de secrétaire d'ambassade. Il fit ses études au lycée Bonaparte et, fidèle aux traditions de sa famille, y remporta de nombreux succès scolaires, obtenant notamment le prix d'honneur de philosophie au Concours général de 1864. Licencié ès lettres, puis licencié en droit, en 1865-1866, il compléta son éducation, en 1867-68, par l'utile enseignement d'un long voyage aux États-Unis : chose devenue presque banale aujourd'hui, mais qui était à cette époque une assez grande rareté.

Deux ans plus tard, il devait recevoir un enseignement plus profitable encore, celui de la triste guerre de 1870, à laquelle il prit part comme lieutenant de mobiles.

Jadis, il fût resté au service actif, suivant à la fois, comme la plupart de ses aïeux, la carrière des armes et celle de la politique; mais, en nos jours de spécialisation à outrance, il fallait choisir : il opta pour la diplomatie. Le voilà donc accompagnant à Londres, comme troisième secrétaire d'ambassade, son père, qui venait d'être chargé de représenter notre pays en Angleterre; puis, revenant avec lui à Paris, lorsque l'ambassadeur à Londres fut devenu ministre des Affaires étrangères. On se souvient que le passage du duc de Broglie au quai d'Orsay fut d'assez courte durée et que bientôt il échangea contre celui de l'intérieur le portefeuille des relations extérieures, remplacé à la tête du département des Affaires étrangères par le duc Decazes. Victor de Broglie devint sous-chef de cabinet de ce dernier; puis, au 16 Mai, il fut détaché, comme chef de cabinet de son père, au ministère de la justice, et y brisa sa naissante et déjà si brillante carrière.

Que de forces furent brisées alors! Que de légitimes espérances déçues! Que de bons serviteurs du pays à jamais écartés de son service!

Comme tant d'autres, Victor de Broglie se retira de la vie

publique, pour n'y rentrer qu'en 1895 comme député de l'arrondissement de Château-Gontier, position qu'il conserva jusqu'à sa mort, n'ayant même pas eu de concurrent aux dernières élections, tant sa situation y était devenue inébranlable. Et pourtant, affaibli déjà par la maladie qui devait bientôt l'emporter, il n'y avait pas fait campagne; mais il était de ceux dont le mérite s'impose même à ces êtres volages et changeants que sont des électeurs, aux adversaires autant qu'aux amis politiques. Sa popularité s'étayait d'ailleurs sur d'autres titres que ceux de la simple politique. Bien que nourri dans les lettres et la diplomatie, Victor de Broglie était en effet devenu un grand agriculteur, un grand éleveur. Ses *durham* remportaient des prix à tous les concours: ses exploitations rurales servaient de modèle à toute la Normandie; ses conseils guidaient utilement tous les cultivateurs des environs.

Notre regretté collègue n'oubliait cependant pas qu'il était fils et petit-fils, neveu et cousin d'académiciens; que noblesse de plume oblige autant que noblesse d'épée. Il voulut, lui aussi, apporter à la littérature et à l'histoire le concours de son érudition et de ses labeurs. Membre actif de la Société d'histoire contemporaine, il fit pour cette société plusieurs importantes publications. La dernière fut celle de la *Correspondance du maréchal de Broglie avec le prince Xavier de Saxe*, fils du roi de Pologne; publication qu'il fit en collaboration avec M. Vernier, archiviste du département de l'Aube, mais à laquelle il mit une préface et une notice biographique, où l'on retrouve toute la virtuosité littéraire de son père. Il y a des noms qui sont écrasants à porter : Victor de Broglie eut les épaules assez solides pour soutenir le sien sans chanceler et pour lui faire honneur.

De même que les Broglio avaient étendu sur la terre de France un de leurs rameaux, de même les Doria avaient fait déborder jusqu'au Brésil les branches de leur arbre généalogique. Et comme, partout où ils s'implantent, ces Italiens se haussent au premier rang et deviennent des chefs, de même que les Broglio ont donné à la France des littérateurs, des capitaines, des

hommes d'État et des diplomates remarquables, de même les Doria ont donné au Brésil quelques bons et illustres serviteurs. Parmi eux, un membre de notre Société et son correspondant à Rio-de-Janeiro : Franklin Americ de Menezes Doria, baron de Loreto, décédé le 28 octobre 1906.

Des liens de famille trop étroits existaient entre lui et moi pour que je puisse, sans manquer de modestie, faire ici de lui l'éloge qu'il mériterait. Je me bornerai donc à constater que mon pauvre cher beau-frère a été dans son pays tout ce qu'on peut être : avocat de premier ordre, littérateur de talent, professeur même à ses heures, homme de cour et surtout homme politique pendant la plus grande partie de son existence. Élu député par la province de Piauhy, au moment de son mariage avec la fille du marquis de Paranagua, il n'a pour ainsi dire pas cessé de représenter cette province au parlement national, soit au pouvoir, soit dans l'opposition, pendant les alternances de gouvernement conservateur et de gouvernement libéral qui remplirent toute la fin du règne de Don Pedro II. Loreto était un libéral, mais non un républicain. Il avait été président de la Chambre des députés et plusieurs fois ministre sous l'Empire. Ministre, il l'était même encore quand éclata la révolution de 1889. Son passé libéral lui eût assuré les situations les plus brillantes sous le nouveau régime, s'il avait voulu s'y rallier. Il n'y songea pas un seul instant; et lorsque l'empereur et tous les membres de la famille impériale furent embarqués de force sur l'*Atagôas*, ils trouvèrent à bord le baron et la baronne de Loreto, se réclamant de leur qualité de chambellan et de dame d'honneur pour avoir le droit d'accompagner leurs princes en leur voyage pour l'exil. Lorsque toutefois le gouvernement, ou plutôt les tribunaux de la République, eurent rendu aux augustes exilés leur fortune personnelle, et que ces derniers n'eurent plus par conséquent besoin du dévouement de tous leurs amis personnels, Loreto revint à Rio-de-Janeiro et y reprit cette profession d'avocat qui avait été le gagne-pain des premières années de sa laborieuse jeunesse et devait lui permettre, pendant les dernières de son

existence, de tromper les longs ennuis de la retraite politique en laquelle il se confina, malgré les sollicitations pressantes de ses anciens commettants.

Il est mort jeune encore, mais usé par une cruelle maladie qui, depuis longtemps déjà, en faisait presque un infirme. Il est mort pleuré par tous les siens, regretté de tous ses amis, estimé de tous ceux qui l'ont connu. Notre Société perd en lui un collaborateur, qui plus d'une fois prit part à ses travaux, et un représentant qu'il nous sera difficile de remplacer au Brésil.

Elle perd aussi un de ses doyens en la personne de M. le baron d'Anethan, ancien ministre de Belgique en France, qui avait pris sa retraite il y a quelques années, mais n'en avait pas moins continué à résider parmi nous.

Auguste d'Anethan était né le 17 février 1829, et, après avoir fait de brillantes études aboutissant au doctorat en droit, et subi avec honneur les épreuves de l'examen diplomatique, il se voua complètement à la carrière dans laquelle devait s'écouler toute son existence. Tour à tour attaché à la direction centrale et à diverses légations d'Europe, secrétaire à Madrid, Francfort, Rome, Turin et Vienne, il vint une première fois à la légation de Paris en qualité de conseiller, en 1864, et y séjourna pendant trois ans. En 1867, le baron d'Anethan fut nommé ministre résident à Lisbonne, et en 1875 devint ministre plénipotentiaire de Belgique près le Saint-Siège. Il se trouva ainsi mêlé aux graves difficultés qui allaient bientôt se produire entre le gouvernement de son pays et le Vatican. On sait combien furent aigus les dissentiments qui éclatèrent entre le ministère libéral d'alors et la secrétairerie d'État pontificale au sujet de la réforme de l'instruction primaire. On sait quelles colères provoqua la lettre fameuse écrite le 3 mai 1880 par le cardinal Nina et qu'elle mit fin aux pourparlers conciliatoires qu'avait entamés le baron d'Anethan. Les relations avec le Saint-Siège furent brusquement et assez brutalement rompues; le baron d'Anethan fut rappelé et mis en disponibilité par suppression d'emploi. Son inactivité ne fut toutefois pas de longue durée, et, dès le 20 octobre 1881, il rece-

vait le poste de La Haye, qu'il devait échanger le 19 août 1898 contre celui de Paris, le dernier de son active et brillante carrière.

Le baron d'Anethan était le prototype du diplomate, le diplomate par excellence; il en avait toutes les qualités de tact, de mesure, d'urbanité, de finesse. A Rome, à La Haye, à Paris, il fut mêlé aux questions les plus délicates et s'en tira avec honneur, trouvant moyen de servir sa patrie avec une scrupuleuse fidélité et de se concilier pourtant l'estime et l'amitié de ceux contre lesquels il avait à la défendre.

Le baron d'Anethan était un de nos plus anciens adhérents et nous est toujours resté fidèle, malgré certaines divergences survenues entre son propre fils et le bureau de la Société. Rien ne pouvait faire plus d'honneur à sa droiture et à son esprit de conciliation bien entendue que l'attitude qu'il adopta en cette circonstance. Tous nous lui en avons gardé une toute particulière reconnaissance.

Les morts, que nous pleurons, ont été remplacés déjà par de nouveaux adhérents, ou d'anciens membres qui nous reviennent, comme S. Exc. M. l'ambassadeur du Japon. Cette séance doit lui rappeler le souvenir des jours, moralement si lointains, où il s'efforçait de faire comprendre à des auditeurs un peu incrédules que le Japon n'était plus le pays semi-féodal qu'un régime disparu avait si longtemps séquestré du reste du monde en une anachronique ignorance des choses de l'Occident. Le Japon a complété glorieusement depuis lors la démonstration commencée ici même par M. Kurino, et nous sommes heureux de saluer en ce collègue, revenu parmi nous, et sa nouvelle dignité personnelle d'ambassadeur et le prestige accru de sa patrie dont cette dignité ambassadoriale est la preuve et le tangible emblème.

Parmi nos nouveaux adhérents, saluons cet autre ambassadeur d'un pays, qui lui aussi n'était pas encore représenté par des ambassadeurs lors de la première mission de M. Kurino à Paris; je veux parler des États-Unis. Nous sommes d'autant plus heureux de compter M. White au nombre de nos sociétaires,

qu'il est le premier chef de mission américain qui ait accepté d'être des nôtres. Ses prédécesseurs, je ne sais trop pourquoi, avaient fait la sourde oreille quand on leur en avait parlé. M. White a accueilli avec empressement mes premières ouvertures à ce sujet. N'y aurait-il pas là encore un emblème et un symptôme? Ne serait-ce pas un signe des temps nouveaux, une preuve de l'évolution mentale de ce peuple né d'hier, que de voir un de ses représentants s'affilier à une société qui n'étudie que les choses du passé, alors qu'hier encore l'intensité de vie prodigieuse de ce peuple ne donnait ni à lui, ni à ses représentants, le temps de s'arrêter en leur haletante conquête du présent pour regarder en arrière ne fût-ce qu'un instant? Seuls, les peuples arrivés à un certain apogée de grandeur et de culture peuvent se donner le plaisir de ces occupations en quelque sorte de luxe. Aussi, l'entrée de M. l'ambassadeur des États-Unis dans notre Société d'Histoire diplomatique prouve-t-elle, à mon avis, autant et plus peut-être que des faits plus importants, que les États-Unis ont atteint cet apogée et dépassé l'ère du seul *struggle for life*, soit individuel, soit collectif.

Je ne saurais terminer ce rapport, mesdames et messieurs, sans vous rappeler avec quelle compétence et quel dévouement le directeur de nos publications, M. le comte Baguenault de Puchesse, continue de remplir cette délicate mission. Les quatre fascicules de la *Revue d'Histoire diplomatique*, publiés cette année sous ses auspices, égalent et dépassent même peut-être en intérêt ceux de l'an dernier, qui étaient pourtant déjà si variés. Le volume à distribuer en 1907 est presque terminé; mais presque seulement, quand il devrait l'être déjà tout à fait. En revanche, l'impression de celui qui sera afférant à l'exercice 1907-1908 est, elle, déjà commencée, de sorte que si pour l'un nous sommes en retard, pour l'autre nous sommes en avance. Ceci pourra donc vous consoler de cela; j'ajoute que vous ne vous ferez même pas beaucoup de chagrin du retard de la publication des « Mémoires sur l'ambassade du marquis de Puyzieux en Suisse », et surtout que vous n'en ferez grief à personne,

quand vous vous remémorerez que l'éditeur de cet important mémoire est notre collègue M. Jean de Boislisle, auquel des occupations moins austères ont fait faire cette année quelque infidélité à la docte muse de l'histoire. Pour être historien, on n'en est pas moins homme, et un cabinet de travail, quelque amour qu'on ait pour l'étude, paraît moins sévère, quand il est accolé à l'élégant salon d'une jeune épousée.

Le livre de M. Boppe, sur Gédoin le Turc et ses voyages, voyage lui-même en épreuves, pour le moins autant que le héros dont il parle; car M. Boppe est en ce moment à Constantinople, à son poste de conseiller de notre ambassade près l'Empire ottoman; mais il voyage plus vite que ne le faisait Gédoin le Turc. Tout porte donc à croire que, malgré la navette des épreuves entre le Bosphore et les rives de la Seine, le volume de M. Boppe sera terminé à peu près en même temps que celui de M. de Boislisle. Vous les recevrez tous les deux dans le courant de l'automne.

Et maintenant, pour demeurer toujours en pleine turquerie, il ne me reste plus qu'à passer la parole à S. Exc. M. l'ambassadeur de Turquie pour qu'il vous parle de cet autre Français-Turc que fut M. de Bonneval, *alias* Bonneval-Pacha, et sur lequel il a bien voulu accepter de nous faire cette année une des lectures de notre Assemblée générale. Vous avez hâte de l'écouter et de ne plus m'entendre, ce que je comprends à merveille. A lui donc votre attention et vos bravos!

BARRAL-MONTFERRAT.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Ma tâche aujourd'hui est de rappeler à votre souvenir et à vos regrets une grande mémoire, celle de l'historien Albert Sorel, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, membre aussi du Conseil de notre Société. Ce dernier titre le rapprochait particulièrement de nous, qui étions fiers de le compter dans nos rangs. Suivant nos usages, c'est à votre président qu'il incombe de lui consacrer devant vous, ce soir, quelques paroles, gage insuffisant du profond et durable deuil que sa disparition nous a causé.

Je ne saurais cependant entrer ici dans le détail d'une vie si bien remplie. Au moment de sa mort, survenue quelques semaines à peine après la date de notre dernière réunion annuelle, sa biographie et la nomenclature de ses ouvrages ont été partout publiées. Elles sont présentes à vos esprits. D'ailleurs son existence était simple. Il vivait retiré, fuyant les distractions du monde et toute occasion d'emploi inutile de son temps, qu'il sentait précieux.

Sorel était né à Honfleur en 1842. Le grand maître de la diplomatie classique, Drouyn de Lhuys, l'admit en 1866 dans les bureaux du Ministère des Affaires étrangères. Lors des événements de 1870, à la veille de l'investissement de Paris, il fut désigné pour faire partie de la Délégation du gouvernement de la défense nationale en province, et devint ainsi, à Tours d'abord, à Bordeaux ensuite, par la plume et par le conseil, l'un des actifs collaborateurs de l'œuvre diplomatique du comte de Chaudordy. C'était une dure école. Sorel s'y trouva aux prises avec toute la

brutalité des faits. S'il lutta en vaillant serviteur de son pays, il commença d'observer en historien. Il vit la difficulté de réagir contre un courant établi, de persuader une Europe malveillante ou découragée, de remettre sur pied et de faire écouter de nouveau une nation qui avait gâté ses propres affaires par ses déchirements intérieurs et ses coups de tête. Il comprit la force des traditions, la vanité des illusions révolutionnaires, surtout la prépondérance et la continuité des intérêts dont chaque gouvernement, en cas de crise chez le voisin, doit avoir principalement souci. Combien sont frêles devant l'emportement des flots les murailles de papier! Combien faibles les adjurations les plus éloquentes, les raisonnements, les alliances rêvées ou esquissées, même les traités dûment paraphés et ratifiés!

Sorel n'arriva pas du premier coup à ces conclusions réalistes. Il s'était trouvé enveloppé dans le tourbillon de flamme et de fumée allumé, entretenu, propagé par celui qu'on a qualifié un jour de fou furieux, et qui l'était en effet, mesuré à l'aune du Petit Bourgeois, mais fou d'amour de la France, furieux de patriotisme et de désespoir. Dans cette aventure de la guerre à outrance, entée sur la désorganisation insurrectionnelle du 4 septembre, l'esprit sensé, réfléchi, pondéré de Sorel ne résista pas à l'entraînement de tant de généreuses passions qui jaillirent en France du sein des ruines accumulées par la révolution et la défaite. Il était patriote avant tout, comme la suite de sa vie et de ses travaux le fit bien voir.

Les deux volumes de son *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, qu'il publia dès 1875, portent la trace des émotions de cette époque troublée, comme aussi d'une certaine hâte dans la composition. Lui-même était loin de considérer son travail comme définitif. Il en sentait mieux que personne la difficulté, et quand, plus tard, on le pressait de le reprendre et de le refondre en une édition nouvelle, il se récusait, alléguant qu'il y aurait trop à faire.

Serait-il possible en effet, aujourd'hui encore, de nous élever à une appréciation vraiment impartiale et sûre d'événements qui

ont si profondément altéré la face de l'Europe et laissé derrière eux tant de brûlantes passions? Comment discerner la vérité, et faire abstraction des récriminations mutuelles, quand deux nations, issues du même tronc carlovingien, et dont les destinées furent pendant tant de siècles mélangées, ont été, depuis les dernières générations, rendues à dessein étrangères l'une à l'autre, et que cette hostilité factice, violentant l'histoire, a été fondée sur un débordement de doctrines acrimonieuses, souvent méprisantes, toujours captieuses? Ce que les vaincus pourraient dire, en laissant de côté la question purement militaire et le gros argument de la conquête, c'est qu'on leur fait tort en leur imposant, au nom d'une science qu'ils ont le devoir de suspecter, une formule de nationalité à laquelle répugnent leurs traditions, leurs mœurs, et les faits mêmes de leur constitution historique.

Existe-t-il dans l'Europe moderne une seule nation qui puisse se targuer de la pureté et de l'unité de sa race? Si l'Europe est comme le finistère du vaste continent asiatique, si la France, acculée à l'immense océan, est le finistère de l'Europe, comment ne pas concevoir que dans ces plaines ouvertes, dans ces péninsules rétrécies, pendant les innombrables siècles ignorés de l'histoire, et de même encore depuis les siècles historiques, les invasions successives sorties des réserves profondes de l'Asie ont superposé, trituré, confondu leurs débris devant l'impérieux obstacle des monts ou des mers? Les peuples de nos jours, tous les peuples qui comptent, ont été formés ainsi d'éléments divers, mélangés en doses et proportions variables, soudés ensemble par des procédés d'agglomération qui recèlent sans doute le secret d'infinies douleurs. Cette loi n'est pas exclusivement applicable au territoire que la France actuelle occupe, et qui est en quelque sorte le fond du sac; elle régit aussi bien les nations voisines.

La formule de l'unité de race est donc bien trompeuse, quand il s'agit de déterminer le droit des peuples. Celle de l'unité de langage est-elle moins discutable? Un regard jeté sur la carte suffit à montrer sur combien de points elle est contredite par les faits.

Une langue, surtout quand elle sert de véhicule à une littérature, c'est-à-dire à un large développement de la pensée humaine, cherche toujours à se répandre, à s'étendre. Comme la religion, elle vit de propagande. Comme la religion aussi, elle devient facilement exclusive, arrogante, intolérante. Mais toutes les intolérances amènent une réaction, parce que toujours l'humanité tend à l'affranchissement. Et si la douceur des mœurs et le règne de la tolérance sont une mesure de la civilisation, ne semble-t-il pas que les nations les plus civilisées soient celles qui ont le plus facilement admis sur leur territoire l'exercice des croyances religieuses diverses, comme le libre usage des langages locaux? Telle était, tout au moins en ce qui concerne le respect des idiomes familiers aux populations, la règle constante de la vieille France, sous les trois ou quatre dynasties de ses rois et de ses empereurs.

C'est en parcourant les huit volumes de son grand ouvrage sur *l'Europe et la Révolution française* que l'on saisit sur le vif, et non sans émotion, le travail de la consciencieuse pensée de Sorel touchant ces graves problèmes du droit des peuples et du fondement de leur nationalité. Tout d'abord, en approchant le vaste sujet auquel il devait consacrer trente années pleines et laborieuses de sa vie, il lui semblait, comme à la plupart de ses contemporains, que la Révolution de 1789 avait creusé un infranchissable fossé entre la France d'ancien régime et la France nouvelle; que, tout étant changé dans le pays, non seulement l'homme et le citoyen s'y étaient transformés, mais que les relations des Français avec le reste de l'humanité avaient dû assumer une face nouvelle; que le mauvais vouloir, l'inintelligence, les préjugés surannés s'étaient arbitrairement mis en travers de la marche victorieuse de la révolution émancipatrice et de son évangile de liberté, d'égalité, de fraternité. Mais, à mesure qu'il avançait dans son étude, embrassait du regard un plus large horizon, creusait plus profondément les événements et leurs causes, il lui apparut que la surface seule était modifiée; que malgré le fracas des destructions, les torrents de sang répandus, malgré le crime même du régicide, ce suicide national, le bloc

des intérêts et des traditions n'avait pas changé de place; que les mêmes rivalités, dues aux mêmes raisons géographiques, portées par les mêmes courants de l'histoire, n'avaient pas cessé d'entourer la France, et que celle-ci à son tour, sous un costume différent, continuait d'obéir aux mêmes nécessités héréditaires, subissait l'impulsion des mêmes passions nées de son terroir, était sollicitée à l'action par les mêmes besoins de préservation nationale, par les mêmes aspirations d'avenir qu'aux temps de Charles-Martel, de Philippe-Auguste ou de Richelieu. Durant qu'il tenait la plume pour raconter des faits nouveaux, il entendait surgir à son oreille cette voix des morts, si bien rendue dans sa puissance par un gracieux poète contemporain [1] :

Morts qui dormez, couchés dans nos blancs cimetières,
Je songe que nos cœurs à vos froides poussières
Par des fils infinis et puissants sont liés.
Muets, vous dirigez nos volontés altières;
Par vos désirs éteints nos désirs sont pliés;
En nous vos longs espoirs vivent multipliés...
Car le passé de l'homme en son présent subsiste
Et la profonde voix qui monte des tombeaux
Dicte un ordre implacable, auquel nul ne résiste.

Le mérite n'est pas mince, pour un historien français du dix-neuvième siècle, de s'être élevé ainsi au-dessus des préjugés de son temps et de son pays, et tout en restant, comme un fils généreux, juste envers sa patrie, d'avoir su la situer dans son entourage réel, parmi l'entre-croisement des mobiles qui, durant une longue et redoutable crise, faisaient agir les nations voisines. La connaissance approfondie que possédait Sorel de la politique des cabinets européens à l'époque tragique dont il a retracé les annales, lui a permis de léguer à la postérité un monument qui n'honore pas seulement la science française, mais doit attirer l'impartiale admiration des lecteurs de tous pays.

Il est un autre titre qu'avait Albert Sorel à votre estime particulière et que je ne saurais passer ici sous silence. Pendant de

[1] Mme Daniel Lesueur.

longues années, il a professé à l'École libre des sciences politiques l'histoire diplomatique devant de jeunes auditeurs, français ou étrangers, aspirants diplomates. Il avait su donner à ses leçons un attrait tout spécial par l'animation et le coloris de sa parole, en même temps que par la scrupuleuse exactitude de ses exposés. Il s'attachait à insinuer dans l'esprit des jeunes gens groupés autour de lui le besoin de discerner, sous les apparences souvent trompeuses de l'histoire internationale, les réels motifs des événements, les desseins vrais, et souvent inavoués, des hommes d'État, la persistance des intérêts, et des passions créées par ces intérêts, à travers la succession des générations et la variété des masques. Il entraînait ses auditeurs, parce qu'il savait leur communiquer l'amour qu'il ressentait, l'ayant pratiqué lui-même, pour ce noble métier de l'action bienveillante et persuasive de l'homme sur l'homme, pour cet art d'embrasser avec largeur et libéralité d'esprit la pensée d'autrui, de pénétrer par sa propre clairvoyance et comme par un don de sympathie le point de vue de son interlocuteur, art sans lequel il n'est point de diplomatie efficace. Son éloquence chaleureuse, quelquefois familière, était traversée de traits inattendus, éclairée d'exemples et de rapprochements qu'il empruntait tant à l'histoire du passé qu'à ses souvenirs personnels, à sa connaissance du détail de maints incidents et de la manière de faire de tel ou tel grand ou moyen acteur de la politique contemporaine.

C'est ainsi qu'en proposant à ses auditeurs l'étude des personnages historiques, il leur apprenait, comme il l'a écrit lui-même d'un autre, à démonter la mécanique de ces personnages, à décomposer leurs mouvements, à expliquer la machine d'état dont ils étaient un rouage, et après avoir montré le comment de leur travail, à en dégager le pourquoi [1].

Loin d'enseigner d'ailleurs que la diplomatie fût une science de sceptiques, il la voulait échauffée par une foi sincère dans la cause qui lui est confiée, par un ardent patriotisme compatible

[1] *Notice sur Émile Boutmy*, par Albert Sorel, publiée dans le *Temps* du 27 janvier 1906.

avec les inspirations généreuses de l'esprit d'humanité. Surtout il inculquait à qui voulait l'entendre la permanence des lois de l'histoire et la valeur des traditions. Il pensait avec Fustel de Coulanges que le véritable amour de la patrie n'est pas l'amour matériel du sol, mais l'amour du passé, le respect des générations qui nous ont précédés. En Normand passionné qu'il était, il eût volontiers redit à ses élèves ce chant d'un poète scandinave [1], descendu peut-être des mêmes ancêtres :

« O jeunesse, qui entres dans le temple pour y recevoir le baptême de l'esprit, entends la voix des générations disparues et les mots profonds que le passé murmure... La coupe où tu trempes tes lèvres est remplie du fleuve de notre histoire, profond comme le cœur du peuple, fait des larmes de ses douleurs, et où roulent les flots de ses aspirations ! »

Est-il plus noble enseignement pour un apprenti diplomate?

[1] Jonas Lie, *chant de la Jeunesse.*

BONAPARTE, CACAULT ET LA PAPAUTÉ

(1796)

Un politique morose a prétendu que les diplomates étaient des gens chargés de gâter ce qu'avaient fait les militaires. Il ignorait sans doute qu'un même homme, habile à manier l'épée et à diriger les armées, s'était montré non moins capable de nouer et de conduire des négociations. En Italie, en 1796, c'est Bonaparte qui coupe et qui coud tout à la fois : c'est sa main qui tranche; c'est sa parole qui concilie. On ne saurait accuser un tel chef de vouloir amoindrir son propre ouvrage; et pourtant les nécessités de la politique l'inclinèrent à renoncer parfois à la supériorité qu'il avait conquise par les armes et à traiter son adversaire abattu avec une condescendance, contraire aux instructions de son gouvernement, contraire même, peut-on dire, à ses propres inspirations. Ainsi advint-il lors de son premier conflit avec la Papauté, bien avant que la pensée d'un accommodement quelconque avec le Saint-Siège, que l'idée du Concordat, eût pu venir à l'esprit de l'une des parties en présence[1].

Au lendemain de la dramatique semaine qui va du 28 juillet au 5 août 1796, où les alternances de succès et de revers des Français agitèrent l'Italie jusqu'en ses extrémités, tenant en suspens tous les cœurs, provoquant chez les gouvernements hostiles

[1] M. Léon Séché, dans son intéressant ouvrage, *les Origines du Concordat*, a cru discerner, dans les négociations de 1796, les préliminaires du Concordat de 1801, conformément, du reste, aux prétentions de l'abbé de Salamon, l'internonce qui revendique l'honneur d'avoir discuté avec le Directoire le premier projet de concordat. Il faut s'en tenir sur ce point avant tout aux remarquables travaux de M. le comte Boulay de la Meurthe, *Documents*, etc., et pour les négociations de 1796 à l'excellent volume de M. le baron Joseph du Teil : *Rome, Naples et le Directoire*.

et les peuples insoumis d'irréalisables espérances, le jeune vainqueur de Lonato et de Castiglione dut laisser au fourreau son épée et faire face, au nord comme au sud, mais faire face par la parole seule, car les moyens militaires lui faisaient défaut, aux embûches prêtes à se tendre sous ses pas.

Si Naples, quoique en *flirt* réglé avec la République et poursuivant de lentes négociations avec le Directoire en vue de signer un traité de paix; si le Piémont désarmé, en dépit de la semi-alliance contractée depuis l'armistice de Cherasco; si la Toscane amie et Venise subjuguée plutôt qu'intimidée, avaient trop laissé filtrer leurs secrets desseins et attesté trop clairement leur vœu latent de profiter d'une défaite éventuelle de l'armée française, c'est à Rome surtout que s'était manifesté le vif désir de se dérober aux clauses de l'armistice de Bologne subi un mois à peine auparavant. Là plus qu'ailleurs on rêvait d'éluder, grâce aux triomphes de l'Autriche, les engagements consentis, et l'on se flattait de voir les exploits autrichiens s'étendre au point de balayer de la Péninsule cette horde d'impies assez audacieux pour imposer au Saint-Siège d'inacceptables conditions. On comptait échapper aux contraintes et aux humiliations morales, aux charges pécuniaires, aux spoliations d'œuvres d'art surtout, que la nécessité de vivre avait contraint d'endurer, mais auxquelles on n'avait jamais librement ni pleinement souscrit.

Comment saurait-on s'étonner de cette hostilité occulte prête à se faire jour à tout propos! Le Saint-Siège n'était-il pas, de tous les gouvernements d'Italie, celui qui s'était vu le plus souvent et le plus fort molesté, et depuis le plus long temps, par la France révolutionnaire? N'était-ce pas celui dont les idées et les principes formaient la plus complète antithèse avec les doctrines proclamées à Paris, ces mêmes doctrines qu'on prétendait maintenant appliquer au delà des Alpes? Les désaccords et les heurts de toute nature n'avaient-ils pas déjà, à plusieurs reprises, failli causer une explosion et si, de chaque côté, on s'était tacitement résolu à dissimuler ses rancunes, n'en subsistaient-elles pas moins avec la même vivacité? Le meurtre de Bassville, ce pseudo-

diplomate que rien n'accréditait à Rome, dont on avait, dans un esprit de représailles politique, grossi l'importance et qu'en dépit de la vérité, la Convention avait voulu considérer comme un grave incident diplomatique [1], comme un outrage sanglant au représentant de la République, ce meurtre ne servait-il pas de thème coutumier aux déclamations de la tribune et des journaux? Ne constituait-il pas un aliment quotidien aux revendications pathétiques des assemblées, des ministres, des généraux, de Bonaparte lui-même?

A Rome, pays de séculaire tradition, un gouvernement sénile de prêtres, tour à tour, et par accès, débonnaire et cruel, comme tous les faibles, ne constituait point pour son peuple le joug intolérable qu'on s'imaginait trop volontiers dans la France républicaine. A distance, et pour des esprits élevés à l'école des philosophes du dix-huitième siècle, il pouvait paraître tel, mais en réalité le peuple romain, parasite par accoutumance, se pliait sans efforts à une tutelle bénigne et despotique par intermittence qui achetait son repos par des faveurs et enchaînait le lion populaire en se l'assujettissant comme client. Rome était donc de toutes les régions d'Italie, quoi qu'on en pût penser à Paris, celle où, d'instinct, l'on détestait davantage les Français, en qui l'on voyait surtout des Jacobins, un ramassis de sacrilèges et d'athées [2]. Aussi dans cette crise de dix jours, qui mit à nu toutes les convoitises comme toutes les illusions italiennes, le gouvernement papal s'était signalé entre tous par sa duplicité. Là, plus que partout ailleurs, on avait cru naïvement à la durée des victoires autrichiennes, ainsi qu'à leur portée. La finesse, l'astuce bien connue des prélats pontificaux s'était laissé leurrer d'apparences et de mirages, témoignant ainsi d'une méconnaissance profonde de

[1] M. Frédéric Masson, dans *les Diplomates de la Révolution*, p. 137, a fait fort justement remarquer que « jamais objet si médiocre n'avait mis en jeu d'aussi grands ressorts : n'avait diplomatiquement abouti à un aussi grand effet », puisque si crime il y avait, il ne constituait aucune violation du droit des gens, Hugon de Bassville n'ayant jamais été accrédité.

[2] Louis Madelin, *la Rome de Napoléon*, p. 46 et suiv., 81 et suiv., 120 et suiv.

l'état véritable des esprits en France, ainsi que de la valeur du chef et de l'armée.

Quoique, bon gré mal gré, depuis le 21 juillet [1], le Saint-Siège eût agréé de reconnaître officieusement la présence à Rome du chargé d'affaires de la République, Cacault, nommé du reste à ce poste depuis de longs mois; quoique l'abbé comte Pieracchi eût été envoyé à Paris, dès le 30 juin, comme plénipotentiaire, les relations diplomatiques entre les deux puissances n'offraient rien de très régulier; c'était une ébauche d'entente, voire même une simple tolérance, plutôt qu'une reprise complète et ferme des relations.

On ne s'ignorait plus; on causait; mais, en fait, on ne se connaissait point. Cacault avait été officiellement présenté, le 31 juillet [2], au vieux cardinal Zelada, secrétaire d'État du Saint-Siège [3]. Il avait mission de poursuivre avant tout l'exécution des clauses de l'armistice de Bologne du 23 juin, complété par la convention du 1er juillet. A cet effet lui étaient adjoints les membres de la Commission des arts, Berthollet et Monge en tête, chargés de procéder aux opérations, aux « prélèvements », comme les qualifiait un ingénieux euphémisme, à effectuer sur les richesses artistiques de Rome.

Aux termes de ces actes, le Pape devait remettre en gage aux Français la citadelle d'Ancône, payer immédiatement 5 millions, sur la somme totale de 21 millions qu'il s'obligeait à verser. Il s'était en outre engagé à acquitter les contributions imposées à la légation de Ravenne. Enfin, cent tableaux, statues,

[1] Cacault avait été nommé résident de la République française à Rome, le 19 janvier 1793, avant que l'on connût à Paris l'assassinat de Bassville. (Frédéric Masson : *les Diplomates de la Révolution*, p. 105.)

[2] Bonaparte à Cacault et au cardinal Zélada; Castiglione, 21 juillet (Nos 780 et 781 de la *Correspondance*), Bonaparte invitait Cacault à se rendre à Rome prendre possession de son poste, en vertu de l'armistice conclu entre la République et le Pape, et priait le cardinal Zélada de le reconnaître en cette qualité. Cacault arrivait à Rome le 29 juillet, et, le 31, d'Azara le présentait solennellement à Sa Sainteté.

[3] Zélada (Francesco-Saverio), né à Rome, 27 août 1717; cardinal, de la création de Clément XIV, 19 avril 1773; mort à Rome, 19 décembre 1801.

bustes ou vases, et parmi eux les bustes des deux Brutus, ainsi que cinq cents manuscrits, devaient être laissés au libre choix des artistes et savants désignés par le Directoire [1].

Miot, ministre de France en Toscane, le futur comte de Mélito, avait été chargé, sur sa propre demande, en attendant l'arrivée de Cacault, de surveiller par intérim et d'accélérer l'exécution de ces mesures. Il s'était transporté de Florence à Rome et, dès le 27 juillet, il annonçait que les cinq premiers millions étaient en route et que, de plus, 50 milliers de poudre étaient prêts à partir [2]. Mais à cette même date du 27 juillet (9 thermidor) se produisait l'irruption du Tyrol du feld-maréchal Wurmser, à la tête de renforts impériaux, et le Saint-Siège était assurément averti de cette manœuvre dont on augurait la délivrance de Rome autant que celle de la place de Mantoue qui en semblait le but exclusif.

Aussi déjà l'inquiétude perce chez Miot; « des bruits fâcheux sont colportés ici », mande-t-il dès le 27; et, trois jours plus tard, le 30 juillet, avant que la nouvelle de la victoire autrichienne remportée la veille, le 29, au plateau de la Corona, eût pu parvenir à Rome, Miot relate que « la malveillance répand toujours des bruits alarmants » [3]. Sans doute serait-on tenté de voir dans ce pessimisme subit le reflet du mécontentement éprouvé par Miot, obligé à ce moment de remettre à Cacault « la continuation des affaires » qu'il avait jusqu'alors gérées efficacement, et dont on lui enlevait ainsi la jouissance, alors qu'il en avait assumé toute la peine [4]. Mais ce fut bien pis, le 3 août, lorsque le bruit des éphémères triomphes de Wurmser vint réveiller joyeusement les échos de Rome et y déchaîner une

[1] Texte de l'armistice signé, d'une part par Bonaparte, Garrau et Saliceti; d'autre part par Antonio Gnudi et le chevalier d'Azara, plénipotentiaire du Pape (N° 676 de la *Correspondance*).

[2] Miot à Bonaparte, à Garrau et Saliceti; Rome, 27 juillet (Arch. G^re^). Le convoi de cinq millions devait arriver à Imola du 20 au 25 thermidor (9 au 12 août).

[3] Miot à Berthier; Rome, 30 juillet (Arch. G^re^).

[4] Miot à Berthier : « Je retourne à Florence, écrit-il, et je servirai quand même avec zèle. »

tempête de *Te Deum* et de *Vivat!* « Il m'est impossible de rester plus longtemps dans cette situation », écrivait Miot, pourtant de retour à Florence, mais qui avait dû, en revenant de Rome, éviter Viterbe et s'enfuir de Spolète et d'Arezzo. soulevés. « Les bruits de notre défaite se répandent de plus en plus et la situation des Français devient périlleuse[1]. » Et Cacault, de Rome même, constate non seulement que l'on n'y débitait « que les plus sottes et les plus mauvaises nouvelles contre nous », mais il avertit que le Pape, saisissant la balle au bond, s'apprête à esquiver le fardeau de l'armistice. Comme s'il croyait déjà les Autrichiens maîtres de Ferrare, le souverain pontife avait dépêché, dans cette ville, pour y reprendre leurs fonctions, Mgr la Greca, le vice-légat, et l'archevêque, le cardinal Mattei, qui en avaient été chassés en juin par Bonaparte et l'on engageait la municipalité de Ferrare à renoncer à son serment de fidélité envers les Français, en même temps qu'on réarborait les écussons aux armes du Pape. On alla plus loin : sous couleur de craintes au sujet du convoi de 5 millions qui s'acheminait alors vers l'armée, sous prétexte que l'ennemi pouvait s'en emparer, le Saint-Siège en ralentit la marche sur Imola. Imprudence doublée d'incorrection que l'on pourra payer cher! Ce n'était sans doute pas à tort que Cacault apercevait là l'effet d'un plan préconçu, concerté entre Vienne, Rome et Naples, exécuté à l'aide de subsides anglais, et dont la réussite permettrait aux Napolitains de s'avancer jusqu'à Ferrare, afin d'y tendre la main à Wurmser victorieux[2].

« Ce pays est celui des faibles », observait Cacault; c'était aussi celui des stylets. Non content d'exciter la verve de Pasquin qui se donne libre cours et hausse le ton jusqu'au cynisme[3], la popu-

[1] Miot au général Berthier; Florence, 3 août (Arch. Guerre).
[2] Cacault à Bonaparte; Rome, 6 et 12 août (Arch. Guerre).
[3] M. Frédéric Masson cite, d'après David Silvagni, le texte de l'un de ces sonnets en italien qui coururent la ville, où la violence l'emporte sur l'esprit; les partisans des Français qui assistèrent à un banquet où Bassville distribua des cocardes tricolores, y sont qualifiés de « coglione » et leurs femmes de « fétides femelles ». Le « son sauvage » persiste; on y menace Mackau, appelé « Maco », le ministre de France à Naples, d'un lavement

lace romaine, enhardie à l'annonce de l'approche des Autrichiens, et d'autant plus cruelle que d'habitude elle se montrait plus lâche, insultait en pleine rue les membres de la Commission française des arts. L'un des secrétaires, Boullanger, et le dessinateur Gaulle [1] se promenaient, le 8 août, vers 6 heures du soir, sur le Corso, près de la place Colonna, non loin de l'endroit même où débuta le tragique attentat contre Bassville ; ils se voient soudain environnés d'une foule hostile qui siffle et crie. Le lieutenant Dandrini, des troupes pontificales, parvient, avec l'aide de quatre hommes, à les dégager, mais il ne réussit pas à dissiper le rassemblement. Lui-même est assailli à coups de pierres, et toujours tout en protégeant les deux jeunes Français poursuivis, il atteint enfin la place d'Espagne, l'hôtel Sarmiento, où ils demeurent et ne les quitte qu'une fois en sûreté. Sans doute pourrait-on supposer chez ces tout jeunes gens quelque attitude provocatrice, quelque imprudence de geste ou de langage. Mais la veille déjà, les membres de la Commission des arts, d'illustres savants, des hommes posés, tels que Monge, Berthollet et Thouin, des artistes éminents comme le sculpteur Moitte, avaient été sifflés à une fête donnée en leur honneur à la villa Médicis [2]. Un tel affront, rapproché des tercets injurieux de Pasquin, en dit long sur l'effervescence des Romains à cette époque.

Ainsi que l'écrivait Cacault, « les lueurs des premiers succès des Allemands avaient animé les vives imaginations italiennes jusqu'à la frénésie [3], » peut-être aussi parce qu'elles avaient été

de cocardes, d'un purgatif comme celui dont Bassville mourut ; l'on y déclare que Rome n'a pas besoin de clystère, et pour preuve, elle « caco ». Il y a là peut-être un jeu de mots intraduisible sur *caco* et Cacault.

[1] S'agirait-il du sculpteur Edme Gaulle, né à Langres en 1770, 2e grand prix en 1799, 1er grand prix en 1803, qui fut l'un des artistes chargés d'exécuter les bas-reliefs de la colonne Vendôme ? Agé de vingt-six ans en 1796, il n'y a rien d'invraisemblable à ce qu'il accompagnât la commission à titre de simple dessinateur ou de secrétaire. Il mourut à Paris en janvier 1841.

[2] Lettre signée de Berthollet, Monge, Tinet, Thouin, Moitte, Berthelemy, à Saliceti ; Rome, 9 août (Arch. Guerre).

[3] Cacault à Bonaparte ; Rome, 10 août (Arch. Guerre).

« préparées à l'erreur et aux excès » et qu'un rien les devait « surchauffer[1] ».

Cacault, si fervent partisan qu'il fût de la Révolution, était un trop vieux routier de la diplomatie, un Breton trop plein de sens, un esprit trop avisé et trop sage; il était trop au courant des usages et des traditions, trop au fait des mœurs de l'Italie où il résidait depuis nombre d'années; trop lié enfin, et de longue date, avec divers personnages de la cour pontificale pour qu'on pût le taxer d'exagération, ou pour qu'il pût se méprendre à ce point sur le véritable état d'esprit de Rome. Ce n'est certes pas lui qui eût traité, à l'exemple de Bassville, les cardinaux[2] d'« oies pourprées du Capitole ». Ainsi qu'il s'en targuait, il n'était pas homme « à remuer le pays en étourdi[3] ». L'eût-il risqué, que le ministre d'Espagne, don José-Nicolas d'Azara, depuis plus de trente ans à Rome, judicieux, pacifique, toujours prêt à s'entremettre entre la Papauté et la France qu'il aimait, n'eût point manqué de le faire apercevoir de son erreur. Bien au contraire, Azara, « homme d'honneur qui se conduit à merveille envers nous », se joignit sans hésiter à Cacault pour exposer les faits au Pape, ainsi que pour exiger la réparation de ces outrages. Il était permis, en effet, de se demander, comme le faisait Cacault[4], si l'on vivait dans une ville policée. On ne pouvait guère, toutefois, ouvertement incriminer l'attitude des autorités pontificales qui semblent avoir essayé le possible pour apaiser le désordre. Peut-être bien avaient-elles cependant contribué à le faire naître, en encourageant tacitement de vaines espérances, et surtout en ameutant indirectement le peuple contre les Français, qu'elles ne cessaient d'invectiver et de maudire. Il apparaît du reste qu'il y ait réellement eu complot, sinon dans l'entourage même du Pape, du moins parmi ses plus fidèles partisans. Des séditions

[1] Cacault à Saliceti; Rome, 11 août (Arch. Guerre).
[2] Frédéric Masson : *les Diplomates de la Révolution*, p. 105.
[3] Cacault à Bonaparte; Rome, 20 septembre (Arch. Guerre).
[4] Cacault à Saliceti, lettre précitée du 11 août, à laquelle est jointe copie d'une note à Azara (Arch. Guerre).

étaient organisées jusqu'à Civita-Vecchia, déclare Cacault [1], et une lettre de Rome, dont le signataire est inconnu, lettre saisie au passage par les agents français et incontinent traduite, avouait formellement que c'était Pitt et Acton qui avaient provoqué la rupture de l'armistice et convenait que Miot, à Florence, Belleville, à Livourne, couraient les mêmes dangers que les Français à Rome, où « le courage d'Azara a seul empêché de plus grands malheurs [2] ».

Ce qui semble donner raison aux accusations contre des fanatiques isolés, et dégager d'autant la responsabilité du Saint-Siège, c'est que le Pape se décida sans délai à punir les coupables, en raison des plaintes que lui portèrent les ministres de France et d'Espagne, ce dernier, « d'accord sur tout » avec Cacault; c'est qu'il partagea l'avis de ceux-ci sur le malencontreux envoi à Ferrare de Mgr La Greca, ainsi que sur les agissements du cardinal Mattei; c'est qu'enfin il sacrifia délibérément son secrétaire d'État, le cardinal Zelada. Il le remplaça par un prélat moins âgé, quoique sexagénaire, d'origine milanaise, moins imbu par suite des préjugés du patriciat romain; c'était le cardinal Busca, ami personnel d'ailleurs d'Azara, et plus enclin dès lors que son cauteleux prédécesseur à se mettre à l'unisson des diplomates français [3].

Ces satisfactions de forme n'avaient guère influé sur l'esprit perverti de la populace, ni sur celui des principaux meneurs. Le coup de tonnerre de Castiglione survint fort à propos pour refroidir l'exaltation romaine. On conçoit que Cacault entonne alors une manière de cantique d'actions de grâces et qu'il s'écrie, en s'adressant au jeune général : « Vous nous avez sauvé la vie par vos victoires [4]. » Il éprouve, assure-t-il, un « transport de joie » au sortir de cet « espèce d'orage », et d'Azara, renchéris-

[1] Cacault à Bonaparte; Rome, 12 août (Arch. Guerre).

[2] Lettre datée de Rome, 12 août : certifiée pour copie conforme par le commissaire Garrau (Arch. Guerre).

[3] Ignazio Busca, né à Milan, le 31 août 1731; cardinal en 1789; mort à Rome, le 12 août 1803.

[4] Cacault à Bonaparte; Rome, 12 août (Arch. Gre).

sant, salue nos « étonnantes victoires », proclame Bonaparte « le premier général de notre temps » et unit « la voix d'un bon Espagnol » aux applaudissements de la France [1]. L'essentiel pour le moment, c'est que le Pape « tremble et se repente d'avoir un peu trop cru aux succès de Wurmser ». Pour l'entretenir dans cette crainte salutaire, on lui fait savoir que Bonaparte rassemble contre lui, à Bologne, un corps de 15,000 hommes. A la vérité, ces 15,000 soldats, « cela se réduit à un seul bataillon », mais l'effet voulu est produit par l'annonce seule aussi bien que par l'exécution : c'était, comme s'en flattait Berthier, on ne peut plus « politique [2] ».

Bonaparte envisageait moins philosophiquement que Cacault ces violences, ce manque de bonne foi de la ville pontificale. Il avait tonné récemment, lui aussi, contre les assassins de Bassville, suivant la mode du jour. N'avait-il pas dit à Milan, dans sa belle proclamation à l'armée, le 20 mai, qu'il fallait « réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage [3] »? Et dans cette harangue qu'il avait adressée à ses soldats, dès le 26 avril, n'affirmait-il pas que « les cendres des vainqueurs des Tarquins sont encore foulées par les assassins de Bassville » et que, dès lors, ses troupes n'avaient rien fait, « puisqu'il reste encore à faire [4] »?

Du reste, il était guidé dans cette voie par les adjurations répétées du Directoire contre « le prince de Rome [5] », ainsi qu'on affectait de le nommer; stimulé, en particulier, par les exhortations de l'honnête, mais vindicatif La Réveillère-Lépeaux, le protecteur des théophilanthropes. Carnot lui-même, organe, il est vrai, de ses collègues, ne s'était-il pas réjoui naguère de voir « chanceler la tiare au prétendu chef de l'Église universelle [6] »;

[1] Azara à Bonaparte; Rome, 12 août (Arch. G^re).
[2] Général Berthier au général Clarke, 14 août (Arch. Guerre).
[3] N° 461 de la *Correspondance de Napoléon*.
[4] N° 234 de la *Correspondance de Napoléon*.
[5] Le Directoire et Bonaparte; 30 juin et 23 août (Arch. Guerre). La première de ces lettres est signée par Carnot, président en exercice; la seconde par La Réveillère.
[6] Le Directoire à Bonaparte; 18 mai (Arch. Guerre), signée de Carnot.

de la voir tomber du front du successeur de Grégoire VII?

Néanmoins, on ne retrouve plus, à cette époque, dans les communications de Bonaparte au gouvernement, la même virulence de langage qu'on y remarquait autrefois; on n'y aperçoit pas trace d'une irritation qu'on n'eût pas été surpris d'y rencontrer. Dans ses rapports, il se montre volontiers laconique en ce qui concerne les affaires de Rome. Dans celui du 13 août, c'est à peine s'il note que Rome « a cru l'armée perdue » et voulait en profiter pour reprendre Ferrare. Il ajoute brièvement, que le Pape s'est « assez mal conduit » et n'attendait « que le moment pour se conduire pis encore[1] ».

Le 26 août, il semble même se désintéresser de Rome; c'est la marche offensive de l'armée napolitaine qui concentre son attention. Rome en a pris l'alarme, écrit-il; « le cabinet de Sa Sainteté était dans la plus grande consternation ». Et il charge Cacault de « rassurer » la cour pontificale, non sans avoir en même temps récapitulé ses griefs envers le cardinal Mattei et Mgr La Greca[2]. Aucune plainte excessive d'ailleurs; pas de récriminations, ni de phrases à effet, ni de menaces. Dans une lettre à d'Azara, toutefois, le ton devient plus amer, sarcastique. Il y accuse nettement le Pape de mauvaise foi. Son gouvernement, proclame-t-il, est un gouvernement « dont l'imbécillité égale la faiblesse[3] », mais ces gros mots semblent destinés plutôt à en imposer au roi d'Espagne qu'Azara représente, afin de justifier à ses yeux la nécessité d'une répression. Et puis n'est-il pas, avec raison, exaspéré que la chancellerie papale eût osé demander à Azara « de lui prouver que la France était érigée en République[4] »?

Le Pape, au surplus, ne paraissait nullement enclin à reconnaître ses autres torts. A cette même heure où son envoyé, l'abbé Pieracchi, débattait à Paris les conditions d'une paix définitive,

[1] Bonaparte au Directoire; 13 août (N° 882 de la *Correspondance*).
[2] Bonaparte au Directoire; 26 août (N° 927, *Correspondance*).
[3] Bonaparte à Azara; Brescia, 12 août (N° 876, *Correspondance*).
[4] *Id., ibid.*

Pie VI semblait si fort convaincu de l'inanité de ces pourparlers et si peu désireux de leur réussite, qu'il adressait au peuple des États de l'Église un Manifeste relatif à la rupture des négociations, où il fait appel à son dévouement au cas où les hostilités viendraient à recommencer. Il rédige pour les évêques, curés et magistrats, des instructions détaillées. Il réorganise ses troupes et les enrégimente ; il arrête, en un mot, ses dispositions pour s'opposer à toute invasion de la part des Français [1].

Cacault n'en penche pas moins pour la clémence et Azara l'appuie. Tous deux plaident dans des termes identiques : il y a eu de la part du Pape, de l'ignorance, mais « point du tout malice ». Si le cardinal Mattei est rentré dans Ferrare, c'est qu'on a cru que les Autrichiens allaient mettre la main sur cette ville et qu'on a pensé les arrêter par l'envoi d'un ministre papal [2]. Aux yeux du perspicace Cacault, les Anglais sont les vrais, les seuls coupables ; ce sont eux qui tentent d'intimider le Pape pour l'amener à l'inexécution des stipulations de l'armistice, de même qu'ils obligent les Napolitains à reprendre Livourne et qu'ils les

[1] Ce manifeste imprimé fut affiché dans les possessions du Saint-Siège, et les Archives de la Guerre conservent, à la date du 31 août, un exemplaire de cette affiche visée par Nicolao Marini, imprimée à Rome « della stamperia della Reverenda Camera Apostolica. » Une note de M. Chassériau, membre de la Commission de publication de la *Correspondance de Napoléon*, assigne à cette pièce la date du 31 août sans en indiquer le motif. Il convient de noter que le document ne fut notifié à Cacault par le cardinal Busca que le 28 septembre. On est dès lors en droit de se demander si le 31 août est bien la date exacte et fondé à croire que ce manifeste fut plutôt la riposte au renvoi brutal de Pieracchi, le 16 septembre. Le point mérite d'être éclairci. L'affiche se termine par un état des troupes papales réparties en cinq bataillons, avec leurs chefs. Voici ce tableau curieux par les noms qu'il énumère :

1er bataillon : colonel prince Giustiniani ; lieutenant-colonel prince Chigi ; major Francesco Barberini : composé de 2 *rioni*, 5 compagnies.

2e bataillon : colonel prince Aldobrandini ; lieutenant-colonel baron d'Aste ; major cavalie Bussi ; 3 *rioni*, 7 compagnies.

3e bataillon : colonel marquis Camillo Massimo ; lieutenant-colonel Alessandro Falconieri ; major Giovanni Ricci ; 3 *rioni*, 6 compagnies.

4e bataillon : colonel prince Gabrielli ; lieutenant-colonel duc de Monterano ; major cavalie Giorgio Doria ; 3 *rioni*, 6 compagnies.

5e bataillon : colonel marquis Hatrizzi ; lieutenant-colonel prince Mattei ; major prince Giustiniani ; 3 *rioni*, 7 compagnies.

[2] Azara à Bonaparte ; Rome, 12 août (Arch. Guerre).

incitent à occuper Ferrare, à soutenir et secourir Mantoue[1].

Tel n'était point pourtant l'avis d'un correspondant vénitien très au courant, à ce qu'on en peut juger, des projets de la curie romaine. D'après cet observateur, dont le nom ne nous est point révélé, le Pape aurait réellement voulu ressaisir Ferrare, grâce à la défaite des Français, et c'est la fidélité seule de la municipalité qui aurait déjoué ses combinaisons. C'est la garde bourgeoise, attachée à son serment, qui s'est opposée à l'érection des armoiries du Saint-Siège et a déconcerté ainsi, par sa loyale attitude, l'archevêque qui recula et fit conseiller à Mgr La Greca de ne point se risquer en ville; de son côté, ce prélat courut aussitôt s'excuser auprès du commandant de place français, le colonel Manneville, invoquant des ordres de Rome qui lui prescrivaient d'empêcher des étrangers de s'emparer de Ferrare[2]. Ainsi, c'est le même thème, on le voit, sur lequel brodera Cacault, doublant Azara; on s'est soigneusement ménagé cette échappatoire.

Cacault revient du reste à la charge en faveur des prélats que Bonaparte estime rebelles; il les connaît bien et c'est avec chaleur qu'il opine pour leur absolution. Il souhaite surtout que le général en chef desserre la poigne qui retient captif le cardinal Mattei. Les mesures prises contre ce haut dignitaire ecclésiastique, la sévérité déployée contre les fanatiques de Bologne ont suffisamment porté leurs fruits et produit le meilleur effet. Il serait habile, insinue Cacault, d'accorder le rappel à Ferrare du cardinal Mattei au nouveau secrétaire d'État qui l'implore : « Usez de générosité, conseille-t-il, ce qui ne peut qu'être avantageux pour votre gloire[3]. » Ce serait certes acte de bonne politique d'accorder au cardinal Busca cette grâce, don en quelque sorte de joyeux avènement. Quelques jours plus tard, infatigable, le ministre de France répète la même prière : Mgr La Greca est le fils d'un négociant de Naples, ville où lui, Cacault, compte beau-

[1] Cacault à Bonaparte; Rome, 15 août (Arch. Guerre).
[2] Copie d'une lettre datée de Venise, 15 août, sans signature; saisie et traduite (Arch. Guerre).
[3] Cacault à Bonaparte; Rome, 19 août (Arch. Guerre).

coup d'amis; le cardinal Mattei est « d'ancienne maison, caractère estimé et aimé »; il faut se garder de confondre ces prélats avec ce cardinal napolitain, Pignatelli-Monteleone, en ce moment détenu aussi par Bonaparte, « l'un des plus chauds » à exciter le Pape; avec le cardinal Caraffa, autre Napolitain, « l'un des plus grands hâbleurs contre nous »; avec le cardinal Borgia, « un docte que l'on avait cru sage » et qui a fait chorus avec nos ennemis; ou avec le doyen du Sacré-Collège, le cardinal Alboni, très attaché à la cour de Vienne, qui est, lui aussi, « un de ces énergumènes qui cherchent à animer » le Pape contre la République. « Ces messieurs, observe Cacault, paraissent maintenant un peu abattus; l'épouvante seule peut les contenir. » Au reste le Pape n'est point satisfait d'eux, mais il n'ose ou ne sait réprimer leurs écarts, peut-être parce qu'il sent que l'opinion de la haute société romaine est avec eux et les porte. Croirait-on, s'exclame Cacault, que la noblesse romaine pousse l'aveuglement et l'ingratitude jusqu'à « délaisser » Azara; jusqu'à le traiter « comme s'il lui avait rendu un mauvais service »? Mais, conclut-il, est-il juste de rendre Mattei et La Greca responsables des sottises des cardinaux et de l'aristocratie papaline [1]?

L'argument lui a paru tout de même d'un faible poids; il soupçonne qu'il n'est guère de nature à impressionner Bonaparte. Aussi Cacault s'est-il empressé, avec une sorte d'espièglerie, de le gagner en lui déroulant d'autres horizons plus tentateurs. Ce qui importe avant tout, affirme-t-il, c'est que le Pape se sente soutenu contre les prétentions britanniques, et comme « il faut ici un protecteur plus puissant que saint Pierre et saint Paul », glisse l'insidieux flatteur, « je dirai que l'on peut compter sur votre protection [2] ».

Et puis, qui sait? Dans cette Italie où tout arrive, le cours des événements ne peut-il suggérer tôt ou tard une alliance avec Rome? A cette pensée plaisante, presque bouffonne en de sem-

[1] Cacault à Bonaparte; Rome, 25 août (Arch. Guerre).
[2] Cacault à Bonaparte; Rome, 15 août (Arch. Guerre).

blables circonstances, le large et grave visage de Cacault s'épanouit sous ses épais sourcils; ses yeux noirs s'illuminent et il ne peut retenir cette malice, si énorme qu'elle lui paraisse : « Il y aurait de quoi rire de vous voir à la fois général du Saint-Siège et de la République Française [1]? »

Cette plaisanterie ne paraît point dérider l'ambitieux général, soit que le coup n'ait pas porté, soit plutôt que Bonaparte se réserve et que le rôle de soldat du pape le séduise peu. Il se rend compte que dans les conjonctures actuelles, avec l'Autriche toujours menaçante, avec l'effectif restreint de sa propre armée que les batailles et la maladie réduisent chaque jour, il ne saurait entreprendre rien de sérieux contre Rome. Il feint donc de croire aux explications qu'on lui présente de tous côtés; il se laisse persuader de l'innocence des procédés de la cour pontificale ; il s'apaise, s'adoucit et il pardonne... momentanément.

Faut-il en inférer que, déjà soucieux de se ménager pour l'avenir l'appui moral du Saint-Siège auprès des catholiques de France, Bonaparte ait rapidement discerné l'intérêt qu'il avait à se montrer clément? Ce serait lui prêter une singulière prescience et lui supposer, dès 1796, les vastes et profonds desseins que son esprit ne put enfanter que plus tard. Non, c'est ailleurs; c'est dans des raisons d'ordre pratique qu'il convient de chercher les motifs de cette condescendance imprévue. Il est certain, tout d'abord, que les suppliques concordantes et réitérées de Cacault et d'Azara, chaque jour plus pressantes, influèrent finalement sur sa décision, et cela d'autant plus, qu'au dire de la municipalité de Ferrare elle-même, les excuses alléguées en faveur de Mattei se trouvaient confirmées [2].

En outre, Naples lui paraissait pour l'instant un adversaire, sinon plus redoutable, du moins plus immédiat. C'est contre cette puissance que se détourne sa colère; il veut, gronde-t-il,

[1] Cacault à Bonaparte; Rome, 15 août (Arch. Guerre).
[2] Bonaparte à Cacault; Brescia, 12 août (N° 875, *Correspondance*).

« mettre fin à l'extravagance [1] » de Naples, « cette cour perfide et bête [2] ».

Et puis Wurmser, le vaincu de Castiglione, rentre en scène, débouchant du Tyrol avec une nouvelle armée, prêt à assaillir son flanc et ses derrières, à le couper, à le cerner, s'il fait mine de s'enfoncer dans le centre de l'Italie, et Bonaparte doit faire volte-face vers l'Adige. Il est indispensable de gagner du temps; il faut vaincre une seconde fois Wurmser, le mettre hors d'état de nuire, puis revenir tête baissée contre Rome. Tout le lui indique : l'heure n'est pas sonnée pour « tromper le vieux renard », ainsi qu'il désigne le Saint-Père. Il abandonne, par ordre du Directoire, le soin à Cacault de filer les négociations, d'amuser le tapis. Il se promet bien de terminer lui-même cette querelle où les torts sont réciproques, mais où il ne veut voir que ceux de l'Église. Il ne renonce pas, tant s'en faut, à l'idée qui lui sourit d'entrer « en vainqueur, sur les terres du Pape », de « s'élancer sur Rome et y venger l'honneur national [3] ». Il ne lui déplaît pas, en attendant, d'afficher la modération; d'offrir au souverain Pontife « une manière honorable de sauver encore son honneur et le chef de la religion ». Il aime à souligner un désaccord entre le Directoire et lui, en assurant qu'il a toujours été contraire » au traité proposé « et surtout à la manière de négocier [4] ». Il tient à établir enfin que, « si l'on veut être sage à Rome », il se montre désireux de « tranquilliser les consciences timorées » et qu'il « ambitionne bien plus le titre de sauveur que celui de destructeur du Saint-Siège [5] ».

[1] Bonaparte au Directoire; Milan, 26 août (N° 925, *Correspondance*).

[2] Bonaparte à Cacault; 26 août (N° 927, *Correspondance*).

[3] Bonaparte à Cacault; Vérone, 24 octobre (N° 1107, *Correspondance*)

[4] Il faut convenir que le Directoire ne facilitait pas la tâche de ses négociateurs, car le 16 septembre (3 fructidor IV) un arrêté expulsait brusquement de France, sans délai, l'abbé Pieracchi, plénipotentiaire du Pape, qui s'était refusé à toute rétractation du Saint-Siège. Pour plus de détails, lire le livre si documenté de M. le baron Joseph DU TEIL, p. 207 à 232, ainsi que la curieuse brochure de M. le vicomte DE RICHEMONT : *Bonaparte et Caleppi à Tolentino* (Extrait du *Correspondant* de 1897).

[5] Bonaparte à Cacault; Vérone, 28 octobre (N° 1121, *Correspondance*).

Tout finit donc, provisoirement, par le pardon. Le vice-légat, Mgr La Greca, accouru à Milan sur son ordre impératif, « considéré comme moins coupable », a déjà été relaxé après quelques jours de détention et renvoyé à Ferrare [1].

Le cardinal Mattei, du caractère duquel « tous ceux qui vous connaissent se louent », lui écrit-il, est également autorisé à retourner dans son diocèse. On jette « le voile d'oubli » sur sa conduite passée. Bonaparte « aime à se persuader » qu'il n'y a eu de la part de l'archevêque que l'oubli momentané de ce principe, — qu'il a « trop de lumières et de connaissance de l'Évangile » pour ignorer — assavoir que « tout prêtre qui se mêle des affaires politiques ne mérite point les égards qui sont dus à son caractère [2] ».

A quelque temps de là, lorsque Mattei se trouva en face de Bonaparte, il se jeta à ses genoux en murmurant : *Peccavi.* « J'ai péché ! » et Bonaparte le releva. N'était-ce point galamment sortir d'un mauvais pas? Combien, depuis lors, d'hommes politiques qui, sans être cardinaux, ont su se tirer d'embarras par une courbette... ou une pirouette !

FÉLIX-BOUVIER.

[1] Bonaparte au Directoire ; Milan, 26 août (N° 927, *Correspondance*).
[2] Bonaparte au cardinal Mattei; Milan, 26 septembre (N° 1036, *Correspondance*).

L'INFANTE

ISABELLE DE PORTUGAL

ET SES DIX-SEPT PRÉTENDANTS

(1669-1690[1])

« Il était une fois un Roi si grand, si aimé de ses peuples, si respecté de tous ses voisins et alliés, qu'on pouvait dire qu'il était le plus heureux de tous les monarques. Son bonheur était encore confirmé par le choix qu'il avait fait d'une princesse aussi belle que vertueuse ; et ces heureux époux vivaient dans une union parfaite. De leur chaste hymen était née une fille, douée de tant de grâces et de charmes, qu'ils ne regrettaient point de n'avoir pas une plus ample lignée. »

C'est ainsi que Perrault, en ses contes, commence à nous narrer l'histoire de *Peau d'âne*.

Avec quelques réserves, ce début d'un conte de fées pourrait s'appliquer assez exactement à ce qui se passait à Lisbonne vers 1680. A ce moment, en effet, le régent dom Pedro et la reine sa femme étaient en somme aimés et respectés ; ils n'avaient qu'une seule préoccupation sérieuse : c'est que tout l'avenir de la nation

[1] Sources : Le P. J. d'Orléans, *Vie de Marie de Savoie et de l'infante Isabelle sa fille* (Paris, 1696, in-12) ; — F. Michel : *Les Portugais en France, les Français en Portugal* (Paris, 1882, in-8°) ; — Francisco de Fonseca-Benavides : *Rainhas de Portugal* (Lisbonne, 1878-79 ; — 2 vol. in-4°). — Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III. — A. de Caix de Saint-Aymour ; — *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Portugal* (Paris, 1886, in-8°) ; — *Archives des Affaires étrangères. Correspondance politique, Portugal*, t. XIX à XXVIII ; *Mémoires et Documents — Portugal*, t. II, VII.

lusitanienne et de la dynastie de Bragance reposant sur la tête charmante de l'infante Isabelle-Louise, leur fille, il convenait déjà de chercher quel prince fortuné aurait, à la fois, la gloire de commander sous son nom à l'empire des Alphonse et des Emmanuel, et le bonheur d'être son époux.

Depuis ce jour du 27 janvier 1668 où, à peine âgé de vingt ans, il avait détrôné son malheureux frère aîné, l'incapable Alfonse VI, le roi dom Pedro II, en effet, avait régné non sans habileté ni sagesse. Passionné jusqu'à la cruauté et dissimulé jusqu'à la fourberie, il voilait habilement ses défauts sous les apparences d'une courtoisie que sa maîtrise de lui-même lui rendait facile ; et, malgré une instruction aussi médiocre que sa vanité était grande, il ne manquait ni d'intelligence, ni de volonté. Porté au trône par une conjuration de la noblesse qui, dans la faiblesse d'un prince à demi imbécile, avait redouté surtout le pouvoir autoritaire de Castel-Melhor, dom Pedro II avait peu à peu desserré les liens gênants qui l'unissaient à ses complices. Usant avec à-propos de l'audace et de la prudence, profitant des froissements passagers comme des rancunes héréditaires, il avait fini par s'imposer à ces fidalgues portugais du XVIIe siècle, si justement fiers de leurs traditions glorieuses, mais si entichés aussi de leurs privilèges surannés. Dans cette cour, frémissante encore des souvenirs de la Restauration, traversée, sous les apparences d'une courtoisie un peu revêche, de jalousies vaniteuses et de haines profondes, don Pedro était peut-être plus aimé, plus respecté en apparence qu'en réalité, mais il avait su se faire estimer et craindre, il avait su s'imposer en maître, et vraiment il était : le Roi.

La reine l'y avait aidé. Née à Paris le 21 juin 1646 ; de grande race, puisqu'elle tenait à la fois aux Savoie par son père, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours et aux Bourbons par sa mère, Élisabeth de Bourbon-Vendôme, Marie-Françoise de Savoie avait épousé à vingt ans, presque au sortir du couvent des filles de Sainte-Marie, où elle avait passé « une enfance aimable et docile », le jeune Roi de Portugal, Alfonse VI, son

aîné de trois ans. Une triste surprise l'attendait à Lisbonne. Resté à demi perclus à la suite d'une attaque de paralysie infantile, Alfonse était aussi incomplet moralement que disgracié physiquement. Sujet à de maladives crises de violence auxquelles succédaient des périodes de stupeur; n'aimant que les grossiers plaisirs et ne recherchant pour les partager que les personnes de basse condition, le malheureux prince passait, non seulement pour indigne de régner, mais encore pour incapable d'être époux et d'être père.

Marie de Savoie jugea-t-elle dès son arrivée en Portugal que son sort pouvait changer; songea-t-elle dès lors à l'unir à celui de son beau-frère et futur mari ; des liaisons, nouées par le cœur autant que par la raison d'État, s'établirent-elles dès ce moment entre elle et lui? C'est ce que rien ne permet d'affirmer ou de démentir. Toujours est-il que, prévoyante et courageuse, elle sut ne pas désespérer. Il semble qu'elle essaya d'abord de combattre les vices d'Alfonse, de développer son intelligence et son cœur. L'œuvre était impossible. Après l'avoir tentée, comme c'était son devoir, la Reine finit par s'en convaincre et par être le principal artisan de la déchéance et de l'internement de son royal conjoint.

Devenue, par une dispense du pape Clément IX, la femme de son beau-frère et complice dès le 2 avril 1668, elle put alors déployer ses remarquables dons naturels. Elle était très belle, dit un historien portugais, blanche, fraîche et blonde, avec de grands yeux noirs pleins de grâce. Son portrait, peint à Paris en 1665, sur le carrosse qui lui fut donné par Louis XIV à l'occasion de son mariage, nous la montre dans toute la splendeur de la royauté. Est-ce la raideur de la robe de brocart, le luxe lourd des bijoux et le manteau de cour qui la drape, mais elle y paraît plus que l'âge qu'elle avait alors, vingt-deux ans. Elle est un peu forte. Son cou superbe se dresse sur la gorge opulente, avec une sorte de souplesse altière. Le nez est droit; la bouche, dont le dessin ferme révèle un caractère presque viril, reste toutefois charmante en son demi-sourire. L'ensemble de la phy-

sionomie, vue bien en face, est d'une beauté régulière empreinte de sérieux et de dignité.

C'était là, en effet, deux de ses qualités essentielles. « Jamais esprit, dit son biographe, ne fut plus éloigné de faire son occupation de son plaisir, que celui de la reine de Portugal. Sans être austère, elle était solide et rien de frivole ne l'attachait. » Elle était gaie, « on ne s'ennuyait point où elle était... Mais en contribuant à la joie des autres, jamais cette régulière princesse ne mit la sienne en aucune chose dont la vertu pût être blessée... Sa vertu la rendait honteuse des passions des autres et l'on eût dit qu'elle se reprochait que son sexe fût capable de ces faiblesses. »

Au fond, elle n'avait qu'une passion, passion d'autant plus ardente chez les femmes qu'elle y est plus rare et qu'elles ne peuvent qu'indirectement la satisfaire, l'ambition. Mais Marie-Françoise ne fut pas ambitieuse seulement pour elle-même, bien qu'elle ne se montrât pas plus insensible aux vanités du pouvoir qu'à ses réalités ; elle le fut aussi pour sa famille — et le projet d'union avec le duc de Savoie nous le fera bien voir; elle le fut surtout pour la grandeur du trône sur lequel un double mariage l'avait fait asseoir.

Pourtant là même elle rencontrait des obstacles. Ses intentions souvent furent peu comprises, ou mal appréciées. Par un sentiment bien explicable, la nation portugaise, qui venait à peine de se délivrer de la domination espagnole, entretenait à l'égard des étrangers une méfiance toute prête à se muer en hostilité. Le Roi, naturellement soupçonneux et jaloux de son autorité, participait à ces sentiments et, chez lui, il s'y ajoutait une prévention particulière. Dans ces pays du Midi, où la femme, par goût peut-être autant que par tradition, vivait à l'écart, emprisonnée dans les règles d'une sévère étiquette, nos Françaises, vives, spirituelles, habituées à prendre leur part, et une large part, de toutes les occupations masculines, étonnaient assurément quand elles n'effrayaient pas.

Marie-Françoise de Savoie se rendit très vite compte de cette

situation. Parlant très bien le portugais, elle avait déjà, du temps où régnait dom Alfonse, adopté le costume et les usages de sa nouvelle patrie. Ce ne fut qu'après s'y être fait des amis — et des amis fidèles — qu'elle se risqua aux affaires. Et encore, alors même que la part qu'elle avait prise à la déposition d'Alfonse ne permettait guère, à un mari qui lui devait son élévation, de l'écarter du pouvoir, elle eut soin de ne se mêler au gouvernement qu'avec une sage réserve et une prudence supérieure. Elle se bornait à conseiller et à aider, quitte à se faire demander ce conseil et cette aide, « par une modération qui fut le chef-d'œuvre de sa raison ».

Ces qualités se développèrent surtout après la naissance de sa fille, de cette infante Isabelle-Louise, qui vit le jour à Lisbonne le 6 janvier 1669, et dont la courte vie a la grâce mélancolique et le charme voilé des espérances flétries dans leur fleur. On raconte que, sur son berceau, on vit paraître dans ce beau ciel de Lisbonne, où les astres resplendissent à certains jours d'un si magique éclat, une nouvelle étoile « qui avait un brillant particulier, mais qui ne parut qu'en Portugal et dont le cours fut de peu de durée ». C'était le triste et véridique présage de la destinée de la royale enfant. Tout, d'abord, parut sourire à son avenir. Louis XIV fut son parrain. Les Cortès la reconnurent comme héritière présomptive le 27 janvier 1674. Dès ses premiers ans, elle avait donné les plus belles promesses de beauté et manifestait les plus heureuses dispositions. Comme sa mère, elle était grande, avec un beau visage, des yeux vifs, une abondance de cheveux blonds et un corps très bien proportionné. Au moral, un peu timide, mais très droite et sincère, avec une humeur douce et facile, beaucoup de grâce et d'enjouement, ce qui ne l'empêchait pas d'aimer à paraître en public. « Il paraissait en elle de la grandeur, de l'amour de la gloire et un petit excès de fierté, que la Reine ne désapprouvait pas et qu'elle disait être de grand usage aux personnes faites comme l'Infante. »

Cette fille, qui était en tout « une exacte copie de sa mère »,

était adorée de celle-ci, qui ne laissait à personne le soin de s'occuper des détails, même les plus ordinaires, de sa santé et de son éducation, la faisait coucher dans sa chambre et poussait l'amour maternel jusqu'à rédiger à son usage des conseils empreints de la plus haute élévation religieuse et morale.

Fuyez les flatteurs, lui disait-elle, « il est bien plus facile de flatter les princes que de leur dire la vérité ; ainsi ceux qui prennent le dernier parti ne sauraient être trop estimés, puisque c'est une marque sûre d'une affection pure et désintéressée ».

Une affection pure et désintéressée ! C'est en effet ce qui manque non seulement aux princes, mais encore à bien des hommes, et il semble que la reine de Portugal ait voulu l'assurer à sa fille, en songeant, alors qu'elle était encore toute jeune, à lui ménager une union qui fût à la fois glorieuse pour son rang et heureuse pour son cœur.

Hélas ! si la grandeur a des enivrements éclatants, elle a aussi ses secrètes tristesses, dont la plus grande est peut-être la constante obligation de sacrifier ses sentiments les plus intimes au bien des peuples que l'on gouverne et dont le passé et l'avenir s'incarnent, pour ainsi dire, dans une famille souveraine. C'est la raison d'État. Il était réservé à la princesse de Portugal d'en être la touchante et passive victime, d'en vivre, d'en souffrir et d'en mourir.

Elle avait huit ans ; elle menait ses jeux insouciants aux beaux jardins de Lisbonne ou de Cintra, que déjà on disposait de sa destinée. En envoyant, en 1677, le sieur Foucher en Portugal pour atténuer les froissements qui s'étaient produits entre la Reine et l'ambassadeur en titre, Guénégaud, on insérait dans ses instructions des articles relatifs au mariage de la petite princesse. Foucher devait proposer un parti : c'était le prince de Conti. Il s'en présentait un autre, le roi d'Espagne, et pour ce dernier même on ne manquait pas de prévoyance, puisqu'on songeait à envoyer régner en Portugal le cadet des deux premiers enfants mâles qui naîtraient du mariage. Le Roi d'Espagne fut pourvu par ailleurs et, quant au prince de Conti,

Foucher échoua complètement dans sa mission. Il fit à plusieurs reprises des ouvertures à la Reine. Ce fut toujours en vain. « Quand on lui en parle, écrivait il, elle affecte de ne pas nourrir la conversation ».

C'est que Marie-Françoise, outre qu'elle trouvait avec raison que c'étaient là des projets bien prématurés, avait pour sa fille d'autres espérances.

En même temps que Foucher, un autre agent secret se trouvait à Lisbonne. C'était un chanoine, Spinelli, venu de Turin et envoyé par la propre sœur de la Reine, Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie. Du vivant même de Charles-Emmanuel II, les deux sœurs avaient pensé à faire passer la couronne de Portugal dans la maison de Savoie en mariant le jeune duc héritier, Victor-Amédée, à l'infante Isabelle. La difficulté était que, Victor-Amédée étant fils unique, on ne pouvait songer à l'envoyer résider à Lisbonne. Spinelli, plus heureux que Foucher dans sa mission, trouva *la combinazione*. Le mariage ne serait célébré qu'après la seizième année du prince. Il irait d'abord près de la jeune épousée et résiderait auprès d'elle jusqu'à ce qu'une postérité fût assurée. Alors il reviendrait à Turin, où pendant ce temps-là son ambitieuse mère aurait continué d'exercer la régence. Un projet dans ce sens fut signé le 14 mars 1679.

Il parut d'abord destiné à se réaliser. L'année suivante (1680), les Cortès dispensèrent l'Infante de l'observation de la loi qui interdisait le mariage des héritières de la couronne avec un prince étranger. Le marquis de Dronero fut envoyé de Turin à Lisbonne ; le 10 mars 1682, il demanda officiellement, pour son maître, la main de la princesse et les fiançailles furent célébrées par procuration le 25 du même mois. La duchesse de Savoie envoya à sa nièce et future belle-fille les perles que dom Manuel de Portugal avait jadis données à sa fille Béatrice quand elle épousa Charles de Savoie, tandis qu'à Lisbonne on commença à armer la flotte qui devait aller à Gênes chercher et ramener le fiancé.

Celui-ci ne devait jamais venir en Portugal. On le disait et

il se disait malade, et, selon que son état paraissait s'améliorer ou s'aggraver, la joie ou la tristesse se succédaient aux deux cours de Lisbonne et de Turin. Sur des nouvelles meilleures, la flotte portugaise quitta toutefois la baie du Tage le 23 mai, emportant l'ambassadeur extraordinaire, le duc de Cadaval, et arriva à Gênes aux premiers jours de juin. Elle y resta six mois, constamment prête à repartir avec le jeune duc. Cadaval tantôt négociait à Turin, tantôt revenait à Gênes, selon qu'il jugeait utile de temporiser ou de menacer. Quand il apprit que la régente avait conclu, le 24 novembre, une ligue qui mettait pour un temps le Piémont complètement sous l'influence française, surtout quand il se fut rendu compte que la maladie de Victor-Amédée demeurerait incurable tant qu'on parlerait de son mariage, il n'hésita plus. Au milieu de décembre, la flotte portugaise leva l'ancre pour le retour. Aussitôt Victor-Amédée entrait en convalescence, et, trois jours après, il était guéri. Les deux mères furent seules à regretter cet échec. Isabelle était indifférente, Victor-Amédée nettement hostile, et les deux peuples pensaient comme lui. Les Piémontais voulaient garder leur duc; les Portugais n'entendaient marier leur infante qu'à un prince dont l'établissement chez eux serait définitif et complet.

Depuis ce moment jusqu'à sa mort, l'infante Isabelle ne devait plus cesser de trouver des partis. Le mariage de Savoie était à peine rompu, en effet, que Louis XIV écrivait au marquis d'Oppède, son ambassadeur à Lisbonne, de proposer pour la main de l'Infante un candidat qui paraissait destiné à triompher sans peine, un prince du sang de France, jeune et bien fait, du plus piquant esprit et de la plus séduisante bravoure, François-Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, second fils du prince de Conti et neveu du grand Condé.

Louis XIV n'était pas seul à penser à l'affaire du Portugal. De toutes parts surgissaient des prétendants. Le P. Pommereau, confesseur de la Reine, très désireux d'assurer le bonheur de l'Infante, n'avait rien trouvé de mieux que de penser pour elle

au duc de Bourbon, celui-là même dont Saint-Simon a dit qu'il était « terrible comme ces animaux qui ne semblent nés que pour dévorer et faire la guerre au genre humain ».

La maison d'Autriche lançait les Neubourg, besoigneux cadets de Bavière toujours en quête d'un trône ou tout au moins d'une riche alliance. Les deux fils de Cosme III de Toscane, Ferdinand et François-Marie de Médicis; le prince de Parme, Odoart Farnèse, se lançaient eux-mêmes.

Au début de 1683, le prince de La Roche-sur-Yon, candidat préféré de la France, a l'avantage. La Reine, adroitement prévenue par Saint-Romain qui a remplacé d'Oppède trop peu en faveur, penche de son côté. Louis XIV veut en finir. Il autorise son ambassadeur à promettre que si La Roche-sur-Yon épouse l'Infante, le Roi donnera en cette considération au roi de Portugal une somme de cent mille écus, afin d'acquérir de nouveau à cette couronne la ville de Tanger que les Anglais étaient sur le point d'abandonner, après l'avoir reçue pour partie de la dot de l'infante Catherine de Portugal, devenue, en 1661, la femme de leur roi Charles II. En outre, Louis XIV portait la pension du prince à quarante mille écus et l'autorisait à vendre les biens patrimoniaux qu'il possédait en France pour en faire passer le produit en Portugal.

A défaut du prince de La Roche-sur-Yon et du duc de Bourbon, pour lequel le Roi refusait formellement toute candidature, Saint-Romain avait licence de proposer un fils légitimé de son maître et de Mlle de La Vallière, Louis, comte de Vermandois.

Enfin, le roi et la reine de Portugal nourrissaient un autre projet. Louis XIV étant devenu veuf le 30 juillet 1683, les deux princes portugais souhaitèrent qu'en vue d'un second mariage, il jetât les yeux sur l'Infante. La reine surtout s'était éprise de cette idée, mais le roi dom Pedro s'y attacha également après la mort de sa femme, survenue le 27 décembre 1683.

Ce triste événement, bien que prévu depuis plusieurs mois, bouleversait totalement la situation. Dom Pedro donna

d'abord les marques de la plus violente douleur; l'étiquette sévère de la cour de Portugal, qui l'obligeait à une sorte de réclusion de plusieurs semaines, ne pouvait que nourrir sa tristesse. Il ne cherchait pas à y échapper, et, comme pour le roi du conte de fées, « il était superflu de lui parler d'un second hyménée ».

On l'essaya toutefois, mais aux premiers qui abordèrent ce sujet délicat, il déclara tout crûment qu'il préférait abdiquer et se faire moine. L'archevêque d'Évora, qui tenta l'aventure, dut se retirer précipitamment, pour éviter, racontait-on dans Lisbonne, un traitement qui aurait fort outragé son caractère et peut-être meurtri ses épaules. Mais dans la réalité comme dans les contes « les grandes douleurs ne durent pas » et ce que Perrault raconte d'un pays imaginaire, put une fois de plus s'appliquer au Portugal. » Les grands de l'État s'assemblèrent et vinrent en corps prier le Roi de se remarier. Cette première proposition lui parut dure et lui fit répandre de nouvelles larmes... mais le conseil... dit... que l'État demandait des princes pour son repos et sa tranquillité; qu'à la vérité l'Infante avait toutes les qualités requises pour faire une grande reine, mais qu'il fallait lui choisir un étranger pour époux; et qu'alors, ou cet étranger l'amènerait chez lui, ou que, s'il régnait avec elle, ses enfants ne seraient plus réputés du même sang, et que, n'y ayant point de princes de son nom, les peuples voisins pourraient leur susciter des guerres qui entraîneraient la ruine du royaume. » Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, d'une dépêche de Saint-Romain que j'extrais ce récit des démarches tentées auprès du roi dom Pedro de Portugal, c'est encore de l'histoire de Peau d'Ane, et le tableau est si fidèle, si rigoureusement exact, que je me demande si, avant de l'écrire, Perrault n'avait pas recueilli à la Cour les échos de ce qui se passa alors au bord du Tage. Les raisons que l'on donna à dom Pedro, furent précisément celles qu'il indique; Saint-Romain les rapporte en termes presque identiques et les choses se passèrent exactement dans la patrie de Camoëns comme au royaume des fées.

Dès le commencement de mars 1684, cependant, le roi de Portugal témoignait moins d'éloignement pour un second mariage. Bien loin de penser encore à se faire moine, il cherchait et trouvait des consolations d'un genre qui n'avait que de très lointaines ressemblances avec les mortifications du cloître. Il commençait à se rendre aux fortes instances de ses sujets « d'avoir pour eux cette complaisance et de se marier en même temps que leur infante, en sorte que l'espérance d'avoir bientôt des successeurs de la famille royale de Bragance assurât solidement la durée de leur monarchie, et les garantît de la crainte d'être de nouveau sujets des Espagnols ». Et il annonçait sa résolution à sa fille : « Il faut se résoudre au mariage, mais je ferai bien le lion auparavant. »

C'est alors qu'inclinant de plus en plus à choisir sa nouvelle épouse dans la maison de Neubourg, il pensa à donner pour mari à l'Infante, le prince Charles de Neubourg, frère de sa future femme. Sa fille et lui devenaient, par cette alliance, beau-frère et belle-sœur de l'empereur Léopold, et l'orgueil de cette parenté fermait ses yeux à tous les inconvénients que pouvait offrir ce double projet.

Mais la nation ne souhaitait pas cette alliance. Les fidalgues craignaient que Neubourg, qui n'avait aucun bien, ne leur imposât des charges nouvelles ; enfin, ils redoutaient aussi que s'il parvenait au trône de Portugal, il n'appelât auprès de lui la plus grande partie de ses frères pour leur procurer des établissements et les revêtir des premières charges du royaume, remplies jusque-là par l'aristocratie portugaise.

Et quant à l'Infante, fidèle à son caractère, fidèle aussi au souvenir de sa mère dont la pensée suprême avait été d'unir sa fille à Louis XIV, elle préférait à tout d'être reine de France, et ce secret désir lui faisait refuser tous les prétendants.

Louis XIV, informé, donna comme instruction à Saint-Romain de ne désabuser, ni l'Infante, ni son père, sur la possibilité de cette alliance, en évitant toutefois de rien dire qui pût être considéré comme un engagement. En même temps, fort peu

dupe des répugnances du roi de Portugal à l'égard d'un nouveau mariage, il pressait Saint-Romain de tâcher de savoir au vrai les intentions de ce prince et, en prévision de ses secondes noces, il arrêtait sa pensée sur trois fiancées. L'une était la fille aînée du duc d'Enghien, Mlle de Bourbon ; les autres, deux sœurs, les princesses de Lillebonne. De ces dernières l'une devint princesse d'Épinay, l'autre mourut abbesse de Remiremont. Quant à Mlle de Bourbon, par un hasard étrange, elle devait épouser plus tard justement le prince de La Roche-sur-Yon, le candidat préféré de Louis XIV à la main de l'Infante, qui se trouva ainsi le mari de celle qu'on avait songé à lui donner pour belle-mère.

Mais dom Pedro, inclinant de plus en plus vers l'Autriche, était de moins en moins disposé à épouser une Française, et à donner sa fille à un Français. Après des hésitations, il déclara enfin, au mois d'octobre 1686, qu'il était résolu de prétendre à la main de Marie-Sophie, fille du duc Philippe-Guillaume de Neubourg, devenu l'année précédente électeur palatin et, aussitôt après cette déclaration, il fit partir le comte de Villarmayor, très avant dans sa confiance, pour faire la demande de cette princesse et la conduire à Lisbonne. Ces projets personnels, l'espoir qu'il avait d'avoir des enfants de ce second mariage, le refroidirent considérablement à l'égard de celui de sa fille.

Des fiancés possibles de celle-ci, l'un, Odoart Farnèse, avait perdu toutes ses chances par suite d'une maladresse de l'agent de Parme, qui avait rappelé dans un mémoire les prétentions de la maison Farnèse sur la couronne de Portugal. Un nouveau s'était présenté, Jacques Sobieski, fils du roi de Pologne, lequel avait envoyé, au commencement de 1685, le prince Radziwill à Lisbonne pour négocier le mariage de son héritier avec l'Infante. Mais des difficultés de cérémonial empêchèrent Radziwill d'obtenir quoi que ce soit, même ses audiences.

Écartant les princes français, et désireux toutefois de ménager Louis XIV, qui ne pouvait voir sans mécontentement son alliance personnelle avec la maison tout autrichienne des Neu-

bourg, dom Pedro commença alors par renoncer à l'idée de choisir pour gendre son futur beau-frère, le prince Charles de Neubourg. Il pensa ensuite à l'un des deux princes de Toscane, Ferdinand ou François-Marie de Médicis, les fils de Cosme III et de Marguerite-Louise d'Orléans. Déjà, à la fin de 1684, il avait été question de l'un d'eux pour l'Infante et de leur sœur pour lui-même; il les savait les candidats les plus agréables à la Cour de Versailles à défaut d'un prince français; c'est donc vers eux qu'il se retourna. L'affaire se traita durant la mission de Villarmayor en Allemagne pour demander la princesse de Neubourg. Louis XIV, se défiant des intentions de dom Pedro, devinait qu'une fois marié lui-même il se presserait peu de trouver un époux à sa fille. Il prit ses sûretés et fit demander au souverain portugais, pour preuve qu'il ne voulait pas se livrer entièrement à la maison d'Autriche, de ne faire son mariage avec la princesse de Neubourg qu'en même temps que l'on conclurait celui de l'Infante avec le prince de Toscane. Le roi de Portugal n'était pas homme à prendre des engagements aussi positifs. Il donna à Louis XIV les plus belles assurances, mais, nonobstant ces protestations, il s'entêta opiniâtrement à exiger deux choses : d'abord que le prince de Toscane se rendît à Lisbonne et qu'il y demeurât jusqu'à ce qu'il eût un enfant mâle; ensuite qu'il fût clairement spécifié dans le contrat de mariage que les États de Toscane seraient, en la personne de ce fils à naître et de ses descendants, perpétuellement unis à la couronne de Portugal. Ces exigences furent jugées inadmissibles et, après avoir duré plus de six mois, la négociation était rompue quand, au mois d'août 1687, la nouvelle reine de Portugal, Marie-Sophie de Neubourg, arriva dans ce royaume.

Des signes de sa fécondité suivirent de près son mariage et suspendirent pendant quelque temps toute proposition pour celui de l'Infante. D'ailleurs, la naissance d'un fils faisait bientôt passer cette dernière au second rang, bien que, par une attention délicate, on lui eût conservé une maison proportionnée à la

qualité qu'elle avait eue si longtemps d'héritière présomptive de la couronne.

La question de son mariage n'en préoccupait pas moins les Cours. La France proposait maintenant le duc de Modène, François II, frère de Marie-Béatrix d'Este, la femme du roi d'Angleterre, Jacques II. A Vienne on pensait au roi de Hongrie, fils aîné de l'empereur Léopold, qui devint empereur en 1705 sous le nom de Joseph Ier; mais il avait neuf ans de moins que l'Infante et la disproportion d'âge paraissait un obstacle invincible.

Sur ces entrefaites, le premier enfant que le roi de Portugal avait eu de sa seconde femme étant mort, le prince, dans son chagrin, en vint à craindre de ne pouvoir avoir d'autres enfants qui pussent vivre. Il fit appeler l'Infante et lui dit ses appréhensions comme aussi que c'était en elle qu'à son avis résidait, désormais, sa seule espérance d'avoir des héritiers de sa maison. La conclusion de ce discours, un peu trop inspiré par le seul esprit de famille, fut qu'il n'y avait à cette situation qu'un remède, à savoir qu'Isabelle épousât l'évêque de Breslau, autre frère de la reine, que le pape Innocent II avait promis de relever du sous-diaconat en faveur de ce mariage. Aucune proposition ne pouvait être plus désagréable à l'infortunée Isabelle. Outre qu'elle avait toujours désiré épouser un roi ou fils de roi, elle avait pour ce mariage une particulière aversion. Elle savait le prince dont on lui parlait sans états, sans biens, de plus lourd, épais, grossier, grand chasseur, grand buveur, sans compter le reste. Mais, que faire?

L'Infante, fort instruite, avait certainement lu *Iphigénie*. Dans la même situation que l'héroïne de Racine, elle eût pu répondre comme elle :

> .... Vous n'êtes point trahi,
> Quand vous commanderez, vous serez obéi;
> Ma vie est votre bien....

et comme elle répéter :

> Il ordonne à mon cœur cet affreux sacrifice.

Mais elle n'osa que se retirer en silence, l'affliction au cœur. Cependant la reine de Portugal s'empressait de dépêcher deux courriers, l'un à l'évêque de Breslau pour lui annoncer son bonheur futur, l'autre au Pape pour presser l'envoi des dispenses nécessaires.

Digne de son énergique mère, l'Infante ne désespérait pas toutefois d'échapper à un mariage que son imminence lui rendait de plus en plus odieux. Elle s'en ouvrit à sa principale femme de chambre, la dame du Verger, en qui elle avait toute confiance et qui lui était fort attachée; elle la supplia d'aller trouver l'ambassadeur de France, son suprême recours, et de lui démontrer que, venant du représentant de Louis XIV, tout vaudrait mieux qu'un silence qui semblait un acquiescement.

Mme du Verger se rendit donc chez d'Esneval. Celui-ci lui fit observer, tout d'abord, qu'il ne restait en Europe que deux partis qui pussent convenir à l'Infante, le duc de Modène et le prince de Parme. Mais la dame du Verger, fort avant dans les secrètes pensées de sa maîtresse, répliqua aussitôt qu'ils ne lui étaient point agréables et, après beaucoup d'hésitation et de détours, elle en vint à parler nettement.

« Elle me dit, écrit d'Esneval, qu'il y a quelque temps que, badinant avec l'Infante, elle lui avait mis, en se couchant, sa jarretière sous son chevet, lui disant que s'endormant dessus, elle verrait la nuit celui qu'elle devait épouser, et que l'Infante lui avait dit le lendemain qu'elle avait vu en songe un petit homme, fort joli, avec un habit à manteau qui venait pour l'épouser, et enfin que c'était Mgr le duc de Chartres » et sans donner au diplomate le loisir de se reprendre : « Si vous êtes venu pour le proposer, ajouta-t-elle, votre voyage sera très heureusement reçu. »

D'Esneval paraît avoir été tout à fait décontenancé par cette application aux mariages d'État d'une antique et d'ailleurs fort gracieuse légende. Il trouva seulement à objecter que ce n'était pas l'usage en France de marier les princes si jeunes; à quoi Mme du Verger riposta prestement que, si ce n'était pas l'usage

de France, c'était celui de Portugal; ajoutant que, s'il voulait faire la proposition à la Cour de France, l'Infante se chargerait de rompre tout ce qui avait été projeté pour l'autre mariage.

Mais comment ce beau projet serait-il reçu à Versailles ? C'était bien là ce qui troublait d'Esneval et il l'avoua franchement à Mme du Verger, lui disant que « Mgr le duc de Chartres, par sa naissance et par les agréments de sa personne, étant le plus grand parti qui fût aujourd'hui en Europe, il n'aurait jamais la hardiesse d'écrire au Roi la moindre chose qui le concernât, qu'il ne fût bien certain auparavant que le roi de Portugal recevrait avec plaisir cette proposition et qu'il n'y formerait pas des difficultés comme à celles qui avaient été faites à l'égard du duc de Savoie et du prince héréditaire de Toscane ». Et d'Esneval tint ferme malgré l'insistance insinuante et tenace de Mme du Verger.

Il avait bien raison d'agir ainsi. La lettre que lui écrivit Louis XIV, en réponse au récit de cette conversation, le lui montra avec toute évidence. « Vous jugez bien, lui disait le grand Roi, que quand même mon neveu serait d'un âge plus avancé pour pouvoir être marié à l'Infante et qu'il serait d'une complexion moins délicate, néanmoins, il ne serait pas de ma dignité de le proposer pour concurrent à un cadet de la maison de Neubourg. Mais, quoi qu'il en soit, vous devez vous retrancher sur son âge, trop peu avancé pour songer encore à le marier. Et après tant de partis avantageux que la couronne de Portugal a refusés, tels que sont ceux de Savoie et de Florence, il n'en paraît plus d'autres à présent qui puissent donner quelque établissement à l'Infante, en cas qu'elle ne soit pas quelque jour reine de Portugal, que ceux des princes de Parme et de Modène, et vous devez appuyer ces deux-là autant qu'il vous sera possible, à moins que vous n'y trouviez une répugnance insurmontable. »

Cette lettre est du 26 novembre 1688. Une autre du 31 janvier 1689 la confirme avec une précision plus sèche encore. « Il est fort inutile de donner à la Cour où vous êtes des espérances du mariage de mon neveu le duc de Chartres avec l'Infante de

Portugal. » Si cette Cour et l'Infante elle-même ne peuvent être détournées de l'union avec l'évêque de Breslau, ils « seront les premiers à en ressentir le préjudice ».

Toutefois, à défaut du duc de Chartres et préférablement à l'évêque de Breslau, Louis XIV avait songé à un autre prétendant, le quatorzième sans parler de Conti, qui n'était autre que le prince Clément de Bavière, frère de la dauphine et de l'électeur Maximilien-Emmanuel. Son âge s'appariait avec celui de la princesse de Portugal et ses biens, sans être considérables, dépassaient néanmoins, ce qui n'était guère difficile, ceux de l'évêque de Breslau. Au reste, en cas de mariage, le roi de France promettait une pension.

Mais deux événements imprévus vinrent mettre fin à ces projets. D'une part, l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, ayant pris le parti de l'Empereur, Louis XIV cessa de s'intéresser à son frère; et, de l'autre, la mort inopinée de la reine d'Espagne, Marie-Louise d'Orléans, suggéra au roi de Portugal l'idée étrange de donner sa fille en mariage au roi d'Espagne, à ce Charles II, ombre d'homme qui, d'Aranjuez à l'Escorial, traînait l'ombre de sa royauté. La pauvre infante Isabelle ne devait même pas avoir la poétique gloire d'être l'héroïne de Ruy-Blas. Si Charles II se remaria, ce fut avec Marie-Anne de Neubourg. Il devint ainsi le beau-frère de celui qui l'avait désiré pour gendre.

Et de nouveau, l'on pensa au duc de Chartres. La suggestion en vint du cardinal d'Estrée, qui en écrivit au P. Pommereau, lequel en parla à d'Esneval. « Vision! » manda à Versailles ce dernier, qui se souvenait des réponses à ses précédentes ouvertures. Mais il avait dépassé le but, et son mot malheureux lui valut d'être rabroué presque aussi vertement qu'il l'avait été une première fois. « Quoique mon neveu, le duc de Chartres, ne soit pas d'un âge à pouvoir être marié avec l'Infante, lui écrivit son maître, vous ne devez pas cependant traiter de vision tout ce qu'on peut dire ou écrire au lieu où vous êtes. »

Du reste des candidats nouveaux surgissaient. C'était, comme

pour les Neubourg, deux frères dont un évêque ; d'abord le duc de Juliers, fils aîné de l'Électeur Palatin, veuf depuis le mois d'avril 1689 de la sœur de l'empereur Léopold, Marie-Anne d'Autriche, puis son frère l'évêque d'Augsbourg. Enfin, une maladie de la Dauphine faisait concevoir au roi de Portugal la possibilité de faire épouser sa fille au dauphin, et cette solution paraît avoir été vu d'un œil favorable par Louis XIV lui-même. S'il avait pensé un instant à redonner son appui à Clément de Bavière pour détacher son frère de la coalition; il se ravisa à la mort de sa bru. Tout en trouvant « qu'il n'était pas raisonnable » de faire encore à son fils aucune proposition de mariage, il demandait à d'Esneval le portrait de l'Infante et lui prescrivait de lui faire de cette affaire « un rapport fidèle et véritable..., sans rien ajouter, ni diminuer à la vérité ». Peu à peu, cependant, on parlait moins de ce mariage sur lequel, toutefois, Louis XIV demandait encore à d'Esneval de le renseigner, le 1er octobre 1690.

Il était trop tard. Au moment où cette dernière dépêche parvenait à l'ambassadeur, la princesse Isabelle était mourante. Il y avait plus d'un an que sa santé donnait à ses familiers de légitimes inquiétudes. Depuis la mort de la reine sa mère, surtout depuis que son père s'était remarié, les souffrances morales ne lui avaient pas manqué. L'espoir d'être reine s'était à jamais évanoui et, dans le palais royal même, sous les dehors d'une courtoisie qui ménageait son orgueil et la laissait à son ancien rang de princesse héritière, elle se sentait déchue et surveillée. A la mort de Marie-Françoise, le duc de Cadaval avait, au nom du roi, mis la main sur les cassettes qui contenaient les lettres de la reine et Isabelle ne pouvait les ravoir. Ses conversations, ses correspondances, ses amitiés, étaient jalousement épiées. On l'obligeait à parler portugais, même aux ambassadeurs de France. La Cour, comme il arrive toujours, se tournait vers la nouvelle reine, abandonnant l'Infante que seules ne délaissaient pas quelques fidélités aussi humbles que rares.

Elle chercha des consolations et les trouva là où on les cher-

chait et les trouvait de son temps, dans le souvenir et dans la piété. Elle dut, plus d'une fois, dans le vide de ses appartements solitaires, relire et répéter les vers écrits par sa mère à la fin de sa vie et s'en faire à elle-même une juste application.

Oh! mortel enchanté des vanités du monde,
Et charmé des plaisirs dont tu crois qu'il abonde,
Arrête ici tes pas et considère un cœur,
Qui, comme toi, dans lui fonda tout son bonheur.

Voyant ce qu'il a fait, juge si sa manie
Doit paraître à tes yeux ou sagesse, ou folie;
Il suivit les plaisirs, il chercha les grandeurs,
Et crut ne les pouvoir jamais trouver ailleurs.

Mais, au comble des biens dont l'Univers abonde,
Et de tous les honneurs que peut donner le monde,
Rien n'a pu le fixer dans ses désirs flottants
Et rien n'a jamais pu rendre ses vœux contents.

Il lui manquait toujours quelque chose en luy-même
Pour pouvoir parvenir à ce bonheur suprême
Dont la flatteuse idée occupait ses désirs
Sous l'appas séducteur des terrestres plaisirs

Après donc avoir fait ces diligences vaines,
Et pour y réussir essuyé mille peines
Il reconnaît enfin que qui veut être heureux
N'en doit faire jamais les objets de ses vœux.

. . . . . .

Cherche dans la vertu la véritable gloire ;
Ta peine aura pour prix l'honneur de la victoire,
Et ta correspondance égalant mes faveurs
Te fera surmonter les plus cuisants malheurs.

Mais le corps fléchissait dans cette épreuve intime d'où l'âme de l'infante Isabelle sortait plus haute et plus pure.

Dès le mois de septembre 1689, elle avait eu la fièvre. On la soigna comme on soignait alors. On la saigna ; on lui appliqua des ventouses dont les plaies douloureuses ne devaient plus se fermer complètement; les remèdes augmentèrent son mal. Elle voulut cependant reparaître à la Cour. On y remarqua les ravages de la maladie; sa vivacité avait disparue ; une toux sèche secouait par instants son corps amaigri

et ses grands yeux brillaient d'un éclat trop ardent dans un visage pâli. On la mena à Salvaterra, une royale maison de plaisance située aux bords du Tage, en pleine campagne, et même la Cour s'y rendit pour la distraire. Mais la faiblesse de son corps persistait et « quoi qu'on fît pour lui donner de la joie, elle fut toujours fort mélancolique ». Revenue à Lisbonne, le mal empira, avec, parfois, des alternatives qui laissaient place à l'espérance. Bientôt sa maigreur devint extrême, sa toux de plus en plus violente ; une soif ardente la consumait ; elle ne pouvait plus supporter la nourriture et autour de son lit de souffrances les disputes des médecins ajoutaient à ses douleurs. Un camaldule l'avait d'abord un peu soulagé par ses remèdes empiriques ; les médecins ordinaires de la Chambre le firent chasser. Ils refusèrent aussi d'exécuter une ordonnance d'un médecin allemand qui partit après de violentes plaintes. D'accord contre les étrangers, les médecins de la Cour ne s'entendaient pas pour cela entre eux. Les uns prescrivaient la suralimentation ; les autres la diète. Quand la malheureuse malade leur signalait le mauvais effet de leurs remèdes, ils soutenaient qu'ils lui étaient bons et en ordonnaient la continuation. Elle prit le parti d'ordonner qu'ils ne la vissent plus, mais, par une délicatesse touchante, elle voulut qu'on les appelât une dernière fois auprès d'elle pour leur dire « qu'elle était persuadée de leurs bonnes intentions et que, s'ils ne l'avaient pas guérie, il s'en fallait prendre à son mal, non à leur peu d'habileté. »

Depuis quelques jours, du reste, tout espoir l'avait abandonnée. Elle annonça elle-même sa mort prochaine à ceux qui l'entouraient, puis, après avoir reçu les secours de la religion, « elle ne pensa plus, dit son biographe, qu'à profiter du peu qui lui restait de vie, pour mériter une bonne mort. Tout d'un coup elle se détacha de toutes les choses terrestres, pour ne penser plus qu'au ciel, ne voulant pas même savoir ce qui se passait dans le monde, parce qu'elle n'y prenait plus de part. »

Le 21 octobre 1690, comme le soir approchait, on jugea bien que la malade, défaillant avec le jour, ne passerait pas la nuit.

En effet, quelques heures après le coucher du soleil, elle s'éteignit sans souffrance. Selon son désir, on la revêtit de l'habit de saint François. L'austère vêtement fut sa robe de fiancée et le capuchon de bure voila pour l'éternité ces beaux cheveux blonds qui avaient un instant failli porter la plus belle des couronnes. Comme elle l'avait désiré, elle alla dormir son dernier sommeil, auprès de sa mère, au monastère des Capucins Français.

Telle fut la triste histoire de la princesse Isabelle de Portugal. Je n'ai pu que l'esquisser brièvement. Sa vie, son temps, les péripéties des négociations dont elle a été l'occasion et la victime, auraient mérité une étude plus approfondie. Sa personne, comme les événements auxquels elle a été mêlée, seraient dignes d'un livre. C'est à une femme qu'il conviendrait de l'écrire et je crois savoir que l'une d'elles l'a presque achevé. Mais, avant que l'infante Isabelle ait enfin le mausolée digne d'elle, j'ai voulu rappeler sa mémoire en posant sur la tombe un peu oubliée de cette chrétienne une simple croix de marbre. J'ai essayé de la dresser et de répandre, au pied de cette croix, blanche comme celle qui se détache sur la pourpre de l'écusson des Savoie, à la fois les lys d'argent de France et ces jasmins de Portugal dont les pétales immaculés, par les soirs de printemps, s'envolent jusqu'au Tage, ainsi qu'un tourbillon de neige odorante.

Louis Farges.

BONNEVAL PACHA

SON INFLUENCE SUR LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA TURQUIE

Il semble qu'il y ait quelque témérité à revenir sur cette curieuse et romanesque figure d'Ahmed pacha, comte de Bonneval, après la magistrale étude que nous en a donnée M. Albert Vandal, aussi bien dans la monographie intitulée : *le Pacha Bonneval*, que dans son volume sur *la Mission du marquis de Villeneuve en Orient.*

Au point de vue de l'élévation des aperçus, de l'analyse des événements et de la rigueur de la documentation, je ne saurais me flatter d'égaler M. Vandal; et si je viens encore vous entretenir du comte de Bonneval, ce n'est pas avec la prétention de vous apporter un élément nouveau d'appréciation ou de combler quelque lacune dans une biographie excellemment tracée : mon but, beaucoup plus modeste, est de mettre sous vos yeux des fragments intéressants des rapports écrits par le célèbre pacha français pour répondre aux questions des grands vizirs sur des sujets de politique internationale ou à propos de combinaisons diplomatiques. Ces rapports étaient restés jusqu'ici ignorés des historiens et j'ai eu le grand privilège de pouvoir en prendre connaissance. M. Vandal, grâce aux correspondances de l'ambassade de France, a pu supposer de quelle importance étaient ces rapports : et il y a fait de nombreuses allusions et montré quelle influence ils ont eue au point de vue des réformes que les

Turcs ont réalisées, aussi bien dans leur tactique militaire que dans leur conduite diplomatique. Il m'a paru intéressant d'extraire des textes de ces rapports quelques passages essentiels, soit qu'ils révèlent plus particulièrement le caractère et les idées de l'auteur, soit qu'ils se rattachent, comme cause déterminante, aux événements historiques de cette époque.

Ces rapports et mémoires de Bonneval montrent tout d'abord combien M. Vandal a admirablement compris et pénétré la mentalité de son personnage, lorsqu'il dit : « A l'initiative, au sang-froid, au coup d'œil qui font les vrais hommes de guerre, il joint ces qualités brillantes qui ajoutent du relief au mérite ; un courage que l'on remarque même au milieu d'une armée composée entièrement de braves gens, un esprit ouvert à toutes choses, le don de frapper et de séduire, le pouvoir de faire impression sur ceux qui l'approchent autant par son éloquence pittoresque que par la flamme de son regard... »

Tel est, en effet, le secret de la faveur dont Bonneval pacha a pu jouir auprès d'hommes supérieurs, tels que l'illustre prince Eugène de Savoie, M. de Villeneuve, ambassadeur du roi Louis XV à Constantinople, le grand vizir Topal Osman pacha et ensuite le grand vizir Ali pacha.

Il les jugeait d'ailleurs bien lui-même. Voici ce que Bonneval dit de Topal Osman pacha qui, le premier, l'avait favorablement accueilli en Turquie et lui avait confié un commandement dans l'armée ottomane.

« Topal Osman pacha, nommé grand vizir, arriva à Constantinople au mois de septembre 1732. Il était d'un tempérament vif et agissant, et, malgré ses soixante ans, il ne paraissait avoir rien perdu de son feu. Cette vivacité fait qu'il aime la guerre et il a eu part à toutes celles que les Ottomans ont faites de son temps. Il s'est acquis, par une longue expérience, une grande habileté dans l'art militaire et, s'il eût joint la théorie à la pratique, il aurait pu passer pour un des meilleurs généraux que la Turquie ait eus depuis longtemps. »

Topal Osman pacha avait été séduit par l'extrême activité de

Bonneval, par son jugement froid, autant que par la vivacité prime-sautière de son esprit, mais aussi par sa qualité de Français. L'amiral turc avait été jadis pris par un pirate et emmené à Malte où un Français nommé Arnaud, capitaine du port, l'avait délivré et renvoyé sur parole avant le payement de sa rançon ; cette preuve de généreuse confiance avait inspiré à Topal Osman pacha une sympathie extraordinaire pour tous les Français. Il la leur témoignait à tout propos, et nous en trouvons un témoignage dans les *Mémoires* de Bonneval, où se lisent des relations de la victoire de Topal à Takaya et à Kerkout, « faites d'après les lettres que le fils du général turc écrivit, sur son ordre, à l'ambassadeur de France, et à son ami Bonneval ».

Dans le portrait de son héros, M. Vandal signale le sentiment qui a dominé toute sa vie et explique ses exploits comme ses défaillances ; c'est une foi violente dans la supériorité de sa race, l'orgueil du sang, l'exaltation de l'esprit de caste et du caractère féodal. Ceci nous amène à comprendre la surprise qu'éprouva Bonneval en arrivant en Turquie où l'aristocratie n'existe pas. Il manifeste en ces termes son étonnement :

« Le grand vizir Ibrahim pacha était un homme de basse extraction, né dans l'Anatolie, d'une famille originairement Arménienne. Ceux qui ne sont pas initiés aux mystères de cet empire s'imaginent infailliblement que ces deux qualités auraient dû l'empêcher de parvenir à cette haute dignité qui rend un homme pour ainsi dire dépositaire de tout le pouvoir du sultan ; mais il n'en est pas de même chez les Turcs que chez les chrétiens. Parmi ceux-là, il n'y a point de noblesse. Tous sont égaux par leur maissance : il n'y a que les charges et les dignités que le prince distribue qui les anoblissent et leur donnent du relief et de la considération ; de sorte que le fils d'un particulier qui a une bonne éducation et des talents propres pour s'insinuer dans les bonnes grâces de quelque seigneur de la Porte, est aussi bien en état de prétendre aux premières charges de l'empire que quelque autre issu de parents qui tiennent les premières places. Les Turcs veulent donner tout au mérite et rien à la naissance. »

En passant, il note — et cette observation est intéressante à retenir — qu'Ibrahim pacha a donné une impulsion à la culture intellectuelle des Turcs.

« Ibrahim pacha avait du goût pour les sciences et il protégeait ceux qui les cultivaient, ce qui donna occasion à l'établissement de l'imprimerie des livres et des cartes géographiques, à la traduction de plusieurs bons auteurs latins et grecs et à l'introduction d'une quantité d'autres choses utiles et agréables que les Turcs avaient ignorées jusque-là. »

Après la disgrâce de Topal Osman pacha (1732), Bonneval reste quelque temps dans l'isolement et dans l'ombre, consacrant tout son temps à l'éducation du corps de bombardiers qui lui avait été confié.

La guerre de la succession de Pologne qui, en 1733, allait mettre toute l'Europe en feu, devait fournir à Bonneval une occasion de rentrer en scène, mais sur un terrain tout différent; nous l'avons vu jusque-là réorganisateur militaire, nous allons le voir maintenant inspirateur diplomatique. Autant il a mis de soin à enseigner aux Turcs les ressources de la nouvelle tactique sur les champs de bataille, autant il montrera de sagacité pour leur montrer la nécessité d'adopter les traditions diplomatiques occidentales. Ainsi que l'a fort bien dit M. Vandal : « Il est curieux de constater, dès que l'on s'avise d'étudier l'histoire diplomatique à ses sources originales, combien de faits depuis longtemps accrédités ne sont vrais qu'à peu près. L'alliance avec le Turc a toujours passé pour l'un des principes traditionnels de notre ancienne politique; or, à aucune époque, il n'y eut entre la monarchie française et la Porte une alliance au sens strict et formel du mot, c'est-à-dire un pacte contenant des obligations réciproques et liant les deux parties. » C'est sur ce point que se fonde toute l'argumentation de Bonneval dont le but est double : amener une entente avec la Turquie et la France, avec le concours de l'Espagne, de la Suède, de la Pologne, de la Hongrie contre la maison d'Autriche, contre la Russie; consacrer cette entente par un traité formel entre la Turquie et la France, stipu

lant des garanties et des obligations réciproques. C'est cette pensée qui se trouve développée dans la série des Mémoires très intéressants qu'il écrivit pour les grands vizirs et qui sont demeurés inconnus du public jusqu'ici.

La première question à laquelle Bonneval se donna mission de répondre était ainsi formulée : « Quelle est la force militaire et la richesse du roi de France? »

La réponse qu'il y fait lui-même est particulièrement curieuse à étudier dans ses développements, car elle nous offre un tableau très net et très clair des ressources militaires et financières de la France à cette époque.

Nous y voyons que le roi de France, en temps de paix, jouit d'un revenu de 200 millions de livres ; en temps de guerre, grâce aux contributions extraordinaires, ce revenu s'élève à 300 millions de livres.

Quant aux forces militaires, elles s'élevaient en 1732 à 210,000 hommes, suivant un état que Bonneval dit avoir sous les yeux. « C'est là le chiffre de troupes qu'on entretient normalement en temps de paix. Il y a en outre 8,000 hommes d'artillerie qui forment un corps séparé et comprennent les bombardiers, les canonniers, les mineurs et les artificiers. Il existe des écoles pour instruire les jeunes gens qui entrent dans ce corps et tous, en général, sont continuellement exercés dans leur art pour s'y perfectionner.

Bonneval pacha parle aussi des intendants et commissaires de guerre qui assurent le pain et la paye aux soldats ; il signale les médecins et chirurgiens placés sous leurs ordres. Il vante le corps d'ingénieurs qui ont soin de l'entretien des places de guerre et de la direction de la tranchée, et il ajoute : « Tous les autres princes chrétiens en ont aussi, à l'exemple de la France, mais comme il n'y a pas chez eux des écoles pareilles à celles qui ont été établies en France, ils ne sont ni si entendus, ni sur un pied si bien réglé. »

Sous Louis XIV, pendant la guerre de la succession d'Espagne, la France avait pu armer 500,000 hommes, soit 410,000 sur

terre et 92,000 sur mer. Bonneval fait observer très judicieusement à ce propos que ce qui augmente encore considérablement la puissance de la France, c'est sa situation avantageuse sur deux mers, la Méditerranée et l'Océan : « Toutes ses frontières sont bien arrondies : celles qui regardent l'Espagne sont presque impénétrables à cause des grandes montagnes dont elles sont chargées, et celles qui regardent les Pays-Bas et l'Allemagne sont pareillement impénétrables, à cause d'une quantité prodigieuse de bonnes places, bien entretenues et pourvues de tout ce qui est nécessaire pour les bien défendre...

« D'ailleurs les Français, se rendant agréables par leurs bonnes manières et par l'argent qu'ils savent distribuer à propos dans les pays étrangers pour gagner ceux dont ils peuvent tirer quelque service, ils ont des partisans partout, ils sont instruits de tout.

« L'argent qu'ils distribuent dans les pays étrangers leur est apporté par les étrangers eux-mêmes, surtout par les Anglais et les Allemands qui, dans leur jeunesse, se font gloire d'aller voir la France, comme le plus beau pays de l'Europe, ils s'y arrêtent quelquefois plusieurs années de suite et y dépensent des sommes immenses. »

En lisant ces lignes, on ne peut s'empêcher de penser que ces choses n'ont pas trop changé depuis lors.

A la suite de ce premier mémoire, des questions analogues à celles qu'y avait traitées Bonneval furent posées, à celui-ci, par ordre du sultan au sujet de l'Espagne et de l'Empire. Il y répondit avec la même précision et la même sûreté de vues. Le long séjour qu'il avait fait en Autriche lui permit d'établir une classification très rationnelle des princes allemands et d'indiquer ceux qui inclinaient pour la France ou pour l'empereur et ceux qui en cas de guerre resteraient neutres.

Ces réponses parurent si intéressantes au sultan Mahmoud I qu'il pressa Bonneval pacha d'apprendre au plus tôt la langue turque, afin qu'il pût s'entretenir avec lui sans interprète. Pendant que le réfugié français, pour déférer à ce désir, prenait un

professeur et étudiait la langue des Osmanlis, il eut à répondre à de nouvelles questions et ses nouveaux rapports sont aussi remarquables par la sûreté de la documentation que par la netteté des aperçus. Je citerai notamment celui qui a pour titre : « Quels sont les princes en Europe dont il convient aux intérêts de la Sublime Porte de cultiver l'amitié et quelle utilité elle peut s'en promettre à l'occasion. »

La réponse de Bonneval constitue un manuscrit de plus de cinquante pages et tous les États y sont passés en revue avec une méthode rigoureuse.

C'est ainsi qu'il y définit le rôle et le pouvoir du pape, de l'empereur ; il y parle en détail de l'Autriche, de la Bohême, de la Hongrie, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Espagne. Il est facile, cependant, de discerner dans cette étude le but personnel de l'auteur, qui est de pousser de toutes manières la Turquie à attaquer l'Autriche : « L'Allemagne, dit-il, étant fort éloignée des frontières de l'empire Ottoman, et les deux nations n'ayant aucune relation ensemble, la Sublime Porte s'intéresserait peu à ce qui se passe dans ce pays-là, si son chef qui est l'empereur n'était pas en même temps roi de Hongrie. Mais ce prince ayant en cette qualité assez de crédit pour persuader aux États de l'Allemagne qu'il est de leur intérêt d'empêcher que les Ottomans ne deviennent par trop puissants en Hongrie et de les porter par cette considération à lui fournir des subsides pour subvenir aux frais de la guerre qu'il fait aux Osmanlis et dont il tire à lui seul tout l'avantage, si ses armes prospèrent, il est de l'intérêt de la Sublime Porte que l'empereur d'Allemagne ne soit pas roi de Hongrie ni même roi de Bohême, ou archiduc d'Autriche, parce que, si la Sublime Porte avait à reculer ses frontières en Hongrie aussi loin qu'elles l'ont été autrefois, ceux qui possèdent la Bohême et l'Autriche deviendraient naturellement jaloux d'un voisin si puissant et travailleraient à l'éloigner, autant qu'il dépendrait d'eux. »

Plus loin, Bonneval précise encore mieux sa pensée, qui fut la conception principale de tout son système diplomatique :

« A la mort de l'empereur, les Hongrois encore plus foulés que les Bohêmes tâcheront certainement de secouer le joug autrichien. Il est du dernier intérêt pour la Sublime Porte de les soutenir dans ce dessein : car elle retrouvera parmi les troubles une grande facilité de se remettre en possession de tout ce qui lui appartenait dans ce pays avant la paix de Carloritz et peut-être même de soumettre tout ce royaume sur lequel elle a des prétentions légitimes; ou si la Sublime Porte juge à propos de ne point exciter la jalousie des Ottomans par des conquêtes aussi étendues et aussi subites, elle pourrait se contenter de ses anciennes possessions et permettre que les Hongrois se choisissent pour le reste un roi de leur nation, comme serait Racoczi, qui est actuellement ici (en Turquie), ou quelqu'un de ses fils que les Hongrois recevraient volontiers et qui en auraient à la Turquie toute l'obligation. La famille de Racoczi est fort aimée en Hongrie, tant à cause des grands biens qu'elle possède en Hongrie, que par rapport au sacrifice qu'elle en a fait plus d'une fois pour délivrer la nation Hongroise du joug des Allemands qui leur est insupportable. »

Nous voyons ici apparaître le projet que Bonneval put réaliser quelques années plus tard, lorsqu'il amena la Turquie à reconnaître le jeune Racoczi comme roi de Transylvanie et à le soutenir par les armes.

De même Bonneval engage vivement le sultan à faire obstacle à l'empereur dans ses possessions en Italie et avec beaucoup de raison il ajoute : « La Porte doit désirer que les pays d'Italie soient soustraits à la domination autrichienne et qu'ils demeurent partagés entre plusieurs petits princes qui s'empêchent réciproquement l'un l'autre de s'agrandir. »

Après avoir passé en revue les Républiques italiennes, la Suisse, Bonneval Pacha fait, à propos du Portugal et de son commerce avec les Indes, la réflexion suivante qui montre toute la prévoyance de son esprit :

« La Sublime Porte pourrait aisément s'emparer du commerce des Indes, du moins de la meilleure partie, tant à cause de la

proximité que par rapport à la facilité de trouver l'entrée dans les États des princes asiatiques de la religion musulmane, où ses sujets seraient reçus préférablement aux chrétiens, surtout dans les États du Mogol, qui ne demande pas mieux que d'établir une bonne correspondance avec les Osmanlis de qui il espère d'être secondé en cas de besoin contre les Persans. La Sublime Porte a déjà plusieurs ports dans la mer Rouge, et l'Égypte aussi bien que les autres pays maritimes de ces quartiers-là lui fournissent abondamment de quoi construire et équiper des vaisseaux. On pourrait même tirer un canal depuis la mer Rouge jusqu'au Caire, comme il y en a eu anciennement pour porter les marchandises par eau depuis la mer Rouge jusqu'à la Méditerranée au moyen de ce canal et du Nil. Pour rendre le chemin des Indes encore plus court et faciliter en même temps le commerce du golfe Persique, on pourrait rendre l'Euphrate navigable depuis son embouchure jusqu'à Orfa et en faire de même de la rivière d'Assy qui y tombe, depuis Orfa jusqu'à Alep. »

Après avoir examiné la situation de l'Espagne, qui guerroyait alors pour reconquérir ses possessions d'Italie, avec le concours de la France, Bonneval Pacha fait observer que l'Espagne étant maintenant l'alliée de la maison de Bourbon, est devenue l'ennemie de l'empereur; il y a donc tout intérêt pour la Sublime Porte à se rapprocher de l'Espagne et de la France; avec beaucoup d'habileté il trace ainsi le projet d'un cercle d'alliances qui enlaceraient l'empereur dans un réseau difficile à rompre et qui comprendrait la Turquie, les États indépendants de l'Italie, l'Espagne, la France, la Pologne, la Suède, la Bohême, la Hongrie.

« Il est, dit-il, de l'intérêt de la Sublime Porte non seulement d'entretenir, mais d'affermir de plus en plus l'union et l'amitié qui subsistent entre elle et la France, l'une et l'autre ayant constamment en vue de travailler à l'abaissement de la maison d'Autriche et leurs États étant tellement situés qu'elles peuvent se prêter réciproquement une diversion très salutaire contre les

Allemands et leurs alliés, comme l'expérience l'a déjà fait connaître plusieurs fois. »

Le rapport se termine par des études très complètes sur la Hollande, le Danemark, l'Angleterre, la Suède, la Moscovie et la Pologne.

La lecture de ce travail si méthodique et si documenté engagea le grand vizir à poser à Bonneval la question suivante qui fait l'objet d'un autre mémoire : « De quelle manière conviendrait-il à la Porte de se conduire en cas qu'elle se vît obligée dans les conjectures presentes de rompre avec les Moscovites et peut-être avec les Moscovites et les Allemands en même temps. »

Il ne faut pas perdre de vue que la Russie était à cette époque une puissance en voie d'organisation et que son armée et sa flotte n'étaient pas encore considérées comme très redoutables; de plus elle avait à lutter contre les Suédois, les Polonais, les Tartares et même contre les Cosaques; dans ces conditions. Bonneval, dans son mémoire, trace un plan de campagne qui doit permettre aux Ottomans de venir facilement à bout des Moscovites : il enguge la Porte à concentrer la plus grande partie de ses forces contre les Allemands où il y a plus à gagner que contre la Russie : « La Turquie, dit-il, connaît déjà le pays; il est de sa bienséance. Elle en a déjà été en possession autrefois; mais il est non seulement de son intérêt, mais de son honneur de s'y remettre. La conjoncture est favorable. Si la grande guerre que l'empereur a à soutenir contre la France, l'Espagne et le duc de Savoie continue, la Hongrie sera démunie de troupes et les épargnes de l'empereur seront épuisées. »

Bonneval revient ici sur son thème favori qui est d'exciter la Sublime Porte contre l'Empire et il soutient de nouveau l'idée d'utiliser le concours de Racoczi, « qui a beaucoup de partisans en Hongrie qui n'attendent qu'une occasion favorable pour se déclarer en sa faveur ».

Pendant que Bonneval prodigue ses conseils au gouvernement ottoman, il envoie simultanément des indications analogues à la

cour de France, soit en agissant auprès du marquis de Villeneuve, ambassadeur du roi Louis XV auprès du sultan, soit en faisant parvenir des rapports secrets au comte de Maurepas.

Dans le premier rapport à M. de Villeneuve que Bonneval en langage conventionnel appelle « Salonique », on remarque avec quelle force de pénétration il a deviné et signalé les progrès rapides de l'empire russe « qui, dit-il, changent tout le système politique de l'Europe. Leur situation et leurs intérêts les rendent alliés indispensables de l'empereur et par conséquent ennemis de la France ».

Bonneval préconise donc chaleureusement une alliance entre la France et le sultan « afin de ramener les Moscovites à leurs anciennes bornes et les empêcher de prendre aucune part à ce qui regarde l'intérêt des autres puissances... Les Moscovites pourront facilement secourir l'empereur de cent mille hommes de bonnes troupes bien réglées et bien disciplinées... Cela accoutumera peu à peu le soldat moscovite aux manières et aux usages des autres peuples et ils deviendront insensiblement aussi civilisés qu'eux. La puissance de ces gens-là, qu'on a jusqu'à présent méprisée, recevra par là un nouvel éclat et aura dorénavant de l'influence sur tout ce qui se passera en Europe et en Asie. C'était là proprement dit le grand but du feu czar. Il a fait tout ce qu'il a pu pour être agrégé au corps germanique et pour entrer dans les affaires des autres puissances. J'en ai eu des preuves dans le temps que j'étais membre du conseil de guerre, comme je l'ai été pendant douze ans. »

Et plus loin il ajoute :

« Qu'on ne s'imagine pas que les troupes moscovites ne peuvent être mises en parallèle avec celles des autres princes chrétiens ; ou je me trompe : elles sont très bonnes, obéissantes, faites au travail et aux fatigues, se contentant de peu et capables de résister à la faim, au froid et au chaud, qualités qu'on ne trouve pas ensemble en d'autres troupes et qui sont pourtant celles qui rendent les troupes bonnes. Les officiers ne leur manqueront pas ; ils en auront pour de l'argent et ils en ont déjà de

très bons, quoiqu'en petit nombre et ceux-ci en formeront d'autres. Je parle par expérience : car j'ai été assez mêlé dans les affaires de l'Europe depuis ma première jeunesse pour les connaître. »

Après ces réflexions, Bonneval pose avec une remarquable précision le plan du traité qu'il préconise et il déclare nettement que les Turcs sont disposés à une alliance, pourvu que celle-ci soit établie par un *traité régulier et que la clause de réciprocité y soit nettement formulée*. C'est là une innovation considérable dans le système de la diplomatie ottomane, qui jusqu'alors s'était contentée de marcher en avant sur de simples conseils ou sur des assurances amicales du gouvernement français. Le passage est très intéressant et le voici tout entier :

« Ce qu'il y a, à mon avis, à faire dans les conjonctures présentes (je ne parle pas ici en Musulman ni en intéressé, mais comme une personne indifférente qui se flatte de connaître la situation de l'Europe), c'est de conclure une bonne alliance ou confédération contre les seuls Moscovites avec le sultan; j'en reviens toujours là, car c'est le véritable intérêt des deux parties et la conclusion pérpétuelle pour le maintien du roi de Pologne d'à présent, et pour celui de la liberté du royaume et de la République, à perpétuité, contre les entreprises des Moscovites et autres, sans nommer personne que ceux-là. Le même traité doit se faire de la France avec la Suède, sur le même ton, en y comprenant le sultan, sans quoi j'entrevois que la guerre que le roi a entreprise pourrait devenir malheureuse ou au moins très difficile... Au reste je puis répondre qu'on ne doit pas se flatter que les Turcs entreprennent quelque chose sans sûreté réciproque ; ils en connaissent fort bien les conséquences et ils se souviennent qu'ils ont autrefois entrepris et continué la guerre aux sollicitations de la France et sur les assurances que son ministre leur donnait verbalement, que la France ne ferait point de paix sans eux; ce qu'elle fit cependant et, leur guerre devenant par suite malheureuse, ils furent obligés de céder à l'empereur des provinces entières; mais ils savent que, quand la

France promet quelque chose par écrit, elle l'observe religieusement et c'est pourquoi ils souhaitent qu'elle le fasse dans cette occasion. »

Dans un autre mémoire destiné au gouvernement français, Bonneval revient encore sur le projet d'alliance contre les Moscovites, il voudrait même faire entrer dans la coalition les Anglais et les Hollandais, en leur montrant que les Russes vont accaparer peu à peu le commerce dans la Baltique, la mer Noire et dans l'Asie septentrionale. « La Moscovie seule, ajoute-t-il, a plus d'étendue que tout le reste de l'Europe. Il est bien vrai qu'elle n'est pas peuplée à proportion et que les bois, les marais et les déserts en occupent la plus grande partie. Cependant il y a dans ces pays-là un monde infini. Après une longue et sanglante guerre qui a duré plus de vingt ans et où les Moscovites ont perdu plus d'un million d'hommes, on ne s'aperçoit d'aucune diminution parmi les habitants et, depuis ce temps-là, les Moscovites ont continué d'entretenir plus de deux cent mille hommes de troupes réglées, sans compter leurs Tartares, leurs Kalmouks et leurs Cosaques qui leur servent de troupes légères. »

Bonneval demande aussi que la France agisse aussi auprès de la Perse afin de tourner ce pays contre les Moscovites et de l'amener à faire cause commune avec les Turcs. Pour la réalisation de ce plan gigantesque il insiste de nouveau sur la nécessité d'un traité formel entre la France et la Porte.

« Je reviens toujours à mon sentiment que, tandis que la France refuse de conclure un traité formel avec la Porte et qu'elle n'emploie que des conseils ou des insinuations, il lui sera bien difficile de réussir auprès du ministère d'à présent... Le grand Vizir craint que la France et ses alliés ne fassent la paix à l'exclusion de la Porte, si elles y trouvent leur intérêt particulier, et alors la Porte aura sur les bras toutes les forces de l'Empereur et des Moscovites. Nous nous fierons bien, ajoute ordinairement le Ministre, à ce qui serait stipulé entre nous et la France par un traité formel, que nous savons qu'elle est accoutumée d'observer religieusement, mais nous croyons avoir de bonnes raisons pour

nous défier des promesses purement verbales et nous conservons encore dans nos archives la copie d'une lettre de la cour de France à son ambassadeur Chateauneuf, dans laquelle elle nous assure que si nous déclarons la guerre à l'Empereur pour faire diversion en faveur de la France, nous pouvons être persuadés qu'elle ne fera pas la paix, jusqu'à ce que nous ayons toute la satisfaction que nous pouvions souhaiter ; nous fûmes cependant trompés, la France fit la paix sans nous en avertir seulement, et toutes les forces de l'Empereur et de ses alliés venant fondre sur nous, elles nous maltraitèrent et nous contraignirent à céder à l'Empereur une grande étendue de pays dans la Hongrie. »

En même temps que Bonneval pacha remettait ces mémoires à M. de Villeneuve, il en préparait un autre qui devait être présenté fort secrètement au comte de Maurepas par M. de Bohn, aventurier danois qui lui servait d'intermédiaire avec le Gouvernement français ; ce rapport contient tout un plan de campagne contre l'empire. il y est fait mention d'autres travaux analogues que Bonneval aurait envoyés à Rome, au cardinal de Polignac, sur le même sujet. Il est à remarquer qu'il s'y montre fort dur pour le duc de Savoye, car il dit formellement : « on a trop ménagé le duc de Savoie dans la dernière guerre. Quand le roi a affaire à un petit prince comme celui-là, on doit tout ruiner et brûler pour apprendre aux petits à ne plus se mêler des affaires des grands... Si dans la guerre présente on peut donner le Milanais au roi de Sardaigne et qu'il cède toute la Savoie et le comté de Nice sans qu'il puisse rien conserver au delà des Alpes, on fera une bonne affaire. »

Il est à remarquer que pour donner plus de poids à ses conclusions, Bonneval se chargea de présenter à M. de Villeneuve, ambassadeur de France, et à lord Kinoul, ambassadeur d'Angleterre, plusieurs mémoires de Racoczi traçant un plan de campagne pour la France contre les impériaux.

Dans une de ces notes, le prince hongrois rappelle que la cour de France lui ayant demandé son sentiment sur les conjonctures présentes, cette lettre lui était parvenue à la fin de septem-

bre 1733, et qu'il avait envoyé sa réponse dans la première quinzaine de janvier 1734 par le marquis de Villeneuve, qu'il désigne toujours par le nom de Salonique.

« J'aurais voulu, ajoute M. Racoczi à M. Villeneuve, par l'intermédiaire de Bonneval, que vous vous fussiez chargé de faire parvenir, par la voie de Raguse, mon projet à M. le maréchal de Villars et pour l'éclaircir sur les cartes que mon agent à Paris m'a communiquées de la part de la Cour. »

Mais comme la mer Adriatique était infestée des galères impériales, il juge cette voie trop dangereuse et il remet son projet à M. de Bohn qui partait sur la tartane que l'ambassadeur de France dépêchait pour instruire la cour des dispositions de la Porte.

A ce projet était annexée une lettre en latin adressée par le comte de Turlo à Racoczi et dans laquelle on le suppliait de venir se mettre à la tête des Hongrois pour briser l'orgueil de la domination autrichienne, « ut frangatur Austriæ dominationis superbia. » Cette lettre est datée du 5 février 1734.

M. de Bohn trahit indignement la confiance que la France et la Turquie avaient mise en lui.

Il se rendit aux deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg et leur communiqua les plans de Bonneval, les lettres de Racoczi et les projets de traité. Arrivé à Paris, il fut convaincu d'espionnage et jeté à la Bastille; mais ses révélations avaient eu des conséquences très graves : la Russie et l'Autriche accusaient, devant les cours chrétiennes, le roi de France de chercher le secours d'une puissance musulmane; l'Angleterre et la Hollande, redoutant un traité qui donnerait à la France la prépondérance en Orient, s'unissaient au Moscovite et à l'Allemand.

Dès lors les négociations avec la France ne firent plus que languir et se bornèrent à de vagues promesses qui ne pouvaient plus contenter la diplomatie ottomane.

Le rôle de Bonneval, comme « souffleur » diplomatique de la Turquie ainsi que l'a nommé Voltaire, était terminé et l'aventurier français allait de nouveau se consacrer à son œuvre mili-

taire, qui devait, après sa fin survenue en 1735, avoir une consécration si éclatante dans la belle campagne de 1738 ; les succès de la Turquie et l'échec de Racoczi facilitèrent la médiation de a France, prélude de la paix de Belgrade, signée en 1739. Toutefois Bonneval pacha n'avait point assisté à ce couronnement de sa carrière si mouvementée : la mort vint suspendre ses efforts. Ses cendres reposent dans ce pittoresque cimetière du Teké de Pérà, où l'on montre encore aujourd'hui aux touristes français la tombe de leur célèbre et fougueux compatriote.

L'inscription tracée sur cette tombe et à demi effacée se termine par ce vœu : « Puisse son âme reposer au paradis sur un coussin de roses ! »

C'est par ce même vœu d'une poésie si gracieuse que je désire clore cette esquisse historique sur un de vos compatriotes qui a joué dans mon pays un rôle peu ordinaire.

SALIH-MUNIR.

LA POLITIQUE RUSSE

EN ORIENT

LE SCHISME BULGARE

(Suite et fin[1]*)*

III

L'INTERVENTION DES TURCS. — LE FIRMAN DE 1870

Nous ne fatiguerons pas le lecteur par les détails des pourparlers entre le patriarcat, les Bulgares et la Porte, qui continuaient à se poursuivre sans qu'aucune des parties intéressées crût sérieusement à leur dénouement.

Les évêques bulgares réunis à Constantinople s'étaient de fait constitués en synode et avaient rédigé un règlement provisoire pour régulariser leur position. Le grand vizir leur avait fait espérer la sanction gouvernementale de l'organisation élaborée par eux et approuvée en principe par la Porte. Mais, suivant leur habitude, les ministres turcs tergiversaient avant de prendre une décision définitive.

L'état de choses provisoire avait ses avantages pour les Bulgares, comme aussi ses inconvénients. Ils poursuivaient activement leur propagande en province qui gagnait chaque jour du terrain. D'autre part, l'humeur changeante des Turcs ne laissait pas de les inquiéter. Dans le domaine de l'Église l'incertitude et le trouble engendraient l'anarchie. Pour mettre fin à cet état de

[1] Voir la *Revue* du 1er avril 1907.

choses, les évêques bulgares résolurent de « profiter de l'inquiétude que les affaires d'Égypte et du Monténégro, ainsi que l'approche toujours omineuse du printemps entretenait dans l'esprit des ministres ottomans pour insister avec force sur le règlement du différend resté en suspens [1] ». Sur un mot d'ordre parti de Constantinople, de nombreuses réclamations dans ce sens arrivèrent de la province, et les évêques s'en prévalurent auprès de la Porte en réitérant leurs demandes. Cette manœuvre produisit son effet sur le grand vizir et accéléra la solution.

Le 28 février-12 mars 1870, Aali Pacha remit aux délégués bulgares le firman instituant une Église autonome bulgare.

Cet acte important dans l'histoire du peuple bulgare consistait en onze points dont voici le contenu :

1. Il sera formé une circonscription ecclésiastique sous la dénomination officielle d'exarcat bulgare.

2. Cette Église sera régie par un synode présidé par le premier des métropolitains de la circonscription, qui aura le titre d'exarque.

3. L'organisation intérieure de l'exarcat fera l'objet d'un règlement conforme aux canons de l'Église orthodoxe et qui devra être agréé par le gouvernement ottoman. Le règlement aura en vue le principe autonome sans réserver au patriarche le droit d'intervenir dans les affaires spirituelles et dans les élections des évêques et de l'exarque. Le patriarche, avisé par le synode bulgare de l'élection de l'exarque, délivre sans délai une lettre de confirmation.

4. L'exarque nommé par un bérat du sultan devra mentionner pendant l'office le nom du patriarche de Constantinople, conformément aux canons. Le candidat au poste d'exarque qui aura réuni la majorité des suffrages devra préalablement être agréé par le gouvernement.

5. L'exarque a le droit d'entrer en rapports immédiats avec la Porte et les autorités locales pour toutes les affaires qui lui

[1] Dépêche réservée du général Ignatieff. Péra; le 3-15 février 1870, n° 32.

sont ressortissantes. Ce n'est que par son entremise que les évêques de sa circonscription recevront les bérats d'investiture.

6, 7 et 8. Règlement des rapports entre l'exarcat et le patriarcat de Constantinople en matière spirituelle. Le synode bulgare recevra le Saint-Chrême du patriarche œcuménique. Libre passage des évêques ressortissants de chacune des deux Églises par les circonscriptions de l'autre.

9. A l'instar du patriarche de Jérusalem possédant une maison avec chapelle (métoch) au Phanar [1], l'exarque bulgare aura dans la même localité une église et un métoch qu'il pourra habiter chaque fois qu'il devra se rendre pour affaires à Constantinople.

10. Énumération des diocèses formant la nouvelle circonscription (à la base du projet de la commission mixte). *Si les habitants orthodoxes d'une localité* (en sus de celles qui sont ci-dessus énumérées) *expriment le désir partagé par l'unanimité, ou bien par deux tiers au moins de la population, d'être soumis à l'exarcat bulgare, et si le bien fondé de leur demande est reconnu, celle-ci sera satisfaite.*

11. L'organisation des monastères qui seront inclus dans la circonscription de l'exarcat ne sera pas changée [2].

La promulgation du firman fit l'effet d'un coup de foudre à Constantinople. On était tellement habitué aux tergiversations de la Porte, aux pourparlers sans fin entre les Bulgares et la Grande Église, que l'issue attendue depuis longtemps paraissait étonner tout le monde. Quant à l'ambassadeur de Russie, le fait de la promulgation du firman ne pouvait pas le surprendre. Croyant que le différend devait tôt ou tard aboutir à cette issue, il avait pris d'avance son parti et conseillé à Aali Pacha d'accélérer le dénouement. Il paraît pourtant que les Bulgares, qui avaient tiré grand profit de l'appui moral de l'ambassadeur de Russie dans leurs pourparlers avec la Porte, n'avaient révélé à leur protecteur qu'une partie de leurs projets. Et quand l'ambassadeur prit connaissance du texte du firman confirmé par le

[1] Quartier à Constantinople où se trouve la résidence du patriarche œcuménique.

[2] Voir Teploff, *la Question gréco-bulgare*. Pétersbourg, 1889, p. 80.

sultan, il devait se dire que ses protégés lui ont joué un mauvais tour. Certaines stipulations de cet acte portaient atteinte aux droits incontestables du patriarche œcuménique et n'auraient jamais pu être d'avance ratifiés par le représentant de la Russie.

Au lieu d'avouer la partie perdue, le général Ignatieff crut plus habile de reconnaître le fait accompli et de ne point laisser paraître son mécontentement.

Dans son rapport au chancelier le général Ignatieff rappelait les tentatives faites par l'ambassade pour obtenir une entente directe entre les Bulgares et la Grande Église. Ces tentatives avaient échoué. « Il ne restait plus qu'à laisser intervenir l'autorité territoriale dont les décisions, en tranchant la question politique et nationale sur la base du travail de la dernière commission, pouvaient seules offrir désormais un point de départ à une nouvelle tentative d'entente religieuse. Une pareille décision, en couronnant les vœux des Bulgares, couvrait en même temps le patriarche dont la responsabilité vis-à-vis des Grecs était diminuée par un fait accompli indépendant de sa volonté... Pour ma part, j'avoue qu'un arrangement direct sans intervention du gouvernement turc m'eût certainement paru préférable, mais je suis obligé de convenir en même temps qu'une fois cette entente établie, elle n'aurait pas pu se passer de la sanction gouvernementale d'un firman et qu'elle aurait rencontré alors des difficultés infiniment plus grandes, sinon invincibles de la part de la Porte et des Puissances occidentales. Quant à la Porte, il est digne de remarque qu'en délivrant le firman aux Bulgares, elle a été amenée à reconnaître ce même principe de nationalité qu'elle a été si soigneuse à exclure jusqu'ici des éléments constitutifs de son organisation intérieure. Elle admet aujourd'hui l'énonciation des vœux populaires comme base servant à départager les Slaves et les Grecs. En somme, il était permis de considérer l'issue que la question venait de prendre comme un couronnement heureux de cinq années d'efforts de notre part[1]. »

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, les 3-15 et 10-22 mars 1870, nos 60 et 63.

L'importance du différend gréco-bulgare au point de vue politique et la vraie portée du firman échappaient encore au jugement du cabinet de Saint-Pétersbourg[1]. Ce dernier trouvait la question d'ordre purement local et partant s'en référait complètement à l'initiative et aux lumières de l'ambassadeur. Aux télégrammes adressées par Ignatieff pour annoncer la proche solution du différend, le prince Gortchakoff lui répondait en le félicitant : « Un ajustement de cette malencontreuse question et qui ne briserait pas les liens de la communauté bulgare avec le patriarcat œcuménique, observait-il, serait un grand débarras auquel vous auriez droit de réclamer la plus large part ».

L'appréciation optimiste des diplomates qui semblaient espérer que le firman servirait de point de départ d'une nouvelle ère de conciliation et de paix destinée à réunir dans un faisceau commun les éléments chrétiens de l'empire ottoman[2] », ne devait pas se réaliser. Comparé au projet élaboré par la commission mixte, cet acte contenait quatre nouveaux points en faveur des Bulgares. Passant les détails, notons ce qu'il y a de plus important : 1° le lien spirituel entre l'exarcat et la Grande Église, auquel Mgr Grégoire tenait particulièrement, était diminué jusqu'à devenir presque illusoire, et 2° la circonscription territoriale de l'exarcat était pour ainsi dire illimitée à la suite du principe admis que l'adhésion volontaire des deux tiers de la population d'une localité suffisait pour l'annexion de celle-ci à la nouvelle Église.

Un acte conçu dans un pareil esprit ne pouvait certainement pas compter sur l'adhésion d'un patriarche aussi pénétré du sentiment de ses devoirs et de sa dignité que l'était Grégoire VI. La nouvelle lui parvint pendant qu'il était souffrant et gardait sa chambre. Aux douleurs physiques était venue se joindre l'accablement moral dans lequel le jetait la nouvelle. « Onou réussit à s'introduire chez lui. Sans avoir la force de causer d'affaires, le patriarche lui dit seulement « qu'il préfère mourir que de laisser porter atteinte aux droits sacrés de l'Église ».

[1] Le prince Gortchakoff au général Ignatieff, le 2-14 mars 1870.
[2] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 10-22 mars 1870, n° 63.

La nouvelle du firman déchaîna une violente excitation de la presse grecque contre la Porte. De nombreux articles signés par les phanariotes et même par des employés du gouvernement parurent dans les feuilles grecques de Constantinople. Cela rendait vraisemblable la supposition de l'ambassadeur de Russie, que les Grecs n'étaient point préparés à l'issue et que jusqu'au dernier moment « le gouvernement jouait double jeu et ne demandait pas mieux que de se laisser violenter pour retirer d'une main les concessions qu'il accordait de l'autre ».

Un comité grec se forma à Constantinople pour aviser aux moyens d'annihiler, si cela se pouvait, le firman. Les délégués de ce comité se rendirent auprès des représentants des puissances étrangères pour signaler à leur attention les conséquenses funestes du firman dont la Russie seule recueillerait les fruits. Averti de cette démarche, le général Ignatieff s'empressa de faire part à ses collègues de son intention de ne point se mêler de cette affaire, si eux, de leur côté, s'en abstenaient.

Les incartades de la presse obligèrent le gouvernement de lui adresser des admonitions à ce sujet. Avant d'obéir, les feuilles grecques publièrent un appel au patriarche où il était dit qu'une attitude de protestation passive ne suffisait plus, qu'il fallait « affirmer ce qui peut et doit être fait ». En même temps les insinuations malveillantes à l'égard de la politique russe ne faisaient pas défaut. Quelques Grecs vinrent chez l'ambassadeur de Russie et lui exprimèrent leur étonnement de « le voir impassible en présence des empiétements de la Porte ». — « Le firman n'est pas mon œuvre, leur répondit le général Ignatieff, ce n'est pas à moi à le défendre; mais à qui la faute, si, après tant de tentatives de conciliation successivement repoussées par le patriarche, le gouvernement ottoman ait cru devoir intervenir? La presse grecque prêche à l'envi depuis deux ans qu'il n'y a plus à compter sur la Russie; que l'union intime avec la Turquie peut seule assurer l'avenir de la race hellénique; qu'y a-t-il donc d'étonnant que la Porte ait pris au sérieux ces suggestions, et que, voyant disparaître derrière les Grecs la grande ombre de la

Russie, elle se soit dit que le moment était arrivé pour agir d'autorité. La Russie ne connaît certainement pas la rancune, conclua l'ambassadeur, mais ce serait lui trop demander que de vouloir lui imposer le jeu alternant des passions locales. »

La réponse du général Ignatieff aux Grecs caractérisait la situation politique du moment et les nouvelles nuances qui modifiaient jusqu'à un certain point l'orientation générale de notre action diplomatique. Entre les Grecs qui s'étaient eux-mêmes éloignés de nous et s'étaient renfermés dans une attitude malveillante vis-à-vis de la Russie, et les Bulgares qui cherchaient notre appui et nous adressaient des appels désespérés, le choix ne pouvait être douteux. Mais la question était singulièrement compliquée en ce qui concernait l'intérêt religieux en jeu. — « Il est regrettable, observait l'ambassadeur, que le gouvernement turc ait compris dans le firman des dispositions de l'ordre purement spirituel et échappant par conséquent à sa compétence; mais on ne saurait ne pas convenir qu'en tranchant la question comme elle l'a fait, la Porte nous a rendu un immense service. Elle a assumé toute la charge d'une tâche ingrate qui, accomplie sous nos auspices immédiats, nous aurait valu des reproches plus fondés et des haines sans nombre[1]. »

A peine rétabli, le patriarche adressa à la Porte une missive où, dans un langage ferme et à la fois remarquable de dignité, il faisait entendre la voix de l'Église opprimée mais inébranlable. Jamais le patriarcat, était-il dit, n'a manqué d'obéir aux prescriptions du gouvernement d'ordre politique. De leur côté, jamais les sultans n'ont empiété sur les droits et privilèges de l'Église dans le domaine spirituel. Si le firman eût été la confirmation d'un accord établi préalablement entre les deux parties, le patriarcat n'aurait pas protesté contre une pareille sanction « Mais il n'en était pas ainsi cette fois. Par suite, le patriarcat ne peut se soumettre à un ultimatum politique dans une question d'ordre purement religieux, et cela d'autant plus que les prescrip-

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, le 24 mars-5 avril 1870, n° 81.

tions de ce document sont notoirement contraires aux saints canons ainsi qu'aux droits et privilèges de l'Église. » En conséquence, le patriarcat revient à sa demande au gouvernement « de consentir à la convocation d'un synode œcuménique qui sera seul compétent de prononcer une décision effective, infaillible et également obligatoire aux deux parties ». — « On ne saurait ne pas rendre hommage au courage et à la dignité dont le langage du patriarche est empreint, » observait le général Ignatieff [1].

A ses demandes réitérées, ainsi qu'à ses réclamations contre les désordres auxquels donnait lieu l'application du firman par les évêques bulgares en province, Mgr Grégoire ne recevait en échange que des réponses évasives de la Porte. A bout de patience, il présenta sa démission, mais il ne fut donné aucune suite à sa démarche. Le gouvernement, ennuyé par les embarras que lui créait le firman, n'était pas du tout enclin à continuer de patronner les Bulgares au préjudice des Grecs. Il semblait ne s'être rendu compte de l'importance du firman qu'après l'avoir promulgué. Les succès rapides de la propagande bulgare avaient inspiré aux Turcs la crainte de voir se former une forte unité nationale aspirant à l'autonomie. Par un étrange calcul, ils croyaient que ce danger était moindre si on laissait dans le vague la circonscription territoriale de la nouvelle Église. Dans une conversation avec M. Onou, le patriarche attira son attention sur ce point. Selon lui « la Porte ne voulait à aucun prix de la délimitation territoriale de l'exarcat bulgare; elle redoutait de donner un corps à l'idée d'une *Bulgarie* dont l'autonomie religieuse aplanirait les voies à l'autonomie politique. L'article en question du firman ne renfermait donc point les éléments d'une solution pratique, c'était un brandon de discorde éternelle entre les Grecs et les Bulgares [2] ».

En présence d'un phénomène nouveau tel que le mouvement national bulgare, la Porte ne savait lui opposer que son vieux

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 31 mars-12 avril 1870, n° 88.
[2] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff. Péra le 23 mars-4 avril 1871, n° 86.

procédé — semer la discorde, éveiller les rivalités. Mais dans ce cas, la routine ne valait rien. Et le moyen inventé par le gouvernement était juste le contraire d'une digue que celui-ci voulait opposer au mouvement national bulgare.

Le patriarche tenait bon et persistait dans son refus d'occuper plus longtemps son poste si le gouvernement ne consentait pas à convoquer le concile. La situation de notre représentant ne cessait pas d'être des plus délicates. Au point de vue politique, on pouvait reprocher à Mgr Grégoire son manque de souplesse, mais la légitimité de ses réclamations était incontestable. Et quand notre ambassadeur tâchait de relever le prestige du patriarche aux yeux de la Porte, en insistant à ce qu'on ait plus d'égard à ses nombreuses représentations qui, toutes, restaient sans aucune suite, le grand vizir demandait non sans malice « si pour satisfaire Mgr Grégoire il fallait renvoyer dans leurs diocèses les évêques bulgares arrivés à Constantinople sans avoir son autorisation ». — « Il n'est pas besoin, naturellement, d'une grande perspicacité pour deviner le cruel embarras dans lequel nous met le différend gréco-bulgare », ajoutait l'ambassadeur.

D'un autre côté, le patriarche ne voulait entendre parler d'aucune solution du différend, excepté le concile œcuménique. Un jour, le général Ignatieff le sonda sur l'idée de réunir à Constantinople des délégués *apocclésiarques* des Églises autocéphales, « chargés de puiser des renseignements détaillés sur les lieux, à la source compétente du patriarcat et de rechercher la solution du problème. » Sans doute l'ambassadeur avait en vue que la composition d'une pareille assemblée, peu nombreuse, serait moins défavorable aux Bulgares qu'un concile œcuménique où la majorité écrasante de l'élément grec était à prévoir. En même temps la Porte ne pourrait refuser son consentement à une pareille réunion. A ces ouvertures le patriarche « répondit sans détour qu'il n'aimait pas les demi-mesures. D'après lui, la Porte verrait dans la réunion des apocclésiarques un concile déguisé que le patriarcat aurait convoqué, en dépit du *veto* gouverne-

mental; il lui répugnait de prendre par surprise ce qu'il croyait un droit incontestable de l'Église, et il ne désespérait pas de voir la Russie prendre en mains cette affaire pour obtenir l'acquiescement de la Porte... Il ne s'agit pas, continua-t-il, de régler la question bulgare seulement, mais celle, plus importante encore, du principe en vertu duquel l'Église doit être entièrement indépendante du pouvoir turc, qui cherche à lui enlever une à une ses prérogatives et à l'asservir complètement, de manière à la confiner exclusivement dans l'exercice du culte divin. Je ne saurais admettre qu'un firman émanant d'une autorité politique musulmane règle les rapports spirituels entre moi et une partie de mes ouailles; et comme je suis impuissant à faire respecter les droits de la Grande Église, je suis décidé à quitter le patriarcat afin de ne pas assumer la responsabilité d'un état de choses plein de dangers pour l'orthodoxie en Orient. Que les intéressés, la Russie principalement, avisent après ma retraite à ce qu'ils auront à faire. En me retirant, je crois rendre un dernier service à l'Église et j'espère que le bien résultera de l'excès du mal... La protection de la Russie était efficace et bienfaisante pour l'Église, lorsque cette puissance était seule à nous protéger. Le moment me semble venu pour elle de dire à l'Europe : Vous avez voulu me priver de mon protectorat exclusif en Orient en vous associant à moi dans l'accomplissement de cette tâche. Votre intervention n'ayant guère porté de bons fruits, je reprends mon rôle séculaire de défenseur unique de l'Église d'Orient[1]. »

La démission du patriarche présentée par lui en forme d'ultimatum fut enfin acceptée par la Porte. Dans sa personne, la Grande Église voyait s'en aller l'un des plus grands prélats qu'elle ait eus à sa tête depuis la conquête ottomane. Malheureusement, dans une crise politique, ces hautes qualités ne suffisaient pas.

Par une cruelle fatalité, la Russie était privée de la possibilité de seconder effectivement le plus digne des patriarches dans une cause qui lui tenait toujours à cœur, celle de l'indépendance de

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, le 16-28 septembre 1870, n° 245.

l'Église du pouvoir musulman. Mais à la cause de l'Église étaient mêlés des intérêts nationalistes et sur place il était impossible de séparer les domaines de la religion et de la politique.

Notre saint-synode, consulté à plusieurs reprises, gardait une attitude d'abstention et ne se prononçait qu'en termes généraux. Il croyait que la délimitation territoriale était une question d'ordre plutôt politique et, par conséquent, le pouvoir séculier était compétent dans la matière; mais que la reconnaissance de la nouvelle Église étant du domaine spirituel, le patriarcat seul en avait le pouvoir et le droit. Cela voulait dire, ainsi que le comprenait Mgr Grégoire, que le patriarche « n'avait pas tort, et que cependant les Bulgares avaient raison jusqu'à un certain point ».

La grande difficulté pour notre ambassadeur était de ne pouvoir sortir de ce cercle vicieux. D'autre part, s'abstenir de toute action, même indirecte, était impossible. La Russie avait une trop grande place en Orient pour que son abstention même n'équivalât, dans un sens ou dans un autre, à une action directe de sa part dont les conséquences seraient à sa charge. De tout temps cela a été une source de force comme aussi de désavantages pour la politique russe en Orient. Car, tandis que les autres puissances pouvaient garder une attitude expectante vis-à-vis des événements, la Russie ne pouvait pas se renfermer dans le rôle d'un spectateur. Bon gré mal gré elle était *obligée* de jouer son rôle et de prendre sa part de responsabilité dans le dénouement.

IV

LE CONCILE DE 1872 ET LE SCHISME BULGARE

Le patriarche Grégoire se retira au commencement de juin 1871. Son successeur fut élu et prit possession de son poste au mois de septembre. C'était un ex-patriarche, Mgr Anthimos, qui avait déjà à deux reprises occupé ce poste. Il était vieux, com-

plètement sourd, « mais si sa présence au patriarcat ne dure même pas plus de trois mois, affirmait le général Ignatieff, il est à espérer qu'il amènera la question bulgare à une solution équitable. Déjà avant son élection, le patriarche avait pris vis-à-vis de moi des engagements positifs à cet égard[1]. » En échange, Mgr Anthimos s'est assuré de la protection de l'ambassade de Russie.

Le nouveau patriarche mettait un empressement manifeste à prouver son réel désir d'aboutir à une entente avec les Bulgares. Il passa l'éponge sur tous les empiétements des évêques bulgares, tous leurs torts récents. Au lieu d'attendre leur repentir, c'est lui qui fit les premiers pas et, pour commencer une ère nouvelle dans les rapports de la Grande Église avec les Bulgares, il leur faisait entendre que les torts étaient, selon lui, imputables plutôt à son prédécesseur qu'à eux. Son indulgence alla si loin qu'il fit une visite aux évêques bulgares excommuniés dans le temps par un concile local.

Ne se bornant pas à de bonnes paroles, le patriarche communiqua aux Bulgares un projet d'arrangement qui élargissait considérablement les limites territoriales de l'exarchat consenties par Mgr Grégoire.

Mais l'esprit de conciliation du patriarche ne faisait qu'accroître les prétentions des Bulgares. Les avances de la Grande Église leur paraissaient un symptôme de faiblesse de cette dernière. Aux propositions du patriarche ils opposèrent un contre-projet en réclamant trente-cinq diocèses dont les limites « s'étendaient jusqu'aux portes de Constantinople et englobaient les trois quarts de la Macédoine ».

Après une discussion orageuse les Bulgares déclarèrent ne pas pouvoir continuer des pourparlers sur les bases proposées par le patriarche. Ce dernier les engagea néanmoins à revenir. « On me demande, disait-il au général Ignatieff, plus que je ne puis raisonnablement accorder. Si je dépassais les limites de ce qui

[1] Dépêche du général Ignatieff. Buyukdéré, 7-19 septembre 1871, n° 217.

est possible aux yeux des Grecs, cela ne profiterait à personne[1]. » En effet, une trop grande condescendance pouvait entraîner la chute du patriarche, et il était difficile d'attendre de son successeur la continuation de la même politique.

Si le patriarche faisait tout ce qui était humainement possible dans le but qu'il s'était proposé, ses efforts étaient secondés par une action non moins énergique de l'ambassadeur de Russie. Il réussit à obtenir du patriarche encore plusieurs diocèses en faveur des Bulgares. En même temps il pressait ces derniers de céder, les menaçant d'abandonner leur cause s'ils se montraient récalcitrants. Agissant en médiateur entre les deux parties, il tâchait de rendre les demandes des Bulgares plus acceptables et réussissait à obtenir du patriarche une concession après l'autre. Encore une fois, les efforts de tous ceux qui aspiraient à une entente semblaient être prêts à se réaliser; à la fin de l'année, il ne restait à régler que des questions de détail sans grande importance. Mais ce malheureux différend n'était pas destiné à aboutir à un dénouement paisible.

Dans les deux camps opposés les partisans d'un nationalisme à outrance étaient nombreux. Le haut clergé grec ne cachait pas son mécontentement en vue des nombreuses concessions consenties par son chef. Dans le public, on disait que Mgr Anthimos était retombé en enfance. Les avancés trouvaient préférable « que les Bulgares se détachent violemment de la Grande Église comme un membre gangrené, plutôt que de la voir entrer en composition avec eux ». Plus d'une fois le patriarche se plaignit de l'acharnement des Grecs dans les détails de la délimitation.

Le gouvernement grec, de son côté, tout en se montrant coulant dans les détails de caractère religieux, suscitait des embarras au patriarche dans la question essentielle de délimitation géographique, en usant de toute son influence sur le haut clergé. Les difficultés pécuniaires ne facilitaient pas non plus la tâche du patriarche. Ces dernières s'étaient aggravées à la suite du trouble

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, 26 octobre-7 novembre 1871, n° 251.

et de la désorganisation où l'Église était plongée après le firman.

Telles étaient les dures conditions dans lesquelles se trouvait le patriarche, ne trouvant d'appui que de la part du représentant du tsar. D'autant plus grand était son mérite d'avoir eu raison des nombreux obstacles, que son entourage était loin de vouloir lui éviter.

Si le parti avancé grec ne désirait pas d'entente avec les Bulgares, parmi ces derniers il se trouvait des gens qui envisageaient la possibilité d'un tel dénouement avec encore plus d'aversion.

Après la promulgation du firman on fit venir à Constantinople des représentants de toutes les localités bulgares. Ils composèrent une Assemblée nationale qui siégeait à Ortakeui, dans un proche voisinage de la capitale. L'Assemblée s'occupait du règlement de nombreuses questions d'organisation. Quelques-uns de ses membres étaient délégués par elle pour mener les pourparlers avec la Porte et le patriarcat. Ces délégués étaient dans une grande dépendance de leurs mandataires qui pouvaient à tout moment révoquer leurs pleins pouvoirs, et ils devaient compter avec les tendances et les impressions de leurs compatriotes encore davantage que le patriarche avec celles du peuple grec.

Cela créait sans nulle doute des limites assez restreintes à leur initiative personnelle. Aux ouvertures du patriarche, ils avaient tout d'abord opposé l'intention obstinée de ne pas s'écarter des termes du firman et, pour justifier leur attitude, alléguaient ouvertement la crainte de se voir retirer leurs mandats s'ils agissaient autrement. Alors les efforts du général Ignatieff et des Bulgares modérés se portèrent à créer un courant favorable dans le sein même de l'Assemblée d'Ortakeui. A force de patience et d'énergie l'œuvre semblait aboutir à bien. Les modérés remportaient la majorité des suffrages.

Voyant la direction échapper de ses mains, le parti avancé s'en alarma. Pour déjouer les résultats qui semblaient déjà acquis à l'œuvre de l'entente on n'inventa rien de mieux que de recourir au scandale.

Les évêques bulgares, dont la présence à Ortakeui n'était pour ainsi dire que tolérée par le patriarche œcuménique, s'étaient abstenus d'officier à Constantinople, ne possédant pas l'autorisation requise par les canons de leur chef spirituel.

Le 5 janvier 1872, la veille de la fête de l'Épiphanie, Tschoumakoff, Sloveïkoff (rédacteur d'une feuille bulgare), Christo Toptschileschti et d'autres meneurs du parti avancé, à la tête d'une cinquantaine de Bulgares — des palefreniers et gens du bas peuple se rendirent à Ortakeui pour enlever les trois évêques qui s'y trouvaient. Leur favori était l'évêque Panarète. Ce dernier ne résista pas aux exhortations de ses compatriotes et se joignit à eux. Craignant de lui laisser les « bénéfices d'une triste popularité », ses deux collègues, après un moment d'hésitation, se laissèrent aussi emmener par la foule.

Il existait non loin de la résidence du patriarche œcuménique une église appartenant aux Bulgares, desservie depuis sa fondation par des prêtres de leur nationalité. C'est là que se porta la foule accrue en chemin par d'autres complices et de simples curieux.

Arrivés sur les lieux, quelques-uns s'en détachèrent. Hilarion, évêque de Lovtcha, accompagné de Sloveïkoff et quelques complices, « fit irruption au patriarcat » à neuf heures du soir. Ils firent réveiller le patriarche qui les reçut dans son lit et exigèrent sur-le-champ une autorisation canonique pour l'office du lendemain.

Choqué à juste titre d'un tel procédé, le patriarche refusa catégoriquement. En même temps il envoya prévenir les autorités turques de la trame ourdie. Consciemment ou non, ces dernières n'attachèrent pas une grande importance à l'incident. Les Bulgares furent invités à ne pas enfreindre le firman ni les droits du patriarche. Une escouade de gendarmes fut envoyée sur les lieux pour maintenir l'ordre; mais sa présence fut plutôt un encouragement aux Bulgares qui n'avaient pas à craindre l'intervention de la populace grecque.

La messe fut célébrée par les évêques réfractaires et on fit une prière en l'honneur du sultan.

« Le patriarche a été atterré par l'événement », rapportait le général Ignatieff. Et en effet il était impossible de ne pas perdre courage devant le désir évident des Bulgares de rompre à tout prix les liens canoniques avec la Grande Église, sans respecter ni les convenances ni les règles les plus fondamentales de la discipline religieuse.

Dans une note (takrir) au grand vizir, le patriarche formulait les demandes suivantes : 1° la dissolution de l'Assemblée illégale d'Ortakeui et le renvoi de Constantinople des trois évêques réfractaires; 2° défense aux prêtres de l'église de Balata d'y officier. — La démarche de Mgr Anthimos était appuyée par l'ambassadeur de Russie qui ne dissimulait pas son indignation causée par la conduite des trois évêques. « Je ne veux me faire aucune illusion sur l'avenir d'une hiérarchie dont feraient partie des éléments pareils à ceux que nous avons vus à l'œuvre, écrivait-il. Des évêques aussi indignes seront à jamais incapables de fonder une Église orthodoxe qui méritât ce nom [1]. » L'avis du général était d'ailleurs partagé par les partisans du parti modéré bulgare. Les membres de la commission chargée des pourparlers avec le patriarche traitaient d'indigne trahison le scandale perpétré par Tschoumakoff et ses acolytes. Ne voulant pas paraître solidaires avec ces derniers, ils se sont retirés de l'Assemblée d'Ortakeui.

Le parti avancé en profita pour prendre possession du local. Les promoteurs de l'incident du 6 janvier devinrent naturellement les chefs. A leurs yeux une Église dissidente sans concessions à faire au patriarcat était beaucoup plus avantageuse que toute entente avec la Grande Église. Plus tard, quand la question politique serait épuisée, pensaient-ils, leur Église serait reconnue par les Églises autocéphales.

L'incident du 6 janvier fut une date plus fatale dans le développement du différend gréco-bulgare que la promulgation du firman.

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 11-23 janvier 1872, n° 8.

Amèrement déçu dans ses espérances, le patriarche changea complètement d'attitude. Loin de suivre l'exemple rigoriste de son prédécesseur, qui tout en s'étant montré intraitable à la fin de son patriarcat, n'avait jamais admis l'intervention de l'élément laïque dans le domaine de l'Église, Mgr Anthimos déféra l'examen de la question à une assemblée exclusivement laïque. Ainsi que le remarquait le général Ignatieff, « l'Église abdiquait dès lors son autorité et la faisait tomber entre les mains d'une sorte de réunion républicaine. »

L'assemblée laïque grecque, ainsi qu'on pouvait le prévoir, décréta des mesures violentes contre les fauteurs de l'incident du 6 janvier.

La presse grecque se déchaîna de nouveau contre les Bulgares. En vain ceux qui étaient plus raisonnables tâchaient-ils d'arrêter ce courant. De ce nombre était M. Rhasis, le chargé d'affaires de Grèce. Le général Ignatieff, continuant à travailler dans le sens de l'apaisement des partis, réclamait son concours, lui démontrant « que la scission entre les deux nationalités orthodoxes de la Turquie était préjudiciable surtout à l'hellénisme à cause de son infériorité numérique [1] ». Le concours de M. Rhasis ne lui attira que les critiques amères des feuilles grecques, qui l'accusèrent de se faire agent panslaviste.

L'assemblée laïque du Phanar donna lieu, au grand vizir même, d'infliger une leçon au patriarche pour se venger des reproches que la Grande Église ne cessait d'adresser au gouvernement. Il est clair, était-il dit dans un teskéré du grand vizir à Mgr Anthimos, que la « convocation par le patriarcat de certains individus et de gens du commun peut être considérée, au point de vue du patriarcat, comme une transgression de ses devoirs légaux et même comme une offense et du mépris pour le corps du clergé... ». Et le teskéré s'achevait par ces paroles pleines d'ironie dans la bouche d'un Turc : « J'adresse à Votre Sainteté cette lettre amicale afin de Lui rappeler le respect dû aux privi-

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 18-30 janvier 1872, n° 12.

lèges de l'Église, ainsi que les égards nécessaires relativement aux devoirs de sujétion dans les affaires temporelles [1]. »

Cependant l'élément laïque grec, représenté par des politiciens de la nuance nationaliste la plus avancée, remportait le dessus et dictait les résolutions au patriarche. La conséquence immédiate de ceci fut la réconciliation entre les partis modéré et avancé bulgares.

Le gouvernement turc, plus favorable aux Bulgares qu'aux Grecs et désirant une fois pour toutes en finir avec le différend, informa le patriarcat que le firman sera mis à exécution sans délai. Dans tous ces tiraillements la situation de l'ambassadeur de Russie ne cessait d'être embarrassante. Il n'était pas facile de tenir la balance juste entre les réclamations contradictoires des deux camps opposés et le rôle de médiateur attirait souvent au représentant de la Russie la méfiance et des uns et des autres. Les Bulgares recevaient d'Odessa des lettres de leurs compatriotes les encourageant à persister dans leur ligne de conduite et les assurant que l'attitude réservée de l'ambassade de Russie n'était pas approuvée à Pétersbourg. En même temps le grand vizir leur donnait le conseil d'introduire des modifications dans les dogmes de leur Église, ce qui aurait « simplifié la position de la Porte à l'égard du patriarcat. »

Tous les efforts de l'ambassade de Russie étaient dirigés à prévenir un semblable dénouement et à retenir le peuple bulgare dans la foi orthodoxe. Cette tâche, était très difficile à remplir tant que l'attitude irréprochable du patriarche imposait le devoir de le soutenir de tout son poids. Mais en déférant la question aux laïques, en la déplaçant ainsi de son propre gré sur un terrain purement politique, Mgr Anthimos venait de commettre une grave faute. Sur ce nouveau terrain, il ne pouvait pas compter d'être secondé comme auparavant par l'ambassade de Russie. Cette dernière recouvrait sa liberté d'action. Dorénavant, elle n'avait qu'à se conformer à ses propres intérêts poli-

[1] Dépêche du général Ignatieff. Péra, le 22 février-5 mars 1872, n° 46.

tiques qui la rapprochaient plutôt de la nationalité bulgare, malgré tous les écarts où ses meneurs l'avaient entraînée.

L'histoire de la lutte entre les deux races rivales offre sans nul doute le plus vif intérêt en elle-même. Cependant, nous ne prétendons nullement en retracer le tableau complet. Tout d'abord, les documents servant de base à notre étude ne suffiraient pas à cette tâche. D'ailleurs, sans suivre en détail l'entrecroisement des différentes intrigues dans la lutte ardue des prélats et des laïques, nous pouvons nous faire une idée suffisante de leurs passions. Quant aux différentes péripéties du différend gréco-bulgare, nous avons tâché de les esquisser dans la mesure nécessaire pour comprendre quelles influences ont réagi sur la politique russe, en déterminant le caractère de son évolution.

Moussée par la presse, l'agitation s'étendit en peu de temps au monde hellénique tout entier disséminé sur les côtes orientales de la Méditerranée. A Jérusalem, à Alexandrie, dans tous les principaux foyers de l'orthodoxie grecque, des manifestations analogues se produisaient et les meneurs ralliaient le peuple grec au combat contre l'ennemi redoutable qui se présentait sous le drapeau du slavisme. « Presque personne n'osait élever la voix en faveur du parti modéré, sans s'exposer aux injures les plus grossières et quelquefois au soupçon d'être vendu au panslavisme. » On voulait rompre les liens anciens qui unissaient les Grecs à la Grande Puissance orthodoxe dont la protection les avait tant de fois couverts. Les Grecs boudaient la Russie depuis l'issue malheureuse de la lutte engagée en 1866 en Crète ; « cette circonstance avait, à leurs yeux, démontré que la Russie ne voulait pas protéger d'une manière sincère et efficace les aspirations de la Grèce. Fatigués de notre circonspection, les partisans de l'idée hellénique croient devoir se tourner du côté des puissances occidentales. Ils affichent la pensée que l'Europe ne s'opposera pas à leurs aspirations ambitieuses quand elle les verra en rupture ouverte avec le monde slave. L'alliance de ce dernier était une barrière entre la Grèce et l'Occident. Il était urgent de la faire disparaître Les Grecs s'imaginent dans

leur fol entraînement que la politique de l'Angleterre et de l'Autriche se façonnera à leurs idées, dès qu'ils auront hautement proclamé la scission des Bulgares[1]. »

Les meneurs laïques du Phanar partageaient ces idées. N'étant pas parvenus à obtenir le consentement de la Porte pour la convocation d'un concile œcuménique, ils se résignèrent à réunir à Constantinople un concile local composé des chefs des Églises autocéphales d'Orient et des évêques diocésains du patriarcat œcuménique. Ce concile avait pour but déguisé l'examen du différend bulgare; son motif avoué était la question des biens *conventuels* appartenant aux Églises, sis en Roumanie et séquestrés par le gouvernement de la Principauté.

L'ouverture du concile était précédée de nombreuses manifestations de la foule grecque qui avaient pour but d'intimider les prélats.

Des politiciens de Constantinople, secondés par des confrères d'Athènes, organisèrent un comité pour diriger le mouvement et obtenir du concile la proclamation du schisme bulgare.

De tous les chefs des Églises autocéphales d'Orient, seul le patriarche Cyrille, de Jérusalem, était absolument contraire à la rupture. Quant aux autres prélats, quelques-uns d'entre eux étaient indécis et plusieurs auraient bien voulu éviter un dénouement irrévocable, mais ils n'avaient pas assez de fermeté pour s'opposer à la pression des meneurs qui ne s'arrêtaient ni devant des injures, ni même devant les menaces. Mgr Cyrille fut particulièrement l'objet des hostilités de la foule qui l'outrageait à son passage. Il restait ferme tout de même et ne se laissait ni intimider ni fléchir par les arguments et les prières instantes de ses collègues.

Ne parvenant pas à le rallier à leurs idées, les nationalistes insinuèrent que ce prélat s'était vendu à la Russie. Les prélats grecs reprochaient à Mgr Cyrille de s'être mis en contradiction avec lui-même, car dans le temps il avait condamné les ten-

[1] Le général Ignatieff au chancelier. Buyukdéré, le 8-20 août 1872

dances bulgares. La vérité était que depuis lors le patriarche s'était renseigné sur les détails de la question. Il trouvait que si les Bulgares étaient vraiment rebelles à la discipline ecclésiastique, la Grande Église avait eu ses torts aussi et qu'une décision dictée par la passion ne pouvait convenir à un concile des prélats de l'Église.

Parfaitement impartial, Mgr Cyrille se plaignait au général Ignatieff de la conduite des prélats bulgares qui rendait la tâche de leur avocat bien difficile. De fait, l'exarcat bulgare s'était constitué, l'exarque avait été élu et confirmé dans sa nouvelle dignité par le gouvernement turc. Les évêques bulgares sacraient chaque semaine de nouveaux prélats. Dans l'état d'esprit qui dominait au patriarcat, une telle attitude paraissait être une provocation.

Étranger aux passions locales et ne pouvant se ranger ni du côté de la Grande Église, ni encore moins des évêques récalcitrants, Mgr Cyrille résolut de ne point prendre part au concile. Une occasion favorable se présentait à lui pour motiver sa rentrée à Jérusalem. On attendait prochainement le grand-duc Nicolas en Terre Sainte. L'ambassadeur de Russie insinua à la Porte le conseil de confier à Mgr Cyrille le soin de faire les honneurs à l'auguste pèlerin au nom du sultan.

Le 16-28 septembre, le schisme bulgare fut proclamé. Le concile avait reconnu pour hérétique le nouveau principe de *philétisme* sur lequel aurait été fondée la nouvelle communauté dissidente. Voici les propres termes de cet acte : « 1° Nous dénonçons avec désapprobation et condamnation le philétisme, c'est-à-dire les distinctions par races, les contestations, les querelles, les jalousies et les divisions nationales dans l'Église du Christ, les considérant en principe comme contraires à la doctrine évangélique et aux saints canons de nos Pères bienheureux, lesquels, en fortifiant la Sainte Église et en réglant son administration chrétienne, conduisent à la piété. 2° Conformément aux saints canons nous déclarons étrangers à l'unique Église Catholique et Apostolique, par conséquent *schismatiques* ceux qui admettent le phi-

létisme dans le sens indiqué et qui osent fonder sur la base de ce principe des communautés séparées semblables. Nous déclarons schismatiques et étrangers à l'Église orthodoxe du Christ ceux qui se sont détachés de l'Église orthodoxe, qui ont dressé un autel à part et fondé une communauté séparée nationale, et nommément les évêques qui ont été précédemment cassés et excommuniés : Hilarion de Macarioupol, Panarète de Philippople, Hilarion de Lovtcha, Anthime de Widdin, ainsi que ceux dernièrement cassés : Dorothée de Sofia, Parthène de Nisch, Gennade de Velessa, et ceux qui ont été sacrés par eux, évêques, prêtres et diacres, et tous ceux qui communient avec eux, qui partagent leur opinion, qui agissent avec eux, de même ceux qui reconnaissent comme réelle et canonique leur sacrilège bénédiction et leurs exercices religieux, tant cléricaux, que laïques. »

Tel fut le dénouement du différend bulgare.

V

CONCLUSION. — L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE RUSSE

L'idée d'un concile œcuménique dont jadis était inspirée l'âme religieuse du patriarche Grégoire avait dégénéré en celle d'une réunion plutôt politique des prélats grecs. Au fond, les membres du concile puisaient leurs inspirations à la source de ce même principe de philétisme qu'ils condamnaient sans réserve chez les Bulgares. Ils tombaient ainsi dans le cercle vicieux dans lequel se débat aujourd'hui encore l'Église de Constantinople.

La tendance politique des actes du concile était évidente. Les Grecs ne l'envisageaient pas autrement. Après une messe célébrée à l'Église du patriarcat, un laïque prononça un discours où il envisageait la déclaration du schisme comme une victoire remportée sur le panslavisme. Les termes du décret avaient évidemment en vue de mettre la Russie en demeure, car le concile

reconnaissait schismatiques tous ceux qui communiqueraient avec la communauté dissidente bulgare.

L'effervescence des Grecs n'était pas moins grande dans les chefs-lieux des autres patriarcats d'Orient et notamment à Jérusalem où la conduite digne et courageuse de Mgr Cyrille déchaîna contre lui une indignation violente du clergé grec. L'organisation de l'Église de Jérusalem était fondée sur le principe d'une forte oligarchie qui tenait tête au patriarche

La présence du grand-duc Nicolas en Palestine avait ajourné pour quelque temps l'explosion des sentiments hostiles du synode de Jérusalem envers son chef. Mais aussitôt après son départ, le synode télégraphia au patriarche œcuménique qu'il déclarait Mgr Cyrille schismatique. En conséquence, il réclamait sa destitution par la Porte et l'intervention active du patriarche œcuménique dans les affaires de l'Église de Jérusalem. Le Saint-Sépulcre et ses dépendances étaient qualifiés par le synode de « propriété nationale des Grecs ». — « La tendance d'élever le siège patriarcal de Constantinople au-dessus de tous les autres, écrivait le général Ignatieff, de lui attribuer une primauté analogue à celle du Pape dans le monde catholique et de considérer les propriétés des autres Églises comme son apanage, se fait jour de plus en plus dans le parti des Grecs exaltés. Ce parti espère, en se rendant maître du monde orthodoxe, confisquer ces richesses au profit des laïques fanatisés qui disposent du patriarcat œcuménique [1]. »

Les menées du parti grec à Jérusalem eurent pour résultat la destitution de Mgr Cyrille. Les démarches faites en sa faveur par l'ambassadeur de Russie ne firent qu'accélérer la décision de la Porte à obtempérer aux vœux des Grecs. A ce moment le poste de ministre des affaires étrangères ottoman était occupé par Khalil Pacha, russophobe enragé, qui croyait qu'à Jérusalem comme ailleurs il fallait aider les Grecs à « combattre l'in-

[1] Le général Ignatieff au chancelier. Péra, le 14-26 novembre 1872, n° 262.

fluence russe qu'on s'obstinait à identifier avec le progrès du panslavisme ».

En Russie, l'indignation soulevée par « l'inqualifiable conduite à l'égard du patriarche de Jérusalem[1] », fut générale. En même temps les prétentions du clergé grec, de considérer le Saint-Sépulcre et ses dépendances comme « une propriété nationale des Grecs », ne pouvaient être admises par notre opinion publique. La Russie avait en Palestine des intérêts religieux de premier ordre. A la défense de ces intérêts le sang russe avait été répandu. Des milliers de pèlerins russes affluaient chaque année en Terre Sainte et y laissaient leurs roubles, qui étaient l'une des sources les plus importantes des revenus du patriarcat. Maintes églises et édifices pieux étaient construits et entretenus aux frais de donateurs-empereurs et paysans de la Russie orthodoxe. A Jérusalem, lieu saint de toutes les dévotions, de tous les cultes chrétiens, le domaine de l'Église orthodoxe ne pouvait être considéré comme une propriété nationale quelconque. Le patriarcat de Jérusalem était bien possesseur des fonds qui étaient légués à différentes époques, mais il ne devait pas oublier que dans l'idée des donateurs ces ressources étaient affectées au service des intérêts religieux de tout le monde orthodoxe, et surtout à l'entretien des lieux saints dont il était le gardien. Ces fonds ne pouvaient être détournés dans un but étranger à leur destination.

Dans cet ordre d'idées, le général Ignatieff en vint à l'idée que la Russie devait s'opposer par tous les moyens en sa disposition au triomphe de l'hellénisme militant en Palestine. Le patriarcat possédait des terres en Russie. Tandis que le gouvernement roumain s'était approprié les biens fonds des Églises d'Orient en Roumanie, le gouvernement russe transmettait régulièrement au patriarcat de Jérusalem les revenus de ses terres sises en Russie. Le moment était venu, selon le général Ignatieff, de couper le service régulier de ces revenus qui allaient recevoir une destina-

[1] Le prince Gortchakoff au général Ignatieff. Pétersbourg, 19 novembre 1872.

tion contraire aux vœux des testateurs et des intérêts russes.

En même temps, l'ambassadeur de Russie croyait utile de prêter assistance à l'élément indigène arabe qui, depuis des siècles, était relégué au second rang par le haut clergé composé exclusivement de Grecs. L'un des principaux griefs de ce dernier contre Mgr Cyrille était d'avoir pris en sérieuse considérations les aspirations naissantes de la population arabe et d'avoir songé à leur donner une certaine satisfaction. Le ministre de Grèce disait au général Ignatieff que la sympathie que lui inspirait Mgr Cyrille était diminuée par cette circonstance. Il condamnait le patriarche « d'avoir favorisé les Arabes en leur promettant une participation plus large à l'administration scolaire et au contrôle de la caisse, ainsi que la modification du règlement d'élection des patriarches dans un sens favorable à la candidature des Arabes. Toutes ces mesures, a dit en terminant le ministre, auraient pour résultat direct d'affaiblir l'élément grec et de préparer la domination de la race arabe en Palestine. » A cela, l'ambassadeur observa à son interlocuteur qu'il se plaçait sur le terrain dangereux du philétisme et que, pour sa part, « s'il avait un reproche à adresser au patriarche Cyrille, c'était celui d'avoir trop tardé à faire son devoir en accordant à l'élément arabe la part légitime d'influence qu'il a le droit de revendiquer dans une Église dont il forme la grande majorité [1] ».

Ainsi la question bulgare était à peine tranchée par le concile de Constantinople, qu'une nouvelle source de troubles surgissait au sein de l'Église d'Orient. Née dans un autre milieu et se présentant sous un aspect différent, la question arabe avait les mêmes racines. L'explication de la lutte intestine qui commençait à se propager en Syrie et Palestine résidait dans le même principe de philétisme qui partageait l'Église en deux camps opposés; le clergé grec et les laïques indigènes.

L'éveil du principe national et son entrée en scène comme un facteur de première importance était un élément nouveau en

[1] Le général Ignatieff au chancelier. Péra, le 30 novembre-12 septembre 1872, n° 274.

Orient, qui devait réagir sur la direction générale de la politique russe. Et en effet, nous avons pu remarquer l'évolution lente mais continue de l'action diplomatique, qui était amenée à modifier son attitude dans le différend bulgare.

La solution canonique du différend pouvait être obtenue par deux voies : par une entente directe des Bulgares avec la Grande Église ou bien par un concile œcuménique. Le représentant de la Russie prêta tout son concours à l'œuvre de la réconciliation. Mais si, d'une part, des raisons d'ordre politique firent échouer toutes les tentatives d'amener les deux parties à composition, ces mêmes raisons et d'autres encore plus importantes empêchaient la réalisation de l'idée proposée par le patriarche Grégoire, de convoquer un concile œcuménique pour résoudre la question.

Durant le développement des phases successives du différend, le général Ignatieff sollicitait maintes fois les directions de l'Église russe. En vain le patriarche Grégoire s'adressait-il à son tour à l'Église sœur, l'engageant à sortir de sa passivité. Le synode de Saint-Pétersbourg ne se départait de son mutisme que pour donner des avis sans valeur pratique et qui témoignaient clairement de son désir de rester hors de jeu.

Cette abstention, que le prince Gortchakoff expliquait d'abord par la perte irréparable subie par l'Église russe dans la personne de Mgr Philarète, de Moscou, mais qu'ensuite il approuvait lui-même, pouvait avoir un motif fondé. L'Église russe prévoyait que sa voix ne serait écoutée que si elle se faisait l'écho de celle de la Grande Église. Autrement elle risquait de froisser les susceptibilités du patriarcat œcuménique sans concourir d'une manière efficace à l'œuvre de la paix.

L'expérience en était récente. Du vivant de Mgr Philarète, ses avis transmis à titre privé étaient toujours accueillis à Constantinople avec le respect dû à l'ascendant personnel de cet éminent prélat. Cependant lui-même déconseillait toujours des démarches directes du synode russe dans les affaires intérieures du patriarcat. Une fois le synode était sur le point de se départir de cette réserve et d'émettre un avis contraire au point de vue de la

Grande Église. Le prince Lobanoff, qui était alors le représentant de la Russie à Constantinople, s'empressa de prévenir cette démarche, qui pouvait, selon lui, avoir des conséquences fâcheuses. « En ma qualité de Russe, écrivit-il, je ne puis personnellement que me soumettre, sans aucune réserve, aux opinions de notre saint-synode, mais je dois renoncer à faire partager ce sentiment par le patriarche et le haut clergé grec pour lesquels Constantinople est le centre de l'orthodoxie, le foyer d'où nous-même avons emprunté la lumière de la foi [1]. »

Cet avis était partagé par Mgr Philarète. La prudence et la circonspection dans les rapports avec les Églises sœurs, telle était sa devise dont la tradition s'est perpétuée après sa mort dans l'Église russe. Certes ce principe paraissait ne pas répondre à l'idéal de l'Église universelle dans laquelle la diversité des membres implique une communion constante de tous dans l'esprit de charité et de foi. Cependant la nécessité de compter avec les conditions de l'évolution historique auxquelles est assujettie chacune des communautés faisant partie de l'Église orthodoxe donnait raison à la théorie de Mgr Philarète.

La collision des deux principes national et religieux ajoute à l'histoire du différend bulgare un intérêt particulier. C'était un nouveau problème pour la diplomatie russe, d'une importance si grande que le public ne pouvait non plus y rester insensible. Par conséquent, le schisme bulgare réagissait sur l'orientation générale de l'opinion ainsi que sur l'action diplomatique de la Russie en Orient.

De tout temps il a existé en Russie une tendance prononcée d'envisager la question d'Orient comme une question pour ainsi dire *organique* russe touchant à un ensemble d'intérêts religieux, politiques et aux principes mêmes de notre culture nationale.

Voici en traits généraux les idées mères de ce romantisme politico-religieux.

Notre lien moral avec l'Orient est le baptême historique de

[1] Le prince Lobanoff au prince Gortchakoff. Buyukdéré, le 12-24 octobre 1859.

notre peuple dans la foi orthodoxe par l'Église de Constantinople. Dans le cours des siècles le peuple russe s'assimila l'esprit de la religion orthodoxe; cette dernière s'identifia même avec son idéal national et devint la source ainsi que le moteur de ses vraies aspirations et de son avenir. Le peuple russe a la sainte mission d'apporter au monde des paroles de paix, de renouveler la source tarie des croyances religieuses. Il est prédestiné par le caractère profondément religieux de sa culture nationale à servir au triomphe de l'Église universelle en faisant cesser le schisme qui a brisé son unité historique.

Grâce à des conditions défavorables, l'évolution historique du peuple russe a dévié de son développement normal. Le système bureaucratique a mis des entraves à la libre expansion de ses aspirations nationales. Dans le domaine religieux ce système a eu pour conséquence l'affaiblissement graduel de la vie de l'Église, sans pourtant avoir porté atteinte à la source de la foi.

L'Église russe manquant d'air dans les étreintes d'une sollicitude trop grande du gouvernement, son émancipation ne pourrait être efficace que si, à leur tour, les autres Églises sœurs recouvraient leur liberté. Ce n'est qu'alors que le principe de l'orthodoxie pourrait se manifester par l'union idéale des Églises locales dans l'esprit de la charité et de la foi. Tôt ou tard l'épanouissement de l'Église orthodoxe aurait entraîné dans un élan irrésistible la réunion des Églises, la restauration du principe de l'unité brisé jadis dans sa manifestation historique, mais qui n'a jamais cessé d'exister comme une *réalité d'ordre idéal*.

Avant que la plénitude des temps n'arrive, les efforts du peuple russe doivent être combinés avec les conditions de l'évolution historique. Sans perdre de vue le but général, on peut être obligé dans le présent à des temps d'arrêt et quelquefois de recul. La tâche actuelle du gouvernement russe est la sauvegarde des intérêts de l'orthodoxie en Orient. Tel doit être et tel a été en effet jusqu'à 1856 le principe fondamental de la politique russe en Orient.

Mais voilà qu'avec le schisme bulgare la tâche paraît se com-

pliquer. L'homogénéité du monde orthodoxe d'Orient est gravement atteinte. L'inexorable loi de l'évolution historique ne peut s'accomplir que par un procès douloureux et le réveil du principe national amène une lutte intestine dans le sein même de l'Église.

C'est à ce moment qu'apparaissent les conséquences néfastes des entraves subies par le développement de la vie des communautés orthodoxes. L'Église orthodoxe n'existe qu'en idée; elle est remplacée par plusieurs Églises nationales dont chacune séparément subit les conséquences de son isolement. L'idée œcuménique est étouffée par l'esprit nationaliste. Aucune des Églises locales ne saurait secouer ses entraves, se débarrasser des influences du dehors et faire entendre une voix qui ne serait pas l'écho des calculs humains. La foi dans leurs propres forces leur manque et, dans ces conditions, il ne reste qu'une attitude négative. — En Russie, les meilleurs d'entre les prélats ne préconisent pas d'autres principes que celui de la prudence et de l'abstention dans les rapports mutuels des Églises.

Le romantisme religieux se voit obligé de modifier son programme politique. Voyant dans l'Église de Constantinople la manifestation du principe nationaliste, il n'a pas le courage de confier à l'Église russe la tâche de secourir sa sœur aînée, lui faire entendre la voix du Christ, car cette Église, elle aussi, n'est pas libre « de certaines conditions de l'évolution historique ». Et puis, par son nationalisme exagéré, le clergé grec a lui-même séparé sa cause de celle de l'orthodoxie.

En présence d'une lutte entre les pasteurs et les ouailles quel parti prendra la Russie? Celui des pasteurs? — Mais alors l'Église se verrait désertée par le troupeau. Serait-il juste d'abandonner ce dernier à lui-même? — Si le clergé agit consciemment, pourrait-on rendre de même responsable la grande masse ignorante, mais religieuse, mal guidée par des meneurs qui ne demanderaient pas mieux que d'abdiquer l'orthodoxie si cela convenait à leurs calculs à courte portée. — Les intérêts mêmes de l'orthodoxie, dans une large acception de ce mot,

n'obligent-ils pas à protéger plutôt ces brebis égarées, que leurs pasteurs qui n'ont pas su les retenir au bercail?

C'est ainsi que sous l'influence de la lutte intestine engagée sous le drapeau de l'Église, mais dont le motif lui était étranger, l'ancien point de départ du romantisme politique changeait de nuance en même temps que l'action diplomatique de la Russie modifiait son attitude. Sans abdiquer consciemment l'idée d'affranchir dans l'avenir les Églises d'Orient de leurs entraves, on se croyait obligé, dans le présent, à un mouvement de recul. Et tout en espérant que les Églises d'Orient reviendront de leurs errements nationalistes, on croyait que pour le moment le centre de gravité de l'orthodoxie s'était déplacé et résidait plutôt dans la masse du troupeau que dans le cénacle des pasteurs.

Telle fut l'évolution subie par la doctrine du romantisme politico-religieux dont les lignes générales avaient de tout temps exercé leur part d'influence sur la politique du gouvernement russe dans la question d'Orient.

En parlant du romantisme religieux et de son point de vue dans la question d'Orient, c'est à dessein que nous ne l'avons pas confiné dans les limites de telle ou telle doctrine et que nous n'avons donné aucun nom. Nous avons voulu, au milieu de toutes les théories, de tous les aspects que revêtait à différentes époques cette tendance nationale définir ses traits généraux et constitutifs.

A l'époque qui nous occupe le romantisme religieux était représenté par l'école slavophile. L'idée *nationale* du romantisme primitif était élargie par les slavophiles et portée à la conception du *slavisme*, qui embrassait dans une union morale toutes les races congénères.

Le courant slavophile n'a jamais dégénéré en prétendu *panslavisme* militant, dont le fantôme a armé contre la Russie, dans les années 70, l'opinion publique en Europe. La trop vaste étendue de l'empire russe a toujours été considérée par les slavophiles comme une source de faiblesse plutôt que de force pour le pays; c'est elle qui nécessite l'entretien d'une énorme armée et la con-

solidation du régime bureaucratique tellement contraire aux vraies aspirations nationales. Loin d'être conquérant, l'idéal des slavophiles dans le domaine de la politique extérieure n'a jamais visé au delà d'une union purement morale des races congénères, les aidant à se préserver du danger de la dénationalisation et de leur absorption par l'élément germanique.

Conformément à l'esprit de la doctrine slavophile, le but et les moyens de la mission historique de la Russie devaient être essentiellement pacifiques, et, si elle était obligée à prendre les armes, ce ne serait pas pour des rêves d'agrandissement, mais, comme en 1876, pour rendre l'existence tolérable à ses frères de race et de religion. Mais ceci était accidentel. La solution de la question d'Orient ne résidait pas uniquement dans les moyens violents. La question d'Orient est une question organique russe — telle est la base fondamentale du romantisme que les slavophiles ont adoptée.

Pour la résoudre conformément à l'idéal national, la Russie elle-même doit être *prête* au sens moral du mot. La vie intérieure du peuple, la culture nationale doivent être empreintes de l'idéal religieux; l'Église doit reprendre le souffle de la vie qui lui manque.

Tout en réclamant une série de réformes dans la structure de l'État et de la société, les slavophiles avaient pour point de départ une haute conception du caractère national au point de vue religieux. Le peuple russe était à leurs yeux le plus *chrétien* de tous les peuples, comme aussi l'orthodoxie était la forme la plus pure de la foi chrétienne. De là, il n'y avait qu'un pas à identifier complètement l'idéal national avec l'idéal de l'orthodoxie, et ce pas a été franchi par les adhérents de la doctrine slavophile dégénérée en nationalisme étroit.

Si la guerre de 1876 a été le triomphe des idées slavophiles dans le domaine de la politique extérieure, la suite des événements a produit une forte réaction dans l'opinion publique et dans la direction de notre politique en Orient.

En même temps le nationalisme triomphait sur toute la ligne.

La Russie pour les Russes, telle était sa devise. Et le principe national étant idéalisé, on est venu à se demander si vraiment la question d'Orient était une question organique russe? La Russie ne se suffisait-elle pas à elle-même? Les Églises d'Orient paraissaient condamnées à une prochaine déchéance dans leurs luttes intestines de races. D'autre part, l'Église russe, dont la paix n'était troublée par aucune dissension, présentait toutes les garanties d'une stabilité inébranlable. Elle n'avait pas besoin de sortir de son isolement, car elle possédait la plénitude de la tradition œcuménique. En possédant ce trésor, le peuple russe avait chez lui toutes les données pour son développement organique et n'avait rien à chercher ailleurs. Et c'est ainsi que, de nos jours, le nationalisme a cessé d'examiner la question d'Orient comme une question organique russe. « Si les Slaves ont besoin de nous, pourraient-ils dire, nous n'en avons aucun besoin, et la protection que nous leur accorderons ne devra pas surpasser les devoirs d'humanité dont, d'ailleurs, d'autres puissances peuvent être inspirées tout autant que nous. Quant à la question des Églises, celles-ci auraient un intérêt à nos yeux, si toutefois elles-mêmes ne hâtaient pas leur déchéance. »

Nous avons essayé d'esquisser ici l'évolution subie par le romantisme politique et son résultat final qui l'a fait aboutir à son contraire. Le développement organique des idées obéit à des lois particulières qui lui sont propres. Leur examen n'entre pas dans la tâche que nous nous sommes proposée. Mais dans leur application au domaine pratique de la politique extérieure, il est plus facile de saisir tel ou tel moment qui paraît décisif et qui peut être considéré comme le point de départ d'une nouvelle orientation. L'incident du schisme bulgare, dont l'importance n'a pas encore été appréciée à sa valeur par les historiens de la politique russe en Orient, marque un de ces tournants de la pensée politique appliquée à la question d'Orient : l'évolution du romantisme politico-religieux primitif en slavophilisme.

Le nationalisme qui, à son tour, a remplacé la doctrine slavophile en Russie, a atteint son épanouissement à la fin des

années 80 du siècle passé. De nos jours le contenu de sa doctrine paraît épuisé, et dans le domaine pratique l'on peut prévoir qu'il approche de sa fin.

Certes, dans l'action diplomatique on ne saurait jamais chercher l'application intégrale d'une théorie quelconque. Toute politique saine doit compter avant tout avec les conditions pratiques de sa réalisation, et si les hommes appelés à la diriger se laissaient guider par des considérations d'ordre purement sentimental, ils manqueraient aux devoirs élémentaires envers leur pays.

Mais, d'autre part, une politique vraiment nationale prendra en sérieuse considération les aspirations idéalistes du peuple si elles répondent à un état d'âme permanent. Si même cette tendance entraîne à certains sacrifices, le gouvernement le plus utilitaire est obligé de lui faire des concessions. Les sacrifices qui en résulteraient auraient été imposés à la nation de son propre gré; un gouvernement habile en tirerait profit pour réaliser des avantages pratiques. — L'assentiment public d'une grande nation devient une force incomparable entre les mains d'un gouvernement qui sait tenir une juste balance entre les vœux idéalistes du peuple et ses intérêts matériels.

Grégoire Troubetzkoï.

LES

ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(Suite [1])

A Saint-Jean-d'Acre, dont Daher lui avait frayé la route et ouvert les portes, cette armée fit sa jonction avec les Mutualis et avec les soldats du cheik, appelés Safédiens [2]. Puis elle marcha sur Damas où l'attendaient quatre pachas avec trente-cinq à quarante mille hommes : ces troupes se dispersèrent à la première attaque des gens de Daher et d'Abou-Dahab, qui entrèrent dans la ville sans éprouver de résistance. Le château seul tint trois jours, au bout desquels il capitula. Le matin même du jour fixé pour la reddition, Abou-Dahad, contre toute attente, donna à ses troupes l'ordre de la retraite. (Juin 1771.) « Ce ne fut pas une retraite, dit Volney, mais une fuite. » Les Égyptiens traversèrent la Syrie et le désert, plus vite que si l'ennemi les eût poursuivis l'épée dans les reins. Abou-Dahab fit une telle diligence que la nouvelle de son retour ne le précéda au Caire que de trois heures.

La nation française avait ressenti, dans toutes les Échelles, les effets de cette première campagne. Mais, dans la plupart, elle en avait été quitte pour de vives alarmes ; dans un petit nombre, elle avait éprouvé des dommages effectifs. Ainsi, en apprenant qu'une armée égyptienne s'avançait vers la Pales-

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1906, de janvier et d'avril 1907.
[2] De Safed, ville dont Daher était originaire.

tine, les résidents français de Rame s'étaient réfugiés à Acre et à Jaffa[1]. Leur exil fut d'ailleurs de courte durée : ils réintégrèrent l'Échelle dès qu'Osman eut pris la fuite devant Daher. (Janvier 1771.) « Nos nationaux ont couru de grands dangers dans ces divers mouvements[2], » écrit M. de Saint-Priest, au sujet des premières opérations de Daher contre Jaffa et Rame.

A mesure que les Égyptiens approchaient de Saint-Jean-d'Acre l'inquiétude gagnait la nation de Seyde. Vers quel point allait se porter l'armée d'Abou-Dahab? Ne marcherait-elle pas d'abord sur Seyde? Bientôt la concentration de troupes qui se fait autour de Damas laisse espérer quelque répit aux résidents de Seyde. Ils appellent de tous leurs vœux une action décisive, car, dit le consul, « le commerce est ici dans une position bien cruelle, tout y est interdit depuis quelque temps[3]. » Enfin on apprend que, le 6 juin, Damas s'est rendu. « La chute de cette capitale, écrit le consul Dragon, va soumettre au pouvoir d'Ali-bey toutes les côtes maritimes. Seyde, par l'évasion du pacha, n'attend que l'arrivée d'un officier de la part du général égyptien pour faire sa soumission. Le peuple est consterné et, dans cette conjoncture, je me suis fermé dans le khan avec toute la nation en attendant que je voie quelque stabilité dans la forme du gouvernement qui me mette hors de danger. Le musselem qui la gouverne en attendant cette époque m'a envoyé une garde pour mettre le khan à l'abri d'une insulte que je crains moins de la part du vainqueur que de celle de la populace[4]. » Ainsi les autorités ottomanes elles-mêmes donnent l'exemple de la désertion, le peuple est frappé de stupeur, Seyde n'attend qu'une sommation

[1] Quelques mois auparavant, la ville avait été assiégée par Osman-pacha, qui avait fait payer 450 piastres aux Français la protection de leurs maisons contre le pillage de ses troupes. Nos résidents, ne se doutant pas qu'Abou-Dahab dût entrer à Rame sans coup férir, ne se souciaient pas de se retrouver entre deux partis en guerre et résolurent de se soustraire aux risques d'un second siège. Le vice-consul Clément à la chambre, avril 1770.

[2] Dépêche du 17 septembre 1771. (Archives des affaires étrangères.)

[3] Le consul Dragon, mai 1771. (Archives de la chambre de commerce.)

[4] Consul de Seyde, Dragon, juin 1771. (Archives de la chambre de commerce.)

pour se rendre aux vainqueurs de Damas. Il semble que d'ores et déjà la Syrie n'appartienne plus au Grand-Seigneur. Mais la manifestation la plus curieuse de cet état d'esprit, c'est la démarche que le consul de Seyde projette de faire auprès de son collègue du Caire. « Dès que la ville sera rendue, dit-il[1], je m'adresserai à M. Damirat pour lui demander de me procurer pour les nations de ce département des recommandations aux gouverneurs pour qu'ils leur conservent les privilèges que les Osmanlis leur accordaient. » Mais la fuite précipitée d'Abou-Dahab, trompant toutes les prévisions de nos résidents, opérait un nouveau changement de scène. De la domination des « Safédiens » ou partisans de Daher, qui l'avaient occupée quelque temps, Seyde passait à celle des Druses, qui s'en déclarèrent protecteurs et y tinrent une petite garnison en attendant la venue du pacha. « La nation en a été quitte pour de continuelles alarmes, écrit le consul[2], et pour les précautions que je crus à propos de prendre pour sa sûreté en m'assurant une garde du musselem et des Druses. » Au mois d'août 1771, tout était rentré dans l'ordre, par le retour du pacha.

Il n'en était pas ainsi en Palestine, où le désordre n'avait fait qu'empirer depuis la retraite d'Abou-Dahab. En passant par Rame et par Jaffa, ce général avait relevé les officiers et les quelques hommes chargés de gouverner ces villes au nom d'Ali-bey et d'y maintenir l'ordre : il était parti sans laisser un seul Égyptien dans le pays. A partir de ce moment, tout retomba dans l'anarchie. « La Judée, écrit le consul, est sens dessus dessous par les courses continuelles des gens de Daher, des Arabes et des officiers d'Osman-pacha, qui ont un petit corps de troupes avec eux. Le sieur Miollan me mande que la nation y est toujours dans de continuelles alarmes. Dieu délivre bientôt la Syrie du fléau qui l'afflige[3] ! »

[1] Consul de Seyde, Dragon, juin 1771. (Archives de la chambre de commerce.)
[2] Juillet 1771. (Archives de la chambre de commerce.)
[3] Consul de Seyde, août 1771. (Archives de la chambre de commerce.)

Le contre-coup de l'expédition d'Abou-Dahab ne s'arrêta pas à Seyde. A Tripoli, le peuple s'insurge contre son pacha. Dans la population indigène, aussi bien que parmi les Français, personne ne doute que la ville ne doive incessamment tomber aux mains des rebelles. « Le Grand-Seigneur, dit le consul Cousinery, s'est flatté que les sept pachas qu'il a nommés pour défendre la Syrie étaient en état d'exécuter ses ordres; la chose est impossible : Aly-bey s'en rendra entièrement maître, et il dépend de lui de se faire déclarer sultan d'Égypte et de Syrie [1]. » A Alep même, que son éloignement semblait mettre en dehors de la portée des rebelles, on s'attend à les voir paraître. Un marchand vénitien, jouissant de toute la confiance d'Aly-bey, a écrit au consul de Venise que le mameluk a l'intention de s'emparer de toute la Syrie et de pousser jusqu'à Alep. Tout en considérant le renseignement comme une fanfaronnade, le consul de France, Deperdriau, se tient prêt à cette éventualité. A défaut d'autre indice, le départ des pachas d'Alep, d'Orfa, de Killis et du Beylam avec leurs troupes eût renseigné les habitants sur la présence d'un grand danger non loin d'eux. Dès le début de 1771, Abdur-Rhaman avait reçu l'ordre de marcher contre Abou-Dahab [2].

La retraite des Égyptiens ne suffit pas à ramener la paix en Syrie. Leurs alliés et leurs ennemis d'autrefois, les partisans de Daher et ceux d'Osman, continuèrent à se faire la guerre. Prévenus qu'Osman marche contre eux, Ali, fils du cheik Daher, et Nasif, émir des Mutualis, tombent sur son armée à l'improviste et la culbutent dans le Jourdain. Les Druses, qui accourent au secours des Turcs, sont mis en complète déroute par cinq cents Mutualis, sous les murs de Seyde, d'où le pacha Mehemet-Dervich, fils d'Osman, s'enfuit précipitamment. « Le peuple, écrit le consul de Seyde [3], n'a pas beaucoup souffert par le pillage que les troupes y ont exercé. Heureusement que notre khan n'a pas été insulté, et je crois le devoir à l'amitié que j'ai toujours tâché

[1] Juin 1771. (Archives de la chambre de commerce.)
[2] Lettres de M. de Perdriau, 1771. (Archives de la chambre de commerce.)
[3] Octobre 1771. (Archives de la chambre de commerce.)

de cultiver avec nos voisins. Le cheik Daher m'a donné toutes les assurances de protection, et j'en éprouve les effets par les deux officiers qui gouvernent. Je souhaite que tous ces troubles puissent s'apaiser sans ressentir de nouvelles secousses. Le commerce, ajoute-t-il, est tout à fait interrompu depuis un mois. » La politique des Français envers Daher est maintenant prudente et amicale : ils escomptent son succès et font presque des vœux pour lui. La police n'est-elle pas mieux faite à Seyde depuis que les troupes d'Ali et de Daher y sont entrées? La nation « ne jouit-elle pas d'une protection bien marquée », comme dit le consul, à Rame et dans toute la Palestine depuis qu'Ali-bey y a fait passer trois à quatre mille hommes? Le consul de Seyde peut maintenant exercer auprès de son collègue du Caire le recours dont il a eu l'idée, l'année précédente, contre les excès des officiers égyptiens : c'est ainsi qu'il obtient d'Ali-bey un commandement pour contenir le gouverneur de Rame. « J'augure, finit-il par dire, un avenir plus tranquille pour les établissements de ce département sous cette domination. »

*
* *

La Porte elle-même paraissait vouloir entrer en accommodement avec Daher et lui faisait offrir la paix, quand un coup de théâtre remit tout en question. Ali-bey, chassé d'Égypte, venait d'arriver à Gaza, en fugitif et en suppliant[1]. Cette révolution réveilla l'ardeur assoupie des ennemis du cheik; les Turcs reprennent l'ascendant à Jaffa, à Rame et à Gaza, et se préparent à empêcher la jonction de Daher et d'Ali; sept pachas partent de Damas, conduits par Osman, et viennent assiéger Seyde, sous les murs de laquelle ils retrouvent les Druses de l'émir Youssef. Le 30 avril 1772, le consul de Seyde, M. de Taulez, écrivait encore : « On jouit ici de la plus grande tranquillité, et

[1] Il avait essayé de satisfaire sa rancune contre Abou-Dahab en se saisissant de lui : mais celui-ci s'était échappé dans la Haute-Égypte, d'où il avait marché sur le Caire. Abandonné par tous les siens, Ali-bey avait pris la huit cents mameluks et cherché un asile auprès de Daher.

on ignorerait qu'il y règne un désordre intérieur, si on en jugeait par les apparences, et si on ne savait d'avance qu'il y a une révolte contre le Grand-Seigneur. La nation surtout ne peut que se louer de la douceur du gouvernement[1]. » Un mois après, la situation de Seyde inspirait au même consul cette réflexion : « Les affaires politiques du pays sont dans une crise dont on ne prévoit pas les suites, et qui ne nous permet que de nous abandonner aveuglément à la Providence[2]. » A peine la chute d'Ali-bey est-elle connue qu'officiers et soldats se rendent en tumulte au sérail, criant qu'ils veulent partir, puisque leur chef ne règne plus. Leurs cris suscitent une panique, lorsque la fermeté d'un aga rétablit le calme dans la ville, qu'une bande de malheureux sans aveu et sans ressources se préparaient déjà à piller. On devine les angoisses des Français en présence de pareils événements : un siège imminent, une révolte possible des propres défenseurs de Seyde contre son aga, l'annonce d'un pillage du khan français, tel était le sort qui leur semblait réservé. La disparition de toute discipline faisait craindre un réveil du fanatisme : « On ne saurait être trop en garde contre la mauvaise volonté du peuple, écrivait le consul à la chambre, dans un pays dont vous connaissez l'horreur pour le nom chrétien[3]. »

Personne à Seyde, même pas M. de Taulez, juge pourtant perspicace, ne doutait cette fois de la défaite de Daher et de la prise de Seyde. « La nation, écrivait-il, ne peut se dissimuler le danger qu'elle court dans la destruction que les apparences nous annoncent[4]. » L'incapacité des Ottomans trompa fort heureusement ses prévisions : le 10 juin 1772, Daher et Ali-bey, avec sept mille cavaliers, forçaient les trente mille Turcs d'Osman et des six autres pachas à lever le siège de Seyde, et les dispersaient le lendemain presque sans combat. « Deux heures après on se sou-

[1] Il ajoutait, il est vrai : « Mais il est à craindre que ce calme trompeur ne soit bientôt suivi de quelque orage... tout semble annoncer une révolution prochaine. » (Archives de la chambre de commerce.)
[2] 15 mai 1772. (Archives de la chambre de commerce.)
[3] 15 mai 1772. (Archives de la chambre de commerce.)
[4] Juin 1772.

venait à peine qu'il y eût eu une bataille, si ce qui se passe peut mériter ce nom[1]. » Cette issue inespérée ne dissipait encore aucune des craintes de la nation, dont M. de Taulez définissait la situation dans les mêmes termes qu'un mois auparavant : « L'unique ressource, disait-il[2], de ceux qui n'ont pas autre chose à faire que de rester neutres, est de s'en remettre aveuglément à la Providence. »

Dès ce moment, l'abandon de l'Échelle mérite de retenir l'attention du ministre de Boynes et de l'ambassadeur Saint-Priest. Ils laissent le consul libre d'en décider, s'il ne voit pas d'autre moyen de soustraire ses nationaux aux dangers qui les menacent. Toutes les mesures sont prises pour faciliter le départ des Français de Seyde : une frégate commandée par M. de Suffren sera détachée de l'armement prêt à faire voile pour le Levant et ira croiser dans les eaux syriennes. Heureusement, l'incapacité des Turcs rendit ces précautions inutiles. A la suite d'une seconde tentative, qui se réduisit à une démonstration ridicule, ils renoncèrent à chasser de Seyde les troupes de Daher et d'Ali.

Ceux-ci avaient été mettre le siège devant Jaffa, qui s'était donnée au Grand-Seigneur. La résistance de cette ville les arrêta beaucoup plus longtemps qu'ils ne pensaient et leur fit consommer une alliance déjà ébauchée auparavant. Les Français avaient tout de suite compris l'assistance que la guerre russo-turque prêtait aux insurgés de Syrie. « Les progrès rapides du Moscovite jusqu'à ce jour, écrivait le consul d'Alep dès 1771, sont le principe de l'insubordination des provinces de l'empire ottoman. » Il considérait la paix entre la Russie et la Turquie comme « l'unique moyen de nous rendre notre première tranquillité[3] ». La Russie, de son côté, avait bien vite vu le parti qu'elle pouvait tirer de l'insurrection. La flotte du comte Orloff avait reçu l'ordre de coopérer par mer aux opérations d'Ali-bey

[1] M. de Taulès à la chambre, 31 juillet 1772. (Archives de la chambre de commerce.)
[2] Même lettre.
[3] Archives de la chambre de commerce.

et de Daher. Dès le siège de Seyde, on avait vu une flottille russe paraître en rade au moment même où les escadrons de Daker s'avançaient dans la plaine. Il en fut de même à Jaffa, en novembre 1772. Une frégate et trois « polacres » russes vinrent bombarder la ville et apporter aux assiégeants des vivres et des munitions.

C'est en février 1773 que Jaffa ouvre ses portes aux insurgés. Trois mois après, un nouveau coup de théâtre vient remettre en question toutes leurs conquêtes. Parti pour rentrer en possession du Caire et en chasser Abou-Dakab, Ali-bey est vaincu et tué (mai 1873). Sa mort inspira à Daher les plus vives alarmes : Abou-Dakab allait-il marcher contre lui et l'attaquer au sud, tandis que les Turcs l'attaqueraient au nord? Il n'en fut rien, et Daher, quitte pour la peur, put aller, avec les Druses, mettre le siège devant Baruth.

Les circonstances qui ont fait des Druses, autrefois auxiliaires des Turcs, les alliés de Daher et les amènent avec lui sous les murs de Baruth, nous mettent pour la première fois en présence du futur maître de la Syrie : Ahmed-Djezzar. Placé là par l'émir des Druses, à qui la ville appartenait et qui lui en avait confié la garde, Djezzar n'avait pas gouverné selon les vœux de son maître.

« Tous les chrétiens qui étaient à Baruth, écrit M. de Taulez, et qui formaient la plus grande partie des habitants, en ont été chassés, leurs maisons pillées ou abattues, tous leurs biens saccagés. Douze de ces malheureux ont été ensevelis vivants sous les fondements des nouvelles fortifications par ordre de ce barbare fanatique, sans sujet, sans prétexte même, et uniquement par forme de plaisanterie. »

Aux remontrances de l'émir des Druses, Djezzar avait répondu en déclarant ne reconnaître d'autre maître que le sultan, et, n'ayant pu obtenir justice du pacha de Damas, l'émir s'était tourné vers Daher.

Vingt mille Druses et Safédiens investissent Baruth par terre; un armement de onze vaisseaux, destiné par la Russie à porter

Ali-bey en Égypte, la bloque par mer. Cet armement n'a guère de russe que le pavillon, si l'on en juge par ce fait que, sur mille hommes de débarquement, il n'y a que vingt Russes en comptant le commandant. Les mobiles qui animent ces forbans sont en rapport avec leur condition : ils ne veulent prendre Baruth que pour la piller et toute leur crainte est que Djezzar ne s'évade avec ses richesses. La discorde ne tarde pas à se mettre entre les Druses et leurs alliés, et peu s'en faut que chacun s'en aille de son côté, avant d'avoir brûlé une cartouche. Les corsaires se décident cependant à bombarder Baruth : « Ce fut un bruit et un feu épouvantables; Seyde, où l'écho portait chaque coup, en tremblait.[1] » Comme Djezzar ne se rendait pas, les Russes descendent à terre leurs plus gros canons et font une brèche dans les remparts. Mais la discorde se met parmi les assiégeants au moment de donner l'assaut, et les marins rembarquent leurs canons, tandis que les Druses replient leurs tentes.

Cette peu glorieuse opération ne retarde d'ailleurs que d'un instant la remise de Baruth aux insurgés. C'est Djezzar lui-même qui, au lendemain de sa facile victoire, leur en ouvre les portes, à la seule condition de rester à la tête de son armée, qui combattra désormais pour Daher. « Baruth est entre les mains des Russes-Grecs depuis le 10 octobre, écrit M. de Taulès. Ils y ont mis 300 Albanais jusqu'au parfait payement des 600 bourses qui leur avaient été promises pour prix de leurs services. » Ils y restèrent jusqu'en février 1774, et, pendant ce temps, le pavillon moscovite flotta sur Baruth; le portrait de l'impératrice fut élevé sur la principale porte devant laquelle on obligea les passants à faire la révérence, les cavaliers à descendre de cheval. Les Druses avaient fait un traité d'alliance avec Saint-Pétersbourg, où ils envoyèrent un ambassadeur avec six beaux chevaux pour l'impératrice. Tandis que ses alliés entraient à Baruth, Daher battait l'armée ottomane, commandée par sept pachas, près de Zahlé, dans la plaine de la Bekaa.

[1] Lettres de M. de Taulès, 4 juillet et 2 août 1772. (Archives de la chambre de commerce.)

*
* *

A la fin de cette année 1773, la situation de la Turquie paraît désespérée. Le général russe Roumiantzoff tient l'armée du grand vizir bloquée dans Choumla. Le comte Orloff et les corsaires grecs parcourent l'Archipel avec leurs vaisseaux, arrêtent les navires, pillant les biens des musulmans. En Perse, Kerim-Khan reprend la guerre contre la Turquie. Toute la Palestine, la Syrie centrale et méridionale sont au pouvoir du cheik Daher, dont le parti vient de se grossir des Druses et de Djezzar; Baruth est entre les mains des Russes; Osman, isolé et vaincu, est réduit à Damas. L'Égypte continue en fait à échapper, sous Abou-Dahab, à la souveraineté de la Porte. Les hommes d'État européens sont convaincus que c'est le commencement d'une complète dissolution de la Turquie. « Il semble que ce colosse de puissance n'est plus destiné à reprendre une assiette stable », écrit M. de Saint-Priest[1]. De toutes parts arrive au gouvernement royal l'avis de prendre ses dispositions en vue d'un démembrement éventuel de l'empire ottoman. M. de Saint-Priest attire l'attention du roi sur la Crète et sur l'Égypte; le baron de Tott voit dans l'Égypte la part que la France doit se réserver.

La situation des Échelles de Syrie et de Palestine à la même époque n'est pas plus brillante que celle de la Turquie. La prise de Baruth et la défaite d'Osman sont plutôt favorables à la sécurité de Seyde, d'Acre et de Jaffa. « Le pays est tranquille aujourd'hui depuis Jaffa jusqu'à Baruth, écrit M. de Taulez en décembre 1773, et les peuples comptent tellement sur cette apparence de calme qu'ils vont en foule repeupler Seyde[2]. » Mais les mêmes événements ont, au contraire, jeté l'alarme dans les Échelles du nord de la Syrie que la guerre avait jusqu'alors épargnées. Aussi,

[1] Mémoire sur son ambassade. (Archives des affaires étrangères.)
[2] 7 décembre 1773. (Archives de la chambre de commerce.)

M. de Boynes[1] informe-t-il les négociants de Tripoli qu'une frégate, détachée d'un armement faisant voile pour le Levant, se tiendra à portée pour favoriser leur départ. Enfin, pour qu'aucune Échelle ne fût soustraite à la ruine générale, la peste s'était abattue en 1772 sur la Perse, sur Bagdad et sur Bassora, où elle n'avait pas sévi depuis quarante ans. A Bagdad, s'il faut en croire le consul, M. de Perdriau, trois cent mille personnes furent enlevées en 1773, parmi lesquelles l'évêque de Babylone, son clergé et ses domestiques; à Bassora, quatre-vingt mille personnes succombèrent. Les relations d'Alep avec l'Asie orientale furent naturellement interrompues : le commerce languit. Les Kurdes et les Turkmènes, profitant du moment où Alep était dégarnie de troupes, redoublèrent d'audace et dévalisèrent impunément les caravanes.

Un autre fléau affecte encore toute la côte, depuis Alexandrette jusqu'à Jaffa : ce sont les corsaires, la plupart de nationalité grecque, mais battant pavillon russe. Il faut se défendre contre eux comme contre des pirates[2]. Les consuls ne cessent de réclamer l'envoi de bâtiments de guerre « pour en imposer aux armements malintentionnés[3] ».

Le commerce se ressent de l'appauvrissement du pays. « La paix, écrira M. de Saint-Priest[4], quelques années plus tard, a fait connaître toutes les pertes de l'empire ottoman : la dépopulation des provinces, l'abandon de la culture, l'épuisement du

[1] Lettre de M. de Boynes à la chambre, avril 1774. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Saint-Priest, Mémoire d'ensemble sur son ambassade. (Archives des affaires étrangères.)

[3] Comparez avec la conduite des corsaires russes ces recommandations de M. de Sartine à la chambre au sujet du droit des neutres : « Prévenez les armateurs de se conformer avec plus d'attention que jamais aux règlements concernant les navires neutres, particulièrement à l'égard des bâtiments russes; de n'apporter aucun... » etc., *jusqu'à pavillons*, p 142. M. de Sartine à la chambre, mai 1780. Cette lettre était écrite à la suite des déclarations de Catherine II sur le droit des neutres et la liberté des mers, que ses sujets avaient si ouvertement violés.

[4] Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie. (Archives des affaires étrangères.)

trésor public et des facultés des particuliers ont comme de raison diminué les consommations. Le commerce des étrangers dans le Levant s'en est ressenti et celui des Français plus que les autres. » Il n'y avait pas dans tout l'empire de province à laquelle ce jugement s'appliquât mieux qu'à la Syrie et à la Palestine : aussi, M. de Saint-Priest l'avait-il formulé à leur sujet avant de l'étendre à l'ensemble de la Turquie : « La rébellion du cheik Daher a fait grand tort aux Échelles de Syrie, écrivait-il en 1773 ; ce sont proprement les seules qui aient souffert [1]. »

Cependant le traité de Kaïnardji venait de mettre un terme à la guerre entre la Russie et la Turquie (juillet 1774). Les Échelles pouvaient espérer de la paix la fin de leurs maux et la répression définitive des révoltes qui avaient désolé la Syrie. Privé de l'appui des Russes, Daher était tout disposé à traiter ; la Porte endormit sa vigilance en lui accordant tout ce qu'il pouvait désirer : la possession de la Galilée, de Seyde, du territoire des Mutualis et le titre de pacha. En même temps, elle négociait avec Abou-Dahab, désireux de recommencer pour son propre compte la campagne de 1771. Ménageant ses armées épuisées par une longue guerre, le sultan prenait le parti de laisser ses ennemis se détruire entre eux. En février 1775, l'armée d'Abou-Dahab fait irruption en Palestine : abandonné par ses fils, par les Druses, par les Mutualis, Daher voit tomber tour à tour Gaza, Jaffa, Saint-Jean d'Acre même, qu'une émeute le contraint à quitter. Seyde, bloquée par la flotte du capitan-pacha, capitule faute de vivres. Un instant, la fortune de Daher paraît se relever aussi brusquement qu'elle a été anéantie : Abou-Dahab étant mort subitement, toute son armée a pris la fuite vers l'Égypte. Daher rentre dans Acre, mais à peine y est-il que la flotte ottomane vient l'y assiéger : trahi par les siens, le cheik tombe assassiné par un de ses soldats. Le capitan-pacha appela Djezzar au gouvernement d'Acre et de Seyde, et lui donna mission d'achever la destruction des rebelles. Le nouveau pacha amena

[1] Mémoire sur son ambassade pour l'année 1773. (Archives des affaires étrangères.)

trois des fils de Daher à se rendre; en 1776, il assiégea le dernier dans Dair-Hanna, avec l'aide de Hassan. N'ayant pas réussi à le prendre, il le fit assassiner. Moins de deux ans après le traité de Kaïnardji, la Porte était rentrée en possession directe de tous les territoires que Daher et Alib-bey lui avaient arrachés. Les Échelles de Syrie étaient en droit d'espérer une existence plus calme sous l'administration de Djezzar-pacha.

V

L'INSPECTION DU BARON DE TOTT
L'ADMINISTRATION DE DJEZZAR-PACHA

Sous l'inflence d'événements locaux qui avaient hâté pour elles l'heure de la décadence, les Échelles de Syrie et de Palestine avaient été les plus éprouvées des Échelles du Levant, si l'on excepte celles de Morée. Mais toutes avaient ressenti à un moindre degré les effets de la crise extérieure et intérieure subie par l'empire ottoman, si bien qu'au début du règne de Louis XVI, la situation générale du Levant mérita de fixer l'attention du roi et de ses ministres.

Non seulement la ruine du pays, l'interruption du commerce, les avanies incessantes avaient grevé les Échelles de dettes, mais les dangers qu'elles avaient courus avaient réagi sur leur situation intérieure. A la faveur des incursions successives de Daher et d'Ali-bey, des mouvements continuels de troupes rebelles ou fidèles, les abus, l'indiscipline, le désordre s'étaient introduits ou avaient reparu dans les Échelles de Syrie et de Palestine. « Le commerce du Levant était à cette époque affecté de plusieurs vices : il était surchargé de droits; la nation française avait perdu une partie de son crédit; la mauvaise foi, qui s'introduisait, éloignait la confiance; il régnait la plus grande désunion dans la plupart des Échelles; des abus de toutes sortes avaient pris la place du bon ordre; les lois, les ordonnances et

les règlements étaient éludés et sans exécution; les troubles qui s'étaient élevés dans plusieurs parties de l'empire ottoman, et encore plus l'inconduite de quelques particuliers, avaient donné lieu à des avanies et à des emprunts, et, pour les acquitter, les différents corps de nation avaient surpris des autorisations pour imposer le commerce [1]. »

Le conseil du roi commença par parer, au moyen d'une ordonnance et de trois arrêts, aux nécessités les plus urgentes [2]. Puis, pour compléter ces mesures et déterminer mieux encore les abus et les remèdes, le roi fit faire l'inspection des Échelles et la confia au baron de Tott, qui avait rempli à Constantinople, pendant la guerre turco-russe, le rôle d'instructeur et de conseiller militaire des Turcs.

En informant la chambre de la décision du roi, M. de Sartine, ministre de la marine, définit ainsi l'objet de la visite dont il a chargé M. de Tott [3] : « Le principal objet de la mission de M. de Tott sera de faire exécuter en Levant les règlements que S. M. a jugé à propos de rendre... M. le baron de Tott sera également chargé de rendre à S. M. un compte exact de la situation des différentes Échelles, de faire provisoirement les ordonnances qu'il jugera nécessaires pour mettre des bornes aux dépenses excessives qui ont obéré les caisses de la plupart des Échelles et fixer les présents qu'il conviendra de faire aux puissances du pays et de proposer entre les moyens qu'on pourra employer pour remédier entièrement aux abus qui s'y sont introduits, y faire renaître l'ordre et la tranquillité et y rétablir une administration sage et exacte, sur les principes les plus propres

[1] Instruction relative à l'ordonnance royale de 1781. Préambule.

[2] L'ordonnance du 9 décembre 1776 établit une espèce d'école pour former des sujets. Le premier arrêt ordonna la liquidation et l'extinction des dettes des Échelles. Le deuxième rendit les avanies personnelles et les mit à la charge de ceux à qui elles seraient faites, et défendit toute espèce d'emprunts faits en corps de nation. Le troisième supprima toutes les différentes caisses établies dans les Échelles et fixa l'imposition unique que devait supporter le commerce du Levant.

[3] M. de Sartine à la chambre du commerce, le 23 septembre 1776. (Archives de la chambre de commerce.)

à accroître et à favoriser le commerce des sujets de S. M. » Comme M. de Maillet, le baron de Tott tint des conférences à Paris avec le ministre[1], à Marseille avec l'archivaire de la chambre du commerce, M. Isnard, et l'intendant de Provence, M. de la Tour. « Nous nous sommes accordés, écrit-il, sur les principes généraux qui doivent diriger toutes nos opérations... Nous avons cru que la protection et la liberté définie étaient la base la plus solide à prendre et celle qui ne pouvait être contrariée en aucun cas par les sophismes de l'intérêt particulier[2]. » L'inspecteur s'embarqua à Toulon le 26 avril 1777 sur la frégate *l'Atalante*, commandée par le baron de Durfort[3]. Il n'eut pas besoin, comme son prédécesseur, de défendre ses pouvoirs contre un ministre trop docile aux instigations du commandant de la frégate. Mais cela ne l'empêcha pas d'avoir avec le baron de Durfort des difficultés relatives au cérémonial : celui-ci écrivit même au ministre, pendant l'inspection, pour protester contre l'insuffisance des honneurs qui lui étaient rendus. « Je lui ai constamment sacrifié, répondit M. de Tott[4], les dégoûts qu'on m'a fait essuyer : je les ai préférés à l'exécution des ordres qui n'avaient pour objet que de me les épargner. »

Après avoir touché à Malte, et « reçu de Son Éminence l'assurance la plus positive de ses dispositions à empêcher que les corsaires ne nuisent à la tranquillité de nos établissements en Levant », M. de Tott visita La Canée, Alexandrie, le Caire et débarqua à Jaffa en septembre 1777. Jaffa était alors très peu prospère et se dépeuplait; le commerce n'en consistait plus qu'en toile et en riz de Damiette pour la consommation de Jéru-

[1] M. de Tott écrit en septembre 1776 à M. de Sartine : « Je vous prierai de vouloir bien m'entendre sur les moyens de profiter de ma mission pour établir en Levant la considération de S. M. de manière à assurer à ses sujets une protection suffisante. » (Archives des affaires étrangères.)

[2] Octobre 1776. (Archives des affaires étrangères. Carton : inspection de M. de Tott.)

[3] M. de Tott s'embarqua avec Mme de Tessé et M. le duc d'Ayen qui se rendaient en Sicile, et avec un naturaliste que lui avait recommandé Buffon et qui l'accompagna dans sa mission, M. Sonnini de Manoncourt.

[4] 4 janvier 1778. (Archives des affaires étrangères.)

salem, de Naplouse et de Rame [1]. Ce fut dans cette Échelle que M. de Tott se rendit aussitôt, à cheval, escorté du procureur de Terre-Sainte dont il « fut charmé de voir l'uniforme de récollet affourché sur un beau cheval arabe richement caparaçonné ». Rame lui parut susceptible d'une certaine prospérité grâce au commerce avec Gaza et l'Égypte, mais il fut surpris de trouver dans l'administration un « abandon total des principes les plus solides et les moins contrariés [2] ». Les négociants n'y avaient même pas connaissance des arrêts du conseil, qui étaient cependant parvenus en Syrie. Dès sa première étape, le voici donc aux prises avec les abus, avec la routine qu'il est chargé de déraciner. A Saint-Jean-d'Acre, à Seyde, à Alep, il liquide les dettes de l' « ancienne caisse » et fixe les dépenses auxquelles la nouvelle devra subvenir. Il est rare qu'il trouve, comme à Tripoli, quelques milliers de piastres à passer en recettes. Partout il pourvoit provisoirement aux objets les plus urgents, relève et note tout ce qui lui paraît à reprendre, dicte aux consuls et aux nationaux les principes de leur conduite. « J'ai soin, Monseigneur, écrivait-il à M. de Sartine [3], d'établir dans chaque Échelle les principes qui sont la base de la nouvelle administration. J'éprouve partout qu'ils étouffent les voix qui se disposaient à réclamer contre la suppression des abus dont on avait cru pouvoir se faire des droits; la discussion de ces principes dans les assemblées nationales m'éclaire aussi sur tous les objets dont le règlement général devra s'occuper, et je prépare les matériaux de cet édifice dont il n'appartient qu'à vous d'être l'architecte; mais je me flatte que je ne vous laisserai rien à désirer de ce qui peut en assurer la solidité. »

Dans ce rôle d'observateur et de critique, M. de Tott paraît avoir apporté une grande liberté d'idées et un certain esprit d'initiative. On reconnaît, aux observations qu'il communique à M. de Sartine, un contemporain et presque un disciple des philo-

[1] Mémoires du baron de Tott, t. IV.
[2] Archives des affaires étrangères.
[3] Octobre 1777. (Archives des affaires étrangères.)

sophes de la fin du dix-huitième siècle. Réagissant contre les prohibitions inutiles, il estime que l'État doit respecter la liberté individuelle chaque fois qu'elle ne s'exerce pas à ses dépens. « Je regarde, dit-il, comme utiles à l'État les règlements qui ôtent aux négociants la faculté de se nuire, parce que leur concurrence nuit à l'État. Elle le favorise au contraire dans la vente des produits de son industrie... Je ne crains pas de poser en principe que l'intérêt de l'État finit en Levant sur le produit de son industrie et y commence sur la matière première qu'on en emporte. » Sous l'influence des mêmes idées, il pensa, avec moins de justesse, que l'admission des étrangers au commerce du Levant développerait notre marine marchande sans faire de tort à nos négociants. La philosophie ne l'incline pas seulement à la liberté économique, mais au libertinage religieux. Il ne se contente pas, en effet, de signaler que « les abus, sur ce qui concerne les missions en général, sont à un degré qui nécessite le remède [1] ». Il rend un arrêt ordonnant le séquestre de tous les biens des « missionnaires ci-devant jésuites » qui ont continué à résider dans les Échelles après la dissolution de l'ordre. Les franciscains de Terre Sainte ne lui paraissent pas rendre d'autre service que de faire du pachalik de Jérusalem « un des meilleurs bénéfices de vexations [2] », en obtenant du pacha, à prix d'argent, des persécutions contre les religieux grecs. C'est un des rares points où sa perspicacité soit en défaut.

Son indépendance éclate dans son attitude vis-à-vis des nationaux et des consuls. Ses instructions signalaient particulièrement à son attention leurs querelles réciproques : il importait d'établir avec certitude auquel des deux en incombait la responsabilité. Quand un négociant lui parut coupable envers le consul, M. de Tott n'hésita pas, non seulement à lui donner tort, mais à appeler sur lui les rigueurs du ministre [3]. Mais, hors le cas de

[1] Archives des affaires étrangères.

[2] Mémoires, t. IV.

[3] Ainsi un certain Simian avait accusé en pleine assemblée le consul d'Alep, M. de Perdriau, de fautes très graves. « Chargé par vos ordres de préparer dans les Échelles la tranquillité que vous voulez y maintenir, écrit

culpabilité réelle, il incline plutôt à rejeter sur les consuls la responsabilité de leurs conflits avec les résidents. « Je dois rendre, dit-il, cette justice aux négociants des Échelles que j'ai parcourues, qu'ils n'ont jamais usé de tous les droits qu'on leur a donnés et qu'ils ont supporté sans tumulte tout ce qui était supportable [1]. » A chacune de ses étapes, il s'appliqua à discerner si le consul était à la hauteur de sa tâche, et, lorsqu'il le trouvait dépourvu des qualités nécessaires, il le « disposait à la retraite ». Un de ses premiers soins, à son retour, sera de soumettre au ministre ce que nous appellerions un « mouvement consulaire », par lequel presque tous les consuls avec qui il avait été en rapport devront être mis à la retraite. C'est ce qu'il appelle « mettre sous les yeux du ministre les titres de ceux des sujets de Sa Majesté qui, après avoir mérité, sont restés sans récompense [2] ».

De telles dispositions provoquaient de la part des consuls une mauvaise humeur qu'ils n'avaient pas toujours la prudence de dissimuler. Ainsi, quand *l'Atalante* jeta l'ancre à Seyde, M. de Taulès, prétextant une maladie, envoya à bord le vice-consul de Tripoli, et reçut M. de Tott à la porte de ses appartements, « en si bonne santé que, lui fit observer l'inspecteur, M. de Durfort était fondé à trouver mauvais qu'il se fût abstenu de l'aller voir. » Après le départ de l'inspecteur, M. de Taulès s'exprima publiquement sur son compte en termes désobligeants et assura que tout ce qu'il avait modifié serait rétabli. C'est la conscience avec laquelle M. de Tott remplissait sa mission qui lui valait ces tracasseries. « J'ai cherché à plaire, dit-il, pour faire oublier l'inspecteur qui déplaisait, et je suis parvenu à vivre passablement... Vous sentez, Monseigneur, que je n'ai pu arriver à ce but sans être aussi scrupuleux sur les égards que peu exigeant [3]. »

M. de Tott à M. de Sartine, je ne puis me dispenser de prendre à parti le sieur Simian comme perturbateur du repos public et comme coupable d'avoir voulu surprendre votre religion. » Octobre 1777. (Archives des affaires étrangères.)

[1] Archives des affaires étrangères.

[2] 1779. (Archives des affaires étrangères.)

[3] Archives des affaires étrangères, 1779.

Bien que soucieux, comme M. de Maillet, d'éviter les honneurs vains et coûteux, M. de Tott ne refusa pas d'entrer en relations avec les pachas. Mais il est un personnage à qui il paraît s'être fait scrupule de refuser le moindre honneur : c'est Djezzar. Se trouvant à Saint-Jean-d'Acre en même temps que l'inspecteur, ce pacha lui fit dire qu'il le verrait volontiers : il savait M. de Tott en crédit à Constantinople et craignait une démarche de lui auprès de la Porte. M. de Tott se plut à accroître son inquiétude : étant deux voyageurs, répondit-il, il ne lui paraissait pas utile qu'ils eussent une entrevue. Cette expression de « voyageur » appliquée à un pacha dans son propre gouvernement fut très sensible à Djezzar. Du moins essaya-t-il d'obtenir le salut de la frégate en se montrant sur la plage « avec une brillante cavalcade [1] » : les canons restèrent silencieux. Il retourna à Seyde où *l'Atalante* l'avait précédé de quelques jours. Dans le port se trouvait une caravelle turque dont M. de Tott, pendant son séjour à Constantinople, avait surveillé la construction, fait fondre l'artillerie, et dont le commandant lui devait son avancement. Cet officier n'eut pas plutôt appris que son bienfaiteur était à bord qu'il l'envoya complimenter, et, sur le reproche qu'il en reçut de n'avoir pas salué le pavillon du roi, il fit tirer neuf coups de canon, invita l'inspecteur à son bord, et renouvela la même salve à l'entrée et à la sortie. Ce fut un nouveau sujet de dépit pour Djezzar qui entra de nuit dans son propre port, pour éviter un affront qu'il ne tint pas à M. de Tott de lui infliger; M. de Durfort fit saluer la flotille au lever du soleil. Trompé par cet honneur sur lequel il ne comptait plus, Djezzar fit prier une seconde fois l'inspecteur de venir le voir : indifférent à la promesse d'une superbe pelisse que le pacha lui destinait, M. de Tott persista dans son refus. Il laisse paraître dans ses mémoires sa satisfaction d'avoir humilié Djezzar : les avances du pacha lui paraissent un gage de sa lâcheté et de sa faiblesse réelle. Il ne craint pas d'attribuer à la timidité de ses victimes la cause de

[1] *Mémoires du baron de Tott*, t. IV.

leurs maux : « Si nos négociants, écrit-il, n'ont pas été exempts des vexations du pacha, c'est qu'ils n'ont pas encore su montrer assez de fermeté pour lui en imposer, et ce gouverneur ne pourrait se dissimuler le danger auquel la fureur du peuple l'exposerait, s'il forçait, par ses mauvais procédés, nos négociants à se retirer. » M. de Tott se faisait singulièrement illusion sur l'attachement du peuple au privilège commercial des Français et l'avenir devait lui démontrer la fausseté de ses prévisions.

Après des arrêts à Tripoli, Alep et Alexandrette, qui ne furent marqués par aucun incident notable, l'inspecteur revint à Toulon en juillet 1778. Les plaintes, les récriminations de tous ceux qui avaient intérêt à le discréditer l'avaient précédé à Marseille ainsi qu'à Versailles. Il avait signalé au ministre, pendant sa mission, la « conduite indécente » de la chambre et son dessein « d'annuler les efforts qu'il faisait pour supprimer les abus ». Revenu en France, il se flattait pourtant « d'amener ses membres à des principes solides ». Mais ce qui l'affligeait le plus, c'étaient les préventions du ministre lui-même à son égard. « Je serais peu sensible à ces clameurs, lui écrivait-il, si vous ne m'annonciez que j'ai à justifier ma conduite, et vous sentez, Monseigneur, qu'après quinze mois d'un travail fatigant, la certitude de détruire les impressions qu'on vous a données ne peut être un prix qui me satisfasse [1]. » Les préventions de M. de Sartine furent bientôt dissipées, ainsi d'ailleurs que celles de M. de la Tour, de la chambre, et des négociants eux-mêmes.

*
* *

L'inspection de M. de Tott fut suivie de mesures législatives très importantes, et ces mesures furent prises conformément aux conclusions qu'il avait tirées de sa visite [2]. L'ordonnance du

[1] Juillet 1778. (Archives des affaires étrangères.)

[2] Dès 1778, M. de Sartine, qui fut certainement un des ministres les plus attentifs à l'administration du Levant, M. de la Tour et M. Isnard se livrèrent à un travail préparatoire des plus actifs. Un « projet de réforme dans l'administration des Échelles du Levant et de la chambre du commerce de Marseille », élaboré par M. Isnard en 1776 et qui avait déjà servi de base aux

27 novembre 1779 réduisit les membres de la chambre du commerce à huit députés et un échevin. Celle du 3 mars 1781, véritable code des Échelles du Levant, régla définitivement les attributions des consuls et des autres officiers royaux, la résidence, le commerce et la navigation des Français en Levant, la relâche des bâtiments du roi et les questions de cérémonial[1]. Cette ordonnance n'introduit dans le régime du Levant qu'une innovation fondamentale : la faculté accordée aux étrangers d'exporter du Levant en France et de France en Levant par navires français sans être frappés du droit de 20 pour 100. En outre, elle apporte à l'administration quelques dispositions nouvelles, telles que la hiérarchie des consulats généraux, des consulats et des vice-consulats, la création des drogmans-chanceliers, etc. Néanmoins, elle paraît inspirée de ce principe que les lois existantes pourvoyaient à tout et n'avaient besoin que d'être conciliées et appliquées. M. de Tott, dans ses mémoires, déclare les vices qu'il fut chargé de constater, « nés de la contrariété des lois plus que de l'inobservance des règles », et le préambule de l'ordonnance conclut ainsi ses observations : « Le roi fut d'avis que les anciennes lois suffisaient, pourvu qu'elles fussent appliquées, et décida de les faire revivre. »

Mais beaucoup de changements s'étaient produits depuis le temps de Maurepas et de Villeneuve, et l'ordonnance de 1781 eut cette triste fortune de déplaire aux uns parce qu'elle innovait, aux autres parce qu'elle conservait. Les négociants de Marseille protestèrent immédiatement contre la liberté du commerce accordée aux étrangers[2]. Cette mesure, dirent-ils au maréchal de Castries, qui avait remplacé M. de Sartine à la Marine, ne profiterait nullement à notre marine marchande et n'aurait d'autre résultat que de faire passer entre les mains de Grecs, de Levantins et d'autres étrangers le commerce actuellement exploité par

trois arrêts rendus à cette date, reçut une complète application par la réforme de cette chambre. (Archives départementales des Bouches-du-Rhône.)

[1] Archives de la chambre de commerce.

[2] Instruction relative à l'ordonnance du 3 mars 1781.

des facteurs français. « Quand il s'agit d'un commerce établi depuis trois cents ans, qui s'est toujours accru successivement, qui est arrivé à un point de prospérité sans exemple..., ne doit-on pas trembler d'en renverser les lois fondamentales[1]? » Ils montrent au ministre le désaccord de cette disposition avec les règlements et les privilèges qui font du commerce avec la Turquie un monopole pour la France : « Si jamais un commerce a excité la jalousie de nos voisins, c'est sans doute celui des Français au Levant... C'est dans cet état si fort envié qu'on veut nous donner des concurrents, et quels concurrents? Ces Orientaux qui vont devenir nos maîtres lorsque nous les avions pour tributaires, ces étrangers qui dans la Méditerranée mettent toute leur étude à s'immiscer dans ce commerce à notre préjudice. » Enfin, ils rappellent le conseil du roi à l'observation des principes économiques de l'ancien régime et l'adjurent de continuer à appliquer aux établissements français en Levant le système colonial : « Oui, nous devons regarder nos établissements en Levant comme des colonies formées en ces divers états de l'Empire ottoman, comme des comptoirs pareils à ceux établis dans l'Inde par les diverses nations qui y commercent, toutes plus jalouses les unes que les autres d'en éloigner les étrangers. » L'événement justifia d'ailleurs pleinement leurs craintes. La concession faite aux étrangers suscita à nos nationaux une concurrence insoutenable de la part des Grecs, des Arméniens, des Livournais, des Vénitiens et des Anglais. Elle prolongea la situation critique où le commerce languissait dans les Échelles de Syrie, jusqu'au moment où l'ordonnance du 29 avril 1785 vint la révoquer. « La liberté du commerce du Levant, écriront dix ans plus tard les députés d'Acre[2], a été pour les établissements de Syrie un des plus grands fléaux qu'ils aient essuyés depuis longtemps. »

[1] Mémoire des négociants de Marseille au sujet de l'ordonnance de 1781. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Mémoire sur le département du consulat de Seyde, Acre, 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

*
* *

Exemptes de tout esprit de système, les critiques des négociants de Marseille s'inspiraient uniquement de l'intérêt du commerce. Mais, dans les années qui suivirent sa promulgation, l'ordonnance de 1781 rencontra aussi des oppositions de principe. Elles émanaient de théoriciens, de philosophes qui condamnaient en bloc le régime du Levant, au nom de la raison et des lumières, et réclamaient une réforme radicale.

L'attention de tous ceux qui pensent, des hommes d'État aussi bien que des philosophes, se porte à cette époque sur l'empire ottoman, dont la décrépitude fait prévoir de plus en plus la disparition prochaine. Pour justifier l'appui que la France lui a prêté jusqu'alors, on invoque la situation commerciale exceptionnelle dont elle jouit en vertu des capitulations. Mais si cet appui n'est pas suffisant pour conjurer sa perte; si, d'autre part, la France peut espérer des bénéfices équivalents d'un régime économique tout différent, où la liberté remplacerait le monopole, où le droit commun remplacerait le privilège, pourquoi s'obstiner à soutenir la Turquie et à maintenir un régime commercial suranné, à étager un empire qui s'écroule et un système qui s'écroulera fatalement avec lui? La réforme commerciale se présente donc comme un corollaire du problème politique résolu par le démembrement de la Turquie.

C'est ainsi que Volney pose la question en 1788, dans ses *Considérations sur la guerre des Turcs*. La France est-elle à ce point intéressée à l'existence de l'empire ottoman qu'elle doive tout mettre en œuvre pour la maintenir? L'intérêt du commerce se présente immédiatement à l'esprit de Volney. Il emprunte à la Syrie et à l'Égypte, qu'il vient précisément de visiter, tous les exemples dont il appuie son argumentation. « Prétendre que l'état actuel de l'empire turk est avantageux à notre commerce, c'est, dit-il, se proposer ce double problème : si un empire peut se dévaster sans se détruire, et si l'on peut faire longtemps un commerce riche avec un pays qui se ruine? »

Or, n'a-t-on pas vu le commerce de la France avec l'Égypte et la Syrie diminuer à la suite des troubles qui ont désolé ces provinces? Acceptons donc l'établissement d'une domination plus éclairée et plus forte sur le Levant. Sans doute, après les Turcs, « nous ne trouverons pas de gouvernement qui, nous préférant à ses propres sujets, ne nous impose que 3 pour 100 de douanes, pendant qu'il exige d'eux 10 pour 100. » Mais il n'y aura pas lieu de regretter nos privilèges commerciaux : une fois les capitulations et toutes les ordonnances déchirées, une fois l'égalité et la liberté proclamées, nos facteurs sans doute ne seront plus en état d'exploiter le commerce du Levant Nous l'exploiterons donc par les indigènes, par les Levantins, et ce sera tout avantage pour nous, car nous éviterons ainsi toutes les dépenses d'entretien des Échelles : or « il est de fait et de principe que plus le commerce se traite avec économie, plus il acquiert d'étendue et d'activité ».

Répandues en France par les philosophes, ces idées de réformes radicales, de liberté et d'égalité appliquées au commerce pénétraient dans les Échelles. Les intéressés, en se les assimilant, les déformaient : ce n'était pas le triomphe de la raison et de la justice qui les séduisait; c'étaient l'affaiblissement de l'autorité consulaire, l'abrogation de toutes les règles, de toutes les obligations, de toutes les prohibitions qui restreignaient leur liberté individuelle. Ils surent qu'ils avaient des avocats en France et parlèrent haut. Des voyageurs moins avisés que Volney, des aventuriers comme le comte de Ferrières-Sauvebœuf [1] enregistrèrent leurs doléances et s'en firent les interprètes

[1] Les voyages du comte de Ferrières-Sauvebœuf sont de 1782 à 1789. Ses mémoires sont de 1790. Les mémoires de ce singulier personnage contiennent un chapitre intitulé : « Manière d'établir en Levant et en Barbarie des consuls point onéreux à l'État et qui rendront au commerce l'activité qu'il n'a plus; suppression des drogmans, charges inutiles et qu'on peut suppléer sans grever le trésor royal et d'une manière à exempter de leurs vexations les négociants qui ont les moyens de s'en passer. » Le dessein exposé sous ce titre pompeux est celui de rétablir des consuls élus parmi les marchands et continuant à faire le commerce, et de se servir comme interprètes des gardes-magasins qui savent presque tous les deux langues.

à leur retour. Ces attaques contre l'institution consulaire — qui dégénéraient toujours dans les Échelles en attaques contre le consul en fonctions — diminuaient la discipline et la cohésion, partant la force de résistance des nations de Syrie et de Palestine au moment même où elles en avaient le plus besoin.

Le gouvernement de Louis XVI montra la même aversion pour les principes politiques et pour les réformes commerciales qu'on l'invitait à faire siens. Prêter la main à un démembrement de l'empire ottoman était directement opposé aux principes du nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes, dont la loyauté répugnait à un tel dessein, et qui, par son refus d'y participer, empêcha Joseph II de le réaliser. Un nouvel ambassadeur partit en 1784 pour Constantinople : il n'était autre que ce comte de Choiseul-Gouffier qui avait, quelques années auparavant, adressé des vœux aux insurgés de Morée. Mais il avait dû rétracter, pour obtenir ce poste, ce qu'il appela lui-même « une bagatelle purement littéraire[1] ». Une mission composée d'ingénieurs et d'officiers de toutes armes devait travailler, sous sa direction, à doter la Turquie d'une armée, d'une flotte et de fortifications. Quant au commerce et à l'administration des Échelles, ses instructions lui prescrivaient de bien garder « le dépôt d'une des plus belles propriétés de la monarchie ». Renoncer spontanément à ces privilèges que l'ignorance des Turcs nous reconnaissait volontiers, cela eût paru absurde à Choiseul-Gouffier lui-même. « Si les Turcs, écrira-t-il plus tard, sont les plus incommodes des alliés, et ceux qui, par leur ingratitude et leurs mauvais procédés de tous genres, méritent le moins de ménagements, ils doivent aussi être considérés comme une des riches colonies de la France, et S. M., en se chargeant de la conservation de cette colonie, acquerrait le droit de lui imposer des conditions[2]. » Traditionnelle et conservatrice, telle était la politique de la monarchie vis-à-vis de l'empire ottoman et des Échelles du Levant. La royauté française, le

[1] L. Pingaud, *Choiseul-Gouffier.*
[2] *Id., ibid.*

traitement de faveur et la situation éminente qu'elle nous avait procurés par les capitulations, les lois et ordonnances qui réglaient l'exploitation du commerce du Levant selon des principes conformes à l'esprit même de l'ancien régime : tout cela semblait ne faire qu'un et devait s'effondrer ensemble.

*
* *

La puissance et les moyens du nouveau pacha d'Acre, Djezzar, vont se développer parallèlement à l'esprit de réforme et d'insubordination que nous avons vu naître dans les Échelles.

Tout en résidant à Saint-Jean-d'Acre, dont il avait fait sa capitale, Djezzar gouvernait l'ancien pachalik de Seyde, auquel il avait même ajouté des territoires relevant de Damas et de Jérusalem. Il fut, en outre, nommé pacha de Damas en 1785 [1], ce qui le rendait maître de toute la Syrie, moins la partie septentrionale. « L'on dit qu'il sollicite encore Alep, » écrit Volney à la même époque. Des luttes qu'il avait soutenues contre Daher, contre les fils du cheik, contre les Druses et les Mutualis, il avait retiré un crédit très considérable auprès de la Porte, un prestige personnel très grand auprès de ses sujets, et surtout une armée bien aguerrie qui le rendait redoutable même au sultan. Il était donc en situation de faire beaucoup de mal à nos nationaux et sa rapacité l'y disposait.

Pourtant le consul de Seyde, M. Arasy, se félicite encore en 1782 des procédés du pacha envers la nation. Le vice-consul d'Acre écrit, il est vrai, qu' « il est d'un caractère despote et ne conçoit de loi que sa volonté [2] », mais ne dit pas que sa présence ait causé de dommages sérieux aux Français. M. Renaudot, nommé consul à Saint-Jean-d'Acre le 11 mars 1783, entretient d'abord avec lui de bons rapports. Il se flatte d'avoir amené le pacha à « accorder de la considération aux affaires » des Français et d'être honoré de son amitié. De son côté, Djezzar a recouru à l'entremise du consul de France pour se procurer

[1] Le consul Renaudot à la chambre, 28 mars 1785.

[2] M. Martin à la chambre, 19 août 1782. (Archives de la chambre de commerce.)

des armes et des munitions. En 1788, il donne commission à M. Renaudot de lui faire venir « 6 canons de campagne en fer, du calibre de 3 livres de balle, leurs affûts en bois bien faits, tous refouloirs, tire-bourre, écoubillons, enfin tout ce qui est nécessaire pour eux ; 600 boulets du calibre, plus traits, courroies et selles pour six chevaux [1] ».

De ce que les Français d'Acre étaient encore en paix avec Djezzar, on ne saurait conclure qu'ils n'eussent pas souffert de sa tyrannie. Les révoltes continuelles des Druses et des Mutualis, les campagnes de Djezzar contre eux, peu meurtrières mais suffisantes pour ravager les cultures, ruinèrent le pays et interrompirent le commerce. Les paysans « occupés du soin de se défendre couraient plutôt aux armes qu'à leurs récoltes, dit Renaudot [2], ce qui leur a fait négliger les soies et les filatures ». Après quelques années du gouvernement de Djezzar, la culture était abandonnée, les campagnes dévastées, les paysans ruinés, la population des villes dépouillée, le commerce anéanti, la Syrie en un mot réduite au dernier degré de la désolation. « La misère est si grande dans le pays, écrit Renaudot, que les herbes même sauvages sont dévorées aussitôt qu'elles sortent de la terre et qu'il faut que le gouvernement ait la précaution de faire brûler les charognes pour ne pas voir des hommes les disputer aux animaux carnivores... La mortalité a été si cruelle cet hiver que j'ai cru que l'espèce humaine s'éteindrait à Acre. Depuis le mois de novembre, il est mort 4,557 personnes dans la ville... Les étrangers et les soldats ont fourni la majeure partie de ces victimes [3]. » Dans un pays aussi dévasté, sans cesse agité par des révoltes, livré au bon plaisir d'un tyran, l'existence des Français ne pouvait être qu'extrêmement précaire et malheureuse. « Depuis un an environ, dit en effet Renaudot, nous avons éprouvé les trois fléaux destructeurs de l'espèce humaine,

[1] Décembre 1788. (Archives de la chambre de commerce.) Ces fournitures étaient destinées à la sécurité du pèlerinage de la Mecque, que Djezzar conduisait en qualité de pacha de Damas.

[2] 16 novembre 1784. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] 1787. (Archives de la chambre de commerce.)

la guerre, la peste et la famine... Il s'en présente un quatrième aujourd'hui, qui abat le courage (c'est la piraterie)... Il nous fait apercevoir, avec l'effroi qu'auraient pu causer les précédents, un enchaînement de malheurs qui rejailliront nécessairement sur la métropole ». Enfin la tyrannie de Djezza n'atteignait pas la nation que par le contre-coup de la ruine générale. Possesseur de toutes les récoltes, adjudicataire de toutes les fermes, il exerçait sur la vente de tous les produits un monopole qui le rendait maître de hausser le prix des objets d'exportation. Les Français étaient donc en relations d'intérêt constantes avec lui, et c'était pour lui une occasion permanente de vexations et de chicanes.

*
* *

En 1789, les résidents de Syrie fondaient cependant grand espoir sur l'abondance des récoltes, quand la trahison d'un nommé Sélim fomenta une insurrection contre Djezzar.

« Tous les mécontents, écrit le consul d'Acre [1], se sont rangés sous les drapeaux de Sélim-pacha, qui a, dit-on, formé le projet de délivrer la Syrie du fléau qui la désole depuis quinze ans. » Voilà de nouveau les Français dans les transes : il ne s'agit déjà plus pour eux de la perte d'une récolte dont « ils escomptaient l'indemnité de quatre années d'inaction » ; ils vont, selon toute probabilité, être exposés aux horreurs d'un siège que l'humeur de Djezzar rend particulièrement redoutable.

Le 4 juin, les rebelles ayant paru devant Acre « furent chassés, dit le consul, comme par prestige par quelques malheureux armés à la hâte [1] ». Leur déroute laissa le champ libre aux représailles de Djezzar. Depuis la retraite de Sélim, ce ne furent que proscriptions, exécutions, avanies atteignant « ceux de qui il se défie comme ceux de qui il soupçonne du bien ». Les Français éveillaient malheureusement et la défiance et la cupidité du pacha. Il commença par faire main-basse sur leurs biens et leurs marchandises ; mais alors qu'ils pouvaient la croire assouvie, sa fureur redoubla. « Des ennemis de la nation ayant fait soup-

[1] 2 août 1789. (Archives de la chambre de commerce.)

çonner au tyran que le vice-consul de Seyde et ses nationaux entretenaient des intelligences avec les rebelles, il s'est permis, dit Renaudot[1], les propos les plus outrageants contre tous les Francs, en a chargé mon drogman et nous a publiquement menacés d'une vengeance éclatante. » Les insinuations de nos ennemis tiraient leur origine d'un prêt de 1,500 piastres que les résidents de Seyde, soit de leur plein gré, soit contraints et forcés, avaient fait à Sélim-pacha. Ils furent assez maladroits pour réclamer à Djezzar, par l'entremise de leurs compatriotes d'Acre, le remboursement des sommes avancées pour le combattre[2]. C'est cette demande importune qui provoqua l'accès de fureur de Djezzar. Cette fois, le consul « ne balança pas à former le projet d'abandonner avec ses nationaux ce pays désolé ». Soixante personnes attendaient leur salut de cette évasion que la surveillance du pacha rendait difficile. Renaudot demande à l'ambassadeur l'envoi d'une frégate : M. de Séran se rend à Saint-Jean-d'Acre sur l'*Impatient*. Nos nationaux ne s'embarquent pourtant pas à son bord : au dernier moment, ils n'ont pu « se résoudre à abandonner d'aussi grands établissements à la veille d'une récolte, qui pouvait réparer une partie des dommages causés à leur commerce par quatre années d'inaction[3] ». Bientôt ils s'applaudiront du parti qu'ils ont pris : Djezzar, plus heureux, devenait moins féroce : à mesure que le danger s'éloignait de lui, il devenait moins défiant, moins sanguinaire. « Nous ne désespérons pas, écrit le consul, de voir les affaires reprendre leur cours ordinaire. »

*
* *

Dès les premiers mois de 1790, les Français n'espéraient déjà plus l'amélioration de leur sort que de la déposition de Djezzar : « Si elle n'arrive bientôt, disaient-ils, il faudra renoncer et abandonner[4]. » A Constantinople, l'ambassadeur mettait tout en

[1] 2 août 1879. (Archives de la chambre de commerce.)
[2] Le comte de Choiseul-Gouffier à la chambre de commerce, décembre 1790. (Archives de la chambre de commerce.)
[3] Renaudot, 16 décembre 1789. (Archives de la chambre de commerce.)
[4] Renaudot, 10 mars 1790.

œuvre pour l'obtenir. Après avoir reçu de M. de Séran les mémoires que lui avaient remis nos nationaux d'Acre, M. de Choiseul-Gouffier s'était rendu auprès de Rachid-effendi dont l'amitié lui était gagnée : ce ministre lui avait proposé de se laisser dicter les commandements qu'il lui plairait, mais ne lui avait pas caché les dangers auxquels le ressentiment de Djezzar exposerait nos nationaux; tous deux avaient donc fait écrire au pacha par le kaïmakan une lettre très forte pour l'engager à rendre ses bonnes grâces aux Français. Cette lettre étant restée sans effet, M. de Choiseul-Gouffier avait insisté très vivement auprès de la Porte pour qu'un secrétaire, qui se rendait à Jérusalem, s'instruisît des différends de Djezzar avec la nation et en rendît compte au ministre : l'ambassadeur avait écrit lui-même au pacha une lettre personnelle. Il ne se dissimulait pas l'inefficacité de ces demi-mesures et regrettait les ménagements qu'il fallait observer à l'égard d'un tyran, faute de pouvoir employer contre lui le seul moyen susceptible de succès, la force. « Mais, écrivait-il [1], si la Porte pouvait rassembler des troupes, elle les enverrait au secours du grand vizir, peut-être prisonnier en ce moment. C'est le prince Potemkin qui l'inquiète avec raison, et nous devons même lui savoir gré de prendre un intérêt aussi vif à nos affaires, lorsque tous ses soins, tous ses moyens sont absorbés par sa défense [2]. » Ainsi, les usurpations, les abus de pouvoir de Djezzar trouvaient dans la seconde guerre turco-russe le même encouragement, le même concours que la première avait apportés à la rébellion ouverte de Daher et d'Ali-bey : mais, cette fois, la Porte était résolue à tout pardonner plutôt que de pousser à bout un gouverneur qu'elle n'était pas assez forte pour abattre.

[1] Décembre 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] « M. de Choiseul me manda l'année dernière que la Porte ne lui avait point dissimulé qu'elle était hors d'état, dans les circonstances, de réprimer la conduite de Djezzar qu'elle blâmait beaucoup. » Renaudot, 25 septembre 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

François Ch.-Roux.

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS

Les raisons du nationalisme, par M. Léon de Montesquiou. Paris, librairie Plon, 1905, in-8°.

Les conférences, que M. de Montesquiou a réunies et publiées en un volume sous ce titre, *les Raisons du nationalisme*, datent des premiers mois de 1905. Deux ans, c'est un peu trop long pour la parole ailée qui est celle de M. de Montesquiou. D'autant que la première de ces conférences est un simple développement du livre de M. Barrès, *les Déracinés*, et que nous avons eu depuis le superbe discours de M. Barrès à l'Académie. La seconde conférence est intitulée : *la Thèse sociale de l'Étape;* or, dans un roman fameux, M. Bourget a repris, avec la maîtrise de son talent, cette thèse de son dernier volume : *Sociologie et Littérature*. Les autres conférences sont de la pure politique intérieure. Ce n'est point un problème que la *Revue d'histoire diplomatique* soit fondée à résoudre, ou même une question qu'elle ait coutume d'étudier.

Mais rien ne l'empêche de louer, comme il le mérite, le style plein d'énergie et de feu, la discussion pressée de M. de Montesquiou. Ses thèses, pour n'être point nouvelles, sont présentées de la meilleure façon. Il met aux prises Rousseau, Balzac et Taine, les régimes positifs et les régimes métaphysiques, la tradition et la Révolution. Toute l'évolution sociale qui a son point de départ en 1789 est loin de lui agréer. Il est un peu trop loyal et trop ardent partisan de sa doctrine pour ne pas avoir trouvé, dans le but de la défendre, de ces raisons que la raison ne comprend pas.

F. de St-C.

Les droits législatifs du Président des États-Unis d'Amérique, par Henri Bosc. Paris, Arthur Rousseau, 1906, in-8°.

Quelque nettement séparés que soient les pouvoirs de l'État, selon le désir de Montesquieu, ils ne se rencontrent pas moins sur quelque point de l'arène politique. Cette séparation semble, plus qu'ailleurs, parfaite aux États-Unis : le Président n'est que le chef du Pouvoir Exécutif : les Chambres, le seul organe législatif; et pourtant, on n'a pu refuser au Président quelques moyens de participer à la confection des lois : il a le droit de message et le droit de *veto*. Si dans la conception primitive des constituants américains, le Président de la République n'était qu'un organe superfétatoire, si d'ailleurs les pouvoirs fédéraux n'étaient considérés que comme secondaires, et si au contraire la véritable unité politique résidait dans chacun des États, il n'en est plus ainsi aujourd'hui : les droits des États sont très restreints, ils se sont restreints eux-mêmes par l'usage; les pouvoirs fédéraux ont

grandi, par contre, sans cesse, et le Président de la République des États-Unis est plus puissant, parce qu'il est plus indépendant que tous les souverains constitutionnels de l'Europe. Quand le choix des électeurs, ou le hasard, porte à cette magistrature suprême un homme supérieur, ayant une personnalité propre, il attire tout à lui : ce fut le cas de Jackson et de Grant. C'est le cas de Roosewelt.

L'étude très approfondie, très claire et très suggestive que M. Henri Bosc a faite des droits législatifs du Président des États-Unis, doit fixer notre attention et nous faire une fois de plus observer que ce n'est pas tant dans les textes qu'on découvre l'importance des faits, que dans l'état d'esprit de ceux qui les appliquent, dans la situation où ils se développent : les fruits du même arbre varient selon le terrain.

Le droit de message et le droit de *veto* sont deux privilèges ordinairement réservés aux chefs d'État qui, en Europe, n'en font pourtant pas l'usage qui leur donnerait un rôle prépondérant dans la confection, dans la consécration définitive des lois. En Amérique, au contraire, le Président use de ses droits souvent, et son intervention est ordinairement d'une telle importance que le Corps législatif a soin d'en tenir grand compte. La raison bien connue de cette différence, dans la compréhension du même rôle, consiste dans l'esprit même de la constitution américaine, qui, rabaissant les ministres au rôle de simples commis du chef de l'État, engage complètement la responsabilité de celui-ci. L'intervention du souverain constitutionnel irresponsable se fait par l'intermédiaire de son ministère, dont l'influence sur les Chambres est constante : celle du président responsable doit se faire directement. Par le droit de message il peut proposer aux Chambres l'étude d'un projet de loi, indiquer sur quel sujet il serait utile de légiférer; il peut également intervenir au milieu même de la discussion et, en donnant son avis en temps opportun, faire réfléchir le législateur. Si le Président appartient au parti qui a la majorité dans les Chambres, nul doute que ses avis ne soient écoutés. Si, au contraire, les députés ont passé outre, le Président use alors de son second droit : le *veto*. Par le message, il ne peut donner que des conseils; par le *veto*, il arrête l'œuvre législative. La loi qu'il repousse doit être examinée à nouveau par les Chambres, et ce n'est plus une simple majorité qui est requise pour forcer la main au chef de l'État et annihiler son opposition, mais une majorité des deux tiers. En pareil cas, il est rare qu'elle se trouve. L'importance de ce droit sagement exercé est donc considérable; le Pouvoir exécutif devient, grâce à lui, le modérateur parfois indispensable des entraînements parlementaires. Les chefs d'État américains n'ont pas craint de faire un fréquent usage de leur droit, qui est par là même un organe normal de gouvernement. Chaque président a opposé quelque *veto* pendant sa magistrature. Johnson en a opposé 21; Grant, 17 durant sa première présidence, et 26 durant la seconde; Cleveland, en constante opposition avec les Chambres, ne craignit pas, de 1885 à 1889, de mettre son *veto* à 301 projets de loi.

L'étude juridique de M. Bosc, quelque éloignée qu'elle soit des travaux habituels des lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique*, ne méritait pas moins de leur être signalée, tant pour l'intérêt du sujet que pour la très lumineuse façon dont l'auteur l'a développé.

Pierre Rain.

Soldats ambassadeurs sous le Directoire, an IV-an VIII, par A. Dry. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906, 2 vol. in-8° avec gravures.

Voici un ouvrage de premier ordre et d'une envergure autrement considérable que son titre ne prête à le croire. Sans doute l'auteur nous entretient surtout des missions du général Pérignon et de l'amiral Truguet à Madrid, des généraux Aubert Dubayet à Constantinople, Clarke en Italie, de Canclaux et Lacombe Saint-Michel à Naples, Bernadotte à Vienne. Mais comme il a su élargir son sujet, qui est devenu l'histoire diplomatique de l'Europe de 1795 à 1799! Quand il arrive aux événements qu'il veut nous retracer, une excellente introduction sur la première période de la république, sa politique, ses généraux, ses ministres, ses agents diplomatiques, nous a déjà mis au courant de la mentalité de l'époque et de la situation. Nous n'avons plus qu'à étudier avec lui les dépêches, instructions officielles, récits contemporains, correspondances inédites dont il nous présente le consciencieux dépouillement dans un style alerte, clair et rapide. Les anecdotes amusantes, les portraits agréablement dessinés, les détails curieux y abondent. Et quelle substantielle annotation! Le moindre nom y est identifié, toute allusion élucidée. Chaque fait énoncé trouve dans sa note la source qui l'a indiqué, la documentation qui l'appuie. Ce n'est pas en un compte rendu auquel la place est mesurée qu'il est possible de résumer même brièvement une œuvre aussi vaste et aussi diverse. Appeler simplement l'attention des lecteurs de la *Revue* sur ces deux volumes sera déjà mériter leur reconnaissance.

B.

Une ambassade persane sous Louis XIV, d'après des documents inédits avec treize planches hors texte, par Maurice Herbette. Paris, Perrin et Cie, 1906, 1 vol. in-8°.

Quel piquant récit M. Maurice Herbette a su tirer des archives des Affaires étrangères, des correspondances, gazettes et mémoires du temps! Comme on comprend, à le lire, que l'ambassade de Méhémet-Riza-Beg, envoyé du schah de Perse auprès de Louis XIV, ait paru une somptueuse mascarade destinée à dérider un instant la vieillesse morose du Grand Roi! N'était-il pas un véritable personnage de carnaval, ce Kalender, modeste percepteur de la province d'Erivan, choisi sur le refus de tous autres et en *catimini* de crainte de mécontenter l'Angleterre, la Hollande et surtout la Porte? Sa suite se compose de vingt Persans, dont un mollah et un astrologue. Il se déguise en pèlerin de la Mecque pour traverser les états du sultan. Les cadeaux qu'il apporte dissimulés dans les balles de soie d'un marchand arménien vont, eux, directement à Marseille, où après des péripéties sans nombre, des ruses bizarres et inutiles, Méhémet aborde le 23 octobre 1714. La Santé a déjà fait ouvrir les ballots de l'Arménien : violente colère de l'ambassadeur qui ne se calme que sur la promesse d'une entrée solennelle, ce qui n'était d'usage qu'à Paris ou à Versailles. On se met en quatre pour l'amuser, et sa morgue et ses fantaisies s'en accroissent singulièrement. La maison de l'inspecteur général de la marine est la sienne et il ne veut plus la quitter. Les frais prolongés dont il est la cause ne le préoccupent guère. Bref, il devient ingouvernable; et M. de Saint-Olon, chargé par le roi de l'accompagner, est loin d'être au bout de ses peines. On le décide à poursuivre sa route en prenant l'engage-

ment de lui ménager un défilé triomphal dans les villes où il passera. A Avignon, il entend garder le carrosse qu'un sieur Le Bret a eu l'obligeance de lui prêter. A Montélimar, il accepte vingt livres de nougat, mais repousse d'un coup de pied dans le ventre une jeune femme qui regarde ses diamants de trop près. A Moulins, il voit exposé le cadavre d'un condamné à la roue et aussitôt exige une seconde représentation de ce supplice. Aucun criminel n'est, dans le moment, à rompre vif; et lui, d'offrir pour cette opération un de ses gens!

C'est de Charenton qu'il doit partir en grande cérémonie pour son entrée officielle. Quinze jours s'y écoulent en chicanes sur des questions d'étiquette. Tantôt la lune n'est pas favorable, tantôt c'est le ministre Torcy qui doit venir lui-même le chercher. Méhémet-Riza-Beg se contente enfin d'un maréchal de France et de l'introducteur des ambassadeurs. Ici, scène grotesque : pour ne pas se lever à leur arrivée il les reçoit à cheval; on le fait descendre et il s'asseoit aussitôt; on le menace de le priver de tout honneur, on le saisit par les boutons de sa veste pour le mettre debout, et il se précipite de suite dans le carrosse de gala. Exigences sans nombre à l'hôtel de Tournon, demeure des ambassadeurs de passage. Le mobilier, des plus luxueux, n'a pas son agrément; il lui faut des divans à l'orientale, point de figures d'êtres animés dans son oratoire. Cependant il apprécie le vaste lit occidental.

On a souvent raconté les magnificences sans pareilles de la réception de Versailles. L'orgueil de Méhémet seul fut flatté par l'accueil d'un si puissant roi. Son regard resta indifférent à toutes les splendeurs qui l'entouraient. Il ne cessa de fumer son éternelle pipe, que portait près de lui un de ses officiers. Prier et fumer étaient ses uniques occupations dans cet hôtel de Tournon, où il demeura six mois avec 500 livres mises chaque jour à sa disposition par la cassette royale. Les monuments de Paris, les Tuileries, l'Opéra, les Gobelins ne l'intéressent pas. Le *djerid-baz* ou jeu du javelot sur les remparts est son divertissement préféré; et il ne saurait manquer d'aller prendre son bain quotidien chez Du Buisson, à cent livres chaque jour. Aussi lui installe-t-on rue de Tournon une salle affectée à cet usage dont le coût est de 10,000 livres. Quand dans ses sorties il croit avoir à se plaindre d'un badaud ou même d'un officier du roi, il dégaine son grand sabre et veut les pourfendre, à moins qu'il ne réclame leur tête.

Les ministres excédés cherchent à en finir et rappellent à l'ambassadeur du schah Hussein l'objet de sa mission : un traité de commerce et surtout l'envoi d'une escadre pour aider la Perse à s'emparer de Mascate. Méhémet-Riza-Beg se méfie fort de celui qu'on lui propose, très avantageux pour notre commerce et sans engagements sur la question de Mascate. Il prévoit que son maître le punira de mort. Le 13 août, Louis XIV, déjà malade, ne peut lui donner qu'une audience de congé « sans magnificence d'habits » et avec une assistance restreinte. Le lendemain, les cadeaux d'adieu lui sont apportés; ils sont aussi variés et de grande valeur que les siens étaient médiocres. Il faut encore y joindre, sur le désir de Son Excellence, un lustre de cristal. Méhémet n'a plus qu'à partir, mais il se déclare accablé d'écritures, et comme l'hôtel de Tournon est à préparer pour une ambassade du Portugal, on l'envoie habiter jusqu'à son départ une maison à Chaillot. S'il tarde encore, sa pension sera supprimée. Il se dirige enfin vers le Havre en chalands ornés de tapisseries. A Rouen, où il fait encore une entrée solennelle, il se montre vraiment ému d'apprendre la mort de Louis XIV, et se

rembarque pour le Havre, d'où l'*Astrée* doit le conduire en Moscovie. Un singulier colis était venu s'ajouter à Rouen aux nombreux bagages du Persan. C'était une caisse à claire-voie, supposée contenir des porcelaines, des livres saints, des archives, et dont Méhémet s'occupait avec sollicitude. Le contenu n'en était autre que Mme d'Épinay, fille d'une dame de Roussy, que l'ambassadeur avait distinguée d'entre les visiteuses de toute catégorie qui s'empressaient à Paris autour de lui. Ils avaient vécu ensemble et ne voulaient pas se séparer l'un de l'autre. Le précieux paquet était déjà en mer quand, sur les plaintes de Mme de Roussy, ordre arriva au port d'empêcher l'enlèvement de Mme d'Épinay.

Méhémet ne put supporter jusqu'au bout la traversée et commença, dès Copenhague, sa rentrée en Perse par la voie de terre. Abandonné par une partie de son escorte, dévalisé par des brigands, il mit vingt et un mois pour gagner Érivan et y apprendre la disgrâce du grand-vizir son protecteur. Rongé d'inquiétude de l'accueil que le traité signé et les présents pillés pouvaient lui réserver, il perd la tête et s'empoisonne. Ce fut Mme d'Épinay, accouchée pendant le voyage et devenue musulmane, qui apporta au Sophi ce qui restait des cadeaux du roi de France.

Ce court sommaire ne saurait donner une idée suffisante de cet ouvrage. L'exposé de nos relations antérieures avec la Perse et de nos intérêts d'alors en ce pays, l'étude de ce traité de 1715 et les documents qui y sont joints, font de ce livre un travail dont l'utilité ne le cède en rien à l'agrément. Une annotation qui ne laisse aucune ignorance au lecteur, la reproduction de curieuses estampes de l'époque qui le font assister aux incidents racontés, des tables alphabétiques très complètes, viennent encore assurer le succès de ce volume.

B.

L'achat des actions de Suez, novembre 1875, par M. Charles Lesage, inspecteur des finances, maître de conférences à l'École des sciences politiques. Paris, librairie Plon, 1906, in-8°.

A la fin du mois de novembre 1875, le bruit se répandait dans les chancelleries et dans la haute banque que le gouvernement anglais venait d'acquérir un nombre considérable de *Shares*, d'actions du canal de Suez, toutes celles que possédait le khédive. C'était exact. Le vice-roi d'Égypte, Ismaïl, aux prises avec les difficultéss financières les plus pressantes, avait vendu à l'Angleterre, moyennant 100 millions, 177,442 actions de la Compagnie de Suez, qu'il possédait. Le premier ministre, M. Disraëli, avait en quelques jours décidé, presque seul, cette importante affaire. M. Nathan de Rothschild, de Londres, avait fourni les fonds nécessaires. La négociation avait été ouverte le 16 novembre dans l'après-midi : elle était close dans la matinée du 25; et dès le 26 novembre, les titres étaient déposés au Consulat britannique du Caire.

Les conséquences de cet achat étaient considérables. Si l'on songe que lorsque M. de Lesseps constitua la Société du canal de Suez, cette Société n'émit que 400,000 actions, le stock acheté par l'Angleterre en faisait la principale actionnaire, ou pour mieux dire, presque la maîtresse du canal. En raison des conditions du contrat, l'Angleterre prenait, comme on l'a dit, une véritable hypothèque sur l'Égypte elle-même. Ce fut une des bases

de son intervention politique; et quel merveilleux parti sut en tirer sa diplomatie, tenace, avisée, patriote! Cette histoire serait celle de l'action anglaise sur le Nil, avec tous ses grandioses développements. Au point de vue français, la hardie manœuvre de l'Angleterre souligne aussi la politique affaiblie qui a son point extrême dans la déplorable rencontre de Fachoda. En effet, ces actions d'Ismaïl furent offertes à la France. La France, ou mieux les porteurs français détenaient déjà plus de 200,000 actions. Si le gouvernement, saisissant l'occasion, s'était assuré les actions d'Ismaïl, et avait pu soutenir sa position par une politique plus ferme, quelle situation la France aurait acquise dans la vallée du Nil! Or il est constant qu'un banquier du Caire, un Français, M. Dervieu, fit à la haute banque de Paris les propositions les plus intéressantes et les plus pressantes. Sous la forme d'achat des actions ou d'avances sur titres, il entra en pourparlers avec le groupe de la Société Générale et celui du Crédit Foncier. L'attitude de ce grand établissement mit fin à la négociation. M. Dervieu et M. de Lesseps sollicitèrent vainement le gouvernement français. M. le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, et M. Léon Say, ministre des finances, ne crurent pas possible de donner suite à l'affaire. Le duc Decazes avait eu l'idée de sonder à ce sujet (*to pump*) lord Derby, et de lui demander s'il aurait des objections à l'achat des actions du khédive par un groupe de capitalistes français. La réponse fut catégorique : un *non* très formel. En même temps, l'Angleterre négociait. Le consul général d'Angleterre au Caire, le major Stanton, était avisé par lord Derby (15 novembre) du projet français. Il en conféra aussitôt avec le premier ministre du khédive, Nubar Pacha. Le 18 novembre, il recevait de lord Derby l'ordre d'informer le khédive que l'Angleterre était disposée à acheter les titres; le 24, le marché était fait.

On a reproché vivement au duc Decazes d'avoir laissé échapper une telle occasion. La cause de sa détermination, si préjudiciable aux intérêts français, doit être recherchée dans la situation politique générale de cette époque. La France venait de passer par une crise extérieure extrêmement grave, celle d'avril 1875 : elle avait trouvé en Angleterre un concours important, qui lui avait fait ressentir combien l'amitié anglaise lui était précieuse. Il semble qu'une combinaison sur le Nil était cependant possible, tout comme en 1882, et très compatible avec le maintien des relations amicales. Mais, en outre, la question intérieure, les difficultés de cette année 1875, le malaise, l'inquiétude des derniers mois à l'Assemblée nationale, les débats passionnés des lois constitutionnelles laissaient-ils au ministre la stabilité, la force nécessaires pour une action énergique et rapide?

M. C. Lesage, si qualifié à tous égards pour traiter ces hautes questions de politique et de finance, vient de donner un excellent récit de cet intéressant épisode. C'est un point essentiel d'histoire contemporaine. M. Lesage l'a étudié d'une façon complète et très probablement définitive : il a examiné, dans le détail, les origines du projet de vente des actions du khédive, les deux négociations parallèles de la France et de l'Angleterre, l'intérêt de chacune des deux nations, la convention, sa genèse, sa réalisation, ses conséquences, l'impression qu'elle produisit en Europe. M. Lesage est aussi précis dans l'examen de la négociation diplomatique que dans l'étude des moyens de trésorerie. Il appuie ses dires des pièces les plus positives et des textes les plus certains. Nous avons relu son excellente étude, parue dans la

Revue de Paris, et à côté d'elle, le charmant recueil des souvenirs de M. Gavard : *Un diplomate à Londres*. Le petit volume de M. Lesage apporte à l'histoire de la question d'Egypte la plus intéressante contribution.

Dans son *Histoire de la France contemporaine*, M. Hanotaux a consacré quelques pages à ce grave incident ; il indique le peu de portée que l'opinion d'alors lui reconnut : « Peu à peu, dit-il, la chose passa à l'état de fait accompli, et cet incident, si pénible pour la politique française, n'eut pas même d'écho immédiat au Parlement. »

L'écho retentit encore; et le traité du 8 avril 1904 a sanctionné une conquête dans laquelle, comme l'écrit M. Lesage : « Il faudra dire le rôle que jouèrent les armes, la diplomatie et le banquier. »

F. DE SAINT-CHARLES.

Le Réveil de la Nation arabe dans l'Asie turque, par NEGIB AZOURY. Paris, Plon, 1905.

Depuis le traité de Berlin (1878), la situation de l'Orient de l'Europe a comporté des modifications considérables; et la question d'Orient, comme on dit, est posée d'une façon nouvelle. D'une part, on discerne des luttes d'influence extérieure, qui se poursuivent au sujet des Royaumes et des Principautés balkaniques et danubiennes, Roumanie, Bulgarie, Serbie, Montenegro. Le récent accord entre l'Autriche et la Russie en est le fait essentiel. Les difficultés austro-serbes (la guerre des porcs (1), le rapprochement entre la Bulgarie et la Russie, l'alliance de famille entre le Montenegro et l'Italie, en sont les incidents les plus saillants. D'autre part, dans l'intérieur de l'Empire Turc, les plus graves difficultés se sont élevées; dans les domaines européens du sultan, en Albanie, en Crète, en Macédoine. Les affaires de Crète ont été compliquées par l'intervention hellène et la guerre turco-grecque. Les affaires de Macédoine ont été près d'amener une rupture entre la Bulgarie et la Turquie. L'Europe a dû intervenir pour imposer la paix de Constantinople, pour maintenir l'ordre à la Canée, pour créer en Macédoine une sorte de contrôle financier, et une ombre de protection matérielle pour les infortunés habitants de certains districts. Encore le concert européen, pour ces questions, est, lui aussi, nouveau. L'Allemagne a gardé sa liberté d'action et pris une attitude plutôt favorable à la Turquie. En Asie, d'horribles massacres ont été perpétrés sur les populations chrétiennes d'Arménie. Des insurrections redoutables ont éclaté en Arabie, à Damas. L'Allemagne a paru en Palestine, en Asie Mineure, en Arabie tendre à conquérir une influence nouvelle. En Afrique, la Tripolitaine reste comme sous la menace perpétuelle d'une occupation italienne. Enfin, des incidents continuels se sont produits, dénotant jusqu'à l'extrême l'abaissement du gouvernement, si odieusement tyrannique, d'Abdul Hamid. C'est l'incident des ports de Constantinople, clos après la démonstration de Mytilène par la flotte française. C'est l'incident de Smyrne, qui mit aux prises pour la première fois les États-Unis d'Amérique et la diplomatie de Yldiz-Kiosk. C'est le règlement de frontières entre la Turquie et l'Égypte, durant lequel la flotte anglaise vint appuyer

(1) Le conflit austro-serbe, *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1907. — Voir l'ouvrage de M. CHÉRADAME, *la Question d'Orient*, et le tout récent et très remarquable article de M. René PINON.

les négociations anglo-égyptiennes. Ce sont les innombrables querelles religieuses entre les confessions si diverses de l'empire. Notre regretté confrère, M. le baron d'Avril, et aujourd'hui M. Victor Bérard, ont tracé le tableau de ces inextricables complications. Enfin, des concessions de chemins de fer, notamment en Mésopotamie, sont l'objet de compétitions, introduisant des éléments européens et des causes de luttes d'influence, comme le chemin de fer de Bagdad.

Un tel résumé, si imparfait qu'il soit, montre que si Constantinople n'est plus menacée par les armées des successeurs de Catherine II et de Nicolas Ier, la question d'Orient n'est pas près d'être close, et que, pour avoir changé de termes, le problème n'est pas moins menaçant pour la paix du monde. M. de Bismarck a dit que ces affaires d'Orient ne valaient pas les os d'un seul grenadier poméranien. L'empereur Guillaume semble d'un autre avis : il est même permis de penser que la récente affaire du Maroc est une des phases de l'action de l'Allemagne sur les pays islamiques.

Parmi les conflits intérieurs de cet empire où se heurtent les religions rivales et les nationalités frémissantes, M. Négib Azoury appelle l'attention du public européen sur la question arabe. Il a publié un petit volume : *le Réveil de la Nation arabe dans l'Asie Turque*, qui doit constituer la première partie d'une œuvre dont les titres seuls ont jusqu'ici paru; titres sensationnels : *le Péril juif universel*, par exemple. Ce premier essai est consacré à la nation arabe L'auteur en montre l'importance politique et militaire dans l'empire, dans le monde et même au delà; car nous lisons que c'est la langue arabe qui est parlée dans les cieux! Sur la terre, en ce moment, la nation arabe est réduite à un état déplorable, et comme annihilée sous le despotisme sans frein de quelques fonctionnaires turcs ou circassiens, comme les autres nationalités qui composent l'empire. L'auteur prévoit le réveil, le soulèvement, l'affranchissement de ces nationalités asservies, Albanais, Arabes, Kurdes, Arméniens, et le démembrement de l'empire. Il fait de l'administration impériale un tableau effroyable, et nous le croirons lorsqu'il dépeint en Abdul Hamid l'un des plus épouvantables tyrans qui aient désolé l'humanité. Aussi attend-il à bref délai l'insurrection générale et la facile victoire des nations révoltées. Elles sont encore inertes sous un joug abrutissant, mais bientôt réveillées, « désenchantées », elles courront à leurs nouveaux destins.

M. Négib Azoury est en rapport avec les comités de la Jeune Turquie dont il publie une sorte de dissertation. Il est vivement hostile au mouvement sioniste, qu'il se réserve d'ailleurs d'étudier plus complètement. Il a été un des fonctionnaires du Pachalik de Jérusalem, en situation de connaître ce mouvement intéressant.

Le volume contient une revue générale de la politique étrangère de la Turquie, et de la politique des puissances intéressées à la question d'Orient : Russie, Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie, États-Unis, Saint-Siège, non seulement dans leurs rapports à l'égard de la Turquie, mais dans leurs rapports réciproques. Il est difficile de suivre M. Négib Azoury dans les vastes horizons qu'il embrasse, encore plus de discuter des points si nombreux et si peu éclairés jusqu'ici. Le livre n'est pas sans intérêt; mais je crains que le lecteur n'y trouve quelque plaisir de curiosité plutôt qu'un élément de critique scientifique, ou un guide d'histoire diplomatique.

F. DE SAINT-CHARLES.

Rome et Napoléon III, par M. Émile Bourgeois, professeur d'histoire à l'Université de Paris et à l'École libre des sciences politiques, et M. E. Clermont, élève à l'école normale supérieure. Préface de M. Gabriel Monod, de l'Institut de France. Paris, Armand Colin, 1907; in-8° (1).

« L'histoire contemporaine, écrivait M. Rothan, a ses écueils; elle exige le culte de la vérité, le respect des personnes, car elle se heurte à des amours-propres, elle froisse des convictions et des intérêts. » M. Bourgeois, citant ces lignes dans la préface de son livre, ajoute : « L'histoire contemporaine a du moins sur les récits du passé cet avantage, que le temps n'a pu tarir l'abondance, troubler la clarté, détourner le courant des sources auxquelles elle va puiser ces enseignements nécessaires. »

On pourrait dire aussi que la vie moderne elle-même modifie la méthode de travail de l'historien. Une publicité fiévreuse, des indiscrétions qui ne sont pas toujours gratuites, une presse aux aguets de l'information, constituent des éléments nouveaux que ne connaissaient point les diplomates et les historiens du passé. Il semble que chaque jour l'attention en éveil doive relever un indice, ou constater une preuve. C'est une lettre soudain publiée; c'est un interview, où le témoin, encore vivant, d'un fait considérable, en donne le récit. Et aussitôt une contradiction se fait jour : un autre témoin parle, une autre pièce est publiée. Il semble qu'un débat s'élève et qu'un procès se plaide, où les parties, animées à convaincre le public, leur juge, font parfois moins état du secret politique, qu'elles ne cherchent à assurer, par des pièces indiscutables, ou des dépositions accablantes, le succès de leur cause. Certes l'histoire ne s'écrit point ainsi; et les affaires des États ne sauraient être traitées dans une atmosphère si peu sereine. Mais ni l'historien, ni le diplomate ne peuvent négliger ces manifestations : ils doivent les étudier, les passer au crible, les contrôler de toutes façons. Souvent elles contiennent une impression décisive, que le voile du temps empêcherait plus tard de discerner, et il est telle négociation secrète, conduite en dehors de toute voie officielle, dont les archives publiques ne recueillent même pas les traces, qu'il faut savoir retrouver dans « les souvenirs et les témoignages des hommes d'État... », dans « les archives privées des souverains ».

C'est ainsi qu'au mois d'août dernier, à l'occasion d'une visite de l'impératrice Eugénie à l'empereur François-Joseph, les journaux donnaient, avec le récit de l'accueil respectueux et courtois fait par l'empereur d'Autriche à la veuve de Napoléon III, le motif de la visite. L'impératrice Eugénie serait venue rendre à l'empereur François-Joseph une lettre autographe, écrite par celui-ci en juillet 1870, et relative à l'alliance projetée entre la France, l'Autriche et l'Italie contre la Prusse, au moment même où la France entrait en lutte avec l'Allemagne. Cette singulière allégation entraîna presque aussitôt des réponses de M. Émile Ollivier et de M. le marquis Visconti-Venosta. Dans un article paru dans le journal *le Temps*, M. Émile Bourgeois, reprenant et classant les témoignages déjà publiés — ceux du prince Napoléon, de M. de Beust, du duc de Gramont — donna une réponse jusqu'ici non contestée : il n'y avait pas d'alliance entre la

(1) M. E. Bourgeois a déjà donné à l'histoire diplomatique les travaux les plus importants. Il a professé, à Lyon, un cours sur la question d'Orient. Il a rapporté, de sa mission à Naples, une étude intéressante sur Albéroni.

France, l'Autriche et l'Italie en juillet 1870. Cette alliance fut projetée, essayée. Dès 1869, surtout après la visite de l'archiduc Albert en mars 1870, des négociations furent à plusieurs reprises ébauchées. Au début de la crise de 1870, elles furent activement conduites. Elles n'aboutirent pas. L'Autriche ne voulut pas s'engager sans l'Italie. L'Italie posa comme condition *sine qua non*, la réalisation d'une irrésistible ambition nationale : Rome capitale. Napoléon III refusa de sacrifier le pouvoir temporel du Pape. Les négociations furent rompues.

M. E. Bourgeois publie aujourd'hui l'histoire complète de cette grave affaire. Ce sont les heures tragiques où s'accomplit le destin de l'Empire.

Cette question de Rome qui apparaît ainsi avec une telle influence, au déclin de l'Empire, était depuis longtemps posée. On la retrouve aux débuts mêmes du gouvernement de Louis Napoléon, président de la République; elle demeure, durant tout le règne, un facteur considérable de sa politique. Elle reflue, si l'on peut ainsi parler, de la politique extérieure à la politique intérieure. Les faits sont bien connus : en 1849, une armée française rétablit à Rome le pape Pie IX et renverse la République romaine, le gouvernement des triumvirs, de Mazzini, et occupe la Ville Éternelle. A Paris, l'extrême gauche de l'Assemblée législative, la Montagne, tente une insurrection facilement réprimée. C'est une double victoire pour le prince président et pour la majorité de droite de l'Assemblée. En 1859, Napoléon III, devenu empereur, allié du Piémont, entame la lutte contre l'Autriche. Il proclame que l'Italie sera libre jusqu'à l'Adriatique. L'Autriche est vaincue à Solferino et signe la paix; mais la péninsule entière s'agite : les gouvernements s'écroulent; dès 1860, Victor-Emmanuel est roi d'Italie. La plus grande partie des États pontificaux a suivi le mouvement. Dès cette époque, Rome ne demeure au Pape que parce qu'elle est contenue par une garnison française. Cette situation étrange se prolonge quelque temps, au milieu de difficultés croissantes entre la France, protectrice du pouvoir temporel, et l'Italie, qui revendique sa capitale. Le 15 septembre 1864, les deux gouvernements traitent : la France évacue Rome; l'Italie garantit la sécurité du territoire du Saint-Père. Mais en 1867, Garibaldi et ses volontaires envahissent les États du Pape et marchent sur Rome. Le gouvernement italien hésite. Napoléon, après de longues tergiversations, envoie des troupes qui écrasent les bandes garibaldiennes à Mentana (4 novembre 1867), et demeurent à Rome. Elles y resteront jusqu'en août 1870. A ce moment elles sont rappelées pour la défense de la France menacée. Un mois après, le 20 septembre 1870, l'armée italienne avait facilement raison des faibles défenseurs de Pie IX, et entrait à Rome, qui devenait capitale. Le pouvoir temporel disparaissait. Il semble bien que la prolongation de sa durée ait été uniquement due à l'intervention de Napoléon III.

Tel est le sujet du volume que M. Bourgeois vient de publier en collaboration avec un de ses élèves, M. E. Clermont. C'est en réalité l'histoire diplomatique du second Empire sur la question romaine; et elle est faite avec beaucoup de documents nouveaux qui témoignent de savantes recherches. Mais il ne faudrait peut-être pas en tirer des conclusions trop absolues. Peut-on, par exemple, résumer toute l'affaire dans cette phrase de la Préface, affirmant que « Louis-Napoléon acquit la France en chassant les Italiens de Rome et la perdit en refusant obstinément de les y laisser rentrer » ? D'autres causes que l'influence catholique ont fait parvenir Napo-

léon III à l'empire. La gravité de la crise sociale, qui se manifesta par les insurrections du Var et de l'Allier, après la formidable insurrection de juin 1848, la persistance de la légende impériale, entretenue par les poètes et les historiens, le discrédit rapide des hommes et des institutions républicaines, en même temps l'éloignement des Français pour une solution monarchique; le besoin de sécurité et le reflet d'une époque de victoires, telles furent les grandes raisons de la nation française pour se confier à Louis-Napoléon. Que la politique du prince dût chercher à rallier les catholiques, qu'il jugeât utile à sa cause de prendre la défense de la papauté et de rassurer ainsi les convictions religieuses, en même temps que les intérêts matériels; c'est très certain. Qu'il tînt à enlever à la cause de la monarchie la clientèle catholique; c'est encore possible. Les preuves sont d'ailleurs éclatantes : le comte de Falloux est ministre ; la loi de 1850 sur l'enseignement supérieur est votée. Mais était-il nécessaire d'aller à Rome pour achever la conquête du peuple français, ou, si l'on veut, de l'élite dirigeante ? Ne semble-t-il pas bien plutôt que c'est dans les difficultés de la politique extérieure qu'il faut chercher la principale cause de l'expédition de Rome? Il suffit de remonter à l'occupation d'Ancône. En 1849, l'Autriche, facilement victorieuse du Piémont, et malgré ses graves embarras intérieurs, paraissait devoir étendre et renforcer sa domination sur toute l'Italie. La Révolution de Rome, la proclamation de la République, la fuite de Pie IX à Gaëte, allaient donner à l'Autriche un prétexte excellent pour intervenir. La France, en 1832, avait par l'occupation d'Ancône écarté cette mainmise de l'Autriche sur le Saint-Siège. C'était une tradition à suivre : il y avait des intérêts de tous ordres à maintenir cette tradition. Telle est la vraie cause de l'expédition. M. Clermont l'expose excellemment dans ses premières pages. C'est tout ce qu'il faut constater : et ce n'est pas uniquement parce que le maréchal Vaillant a pris Rome sur Mazzini que Louis-Napoléon est devenu empereur. Il est très intéressant de relier les faits et de leur constituer comme une parenté; mais il faut résister parfois à cette séduction. Louis-Napoléon bénéficia, hérita, si l'on veut, des souvenirs encore vivants du premier Empire. Il est le neveu du grand empereur : il ne fut pas le roi de Rome.

Il avait pris la charge ingrate d'une protection pesante. Il semble qu'elle ait paru lourde même à ceux qui ne pouvaient s'en passer. Les réformes que Napoléon conseillait au Pape n'étaient point opérées, et bientôt la guerre d'Italie et le mouvement unitaire, qui groupa la péninsule sous le sceptre de Victor-Emmanuel, aggravèrent les difficultés. Une partie considérable des États de l'Église se détacha du Saint-Siège. Les troupes françaises gardèrent Rome, mais ne mirent aucun obstacle à l'insurrection des Romagnes, ni à leur réunion à l'Italie. Le Saint-Siège paraissait plus frappé de l'étendue de ses pertes, que reconnaissant envers la France de ce que la France lui gardait. L'Italie nouvelle avec le comte de Cavour proclamait Rome sa capitale. Il semblait, dès lors, que les Français par la paix de Zurich, et par l'occupation de Rome, ne tenaient pas leurs promesses de 1859. En France, un foyer d'opposition catholique se formait contre l'Empereur. Le parti catholique extrême attaquait vivement la politique impériale : certains mandements des évêques témoignaient de ce mécontentement. Le gouvernement affirmait, avec M. Rouher, que *jamais* l'Italie n'entrerait à Rome. Napoléon III cherchait à sortir de ces embarras croissants. La

Convention du 15 septembre 1864 confia à la loyauté et à la fermeté de l'Italie la sauvegarde du dernier domaine de la papauté, non sans soulever les protestations du Saint-Siège contre cet acte où l'on traitait *de lui, sans lui*. L'armée française évacua Rome. Il semblait que ce grave problème fût résolu.

Il ne pouvait l'être en face de la pression presque unanime de l'opinion italienne. L'état des esprits se formula comme en 1860, et la crise se manifesta de même. Garibaldi, à la tête de ses volontaires, marcha soudain sur Rome (1867). Le gouvernement du Roi, le ministre, M. Rattazzi, ne l'arrêta pas. M. Émile Ollivier a publié sur ce point des documents, des lettres qui démontrent les efforts du gouvernement impérial pour amener l'Italie à tenir sa parole. Victor-Emmanuel appela au ministère le général Cialdini, le vainqueur d'Aspromonte : mais l'armée italienne franchit aussi la frontière pontificale. Il était certain que le pouvoir temporel était perdu. La France avait signé la Convention de Septembre : elle était engagée. Le parti catholique, dont l'Impératrice était dans les conseils des Tuileries le principal appui, réclamait violemment l'intervention. Napoléon envoya deux divisions. Les garibaldiens furent écrasés à Mentana.

La France avait paru à la veille d'une guerre avec l'Italie nouvelle. La Convention de Septembre resta lettre morte, et les troupes françaises demeurèrent à Rome.

Cette période n'a pas dans l'ouvrage de MM. Bourgeois et Clermont une part égale aux deux autres. Les auteurs n'en donnent qu'un résumé en quelques pages. Il y aurait plus à dire; et nous pensions au si remarquable livre de M. Madelin, *Rome sous Napoléon Ier*. On se souvient du volume de souvenirs de M. d'Ideville. Entre la Convention de Septembre 1864 et Mentana (1867), il y a Sadowa, il y a l'alliance de l'Italie et de la Prusse. Il y a, pour la France, l'affaire du Mexique et celle du Luxembourg; les difficultés de la politique intérieure. D'après M. E. Ollivier, Mentana aurait produit un effet favorable; l'affaire aurait été dans l'opinion européenne considérée comme un réveil de la France. Il est certain, pourtant, qu'elle nous aliénait l'Italie.

Et cela à un tel point qu'on peut se demander si la nation italienne aurait pris sérieusement fait et cause pour la France en 1870, même au cas où l'Empereur aurait consenti à abandonner Rome. M. Bourgeois démontre, avec la plus grande précision, que telle fut la condition posée à l'Empereur par Victor-Emmanuel. L'alliance ébauchée à trois, France, Autriche, Italie, dans des pourparlers prolongés durant deux années, toujours repris, sans qu'une forme positive ou qu'un dessein achevé pût les fixer, l'alliance que M. de Gramont aux derniers jours de l'Empire poursuivait dans les démarches haletantes que l'auteur rapporte, cette alliance pouvait-elle se réaliser. et se formuler en un concours militaire effectif donné à la France contre l'Allemagne?

L'Autriche était encore toute meurtrie du choc de 1866 : elle n'était pas prête à une grande guerre. Les Hongrois se montraient opposés à une politique d'action extérieure. Assurément, un rapprochement s'était produit entre la France et l'Autriche, grâce à la loyauté de François-Joseph et grâce aussi à la haine contre la Prusse et à la rancune de Sadowa. D'autre part, sous l'influence de la France et par ses bons offices, un rapprochement s'était produit aussi entre l'Autriche et l'Italie. Encore, sur ce point, il

faudrait être mieux fixé. On y a vu ce rapprochement s'affirmer dans la Triple alliance actuelle, sous l'influence de la Prusse. Cette triple alliance n'a pas d'ailleurs été mise à l'épreuve d'une grande guerre. La triple alliance de 1870, elle, aurait dû débuter au contraire par une guerre; et l'Autriche gardait une arrière-pensée, une inquiétude relative à l'Italie. Il est d'ailleurs certain que M. de Beust a subordonné son concours à l'engagement de l'Italie. L'Italie exigea sa liberté d'action à Rome, et le refus de l'Empereur d'accéder à cette condition fit échouer la combinaison.

Victor-Emmanuel parut loyal, fidèle à l'ancienne amitié, c'est certain. Son gouvernement l'était-il au point d'engager la guerre?

L'Italie était-elle en mesure de donner un grand effort militaire et financier? Elle venait de combattre, alliée à la Prusse : elle avait reçu sa part des dépouilles de l'Autriche. Elle eût voulu davantage, c'est certain, comme elle voulait aussi davantage après la campagne de 1859, et jugeait impardonnable alors la paix faite par la France. Le sentiment de reconnaissance envers la France était bien effacé, pour ne pas dire plus. L'opinion eût-elle admis facilement de combattre l'allié de la veille au profit de la France, et peut-être de l'Autriche? On a remarqué que dans ces projets ébauchés la part de l'Autriche, en cas de victoire, n'était pas déterminée. On ne parla que d'une reprise d'influence en Allemagne. A l'égard de la France, les menées séparatistes qui suivirent 1871 indiquent (au moins est-ce un grand symptôme) que l'opinion italienne était peu favorablement disposée pour la France.

Certes, rien n'excuse la légèreté, l'impéritie, le défaut de prévoyance de la diplomatie impériale. Les dépêches que cite M. Bourgeois forment le plus cruel tableau qui puisse en être tracé. Mais ébauchée comme elle était, faite d'éléments si inconsistants, on peut se demander si cette alliance eût été viable, si la Prusse, discernant ses faiblesses, n'eût pas réussi à intimider, à désarmer les alliés sûrement peu ardents de la France. Il ne faut point oublier non plus que la Russie avait clairement manifesté que l'entrée en ligne de l'Autriche pourrait l'amener elle-même à prendre part à la lutte. C'est une des dépêches les plus pénibles à lire que celle où le duc de Gramont, averti de cette terrible éventualité, pensait l'accepter, lui aussi, d'un cœur léger.

Si le refus de l'Empereur fit certainement disparaître l'espoir d'être soutenu dans la lutte par l'Autriche et l'Italie alliées, à ces dernières heures la pensée de l'alliance était vraiment compromise. On ne peut guère penser en tout cas que l'appui qu'eût obtenu la France, eût consisté dans le concours sur les champs de bataille de toutes les forces des deux monarchies, ni que l'Europe eût revu les jours de la guerre de Sept ans. D'ailleurs, si l'on examine de très près les dépêches de ces tristes journées de juillet 1870, c'est de médiation, de neutralité armée qu'il s'agit plutôt que de concours militaire immédiat et de démonstrations de nature à paralyser de suite les contingents de l'Allemagne du Sud, à faire hésiter les gouvernements de Bavière et de Wurtemberg, par exemple. Sans doute, si les négociations de 1869 avaient été parfaitement suivies et achevées, la collaboration de l'Autriche et de l'Italie aurait pu devenir active et peut-être dévouée. Rien n'avait été fait pour dresser l'ouvrage, et la déclaration de guerre inattendue n'était pas pour hâter une évolution favorable à la France dans les dispositions des deux puissances.

L'alliance eut ce que M. Bourgeois appelle un dossier secret, des lettres de souverains : oui, peut-être; mais rien ne préparait cette alliance dans la situation des peuples et des gouvernements. Rien de semblable, par exemple, à ce qui prépara notre intervention en Italie en 1859. Lorsqu'on a achevé la lecture des dépêches officielles, combien vaine paraît la confiance du duc de Gramont et combien peu justifiée sa réponse trop fameuse à la commission du Corps législatif l'interrogeant sur les alliances de la France!

On a dit que l'Autriche n'eût point abandonné le Pape, si elle eût gardé dans la Péninsule sa prépondérance, et aussi si Pie IX, en 1848, n'avait pas eu ses quelques jours d'enthousiasme italien. Telle page extraite des Mémoires du prince de Metternich, telles dépêches citées dans ces Mémoires et qui eussent trouvé peut-être leur place dans le livre de M. Bourgeois, peuvent faire admettre cette thèse. Il est certain qu'en 1870, M. de Beust ne mettait aucun obstacle à l'occupation de Rome par l'Italie. C'est donc bien la France, et la France seule en Europe, qui a défendu le pouvoir temporel à ses dernières années. Il est certain encore que depuis 1870 la question de Rome ne s'est pas posée d'une façon positive, aiguë, dans la politique européenne. Seulement l'Italie a paru longtemps penser, soupçonner, que la France gardait à l'égard de Rome une arrière-pensée. L'ouvrage de M. Rothan, celui, tout récent, et si important de M. Hanotaux, donnent à cet égard des certitudes absolues. Au début de la République, sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, au moment des tentatives de restauration monarchique, plus tard encore à l'occasion de certains incidents, l'opinion en Italie se montra extrêmement ombrageuse, et l'idée d'une guerre, si insensée qu'elle pût être, persista dans quelques esprits. Cette crainte fut longuement exploitée en France contre le parti catholique. Dans la politique extérieure de la France, elle fut une des causes du malaise si grave des *Années troubles* dont M. Billot a écrit l'histoire, et très certainement une des causes de l'accession de l'Italie à la Triple alliance. Tout récemment encore, l'Italie réconciliée montrait le prix qu'elle ajoute à la reconnaissance formelle par la France, de Rome capitale. Quelques-uns de ces points de vue ont été étudiés récemment dans l'ouvrage du regretté M. F. Despagnets : *La République et le Vatican*.

M. E. Bourgeois a donné un livre rempli d'informations. Il faut souhaiter qu'il ouvre de nouveau nos archives et que, sur quelqu'une des graves affaires internationales des temps modernes, sur cette même question de Rome, qui n'est point épuisée — on l'a vu —, il apporte un nouvel élément à son œuvre.

F. DE SAINT-CHARLES.

La Renaissance française. — Art national français primitif (1450-1550). Paris, E. LEROUX, 1906, in-8°.

M. Casati de Casatis, travailleur infatigable, est l'auteur de nombreuses publications. Il se repose de ses travaux historiques, de ses études sur le droit ancien et moderne, en traitant des questions artistiques, une surtout qui est devenue sienne depuis dix années. Il s'est applique à démontrer qu'en architecture, le mot Renaissance était un mot vague, employé à tort pour désigner des styles absolument différents, que, pendant un siècle environ (de 1450 à 1550), il y avait eu un art français primitif, distinct de

l'art gothique et de la Renaissance proprement dite. Cet art national n'était pas tributaire de l'Italie dont les monuments présentent à cette époque une régularité, une symétrie, une conception froide, dérivées de l'art antique, une grande sobriété d'ornementation ; la ligne droite domine partout. Dans les châteaux ou hôtels français, au contraire, l'ornementation déborde sur les cheminées et les lucarnes : il n'y a ni harmonie, ni symétrie, ni correction, et néanmoins l'effet d'ensemble est merveilleux. Pour faire prévaloir cette idée, il ne s'est pas contenté d'un premier volume que les maîtres de la critique avaient personnellement accueilli, il a groupé autour de lui des collaborateurs éminents et, pendant uu an, il a fait paraître une Revue dont il était le Mécène, l'inspirateur et le principal rédacteur. Ce sont des extraits de cette Revue qu'il a réunis sous le titre de : *la Renaissance française. Art national français primitif (1450-1550.)* De nombreuses illustrations augmentent l'intérêt de ce bel ouvrage. On y voit des monuments bien connus, d'autres qui le sont moins et qui méritent de l'être : Goulaine, Chartainville-Epreville, l'hôtel des Consuls à Riom étaient dignes de figurer à côté d'Azay-le-Rideau, de Chenonceaux, de Meillant, d'Ussé, de Maintenon. Ce sont aussi des chefs-d'œuvre de cet art français primitif que M. Casati de Casatis a su reconnaître, déterminer, et dont notre pays a le droit de s'enorgueillir.

Comte DE C. L.

Les origines de la légende napoléonienne, par PHILIPPE GONNARD. Paris, Calmann-Lévy, 1907, in-8°.

Comment la France était éprise, vers 1850, de Napoléon — d'un Napoléon qui ressemblait fort peu à celui de l'histoire — au point d'acclamer empereur son neveu : c'est ce que M. Philippe Gonnard vient de rechercher dans un livre ingénieux et fortement documenté. Pour lui, la réponse n'est pas douteuse : l'auteur de la légende napoléonienne, ce fut Napoléon lui-même, Napoléon à Sainte-Hélène. Soigneusement, il a relevé dans le *Mémorial*, dans les récits de Gourgaud, d'O'Méara, de Montholon, échos de la pensée du maître, les éléments qui permirent de substituer peu à peu au Napoléon de la réalité le Napoléon de la fiction. Il montre l'empereur captif se posant devant ses derniers fidèles en représentant convaincu des principes de 89 et en adepte désintéressé des idées libérales, en ami de la paix, contraint malgré lui à la guerre par la coalition européenne, en défenseur de la cause des nationalités ; et, comme c'est justement sous ces traits, qu'au mépris de toute vérité, les écrivains bonapartistes et libéraux se sont efforcés, de 1820 à 1850, de peindre celui qui aimait tant la liberté qu'il fit le coup d'Etat de Brumaire, qui avait un tel goût pour la paix qu'en 1813, alors que son pays criait grâce, il repoussa les propositions de Metternich, et qui, enfin, avait tant à cœur de respecter le droit des peuples, qu'il voulut imposer des princes français à l'Espagne, à l'Italie, à la Hollande, etc. M. Gonnard en conclut que ces falsifications de l'histoire ont eu pour père Napoléon, qui s'imaginait ainsi travailler pour son fils et qui travailla pour son neveu.

Habilement présentée par son auteur, la thèse de M. Gonnard nous semble en grande partie exacte. Elle le serait, croyons-nous, davantage encore si, au lieu de borner ses recherches à ce qui se dit à Sainte-Hélène,

il les avait étendues à toute la vie de l'empereur. En examinant ses discours, ses proclamations, ses bulletins de la Grande Armée, M. Gonnard l'aurait vu, d'un bout à l'autre de sa carrière, occupé à créer la légende avec laquelle il passa dans la mémoire des foules. Faisait-il autre chose lorsqu'il reléguait dans l'ombre Auerstaedt pour grandir Iéna; lorsqu'il représentait comme d'éclatants triomphes les pénibles succès d'Essling ou d'Eylau; lorqu'il rejetait sur Talleyrand l'idée première des affaires d'Espagne; lorqu'il prenait le général Dupont comme bouc émissaire, pour donner le change à l'opinion sur son imprévoyance à lui-même?

Peut-être, d'ailleurs, ne faut-il pas trop grossir l'importance qu'eut, sur les événements de 1850, ce constant travestissement de l'histoire. Plus encore que le Napoléon de la légende, ami de la liberté comme de la paix, et respectueux du principe des nationalités, c'était le Napoléon de l'épopée avec sa marche triomphale à travers l'Europe, les noms sonores de ses victoires, l'éblouissement de sa gloire, son agonie grandiose sur le rocher de Sainte-Hélène, qui vivait dans toutes les imaginations, et c'était lui qui avait rendu si populaire le nom de Bonaparte.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage consciencieux et neuf de M. Gonnard sera lu avec profit par tous ceux qu'intéresse l'histoire napoléonienne.

B. DE LACOMBE.

Paris sous Napoléon, tome III, *la Cour et la Ville, la Vie et la Mort*, par L. DE LANZAC DE LABORIE. Paris, Plon, 1907, in-8°.

Continuant ses remarquables études sur le Paris de Napoléon, M. de Lanzac de Laborie vient de donner un récent volume qu'il a intitulé *la Cour et la Ville, la Vie et la Mort*. C'est une peinture très intéressante et souvent très amusante de la société parisienne pendant le Consulat et l'Empire. Les fêtes publiques et les cérémonies qui motivèrent les grands événements de l'époque, comme la proclamation de l'Empire, le sacre de Notre-Dame, le mariage avec Marie-Louise, la naissance du roi de Rome, les victoires ou les traités; la reconstitution d'une cour avec son étiquette et ses préjugés; la création d'une noblesse nouvelle où les aristocrates ralliés d'ancien régime côtoient les hauts fonctionnaires et les soldats de fortune; les mœurs et les usages des classes bourgeoises, leurs modes et leurs costumes, leurs salons, leur vie de famille; la police des rues, l'hygiène publique, l'administration de la justice, enfin le régime des pompes funèbres et des sépultures : tels sont les sujets qu'aborde tour à tour l'auteur pour nous instruire et nous charmer. M. de Lanzac de Laborie joint, en effet, à la richesse d'une documentation très sûre, un talent de mise en scène qui fait de lui un excellent historien de la période napoléonienne.

B. DE LACOMBE.

Théodore de Neuhoff, roi de Corse, par André LE GLAY, Monaco, 1907, in-8°.

Les aventuriers de la diplomatie n'étaient pas rares au dix-huitième siècle; mais on en trouverait difficilement un semblable à celui dont M. Le Glay a entrepris de raconter très agréablement l'histoire. C'était le fils d'un hobereau déchu des environs de Cologne, qui vint en France comme page

de la princesse Palatine, mère du Régent; mais Théodore de Neuhoff ne pouvait pas suivre une carrière ordinaire. Ambitieux, intrigant, toujours à court d'argent, il fit l'office peu délicat de chevalier d'industrie, frisant chaque jour la Bastille ou la prison pour dettes, passant de Hollande en Italie, jusqu'au moment où il trouva moyen de profiter de la situation troublée de la Corse pour se faire proclamer roi de l'île. C'était au mois de mars 1736, après des démêlés, qu'il serait trop long de raconter, avec la République de Gênes et François de Lorraine. Le malheureux Neuhoff ne prolongea guère ses succès : à bout de ressources, tantôt trop hardi, tantôt presque lâche, il disparut obscurément. Mais son histoire donna lieu à nombre de publications, que résume M. Le Glay dans un gros livre, enrichi de pièces inédites et de jolis portraits élégamment reproduits. C'est un nouveau volume, et non un des moins intéressants, qui vient s'ajouter à la collection de *Mémoires et documents artistiques*, publiés sous les auspices du prince de Monaco.

B. DE P.

La jeunesse de Louis XI (1423-1445), par MARCEL THIBAULT. Paris, Perrin, 1907, in-8°.

M. Marcel Thibault, auteur d'une Vie très remarquable et très remarquée d'Isabeau de Bavière, a entrepris l'histoire de Louis XI. Le volume qui vient de paraître est consacré à la jeunesse de ce grand roi — le premier de nos rois modernes. Mais ce n'est pas une simple biographie, c'est plus et mieux : une évocation très instructive et captivante de la France du quinzième siècle où, parmi les ruines de la guerre de Cent ans, dans le désarroi et l'anxiété des âmes troublées, se prépare la Renaissance.

Lorsque, le 3 juillet 1423, la reine Marie d'Anjou mit au monde un fils dans le palais archiépiscopal de Bourges, qui eût osé assuré qu'un jour cet enfant règnerait? Jamais les temps n'avaient été plus durs pour la race des Valois. Le roi de France, c'était le roi d'Angleterre, Henri VI, à qui la fortune sans cesse favorable avait mis sur le front cette double couronne, et son père à lui, le nouveau-né, Charles VII, n'était que le roi de Bourges, piteux roi sans argent, sans armées, sans amis, que trompaient et volaient des serviteurs indignes, et qui, écrasé par la malchance, indifférent et sombre, laissait autour de lui tout aller à vau-l'eau... Dans son nouveau livre, dont la documentation est aussi abondante et bien choisie que la critique en est sûre, M. Marcel Thibault expose comment le dauphin Louis se prépara à son rôle de chef d'État. A mesure qu'en des pages pleines de couleur, l'auteur raconte l'enfance du petit prince derrière les tristes murailles du château de Loches, ou au château d'Amboise qui domine le val gras et riant de la Loire, son éducation austère et forte, son mariage à treize ans avec Marguerite d'Écosse qui, elle-même, n'en avait que onze; puis, les « années d'apprentissage » où il assiste aux basses intrigues qui s'agitent autour de son père, et où il s'exerce à la diplomatie et à la guerre; son rôle dans la Praguerie, sa conduite pendant le siège de Dieppe, son œuvre en Suisse et en Alsace à la tête des écorcheurs, — on voit se former le caractère du futur monarque, on assiste au développement de cette intelligence toujours maîtresse d'elle-même, et au desséchement de ce cœur qui deviendra vite incapable de toute émotion, de toute générosité, de tout élan.

En cours de route, M. Thibault trace de jolis portraits qui animent son récit, entre autres celui de la frivole Marguerite d'Écosse dont la mort fut si touchante; et son livre s'achève par une étude de Louis XI homme privé, qui est d'une psychologie très fine et très profonde.

B. DE LACOMBE.

Mémoires du général Guillaume Pépé (1783-1846), publiés d'après l'édition originale, par Léo MOUTON, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Paris, Perrin et Cie.

Ces mémoires sont vraiment ceux d'un Napolitain aussi vaillant soldat qu'incorrigible conspirateur et dont les aventures romanesques ne sont pas contées sans quelque imagination. Que d'événements leur lecture fait défiler devant nous : l'absolutisme des Bourbons de Naples, l'arrivée de Championnet, la République parthénopéenne, son effondrement devant les troupes du cardinal Ruffo, les royautés de Joseph Bonaparte et de Murat, le retour des Bourbons, le mouvement constitutionnel de 1820, l'intervention autrichienne, et, pour mémoire, les campagnes de Marengo et d'Espagne, où nous voyons Pépé servir sous les aigles françaises. Ce sont, du reste, les instants les plus calmes de son existence ; car en dehors de ces deux périodes, cependant fort animées, ce ne sont pour lui qu'insurrections, blessures graves, prisons affreuses, naufrages sur mer répétés et périlleux, épisodes incroyables de guerre dans les Calabres — et toujours conspirations. Qu'il soit au collège, dans de sombres cachots, en voyage, au pouvoir, il complote ou désire comploter. Sa carrière n'en est pas moins rapide; chaque épreuve lui est profitable : ses détentions à vie sont courtes, ses premiers exils se terminent par des amnisties.

A dix-neuf ans, il est lieutenant; à vingt-six, colonel, officier d'ordonnance du roi Murat; à trente, maréchal de camp ; à trente-deux, lieutenant-général. Ferdinand revient et lui donne le commandement de deux provinces infestées de bandits et de carbonari; il combat les premiers et s'affilie aux seconds. Mais, en sa haute situation, un scrupule délicat trouble Guillaume Pépé. A-t-il le droit de trahir son roi, même pour délivrer sa patrie de l'oppression? Et il écrit : « Je me décidai en suivant l'impulsion de mes sentiments. Me trouvant au grade le plus élevé de l'armée, l'on ne pouvait dire que, sous le voile de l'amour de la patrie, je voulusse pêcher en eau trouble. » Il considère, il est vrai, les sociétés secrètes comme « un terrible poison ». Aux grands maux, toutefois, il faut des remèdes extrêmes; et il parcourt les villages, effectue lui-même les enrôlements, crée de puissantes milices carbonaristes, le tout sous prétexte d'organiser la répression du brigandage. Le roi le félicite et veut aller avec l'empereur d'Autriche, Metternich, le ministre de la guerre, passer en revue les miliciens. Notre général, aussitôt, de former le dessein d'enlever les princes et de libérer ainsi l'Italie entière. La jalousie d'un collègue les détourne de prendre les chemins détestables qui conduisent à Avellino. Le glorieux projet échoue et Guillaume Pépé est nommé grand'croix de Saint Georges, « en signe, ajoute-t-il, de satisfaction pour mes services. »

Guillaume Pépé joua un tout premier rôle dans les événements de 1820. Après avoir été chargé de réprimer le mouvement, il est nommé général en chef de toutes les forces du royaume devenu constitutionnel. C'est lui

que le roi embrasse, « en remerciant Dieu d'avoir réservé à sa vieillesse le plaisir de faire un si grand bien à son pays ». Mais Ferdinand, non moins bon napolitain que lui, sut rendre trahison pour trahison. Son voyage au congrès de Laybach, d'accord avec son parlement, pour faire accepter le nouvel état de choses par la Prusse, l'Autriche et la Russie, et l'intervention autrichienne qui en fut le résultat, mirent fin aux grandeurs de Pépé. Arrivé à la frontière pour repousser les colonnes ennemies, il se trouva sans armée. Elle s'était dissipée. Le Régent facilita son départ de Naples; et alors recommença pour lui un exil, cette fois-ci sérieux, quoique non sans incidents et conspirations à distance.

Ses Mémoires s'arrêtent en 1846. Il aurait pu leur donner un *post-scriptum :* le siège de Venise. Rappelé en 1848 et mis à la tête des troupes envoyées par Ferdinand II au secours de cette ville contre les Autrichiens, il s'y enferma et en fut un des plus courageux défenseurs.

Guillaume Pépé mourut à Turin en 1855.

M. Léo Mouton a su judicieusement élaguer de cet ouvrage les considérations générales, appréciations militaires techniques et autres digressions qui encombraient la première édition Celle-ci est d'une lecture facile et agréable.

B.

L'Inquisition et ses origines, sa procédure, par Mgr Douais, évêque de Beauvais. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906, in-8. 2 vol.

Cet ouvrage n'est nullement un livre de polémique. Mgr Douais, dont personne ne conteste la haute érudition, ne s'y occupe que des origines historiques de l'Inquisition et de la procédure de ce tribunal. Cette institution ne fut point un pas en avant dans la voie des persécutions contre l'hérésie. Elle fut, au contraire, une garantie prise contre la monopolisation par le pouvoir civil de sa répression au profit d'intérêts beaucoup plus laïques que religieux. Laisser le pouvoir civil constater chez les individus l'existence de l'hérésie, c'était, d'une part, le mêler à la définition de l'erreur; c'était, d'autre part, lui permettre de se livrer, sous les apparences de défendre la foi, à des violences uniquement politiques ou sociales et surtout à de fructueuses confiscations. Les évêques et les officialités pouvaient sans doute sembler qualifiés pour reconnaître l'hérésie; mais auraient-ils eu l'unité nécessaire dans l'interprétation de la doctrine, et toute l'indépendance désirable? L'épiscopat au treizième siècle était singulièrement accessible aux influences temporelles; et sa moralité ne paraissait pas toujours impeccable. La création par la papauté d'un juge, délégué permanent à sa nomination directe et n'ayant à connaître que d'une seule cause : l'hérésie, remédiait à ces divers périls. Telle est la thèse que dégage Mgr Douais de ses recherches et surtout de l'étude des rapports de Grégoire IX avec Frédéric II.

La procédure inquisitoriale, assez mal connue jusqu'ici, s'inspirait des principes qui avaient présidé à la création de cette juridiction. Mgr Douais nous en fait un minutieux exposé. L'accusé n'était pas sans sauvegarde devant une instruction poursuivie avec scrupule et discussion approfondie des témoignages et des preuves invoqués. Les *Boni Viri*, dont le juge devait prendre l'avis, ne constituaient-ils pas aussi un contrepoids plutôt

favorable au prévenu ? Les tendances de l'Église à considérer la peine prononcée, toujours attentivement graduée, comme une pénitence salutaire, susceptible d'adoucissement ou de grâce et non comme un acte de vengeance, le soin qu'elle mettait à exécuter elle-même ses sentences, qui ne pouvaient être capitales, et à n'abandonner les condamnés au bras séculier que dans les cas les plus extrêmes, semblent rejeter sur la puissance publique l'affreuse responsabilité des bûchers. Ils se seraient allumés bien plus souvent, selon Mgr Douais, sans l'organisation de l'Inquisition, qui ne rencontre, à son origine du moins, aucune opposition sérieuse et dont les chroniques du temps ne parlent que rarement. Le pouvoir civil, même absolu, n'a jamais su, hélas! résister aux grands courants de l'opinion générale, et les foules grossières du moyen âge, qu'elles fussent catholiques ou hérétiques, n'alliaient que trop à la cruauté des mœurs de leur époque l'intolérance du fanatisme.

Mgr Douais, qui a fait des hérésies du Midi l'objet de tant d'intéressants travaux, nous laisse entrevoir une histoire prochaine de l'Inquisition. Ce volume en serait l'indispensable et impartiale préface. Les lecteurs ne seront que plus impatients de voir se continuer l'œuvre ainsi commencée.

B.

Atti del Congresso internationale di Scienze storiche, Roma. Libreria Ermanno Loescher, 1903, 12 vol. in-8.

Nous avons annoncé, en son temps (année 1905, p. 311), l'apparition des premiers volumes, de cette précieuse collection de documents, réunie par les soins diligents et éclairés du commandeur Gorrini, le très sympathique secrétaire général du Congrès de Rome de 1903.

La publication en est aujourd'hui achevée. Cette nouvelle réjouira certes tous les amis de l'histoire et de ses sciences auxiliaires. Ils trouveront dans ces douze volumes imprimés avec une rare correction, la reproduction intégrale des communications variées présentées au cours de ce congrès. Ils apprécieront, comme il mérite de l'être, l'effort considérable réalisé par les organisateurs de celui-ci, en vue d'assurer la diffusion de travaux inédits et souvent remarquables, dont le groupement méthodique ne peut que rehausser le prix.

En voici exactement la nomenclature :

I. *Parte generale.* — II. *Storia antica e filologia classica.* — III. *Storia medievale e moderna : Scienze storiche ausiliari.* — IV. *Storia delle litterature.* — V. *Archeologia.* — VI. *Numismatica.* — VII. *Storia dell' arte.* — VIII. *Storia dell' arte musicale e dramatica.* — IX. *Storia del diretto. Storia delle scienze economiche e sociali.* — X. *Storia della geografia. Geografia storica.* — XI. *Storia della filosofia. Storia delle religioni.* — XII. *Storia delle scienze fisiche, matematiche, naturali e mediche.*

On voit qu'aucune branche n'a été omise. Toutes sont traitées avec compétence et intérêt.

E. R.

Relations diplomatiques de la Russie et de la France (1808-1812), par S. A. I. le grand-duc Nicolas MIKHAÏLOVITCH, t. V, Saint-Pétersbourg, 1906-1907. *Portraits russes*, t. II, par le même.

La *Revue* a, l'an dernier, fait connaître à ses lecteurs dans leur ensemble (tome XX, p. 385), les travaux historiques de S. A. I. le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch. Depuis, l'auteur des *Relations diplomatiques de la Russie et de la France (1808-1812)* et des *Portraits russes* a augmenté de deux volumes sa double série de publications, l'une d'ordre diplomatique, l'autre d'ordre biographique et artistique.

Le tome V de la première renferme les lettres et rapports de Caulaincourt à Napoléon et aux ministres Champagny et Maret, du 30 mai 1810 au 12 mai 1811. L'alliance franco-russe entre alors dans sa période critique ; à la « pierre » jetée sur son chemin par la question polonaise s'en joignent d'autres : l'élection de Bernadotte en Suède, l'affaire d'Oldenbourg, l'ukase interprétatif du blocus continental. Caulaincourt, d'abord reçu et traité en vice-roi napoléonien, a beau répéter à son maître les attestations de franchise, de loyauté, de fidélité à l'alliance qu'Alexandre lui prodigue, il commence à comprendre que ces qualités naturelles se sont obscurcies derrière un « acquis de dissimulation souveraine », contre lequel il se voit impuissant ; il demande avec insistance son rappel et l'obtient seulement en 1811, alors que, de part et d'autre, on sent venir la guerre inévitable. Ses informations touchent aux hommes et aux sujets les plus divers ; la guerre de Turquie et le commerce de la mer Noire en font les frais, aussi bien que les nouvelles de la cour, les entretiens avec le tsar et ses ministres. Çà et là passent sous nos yeux des figures connues : Spéranski, le « faiseur de l'empereur » : parmi les Français d'autrefois, Richelieu, Traversay, Langeron ; parmi les autres auxiliaires étrangers, à défaut de J. de Maistre, représentant dédaigné d'un roi à demi déchu, Pozzo di Borgo et Armfelt, qualifiés alors d'intrigants et qui sont près de devenir des serviteurs très utiles.

Si de cette lecture nous passons à celle du tome II des *Portraits russes*, nous trouvons une plus ample galerie de personnages de tout rang, caractérisés par la reproduction de leurs traits et l'abrégé de leur vie. Au seuil de cette deuxième « salle », apparaissent côte à côte, réunis comme ils le furent après coup dans leurs funérailles, Catherine II et Pierre III ; puis, derrière eux, pêle-mêle, les ministres, les généraux, les grandes dames, même des lettrés bien différents les uns des autres, Diderot, le philosophe, Krylof, le fabuliste, et Xavier de Maistre, l'aimable conteur. Parmi les tableaux de maître révélés au public dans ce volume, on remarquera ceux de facture anglaise, représentant Simon et Michel Woronzov, la série des gueux peints à Paris, le portrait d'une princesse Galitsyne par Mme Vigée-Lebrun, dont la composition rappelle de si près le portrait de l'artiste par elle-même au Musée du Louvre. Des notices biographiques, précises et substantielles, contiennent plus d'un jugement emprunté aux piquants mémoires de Wiegel. Cette œuvre d'un Allemand germanophobe est, par l'effet même des idées un peu incohérentes de son auteur, empreinte d'une certaine impartialité, et n'a jamais été ni intégralement publiée en russe, ni traduite en français. Elle fourmille de traits curieux sur les membres, nationaux ou étrangers, de la société russe d'il y a cent ans.

Léonce PINGAUD.

Prêtres, soldats et juges sous Richelieu, étude d'histoire sociale, par le vicomte G. D'AVENEL. Paris, A. Colin, 1907, in-12.

M. d'Avenel, dont on connaît le bel ouvrage sur *Richelieu et la Monarchie absolue* et le livre plus récent sur *la Noblesse française sous Richelieu,* vient de compléter ses travaux sur cette époque par une sorte de synthèse de l'organisation générale de la France au commencement du dix-septième siècle, où il expose le fonctionnement de la religion, de l'armée, de la magistrature. C'est en quelque sorte un pendant au magistral tableau de *la France en 1644* dont M. Hanotaux a fait précéder sa grande histoire du cardinal de Richelieu. Il ne nous appartient guère dans ce recueil d'analyser ce qui ne touche qu'aux mœurs et aux coutumes intérieures de notre pays. L'auteur a déployé là le talent d'observation dont il a fait preuve souvent dans ses exposés du *Mécanisme de la vie moderne.* Seulement, pour ce qui se passe sous nos yeux, il n'y a qu'à regarder et à raconter, tandis que, pour reconstituer le fonctionnement des institutions françaises d'il y a trois cents ans, il faut résumer tout un ensemble de témoignages et faire mouvoir devant nous des ressorts depuis longtemps détendus. M. le vicomte d'Avenel a montré de cet ancien régime plutôt les abus que la grandeur, et il admire évidemment par avance la puissante centralisation qui a donné à nos vieilles institutions leur unité administrative. Cette marche fatale nous aura-t-elle au fond profité ? Et le jour où la puissante machine s'arrêtera, ne resterat-il pas que des débris usés et impossibles à rassembler? C'est évidemment un redoutable problème; et les détails, si curieux et si bien présentés, que donne l'auteur sur le passé, ne nous éclairent qu'imparfaitement sur l'avenir. B. DE P.

L'Irlande contemporaine et la question irlandaise, par L. PAUL-DUBOIS. Paris, 1907, librairie académique Perrin et Cie, 1 vol. in-8°.

L'antagonisme entre l'Anglais et l'Irlandais se prolonge depuis des siècles, et l'histoire du monde entier n'offre pas d'exemple semblable de l'impossibilité pour le peuple conquérant de s'assimiler le peuple conquis. L'Angleterre, qui se rend parfaitement compte de la haine que lui porte l'Irlande, en a l'âme profondément ulcérée et perd vis-à-vis de l'Ile-sœur toute notion de justice et d'équité. Le mot de Sydney Smith a été pendant longtemps singulièrement vrai : « Prononcez, dit-il, le mot Irlande, et voici que les Anglais tournent le dos au bon sens et au sens commun pour agir avec une barbarie de tyrans et une fatuité d'idiots. » Pour les Anglais l'histoire d'Irlande est celle d'un peuple arriéré, qui se révolte follement et stupidement contre le génie de la civilisation anglaise, et qui répond par l'ingratitude, la violence et le crime à tous les sacrifices faits par la générosité britanique. Ils consentent cependant à admettre qu'à l'origine ils ont eu des torts ; mais, s'il y en a eu, ils sont depuis longtemps réparés, et l'on n'a vraiment plus le droit de rouvrir ce procès, après un siècle de prescription, pour le plaisir de réveiller des passions éteintes et des douleurs endormies.

Les Irlandais tiennent un autre langage. Ils ont toujours l'histoire à la bouche et devant les yeux : c'est leur consolation et leur espérance. Ils vivent dans le passé ; ils se montrent les ruines, les cloîtres tombés, les vieux châteaux, les fameuses tours rondes, la désolation même du pays. Comment nier le meurtre, lorsque la victime percée de cent coups de poignard est offerte à la curiosité du passant ?... De même que l'Angleterre

rejette toute la responsabilité des misères d'Érin sur ses fautes et ses vices, ainsi les Irlandais l'imputent tout entière à la tyrannie et à la cruauté britannique. Chacun des deux partis ferme avec complaisance les yeux sur ses propres torts; ce n'est pas la lumière qui jaillit de la discussion : c'est la haine commune; c'est le besoin de répression pour l'un ; c'est l'appel à la vengeance pour l'autre.

Mais ce tableau absolument véridique, il y a un siècle, tend peu à peu à perdre ses trop vives couleurs : actuellement le sang disparaît ; l'autochtone semble moins courbé par la misère ; le geste devient moins provocateur chez le maître, moins révolté chez l'esclave ; l'incendie couve peut-être, mais avec tendance à s'éteindre ; les édifices ne croulent plus sous la sape ; enfin l'horizon se dégage des nuées obscures qui l'enveloppaient.

Le calme qui suit la tempête va-t-il enfin se produire ? La paix va-t-elle se manifester parmi les hommes et dans les institutions ? C'est ce que l'auteur de l'*Irlande contemporaine* ne peut affirmer, mais cependant il l'espère. L'Irlande, dit-il, est à un tournant de son histoire, et, selon la direction prise, selon l'effort accompli, elle marche maintenant vers la décadence finale ou la régénération. C'est sa dernière chance qui se joue en ces temps critiques : les dix ou quinze années qui vont venir seront, selon toute apparence, décisives. Ou bien on verra le relèvement, la renaissance d'une Irlande nationale qui, après avoir « refait son âme », après avoir reconstitué ses forces et ses moyens d'action, reprendra sa place parmi les nations, pour apporter au monde à venir son tribut de richesses matérielles et d'enseignements spirituels. Ou bien ce sera la décadence finale et fatale, qui fera de l'Ile Verte une terre morte, vide d'habitants, réduite à n'être plus au service de l'Angleterre qu'un *ranch* à bestiaux.

Entre les facteurs de décadence et les forces de relèvement, la lutte, dès à présent, est ardente. L'ancienne oligarchie pousse désespérément à la réaction ; mais dans son sein un noyau libéral tend à se rallier aux idées de réforme, de progrès et de conciliation. L'Ulster est aveuglé de fanatisme ; mais le ferment radical et démocratique commence à rénover l'Orangisme.

L'Irlande manque de culture intellectuelle, de caractère, d'indépendance ; et cependant elle commence à se relever des misères du passé : l'opinion s'instruit et se forme ; le nombre des esprits libres et éclairés s'accroît, le *local government* dresse le pays au sens des affaires. La question agraire est en voie de solution. L'idée nationale, enfin, a pris un essor admirable et fécond : la nation s'affranchit de la dépendance psychologique de l'Angleterre et s'efforce de reconstituer son individualité morale par un retour aux traditions nationales et au langage d'autrefois. Une âme nouvelle semble naître à l'Irlande.

Pour que l'Irlande se relève, pour qu'elle s'épanouisse dans ce relèvement, une condition s'impose : c'est l'autonomie. Au fond de tous les maux de l'Irlande, par delà les dissensions, le fanatisme, la misère et la décadence, il y a ce fait fondamental : le pouvoir étranger. Fût-elle la plus équitable, la plus bienfaisante, la loi étrangère est haïssable, parce que étrangère. Qu'est-ce alors quand elle est égoïste et oppressive ? Il faut à l'Irlande une garantie contre l'exploitation britannique, une défense contre le « drainage » mental, moral, économique et financier qui l'épuise ; il lui faut des lois et des institutions adaptées à ses mœurs et à ses aspirations ; il lui faut un pouvoir fort et un pouvoir ne peut être fort que s'il est national.

Mais cette autonomie, est-ce la séparation d'Érin et d'Albion? Nullement, répond l'auteur de l'*Irlande contemporaine*. Tant que l'Angleterre restera grande puissance mondiale, la séparation serait impossible. D'ailleurs, l'Irlande n'en demande pas tant. Ce qu'elle réclame, c'est une autonomie subordonnée pour toutes les questions proprement irlandaises, un *self-government* irlandais, le plus large possible, avec attribution d'un Parlement national et d'un Gouvernement responsable devant ce Parlement, la suprématie de l'Empire restant reconnue pour toutes les affaires impériales.

Nous ne voulons pas pousser plus loin l'argumentation de M. Paul Dubois. Le livre est touffu; il aborde toutes les questions : une introduction historique, l'état politique et social, la décadence matérielle, les possibilités de relèvement, puis toutes les divisions et subdivisions qu'entraînent ces questions primordiales. Il n'est pas douteux que le lecteur, s'étant assimilé ce volume admirablement documenté, possédera à fond la connaissance de l'état ancien et actuel de l'Irlande, et qu'il aura employé son temps de la façon la plus utile et la plus intéressante.

Édouard TROPLONG.

Occident et Extrême-Orient, par M. Edmond CLAVERY, consul de France. Paris, Berger-Levrault, in-8° de 45 pages.

M. Ed. Clavery est un laborieux : aussi bien a-t-il de qui tenir, puisqu'il est le fils du ministre plénipotentiaire de ce même nom, lequel a laissé aux Affaires étrangères le souvenir durable de son inlassable « opérosité » comme directeur des consulats et affaires commerciales.

Après nous avoir entretenus des « étrangers au Japon et des Japonais à l'étranger », des « relations économiques des principaux pays de l'Europe continentale avec l'Extrême-Orient », des « établissements des détroits », de « Hong-Kong, le passé et le présent »; le jeune agent, qui a évidemment une prédilection pour les pays où se lève le soleil, nous ramène à propos d'un ouvrage récent de M. Maurice Coutant, vers l'*Occident* et l'*Extrême-Orient*. Le résumé de M. Clavery est aussi substantiel que clair, et on lit notamment avec intérêt les détails relatifs à l'enseignement que l'on a donné, que l'on donne actuellement et que l'on devra donner ultérieurement aux Asiatiques. M. Clavery fait observer que sa brève analyse, mêlée de quelques critiques sobres et modérées, ne peut fournir qu'une idée bien incomplète de l'ensemble des faits et des réflexions réunis par l'auteur. Cette analyse n'en vient pas moins à son heure, maintenant que le vieux Japon s'est, scientifiquement au moins et militairement aussi, européanisé, et que la Chine elle-même se transforme.

La connaissance très avertie qu'a M. Clavery des choses d'Extrême-Orient nous fait souhaiter de lui voir étudier l'ouvrage si remarquable et si impartialement révélateur : *le Japon inconnu. — Kokoro*. On sait que cet ouvrage est dû à la plume de Tafcodio Hearn, cet anglo-grec, qui, pendant de longues années, fut professeur dans les universités japonaises.

L. DE LAIGUE.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 9920.

LA DIPLOMATIE ANGLAISE EN FRANCE

SOUS LE RÈGNE D'ÉLISABETH

D'APRÈS LES DOCUMENTS DU *Record office*.

Nous ne nous préoccupons pas beaucoup de savoir si nos grandes publications de documents originaux sont étudiées et mises à contribution par les historiens étrangers, et, d'autre part, nous mettons un très faible empressement à profiter de leurs érudites collections et à les faire connaître aux lecteurs français. Il y aurait là, cependant, pour notre histoire nationale, des trésors d'informations et des points de vue nouveaux intéressants. Les ambassadeurs accrédités chez nous entretenaient avec leur cour des rapports quasi journaliers, qui nous donnent sur notre propre gouvernement des renseignements que l'on ne trouve pas dans nos livres ou dans nos Mémoires. Ce sont leurs dépositions qui sont intéressantes à parcourir.

On sait que sous l'ancienne monarchie, tout émanant du roi, les ambassadeurs ne pouvaient se contenter de résider à Paris dans de somptueuses demeures. Ils suivaient la Cour dans ses fréquentes pérégrinations, se logeant où ils pouvaient et correspondant eux-mêmes, sans bureaux, sans archives, avec leurs souverains. Leurs dépêches relatent ainsi les moindres incidents contemporains : l'arrivée d'un personnage, la maladie, voire la plus vulgaire indisposition du roi ou de la reine, les projets de voyages, l'itinéraire précis qu'on devait suivre.

Déjà, sous Henri VIII, les diplomates anglais s'étaient distingués par leur habileté à manœuvrer entre Charles-Quint et François Ier, qu'ils flattaient tour à tour selon les intérêts de leur maître. Mais, sous le long règne de sa fille Élisabeth, ils se don-

nèrent, chez nous particulièrement, libre carrière, d'autant qu'au début des guerres de Religion, leur communauté d'idées protestantes les accréditait presque officiellement près des chefs de l'insurrection en France, comme Condé et Coligny, dont ils soutenaient la politique, leur apportant non seulement des conseils, mais des subsides considérables. Ils se mêlaient même à leurs intrigues et presque à leurs combats, témoin ce fameux ambassadeur, Nicolas Throckmorton, qu'au mépris des franchises diplomatiques l'on fut obligé d'incarcérer, après l'avoir pris en quelque sorte les armes à la main.

Ses successeurs se montrèrent plus modérés ou plus politiques; mais leur action ne fut pas moins considérable. Nous pouvons la suivre jour par jour dans la belle collection des *Calendars of State papers of the reign of Elisabeth*, tirés du « Public Record Office », dont les deux derniers volumes parus ne comprennent guère plus des trois années 1579 à 1581, et ont été édités avec un soin tout spécial par M. Arthur John Butler. Ce grand travail, à la différence de nos similaires, ne comporte ni notes, ni commentaires; mais chaque tome est précédé d'une assez longue introduction, qui résume toute la matière, et suivi d'une table analytique, — *general index* — merveilleusement rédigée, pour laquelle M. Butler a trouvé de patients collaborateurs dans sa propre famille et où tous les personnages cités sont identifiés avec une compétence qui n'a laissé passer que de bien légères erreurs. Ce recueil embrasse, naturellement, la politique générale de l'Angleterre; mais ce sont les rapports avec la France qui y tiennent la plus grande place. Aussi bien, si les luttes religieuses étaient parfois un sujet de difficultés entre les deux couronnes, une haine commune contre l'Espagne les réunissait le plus souvent; et, sans que la guerre ait jamais été déclarée, Élisabeth et Catherine de Médicis, l'une huguenote, l'autre catholique, regardaient Philippe II comme leur plus grand ennemi.

I

Nous ne voulons nous attacher qu'à l'ambassade de Cobham [1], qui, en deux années, eut à traiter toutes les grandes affaires de l'époque. Sir Henry Cobham était le cinquième fils de Georges Brooke. Son oncle, lord Cobham, lord gardien des Cinq Ports, avait été récemment ambassadeur aux Pays-Bas. Lui-même débuta de bonne heure dans la diplomatie comme secrétaire de sir Thomas Chaloner en Espagne et comme courrier de cabinet à Vienne. Puis, il avait été chargé, en 1570, de missions à Anvers et à Madrid, où Philippe reçut assez mal sa réclamation en faveur des protestants anglais. Il succédait à cet Amyas Pawlet, ou Poulet, — comme disent les *Calendars*, — dont le rôle, assez effacé en France, allait devenir célèbre par la perfide cruauté avec laquelle il exerça les fonctions de geôlier de Marie Stuart. La transmission des pouvoirs se fit avec une solennité inaccoutumée. Le 10 novembre 1579, Poulet écrivait au secrétaire d'État Walsingham que sir Henry Cobham était arrivé et qu'on attendait que le roi fût à Paris pour fixer le jour de l'audience. Elle eut lieu le 17 novembre, au Louvre. La reine mère n'était revenue de son voyage dans le Midi que depuis quelques jours. Les deux ambassadeurs y assistèrent, conduits par l'introducteur Gondi et présentés par le chevalier de Seurre, grand prieur de Champagne, et la Mothe-Fénelon, tous deux anciens ambassadeurs de France en Angleterre. Un dîner leur avait été préparé avant l'audience chez le grand maître, le duc de Guise. Le cérémonial fut aussi pompeux que possible, à la grande satisfaction des Anglais. Les échanges officiels de compliments se firent dans la forme ordinaire, avec Henri III d'abord, avec la reine mère et la reine régnante ensuite; et il ne fut question que d'alliance, de paix, de prospérité commerciale.

[1] *Calendar*, etc., London, 1904 et 1907, 2 vol. in-8°. Printed by Mackie and Co, for his Majesty's stationery office.

Des lettres du roi et de Catherine de Médicis, adressées le lendemain même à Élisabeth, témoignaient du plaisir que l'arrivée de ce nouvel ambassadeur avait causé à la cour de France. La première dépêche de Cobham à son gouvernement est du 25 novembre : elle relate ces faits et il ajoute que son prédécesseur, sir Amyas Poulet, est parti la veille, lui laissant son logement; car il n'a pu en trouver d'autre à Paris.

Il y avait à peine un mois que le représentant de l'Angleterre était en fonctions, quand sa souveraine jugea à propos de lui adjoindre un envoyé extraordinaire. C'était le jeune Edward Stafford, dernier fils de sir William Stafford de Grafton, de la famille des ducs de Buckingham. Sa mère était maîtresse de la garde-robe d'Élisabeth. Il était chargé spécialement de continuer les négociations toujours pendantes du mariage de la reine avec le duc d'Anjou, et il était accompagné de Jean de Simier, l'homme de confiance que le prince avait laissé en Angleterre pour y défendre ses intérêts. Traversant seulement Paris, il se rendit dans les provinces de l'Ouest pour retrouver Monsieur [1].

L'ambassadeur en titre poursuivit sa mission, écrivant fréquemment à Londres, soit à la reine, soit le plus souvent à son premier ministre Walsingham.

On trouve dans cette correspondance deux curieux récits de fêtes à la cour des Valois, l'un de l'ambassadeur lui-même, l'autre de lady Cobham. Cela se passe les lundi et mardi gras 1580. Nouveau venu à Paris, le grand seigneur anglais est très surpris de l'étiquette, du luxe, de l'affabilité qu'on déploie dans les réceptions princières. La première fête a lieu dans l'hôtel de la reine mère, cet ancien couvent merveilleusement transformé, situé près Saint-Eustache, qu'on appelait « les Filles repenties ». Elle commence par un repas, à dix heures du matin, où assistaient l'ambassadeur du Portugal et celui de Venise, La Mothe-Fénelon,

[1] Une très intéressante pièce de ce *Calendar* donne le détail de la dépense de Stafford pour son voyage en France du 22 juin au 11 août 1580. Le total se monte à 346 liv. st., sans compter ses appointements, mais y compris les pourboires des postillons.

Beauvoir, capitaine des gardes, le colonel Schomberg, Jérome de Gondi, le grand maître des cérémonies. On choie beaucoup l'ambassadeur d'Angleterre et on lui donne la première place. Après le dîner, on monte par deux beaux escaliers dans une grande salle — le texte anglais dit un *hall* — d'où on a la vue d'une partie de Paris et où se trouvent le roi et la reine. Catherine de Médicis était retenue à la chambre par un gros rhume, sa maladie ordinaire. La présentation solennelle a lieu avec de grandes démonstrations d'amitié pour la reine d'Angleterre. Puis on fait asseoir l'ambassadeur près du trône du roi. Henri III est très élégamment habillé. Il parle peu de choses sérieuses, et bientôt fait les honneurs à Cobham de danses, qu'il dirige lui-même avec un art consommé. De jeunes garçons apparaissent, vêtus en Cupidons, les yeux bandés avec une mince voilette de soie, et balançant gracieusement des flèches dans leur main droite. Puis vient un groupe d'hommes habillés à l'espagnole et un autre de femmes en portugaises. Après une lutte élégante, tout ce monde s'embrasse; et Cobham demande si cette allégorie ne symbolise pas l'union des deux royaumes. Henri III proteste, disant plaisamment que sa mère ne sacrifierait pas ainsi ses droits sur le trône de Portugal. On récite des vers et on continue les danses, auxquelles le roi participe jusqu'à minuit, avec le duc de Mercœur, le duc de Guise, le prince Dauphin, Charles, le jeune bâtard de Charles IX. Arrivent ensuite de jeunes hommes masqués; et chacun se retire, la fête de la cour étant finie. Mais elle recommence aussitôt pour Henri III, qui met un masque aussi et va courir la ville avec ses gais compagnons jusqu'au petit jour. Il rentre si fatigué qu'il lui faut prendre deux jours entiers de repos, sans sortir de son lit, pour se remettre d'aussi graves occupations, *resting after his pleasant travails*.

Plus agréable et plus piquante encore est la narration de lady Cobham. La reine-mère est toujours malade, et c'est la jeune reine, Louise de Lorraine, qui fait les honneurs du palais. Elle semble s'en acquitter avec grâce, sauf qu'elle se fait longtemps attendre, retardée par la magnificence de sa toilette. L'ambassa-

drice se complaît dans la description de la robe et des garnitures d'or et d'argent, voulant rapporter tous ces détails à sa maîtresse qui en est fort curieuse et qui adore les modes françaises. Puis, la reine l'interroge sur les habitudes de la cour d'Angleterre, dans laquelle, répond-elle, les réceptions sont beaucoup moins nombreuses qu'à Paris. Lady Cobham n'est pas d'ailleurs très au courant des personnes qui composent l'entourage d'Élisabeth, ayant depuis quelques années vécu assez retirée pour se consacrer à l'éducation de ses cinq enfants : elle n'en avait amené qu'un seul en France; et la reine Louise insiste aimablement pour qu'on le lui fasse connaître. La conversation revient sur la reine d'Angleterre : Henri III, s'y mêlant, dit qu'il serait fort aise si la négociation du mariage de son frère avec elle pouvait aboutir, et s'il avait enfin l'occasion de la voir et de la traiter comme une vraie sœur. Lady Cobham fait alors la surprise de tirer de son corsage un portrait d'Élisabeth qu'elle montre discrètement à la reine; le roi veut aussi le voir et s'extasie sur la perfection de l'œuvre et celle évidente du modèle. L'ambassadrice répond qu'il y a bien quelque ressemblance entre les deux reines, lesquelles peuvent passer pour les plus jolies femmes de leur temps. Simple flatterie; car, comme beauté, elles n'étaient remarquables ni l'une, ni l'autre, n'approchant pas du charme d'une Marie Stuart, d'une duchesse de Guise, d'une Mme de Sauve, d'une Marie Touchet, ou même de cette Italienne, fille d'honneur de la reine mère, Anne d'Atrie, présente justement à la fête et qui venait de conquérir le titre de comtesse de Châteauvillain. Mais, Henri III ayant demandé la faveur de garder le portrait de la reine d'Angleterre, l'ambassadrice ne peut se résoudre à le lui donner, disant avec émotion que, quand elle n'est pas près de sa souveraine, elle n'a d'autre consolation que de regarder son image. Devant un si touchant attachement, le roi déclare s'incliner avec respect.

Après des danses variées, on passe dans la salle du festin; et on se trouve en face d'une table merveilleusement garnie, avec une vaisselle admirable et des cristaux d'une grande rareté. Le

long des murs sont placés des sortes de dressoirs, dans lesquels on admire des vases d'Inde ou de Chine et une argenterie très luxueuse. C'est ce que nous appellerions un beau buffet, dont les portes s'ouvriraient pour un splendide souper. Il s'y presse une affluence considérable, tellement que les princes et les dames de la cour ne peuvent plus circuler. Chacun se précipite sur les mets et les friandises, et lady Cobham remarque malicieusement que la plupart des invités en mettaient plus dans leurs poches que dans leur ventre: *More into their pockets than into their bellys.*

II

Toutes ces magnificences ne font pas oublier à Cobham les intérêts politiques qu'il représente. Ce sont particulièrement les affaires des Pays-Bas — Low Countries — qui préoccupent l'Angleterre. Elle voudrait bien voir les Flamands et les Néerlandais secouer le joug espagnol; mais elle redoute l'influence de la France, et même, dans la prévision que la reine Élisabeth sera un jour la femme du duc d'Anjou, elle ne tient pas beaucoup à ce que le prince intervienne ouvertement.

L'ambassadeur surveille ses mouvements. Il a bien reçu à Tours une députation des États généraux conduite par Sainte-Aldegonde, et un traité a été conclu; mais il ne peut organiser pour le moment d'expédition au dehors; ses partisans sont en grande partie huguenots; et, la guerre civile n'étant pas terminée en France, il faut d'abord négocier la paix. Monsieur se rendra en Languedoc pour se rencontrer avec le roi de Navarre, et de ces entrevues sortira bientôt le traité de Fleix (novembre 1580). Au reste, Simier, qui pour le moment n'a pas les bonnes grâces du duc d'Anjou, écrit directement à la reine Élisabeth, dont il a eu, dit-on, les faveurs à Londres, lui racontant toutes les petites histoires scandaleuses qu'il apprend dans sa retraite de Bourgueil, et lui affirmant que les deux principaux ministres français ne voulaient pas de guerre extérieure.

Entre temps, sir Edward Stafford fait de fréquents voyages entre la France et l'Angleterre, plus enclin que Cobham à redouter une intervention française aux Pays-Bas et ne sachant trop s'il doit activer ou retarder le fameux projet de mariage. Henri III insiste vivement près de lui sur la nécessité d'en finir : il propose d'envoyer des commissaires à Londres pour lever les dernières difficultés; il nomme même le frère du prince de Condé, le maréchal de Cossé et Pibrac. Deux dépêches de Cobham, une de Stafford, des lettres de la reine mère et du roi à Élisabeth montrent l'importance qu'on attachait à cette affaire.

Enfin elle semble conclue. Stafford revient à Paris, annonçant que sa maîtresse est décidée. Catherine de Médicis manifeste toute sa joie, et, dans une lettre autographe où elle remercie la reine d'Angleterre de sa résolution, elle lui dit : « Cette négociation a tant duré que j'avais grand peur de n'en voir la fin, et à cet coup, je meurs tellement contente, espérant en mon souhait de me voir honorée de telle fille, que je prie Dieu m'achever cet heur de vous voir bientôt mère. »

Et, quand Stafford retourne en Angleterre, elle lui donne un autre billet pour sa souveraine, « voulant, lui écrit-elle, rafraîchir sa mémoire de la meilleure sœur et plus sûre amie qu'elle aura jamais... la suppliant d'y mettre une si bonne et prompte fin qu'avant que je meure, je vous voye mère d'un beau fils, pour avoir la plus grande joie et contentement que saurais désirer en ce monde. » Malgré ses quarante-six ans passés, Élisabeth était moins pressée; elle redoutait même cette tardive maternité que lui souhaitait Catherine en femme qui a élevé de nombreux enfants, et elle répondait à la reine mère dans un style peut-être plus maniéré encore.

Mais croirait-on que le *Master of the rolls* a cru devoir faire traduire ces lettres en anglais, leur enlevant ce cachet d'originalité qui les rend d'ailleurs intraduisibles? Ce qui semblait d'autant moins utile, que les correspondances de la reine Élisabeth, quand elle s'adresse à Catherine de Médicis ou au duc d'Anjou, sont

toujours en français et même écrites dans une langue très pure et très correcte pour le temps.

Ce n'est qu'au milieu d'avril 1581 que les commissaires se mirent en route. C'étaient les hommes les plus considérables de France : le comte de Soissons et le prince Dauphin, de la maison de Bourbon ; le maréchal de Cossé, Lanssac, Pierre Causse de Marchaumont ; Barnabé Brisson, président au Parlement de Paris ; Michel de Castelnau, ambassadeur d'Angleterre, et Bertrand de la Mothe-Fénelon, le secrétaire d'État Pinart, et enfin le secrétaire du duc d'Anjou, Jacques de Vray, qui avait été mêlé aux précédentes négociations [1].

Une proclamation de la reine engageait tous ses sujets à bien recevoir les Français. Et, de fait, leurs conférences furent agréablement entrecoupées de banquets, de combat d'ours, de « triomphes ». Plusieurs pièces très curieuses, reproduites par M. Butler, indiquent le logement de chacun, le train spécial du prince Dauphin, le programme jour par jour des réjouissances offertes ; les dîners chez la reine, chez le comte de Leicester, chez les lords du Conseil. Après plusieurs entrevues dilatoires, les commissaires reçurent de lord Burghley une note émanant d'Élisabeth elle-même, très adroitement rédigée et dans laquelle étaient résumées toutes les objections qui, au point de vue politique anglais, pouvaient être faites au mariage. Tout d'abord, il fallait conclure un traité d'alliance et on s'étonnait que les commissaires français n'eussent point eu sur cette importante question d'instructions plus précises. On n'en continua pas moins la discussion : c'est le président Brisson qui rédigea le contrat en forme ; et le 7 juin on semblait d'accord. La crainte perpétuelle de la suprématie espagnole semblait faire du rapprochement anglo-français une véritable nécessité. Mais y aurait-il mariage avec alliance, alliance sans mariage, ou mariage et alliance?

[1] L'éditeur anglais a commis quelques erreurs très explicables dans les noms des personnages qui se rendirent à cette occasion en Angleterre. — Voir cette énumération nos 23, 62, 81, et la comparer avec celle que donne Le Laboureur dans le t. III des *Mémoires de Castelnau*.

Henri III était doué d'une remarquable intelligence; mais sa paresse et son indifférence l'empêchaient de prendre une résolution et d'accomplir ses devoirs de roi. Avec sa finesse ordinaire, il avait deviné que l'on bernait son frère par ce projet de mariage qui n'aboutirait jamais, et que la reine d'Angleterre ne laisserait pas le duc d'Anjou conquérir les Pays-Bas. Un jour que des lettres de Londres annonçaient que tous les arrangements étaient conclus, il dit à sa mère : « Le croyez-vous, Madame? — Oui, je m'en assure — Non, pas moi, dit le roi; mon ambassadeur est trop sot pour juger les intentions de la plus fine femme du monde; et vous verrez que Monsieur n'aura ni femme ni argent, et que, par faute de moyens, l'entreprise de Flandre se perdra aussi bien que Cambrai.

La guerre semblait reprendre avec plus d'intensité aux Pays-Bas. Un fort détachement de troupes du duc d'Anjou, commandé par Sesseval, venait de réussir à ravitailler Cambrai. Le prince avait réuni en outre une vingtaine de mille hommes à Château-Thierry; Puygaillard les commandait avec l'assentiment du roi, et le marquis d'Elbeuf était venu se joindre à eux, apportant l'appui considérable de la maison de Lorraine.

Mais Henri III avait raison : la reine d'Angleterre, redoutant d'être engagée plus qu'elle ne le voulait, se décida dès le 20 juin, aussitôt après le départ du commissaire français, à envoyer à Paris un diplomate de carrière, John Somers, avec des instructions spéciales pour exiger du roi un traité d'alliance préalable. Sa mission était double; car il devait en même temps faire au duc d'Anjou de belles protestations d'amitié de la part de la reine, l'assurant qu'elle n'abandonnerait jamais sa résolution de l'épouser. Durant six semaines, Somers s'efforça de suivre son difficile programme : il vit le roi et la reine mère, il alla trouver le duc d'Anjou à Mantes; mais la situation était tellement fausse que de part et d'autre on s'exaspérait sans avancer.

Les nombreuses dépêches que les agents anglais envoyèrent, du mois de juin au mois d'août 1581, au secrétaire d'État Walsingham, à Burghley ou à Élisabeth elle-même, ressassent

inutilement les mêmes difficultés sans proposer aucune solution [1].

La reine d'Angleterre se décida alors à envoyer en France, pour seconder Somers, l'homme dans lequel elle avait le plus de confiance, l'habile politique qui jouait alors le rôle de premier ministre, Francis Walsingham lui-même. Ce n'était pas un débutant; car il avait alors plus de cinquante ans et s'était fait remarquer comme membre du Parlement pour Banbury depuis la session de 1558-1559. Il était venu déjà en France en 1570, pour appuyer sir Henry Norris; il l'avait même remplacé et avait signé à Blois, en avril 1572, le traité d'alliance de Charles IX avec l'Angleterre. Sa correspondance se trouve dans la célèbre collection intitulée : *Compleat Ambassador*.

Il était porteur de longues instructions, qui sont reproduites dans le volume de *Calendar* et qui complètent le recueil connu de ses négociations. Walsingham avait le sentiment profond de l'intérêt de l'Angleterre, il était persuadé qu'elle ne pouvait lutter seule contre l'Espagne. Ses nombreux espions, qu'il entretenait partout, le mettaient au courant des projets de Philippe II. Il voulait une alliance offensive et défensive avec la France, et il estimait que le mariage promis en était la meilleure sanction. D'autre part, il était frappé de la quantité considérable de troupes qu'avait réunies le duc d'Anjou et il estimait que l'occasion était très favorable pour ruiner la puissance espagnole aux Pays-Bas. Arrivé le 6 août à la Fère, il y trouva François de Valois entouré d'un nombreux état-major, et, après avoir conféré deux ou trois jours avec lui, il parvint à Paris le 10 août 1581; il y resta un mois, jusqu'au 13 septembre, et crut que toutes les difficultés étaient enfin aplanies. Grande fut son indignation quand il retrouva à Londres sa souveraine toujours aussi indécise et refusant de ratifier ce qui avait été convenu. On rapporte qu'il lui fit de graves reproches et qu'il s'éloigna momentanément des affaires. Cependant, son nom ne cesse de figurer dans

[1] *Calendar of State papers*, etc., London, 1907, n° 225 à 775.

le recueil des dépêches anglaises, et c'est lui que l'on informe de tous les événements du continent.

Aux mois de janvier et de février 1582, le duc d'Anjou se décide, accompagné de son fidèle Marchaumont, à aller lui-même plaider sa cause en Angleterre[1]. Il y est reçu par Élisabeth avec de nombreuses démonstrations d'affection; et ils vivent un moment comme mari et femme. En même temps, la reine d'Angleterre consent à venir en aide à la détresse financière du prince, et le volume des *State Papers* est rempli de traites endossées à son nom et destinées à payer les dépenses de son armée aux Pays-Bas. Mais les documents anglais ne fournissent naturellement aucun détail sur son séjour à Londres et les divers incidents auxquels il donna lieu; c'est affaire à la chronique indiscrète : il faut se reporter aux mémoires contemporains dont quelques-uns sont même assez sévères pour les mœurs d'Élisabeth. M. Butler a, par exemple, reproduit une lettre fort leste de Marchaumont à son secrétaire Jean du Bex, dans laquelle la reine n'est guère ménagée. Mais ce n'est plus là matière à études diplomatiques.

A la fin de février, le duc d'Anjou avait quitté l'Angleterre pour gagner Anvers et retrouver son armée. De là, il correspond encore avec les ministres de la reine, et n'a pas perdu l'espoir d'arriver à la conclusion de ses rêves. On connaît la suite de son aventure et comment, après avoir été proclamé souverain de Flandres, il compromit en peu de temps cette situation inespérée par sa légèreté et sa violence, se faisant honteusement chasser par ceux qui avaient cru trouver en lui un libérateur et n'avaient rencontré qu'un aventurier.

Les hommes d'État anglais, les ambassadeurs accrédités à Paris ou aux Pays-Bas sont moins durs qu'on ne pourrait le croire dans leurs appréciations sur la conduite de François de Valois ou sur la politique de Henri III. La France avait alors un tel prestige en Europe, que ses faiblesses disparaissaient au

[1] Une pièce intéressante, n° 293, donne la liste de tous les gentilshommes qui accompagnèrent « Monsieur ».

milieu de son éclat, de sa prospérité, de sa brillante civilisation, du nombre considérable d'hommes distingués qui entouraient la cour. Aussi, on se prend à regretter plus encore que tant de forces aient été perdues et que les derniers Valois n'aient pas su mieux profiter de leur fortune.

Quant à la reine Élisabeth, le mariage français n'avait été pour elle qu'un moyen de poursuivre une alliance politique qu'elle regardait comme nécessaire. Mais elle avait d'autres occasions de s'entendre avec Henri III et la reine mère contre l'Espagne.

Il venait justement d'arriver à Londres un prétendant, un roi détrôné même, qui était particulièrement protégé par Catherine de Médicis; c'était Dom Antonio, l'ancien prieur de Crato, qui s'était fait proclamer roi de Portugal, avait régné quelque temps à Lisbonne, puis, après une courageuse résistance, avait dû céder aux forces écrasantes du duc d'Albe, échappant non sans peine à la prison et à la mort. Il était accompagné de son cousin et premier ministre, le comte de Vimioso, et multipliait les démarches pour trouver des vaisseaux, des troupes et de l'argent, et prendre glorieusement sa revanche. Les représentants d'Élisabeth ne cachent guère sur ce point les sentiments de leur maîtresse : ils reconnaissent que Dom Antonio était, en Portugal, très soutenu par le peuple et à peu près abandonné par la noblesse; ils ajoutent que ses entreprises ont peu de chances de succès, mais elles sont de nature à susciter des embarras, des dépenses considérables à Philippe II, qui n'est pas riche: cela suffit pour qu'on ne doive pas le décourager et même pour qu'on lui donne quelques secours. L'éternelle attitude de l'Angleterre se retrouve dans cet épisode. Et si Élisabeth est vraiment une grande reine, c'est qu'elle a posé les principes d'une politique que, depuis trois siècles et demi, sauf la différence des temps, son pays n'a cessé de suivre, avec une constance et une habileté presque toujours couronnées de succès. Nulle part, cette unité de vues n'apparaît plus clairement que dans les nombreux documents tirés des *State Papers*.

La correspondance de sir Henry Cobham s'arrête pour le moment aux premiers mois de 1581 : mais il devait demeurer à l'ambassade de France jusqu'en 1583, remplacé alors par ce même Edward Stafford, qui avait depuis longtemps la confiance de sa souveraine et dont les papiers, déjà en partie connus, présenteront tant d'intérêt, puisqu'il resta à Paris jusqu'en 1590, témoin de tous les tragiques événements de la fin de la Ligue. Quant à Cobham, il acheva sa vie comme représentant de Kent au Parlement et comme membre du Conseil privé d'Élisabeth.

G. Baguenault de Puchesse.

LA DEUXIÈME MISSION

DU COMTE DE BROGLIE[1]

Un supplément aux « Instructions de Pologne »

(1755-1756)

L'idée d'un traité de subsides entre la France et la Saxe était née au cours des conférences du comte de Broglie avec les chefs républicains, lors de la diète polonaise de 1754. Il importe peu d'examiner quel en était l'initiateur : le grand général Branicki, le palatin de Belz Potochi, ou l'ambassadeur de France Tous ceux qui ressentaient le préjudice porté aux intérêts français en Pologne par le concert subsistant entre Brühl et la Russie, ne pouvaient qu'applaudir à ce projet Considérée en elle-même, l'idée du traité entre les deux États n'apportait rien de nouveau à leurs rapports réciproques, antérieurs à l'alliance de la Saxe avec les puissances maritimes conclue à Varsovie le 13 septembre 1751. Mais, sous cette étiquette insignifiante, on se proposait de suppléer à une alliance franco-polonaise, qui était impraticable tant que Brühl maintenait ses liaisons avec l'Angleterre et que les diètes se dissolvaient infructueusement. Pour entraîner la Pologne dans le système de la France, il fallait une confédération; pour soutenir cette dernière, le comte de Broglie et ses amis républicains croyaient indispensable de lui procurer à force de subsides l'assistance du roi Auguste et de tous les alliés de la France. Cette conception tendait à renverser

[1] Cf. *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, Stuttgart, 1866, I, 246, sq ; — *le Secret du roi*, par le duc de Broglie, Paris, 1878, I, 98 sq ; — R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, Paris, 1896, p 178 sq ; — L. Farges, *Instructions de Pologne*.

entièrement la politique suivie par Louis XV en Pologne. Jusque-là les agents du Roi très chrétien, protecteurs trop zélés des libertés républicaines, n'avaient travaillé qu'à affaiblir la République : ils faisaient échouer toutes les diètes et combattaient tous les projets de réforme gouvernementale, sans s'apercevoir qu'ils faisaient le jeu du roi de Prusse et, ce qui était encore pire, de l'impératrice de Russie. Uni avec Auguste, Louis XV devait s'intéresser à rendre respectable l'État qui formait la clef naturelle de la barrière séparant les deux couronnes impériales : le destructeur même des diètes serait devenu leur soutien et le défenseur non plus des libertés, mais de la liberté nationale de Pologne.

Tout favorable qu'il paraissait à la République, le plan en question essuya d'abord un obstacle insurmontable près du prince de Conti. Le chef de la diplomatie secrète ne se laissa pas persuader par l'ambassadeur qu'une entente avec la maison de Saxe ne signifiait pas l'abandon de sa candidature : il déclara le projet inutile et nuisible [1]. Le ministère de M. Rouillé, fidèle aux méthodes traditionnelles de ses prédécesseurs, se borna à « encourager » les patriotes par des gratifications et à appuyer auprès de la Porte leurs efforts qui avaient pour but de réveiller la jalousie ottomane contre les Russes. Le sultan Osman III, frère et successeur de Mahmoud Ier, venait notifier à la République son avènement au trône par une ambassade solennelle. Broglie et les patriotes déterminèrent Branicki à saisir cette occasion pour envoyer à la Porte son aide de camp Malczewski. Sous prétexte de présenter au Grand Vizir les félicitations usuelles du Grand Général, Malczewski partit pour Constantinople (le 7 mars) avec des instructions secrètes, conformes à celles que le chevalier de Vergennes, récemment nommé successeur du comte des Alleurs, avait reçues à Versailles [2]. Bientôt une sourde lutte se

[1] Le prince de Conti au comte de Broglie, 11 janvier 1755. (*Aff. Étrangères*. Correspondance de Pologne, vol. CCXXXVI.)

[2] Les instructions de Malczewski, datées de Dubno, du 6 mars 1755. HAMMER, *Geschichte des Osmanischen Reichs*, VIII, 511. Instructions du cheva-

trama à cause de la Pologne sur deux théâtres. A Varsovie, le judicieux et actif ministre Durand contrecarrait les menées des partisans de la cour et de la Russie, en réchauffant l'énergie des chefs républicains, ébranlée par des manifestations menaçantes de Gross [1] et de Williams. Au bord du Bosphore, Vergennes et Malczewski engageaient une partie intéressante avec leurs dignes adversaires : Porter (Angleterre), Penckler (Autriche) et Obveskow (Russie) [2].

Au mois de mai, les fâcheuses nouvelles d'outre-mer forcèrent le ministère à redoubler ses efforts en Orient. La querelle coloniale en Amérique allait en s'accentuant : les pourparlers n'ayant abouti à rien, on entrait de chaque côté dans la voie des faits. En Pologne, l'antagonisme des factions s'envenimait de jour en jour. Le chaleureux négociateur Williams s'était rendu à Pétersbourg pour y préparer un traité de subsides avec le chancelier Bestonjeu. S'il parvenait à son but, il était aisé de prévoir que les troupes russes destinées à la défense du Hanovre traverseraient la République sans faire beaucoup de cas de son consentement; en outre, l'amitié de Williams avec la famille Csartoryski faisait redouter une intervention violente en leur faveur, qui aurait écrasé le parti français. Rouillé ordonna à Durand de faire envisager ces dangers aux patriotes et de les exhorter à former une confédération défensive. Ses débuts à Bialystok furent brillants : le vieux Branicki se déclara prêt à tout sacrifier pour ne pas faire subir à sa patrie une telle humiliation [3]. Cette vantardise extorqua à Louis XV la promesse de payer aux confédérés 1,500,000 livres — somme que le Grand Général avait jugé suffi-

lier de Vergennes, ministérielles et secrètes, dans la correspondance de Turquie. CXXX (*Aff. Étr.*). Il faut remarquer que l'instruction pour le colonel Jakubowski, imprimée dans la *Correspondance secrète de Louis XV*, I, 197 sq., n'a pas servi.

[1] Envoyé de Russie près du roi Auguste.

[2] La renommée du corps diplomatique résidant alors à Constantinople est établie ; sur les hautes qualités de Malczewski, les rapports de Vergennes sont d'accord avec ceux du baron de Nübsch (agent de Saxe) et de Schevachheim (successeur de Penckler).

[3] Durand à Rouillé, 7 juillet.

sante pour assurer le succès de l'entreprise [1]. Antérieurement, le chevalier de Vergennes fut autorisé à employer jusqu'à un million « et plus s'il le fallait » pour contrebalancer le poids des guinées anglaises [2]. Un argument capital plaidait devant les Turcs la cause du chevalier de Vergennes : c'était le propre intérêt de la Porte : les Russes n'auraient jamais pénétré jusqu'à Iassy si les frontières de Pologne avaient été mieux gardées en 1738. D'après le plan ébauché à Versailles, la confédération ne devait éclater qu'après s'être assuré le secours armé de la Porte [3]. Cependant Osman III, esprit borné et soupçonneux, ne se pressait point de faire le premier pas; il changeait ses ministres quatre fois par an, ce qui rendait la tâche de Malczewski extrêmement difficile. Mais plus les Turcs étaient insouciants, plus les Polonais devaient mettre de soins pour faire revivre la haine ottomane contre les Russes. Il fallait en même temps préparer un coup de force en Pologne et demander ouvertement l'assistance des Turcs. C'était au Grand Général de risquer quelque chose, s'il ambitionnait le poste responsable de sauveur de sa patrie. Personne n'était moins capable de se maintenir à la hauteur de sa tâche. Branicki ne fit rien pour mobiliser « la vaillante phalange des patriotes », rien pour « remettre sur un pied de guerre les forces militaires qu'il commandait [4] ». Sybarite efféminé et peureux, vacillant entre des velléités séniles de jouer un rôle héroïque et la crainte de voir ses biens ravagés par les cosaques, il ne se décida même pas à adresser aux Turcs un mémoire détaillé sur les empiétements de la Russie, signé de sa propre main.

Le comte de Broglie, connaissant à fond son partenaire, ne se promettait pas de grands exploits de sa part. La nouvelle du combat naval entre l'amiral Boscarven et l'escadre française lui

[1] Rouillé à Durand, 15 août.

[2] Rouillé à Vergennes, 11 mai. Bonneville de Marsangy : *le Chevalier de Vergennes*, I, 205.

[3] Une note de Rouillé du 1er octobre; le second mémoire de Broglie sur la lettre à faire à M. Durand, 1er octobre, *A. É.*, Pologne.

[4] Bonneville de Marsangy, I, 228; — Broglie, I, 100.

vint fort à propos : elle surexcita l'opinion publique à Paris et écarta les doutes qui paralysaient les résolutions de M. Rouillé. La guerre coloniale avait commencé effectivement et menaçait de devenir européenne. On sait que le ministère de Louis XV se flattait de tenir tête aux Anglais en dehors du continent européen et déclinait toutes les insinuations de Frédéric II, qui le tentaient d'attaquer d'abord le Hanovre, puis les Pays-Bas autrichiens. Cette diversion pouvait toutefois s'imposer de toute nécessité, si le roi Georges restait vainqueur sur mer; on comptait même avec la probabilité d'une offensive anglo-russe basée sur le Hanovre. Enfin, abstraction faite de ces calculs pessimistes et de la préoccupation royale pour la Pologne, il importait toujours d'éloigner les Russes des affaires d'Allemagne. Ce fut en touchant cette corde que Broglie fit prévaloir son système. Le 4 août, il développa au Conseil des Ministres ses vues sur l'alliance à renouveler avec la Prusse; ensuite, il démontra l'utilité qu'il y avait à s'attacher la cour de Dresde et à la raccommoder avec Frédéric [1]. Sans doute, c'était méconnaître la véritable source de l'aversion prussienne contre toute union avec la Saxe; mais c'était une erreur excusable et partagée par tous les hommes d'État, excepté Kaunitz [2]. Le projet fut goûté, et, le 17 août, le comte ordonna à son secrétaire d'ambassade de dire à Brühl que, si Auguste III était disposé à rompre ses pourparlers avec les puissances maritimes sur la continuation des subsides et à donner la préférence à l'alliance française, un ambassadeur de Louis XV se présenterait dans quinze jours à Dresde. La réponse portait que Brühl avait fait suspendre ses sollicitations en Hanovre, mais elle n'était pas explicite sur la préférence que M. Rouillé avait demandée [3]. En septembre, les bruits d'une convention signée par Williams à Pétersbourg empêchèrent le cabinet de se formaliser sur des questions préliminaires et de différer

[1] Ses mémoires des 4 et 10 août, dans la corresp. de Pologne, CCXLVI.

[2] *Correspondance secrète entre le comte Kaunitz et le secrétaire Koch*, publiée par M. Schlitter, p. 39. Kaunitz à Koch, 4 décembre 1750.

[3] Broglie à Linau, 17 août, et autres actes relatifs à cette négociation, aux *Aff. étr.*, Saxe, XLVII, et Pologne, CCXLVII.

davantage le départ de l'ambassadeur. Louis XV confia l'exécution du plan à son initiateur officiel, en le qualifiant d'Ambassadeur Extraordinaire. Nous reproduisons ci-dessous l'instruction du comte de Broglie, d'après la minute conservée aux Archives du quai d'Orsay.

Mémoire pour servir d'Instruction au Sr Cte de Broglie, Ambassadeur Extraordinaire de S. M. près le Roy et la République de Pologne.

L'objet de S. M. dans la négociation dont elle charge le Sr Cte de Broglie est d'obtenir du Roy de Pologne, pour le traité d'alliance dont il est question, la préférence sur les Puissances dites maritimes. Cette préférence ne fera perdre à S. M. Pse aucun des avantages qui peuvent lui être offerts par ces puissances; elle lui épargnera au contraire les risques inévitables d'une guerre, dans laquelle elle se trouveroit obligée de prendre parti en s'unissant avec les ennemis du Roy. Les liens d'amitié entre S. M. et S. M. Pse resserrés par le mariage de Mme la Dauphine ne permettent pas de penser que lorsque S. M. demande au Roy de Pologne la préférence pour son alliance sur des puissances à la veille d'entrer en guerre contre elle, ce Prince hésite à la lui accorder.

Le Cte de Broglie est déjà parfaitement instruit des intentions de S. M. Les propositions que le Sr de Linan a faites au Cte de Brühl en conséquence des ordres que le Cte de Broglie a été autorisé à lui donner y sont entièrement conformes. Il ne s'agit présentement que de lui faire connaître les conditions qu'il doit proposer et celles qu'il pourra accepter.

Le traité de 1751[1] entre S. M. Pse et les Puissances dites maritimes doit servir de base à celui que S. M. propose de conclure avec ce Prince.

Le Cte de Brühl dès le commencement de la négociation pourra dire au Cte de Broglie qu'il faut prendre pour base le traité de 1746 entre S. M. et S. M. Pse[2]. Le Cte de Broglie répondra que ce traité ne doit plus être cité, qu'il a ordre de négocier sur le pied du traité de 1751 et qu'il ne peut pas s'écarter de cet ordre. Si le Cte de Brühl sur une déclaration si précise consent à prendre ce traité de 1751 pour base, le Cte de Broglie le proposera avec toutes ses stipulations.

[1] Wenck, *Codex juris gentium*, I, 593-7.

[2] Vitzthum, *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, I, 107, donne un abrégé de ce traité.

Quoique l'intention de S. M. ne soit point de demander à S. M. P^se le même corps de six mille hommes qu'elle est engagée par ce traité de tenir prêt pour le service des Puissances dites maritimes et que plusieurs raisons lui font juger être inutiles au sien, cependant le Cte de Broglie ne s'expliquera point d'abord sur cet article. Le Cte de Brühl voudra probablement exiger un subside plus considérable, sur le fondement que les apparences de la guerre dont l'Europe est menacée rendront les troupes saxonnes nécessaires à S. M. Ce sera alors que le Cte de Broglie fera connaître que S. M. veut bien consentir à ne point demander de troupes à S. M. P^se et à ne pas exiger cet engagement de sa part, quoique ce soit un des principaux du traité de 1751. Il pourra même insinuer que ce désistement devroit être un motif pour demander à S. M. P^se une diminution sur le subside que les Puissances dites maritimes lui donnaient, puisqu'elle est déchargée d'un engagement considérable [1]. Mais que S. M. n'ayant d'autre objet que d'avoir la préférence sur ces Puissances, elle consent volontiers à lui donner pour un simple travail d'amitié et de neutralité le même subside qu'elles lui donnaient.

Il ajoutera que le traité sera aussi utile et moins à charge à S. M. P^se que celui qu'elle feroit avec ces puissances, puisque ce Prince ne contractera aucun engagement qui puisse la compromettre personnellement ou ses États héréditaires vis-à-vis du Corps germanique. Ses ministres ne peuvent se dissimuler que si la guerre s'allume, l'obligation de fournir dix mille hommes aux Puissances dites maritimes pourra exposer le Roy de Pologne et ses États héréditaires, au lieu qu'un simple traité avec S. M. ne l'engage à rien qui puisse lui être désavantageux, et ne présente qu'une liaison innocente et telle qu'elle doit être entre deux Princes déjà unis par les nœuds d'une amitié indissoluble.

Si le Cte de Brühl dit au Cte de Broglie que la situation actuelle des affaires de l'Europe met le Roy de Pologne dans le cas de demander un subside plus fort que celui de 1751, parce que les Anglais en proposant le renouvellement de ce traité ont fait sur les apparences d'une guerre prochaine des propositions plus avantageuses que celles du traité de 1751, et qu'on avoit donné des ordres au Cte de Flemming [2]

[1] Ce désistement ne pouvait nullement toucher le comte de Brühl; l'engagement de fournir des troupes à l'Angleterre était considéré par les auteurs du traité de Varsovie comme fictif. Cet article, rédigé d'une manière ambiguë, n'avait pour but que de tromper le parlement anglais sur les véritables intentions du roi Georges, quant à l'élection du roi des Romains.

[2] Charles Flemming, frère du grand trésorier de Lithuanie, ambassadeur

de traiter sur ce pied; alors le Cte de Broglie demandera qu'on lui communique de bonne foi et sans aucune réserve les offres de l'Angleterre, Sa Majesté voulant bien faire les mêmes offres aujourd'huy, ne demandant, pas plus dans ce cas que dans le premier, les troupes à fournir, et consentant à ne donner son subside que pour un simple traité d'amitié et de neutralité.

Le comte de Broglie sur la communication de ces offres, après avoir réglé l'article du subside et après avoir observé d'exiger qu'il ne sera payé qu'à Paris en monnaie de France, demandera que l'on stipule que Sa M^te Pol^ne ne donne aucunes troupes à aucune autre Puissance de l'Europe, pour servir en quelque lieu que ce soit directement ni indirectement contre la France ou ses alliés et même qu'elle ne donne point de contingent comme membre de l'Empire hormis dans les cas obligatoires et indispensables; de plus, que Sa M^te Pol^ne s'oblige d'ordonner à ses ministres de voter dans tous les collèges de l'Empire pour toutes les affaires qui y seront mises en délibération et notamment pour l'élection du Roy des Romains de concert avec les ministres de Sa M^té.

Comme il ne paraît pas que jusqu'à présent le Roy de Prusse ait désiré cette alliance, on ne peut rien stipuler sur un concert à former avec ce Prince tant sur les affaires de l'Empire que sur celles de Pologne. Il suffira de mettre à la fin du traité un article d'invitation pour les Puissances que les deux parties contractantes désireront y admettre selon les occasions et sans les dénommer.

Les affaires de l'Empire ne sont pas le seul objet que Sa M^té ait en vue en négociant ce traité avec le Roy de Pologne. La marche des Russes à travers la Pologne pour venir joindre, si la guerre a lieu, les armées des ennemis de Sa M^te ou de ses alliés, n'est pas moins intéressante. Le Cte de Broglie est instruit des dispositions de la nation Polonoise pour s'opposer à ce passage, et des secours pécuniaires que Sa M^té consent à lui donner pour seconder ses intentions et ses efforts aux conditions expliquées dans les dépêches écrites au Sr Durand, et notamment dans celle du 3 de ce mois, dont le Cte de Broglie a eu communication. Le Cte de Broglie doit donc demander, comme une condition nécessaire et indispensable, que Sa M^te Pol^ne se joigne de tout son pouvoir et de toute son autorité à ce que le Grand Général de la couronne et la plus saine et la plus nombreuse partie de la nation fera, pour s'opposer au passage des Russes, quelques mesures que la nation

de Saxe à Vienne, alors chargé de la négociation avec le ministère anglais et hanovrien.

prenne pour l'empêcher, même par une confédération générale. Ce concours peut être dans le commencement tacite, si Sa M^te^ Pol^ne^ croyait devoir garder quelque ménagement avec la Russie; mais dans le cas où les malintentionnés, ne voyant point les démarches et les actes du Grand Général confirmés par le Roy de Pologne, se croiroient par là autorisés à s'élever même à force ouverte contre le Grand Général, ce qui produiroit une division dans le Royaume et peut-être une guerre intestine, il doit être stipulé dans le traité, qu'alors Sa M^te^ Pol^ne^ se déclarera ouvertement et donnera son aveu à tout ce qu'il aura fait et fera pour arrêter les Russes, et l'appuyera de son autorité.

C'est un article nécessaire et indispensable et sans lequel Sa M^te^ ne conclura point le traité. Si elle donne des subsides, sans prendre de troupes saxonnes à son service, il est juste et convenable qu'elle en soit dédommagée d'une autre manière.

L'influence de la Porte étant essentielle dans toute cette affaire, il est de même indispensable que le Roy de Pologne donne ordre à son Ministre à Constantinople de se concerter en tout avec les Ministres de la République de Pologne [1], s'ils sont reconnus pour bien intentionnés, et avec les agents du Grand Général.

Pour y parvenir, il est nécessaire que le Cte de Broglie demande en premier lieu et obtienne la révocation du Sr Hübsch, agent du Roy de Pologne à la Porte, et la nomination d'un autre à qui Sa M^te^ Pol^ne^ s'engage par le traité de donner, ainsi qu'à ceux qui sauront lui succéder, les ordres dont on vient de parler.

Il serait bien à désirer que l'ont pût stipuler de même que Sa M^te^ Pol^ne^ s'engagerait par un article du traité à donner les charges, les dignités et les grâces utiles, dont elle dispose dans la Pologne, à ceux qui lui seroient recommandés par l'ambassadeur et au nom de Sa M^te^. Mais c'est un article si délicat, et qui touche de si près les prérogatives du Roy de Pologne, que l'on ne peut donner à cet égard des instructions précises. On laisse à la sagacité du Cte de Broglie à chercher les moyens de présenter cette demande d'une manière qui n'alarme point la sensibilité de ce Prince, ni la jalousie ou l'intérêt de ses Ministres, et à son adresse à trouver ceux qui pourront la faire réussir.

La durée du traité peut être de trois ans, à commencer du 1er janvier 1756 jusqu'au dernier décembre 1758.

[1] Ce point vise le comte Mniszech, grand chambellan de Lithuanie, qui fut nommé par le conseil du sénat à Franstadt (mai 1655) envoyé extraordinaire de Pologne près de la Porte.

De tout ce qui vient d'être dit il résulte que le subside à donner par le traité dont il s'agit doit être proposé de la même somme que celui que les Puissances dites maritimes donnoient par le traité de 1751, en observant cependant, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, que dans le cas où le Ministère saxon demanderoit un subside plus fort à cause des troupes que le Roy de Pologne tenoit par ce traité au service des Puissances dites maritimes, et que les apparences d'une guerre prochaine pourraient faire juger utiles à Sa M^té^, elle consent à se désister d'avoir à son service les 6,000 Saxons, et ne demande qu'un simple traité d'amitié et de neutralité.

Que si les Anglais dans le renouvellement qu'ils négocioient de ce même traité offroient à Sa M^té^ Pol^se^ des conditions plus avantageuses, Sa M^té^, sur la communication qu'on en fera de bonne foi au Comte de Broglie, consent à donner le même subside qu'ils proposoient, se désistant pareillement en ce cas des troupes qu'ils demandoient, et ne souhaitant autre chose dans son alliance avec Sa M^té^ Pol^ne^ que la préférence sur les Puissances Maritimes.

La circonstance des mouvements des Russes exigeant nécessairement les engagements marqués ci-dessus, qui consistent à stipuler que le Roy de Pologne se joindra de toute son autorité au parti patriotique, même dans le cas d'une confédération, pour empêcher ou du moins pour retarder ce passage, et donnera à son agent à Constantinople les ordres qu'on vient de dire, le Cte de Broglie doit les demander au Roy de Pologne tels qu'on les a détaillés ci-dessus.

Si ce prince s'y prête, le comte de Broglie pourra porter le subside jusqu'à deux millions de livres payables, comme il a déjà été observé, à Paris en monnaie de France; mais il ne s'y déterminera qu'après avoir fait son possible pour régler le subside à une moindre somme qui sembleroit ne devoir pas excéder 1,500 mille livres. Si Sa M^té^ P^se^ se refuse à ces conditions et ne veut pas prendre les engagements stipulés ci-dessus, que Sa M^té^ regarde comme indispensables, le Cte de Broglie ne conclura pas le traité. Ce seroit prodiguer inutilement en partie l'argent de Sa M^té^ qu'acheter de Sa M^té^ Pol^ne^ une neutralité pour les affaires d'Allemagne, en n'obtenant rien qui facilite en Pologne le succès des mesures qu'elle prend pour s'opposer aux Russes et arrêter ou du moins suspendre leur marche.

La gloire du Roy de Pologne est trop intéressée à maintenir la liberté du Royaume confié à ses soins, pour qu'on puisse douter qu'il ne concoure avec empressement à cet objet. Il est d'autant plus fondé à le faire, qu'il peut s'appuyer sur une déclaration donnée en 1740 à Pétersbourg par l'impératrice Anne au Cte Oginski, ministre de la Répu-

blique[1]. Cette princesse dit dans cette déclaration qu'elle n'a aucune intention de traiter le passage de son armée par la Pologne, ni de faire aucune réquisition à cet égard, ainsi qu'aucune maneuvre qui y pourroit tendre, et qui seroit contraire à l'amitié des deux Royaumes[2]. Cette déclaration est un titre que le Cte de Broglie pourra faire valoir efficacement auprès des ministres du Roy de Pologne.

Sa Mté compte que le Cte de Broglie, qui connoît ses intentions d'une manière précise, y ramenèra toujours la négociation, et ne s'en écartera en aucune façon sans de nouveaux ordres.

Fait à Fontainebleau, le 10 octobre 1755[3].

Cette fois, la grave situation des affaires fit oublier les objections égoïstes de la politique secrète. Le prince de Conti se vit sacrifié et essaya de se venger en embrouillant la négociation par une instruction qui rabattait d'un quart le subside et enjoignait à l'ambassadeur de ne pas promettre la somme réduite sans avoir reçu de nouveaux ordres, à moins qu'il n'obtînt la distribution des grâces[4]. D'autre part, le ministère adopta le conseil du comte de Broglie d'offrir à Brühl une pension annuelle de 100,000 livres, à condition que le total des subsides et de la pension ne dépassât point les deux millions[5]. D'ailleurs, ni la largesse du ministre ni les restrictions du prince n'influencèrent aucunement le résultat final. Les pourparlers entamés au commencement de novembre avortèrent deux semaines plus tard, avant qu'on parvînt à traiter la question du montant des libéralités. Brühl ne se montra rien moins que partial pour la France : il l'était au contraire, et pour plusieurs raisons, pour l'Angleterre, jusqu'au point de lui communiquer les ouvertures françaises aux Russes.

Une gaucherie de M. Rouillé contribua à augmenter la défiance des Saxons. Le but principal du traité consistait sans contredit à gagner l'assistance du roi Auguste aux futurs confédérés polonais : cette clause est seule dénommée dans l'instruction comme

[1] Ignace Oginski, « obozny, » puis grand maréchal de Lithuanie.
[2] Cf. Durand à Rouillé, 9 août 1755.
[3] Correspondance de Saxe, XLVII.
[4] Broglie à Conti, 7 novembre; la réponse du prince, sans date, *A. E.* Pologne, CCXXXVI.
[5] Rouillé à Broglie, 10 octobre, Pologne, CCXLVII.

nécessaire et indispensable. Aussi l'ambassadeur se proposait-il de la demander après avoir aplani les difficultés relatives de la *base* des négociations. Rouillé gâta toute l'affaire. S'étant ingéré dans les pourparlers, il fit entrevoir au comte de Vitzthum, ambassadeur de Saxe à Paris, que le Roi se relâcherait peut-être de la demande du contigent pour quelque autre avantage. Vitzthum rapporta à sa cour purement et simplement que la France ne demanderait pas de troupes. Broglie n'en savait rien et prétendait à Dresde que cet article entrait essentiellement dans la *base* des stipulations. Alors Brühl lui opposa les assurances de Rouillé et fit part de la controverse à Vitzthum. Celui-ci, se voyant désavoué par Broglie, demanda satisfaction à Rouillé. Ici le ministre, aux abois, se tire de l'embarras en avouant l'arrière-pensée cachée sous la clause contestée. Pour comble de maladresse, il annonce le fait à l'ambassadeur dans des termes extrêmement obscurs; et ce dernier, n'osant pas conclure du texte ministériel que la question polonaise est déjà mise sur le tapis, continue à garder le silence[1]. Une duplicité si apparente pouvait bien susciter de l'ombrage à Bruhl, s'il n'en eût pas conçu de plus sérieux sur un autre sujet.

Le secrétaire Linan, ayant reçu (le 24 août) l'ordre de faire les premières ouvertures aux Saxons, n'avait pas balancé de le dire au comte de Mallzahni, envoyé de Prusse à Dresde. Dès que Frédéric II prit connaissance de cette négociation, il essaya de la dissuader aux Français; il n'y réussit pas et se tourna sans hésiter vers l'Angleterre. Le 28 septembre, Brühl apprend que les Prussiens n'ignorent pas les propositions françaises, et conçoit promptement la prévention que ces dernières masquent « une attaque prussienne sous le pavillon français contre les positions autrichiennes, russes et saxonnes ». Quand on considère que Linan était depuis le 17 septembre gravement malade, on est tenté de se demander si cette proposition n'a pas été suggérée à

[1] Vitzthum, *Geheimnisse*, I, 274 sq. Rouillé à Broglie, 22 novembre; Broglie à Rouillé, 13 décembre, Saxe XLVII.

Brühl par les Prussiens mêmes [1]. Quoi qu'il en soit, elle a achevé de l'éloigner de l'alliance française.

Ces remarques expliquent suffisamment la cause de l'échec du comte de Broglie. Reste à ajouter quelques mots sur l'importance de cette mission et sur sa place dans le système général de la politique de Louis XV. Stratégiquement, l'alliance saxonne telle qu'elle était projetée se dirigeait en effet contre les positions impériales. Elle devait couvrir les Polonais confédérés et appuyer leurs opérations en Turquie. Elle se liait étroitement avec toute la campagne diplomatique en Orient, qui engendrait une action militaire. Dans le grand combat, imaginé par Broglie, la confédération et Durand étaient postés au centre; Vergennes et les Turcs formaient l'aile droite; le marquis d'Havrincourt et les Suédois, réduits d'ailleurs au rôle d'un corps d'observation, gardaient le flanc gauche de la même armée internationale; lui, le comte, commandant en chef, et le duc de Nivernais, devaient mettre en mouvement les réserves saxonnes et prussiennes. Cette belle construction est restée dans le monde des rêves. Le grand Frédéric ne voulait pas obéir aux conseils des Français; Brühl était fermement décidé de ne pas abandonner les cours impériales. La désobéissance des réserves faisait échouer tout le plan. Elle ne disculpe point cependant les autres combattants. Nous avons vu le Grand Général attendre passivement les démonstrations de la Porte, sans lui en fournir un prétexte spécieux. Il en était de même du rapport entre les Polonais et le gouvernement saxon. Si Auguste III manquait à ses devoirs envers la Pologne, il fallait le contraindre à les remplir. Mais pourquoi devait-il se brouiller avec la Russie, si les Polonais ne bougeaient pas ni ne réclamaient son secours? La négligence de Branichi et de ses collaborateurs a paralysé les négociations à Dresde, à Constantinople et, indirectement, à Berlin. Elle a permis ensuite au ministère français de s'en laver les mains et

[1] Küntzel, dans le LXXIVe volume des *Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven*, p. LXXX.

d'adopter sans scrupule un nouveau système également funeste à la France et à la Pologne. Personnel ou inspiré par Broglie, désintéressé ou non, le désir de protéger l'indépendance polonaise était alors chez Louis XV plus constant que ses autres inclinations politiques. Même pendant les pourparlers avec l'Autriche, « plus secrets que le secret du roi, » ce désir reparaît dans le projet d'alliance défensive qui fut remis à Starhemberg le 28 décembre. Et, encore une fois, ce désir s'est montré irréalisable. Alliée naturelle des Russes, Marie-Thérèse ne pouvait nullement accepter l'engagement de s'opposer à leur marche par la Pologne. Mais le désagrément de choquer Louis XV par un refus lui fut épargné par une tierce personne. Le « petit coup de plume » à Westminster trancha le fil de toutes les négociations du cabinet français. Le même souverain, qui avait menacé d'appeler les Russes en Hanovre, garantissait maintenant l'inviolabilité de l'Allemagne. M. Rouillé comprit la convention littéralement... « Les Russes ne devant plus venir en Pologne, écrivit-il à Durand, les Polonais n'auront plus à craindre la violation de leur territoire; par conséquent, il ne doit plus être question de confédération, puisqu'elle ne devait avoir pour objet que l'opposition au passage des Russes et que l'intention de S. M. n'a jamais été de donner des secours d'argent à la Pologne pour confédérer dans d'autres vues. » La diplomatie secrète avait à répondre à ce raisonnement; mais elle plia au courant irrésistible de l'opinion qui entraînait son chef suprême. Le prince de Conti dicta à l'ambassadeur la même conclusion qui s'était imposée au ministre : « Si le motif n'a pas lieu, la confédération n'a plus d'objet [1]. »

W. Konopczynski.

[1] Rouillé à Durand, 18 février 1756, Pologne, CCL; Conti à Broglie, 3 février et 11 mars, *ibid.*, CCXXXVI.

LES

ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(Suite et fin)[1]

C'est en vain que l'ambassadeur et le consul avaient sagement calculé leurs démarches de manière à ne pas irriter Djezzar. En septembre 1790, un capigi-bachi vint de Constantinople lui signifier de restituer aux pères de Terre Sainte 26,000 piastres qu'il leur avait extorquées l'année précédente. Qui avait sollicité l'envoi de ce capigi? Ce n'était pas M. de Choiseul-Gouffier, mais bien sans doute l'ambassadeur d'Espagne, sur l'instigation des religieux eux-mêmes. Djezzar cependant ne douta pas que ce fût notre ambassadeur et entra dans un nouvel accès de rage contre les Français. « Ce tyran vient de me faire dire par un de ses Écrivains, écrit M. Renaudot[2], qu'il me ferait égorger si je ne m'éloignais promptement. » Il déclara que la nation d'Acre n'aurait plus une once de coton, qu'il ne fréterait plus un seul de ses bâtiments, et défendit de lui vendre des galles sous peine de mort. Les jours suivants, l'écrivain du pacha vint à plusieurs reprises demander au consul « s'il avait réfléchi sur l'objet de son premier message », et l'engager à s'éloigner en toute hâte et en secret. « Je suis venu exprès pour vous exhorter à ne pas passer

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1906, de janvier, d'avril et de juillet 1907.
[2] 25 septembre 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

la semaine à Acre [1], » lui dit-il. M. Renaudot assembla alors la nation; il lui fit part des injonctions réitérées du pacha et lui exposa le danger où elle se trouverait, privée de son chef, sans espoir d'être entendue de la Porte, en un mot à la discrétion de Djezzar. Il convenait donc à tous les Français de fuir une Échelle où ils étaient si cruellement traités. La nation d'Acre en décida autrement : « L'appât d'une récolte qui pouvait l'indemniser de tout, l'espoir bien pardonnable d'une réconciliation qui aurait pu faire cesser ses maux, l'ont éblouie sur sa situation et sur les effets de l'implacable caractère de Djezzar [2]. » En même temps, la nation de Seyde, prévenue par une lettre de M. Renaudot à son vice-consul, M. Beaussier, délibéra sur le même objet et fut d'avis que les menaces de Djezzar s'adressaient uniquement à la personne du consul. Sur cette double délibération, M. Renaudot quitta Saint-Jean-d'Acre le 6 octobre 1790, à la pointe du jour, et gagna Jaffa. Dix jours après, un secrétaire du pacha vint au khan et signifia à tous les Français, de la part de son maître, l'ordre de quitter les Échelles d'Acre et de Seyde à bref délai, sous peine de mort. Consternés et remplis d'effroi, nos nationaux se disposaient à partir après avoir mis les scellés sur leurs maisons et magasins : mais Djezzar leur fit donner l'ordre de les vider. Ils s'empressèrent alors de charger sur quelques vaisseaux la plus grande partie de leurs meubles et de leurs marchandises, et mirent à la voile le 27 octobre pour Jaffa, « où je leur ai ménagé, écrit le consul, une petite porte aux immenses productions que la Syrie et la Palestine offrent cette année à leur émulation [3]. » La veille, obéissant au même ordre, les négociants de Seyde avaient quitté leurs établissements où deux mois avant Renaudot les croyait encore indispensables au pacha lui-même, et s'étaient rendus à Tripoli de Syrie. Il n'y avait plus un seul Français dans le gouvernement de Djezzar. « Voilà enfin, écri-

[1] Lettre de Renaudot au comte de La Luzerne, ministre de la marine, 22 octobre 1790.

[2] *Ibid.*

[3] 1er décembre 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

vait Renaudot, la solution du problème de tyrannie qui exerçait notre courage et notre patience depuis dix-huit mois [1]. »

*
* *

Un tel attentat ne constituait pas seulement l'injure la plus grave qu'on pût faire à la nation : il entraînait des pertes matérielles considérables pour les résidents expulsés d'abord, pour le commerce de Marseille ensuite. Il n'y avait pas moins de quarante-sept personnes réfugiées à Tripoli de Syrie, parmi lesquelles le vice-consul et son drogman, onze régisseurs, neuf commis, un médecin, l'agent de la nation à Sour, quatre barataires et protégés, etc. ; Jaffa donnait asile à dix-huit personnes, parmi lesquelles le consul et son drogman, trois régisseurs, quatre commis, quatre gens de service, etc. Ces diverses personnes avaient laissé soit à Seyde, soit à Saint-Jean-d'Acre, des meubles, des marchandises qu'elles n'avaient pu emporter, et surtout des dettes exigibles : le total de leurs « pertes et risques » s'élevait à 684,276 piastres. Renaudot, à lui seul, se prétendait en perte de 4,010 piastres. Mais si l'on songe aux bénéfices qu'auraient donnés l'exportation des récoltes, perdues pour nos résidents depuis tantôt cinq ans, les dommages subis par eux et par les maisons de Marseille paraissent inappréciables.

Entière et prompte, telle devait donc être la satisfaction que M. de Choiseul-Gouffier allait solliciter. L'ambassadeur fit aussitôt remettre des notes au grand vizir et au reis-effendi : elles furent communiquées au mufti, ce qui lui parut de bon augure, le recours à cette autorité religieuse n'ayant lieu que dans les cas les plus graves. Toutefois, après la prise d'Ismaïl par Souvarof, il ne pouvait être question d'employer la force. L'ambassadeur crut donc pouvoir se contenter d'un commandement très énergique, laissant à Djezzar un accès à la réconciliation, et accompagné de lettres secrètes pour lui et ses officiers. Le reis-

[1] Lettre au comte de La Luzerne, 22 octobre 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

effendi engagea les négociants français à rentrer dans leurs établissements et, pour que ce retour eût les dehors d'une réparation, M. de Choiseul-Gouffier décida qu'ils y seraient ramenés par un armement royal : M. de Ligondès, commandant la *Minerve*, fut chargé d'exécuter cet ordre [1].

A Tripoli, où M. de Ligondès se rendit d'abord, les résidents de Seyde refusèrent sans hésitation de retourner dans leur Échelle. A Jaffa [2], où il fut le 18 avril, ceux d'Acre se montrèrent plus irrésolus. Finalement, ils prièrent M. de Ligondès de dépêcher à Tripoli la corvette *l'Utile*, subordonnant leur décision à une nouvelle délibération de leurs collègues de Seyde. Le 30 avril, la corvette était de retour, rapportant une délibération qui confirmait la première. Les résidents d'Acre se rallièrent alors au même parti et en informèrent M. de Ligondès [3]. Quand M. de Choiseul-Gouffier apprit le refus des négociants d'Acre et de Seyde, il fit, écrit-il lui-même [4], « la démarche la plus solennelle que puissent admettre les usages de cet empire. » Il exigea une conférence ministérielle à laquelle furent convoqués le reis-effendi, le « beiliktchi et le cadilesker de Romélie », ce qui n'avait encore été fait que pour la négociation des traités de paix. Il plaida contre Djezzar, sans reconnaître aucun des « torts réels » des négociants d'Acre et de Seyde, et « piqua l'orgueil ottoman », en montrant le déshonneur qui rejaillirait sur la Porte de l'impunité d'un tyran. Le reis-effendi, homme supérieur et très bien préparé sur la question, lui annonça qu'un procès-verbal de la conférence serait mis sous les yeux de Sa Hautesse et lui promit une solution favorable aux Français. En effet, M. de Choiseul-Gouffier obtint, au mois de janvier 1792, un commandement suivi d'un hatti-chérif, « qui est tout à la fois l'acte le plus éner-

[1] Lettre à la chambre de commerce, décembre 1790. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Lettre de M. Renaudot à M. le comte de Fleurieu, ministre de la marine. 6 mai 1791. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Renaudot à la chambre du commerce, 20 mai 1791. (Archives de la chambre du commerce.)

[4] Lettre du comte de Choiseul-Gouffier à la chambre du commerce, juillet 1791. (Archives de la chambre de commerce.)

gique de la puissance souveraine et de la puissance religieuse réunies dans la personne du khalife. » Aucune puissance chrétienne n'avait jamais, selon lui, « obtenu une plus forte réparation et très rarement une pareille [1]. » Emin-effendi fut chargé de notifier au pacha le hatti-chérif et de négocier le retour des Français. Il échoua complètement et fut bien heureux, s'il faut l'en croire, de sauver sa tête, tant furent vives les audiences de Djezzar. Celui-ci ne voulut pas entendre parler du retour des mêmes Français ni des mêmes consuls : son dernier mot fut qu'il en accueillerait peut-être d'autres [2]. Justement, à cette époque, deux négociants français, Daling et Martin, informèrent l'ambassadeur de leur établissement à Acre et à Seyde, et de l'accueil empressé que Djezzar leur avait fait. « A notre arrivée, lui écrivirent-il, le Seigneur Djezzar a émissé des ordres pour qu'on nous donnât de suite le logement et les magasins nécessaires à notre commerce tant ici qu'à Seyde. Son Altesse nous charge de mander à Votre Excellence qu'Elle verra avec plaisir de nouveaux négociants français s'établir à Acre, Seyde et autres villes de son gouvernement, de même qu'un consul à Seyde. » M. de Choiseul-Gouffier n'hésita pas à blâmer formellement ces Français qui s'installaient « sur la débine de leurs compatriotes » et leur intima l'ordre de se retirer. Mais son autorité n'était pas plus reconnue des sujets du roi que celle de la Porte ne l'était de Djezzar.

[1] A la chambre de commerce, janvier 1792.

[2] Lettre de M. le comte de Choiseul-Gouffier à M. Dumouriez, ministre des affaires étrangères, juillet 1792. (Archives de la chambre de commerce.)

Dans la même lettre, l'ambassadeur mentionne un singulier motif de la haine de Djezzar contre les Français. « Emin-effendi prétend, dit-il, que Djezzar lui a fait entendre, sous le sceau du plus inviolable secret, que son honneur et sa religion avaient été outragés par une intrigue amoureuse de ces négociants français. Il est bien vrai que Djezzar crut alors avoir à se plaindre de la fidélité de son harem, puisqu'il fit étrangler huit de ses esclaves. Mais je ne puis croire que des étrangers attirés en Syrie par l'espoir d'y faire de bonnes affaires se soient exposés aux périls qu'entraînent chez les Turcs de pareilles légèretés. »

*
* *

L'impunité de Djezzar encourage les autres pachas à suivre son exemple. Dervick-pacha ne manque pas de faire sentir aux résidents de Seyde la grâce qu'il leur fait en les souffrant à Tripoli sans permission du Grand-Seigneur. Il donne, presque en même temps, une preuve manifeste de ses mauvaises dispositions envers les Français. Le pavillon tricolore ayant remplacé le drapeau blanc fleurdelisé comme emblème national, il s'agit de le faire reconnaître par la Porte et arborer solennellement dans chaque Échelle. Bien que M. de Choiseul-Gouffier eût obtenu à grand frais un firman de reconnaissance qui fut expédié dans toutes les Échelles, chaque pacha ne laissa pas de se faire payer aussi pour se soumettre à ce firman. A Tripoli, par la situation de la maison consulaire, le mât du pavillon se trouvait planté presque verticalement sur la principale porte de la ville. Déjà quelques fanatiques évitaient d'y passer pour que l'emblème d'une nation infidèle ne flottât pas sur la tête des croyants. Quand il s'agit d'arborer le nouveau pavillon, le gouvernement ne manqua pas d'objecter les révoltes qui pourraient en résulter. « Arborer un nouveau pavillon dans lequel les ignorants verraient quelque analogie avec celui des Russes, c'eût été insulter à la détresse de l'Empire et exciter une sédition. » Le consul n'obtint des puissances du pays qu'au prix de mille piastres que le pavillon tricolore fût salué par les forteresses au moment où il se montra. A Saint-Jean-d'Acre, Djezzar en avait fait briser le mât et précipiter l'étoffe dans la poussière.

Enfin, la région d'Alexandrette et d'Alep elle-même n'avait pas été préservée de cette contagion. Kutchuk-Ali-pacha, entré en rébellion contre la Porte en 1789, s'était emparé d'un navire français dans la rade du Gaza, à quatre lieues d'Alexandrette. « Si nous n'avons un exemple de justice authentique, écrivait M. de Saint-Marcel, notre protection dans le Levant, qui n'est déjà que trop précaire et trop humiliante, recevra le dernier

échec. » Mais la Porte, impuissante à réduire Kutchuk-Ali, déclina naturellement la responsabilité d'un délit commis par un de ses ennemis : si bien qu'au mois de mai 1792, les Français n'avaient pas encore obtenu cette satisfaction que le consul d'Alep jugeait décisive pour leur situation dans cette partie du Levant.

VI

LA RÉVOLUTION DANS LES ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE

Dans la crise la plus terrible qu'elles eussent jamais traversée, les nations de Seyde et d'Acre s'étaient trouvées plus faibles, plus dénuées de ressources qu'à aucune époque de leur histoire. La Porte, aux prises avec les Austro-Russes, était désarmée contre Djezzar. La France, en pleine révolution, s'effaçait devant l'Europe et perdait son prestige en Orient : elle était devenue pour la Turquie une alliée nominale, qu'il n'y avait plus besoin de ménager. « Si nous ne sommes pas médiateurs de cette paix, écrivait M. de Choiseul-Gouffier au sujet de la paix de Jassy, c'en est fait pour un demi-siècle de notre considération à Constantinople et dans l'Europe entière. » M. de Montmorin convenait, en lui répondant, de l'effacement temporaire de la France : « Les circonstances ne nous laissent pas les maîtres de jouer le rôle qui conviendrait à une puissance telle que la France; nous sommes entraînés par notre situation intérieure[1]. » Mais ce qui avait le plus encouragé l'arrogance et secondé les violences de Djezzar, c'étaient l'indiscipline, les discordes intestines des nations d'Acre et de Seyde.

Le contre-coup de la Révolution française s'était promptement fait sentir dans les Échelles de Syrie et de Palestine. A partir de 1789, il apparut clairement à tous que le régime intérieur des

[1] L. Pingaud, *Choiseul-Gouffier. La France en Orient sous Louis XVI*

Échelles du Levant était condamné et que son abolition était une question de jours. L'Assemblée nationale avait proclamé des principes absolument opposés à ceux sur lesquels ce régime reposait. Dans sa délibération du 12 juin 1790, la chambre de commerce avait décidé de poser aux résidents des Échelles un certain nombre de questions au sujet des réformes projetées. On conçoit combien cette enquête, cet appel aux opinions, aux sentiments personnels de chacun, dut favoriser l'éclosion de l'esprit d'indépendance dans les Échelles. D'autant plus qu'il n'y avait pour le moment qu'une réforme qui parût certaine et imminente : l'abolition des consuls. En évitant de les consulter sur la réforme des Échelles, la chambre semblait indiquer l'intention de les supprimer. Se sentant menacés, ils ne se firent pas défaut d'envoyer eux aussi des mémoires à Marseille, et ce fut alors un véritable procès qui s'ouvrit devant la chambre et l'Assemblée entre les nationaux et leurs consuls. Les résidents des Échelles de Syrie réclament d'un avis unanime la suppression des consuls. « La nation est la seule utile au pays et la seule considérée[1]; » les indigènes, qui ne se sont jamais opposés à la retraite d'un consul, sont beaucoup plus intéressés à la présence des résidents, et c'est la crainte inspirée par Djezzar qui les a empêchés de se révolter, quand il a expulsé les Français. N'est-ce pas entre les consulats de M. de Taulès et de M. Arasy que la nation de Seyde a vécu en paix avec Djezzar, et n'est-ce pas au « retour des consuls que l'on peut fixer la date de l'avilissement où elle est tombée depuis »? Faiblesse envers le pacha, faux rapports à l'ambassadeur et à la cour : telle est en deux mots leur conduite. Dirigée par ses députés, la nation serait-elle dans la situation où elle est? « Éclairée sur ses véritables intérêts, elle les aurait discutés avec courage. Connaissant ses droits, elle les aurait soutenus avec fermeté. Craignant peu des fureurs imaginaires, elle les aurait méprisées. Mais, si le pacha avait empiété sur le

[1] Mémoire des négociants de Seyde du 10 décembre. Tripoli de Syrie. (Archives de la chambre de commerce.)

moindre de ses droits, elle aurait au moins fait connaître son état et demandé de prompts secours. » Les négociants concluent par une proposition formelle de laisser la nation se gouverner elle-même, sans autre chef que ses députés. Sans formuler de proposition aussi nette, un capitaine marchand, qui adresse lui aussi un mémoire à la chambre[1], se plaint de l'incompétence des consuls, nés la plupart dans l'intérieur du royaume, ayant passé leur jeunesse dans l'état militaire et ne connaissant quelquefois que la capitale. Du choix que le ministre fait des sujets qui doivent occuper les postes consulaires procède le désordre qu'éprouve le commerce ainsi que les obstacles qui s'élèvent à son extension. Le mépris qu'ils ont pour un état contre lequel il existe en France des préjugés parmi les militaires ou la noblesse, fait qu'ils regardent tous leur correspondance politique comme leur principal devoir.

*
* *

A la première nouvelle que l'Assemblée allait supprimer les consuls, beaucoup de commerçants qui connaissaient la Turquie lui firent parvenir leurs protestations. Plusieurs mémoires signés de négociants, de Marseille et portant la date de 1790 s'attachent à prouver que les consuls ne sont pas onéreux au commerce en proportion de leur utilité, qu'ils sont absolument nécessaires, qu'il est essentiel de ne pas leur enlever l'autorité que leur confient les ordonnances, etc. L'ambassadeur protesta un des premiers contre ce projet dangereux[2]. Il était convaincu qu'un député ne pourrait suffire à la gestion de ses propres affaires et aux soins multiples qui absorbaient seuls le consul le plus actif. Mais

[1] « Observation d'un Capitaine marchand qui depuis 13 ans navigue dans les mers du Levant. » (Archives de la chambre de commerce.)

[2] A la chambre de commerce, le 25 novembre 1790. (Archives de la chambre de commerce.) « Je ne doute point, Messieurs, que vous n'ayez promptement reconnu l'impossibilité de supprimer les magistrats chargés tout à la fois de faire exécuter les utiles règlements qui dirigent notre commerce et de réclamer les privilèges qui nous sont assurés par nos traités avec la Porte. »

il appelait particulièrement l'attention de la chambre sur « la réciprocité des engagements contractés avec la Porte sous le nom de capitulations ». L'abdication faite par le Grand-Seigneur de son droit de souveraineté était subordonnée à la promesse faite par le roi d'entretenir en Turquie un ambassadeur et des consuls pour maintenir les Français dans les limites de leurs devoirs. Toute innovation en cette matière autoriserait la Porte à reprendre l'exercice de son droit de souveraineté territoriale, au plus grand détriment des Français. Quant aux fautes plus ou moins réelles des consuls, M. de Choiseul-Gouffier voyait dans une subordination plus étroite envers l'ambassadeur le moyen d'en éviter le retour. On serait étonné que les principaux intéressés n'eussent pas fait entendre leur voix dans ce débat. « Demander à la majeure partie des jeunes négociants du Levant, objectent-ils [1], s'il convient qu'il y ait un consul dans les Échelles et des lois qui les contiennent, c'est demander aux prisonniers s'ils veulent des chaînes et des bourreaux; car ils regardent comme des chaînes les lois que la sagesse a dictées et comme des bourreaux ceux qui sont destinés à les mettre en activité. » Pourquoi des militaires ne rempliraient-ils pas aussi bien que d'autres les fonctions de consuls? Leur titre, au contraire, ajoute à la considération des musulmans pour eux. « L'on n'a pas ouï dire qu'il y ait eu des nationaux sabrés ni réduits à l'obéissance passive des soldats. » Il n'est pas moins faux que les places de consul soient accordées l'intrigue et à la faveur. « Quoique la liberté soit établie en France, la justice et la politesse n'en sont point bannies : on a cependant répandu sur une classe d'hommes honorables et honorablement employés une espèce de marque de réprobation. »

L'opinion des résidents sur les autres réformes montre que, malgré leurs protestations libérales, leurs réponses ne sont jamais dictées que par l'intérêt particulier. S'agit-il d'abroger

[1] Observations sur le régime actuel du Levant d'après ce qui a été proposé au commerce de Marseille pour son amélioration. Renaudot, 1er juin 1791. (Archives de la chambre de commerce.)

les règlements pour la vente et l'achat des produits? Ils sont partisans de la liberté commerciale.

S'agit-il de permettre aux capitaines d'écouler dans les Échelles leurs pacotilles? de rendre aux étrangers la faculté de charger sur bâtiments français? d'autoriser quiconque en aura le désir à passer dans les Échelles? Ils reviennent à la prohibition et à la réglementation. Plus conséquents avec eux-mêmes, les consuls demandent le maintien intégral de l'ancien ordre de choses, et estiment qu'avec quelques retouches, l'ordonnance de 1781 pourrait rester le code des Échelles du Levant.

*
* *

C'est dans ces circonstances que les persécutions de Djezzar étaient venues offrir au consul, à l'ambassadeur et aux nations de Seyde et d'Acre, une occasion de s'accuser mutuellement. Le différend éclata d'abord entre Renaudot et les résidents de son consulat. L'origine et le fond de leur dissentiment est le reproche adressé par Renaudot aux nationaux de Seyde d'avoir abandonné précipitamment leurs établissements en apprenant l'expulsion de leurs compatriotes d'Acre. Rester à Seyde quand ceux-ci étaient chassés d'Acre eût été, répondent-ils, non seulement très impolitique, mais « très impatriotique et très déshonorant [1] ».

M. de Choiseul-Gouffier, qui avait combiné le retour des négociants français dans leurs Échelles sur la *Minerve*, ne pouvait que blâmer leur refus de s'y prêter; il trouvait aussi, comme Renaudot, que les résidents de Seyde s'étaient trop hâtés de quitter leurs établissements : c'en était assez pour s'attirer leurs attaques. Ils lui adressèrent, le 21 mai 1791, une protestation irritée et parfois insolente [2]. Ils repoussent toute distinction entre Français d'Acre et Français de Seyde, et se solidarisent

[1] Lettre à M. de Choiseul-Gouffier, 24 février 1791.

[2] Cette phrase du début en donne le ton : « La perspicacité et le talent de beaucoup dire en peu de mots ne sont donnés qu'à vous, Monseigneur.

étroitement entre eux. « Il n'y a ni Acre, ni Seyde[1], mais un département dont nous avons été tous chassés. Ou bien nous dirons : nous sommes tous d'Acre, tous de Seyde; nous avons tous maisons à Acre, maisons à Seyde; commis à Acre, commis à Seyde; censaux à Acre, censaux à Seyde; marchandises à Acre, marchandises à Seyde. » Le dernier mot est qu'ils ne retourneront dans leurs établissements que lorsqu'il y aura sûreté pour les personnes, sûreté pour les propriétés, et exécution des traités. Le débat s'envenimant entre les nations et leurs chefs, les parties en appelèrent réciproquement à la chambre et au ministre. Le 9 juin 1891, les négociants demandèrent à la chambre de former un comité pour trancher ce différend et lui envoyèrent vingt-six principales pièces de l'affaire. Les « majeurs » de Marseille prirent parti pour leurs régisseurs, et justifièrent leur conduite dans une lettre à M. Thévenard, du 12 septembre 1791[2]. Mais ce ministre leur répondit en exprimant sa confiance dans le dévouement de Choiseul-Gouffier et sa conviction « que la négociation ne pouvait être en de meilleures mains[3] ».

Deux ans auparavant, l'affaire en fût restée là : mais il existait depuis peu une autorité supérieure à celle des ministres eux-mêmes : c'était celle de l'Assemblée nationale. En 1791, M. Croze-Magnan, député extraordinaire des négociants à Paris, présenta à la Constituante un mémoire, également signé par Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui s'intitule « défenseur officieux ». C'est un réquisitoire contre la politique suivie par M. de Choiseul-Gouffier dans l'affaire de Djezzar et une défense indignée des résidents de Seyde. La seule base d'accusation qui mérite à la rigueur d'être prise en considération est l'infériorité

[1] 21 mai 1791. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Selon eux, les régisseurs ont refusé « d'aller se livrer sans aucune satisfaction préalable, sans réparation provisoire, sans aucune sûreté pour leurs personnes, pour leurs biens, au pouvoir d'un tyran cruel, dont les prévenances auraient pu cacher les plus noirs desseins. » (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Octobre 1791. (Archives de la chambre de commerce.)

des satisfactions obtenues par l'ambassadeur sur celles que réclamaient de lui les marchands : pourquoi, quand le consul, la nation, le ministre lui prescrivaient d'obtenir la destitution de Djezzar, n'a-t-il envoyé que des commandements? Toutes les raisons invoquées par Choiseul-Gouffier pour expliquer l'impossibilité de la destitution, le mémoire les rejette de parti pris. A ces raisons, il en substitue une autre, qui constitue une accusation nouvelle et des plus téméraires contre l'ambassadeur : d'accord avec Djezzar, il aurait résolu de faire expulser d'Acre et de Seyde les Français qui en exploitaient le commerce pour y installer à leur place des maisons dans lesquelles il était intéressé. De là l'insuffisance d'une réparation volontairement inacceptable. Ses sollicitations, ses conférences avec les ministres ottomans : zèle simulé; la mission de M. de Ligondès : guet-apens qui met la nation dans l'alternative de s'humilier ou d'encourir le soupçon de peur. L'avocat des résidents n'hésite donc pas à accuser Choiseul-Gouffier de corruption et de complicité avec Djezzar.

*
* *

C'est la Révolution qui avait donné l'essor à ces passions, provoqué l'explosion de ces haines et de ces rancunes. Elle avait désagrégé, de la base au sommet, la forte constitution des Échelles, discrédité les hommes et les institutions. Elle avait importé dans le Levant cet esprit de suspicion et de dénonciation qui était, à la même époque, une des plaies de la France. Ici, la délimitation est des plus simples entre suspects et dénonciateurs : les suspects sont les fonctionnaires qui ont autrefois appliqué les règlements aux « hommes libres », aujourd'hui leurs dénonciateurs; ce sont les consuls et l'ambassadeur. Dès le commencement de la Révolution, chaque Échelle offre l'image la plus fidèle d'une ville de France au même moment, avec ses citoyens insurgés contre leurs chefs et leurs institutions; avec ses tribuns, ses assemblées tumultueuses, ses délateurs et ses proscrits. Au bruit que font les résidents, on ne se douterait pas

qu'ils sont une vingtaine et souvent moins. Ils ont pris jusqu'au langage des révolutionnaires de la métropole, jusqu'à leurs déclamations mêlées de souvenirs classiques. Le premier député d'Arc, un certain Faurrate, fait précéder son nom du prénom de Marc-Antoine ; il a embrassé « le civisme » avec une véhémence qui surprendra, dit Renaudot, « ceux qui pensent que l'intention de l'Assemblée nationale n'est pas de laisser les sujets du roi s'insurger contre toute autorité légitime[1]. » C'est pour prévenir les plaintes de leurs consuls et les remontrances qu'elles pouvaient leur attirer que les résidents prennent leur parti de les dénoncer les premiers. En effet, depuis 1790, ce ne sont que mémoires, libelles diffamatoires, protestations adressées aux ministres, à la chambre de commerce et à l'Assemblée : un grief insignifiant sert de texte aux plus viles calomnies. Des extraits de la correspondance consulaire s'insinuent — on ne sait par l'indiscrétion de qui — parmi les nationaux : « Vous seriez souvent privés de rènseignements importants, fait observer Renaudot à la chambre, si ceux qui doivent vous les donner ne pouvaient compter sur le secret[2]. »

Les consuls s'aperçurent bientôt que leurs lamentations sur leur autorité méconnue ne répondait plus aux idées du jour et changèrent à leur tour de langage. Leur volte-face est si subite, si complète qu'elle fait plus d'honneur à leur instinct de conservation qu'à leur sincérité. Tel consul qui écrivait, quelques mois auparavant, à « Monseigneur le comte de la Luzerne » et se disait son « très humble et très obéissant serviteur », envoie maintenant au « citoyen ministre » des protestations de civisme, rédigées dans le plus pur style jacobin. Le consul d'Alep, le ci-devant Saint-Marcel[3], annonce à la chambre que la nation a voulu « manifester son zèle et son patriotisme pour la nouvelle constitution qui l'a régénérée... et célébrer la conquête de cette liberté civile, de l'immortelle Déclaration des droits de l'homme et du

[1] 11 août 1790. (Archives de la chambre de commerce.)
[2] Jaffa, 1791. Renaudot. (Archives de la chambre de commerce.)
[3] 20 juillet 1791. (Archives de la chambre de commerce.)

citoyen qui la consacre ». Toutefois, c'est par une messe et par un *Te Deum,* mode bien archaïque et bien antipatriotique, qu'il a eu l'idée de fêter ce jour; mais le refus des Pères de Terre Sainte et des missionnaires français d'y assister lui a montré son erreur. La lettre des religieux lui parut si « séditieuse, si insolente, si diffamatoire » qu'il n'aurait pas cru dépasser ses droits en expulsant des moines « dont les devoirs actuels s'étendent à prêcher contre notre religion et notre constitution ». Voilà donc la persécution religieuse introduite dans les Échelles. Pour faire cesser les avanies que leur prosélytisme attirait à la nation, un consul autrefois leur eût conseillé la prudence : voici le remède radical que propose Saint-Marcel : « Il est temps aujourd'hui d'ouvrir les yeux sur les inconvénients fâcheux de cette protection accordée à des moines étrangers, nos premiers détracteurs. Réservons désormais notre surveillance politique et administrative aux objets commerciaux qui nous attirent en Levant et aux personnes qui les dirigent. Voilà la sage politique que nous devons suivre. » C'est une proposition formelle de renoncer à notre protectorat religieux : aucun gouvernement n'a osé l'accueillir. Mais Saint-Marcel ne s'en tient pas là : il entend que l'accès des Échelles soit interdit aux religieux français et voici le jugement qu'il porte sur cette fraction de ses compatriotes : « Peut-on laisser résider en cette Échelle des missionnaires français qui, plus factieux, plus coupables encore parce qu'ils calomnient leur propre patrie, n'inspirent au public que le mépris pour nos lois constitutives, ne cherchent qu'à intriguer contre les membres de la nation..., ne fomentent que la désunion, le scandale et l'opprobre? » Il est probable que cette expérience guérit Saint-Marcel du désir de faire célébrer par des messes les nombreuses constitutions que la France se donna dans la suite.

Renaudot[1] salua l'avènement de la République par une magnifique harangue : ici, le contraste est si choquant qu'il semble

[1] 10 février 1793.

que ce n'est plus le même homme. « Citoyens, dit-il aux Français résidant alors à Jaffa, je vous ai réunis pour vous apprendre que notre illustre nation vient de secouer le joug tyrannique, que des rois lui imposaient depuis une longue suite de siècles, et de briser des fers devenus insupportables. » Après avoir appelé l'admiration de ses auditeurs sur « les courageux citoyens dont la valeur recule les bornes de l'empire jusque dans les foyers des tyrans qui menaçaient de l'envahir », il s'écrie : « Je m'arrête ici, citoyens, pour faire en votre présence le serment d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité et de mourir à mon poste. » Quelle différence entre le ton de ce dithyrambe et celui des mémoires justificatifs qu'il envoyait, moins de deux ans avant, à la chambre de commerce!

Mais c'est aussi le ton des lettres du consul de Tripoli, le ci-devant chevalier de Laidet. Son style laisse voir des scrupules candides : s'il écrit le mot souverain, il met entre parenthèses (le peuple); s'il parle de ce qu'il a de plus cher, il ajoute entre parenthèses (la liberté). Au lieu d'entretenir ses correspondants — les officiers municipaux et administrateurs du bureau provisoire du commerce à Marseille — de ce qui se passe dans son consulat, il leur parle des événements d'Europe : la conquête de la Savoie, de Nice, d'Avignon, la prise de Toulon défilent dans ses lettres. Il leur affirme que « tous leurs frères résidents dans ce consulat sont de vrais et bons républicains pleins de civisme », ce qui leur est assurément moins sensible que de les savoir bons commerçants. Son Échelle, dit-il, « n'a jamais été infestée d'émigration. » Mais ce n'est pas assez que tous les Français soient pénétrés d'admiration et d'amour pour la République : il faut que les indigènes le soient aussi. Et M. de Laidet fait des Turcs une peinture dont la fausseté saute aux yeux de ceux qui connaissent cette nation indifférente et méprisante pour tout ce qui lui est étranger. « Les Turcs de ces contrées prennent singulièrement part à la nouvelle des conquêtes de nos braves sans-culottes, dont je leur fais part à chaque réception du bulletin... Mais nos conquêtes sont si fréquentes et si surprenantes qu'ils

ont feint de douter quelquefois de leur véracité... mais leur doute disparaît dès que je le leur jure sur l'arbre de la liberté qui est planté au milieu de l'endroit où je les reçois; tellement ils sont persuadés qu'un républicain français n'oserait mentir en prenant à témoin ce qu'il a de plus cher (la liberté). »

L'enthousiasme des consuls ne comporte plus qu'une restriction : la République les paye en assignats et la perte que ce papier-monnaie subit au change les réduit à la dernière misère. Aux plaintes qu'ils risquent timidement, le bureau du commerce répond que, « ne partageant pas les dangers de leur patrie, ils doivent au moins se soumettre à quelques sacrifices [1]. » Ce n'est pas dans des moments de péril que ces fonctionnaires doivent se plaindre. Mais, tout en se montrant disposés à un sacrifice, les officiers des consulats réclament au moins de quoi vivre : l'ambassadeur de la République, le citoyen Marie Descorches lui-même [2], ne peut taire les désertions qui se sont produites, par suite de la misère, dans le corps des drogmans et des chanceliers.

*
* *

Depuis un an, en effet, Choiseul-Gouffier ne représentait plus la France en Turquie. La Révolution avait produit à Constantinople les mêmes effets qu'en Syrie, et complété la désorganisation de chaque Échelle par celle de leur métropole orientale. Choiseul-Gouffier, qui se faisait gloire d'avoir « montré hautement l'amour de la liberté dans un temps où il y avait quelque mérite à manifester de pareils sentiments [3] », n'était pas hostile aux réformes opérées par la Constituante : il prêta serment à la Constitution de 1791. Mais ce qu'il ne pouvait voir sans indignation, c'est le désordre général, l'indiscipline, la discorde introduits dans les Échelles par la Révolution. Il se plaignait que le ministre, personnage éphémère et de plus en plus effacé, le

[1] Le drogman Adanson au bureau du commerce, 10 juin 1793.
[2] Au bureau du commerce, 6 août 1793.
[3] A la chambre de commerce, 1791.

laissât sans instructions : Dumouriez lui-même « élude l'obligation de diriger ses démarches [1] ». Lorsque la chambre lui renvoie une masse d'observations, de projets, de plaintes, il relève avec aigreur « les articles qui tendent à le faire soupçonner de quelque négligence ou même de torts plus graves [2] ». Les calomnies lui sont moins sensibles pour le danger dont elles le menacent que pour l'insubordination dont elles sont l'indice. Il a beau écrire que depuis dix-huit mois il faut bien tout permettre puisqu'on ne peut rien empêcher, il ne peut se résigner aux progrès de l'indiscipline parmi les résidents, au discrédit qui en rejaillit sur la nation entière, à la perte de notre situation privilégiée en Orient. C'est la ruine du commerce français en Levant et la substitution des nations étrangères à la nôtre qu'il entrevoit avant la fin de cette agitation. Il convient avec ses détracteurs que les intérêts de la navigation sont en danger : mais c'est eux qu'il en rend responsables et non des administrateurs réduits à une impuissance absolue. « Oui, sans doute, notre navigation perdra bientôt l'utile supériorité dont elle jouissait dans ces mers : mais il en faut accuser l'insurrection générale des équipages. Le pavillon français perdra la confiance qu'il avait si justement acquise parce que les marchands du pays ne voudront pas livrer leurs propriétés à des marins inconnus ou même décriés, dont aucune autorité supérieure ne leur répond aujourd'hui, parce que, dernièrement encore, un capitaine, que le douanier menaçait de me porter plainte contre lui, répondait publiquement sur le port : « Nous ne connaissons plus d'ambas-« sadeur, nous n'avons plus de roi [3]. »

Une telle franchise ne pouvait qu'augmenter la défiance des meneurs révolutionnaires à son égard [4]. Il la justifiait d'ailleurs

[1] « Je demande depuis longtemps à M. Dumouriez des instructions claires et détaillées sur cette importante négociation (celle de Djezzar), mais je n'en reçois aucune réponse. » Juillet 1792. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Lettre du 25 juin 1791. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Lettre du 25 juin 1791.

[4] Très attaché à la reine, à qui il devait son poste, il s'était laissé enrôler

par des titres moins honorables. Rappelé en France avant le 10 août, il resta à Constantinople, où il continua à intriguer pendant quelque temps, puis passa en Russie. Voici l'oraison funèbre que lui firent les nationaux d'Acre, résidant toujours à Jaffa : « La conduite du ci-devant ambassadeur n'est qu'un tissu d'horreurs. Pendant le long séjour qu'il a fait à Constantinople, il ne s'est appliqué qu'à dégrader le nom français et qu'à plonger notre commerce dans la ruine la plus complète; uniquement occupé, depuis notre heureuse révolution, de s'en montrer l'ennemi juré, il a fini par exercer l'acte de la plus haute trahison [1]. » Sa fin les rend injustes pour les longues années de sa mission pendant lesquelles il n'avait eu d'autre but que d'assurer leur sécurité et de protéger leur commerce [2].

Les premières paroles du citoyen Marie Descorches sont pour exprimer l'horreur que lui inspirent les actes de son prédécesseur. « Vous aurez été informés, écrit-il aux membres du bureau provisoire, des racines laissées après elles par les trahisons de l'infâme Choiseul... Tant de sottise jointe à tant de turpitude ne pouvait recueillir que de la confusion [3]. » Mais les résidents des Échelles ne supportèrent pas mieux l'autorité d'un envoyé de la Convention qu'ils n'avaient supporté celle de l'ambassadeur de Louis XVI. Descorches eut beau se montrer plus

dans la diplomatie secrète de Louis XVI et des émigrés : c'est pour obéir à leurs ordres, en particulier, qu'il refusa le poste de Rome.

[1] Lettre du 13 février 1793. (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Sémonville avait été désigné comme ambassadeur de la République à Constantinople. Le 24 mai 1793, le ministre de la marine, Dalbarade, annonçait au bureau provisoire du commerce le prochain départ de ce diplomate, « chargé, dit-il, auprès de la Porte, d'une mission de la plus haute importance pour les intérêts de la République française. Pour y parvenir, ajoute-t-il, il sera porteur de présents magnifiques pour le Grand-Seigneur... ornements produits par le luxe et l'ostentation, devenus méprisables aux yeux du Républicain. » Après la découverte, dans l'armoire de fer, d'une lettre de Talon à Louis XVI dans laquelle Semonville était représenté comme étant tout dévoué au roi, un ordre de Lebrun suspendit son départ de Gênes et le rappela à Paris. Pour entamer des négociations qu'il n'était pas possible de différer plus longtemps, Lebrun dépêcha à Constantinople le citoyen Marie Descorches.

[3] Le 22 juin 1793.

facile; aussitôt qu'il voulut faire un acte d'administration, ses nationaux lui refusèrent l'obéissance et dénoncèrent aux Jacobins de Paris ses attentats contre leur liberté. Il est curieux de le voir, dans ces circonstances, porter lui-même, par une circulaire, le débat devant tous ses subordonnés et formuler dans les termes suivants la théorie des dénonciations : « Jamais, je le proteste ici, le plus léger murmure ne m'échappera contre les dénonciations : je serai au contraire le premier à les provoquer; car j'y vois une des sauvegardes de notre liberté républicaine... Mais, pour que ces dénonciations soient salutaires, il faut certainement qu'elles soient discutées, approfondies [1]. » C'était consacrer le désordre, l'anarchie dans l'administration locale des Échelles.

*
* *

La désorganisation gagnait en même temps l'administration centrale. Les ministres, qui négligeaient déjà de transmettre des instructions aux consuls, s'effacèrent devant le Comité de salut public, qui n'eut guère le loisir de s'occuper des Échelles. C'est alors que la chambre de commerce eût été nécessaire pour le suppléer dans cette tâche. Mais la loi du 27 septembre 1791 avait supprimé toutes les chambres de commerce. En vain le ministre Thévenard avait-il signalé à l'Assemblée nationale le rôle spécial de la chambre de commerce de Marseille, et réclamé ou bien une exception en sa faveur, ou bien l'établissement d'une « section composée de négociants sages et expérimentés qui remplissent le même service [2] ». La loi l'ayant supprimée sans pourvoir à l'administration dont elle était chargée, la municipalité de Marseille dut créer un « bureau provisoire du commerce [3] ». Rien n'était plus illégal cependant que le fonctionnement d'un

[1] Circulaire du 25 avril 1794 (6 floréal an II).
[2] 1791. (Archives de la chambre de commerce.)
[3] Sans que ce bureau fût reconnu par le pouvoir législatif, du Bouchage et Lebrun correspondirent avec lui en 1792 et 1793. (Archives de la chambre de commerce.)

bureau qui n'existait qu'en vertu d'une décision de cette municipalité. Un décret du 6 septembre 1792 avait même attribué au bureau de la santé la recette des fonds de la ci-devant chambre, et au district le payement de ses dépenses. Le département des Bouches-du-Rhône s'avisa un jour d'appliquer ce décret : les comptes du bureau provisoire furent liquidés et le bureau lui-même supprimé. Ainsi disparut le seul corps capable de gérer, avec quelque suite, l'administration des Échelles du Levant.

*
* *

En 1793, les Échelles de Syrie et de Palestine étaient donc tombées dans une misère matérielle et dans une désorganisation administrative presque absolues. La succession ininterrompue des troubles, des insurrections populaires, des abus de force des pachas avait transformé en un véritable enfer la « terre promise » des négociants et des navigateurs français. Le régime sous lequel ces établissements avaient prospéré venait aussi de s'effondrer sur les ruines de leur prospérité. La disparition des ministres secrétaires d'État; la suppression de la chambre puis du bureau du commerce de Marseille; l'abandon, depuis le rappel de Choiseul-Gouffier, de l'autorité supérieure exercée par l'ambassadeur sur l'ensemble des Échelles; l'amoindrissement du pouvoir et des fonctions consulaires; l'indépendance conquise par les nationaux; l'abolition en fait ou en droit de toutes les ordonnances, qui réglementaient leur existence et l'exploitation de leur commerce; l'expulsion des résidents français de deux des principales Échelles et jusqu'à la substitution de nouveaux négociants aux anciens : tout révèle ou présage la fin d'un régime, et l'établissement d'un nouvel ordre de choses. Pour le moment, les Échelles de Syrie et de Palestine se débattent dans l'anarchie et dans l'incertitude. Mais quand elles sortiront de cet état temporaire, elles renaîtront sous une forme toute différente de celle que nous leur avons vue au dix-huitième siècle. L'administration des Échelles du Levant aura perdu cette individualité qui en faisait un organisme propre et presque indépendant. Les Échelles elles-mêmes auront perdu

ce caractère d'apanage exclusif du commerce français qui les rendait assimilables à un empire colonial. Leur constitution interne aura perdu cette cohésion, cette solidarité qui résultaient d'obligations rigoureuses et de lois sévères. En un mot, elles seront rentrées, à l'égard de la France, dans le droit commun. Elles restent, à l'égard de l'empire ottoman, soumises à une juridiction d'exception que maintiennent les capitulations.

François Ch.-Roux.

UNE ASSEMBLÉE DU CLERGÉ

SOUS LOUIS XIII

(FÉVRIER-AOUT 1641)

Dans un récent travail [1] sur Michel Particelli d'Hémery [2], l'impopulaire ministre des finances de Mazarin, nous avons conduit ce personnage jusqu'au sortir de son ambassade en Piémont. Nous espérions alors pouvoir achever la biographie de ce partisan par l'histoire de sa surintendance. L'absence de documents nous empêche de réaliser ce projet; pourtant nous pouvons suivre d'Hémery un peu au delà du terme où nous l'avons quitté et le récit de l'Assemblée tenue par le Clergé de France, en 1641 [3], nous fera connaître encore un épisode de sa vie.

[1] *Richelieu et la maison de Savoie : l'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont.* Paris, Plon-Nourrit, 1907.

[2] Michel Particelli d'Hémery (1596-1650), contrôleur de l'argenterie du roi, intendant d'armée, intendant des finances, ambassadeur en Piémont, enfin surintendant des finances.

[3] Nous avons consulté à ce sujet :

1° *Les Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé.* Paris, 1769, in-folio t. III.

2° *Les Mémoires contenant les particularités de la vie et du ministère du cardinal de Richelieu,* par CHARLES DE MONTCHAL, archevêque de Toulouse. Rotterdam, 1718, 2 vol. in-12. — LE COURAYER, ayant trouvé un mss. plus complet de ces *Mémoires* a inséré dans *l'Europe savante* (novembre 1718) des corrections et des additions à la susdite édition, et les a fait suivre d'une *Dissertation,* attribuée à ce même prélat *sur l'Incapacité des puissances séculières d'imposer les biens d'Église sans son consentement.* —Ces *Mémoires,* écrits par un témoin, doivent cependant être consultés avec prudence à cause de leur violence et de leur partialité contre Richelieu.

3° Les volumes *France,* 839 et 840 des Affaires étrangères.

4° La *Correspondance de Richelieu,* éditée par M. AVENEL, t. VI.

I

En arrivant à Mantes, le 25 février 1641, les députés[1] du Clergé étaient fort irrités contre le Roi, qui leur avait fait attendre la permission de se réunir, tandis qu'il les inquiétait par diverses mesures fiscales. Le 18 avril 1639[2], avait paru un édit qui prélevait un droit d'amortissement[3] sur les biens de main-morte acquis depuis 1520. Le 6 octobre, un arrêt du Conseil Privé avait encore aggravé cette taxe[4] et une déclaration royale du 24 octobre avait approuvé la manière brutale[5] dont le surintendant[6] la prélevait. En vain, les évêques les plus illustres du royaume avaient-ils rappelé à Richelieu que le clergé seul pouvait s'imposer lui-même, en vain avaient-ils réclamé du Roi l'autorisation de se réunir pour fixer le montant de leur contribution. Le Cardinal s'était opposé à ce dessein qui « donnerait prétexte à M. M. des finances à de lourdes demandes. » Toutefois, cette sollicitude n'avait abusé aucun des prélats, et l'un deux, l'archevêque de Toulouse[7], n'avait pas craint de comparer le ministre « aux Hurons

[1] On sait que depuis le seizième siècle, le Clergé prit en France l'habitude de se réunir à intervalles réguliers pour délibérer principalement sur le *quantum* du secours ou *don gratuit* qu'il devait consentir au roi : le droit canon interdisait en effet au pouvoir séculier d'imposer les clercs. — Ces assemblées étaient composées d'un nombre égal d'évêques et de bénéficiers, élus dans les provinces.

[2] La dernière assemblée avait eu lieu en 1635, et ces réunions étaient quinquennales.

[3] L'édit fixait « le droit d'amortissement pour les biens féodaux tenus immédiatement de Sa Majesté au tiers de leur valeur; pour les biens roturiers, situés dans la censive de Sa Majesté, à la cinquième partie : pour les biens mouvants de seigneurs particuliers au quart, et pour les biens roturiers de la censive d'autres seigneurs, au sixième denier avec les deux sols pour livre pour les frais ». *(Collection des Procès-verbaux*, t. III, p. 2),

[4] Les Bénéficiers devaient verser au roi pendant deux ans le sixième de leurs revenus *(Ibidem.)*

[5] L'impôt était saisi directement par les officiers du roi entre les mains des fermiers des Bénéficiers. *(Ibidem.)*

[6] Claude le Bouthillier (1581-1652) avait dès 1632 partagé l'administration des finances avec Bullion : il les gérait seul depuis la mort de celui-ci (29 décembre 1640).

[7] Charles de Montchal, l'auteur des *Mémoires*, archevêque de Toulouse de 1628 à 1651.

et Iroquois, peuples barbares de la Nouvelle France, qui font chanter leurs prisonniers lorsqu'ils les déchirent par pièces ou qu'ils les brûlent à petit feu [1]. » Bien plus, le clergé provençal avait décidé de se concerter, *proprio motu*; tentative vaine d'ailleurs, car un arrêt du Conseil, en date du 10 novembre 1640. avait aussitôt interdit ces conférences [2]. Enfin, comme Rome s'était émue à son tour des prétentions royales, et, que, dans toutes les provinces, les clercs tenaient tête aux officiers du fisc, Louis XIII, avait rapporté les mesures vexatoires et autorisé cette Assemblée « réclamée avec instance par le premier ordre du roïaume. » Mais, combien menaçante était « la lettre de convocation » envoyée le 14 décembre 1640 aux agents du clergé [3], chargés de préparer les élections! Le Roi y fixait le montant du don que les députés lui *devaient* consentir : six milions de livres ou le tiers du revenu des bénéfices de France pendant trois ans. Le prince, loin de s'excuser de cette contrainte coûteuse, s'estimait très généreux d'avoir renoncé au droit d'amortissement, établi deux ans ans auparavant, et qui lui aurait sans peine rapporté douze millons [4]!

L'ingérence de Richelieu ne s'en était d'ailleurs pas tenue là. Après avoir fait, par avance, dicter à l'Assemblée la décision qu'elle devait prendre, le Cardinal avait voulu imposer aux provinces les candidats de son choix. Même, pour assurer la présidence des débats à Léonor d'Estampes [5], évêque de Chartres, son ami, il avait tenté d'empêcher l'élection de tout archevêque

[1] *Mémoires de* MONTCHAL, t. I, p. 56.

[2] *Ibidem*, p. 71.

[3] Ces agents, au nombre de deux, étaient nommés pour cinq ans par deux provinces désignées à tour de rôle. Ils devaient être prêtres, n'étaient pas rééligibles et, durant leurs fonctions, résidaient à Paris. Ils veillaient à la recette des deniers du Clergé, à la conservation de ses privilèges, avertissaient les évêques de ce qui touchait leurs diocèses et adressaient au roi les remontrances nécessaires au bien général du Clergé. Ils avaient enfin la garde des Archives des Assemblées du Clergé, qu'ils étaient chargés de convoquer.

[4] *Procès-verbaux du Clergé*, t III, p. 4.

[5] Léonor d'Estampes, évêque de Chartres de 1620 à 1641, ensuite archevêque de Reims † en 1651.

ou de tout évêque plus ancien. Le succès n'avait pas répondu à ses efforts : l'archevêque de Bordeaux [1], sans doute, avait pu être éloigné à la tête d'une escadre ; mais ceux de Sens et de Toulouse [2] avaient dédaigné les avertissements du ministre. Battu de ce côté, Richelieu s'était vu dédommager par la docilité de certains diocèses. L'élection des évêques de Nîmes, de Nantes, d'Evreux, d'Auxerre, de Toulon et de Boulogne [3], lui avait été un heureux présage. De plus, le Cardinal avait convoqué l'Assemblée à Mantes. Il avait cru ainsi remédier à l'échec de Léonor d'Estampes : la coutume voulait que l'évêque diocésain fut invité par ses confrères à siéger au milieu d'eux.

Dès le début de la session, Richelieu s'aperçut qu'il était loin d'être maître de l'Assemblée : la majorité s'y révélait hostile. A la séance d'ouverture, la proposition, tendant à admettre, selon l'usage, l'évêque de Chartres aux délibérations, fut repoussée [4]. Ce vote hardi fut suivi d'une harangue qui l'était plus encore. L'archevêque de Sens, Bellegarde, élu président, peignit l'oppression du Clergé, les entraves mises à la liberté de ses choix, la servitude de l'Église. Il s'éleva contre ces évêques trop faibles qui avaient garanti au Surintendant le vote des six millions de livres et il conclut en demandant un blâme contre eux [5]. Les scrutins qui suivirent précisèrent le sens de la harangue. Comme trop familier du Cardinal, les députés ne voulurent point accepter pour agent du Clergé, Berland, prieur de Saint-Denis-de-la Chartre [6]. On élut à la vice-présidence l'archevêque de Toulouse,

[1] C'était le célèbre amiral de Sourdis qui avait en 1629 succédé sur le siège de Bordeaux au cardinal de Sourdis. Il mourut en 1645.

[2] Octav. de Saint-Lary de Bellegarde, archevêque de Sens de 1621 à 1646.

[3] Denis Cohon, évêque de Nîmes de 1634 à 1644. — Gilles de Beauvau, évêque de Nantes de 1636 à 1667. — François de Péricard, évêque d'Évreux de 1613 à 1646. — Pierre de Broc, évêque d'Auxerre de 1631 à 1671. — Jacques Danès de Marly, évêque de Toulon de 1640 à 1662. — Jean Dolce, évêque de Boulogne de 1633 à 1643.

[4] *Mémoires de* Montchal, I, p. 115.

[5] *Procès-Verbaux du Clergé :* III, p. 7.

[6] Ce Berland avait été nommé par la province de Paris, pour remplacer son agent, Pierre de Broc, élevé à l'évêché d'Auxerre. Or, l'Assemblée de 1636 avait décidé qu'au cas, où un des agents en charge serait obligé de se

Montchal, lequel dénonçait Richelieu « comme un homme qui renversoit tout, fauchoit tout; puis couvroit tout de sa soutane rouge [1]. » Et l'évêque de Nîmes, ayant fait la motion d'offrir au ministre comme en 1635 la présidence d'honneur, vit sa proposition repoussée.

Deux jours après l'échec de Léonor d'Estampes, chaque député recevait un billet du Cardinal : Richelieu suppliait d'admettre aux séances l'évêque de Chartres, « à cause de ses diocésains [2] ». L'Assemblée jugea politique d'acquiescer à un désir exprimé avec tant d'humilité. Il ne concernait au reste que ce futile confrère, entrevu naguère, lors d'une fête au Palais-Cardinal, « rangeant les sièges, donnant les places aux dames et enfin se présentant sur le théâtre à la tête de vingt-quatre pages qui portoient la collation, lui étant vêtu de velours en habit court [3] ». Nul ne songeait à voir en ce frivole petit-collet l'instigateur de toutes les mesures prises contre les biens de main-morte, l'adversaire du Clergé dont il avait forcé les archives, saisi les rôles d'imposition, dans le temps où le Roi voulait taxer d'office les bénéficiers [4].

Le 28 février, arrivèrent à Mantes, les commissaires [5] du Roi, Brûlart de Léon [6] et Particelli d'Hémery. Le premier avait vieilli dans les ambassades. Son rôle aux côtés du Père Joseph, à la diète de Ratisbonne, avait consacré sa renommée. Le second, durant quatre années, avait habilement géré à la cour de Piémont les affaires de France. Depuis son retour, il avait repris les

démettre de ses fonctions, son successeur ne serait pas élu par la même province. (Pour le détail du débat à l'Assemblée, cf. *Mémoires de* MONTCHAL, I, p. 124-6)

[1] *Mémoires de* MONTCHAL, I, p. 8.

[2] *Ibidem*, p. 106.

[3] *Ibidem*, p. 107.

[4] *Ibidem*, p. 63.

[5] Les commissaires « députés par S. M. pour assister de sa part en l'Assemblée du Clergé » étaient en quelque sorte les porte-paroles du Roi. Ils exprimaient aux Assemblées les désirs du prince, soumettaient à celui-ci les requêtes des députés, et enfin signaient le *contrat* qui, à la fin de chaque Assemblée, déclarait officiellement le *quantum* et les conditions du don consenti au Trésor.

[6] Charles Brûlart de Léon (1571-1649) ambassadeur à Venise de 1612 à 1615, puis en Suisse en 1629, enfin en 1630 à Ratisbonne.

fonctions d'intendant des finances.[1] Malgré leurs titres, l'archevêque de Toulouse trouva que Louis XIII avait choisi des représentants « de bien médiocre condition » : leurs prédécesseurs avaient été « d'ordinaire le Chancelier ou le Garde des Sceaux ou des ducs et pairs[2]. « Le 1er mars, avec le cérémonial accoutumé, les deux diplomates furent introduits dans la salle des séances par un prélat et un député du « deuxième ordre[3] ». L'évêque de Chartres les accompagnait. Après les compliments d'usage, Brûlart donna lecture du message royal : l'Assemblée était priée de voter au Trésor un subside de six millions six cent mille livres! Alors d'Hémery prit la parole Il annonça que Brûlart et lui avaient ordre de veiller à ce que les députés s'occupassent « exclusivement et sans tarder du secours[4] ». Celui-ci devait être consenti sous forme d'une taxe payable en deux ans : tout autre combinaison telle que l'abandon d'une partie des revenus ecclésiastiques serait écartée à cause des coûteuses longueurs qu'elle entraînerait. Sur l'heure, Bellegarde répondit à d'Hémery avec véhémence, releva l'âpreté de son langage et l'avidité croissante du Surintendant. L'archevêque eut soin de récuser les engagements pris par certains évêques avant la réunion de l'Assemblée et déclara « que le corps du Clergé pour être le premier de l'État, n'étoit pas le plus opulent, que, comme dans les corps malades, les parties nobles sont celles qui souffrent le plus, ainsi dans les troubles, qui affligent le corps politique du roïaume, le Clergé, qui en est le principal membre étoit le plus affligé[5] ». Sur l'assurance que les propositions du Roi seraient néanmoins mises aux voix, les commisaires se retirèrent.

Cette insolente manifestation de l'autorité séculière n'im-

[1] Cf. Af. Etrang. France. 835-38 *passim*.

[2] *Mémoires de* Montchal, I, p. 137

[3] On appelait ainsi les simples bénéficiers qui formaient la moitié de l'Assemblée. Leur liste avec celle des évêques envoyés à Mantes en 1641 se trouve dans les *Procès-verbaux du Clergé* : tome III, p. 137.

[4] Cf. l'Instruction de Brûlart et d'Hémery (Avenel, *Corresp. de Richelieu*, VI, p 753-55)

[5] *Mémoires de* Montchal, I, p. 140.

posa pas à l'Assemblée. Dans un esprit d'indépendance, elle ajourna la discussion du « don gratuit » pour vaquer à d'autres soins [1], jusqu'au retour de la députation envoyée, dès la première séance, selon l'usage, pour saluer le Roi et le Cardinal. Les envoyés revinrent à Mantes le 8 mars et le récit de leur voyage ne fut pas pour calmer les esprits. Le Roi n'avait-il pas reproché publiquement à l'évêque de Bazas [2] d'avoir fait limiter ses pouvoirs [3] par la défense d'accorder quoique ce fut au Surintendant? Or, chacun savait que cette clause prohibitive, contenue depuis longtemps dans les procurations de divers diocèses, n'était qu'une formule sans portée. Richelieu avait aussi malmené le prélat, l'accusant « d'avoir usé envers le Roi, son bienfaiteur, d'ingratitude et de méconnaissance [4] » Et le Surintendant avait montré tout aussi mauvaise grâce. Une adresse de félicitations fut votée à l'évêque de Bazas et le procès-verbal en fut envoyé à Richelieu.

Le 12 mars, on aborda la discussion au subside réclamé par le Roi. Afin d'éviter tout prélèvement arbitraitre, un groupe de députés proposa de faire l'abandon au trésor d'un tiers des revenus des bénéfices. A vrai dire, la répugnance du Cardinal pour un tel mode de secours n'était ignorée de personne. Mais l'archevêque de Sens mit le projet aux voix. Tous les efforts pour intimider Bellegarde échouèrent. Pourtant, il ne servit pas de rien à l'évêque d'Auxerre de s'être démené, de la voix et du geste. Debout, comme nous le peint Montchal, « tenant ses deux mains à ses cotés, apesantissant son dos contre la chaire et étendant les deux jambes en avant [5] », sa voix grondait sur l'Assemblée sans discontinuer; il vociférait « Monseigneur ne le veut pas ». Avocat du diable, il jeta le trouble dans les âmes. La

[1] Les députés résolurent d'entendre le rapport que le Receveur Général du Clergé leur devait sur son administration.

[2] Henri Listolfi Maroni, évêque de Bazas de 1634 à 1645.

[3] Les électeurs remettaient à chaque député une procuration l'autorisant à défendre leurs intérêts à l'Assemblée.

[4] *Mémoires de* Montchal, I, p. 158.

[5] *Ibidem*, p. 190.

motion fut repoussée à une voix de majorité. Les partisans du Cardinal relevèrent la tête: mais leur triomphe fut de courte durée. L'archevêque de Sens, arguant du partage presque égal des voix, refusa de signer le procès-verbal de la délibération [1]. Alors les évêques de Chartres et d'Auxerre sommèrent l'archevêque de Toulouse de suppléer Bellegarde : Montchal, tant par déférence que par conviction, s'y refusa. La séance fut levée dans le plus grand tumulte. Le turbulent évêque d'Auxerre fit la conduite aux deux archevêques. Le poing tendu, la menace et le sarcasme aux lèvres, il se riait de « ces martyrs du Clergé », présidents éphémères, disait-il; car il en ferait élire d'autres. Les commissaires avertis se rendirent chez les prélats récalcitrants et les admonestèrent, mais en vain.

La nuit, qui change les résolutions, accrut et fortifia celles de Bellegarde. Le lendemain, ses collègues apprirent de sa bouche qu'il allait en référer au Cardinal. Richelieu vit l'archevêque sans surprise : d'Estampes, accouru de Mantes à franc étrier, avait devancé Bellegarde et averti le Cardinal [2]. Le Surintendant et d'Hémery assistaient à l'audience. Celui-ci ouvrit le débat. Prenant à parti l'archevêque, il le taxa d'ingratitude envers un ministre qui avait supprimé le droit d'amortissement et ainsi épargné au clergé une charge de quatre-vingt millions. Richelieu prit ensuite la parole et, d'un ton doucereux, invita le prélat à signer le procès-verbal en suspens; « car le rejet du tiers n'engageait pas au paiement de la taxe de six milions [3] ». Bellegarde ne craignait que cette conséquence du vote. Il promit donc de s'exécuter et ainsi fit-il dès son retour.

Sa déconvenue fut grande lorsqu'arriva le 19 mars un billet du Cardinal, empli des exigences royales et de remercîments plus cruels que des exigences. La demande des six millions de livres était maintenue et le Roi félicitait les députés de s'être, par leur

[1] Tous les votes et toutes les délibérations des Assemblées pour être valables avaient besoin d'être contresignées par le président.

[2] Il avait emporté, pour la confier charitablement au Cardinal, la liste des députés suspects de tiédeur pour le service du Roi. *Mémoires de* Montchal, I, p. 199.

[3] *Mémoires de* Montchal, I, p. 202.

vote, engagés à les accorder. Le secrétaire de l'Assemblée[1] donna lecture du message. Aussitôt après, les commissaires furent introduits sur leur désir : ils montrèrent le Cardinal irrité de ces longueurs et désormais impatient de tout délai. Il est à croire que l'Assemblée s'accordait avec le ministre, car elle vota sans retard sur les demandes royales. Les six millions décidément parurent excessifs. On en accorda quatre et payables en trois ans : les rôles d'imposition seraient établis par le Clergé et les bénéfices ne seraient pas responsables l'un de l'autre. Le dimanche des Rameaux, une députation se mit en route pour aller notifier cette décision à Richelieu.

L'archevêque de Toulouse qui la conduisait, rapporta le 5 avril la réponse du Cardinal : le Surintendant ne pouvait renoncer aux six millions demandés ni accepter la clause de l'irresponsabilité des bénéfices. Or, la décision du Clergé était sans retour et il fallait qu'on le sût. L'Assemblée passa outre aux observations et aux doléances. Elle ne s'occupa plus de ses intérêts en ce monde qu'elle voulait croire réglés et s'éleva superbement au soin des choses spirituelles. Les prélats se portèrent d'abord au secours de la hiérarchie écclésiastique, jugée librement par le jésuite Cellot. Puis ils s'occupèrent d'un autre jésuite, Bauni, qui méritait aussi leur attention sévère. Dans un écrit sur les cas de conscience, il avait eu la hardiesse de les résoudre[2]. Tandis qu'il se livraient à ces travaux, l'évêque de Chartres, qui n'avait pas quitté la terre, voulut les y rappeler et pria Richelieu de revenir à la charge[3]. L'Assemblée écouta d'une oreille distraite le message pressant du Cardinal[4].

[1] Denis de la Barde, plus tard évêque de Saint-Brieux de 1642 à 1675.

[2] *Mémoires de* MONTCHAL, I, 241-44. Dans ce volume à partir de la page 216 fausse pagination qui note 197 la page 217 et se continue jusqu'à la page 244 notée 224. Nous avons ci-dessus rétabli la vraie pagination.

[3] L'évêque de Chartres à Richelieu 12 avril 1641. (Aff. Étr. France 839 f° 136). La lettre est de la main de l'évêque de Nîmes et d'Estampes a ajouté en postscriptum : « ma patte trop lourde escrivant mal a pris M. de Nismes pour son secrétaire. »

[4] Richelieu aux Présidents de l'Assemblée du Clergé 18 avril 1641 (AVENEL, *Corresp. de Richelieu*, VI, p. 776).

Néanmoins, Bellegarde expédia Montchal auprès de Richelieu. Il informerait doucement le ministre « que les députés avaient dit leur dernier mot » et lui soumettrait ensuite la proposition d'un traitant, nommé Labriffe. Celui-ci offrait de verser au Roi les deux millions de litige, si le Surintendant refaisait à son profit le traité passé déjà avec le traitant Doublet : l'Assemblée devrait en outre accepter Labriffe comme Receveur général [1]. Le Chancelier [2] remontra que le Surintendant ne pouvait se dédire; d'Hémery conseilla tout simplement de dissoudre l'Assemblée et d'imposer le clergé d'office. Sans réponse, Montchal reprit la route de Mantes. Le 10 mai survint, sans que le conflit fut apaisé.

Alors d'Estampes, sur le conseil de Richelieu [3], fit un dernier effort pour enlever le vote des deux millions. Par des grasses promesses, il pensait s'être assuré le succès. La victoire lui échappa une fois de plus; le 15 mai, à une grosse majorité, sa motion était repoussée. Un désintéressement si hardi étonna le Cardinal : toutefois, le jugeant de courte durée, il ne songea plus qu'à gagner du temps. Le 16 mai, quand Bellegarde voulut signer le procès-verbal de la veille, l'évêque de Nîmes « se faisant le porte-paroles de la minorité [4], » donna lecture d'un acte qui infirmait le dernier vote. L'assemblée s'était prononcée sur une question qui s'était plus en cause. Le Roi ne réclamait plus en effet deux millions d'augmentation : il avait « relaché » le quart de cette somme et permis « d'aliéner pour six cent mille livres de biens du clergé pour vingt ans, au bout desquels les bénéficiers pourroient rentrer dans leurs biens [5] ». Puis l'évêque de

[1] Le Receveur général du Clergé était un officier nommé par le clergé et qui était chargé de concentrer les recettes des receveurs provinciaux.

[2] Pierre Séguier (1588-1662), garde des sceaux en 1633, chancelier en 1635.

[3] Bien que les députés eussent juré de ne rien révéler de leurs délibérations, les évêques de Chartres, de Nantes et d'Auxerre faisaient à Richelieu de constants rapports (cf. *exempli-gratia* Aff. Etr. France, 839 f° 103, 110, 140, 143, 148, 149).

[4] *Mémoires de* Montchal, II, p. 75.

[5] *Ibidem*, p. 78.

Nîmes répandit son fiel : il insinua que les députés de la majorité « n'avoient pas les mains nettes[1] » et finit par réclamer un nouveau scrutin. A ses insolences, Bellegarde répondit par une menace d'expulsion; sa sévérité amena un grand tumulte qui fit lever la séance. Dans l'après-midi, les partisans de l'archevêque de Sens se réunirent au logis du prélat. Bellegarde pria le secrétaire, La Barde, de lui apporter le procès-verbal, resté le matin sans signature et aussi la protestation déposée par l'évêque de Nîmes au greffe. La Barde répondit « qu'il porterait volontiers la délibération à l'archevêque de Sens, comme personne particulière mais non comme personne publique, l'Assemblée n'étant pas complète[2] » ; quant à la protestation, c'était un acte privé, et la propriété de ses auteurs.

Le lendemain, deux tentatives pour tenir une séance générale furent faites en vain. Le matin, quand le secrétaire, de guerre lasse, voulut obéir au président, l'évêque de Nîmes et les siens engagèrent avec les amis de Bellegarde une véritable mêlée : si le sang coula peu, les soufflets, au dire de Montchal, résonnèrent à l'envi.[3] Le soir, on ne fit rien de meilleur. Comme la Pentecôte tombait le surlendemain, le président invita l'Assemblée à s'ajourner jusqu'après les fêtes[4].

Seuls de leur parti, les archevêques de Sens et de Toulouse prirent le chemin de Paris; leurs adversaires les y avaient précédé. Toutefois, Bellegarde et Montchal résolurent de ne visiter le Cardinal que sur son invitation Richelieu recourut aux avances : le lundi de la Pentecôte, il envoya un de ses officiers assurer les archevêques du plaisir qu'il aurait à les voir. En dépit de son adresse, le ministre ne put rien tirer de cet entretien : toutes les cajoleries demeurèrent sans effet sur les deux prélats qui consentirent seulement à mander leurs confrères à Paris. Le

[1] *Mémoires de* MONTCHAL, II, p. 58.
[2] *Ibidem*, p. 82.
[3] *Ibidem*, p. 89.
[4] Exactement du 16 au 27 mai. Au moment de Pâques, l'Asssemblée s'était déjà ajournée du 23 mars au 4 avril. *Procès-verbaux du Clergé*, III, p. 4).

Cardinal s'expliquerait devant eux [1]. Dociles, les députés s'assemblèrent au couvent des Feuillants [2] ; mais Richelieu, souffrant, avait dû regagner Rueil et l'aumônier qui le représentait en imposa si peu que le ministre apprit à la fois son nouvel échec et le retour des députés à Mantes, ayant passé à Rueil sans l'avoir salué ! [3]

La patience du Cardinal était à son terme. D'Hémery partit pour Mantes et enjoignit à Bellegarde de faire voter dans les trois jours l'augmentation demandée. Comme le président se retranchait derrière la mauvaise volonté des députés, le commissaire brûla ses vaisseaux : il révéla qu'il était porteur d'une lettre royale, ordonnant le transfert de l'Assemblée « au lieu où Sa Majesté s'acheminoit [4] ». La perspective de délibérer dans les fourgons de l'équipage royal effraya les députés. La majorité se déplaça sur le champ : le soir même, les sept cent mille livres requises étaient votées ! Bellegarde, impassible, refusa de ratifier cette décision avant les vingt-quatre heures laissées au secrétaire pour rédiger tout procès-verbal. Toussaint de Glandèves de Cuyes, évêque de Sisteron [5], et « fort passionné pour le service de Mr le Cardinal » proposa d'élire un autre président. Bellegarde s'expliqua. Le don supplémentaire de sept cent mille livres contredisait des décisions antérieures et ne pouvait être validé sans que l'Assemblée l'eût approuvé à l'unanimité. Et « l'heure de la collation étant sonnée », le primat, suivi de ses fidèles, quitta la salle.

Les autres demeurèrent et élirent comme président l'évêque de Sisteron : celui-ci se hâta de sanctionner le vote en suspens et d'en informer Richelieu. Ce soir même, Toussaint de Glandèves sentit la goutte le clouer au fauteuil qu'il avait désiré. Ses amis n'y virent qu'un hasard déplorable : Montchal y reconnut

[1] *Mémoires de* Montchal, II, p. 93.
[2] Ce couvent était situé sur l'emplacement des rues de Rivoli et de Castiglione.
[3] *Mémoires de* Montchal, II, p. 100.
[4] *Ibidem*, p. 117.
[5] De 1606 à 1648.

l'effet du courroux de Dieu [1]. Le « Conventicule », tel un troupeau sans pasteur, se dispersa. Ce stérile essai de schisme divertit fort « le parti des présidents », peu de temps cependant; car, vers le 1er juin, le bruit couru « que de traîtres confrères préparaient à la Cour l'éloignement de leurs adversaires. Montchal partit aux nouvelles. Il joignit à Paris Chavigny [2] qui se rendait auprès de Richelieu. Mis au courant, Chavigny promit de rétablir la vérité et de rapporter au prélat la réponse du ministre.

Entre temps, Montchal vint à savoir que Léonor d'Estampes avait arraché à la mauvaise humeur du Cardinal, inquiété par Cinq-Mars, l'envoi des commisaires à Mantes et l'ordre d'expulser les députés les plus récalcitrants [3]. Avertis, les députés jurèrent de déserter l'Assemblée si pareille violence était tentée contre aucun de ses membres. L'air embarrassé et la mine honteuse de l'évêque de Chartres, à son retour, ne laissèrent plus de doute.

Les députés se réunirent le 3 juin au matin. A peine étaient-ils en séance que d'Hémery [4] se fit annoncer : il voulait être entendu « avant qu'il fut rien délibéré ni proposé [5] ». D'Hémery fut accueilli sans faveur. Insensible aux murmures irrités, il se dit chargé par le Roi de remercier l'Assemblée de son dernier effort et de son dernier vote. Gratitude menaçante pour ceux dont « la conduite équivoque » avait fait paraître « un entêtement coupable » ! Le châtiment ne se fit pas attendre. Il frappa les archevêques de Sens et de Toulouse, les évêques d'Evreux, de Maille-

[1] *Mémoires de* Montchal, II, p. 126.

[2] Léon le Bouthillier, comte de Chavigny et de Buzençais (1608-1652), fils du Surintendant et ministre des ffaires étrangères.

[3] C'était exact. Cf. la lettre de Richelieu au Chancelier et au Surintendant, 30 mai 1641 (Avenel, *Corresp. de Richelieu*, VI, p. 802.)

[4] Brûlart de Léon était malade depuis assez longtemps et dut ainsi laisser d'Hémery agir presque constamment seul. Richelieu, dans sa lettre déjà indiquée du 30 mai 1641 aux Chancelier et Surintendant (Avenel, VI, p. 802) semble ne pas regretter outre mesure l'absence de Brûlart. « Le secret est si nécessaire, y dit-il, au succès de cette affaire que si M. de Léon a tant soit peu d'indisposition, je croy qu'il vaut mieux qu'il n'y ait que M. d'Hémery qui face le voïage de Mantes. »

[5] *Mémoires de* Montchal, II, p, 135.

zais [1], de Bazas et de Toulon. Sommés de regagner leurs diocèses « pour y faire aussi bien (leur) charge particulière sans se mêler d'autre chose, qu'(ils avaient) mal fait (leur) devoir en cette Assemblée [2] », ils restèrent d'abord impassibles et narquois. Alors, le commissaire, d'une voix tonnante : « Au nom de sa Majesté; je vous ordonne Monsieur de Sens et vous Monsieur de Toulouse et à Monsieur d'Evreux et à Monsieur de Maillezais et à Monsieur de Bazas et à Monsieur de Toulon de me suivre et de sortir présentement et à vous Monsieur de Toulouse de venir en votre logis pour me rendre la cassette des départements [3] ». D'une voix blanche, Bellegarde répondit que, de la part du Roi, il acceptait tout avec respect « fut-ce même des paroles injurieuses ». D'Hémery ayant riposté « qu'il n'y avoit point de paroles injureuses de la part du Roi » ; « vous me devez donner loisir d'achever, interrompit l'archevêque, et vous entendrez que je les appelle injurieuses venant de votre bouche [4]. » D'Hémery, interloqué, ne répondit pas. Il invita seulement les évêques qu'il avait nommés à le suivre hors de la salle. C'était la teneur même de ses instructions [5] : présider à leur départ et faire vite.

Les prélats sortirent dans un silence magnanime. L'archevêque de Toulouse venait le dernier. Sur le seuil, il dit à l'évêque de Boulogne qui, tout en pleurs, se jetait dans ses bras : « Nolite flere super nos sed flete super vos ». Et, comme Denis Cohon, évêque de Nîmes, s'étonnait de tant de larmes réelles et figurées, Montchal, lui montrant ceux qui s'en allaient : « Ibant, s'écria-il, « a conspectu concilii gaudentes, quoniam digni habiti sunt pronomine Jesu contumeliam pati ». Mr de Toulouse ne voulut point remettre en des mains odieuses les papiers dont il avait la garde : il manda le Secrétaire de l'Assemblée et

[1] Henri de Béthune, évêque de Maillezais de 1630 à 1646, ensuite archevêque de Bordeaux † 1680.

[2] *Mémoires de* Montchal, II, p. 137.

[3] *Mémoires de* Montchal, II, p. 139. On appelait « départements » les rôles d'imposition.

[4] *Ibidem*, p. 140.

[5] Instruction de d'Hémery du 31 mai 1641 (Avenel, *Corresp. de Richelieu*, VI, p. 802.

lui rendit le dépôt [1]. D'Hémery, venu à bout de sa tâche, [2] rentra dans la salle des séances. Tous, jusqu'aux partisans de Richelieu, se dressèrent contre lui. La honte et l'indignation avaient chassé la crainte. D'une voix unanime, tout travail fut suspendu jusqu'au retour des prélats qui portaient à Richelieu la protestation de l'Église de France.

Or, parmi les évêques envoyés vers le Cardinal se trouvait celui de Chartres. Ironie du sort! Mais d'Estampes restait jaloux de son renom de docilité ; ambassadeur contraint, il prévint par courrier Richelieu et lui demanda une entrevue secrète, dès son arrivée, pour convenir de la réponse qu'il voulait s'entendre faire [3]. L'évêque de Chartres atteignit Abbeville dans la soirée du 6 juin et fut appelé aussitôt, selon son désir, auprès du Cardinal. Une heure après, les députés entendaient le ministre décliner toute compétence mais leur promettre l'audience royale. Toutefois, dit-il, « s'il savoit que le Roï eut volonté de leur accorder leur demande, il tâcheroit de l'en empêcher et lui conseilleroit plutôt de quitter une partie de son roïaume que de révoquer ce qu'il avoit ordonné » [4]. Les prélats ne furent pas surpris du refus que le Roi leur opposa le lendemain. Ils reprirent tristement la route de Mantes : les évêques frappés n'avaient pas attendu leur retour pour se disperser et regagner leurs diocèses.

L'Assemblée mutilée se remit à l'œuvre, désormais docile et morne. Fixer les termes du traité entre le Roi et le Clergé, réglementer la levée de l'impôt consenti, pour cette besogne qui restait à faire, il n'était besoin ni de temps ni d'efforts. Le 14 août Brûlart de Léon et d'Hémery signaient à Mantes, au

[1] *Mémoires de* Montchal, II, p. 142.

[2] Richelieu jugea que d'Hémery avait bien rempli son devoir : « Je suis très aise, écrivit-il à Bouthillier,... que M. d'Hémery se soit acquitté courageusement de sa commission en laquelle il s'est conduit avec prudence et vigueur tout ensemble » (Richelieu à Bouthillier 6 juin 1641. Avenel, *Corresp. de Richelieu*, VI, p. 806).

[3] *Mémoires de* Montchal, II, p. 152.

[4] *Ibid.*, II, p. 156.

nom de Louis XIII le contrat[1] qui accordait au Trésor le subside réclamé : le 22, l'évêque de Chartres disait la messe de clôture ; le 30 une députation venait prendre congé du Roi à Amiens[2]. L'évêque de Grenoble harangua[3] le prince et le Cardinal. Chrétien, il poussa jusqu'au bout le pardon des injures et ne fit aucune allusion aux événements de l'Assemblée. Faut-il ajouter que Louis XIII pour récompenser tant d'obéissance, se refusa même à reconnaitre les deux agents du Clergé nommés à Mantes et maintint les anciens en charge? Richelieu, il est vrai, sut adoucir cette dernière vexation en ne ménageant pas les récompenses aux députés les plus dociles[4].

Commissaire royal auprès de l'Assemblée du Clergé, d'Hémery se montra fidèle à son caractère. Tel nous l'avons vu ambassadeur, tel nous le retrouvons dans ces fonctions nouvelles, militaire plus que diplomate. Il regarde avec les yeux d'un soldat le Roi et le Cardinal, ses chefs. Il a pour les consignes données un culte aveugle qui l'honore. Parfois il paraît presque brutal à force de conscience. Le traiter d'impie serait une chose inique. Il a obéi; voilà ce qu'on en peut dire. Et d'ailleurs, quand le Roi très chrétien vexe le Clergé, bouscule les députés, il ne fait point œuvre antireligieuse. Certes, il exige trop d'eux, certes il abuse de son autorité sans mesure. Mais encore ces députés ne forment-ils qu'une réunion de gros propriétaires fonciers. C'est à leur opulence seule, que le prince en veut : tant que la royauté dura. leur caractère sacré demeura toujours au-dessus de toute atteinte.

Gabriel de Mun.

[1] *Contrat fait et passé entre le Roy et le Clergé de France, assemblé par permission de S. M. en la ville de Mantes, le 14 jour d'aoust 1641*, — à Paris, chez Antoine Vitray in-4°, 33 p. (B. N. Imprimés L D. 177).

[2] *Procès-verbaux du Clergé*, III, p. 110. Cf. aussi. *Mémoire pour la réponse que le Roi doit faire aux députés* (Avenel, *Corresp. de Richelieu*, VI. p. 864.

[3] *Harangue, en forme de remontrance, faite au Roi par Messire Pierre Scarron évêque et prince de Grenoble,... au nom de l'Assemblée du Clergé de France, tenue à Mantes en l'année 1641, prononcée dans la ville d'Amiens le 30 août de la même année, à* Paris chez Antoine Vitray in 4°(B. N. Imprimés L D. 179).

[4] Cf. Bouthillier à Richelieu, 1er octobre 1641. (Avenel, *Corresp. de Richelieu*, VI, p. 864).

LA PRÉSIDENCE

DU

MARÉCHAL DE MAC-MAHON

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

Les lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique* ont suivi avec le grand intérêt qui s'y attache, la publication des deux premiers volumes de l'*Histoire de la France contemporaine* par M. Gabriel Hanotaux. A deux reprises différentes [2] nous avons essayé de les entretenir de leur portée et nous avons ainsi vécu avec eux les temps qui ont suivi le retour à la paix, après les cruelles vicissitudes de l'invasion et de la défaite. L'éminent historien poursuit aujourd'hui son œuvre dans un troisième volume, dont la lecture se présente toujours sous la même forme vive, passionnante, avec les mêmes qualités d'impartialité dans la critique, de discernement dans l'analyse, de sûreté et d'abondance dans l'information, de vigueur et d'élévation dans la pensée et dans les vues.

Nous diviserons notre étude sur ce troisième volume en consacrant sa première partie aux événements qui succédèrent à la chute du premier cabinet Broglie jusqu'au jour où tomba le ministère Jules Simon. Cet exposé servira comme de toile de fond à une seconde partie, dans laquelle nous nous attacherons aux événements extérieurs durant le même espace, et à l'examen des conditions dans lesquelles la France était placée vis-à-vis de l'Europe, et plus spécialement de l'Allemagne. Les liens qui

[1] *Histoire de la France contemporaine*, par M. Gabriel Hanotaux, t. III.
[2] *Revue d'histoire diplomatique*, 1904, n° 1 ; 1905, n° 2.

rattachaient la politique intérieure et la politique extérieure de la France, les répercussions de l'une sur l'autre ressortiront par là avec plus de clarté et les déductions à en tirer s'en dégageront avec clarté.

I

Le récit s'ouvre au lendemain de la chute du premier cabinet Broglie,[1] « par la coalition de l'extrême droite, des bonapartistes et des républicains, c'est-à-dire des partis qui niaient le pouvoir constituant, les uns au nom du droit divin, les autres au nom du droit populaire ». La Constitution de 1875 allait sortir de la situation. Nous verrons dans l'histoire des débats que précédèrent le vote, les conditions et les particularités qui en déterminèrent le succès, le long et laborieux enfantement d'une œuvre dont les pères très nombreux cherchaient leurs inspirations dans des vues souvent opposées. Une nécessité commune les contraignait. Tous se sentaient pressés par l'urgence de donner à l'État une base politique définie, de sortir du provisoire et de constituer les organes d'un gouvernement pourvu de ses instruments d'action, de fonctionnement et de durée.

Trois ans s'étaient écoulés depuis la réunion de l'Assemblée ; elle avait pourvu aux plus redoutables devoirs : conclure la paix, en débattre les stipulations, assumer leurs charges, exécuter fidèlement les plus lourds engagements, reconstituer l'armée, la marine, tous les services publics, relever l'édifice national. Le couronnement restait à placer, le moteur dirigeant à installer. La Monarchie ne s'offrait pas, l'Empire portait le poids des revers accablants. Mais l'héritage ne pouvait demeurer son héritier, la République en convoitait les droits, elle arrivait en ligne, dans la succession aux droits interrompus, surprise de voir si près de sa portée un profit dont elle s'était crue pour longtemps au moins éloignée. Les destins lui avaient, à la vérité, frayé un chemin ; les

[1] 16 mai 1874.

abords en restaient encore encombrés, sinueux, semés d'accidents et de détours. Comment les traverser et atteindre la région enviée, la région du pouvoir et de la toute-puissance, obtenir la consécration définitive?

M. Hanotaux nous décrit les phases et les combats de cette lutte, les chances heureuses qui les favorisèrent, l'habileté qui les conduisit. Au « provisoire inorganique sans résistance contre un coup de force » on ne pensait d'abord qu'à substituer « un système d'institutions », on envisageait la République comme « une sorte d'anonymat qui ne compromettait rien ».

La division des partis monarchiques, l'inquiétude qu'excitait dans l'Assemblée le parti bonapartiste concouraient à la nouvelle orientation, mais celle-ci demeurait encore timide, embarrassée, une prudence un peu défiante inspirait à gauche les chefs, ils semblaient presque partager le sentiment spirituellement exprimé par M. Ernest Picard, lorsqu'il s'était écrié : « Comme on était heureux sous l'Empire d'attaquer tous les jours un gouvernement qu'on était sûr de ne pas renverser. »

Pour répondre à cette situation complexe et ne pas s'engager trop directement, le Maréchal constitue un cabinet d'affaires sous la présidence du général de Cissey, 22 mai 1874; le centre gauche y répond en exhortant l'Assemblée, par l'organe de M. Bérenger, à « faire au moins une constitution de quelque durée avec l'illustre chef de l'État que vous avez vous-mêmes désigné! » C'est l'organisation du septennat qui se prépare; le centre droit lui apporte son concours par les déclarations du vicomte d'Haussonville sur le maintien intégral du suffrage universel, et le duc d'Audiffret-Pasquier définit la situation par cette exclamation : « Il faut bien en finir! » Du centre gauche, la voix de M. Lacaze s'élève pour proclamer : « Il y a ici beaucoup de cœurs qui débordent du besoin de conciliation. » Et le petit refrain idyllique de se propager dans les rangs des centres dont l'action aura des effets si décisifs. A gauche, on sent tout le parti qu'on peut tirer de ces forces parlementaires imposantes et on se prépare, par une tactique habile et mesurée, à gagner du

terrain. La discussion sur le suffrage universel consacra son premier succès. Les instruments de défense étaient à la vérité peu solides dans les mains des adversaires : « république à terme, régime existant, septennat personnel, septennat impersonnel, institutions que le pays s'est données », ce sont les armes sans magie qu'on s'efforce d'opposer aux formules précises qui éclatent.

Les masses goûtent mal les abstractions, elles aiment les données précises et s'y engagent sans calculer dans quelle proportion leurs promesses sont réalisables.

On peut juger de la nature des courants qui s'affirmaient le 15 juin par le vote de l'urgence en faveur de la proposition Casimir Perrier dont l'article 1er disait :

« Le gouvernement de la République française se compose de deux Chambres et d'un président chef du pouvoir exécutif ».

Le lendemain 16 juin, la proposition de loi sur l'organisation du pouvoir du président de la République et sur le mode de révision des lois constitutionnelles présentée par M. Wallon était envoyée à la commission des lois constitutionnelles.

Les scrutins qui suivirent les discussions sur ces propositions furent à la vérité négatifs mais, suivant la juste observation de M. Hanotaux, « les positions étaient prises. »

Ceux qui les avaient conquises, leurs adversaires de la veille, pouvaient-ils utilement s'associer dans l'organisation et le gouvernement de la République?

Notre éminent auteur exprime le regret que la classe dirigeante ne se fut pas résolue « à adhérer franchement et d'avance aux institutions républicaines. Il admet qu'elle y eût fait entrer avec elle, non pas seulement les garanties et les précautions qu'elle jugeait indispensables, mais dans une certaine mesure qu'elle eut mis à l'abri ses principes, ses doctrines, ses intérêts. En se rapprochant du peuple elle se fût protégée et elle se fût humanisée. Elle eût pu attendre beaucoup d'un avenir qu'elle plantait de ses propres mains... ; entre les partis politiques, on eût vu s'établir une concurrence pour le bien du plus grand nombre

et l'idée révolutionnaire, n'ayant plus où se prendre, aurait disparu, ou se serait singulièrement affaiblie. »

La pensée est assurément digne de l'esprit généreux qui l'exprime. Un homme tel que M. Hanotaux ne peut mieux faire que de mesurer la nécessité et la valeur effectives, au point de vue du bien de l'État, du concours actif et direct de toutes les élites du pays. Mais la réalité des faits est-elle d'accord avec cette abstraction et ne verrons-nous pas, dans la marche des années qui suivirent, les défiances sociales s'affirmer, creuser des séparations profondes, propager les préjugés, développer les divisions de classes, entretenir les légendes. travailler à l'émiettement, donner au service du pays le caractère d'un domaine particulier, réservé et rétréci? Les masses ne voyaient-elles pas, dans la nouvelle organisation politique, un système qui ne devait pas appartenir à tout le monde, mais procéder, au contraire, de préoccupations et d'intérêts particuliers, à l'encontre de l'intérêt général? Et si la générosité facile à la France s'était inclinée à une entente de tous les rangs et de toutes les catégories, le peuple, qui croit volontiers aux calculs déguisés, eût-il pu, dans son ensemble, aller jusqu'à comprendre et admettre que le sacrifice du passé était définitif et résolu?

Les masses, en effet, par leur instinct naturel, envisageaient, dans l'établissement d'un régime républicain, non pas l'union des partis et des personnes à conclure, mais la défaite de ces partis et des hommes qui leur avaient appartenu à assurer, le triomphe d'une domination et la promesse des profits. Elles apercevaient des exclusions, leur propre accession pour l'exercice de leur pouvoir unique; elles escomptaient l'ouverture des voies à leur seul avantage; en un mot, elles attendaient non une forme de gouvernement, mais la mise en œuvre d'un corps de doctrines déterminées Là était la pensée intime et la déduction d'une logique personnelle, impropre autant qu'indifférente aux vues générales. Leur persistance n'a d'ailleurs pas cessé et on a pu constamment entendre les applaudissements de la foule s'attacher avec plus d'ardeur aux changements de personnes

qu'aux réformes et aux modifications. C'est en vain que Gambetta fera retentir la tribune d'appels chaleureux à toutes les bonnes volontés, à l'union, aux efforts et au concours de tous sans exception, il n'obtiendra qu'un effet oratoire, un succès théorique, vague, sonore, dépourvu de sanction. Longtemps après, nous entendrons la raillerie répondre au seul mot de ralliement des anciens partis à la République, l'incrédulité, le dédain et le refus accueillir la plupart des hommes qui s'y engageaient.

Pour qu'il en pût être autrement, il eût fallu un accord général dans la conception fondamentale des bases, une adhésion naturelle à un ensemble de règles indiscutables, le sentiment de leur besoin, une conviction de leurs effets véritables, une claire-vue de leur évidence, la volonté de leur adapter le progrès et les développements dans un avancement méthodique et calculé. Il eût fallu posséder la faculté d'associer l'héritage du passé aux conditions de la marche en avant, non pas le parti pris de le répudier en bloc comme inutile ou encombrant; en un mot, les mœurs politiques fondées et réfléchies, dont nous n'avons pas encore atteint la pleine possession. En renonçant à améliorer, à agrandir et à aménager les anciennes demeures, en les abandonnant à la vétusté, on tombe trop souvent dans l'entreprise téméraire des constructions nouvelles, vite condamnées pour en élever successivement de plus neuves ; on répète et on varie les essais, suivant la fantaisie momentanée des architectes politiques, et les générations campent, en respirant toujours les émanations des plâtres frais auprès des murs à peine édifiés.

Le progrès ne réside pas dans la seule destruction, mais dans l'harmonie des données de l'expérience et de la prévoyance avec les nécessités qui se révèlent et les moyens offerts par les découvertes nouvelles. Nous vivons trop souvent dans une cité idéale dont la lumière aveuglante cache à nos yeux les réalités qui nous entourent, celles dont nous sommes issus et les destinées vers lesquelles nous tendons. Nous oublions volontiers dans cette contemplation que nous sommes soumis à la loi du

temps, du travail par échelons, de la patience, et que la hâte n'engendre pas l'organisation féconde.

La conviction à cet égard animait la grande majorité de l'Assemblée lorsqu'elle abordait le terrain de législation pure et d'administration financière. Par l'étude consciencieuse des questions, les décisions prévoyantes, le système des décisions qui ne faisaient pas peser sur l'avenir des charges excessives, elle se défendait avec prudence contre les solutions absolues. Quelques-uns lui ont reproché un peu de timidité dans sa réserve, mais l'histoire ne lui a contesté ni la compétence, ni le zèle pour le bien public, ni l'ardeur au travail, ni les services rendus. La prospérité financière, l'ordre administratif qu'elle a légués à ses successeurs, la fécondité de ses mesures législatives, son labeur immense, son dévouement sincère au service du pays attestent qu'elle a bien servi la France. M. Hanotaux nous met à même de confirmer ce jugement par l'exposé de ses travaux : un budget sagement équilibré, les ressources publiques ménagées, les réformes utiles prudemment engagées ; tels sont assurément les caractères des lois sur l'amélioration de la condition des sous-officiers, l'organisation de la défense de nos frontières de l'Est, l'administration de l'armée, le système des chemins de fer, les questions agricoles, les conditions du travail, le travail des enfants, la création des inspecteurs du travail, la protection des enfants du premier âge, la réforme du baccalauréat. Elle consacra à l'étude ou à une solution de ces questions la session qui se terminait en août 1874, bientôt complétée par le vote sur l'enseignement supérieur, à la reprise des travaux parlementaires, le 30 novembre suivant.

Au mois de janvier 1875 s'ouvrit le débat suprême, la discussion sur les lois constitutionnelles, que la situation ne permettait plus d'ajourner. Une préoccupation majeure le commandait, telle que Tacite la définissait naguère par ces mots d'une énergique concision :

Nec relinquenda urbs sine rectore... indomitæ libidines timebantur[1].

[1] *Tacite,* livre IV, § LXVIII.

Nous n'entreprendrons ni le récit, ni l'analyse des nombreuses péripéties qui aboutirent au vote du 25 février 1875. Inspirée par des tendances libérales, la nouvelle constitution était accueillie comme un acte imposé par les circonstances. Elle valait tout juste ce que valent les constitutions, l'usage qu'on en fait, par l'influence qu'elles reçoivent des mœurs et des courants. Elle offrait des caractères de souplesse, de largeur et une facilité d'adaptation aux mouvements du progrès et de la politique. Par là, elle autorisait les espérances de ceux qui mettraient à s'en servir art, habileté, sagesse ou bonheur. Elle avait des aspects de sourire et une sorte d'attitude de bonne grâce ; comme une déesse heureuse, elle semblait offrir des promesses pleines d'encouragements, mais il était facile de prévoir quels devaient être les bénéficiaires de ses faveurs.

Après l'avènement du cabinet Buffet, 11 mars 1875, les derniers temps de l'existence de l'Assemblée s'achèvent au milieu des manifestations diverses, regrets des uns, triomphe des autres, conseils des chefs de parti, tentatives et préludes aux élections du 26 février 1876. Leur résultat entraîna la chute de M. Buffet et l'arrivée du premier cabinet Dufaure aux affaires[1], M. Gambetta est élu président de la commission du budget ; mais l'année n'était pas terminée que le chef du ministère était mis en minorité. Les efforts pour le retenir restant sans succès, M. Jules Simon recevait l'offre de la présidence du Conseil, apportée au nom du Maréchal par un adversaire politique, M. Audren de Kerdrel. Après plus de huit jours de pourparlers, d'échanges et d'hésitations, le cabinet est constitué le 13 décembre 1876.

L'étape avait été rapide.

La solution n'était pas pour plaire à tous les groupes de gauche qui escomptaient leur complète arrivée au pouvoir Les rivalités et les mécontentements qu'engendra leur déception firent, dès le premier abord, une situation embarrassée au nou-

[1] 9 mars 1876.

veau chef du gouvernement. Sa première déclaration débutait par ces mots : « Je suis profondément républicain et profondément conservateur. » De chaleureux applaudissements avaient accueilli successivement cette association de principes, mais ils ne partaient pas des mêmes bases, l'enthousiasme ne s'étendait pas aux mêmes méthodes de gouvernement. Entre ces deux aspects de la question, les oppositions étaient radicales. M. Jules Simon ne devait pas tarder à constater que sa philosophie et son action gouvernementale ne jouissaient pas d'un égal ascendant, que l'une et l'autre rencontraient des ennemis dans les camps opposés, que la doctrine et les prétentions des partis étaient en présence, elles préparaient un conflit où tout l'avantage devait advenir aux entreprises politiques aux dépens des spéculations modérées : les unes représentant la force résidant dans la Chambre, les autres la sage raison qui demeure aux *templa serena*.

Aussi M. Hanotaux remarque-t-il avec justesse :

« M. Jules Simon était pris dans les ambiguïtés de la situation, serré entre le passé et le présent, troublé dans son âme de publiciste devenu ministre, d'opposant devenu chef de gouvernement, de modéré étranglé entre les deux intransigeances et les deux méfiances. »

C'était bien la définition exacte de la position. Dès l'origine, elle se présentait dans des conditions de particulières difficultés. Elles parurent d'abord sensiblement apaisées après quelques heurts déjà significatifs, le président du Conseil s'efforçant de conserver l'appui de la majorité sans s'écarter trop des vues et des influences du Président de la République. Mais, à travers ce dualisme, il sentait tous les périls. Ils prenaient mille formes : rivalités et rancunes de la part de M. Gambetta, naguère, à Bordeaux, exilé du pouvoir par M. Jules Simon lui-même, au lendemain des élections du 8 février 1876 ; lutte de prépondérance en matière budgétaire entre le Sénat et la Chambre des députés ; réformes du personnel administratif ; revendications des gauches avancées ; résurrection des vieux programmes et aussi des vieux

griefs ! Ceux-ci ont les honneurs des premières joutes à la rentrée parlementaire de janvier par un débat sur les commissions mixtes. Il coûta son siège au premier président de la cour de cassation, M. Devienne, qui venait d'en soutenir la légitimité. Cette sanction rétrospective paraît donner aux anciennes haines une satisfaction assez étendue pour dissiper les nuages de la tempête, M. Jules Ferry croit à une signification d'accalmie, il en célèbre l'avènement et M. Gambetta fait entendre à la commission du budget des paroles pleines de modération. « Mettons-nous à l'œuvre, s'écrie-t-il, avec les sentiments de concorde et d'union qui doivent animer les représentants d'une république sage et progressive... ». « L'apaisement s'est fait dans tous les esprits », proclame peu de jours après M. Leblond, président de la gauche républicaine.

Mais la situation ne tournera pas à la pastorale. C'est M. Tardieu qui accuse M. Jules Simon de mollesse à l'égard des œuvres ultramontaines, les insinuations se répandent, M. Jules Ferry prend à partie le duc Decazes, le taxe de légèreté, dénie les aptitudes du chef de la diplomatie et le crible de flèches acérées. L'assaut se manifeste avec une certaine vigueur sur les questions fiscales, de nombreuses propositions apparaissent pour bouleverser le régime financier « qui sanctionne, observe si justement M. Hanotaux, les rapports nécessaires de la société et du gouvernement... L'impôt sur la propriété, sur les successions, sur les consommations, sur les transactions, peut, par une action lente et accumulée, transformer la propriété, réduire l'héritage, développer ou entraver le commerce, assurer ou anéantir la prospérité publique. Il y a un *socialisme* dans toute politique fiscale. »

Il n'est pas possible de démontrer en une formule plus péremptoire l'erreur d'ignorer que la richesse publique, inséparable de la prospérité, de la puissance et de la sécurité de l'État, gage des moyens de vivre du plus grand nombre, se constitue par l'avoir particulier des citoyens. Les disponibilités de chacun, en s'écoulant au travers de toutes les branches, multiplient l'activité

du commerce et de l'industrie, développent leur extension, augmentent sans interruption leurs instruments d'action et leurs réserves. En se propageant partout, elles stimulent et récompensent le travail, moralisent l'effort, elles concourent encore à la formation de ces trésors d'énergie et de moyens qui créent la force de l'État, sa paix au dedans, son autorité et son expansion au dehors. L'appauvrissement de chacun, c'est l'appauvrissement de tous, la diminution du patrimoine particulier engendre l'abaissement du patrimoine général. La source qui alimente toutes les autres ne saurait donc être altérée sans aller à les tarir; leurs niveaux sont concordants, ils montent, stationnent ou descendent par un même mouvement. Les intérêts sont de part et d'autre liés et on n'arrivera pas à faire qu'une organisation contraire fonde un État riche, entre la gêne ou la ruine des uns, la pauvreté de ceux qui étaient déjà pauvres.

Aux premières menaces dans un ordre si décisif s'ajoutèrent d'autres entreprises; c'étaient la diminution de la durée du service militaire, le problème de la diffusion de l'enseignement, la loi sur la presse, l'organisation municipale, les conventions des compagnies de chemins de fer, la question religieuse, l'action cléricale. Les « agissements contre la société laïque » donnaient lieu à un long débat, au travers duquel M. Gambetta faisait entendre la formule célèbre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

C'était mettre le feu aux poudres, animer toutes les colères, ouvrir le champ à toutes les insinuations. Le vote de la Chambre, s'il n'amenait pas la chute du ministère, en faussait singulièrement la position. L'ordre du jour du 4 mai lui faisait crédit sans y comprendre l'expression de « confiance ». Il le mettait en posture de tension vis-à-vis du pouvoir exécutif, en état d'amoindrissement en face de la Chambre. Son autorité est si atteinte que, lorsque la loi sur la presse arrive en discussion le 15 mai, le président du Conseil n'est plus en mesure de défendre le texte de 1875, il se borne à indiquer les « motifs qui l'empêchent de dire publiquement à la tribune ce qu'il a dit à la Commission, ce que connaissent tous les collègues, ce que tout le monde sait »

et il ajoute en manière de conclusion : « Quand on fera une loi sur la liberté de la presse, comme cette loi sera libérale, il en sera le premier défenseur. »

La position était abandonnée, le renvoi à la Commission est rejeté, puis 377 voix contre 55 votent l'abrogation de la loi de 1875.

Le lendemain 16 mai, M. Jules Simon recevait du Maréchal-président une lettre réclamant une explication. Elle incriminait le silence de M. Jules Simon dans la discussion de la loi, alors que « dans plusieurs délibérations du Conseil et dans celle d'hier matin même il avait été décidé que le président du Conseil, ainsi que le garde des sceaux se chargeraient de la combattre. »

L'entrevue avait lieu quelques instants après la réception de la lettre. A la justification qu'essaye le chef du ministère, le Maréchal répondit simplement : « Monsieur le ministre, j'accepte votre démission. » M. Jules Simon remit la rédaction qu'il avait déjà préparée.

La crise avait éclaté, elle allait suivre son cours.

Mais quelles en étaient les causes, où était le droit constitutionnel?

Les causes étaient personnelles, ont dit les uns, elles résidaient dans une prétention d'action et de gouvernement qui n'appartenait pas au pouvoir exécutif, elles étaient contraires aux règles parlementaires qui fixent la responsabilité ministérielle devant les Chambres, limitent la faculté politique du chef de l'État à la nomination des ministres, lui interdisent de mettre fin directement et en dehors du concours des Chambres à l'existence du cabinet, et stipulent le devoir de l'entente pour ses actes entre le Président de la République et les ministres. De noirs desseins cachaient la résolution du Maréchal, clamèrent toutes les oppositions de gauche, on voulait étouffer la volonté nationale, arrêter son exercice. La fureur, l'exaspération régnaient parmi les parlementaires, on prononçait les mots de coup d'État, de tentative criminelle, inconstitutionnelle, de confiscation des droits du pays. En politique, le langage va vite tandis que la réflexion avance lentement.

M. Hanotaux ouvre et justifie un ordre d'idées tout opposé. Il rappelle que « le pays, en nommant la majorité de la Chambre n'avait pas oublié le nom du Maréchal, il avait manifesté sur son nom. Si des députés appartenant à la gauche modérée, après s'être réclamés de ce patronage illustre, faisaient maintenant cause commune avec les groupes avancés, cette attitude, motivée par certaines causes particulières et notamment par l'influence de M. Thiers, ne prouvait nullement que la volonté de la nation elle-même fut en désaccord avec la politique du Président, une fois que cette politique lui serait bien clairement expliquée... ... La Constitution l'avait admis, puisqu'elle avait admis, voulu, conservé le *Septennat*... L'amendement Wallon établissait la République comme une suite, une extension, une prolongation du septennat présidentiel... Toute la politique se résumait en un titre : quelle n'était donc pas l'autorité du titulaire ?... Acte ni absurde, ni illégal; il ne réussit pas, voilà tout. »

Et il cite, d'autre part, d'après un document privé inédit, les motifs qui déterminèrent le Maréchal :

« Le Maréchal était convaincu que le triomphe du radicalisme nuirait à la France, que les finances restaurées au prix de tant d'efforts, l'armée dont la réorganisation était à peine achevée, seraient livrées à des mains sans expérience et peut-être sans scrupules, que la paix religieuse serait menacée. Il redoutait par-dessus tout, pour le prestige extérieur du pays, l'accueil de méfiance et d'hostilité que l'Europe, redevenue bienveillante, grâce à une habile direction de notre diplomatie, réservait au gouvernement radical. »

L'ancien ministre des Affaires étrangères prend nettement parti contre les accusations, il les réfute par le texte de la Constitution et les commentaires naturels de son élaboration, il rétablit le droit, les sources où il se puisait et il ne met pas moins de justice dans le redressement de la vérité quant aux faits. A l'heure où les inventions de la haine et les bruits qu'elle propage sont dégagés de la lumière artificielle où la passion intéressée des partis s'est efforcée de les placer, la vérité seule

apparaît et il ne semble pas douteux que l'histoire enregistrera, telle qu'elle nous est ainsi démontrée, la vérité sur le prétendu Coup d'État du 16 mai.

L'acte « ne réussit pas et il ne pouvait pas réussir, ajoute encore M. Hanotaux, parce qu'il était imprudent, téméraire, contraire au mouvement qui emportait la nation depuis des années et qui s'était imposé à l'Assemblée Nationale elle-même. »

Là est la vérité et il convient encore de dire que le mouvement avait un chef et ce chef une école. Tous les deux avaient grandi en influence par une incontestable habileté qu'animait une ardeur singulière à saisir le pouvoir. Ils l'avaient manié aux jours sombres de la guerre étrangère, aux temps écrasants de l'invasion ; ils avaient porté sans plier le lourd poids de la responsabilité et, de ces temps héroïques, ils avaient gardé une confiance sans bornes dans leur rôle de l'avenir ; ils se sentaient soutenus par les courants et n'entendaient pas être arrêtés dans leur ascension. Leur ténacité s'exaspérait de l'éloignement où le Maréchal les tenait, malgré leur autorité dans la Chambre. M. Gambetta n'avait-il pas tenté, par mille moyens directs et indirects, d'avoir accès auprès du Maréchal, en invoquant sa fonction de président de la commission du budget ? M. Hanotaux nous l'affirme positivement. Peut-être, s'il avait rencontré une inflexibilité moins résolue, eut-il adouci son attitude et modéré ses attaques ? On peut tout augurer en politique quand les personnes ne se sentent pas combattues à jamais.

Aux raisons certaines du succès de la résistance parlementaire, telles que nous les décrit notre historien, il convient peut-être d'en ajouter quelques autres. Nous remarquerons notamment le calme matériel qui régnait dans le pays, l'inquiétude ne l'avait pas gagné, l'agitation n'était nulle part. Mais la campagne infatigable et persévérante de la presse, son langage souvent enflammé, les allégations qu'elle répandait, les menaces qu'elle dénonçait, ralliaient les timides, les incertains, les crédules, influençaient le nombre, activaient et attiraient les

concours déjà favorablement disposés, tels que les avaient révélés les élections de 1876. Si la consultation nationale se présentait dans des conditions dont la légalité constitutionnelle ne devait pas être contestée, elle s'offrait au milieu de circonstances qui en faisaient prévoir la conclusion. La logique, la froide et irréductible logique avertissait de l'issue imminente.

II

Nous avons essayé de tracer dans les pages qui précèdent une esquisse de la situation intérieure du pays; elle était nécessaire à établir avant d'aborder l'analyse de notre politique extérieure et des difficultés persistantes qui en entravaient le développement. Il y a toujours une connexité étroite entre ces deux formes de la vie des peuples et des gouvernements, l'une, représentant le degré de leur force, de leurs moyens, l'autre, l'exercice de cette force et de ses moyens au service de son expansion, de son autorité, de son indépendance et de la gestion de ses affaires dans les relations internationales.

La charge demeurait lourde de conduire auprès des puissances les échanges constants de la politique extérieure : un gouvernement encore incomplètement défini, des bases incertaines, la lutte des partis, les menées des extrêmes et, en face de ces éléments, les États méfiants, mal disposés ou soupçonneux. Le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, répondait par ses qualités et par ses aptitudes, autant que par sa longue expérience, aux nécessités de la situation.

Esprit large, ingénieux, actif, son regard atteignait tous les points de l'horizon; il savait distinguer les symptômes qui s'en dégageaient, en grouper la relation et provoquer ainsi la lumière indispensable pour éclairer sa route. Sa connaissance des hommes politiques de l'Europe, sa sagacité pour discerner leurs desseins, les liens qu'il avait noués avec le plus grand nombre l'aidaient singulièrement dans sa tâche. L'agrément de

son commerce, la grâce de son contact, la souplesse de son entretien, l'art de toucher légèrement ou de presser vivement les questions, suivant l'opportunité, une circonspection toujours en éveil, une séduction naturelle, une aptitude à conquérir ceux qui l'approchaient, de trouver le chemin de leur sympathie, lui donnaient une diversité de dons et de facultés dont il maniait avec aisance l'usage journalier. Le courage, la fermeté, l'ardeur patriotique remplissaient son âme, toute imprégnée d'un haut sentiment de la dignité de son pays et des droits de la France. Il avait une habileté particulière à engager le jeu sans le compromettre, à moduler l'effort dans un accent et avec des nuances qui se retrouvaient également dans sa voix et sous sa plume. La responsabilité le pénétrait sans le décourager et ses yeux portaient dans leur mobilité ou dans leur fixité une vivacité pleine d'expressions qui accentuaient ou atténuaient son langage. Il eut des amis chaleureux et des adversaires décidés, mais il ne provoqua pas l'indifférence banale qui s'attache d'ordinaire aux personnalités de médiocre valeur.

A l'époque où nous sommes arrivés, sa réputation et son autorité étaient sans conteste et la confiance était générale à l'égard de sa compétence comme de la sûreté de sa direction. Celle-ci s'exerçait au milieu de difficultés qui allaient souvent jusqu'à l'embarras. Du côté de l'Allemagne nouvelle, il rencontrait une persistance de soupçons, d'insinuations et quelquefois de provocations, dont l'insistance ne s'interrompait que par moments. Il est à la vérité de dire que cette politique était inspirée et mise en mouvement directement par le prince de Bismarck. Le chancelier en tirait les moyens tantôt par les accusations contre la France de poursuivre une « politique blanche », tantôt par les avertissements qu'il déclarait tenir du parti militaire et des chefs de l'armée allemande. Tous les incidents lui étaient propres pour en déduire une justification de ses soupçons, et aucune démonstration n'arrivait à le désarmer, pas même les assurances de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, ni l'attitude ou les conseils émanés du souverain et de son entou-

rage le plus élevé. Le monde politique de Berlin ne s'associait pas en général à ce système de malveillance et de tracasseries, dont une partie de la presse seulement se faisait habituellement le collaborateur assez peu désintéressé. Mais la force était avec le chancelier, non pas l'opinion, qui ne demeurait pas impressionnée défavorablement à l'égard de la France.

Après tant d'années écoulées, il nous est plus facile aujourd'hui de définir la pensée directrice très probable qui dictait au prince de Bismarck cette attitude pleine de dureté, et il ne paraît pas téméraire d'admettre qu'il s'y efforçait, en thèse générale, surtout en vue de nous tenir en haleine, et un peu en bride, par l'apparition des menaces. C'était assez sa manière, qui ne s'embarrassait pas dans les nuances d'un doigté délicat, mais cette manière avait été dans sa pratique constante et on en pouvait déjà suivre les exemples dans tout le courant de sa carrière, aussi bien quand il marchait résolument au choc que lorsqu'il évoluait sans dessein d'aborder la voie des armes. L'uniformité de la méthode, l'obscurité où elle laissait le fond de sa pensée, même lorsqu'il se plaisait à des accents de caresse, autorisaient toutes les inquiétudes, et si le rideau offrait à la vue des couleurs presque toujours semblables, on ne pouvait pas établir de certitude à l'égard de ce qu'il masquait en réalité.

Toutes les informations qui arrivaient au duc Decazes devaient le confirmer et le confirmaient en fait dans cette opinion. Il demeurait toujours sur le qui-vive et avait toute raison de s'y attacher. Quelles garanties sûres étaient possibles pour se persuader de l'absence des risques les plus sérieux? Si les explications qu'apportait au ministre des Affaires étrangères le prince Orloff, après une conversation à Berlin avec le chancelier, comportaient certaines atténuations, elles laissaient intactes les données du problème par une révélation précise.

« Considérez-vous le gouvernement du Maréchal comme clérical? » lui avait demandé le prince Orloff.

« Pas absolument, répliqua M. de Bismarck, mais dans une mesure suffisante pour que nous devions être attentifs. » Et il

ajouta à cette déclaration un éloge du gouvernement de M. Thiers « qui était un gouvernement moderne, indépendant de cléricalisme. »

« Dans cette observation, comme dans toutes celles que le prince de Bismarck formule aujourd'hui, on retrouve un parti pris passionné de n'envisager les questions qu'au point de vue du cléricalisme, qui est devenu sa préoccupation exclusive et presque maladive, » assurait le prince Orloff.

L'observation revêtait une singulière portée dans la bouche du représentant du gouvernement orthodoxe du czar et sa signification en recevait une aggravation évidente.

Tous les faits en démontraient la justesse : tentatives du chancelier pour amener le gouvernement italien à peser sur le pape en réponse aux plaintes douloureuses qu'il exprimait sur la persécution contre les catholiques en Allemagne, circulaires aux puissances en prévision d'un conclave. Il s'épanchait en récriminations contre la France et son ambassadeur à Berlin, le vicomte de Gontaut-Biron, en critiques et en censures de toutes sortes sur le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris; en railleries et en défis à l'adresse du prince Gortschokoff; il n'épargnait même pas l'impératrice et celles qu'il appelait avec une désinvolture toute poméranienne « les dames agitées. » En ce rang, il plaçait ouvertement la reine d'Angleterre. Des attaques si réitérées répandirent facilement un malaise dont le cabinet italien fit un argument pour presser le gouvernement français de rappeler l'*Orénoque* On sait que ce vaisseau avait été laissé dans le port de Civita-Vecchia à la disposition du Saint-Père pour lui servir de refuge en cas d'événements. Le cabinet de Versailles crut nécessaire d'accueillir cette demande et de donner par là un gage de la correction de ses intentions vis-à-vis de l'Italie ; il jugeait que cet acte, si peu spontané qu'il fût, serait de nature à apaiser les accusations répétées par le chancelier, dont l'intervention s'était fait sentir dans l'incident. Mais celui-ci ne désarmait pas pour autant et ne cherchait que l'occasion de réitérer les manifestations de son parti-

pris. Il ne tardait pas à la saisir du côté de l'Espagne, en proie alors à la guerre carliste. L'Espagne se plaint officiellement du soutient qu'elle prétend venir de la France en faveur du Prétendant; le chancelier insiste à Paris dans le même sens et propose aux puissances de reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano; les puissances, y compris la France, adhèrent à l'invitation, que la Russie seule décline. La manœuvre rencontre ainsi une opposition d'un côté où M. de Bismarck ne l'avait pas prévue.

L'aigreur grandit et le marquis de la Vega de Armijo, à peine en exercice de ses fonctions d'ambassadeur en France, renouvelle les plaintes déjà exprimées sur l'appui que recevait la cause carliste de la part de la France. Les mêmes réfutations, excellemment appuyées par une attitude ferme autant que sincère, eurent raison, mais non sans peine, de cette agression soutenue par les mêmes agissements que la précédente. Peu de semaines plus tard, le pouvoir du maréchal Serrano disparaissait, le roi Alphonse XII était appelé au trône et les machinations de M. de Bismarck rencontraient véritablement devant elles les Pyrénées.

Il lui restait à la vérité un champ d'opérations d'une immense étendue dont il augurait d'amples moissons. Mais il avait senti l'amitié russe en voie de se refroidir, l'avertissement par le refus de reconnaître le maréchal Serrano avait donné à son amour-propre une blessure et à ses calculs un mécompte. Il n'allait pas jusqu'à oser quelque parole à l'encontre de l'empereur Alexandre, mais quels dédommagements il s'accordait aux dépens de son chancelier! quelle fertilité et aussi quelle brutalité dans la raillerie! De tout temps il avait eu le goût et l'habitude des invectives envers les hommes politiques, il suffisait qu'il crût, ou même qu'il lui parût opportun de croire, qu'ils contrariaient ses vues pour qu'il leur décrochât ses plus cruelles et ses plus injustes saillies, il se nourrissait de ses haines et leur saveur exaltait sa verve. Les mécontentements du prince de Bismarck avaient pris un essor particulier, depuis l'époque du voyage que

M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin, avait fait à Saint-Pétersbourg en février 1874. Il n'ignorait rien des entretiens qu'il avait obtenus de l'empereur et du prince Gortschakoff, des regrets mêlés de blâme formulés par eux au sujet de la politique allemande vis-à-vis de la France, des sympathies exprimées pour la position de notre pays et des assurances répétées sur le concours russe en faveur du maintien de la paix. Il avait été ainsi touché au point le plus sensible jusqu'au vif et il pouvait appréhender avec raison que des rapprochements avec la France étaient en germe du côté de la Russie.

Partout on avait le sentiment que, des questions en cours, celle qui les dominait, par les préoccupations les plus sérieuses, résidait dans les relations de l'Allemagne et de la France. Le 4 décembre 1874, le comte Schouvaloff en notait la gravité dans un entretien à Paris avec le duc Decazes : « Moi, ambassadeur de Russie, disait-il, c'est des affaires de l'Allemagne et de la France presque uniquement que je cause avec lord Derby ; c'est à peu près la préoccupation exclusive du cabinet anglais, qui redoute une rupture entre ces deux pays et que je m'efforce de rassurer très consciencieusement. L'empereur m'a fait dire que j'avais bien raison et je m'y suis évertué sans relâche... je puis vous le dire en toute connaissance de cause ; ils — les Allemands — ne veulent pas la guerre, ils ne sauraient y penser. Ils ne sont sûrs ni de nous, ni de l'Autriche, et c'est pourquoi ils ont pour nous tant de bonnes grâces... Non, vous n'avez rien à craindre d'eux, à condition de ne point fournir de prétexte à leur animosité. »

Ces derniers mots commandaient toutes les précautions. On était d'ailleurs semblablement averti par le système de contrariétés et d'oppositions auquel s'employait la diplomatie allemande partout où ses intérêts et les nôtres étaient en présence. Les embarras de cette lutte incessante allaient se compliquer d'un incident d'une haute portée générale. Il était provoqué par les visées secrètes du gouvernement anglais sur le canal de Suez et les conditions du fonctionnement de la compagnie. Celle-ci

venait de succomber dans une question qui intéressait au plus haut degré ses finances, dans l'interprétation du terme de « tonnage de capacité » des navires dont le transit donnait lieu à une perception de droits. La « tonne de capacité » devait-elle être entendue dans le sens d'une mesure de vide et de volume ou dans celui de la tonne effective et matérielle des marchandises. La compagnie affirmait que, dès l'origine, la mesure de vide et de volume et par conséquent le *gross tonnage* anglais, avait été stipulée et qu'elle était dans son droit, d'après le firman de concession et ses propres statuts, pour en faire dériver le mode et le calcul de ses droits de perception. Cette interprétation avait été consacrée par les arrêts de la cour de Paris et de la cour de cassation, appuyés des considérants les plus solidement établis, mais les gouvernements anglais, allemands, italiens, autrichiens, hollandais, pressés par les armateurs de leurs nations auxquels se joignait la compagnie française des Messageries Maritimes, avaient invoqué la juridiction du sultan et obtenu de lui qu'une commission internationale, composée des délégués des puissances maritimes, intervint pour trancher le différend. La commission, en dehors de toute représentation de la Compagnie du canal, sans même l'entendre ou prendre ses avis, décida que le mode de jaugeage à la tonne effective et matérielle de marchandises, — dit le tonnage danubien, — devait être appliqué [1].

M. de Lesseps opposa la plus vive résistance à ce qu'il regardait, à juste titre, comme une violation du contrat par lequel la Porte s'était engagée précédemment, mais celle-ci passant outre enjoignait à la Compagnie l'ordre d'adopter le tarif nouveau, menaçant de l'imposer par la force. Dix mille hommes étaient portés en même temps sur la ligne du canal pour appuyer l'irrévocabilité de sa décision. M. de Lesseps dut se résoudre à céder et le 26 avril 1874 il donnait connaissance de l'établissement du nouvel état de choses, en informant le conseil de la Compagnie que « le service du transit appliquera, à partir du 29 avril, le tarif du droit spécial de navigation imposé par la Turquie. »

[1] *Revue de Paris*, 1er octobre 1899. Le Canal de Suez, par J. Charles Roux.

Cet échec d'une compagnie française, les progrès[1] de son exploitation avait mis en goût le gouvernement anglais, très éclairé déjà par les résultats de son enquête secrète et approfondie sur l'opportunité d'une acquisition. Ces tendances se révélaient au grand jour sous la forme d'une question adressée au Parlement, le 5 juin 1874, au sujet de la neutralité du canal, par lord Dunsany, qui y avait ajouté quelques réflexions sur l'éventualité de l'achat d'un groupe d'actions. Cette occasion, préparée d'avance, donne à lord Derby le moyen d'affirmer à la tribune la fixation récente de l'affaire du tonnage. Il ajoutait, sous une forme incidente, en ce qui touchait à un achat d'actions : « ... il est inutile de parler d'acheter une propriété qui n'est pas à vendre... Aucune offre de ce genre ne nous a été faite... Si une proposition de transfert du canal à une commission internationale était formulée, de façon que tous les gouvernements participeraient aux avantages du canal dans des conditions égales, je ne dis pas que cela ne pourrait pas être une proposition loyale à accueillir. Mais elle n'a pas été faite et je n'ai aucune raison de penser qu'elle le sera. »

La réponse était au moins tendancieuse, elle précisait les pensées auxquelles le duc Decazes donnait leur formule vraie lorsqu'il écrivait le 6 mai suivant, que l'Angleterre parlait sans ambages « de l'expropriation du canal par le rachat. » On signalait volontiers en même temps, de l'autre côté du détroit, les circonstances qui modifiaient les conditions de la neutralité de l'Égypte et on se préparait déjà à tirer de cette situation quelques moyens utiles aux intérêts anglais. Un pas important dans ce sens était fait bientôt par la convention du 25 septembre 1874, qui consacra l'établissement des tribunaux mixtes en Égypte. Le duc Decazes combattit de tous ses efforts une réforme qui anéantissait dans ce pays les privilèges de nos anciennes capitu-

[1] Les recettes avaient été en 1870 de 4,345,758 francs ;
— — en 1871 de 7,595,385 francs ;
— — en 1872 de 14,377,092 francs ;
— — en 1873 de 20,850,726 francs ;
pour s'élever en 1874 à 22,667,000 francs.

lations, dont la suppression avait été déjà préparée au moyen des impôts sur les étrangers établis par le gouvernement khédivial. Nous n'avons aucune preuve que cette première atteinte à nos droits séculaires ne lui avait pas été conseillée, sous le couvert de créer de nouvelles recettes à des finances mal conduites et à des dépenses exagérées. Il nous paraît également probable que M. Gambetta était incomplètement informé sur les causes, les origines et le but éloigné de ces transformations, lorsqu'il disait au duc Decazes, le 18 décembre suivant, à la Chambre : « Votre politique extérieure n'est pas meilleure que votre politique intérieure et je vous le prouverai. »

L'erreur des oppositions est de toujours conclure à des condamnations absolues. Très souvent se vérifie le mot si juste de M. Henri Germain : « J'ai rencontré dans ma vie trop d'esprits absolus, tandis que je n'ai jamais vu rien faire que par des transactions. »

L'année était fertile en indications d'avenir, il s'en rencontrait une manifestation très importante dans le traité Philastre conclu le 15 mars 1874, à Saïgon, entre l'Annam et la France.

A la même époque, la question de l'île de Formose mettait en conflit la Chine et le Japon, dont la résolution vigoureuse fit reculer la Chine [1]. Il ne faut pas omettre de noter l'intervention active de la Russie et des États-Unis, dans un sens favorable au Japon dès le principe et durant la durée des contestations, alors que la Russie traitait elle-même de l'acquisition de l'île Sakhaline. Aux mêmes temps, — février 1874, — Gordon devenait gouverneur général du Soudan et préludait aussitôt à une politique qui ne devait pas tarder à se traduire dans l'activité des actes.

De Washington partaient des avertissements d'un caractère nettement impérialiste. Le président Grant, dans son message de décembre 1874, exprimait qu'à Cuba « une intervention des puissances est devenue indispensable. » Le secrétaire d'État aux

[1] Traité du 20 octobre 1874.

Affaires étrangères, M. Fisch, donne à ces paroles leur complète signification en inscrivant dans les instructions de M. Cushing, ministre des États-Unis à Madrid, que « les anciennes colonies de l'Espagne en Amérique devaient appartenir à la grande famille des républiques américaines, et que le Président regardait l'indépendance de l'île et l'émancipation des esclaves comme la seule solution possible et même certaine de la question de Cuba. »

D'un autre côté, l'arbitrage international trouvait un apôtre en Angleterre dans la personne de M. Henry Richard « pour éviter, autant que possible, les conflits armés entre les puissances. » — « La Société pour l'amélioration du sort des prisonniers de guerre » invitait les gouvernements à la réunion d'une conférence le 18 mai 1874. Ces pensées revêtaient une forme plus concrète et plus pratique dans l'envoi d'une circulaire du prince Gortschakoff, invitant les gouvernements à se faire représenter à une conférence à Bruxelles, le 27 juillet, pour examiner le « projet d'une convention internationale concernant les lois et coutumes de la guerre ». La présidence, d'abord déférée au comte Guillaume d'Aspremont-Lynden, ministre des Affaires étrangères belge, passa peu après au baron Jomini, délégué russe. Un principe fondamental fut, dès le début, invoqué par le baron Lambermont, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères belge et délégué de son gouvernement, pour faire connaître, tant en son nom qu'en celui des délégués des puissances neutres ou de rang secondaire, qu'ils repousseraient « toutes les clauses tendant à affaiblir la défense nationale et à délier les citoyens de leurs devoirs envers la patrie ». L'opposition de l'Angleterre empêcha les travaux de la conférence de se résoudre en une entente officiellement conclue, après les résolutions adoptées par les délégués. La réunion avait préparé, néanmoins, d'autres discussions et des sanctions plus efficaces, dont l'initiative comme l'honneur devaient, longtemps après, appartenir au petit-fils du souverain russe et l'héritier de ses pensées généreuses.

En même temps qu'apparaissaient à la surface politique les premiers jalons des évolutions qui devaient se développer avec tant d'importance dans l'avenir, les côtés précaires de la situation de la France vis-à-vis de l'Europe ressortaient avec plus d'évidence. Le duc Decazes sentait vivement à quel point pesaient sur elle les désaccords grandissants au sujet de la question religieuse, l'âpreté des assauts — presque si discrets d'apparence alors en France — qui en poursuivaient les intérêts, les encouragements et les exemples des persécutions allemandes contre les catholiques, les embarras que créaient à toute conception active extérieure la présence de cette complication partout agissante. Ainsi que le formule avec tant de raison M. Hanotaux, « les dissensions religieuses ont une portée cosmopolite qui complique encore la tâche des diplomaties, dont la mission est si exclusivement nationale. » L'histoire est là pour en témoigner : les querelles religieuses ont plus influé sur le cours des destinées de l'Europe et sur la paix générale que les guerres les plus ruineuses. On répare et on relève les ruines ou les pertes causées par les armes ou les entreprises violentes, on demeure à jamais impuissant contre les ravages subis par les consciences, les divisions qui les ont soulevées ou séparées, comme les haines qui s'y sont glissées. Dans cette loi de l'expérience humaine à travers les âges, il apparaît une manifestation du caractère supérieur du monde moral sur le monde des intérêts matériels, du danger redoutable de les mettre en conflit ou de les confondre. L'harmonie, si nécessaire entre ces deux facteurs, éloignés par leur essence et par leur but, rapprochés par la connexité même des différents actes de la vie, l'harmonie consiste dans leur indépendance, leur liberté et leur mutuel respect. La paix des hommes et des nations dans leurs rapports respectifs n'y est pas moins intéressée que les droits de la conscience et les intérêts moraux et sa préservation est intimement liée à la liberté religieuse.

Le duc Decazes apercevait nettement toutes les menaces enfermées pour l'avenir dans ce redoutable facteur des dissen-

sions religieuses, les divisions peut-être irréparables qu'elles devaient engendrer, le poids dont elles étaient destinées à embarrasser toutes les questions et toutes les tentatives. Son esprit et son âme en étaient également affligés. De quelque côté que se portât son investigation, il voyait les initiatives fermées autant par les divisions et les incertitudes de notre établissement politique que par les défiances du dehors. Il définissait avec fermeté et avec tristesse le programme réduit de notre action en disant, le 24 octobre 1874, devant la chambre de commerce de Bordeaux : « Notre politique étrangère repose uniquement et absolument sur l'accomplissement rigoureux et scrupuleux des traités qui nous lient avec les autres puissances. » Et ailleurs, dans l'épanchement d'une correspondance intime, il laisse échapper ce cri douloureux : « Au fond, une telle vie n'est supportable qu'à la condition de conserver un espoir. »

III

Telle était la position de la France vis-à-vis de l'Europe à la veille du vote des lois constitutionnelles. Leur adoption assurait peu après l'avenir que les puissances les mieux disposées avaient si souvent exprimé le regret comme la lacune ou le danger de laisser dans le suspens. Notre situation ne devait pas en être améliorée, comme on s'était cru en droit de l'escompter; nous étions à la veille des jours les plus anxieux, sans qu'aucune indication pût laisser entrevoir des explosions souvent redoutées. On était d'autant moins fondé à se tenir plus expressément en garde qu'aux grondements sourds et éloignés de la tempête avait succédé une atmosphère rassérénée dans toutes ses apparences. Ces dispositions semblaient même s'accuser davantage par l'attitude des gouvernements en réponse aux tentatives du chancelier pour les entraîner dans des mesures intérieures concordantes à la politique du Kultürkampf en Allemagne. C'était d'abord le comte Guillaume d'Aspremont-Lynden, qui

avait réfuté une note hautaine, où le prince de Bismark accusait avec violence le ton de la presse catholique belge d'avoir préparé la résolution du chaudronnier Duchesne de l'assassiner. La proposition avait été directement adressée par cet ouvrier au cardinal Guibert, archevêque de Paris, qui n'avait pas manqué de prévenir le ministère des Affaires étrangères à Paris. L'incident avait été suivi d'une manifestation significative de la part de l'Italie.

Le 2 avril, le roi Victor-Emmanuel et l'empereur François-Joseph s'étaient rencontrés à Venise. « Il me semble, écrivait le duc Decazes, le 9 avril au marquis d'Harcourt, notre ambassadeur à Vienne, que les deux souverains ont été d'accord pour reconnaître qu'il n'y avait pas lieu à modifier la loi des garanties et à se prêter ainsi aux désirs de l'Allemagne; que les deux pays avaient absolument le droit de refuser de s'associer à la campagne de M. de Bismarck contre l'Église catholique et que, pour l'avenir, ils n'avaient pas davantage d'engagements à prendre pour peser soit sur l'organisation, soit sur le choix du futur conclave. »

C'était la confirmation du langage formel du marquis Visconti Venosta, lorsqu'aux invitations pressantes de la chancellerie allemande, il avait opposé le fait du caractère exclusivement italien, non pas international de la loi des garanties. De telles réponses contenaient des échecs dont le prince de Bismarck sentait vivement la meurtrissure. Mais il pratiquait volontiers le mariage forcé dans lequel il offrait à choisir entre sa domination et sa colère; l'esprit des nations autant que le cœur d'une femme répugne également aux douceurs de pareilles unions et l'abandon est le plus souvent le lot du tentateur. C'est ainsi qu'il en arrivait au chancelier qui se croyait au moins en voie d'isolement. On sait à quel point de telles conditions d'existence diplomatique irritaient son génie et ses nerfs. Soudain, le 8 avril, apparaissait un article sensationnel dans le journal la *Post* de Berlin, le titre seul dénonçait l'origine. « La guerre est-elle en vue ? » Et l'écrivain signalait les symptômes

d'un conflit : c'étaient, à ses yeux un rapprochement entre la France, l'Autriche et l'Italie, la chute prochaine du comte Andrassy, soutien dévoué de l'alliance entre l'Autriche et l'Allemagne, les préparatifs militaires dont l'activité se révélait en Allemagne, le voyage de l'empereur Guillaume abandonné en Italie. Dans son numéro du 9 avril, le même journal accusait le maréchal de Mac-Mahon, l'état-major général français, dénonçait l'existence d'un parti de la guerre en France et affirmait : « La guerre est en perspective. »

La *Gazette de Cologne*, sous forme d'une correspondance de Vienne datée du 5 avril, — à l'issue de la rencontre de Venise, — avait mis en avant la même thèse et textuellement exprimé l'opinion « que la France préparait une nouvelle guerre de revanche ». Sa démonstration s'appuyait sur les visées prétendues des princes d'Orléans, la conclusion rapide du vote constitutionnel, l'alliance en voie de se former entre la France et l'Autriche.

Le 10 avril, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, sous forme de remettre à point les allégations de la *Post*, portait ses accusations exclusivement contre la France, basées sur les mesures en vue de la réorganisation de son armée. Son thème visait spécialement le vote, survenu par amendement le 13 mars au cours de la dernière délibération de la loi des cadres, de la constitution d'un quatrième bataillon par régiment. Cette décision avait en réalité pour objet de conserver dans les cadres 1,200 officiers, elle entraînait une augmentation de 28,000 hommes dans les effectifs, tandis qu'à Berlin on se plaisait à affirmer qu'elle ajoutait 1.000 hommes à chaque régiment et accroissait par conséquent nos forces combattantes de 144,000 hommes.

L'émotion générale répondait sur le champ à ces provocations mal déguisées que le *Times* soulignait, en faisant valoir les bruits inquiétants qu'elles incitaient. Mais la campagne de presse se poursuivait dans une série de réponses contradictoires de journal à journal. C'est la *Gazette de Francfort*, journal de l'opposition, qui affirme : « La guerre ou la paix viendront de

Berlin. » Et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de riposter par l'énumération de vingt-trois articles parus durant les six derniers mois dans dix-neuf journaux français, au milieu desquels elle ne craignait pas de citer, au nombre des organes autorisés de l'opinion, la *Renaissance* (de Vienne), le *Progrès de la Marne* et le *Journal de Montmédy*. Le *Berliner Tageblatt* soutenait en même temps la justesse du point de vue de la *Post*, les deux journaux argumentaient en concluant que *si la guerre était, dans l'avenir, inévitable, il était préférable de prendre l'offensive que d'attendre une attaque*. Les *Annales prussiennes*, l'une des plus influentes des revues allemandes, estimaient que le budget de la guerre, tel que le prévoyait la nouvelle loi des cadres, était notablement hors de proportion avec les ressources normales de la France, que des charges si élevées n'avaient pu, dès lors, être adoptées qu'à titre temporaire et cachaient par conséquent un effort en vue de préparer la guerre.

L'effet était intense dans les centres informés. Le chancelier sentit qu'il avait véritablement trop haussé le ton et qu'un tel prologue annonçait un drame dont la pensée seule était repoussée de toutes parts. Il changea rapidement l'affiche, et des organes dévoués infligèrent aux imputations déjà lancées les démentis les plus catégoriques. D'autres symptômes confirmaient l'apaisement, le plus formel résidait sans contredit dans la déclaration spontanément exprimée le 15 avril par l'empereur Guillaume au prince Ludovic de Polignac, notre attaché militaire à Berlin : « On a voulu nous brouiller. Tout est fini maintenant. Je tiens à vous le dire. » L'assurance était précise autant pour la réalité des desseins qui s'étaient révélés que pour leur abandon présent. Mais quelle était la limite de ce présent ? Que réservait l'avenir ?

Dès le 7 avril, le maréchal de Mac-Mahon en avait fourni l'indication au général Le Flô, en lui donnant communication de deux lettres de deux très hauts personnages. « Vous serez attaqués au printemps, mandait l'une des correspondances. » — « Les dispositions sont changées, la guerre est remise au mois de septembre, » informait la seconde.

L'orage n'était qu'ajourné, il importait de travailler activement à l'écarter définitivement. Le général Le Flô était arrivé à peine à Saint-Pétersbourg que le prince Gortschakoff vint le surprendre dans son lit. L'échange des impressions s'engage rapidement, l'ambassadeur communique les nouvelles reçues par le maréchal, développe ses inquiétudes et leurs motifs. « Vous vous alarmez trop, vous exagérez, » s'exclama le chancelier, et il conclut en ajoutant : « Vous ne parlez pas de la réprobation générale que soulèverait en Europe une pareille agression et que l'on ne bravera pas, soyez-en sûr ! »

Peu de jours plus tard, l'empereur Alexandre II donnait à ces assurances toute leur portée en disant au général : « J'ai la conviction que l'Allemagne est loin de vouloir la guerre; ce sont les ruses employées par Bismarck pour se mieux assurer au pouvoir... Si l'Allemagne entendait entrer en campagne sans motif, ou sous des prétextes futiles, elle se placerait vis-à-vis de l'Europe dans la même situation que Bonaparte en 1870... et ce serait à ses risques et périls... Les intérêts de nos deux pays sont communs et si, ce que je me refuse à croire, vous étiez un jour sérieusement menacés, vous le sauriez bien vite... et vous le sauriez par moi. »

Aux dépêches que lui adressait le général Le Flô, le duc Decazes répondait par cette appréciation catégorique où se condensait tout un programme : « Je considère depuis longtemps l'Empereur de Russie, par la grandeur du rôle qu'il a su se faire, comme étant devenu le véritable arbitre de la paix européenne. »

L'arbitre, la paix européenne, c'était donc auprès du czar, auprès des puissances, que la situation commandait d'agir. Un incident allait fournir l'occasion d'exécuter ce programme. Le 21 avril, après un dîner chez lord Odo Russelt, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, M. de Gontaut avait engagé avec M. de Radowitz, conseiller du ministère des Affaires étrangères, une conversation sur la crise des jours précédents. « Tout cela est terminé, répondit M. de Radowitz, après un échange assez long d'opinions sur les causes de ces événements. Puis il prononce ces

dangereuses paroles :... l'avenir, en répondez-vous? Pouvez-vous assurer que la France, regagnant son ancienne prospérité, ayant réorganisé ses forces militaires, ne trouvera pas des alliances qui lui manquent aujourd'hui, et que ses ressentiments qu'elle ne peut manquer de nourrir, qu'elle conserve très naturellement pour la prise de ses deux provinces, ne la poussent inévitablement à déclarer la guerre à l'Allemagne? Et si nous avons laissé la France ressusciter, grandir, n'en avons-nous pas tout à craindre? Mais si la revanche est la pensée intime de la France, — et elle ne peut être autre, — pourquoi attendre pour l'attaquer qu'elle ait repris des forces et qu'elle ait contracté des alliances? Convenez, en effet, que politiquement, philosophiquement, *chrétiennement même*, ces déductions sont fondées, et de semblables préoccupations bien faites pour *guider* l'Allemagne. »

L'adversaire s'était découvert et M. de Gontaut estimait qu'il était de bonne règle d'en profiter. Aussi ajoutait-il dans la dépêche où il rendait compte au ministre, des couleurs sous lesquelles M. de Radowitz envisageait l'avenir : « Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Duc, qu'il y a opportunité et avantage à tenir les principaux cabinets de l'Europe au courant des préoccupations de l'Allemagne? » — C'était entrer dans la pensée même du duc Decazes, qui guettait depuis longtemps l'occasion et le moyen de suivre cette orientation.

« C'est ici, remarque avec opportunité M. Hanotaux, que les qualités du ministre français, cette finesse, ce tact, cette ingéniosité qu'il tenait de sa race et de son éducation le servirent. »

Il allait les mettre en œuvre avec une remarquable décision. Sans tarder, le 29 avril, il adresse une longue dépêche au général Le Flô. Il résume les faits et la situation, rappelle les assurances fortement exprimées par l'empereur Alexandre, leur attribuent l'apaisement pour le présent. Puis, joignant à la dépêche, la communication même du texte de l'entretien de M. de Radowitz, il s'élève à un appel direct au concours déterminé du czar en notre faveur :

« Il appartient à Sa Majesté Impériale de compléter et de for-

tifier son œuvre... arbitre de la paix du monde, il peut l'assurer pour longtemps aujourd'hui par le langage qu'il tiendra à Berlin à son passage et l'énergie avec laquelle il affirmera sa volonté de ne pas permettre qu'elle soit troublée. La doctrine étrange développée par M. de Radowitz est de celles qui doivent le plus vivement indigner la conscience honnête et droite du grand souverain, et il est digne de la traiter comme elle le mérite... On sait à Berlin que l'Empereur protestera énergiquement contre des desseins pervers, aussi je dois craindre qu'ils ne lui soient dissimulés, et qu'on ne se décide, quelque jour, à le mettre en présence d'un fait accompli. Je n'aurais plus cette crainte et ma sécurité serait absolue le jour où Sa Majesté aurait déclaré qu'elle considérerait une surprise comme une injure *et qu'elle ne laisserait pas cette iniquité s'accomplir :* avec ce mot-là, la paix du monde serait assurée, et il est bien digne de l'Empereur Alexandre de le prononcer... Pour moi, je n'hésite pas à ajouter que je suis prêt à donner au czar telle garantie qu'il croira nécessaire contre toute pensée d'agression... Si, par contre, par une attaque soudaine de l'Allemagne, Sa Majesté n'était pas prévenue à temps, elle daignera comprendre et reconnaître qu'elle aussi aura été trompée et surprise, qu'elle se trouvera, pour ainsi dire, devenue la complice involontaire du piège qui nous aura été tendu et, je crois aussi avoir cette confiance, qu'elle couvrira de son épée ceux qui se sont reposés sur son appui... »

Il y avait à présenter la situation sous cet aspect et dans ces formes quelque hardiesse, mais nous pouvons reconnaître que le duc Decazes ne manquait pas de l'autorité pour s'y engager. Il ne dissimulait pas, d'autre part, le but qu'il poursuivait en se précipitant en quelque sorte dans une voie de témérité et il écrivait à M. de Gontaut : « J'ai cru devoir affirmer *dans des proportions peut-être exagérées* l'attitude du cabinet de Saint-Pétersbourg : je l'ai fait pour qu'il me sût gré de l'importance que j'accordais à ses paroles, et aussi, pour donner à entendre aux cabinets de Vienne et de Londres, que leur prudence n'était pas imitée. Peut-être les piquerai-je ainsi au jeu. »

L'événement ne devait tromper ni ses espoirs, ni ses calculs. Le 3 mai, le général Le Flô communiquait au prince Gortschakoff la dépêche du ministre avec les pièces qui l'accompagnaient. « J'ai besoin de tout savoir, insistait le chancelier, car je vais vous demander de me laisser envoyer cette lettre à l'Empereur. » En lui retournant, le lendemain 4, ce que le général appelait « son portefeuille » le chancelier écrivait : « l'Empereur m'a remis de la main à la main les pièces ci-après et chargé de vous remercier de cette preuve de confiance. Sa Majesté a ajouté qu'elle confirme tout ce qu'elle vous a dit de vive voix. »

« Il y a désormais, observait avec raison le général dans sa dépêche à Paris, entre nous, après les promesses de Sa Majesté, une sorte de secret, quelque chose de plus intime qui crée forcément un intérêt commun et bien précieux. »

Le 5 mai, l'empereur accentue encore le sens péremptoire de ses assurances en disant à notre ambassadeur... vous savez ce que je vous ai dit, je ne l'oublie pas et je le tiendrai..... je me souviendrai et j'espère qu'il n'y aura pas de surprise. »

A Berlin, l'écho direct des vues du tzar était à la même heure apporté par le comte Schouvaloff, son ambassadeur en Angleterre. Comme il était accueilli avec quelque doute, il concluait : « Quelqu'un viendra bientôt plus autorisé que moi et vous serez bien obligés de vous rendre à l'évidence. »

L'action qu'avait engagée avec tant de résolution le duc Decazes préparait des fruits, mais il restait encore un délai pour les recueillir ; la date suprême pour en connaître exactement la conséquence paraissait avec raison être celle de la visite de l'empereur Alexandre à Berlin. Il y était attendu le 10 mai. C'était toute une durée d'incertitudes anxieuses à traverser ! A Paris, le ministre des Affaires étrangères s'efforçait dans une attitude qui cachait de cruelles angoisses ; durant ses entretiens avec le prince de Hohenlohe, il s'attachait à prendre position, il abordait sans réserve l'avenir, condamnait en termes énergiques les visées allemandes. « Si vous nous envahissez, s'écriait-il, je conseillerai

au Maréchal de se retirer, avec ses armées et son gouvernement, sur la Loire et d'attendre, sans tirer un coup de canon, que la justice de l'Europe ou celle de Dieu prononce sur vous !...» puis, déclarant avec une égale énergie, son programme franchement pacifique, il émettait « le vœu d'une marche plus simple et plus loyale. Faire de nous, vos adversaires et vos vaincus d'hier, des amis du lendemain et arriver, en assurant la paix, à débarrasser nos populations de cet odieux fardeau d'impôts qui les écrase et d'armements qui les démoralisent, et vous y penserez peut-être quelque jour et, ce jour-là, vous me trouverez prêt à vous entendre... »

A Vienne, le ministre écrivait à la même heure : « N'aurait-on pas le courage de se mettre à cinq pour proclamer que l'on veut la paix ? » A Londres, il multipliait les efforts auprès de lord Derby. Sur tous les points il pressait, dans la volonté de soulever des courants, d'animer des résistances et, suivant le mot qu'on s'est plu à répéter, « d'ameuter l'Europe. »

Il semble qu'à ce moment les effets commençaient à s'en faire sentir et nous serions assez volontiers tentés de les reconnaître dans les communications apportées, dès le 4 mai, par l'ambassadeur d'Allemagne à notre ministre des Affaires étrangères. Les objets dont il avait à l'entretenir provenaient de deux sources : c'était d'abord le contenu d'une lettre de M. de Bülow, arrivée la veille même par courrier ; le ministre formulait des doutes sur « le caractère inoffensif des armements français, se bornant à accorder créance aux intentions pacifiques de la France et de son gouvernement « en ce moment ». Mais il reconnaît que « l'état-major allemand considère que la guerre contre l'Allemagne est le but final de ces armements et en envisage aussi les conséquences. » Il voit notamment la constitution d'un trésor de guerre à la Banque de France, parce qu'elle a accumulé six cent millions en billets de banque ; le ministre n'a pas réfléchi que, du reste, ces billets ont été simplement échangés contre de l'or. Comme correctif à sa démarche, l'ambassadeur ajoute aussitôt qu'il n'a pas l'ordre de faire cette communication,

dont le but ne va qu'*à son information personnelle*. Cette indication lui sert de transition pour faire porter l'entretien sur une lettre qu'il a reçue de M. de Bismarck, auquel il avait donné connaissance des sentiments énergiquement pacifiques exprimés par le duc Decazes. Le chancelier leur donnait une entière approbation, « se déclarant prêt à rechercher un terrain sur lequel cet accord pourrait se manifester. » Aucune des affaires pendantes en Europe n'était, en leur état, de nature à amener, d'après l'avis du chancelier, un « désaccord fatal et nécessaire entre la France et l'Allemagne ».

Le langage de M. de Bismarck était donc comme un adoucissement à celui de M. de Bülow : celui-ci invoquait l'opinion de l'état-major allemand, qui contenait une menace; le prince insistait sur l'absence de conflit entre les intérêts allemands et français dans les questions générales, c'était un pas marqué vers la détente et comme un acheminement à en faire d'autres, au moins éventuellement, à se préparer une ligne de retraite, sans quitter trop ostensiblement les positions d'attaque où il s'était établi. Cette interprétation pourrait s'appuyer sur les propos tenus à la même date par le chancelier et le maréchal de Moltke au baron Nothomb, ministre de Belgique à Berlin, où il en remplissait les fonctions depuis le 8 septembre 1845. La longue durée de sa mission et, plus encore, sa compétence exercée dans toutes les questions de la politique générale, la grande distinction de son esprit et de son caractère avaient valu à ce diplomate une situation exceptionnelle. Il était consulté autant qu'écouté et il jouissait d'un crédit égal à la considération qui l'entourait à la cour, dans le corps diplomatique et dans le monde politique. Ce n'était donc pas sans arrière-pensée que le chancelier et le maréchal s'étaient successivement exprimés au ministre de Belgique sur le degré de la tension entre l'Allemagne et la France, mais avec l'intention voulue que leur opinion ne reste pas ignorée. Le prince de Bismarck avait insisté sur l'impossibilité où il jugeait la France de supporter les charges militaires qu'elle se constituait et dont l'objet, à ses yeux, était une entreprise pro-

chaine contre l'Allemagne. Le maréchal de Moltke avait prononcé textuellement ces paroles : « Je ne vois que le *fait;* et la création d'un quatrième bataillon par régiment augmentant de 144,000 hommes l'armée française est un fait annonçant péremptoirement une préparation à la guerre; en ce cas nous ne devons pas attendre que la France soit prête à la guerre et notre devoir est de la prévenir... » Mais il ajoute en même temps : « Ce n'est pas cette année que nous aurons la guerre. » Ces derniers mots n'indiquaient-ils pas son mouvement de recul ? C'est la conclusion qu'on peut envisager comme très probable quand, poursuivant l'analyse, nous examinons le récit de l'entretien de M. de Gontaut avec M. de Bülow.

Sous l'impression des inquiétudes que lui avaient causées les informations du baron Nothomb, notre ambassadeur s'était rendu auprès du ministre des Affaires étrangères. En affectant l'attitude d'une visite sans objet déterminé, il lui demande, « d'un air indifférent, » « s'il y a quelque chose de nouveau. » Sur la réponse négative, mais hésitante, de M. de Bülow, l'ambassadeur ressent une impression qui le décide à reproduire les paroles même du maréchal de Moltke. M de Bülow réplique « sans paraître y attacher d'importance » par des réflexions « sur la loi des cadres et sur le souci qu'elle cause aux militaires. » M. de Gontaut réitère les réfutations tant de fois répétées sur ce sujet. « M. de Bülow m'a parlé alors d'un entretien que le prince de Hohenlohe aurait eu ces jours derniers, écrit l'ambassadeur au duc de Decazes à la date du 7 mai, avec Votre Excellence, mais en termes si vagues et si obscurs que je ne pourrais préciser l'impression qu'en a retirée le cabinet de Berlin, c'est à peine si j'en ai compris l'objet : il s'agirait, il me semble, d'une proposition ou d'une éventualité d'entente possible entre nos deux pays sur certaines questions encore reléguées à cette heure au second rang, telle que la politique en Orient... »

M. Hanotaux se demande s'il ne faut pas voir dans ces ouvertures indécises et ambiguës quelque machination préparatoire

du Congrès de Berlin ou quelque opération politique contre une puissance, la Russie ou l'Autriche, ou bien le chancelier voulait-il reprendre la mesure du prince Gortschakoff ?

Il nous semble plus probable qu'il évoluait dans la même manœuvre, déjà dessinée dans l'entretien du 4 mai entre le duc Decazes et le prince de Hohenlohe, par laquelle il avait tendu à se ménager une direction en vue d'un changement d'attitude, sous la pression des avertissements venus de Saint-Pétersbourg, sans doute aussi des observations du cabinet de Londres auprès duquel le comte Schouvaloff avait rempli, en la laissant ignorer à Berlin, la même mission qu'auprès du chancelier. Une telle opinion a pour elle la vraisemblance qui résulte d'un rapprochement avec les nombreux exemples de ses procédés; elle peut se justifier aussi par l'issue même de la crise, déjà fixée assurément dans la pensée du prince, autant que par la nécessité où il s'était placé de ne se mouvoir dans le sens d'un apaisement que par degrés d'abord peu perceptibles. Nous ne nous éloignons donc pas de la vérité en relevant dans ces premières modifications une conséquence directe des influences russes et anglaises et du poids qu'elles avaient jeté dans un des plateaux de la balance. Mais le plateau ne descendait pas assez pour qu'à Paris on put enregistrer une solution définitive.

C'est alors que parut dans le *Times* du 6 mai une correspondance de son correspondant à Paris, M. de Blowitz, qui déchirait les nues. D'un groupement d'articles tirés des journaux allemands il déduisait le penchant arrêté des sommités gouvernementales du côté d'une guerre imminente ; il donnait de leur pensée intime cette formule : « Nous avons signé un mauvais traité ; les cinq milliards qui nous ont été versés n'ont pas appauvri la France et nous n'en avons pas vu un kreutzer. Belfort reste comme une épine dans la chair de l'Allemagne. Il faut en finir avec la France...

... L'Allemagne est troublée par la conscience de n'avoir qu'à moitié écrasé son ennemi et de ne pouvoir se défendre qu'à la condition de dormir un œil ouvert... Il est nécessaire d'entrer en

France, de marcher sur Paris, de prendre position sur le plateau d'Avron, d'où l'on pourrait réduire la capitale et forcer la France à signer un nouveau traité privant seulement la France du territoire de Belfort, limitant le chiffre de son armée active et la mettant à l'amende de dix milliards, payables en vingt ans avec intérêt de 5 pour 100 et sans anticipation de payement du capital. Paris ne serait attaqué qu'en cas où la France se refuserait à signer le traité. »

Et l'article désignait avec force la Russie parmi les puissances : « ... c'est d'elle seule qu'il convient de tenir compte... c'est donc uniquement la Russie à laquelle doit être démontrée la nécessité d'en finir pour longtemps, sinon pour toujours, avec les inquiétudes périodiques qui troublent le monde. »

C'était une dénonciation en règle portée devant l'Europe, c'était à sa justice comme à ses intérêts que M. de Blowitz faisait appel et il motivait cet appel par cette judicieuse réflexion : « Ne criez pas au voleur ! on dirait que c'est votre affaire et personne ne viendrait ; mais criez au feu ! parce que le feu risque de s'étendre à tout le village. »

Mais quel avait été l'inspirateur de M. de Blowitz ? le duc Decazes a désigné formellement le prince de Hohenlohe Si on ne peut pas mettre en doute son assertion, il est à admettre qu'il a dû énoncer quelque insinuation dans ce sens dans ses entretiens avec M. de Blowitz, qui l'aura signalée comme sienne à l'ambassadeur en provoquant ses encouragements et son approbation pour la mettre à exécution. Il y a à cet égard, au moins vraisemblance et M. Hanotaux paraît pencher vers une donnée analogue.

L'émotion s'empara de l'Europe, tous les sentiments étaient transportés jusqu'à l'extrême intensité devant cette révélation d'un attentat sans exemple depuis le premier Empire, comme le qualifiait encore le *Times*. L'opinion se dressa contre une menace si odieuse, engendrée par la plus barbare des théories. En face du mouvement de l'esprit anglais le comte Derby disait, le 6 mai, à M. Gavard, notre chargé d'affaires à Londres : « Une

semblable agression soulèverait en Europe une indignation universelle. ... Vous pouvez compter sur moi; vous pouvez compter que le gouvernement ne manquera pas à son devoir. Je vous donne à cet égard toutes les assurances que peut vous donner le ministre d'un souverain constitutionnel... » Ce langage se traduisait sans retard dans une action diplomatique énergiquement formulée pour presser l'Autriche et l'Italie de s'associer aux observations de la Russie auprès du cabinet de Berlin. La reine Victoria adressait à la même heure, directement à l'empereur Guillaume, une lettre pour le conjurer de maintenir la paix. On abordait ainsi le moment décisif, celui de l'arrivée du czar et du prince Gortschakoff à Berlin, attendue pour le 10 mai; on comprendra facilement qu'en face de telles conjonctures, le duc Decazes fit entendre à notre ambassadeur en Allemagne ce qu'il appelait non sans motif : « le cri du désespoir. » Il le conjurait de s'exprimer dans les termes les plus convaincants auprès de l'empereur Alexandre :

« Adhérer à un projet quelconque de désarmement, ce serait livrer à l'Allemagne et la France et l'Europe, et l'Empereur ne le voudra pas. Ce qu'il voudra, c'est la paix ! La paix, nous la lui promettons, nous la lui jurons, et nous serons à ses côtés pour le maintenir, pour la faire respecter. »

En fait, les jeux étaient faits, il ne restait plus qu'à abattre les cartes. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans son numéro du 10 mai, désavoue sans réserve les bruits néfastes et les affirmations de certains journaux. « Le langage de la presse européenne est d'autant plus incompréhensible, disait-elle, qu'il n'est absolument rien survenu qui ait pu troubler les relations du gouvernement allemand et du gouvernement français... Le 11, reprenant son thème, le même journal, agitant la chimère favorite et irréductible du chancelier, faisait remonter l'origine de ces alarmes sans fondement à « la ligue hypocrite composée des politiciens de revanche ultramontaine et des baissiers de la Bourse... Nous pouvons assurer, et nous y sommes autorisés, que les rapports officiels avec le gouvernement français, depuis 1870, n'ont

jamais été plus amicaux et plus pacifiques que dans les semaines et les jours qui viennent de s'écouler. »

Le recul était précis et nous avions évidemment partie gagnée. Il ne restait plus à l'empereur de Russie et au prince Gortschakoff, qu'à prendre au mot le prince de Bismarck qui y était tout prêt. Le chancelier russe s'était rendu le 11 mai auprès de M. de Gontaut. « Vous avez été remués, inquiets ici, rassurez-vous, dit-il, l'empereur qui désire vous voir vous dira toutes choses de nature à vous rassurer complètement et à vous satisfaire beaucoup. J'ai vu hier soir Bismarck, je vous certifie qu'il est parfaitement pacifique... il m'a dit et répété qu'il n'existait aucun incident, aucun dissentiment entre la France et l'Allemagne, qu'au contraire vos rapports mutuels étaient fort bons. » Dans l'audience qu'il accordait spontanément à l'ambassadeur de France, le czar insista sur les déclarations qu'il avait reçues. « Personne ne voulait la guerre, personne n'y avait songé... Vous pouvez être parfaitement tranquille.. j'ai trouvé ici de meilleures dispositions que je ne m'y attendais... Le motif principal de la dernière crise, c'est la réorganisation de votre armée, mais il n'est pas contestable que chacun reste maître d'organiser ses forces militaires comme il le croit sage et utile... je vous le répète, j'emporte les assurances les plus solides de Berlin, la paix est assurée, il n'y a plus rien à craindre... Le point essentiel à observer chez vous, ce qui fait réellement l'objet des inquiétudes du prince de Bismarck, c'est votre attitude vis-à-vis de l'ultramontanisme. Vous savez qu'aujourd'hui son idée fixe est la querelle avec les catholiques, il les voit partout... Je désire vous le dire comme je l'ai déjà dit au général Le Flô : comptez sur moi. Si vous étiez sérieusement menacés, vous seriez prévenus et par moi-même. J'espère bien n'avoir pas à vous faire une confidence pareille. Je ne le crois pas du tout. Vous pouvez être tranquille... J'espère que nos relations resteront ce qu'elles sont, cordiales, et qu'elles le deviendront de plus en plus. Nous avons des intérêts communs, nous devons rester unis. »

Pour accentuer son action, l'Empereur donnait l'ordre à son

chancelier d'adresser à tous les chefs de mission accrédités auprès des gouvernements européens un télégramme qui leur parvenait le 14 mai. Il était conçu en ces termes précis : « L'Empereur vient de quitter Berlin parfaitement convaincu des dispositions conciliantes qui y règnent et qui assurent le maintien de la paix. »

L'œuvre du duc Decazes, car elle lui appartenait bien, recevait donc la consécration qu'il avait recherchée au prix des efforts les plus ardents. « Enfin nous avons échappé à ce terrible danger. J'en avais l'âme accablée, écrivait-il le 17 mai à M. de Gontaut... A l'appel de la Russie, l'Angleterre a répondu, l'Italie ne lui a pas refusé son concours... J'approuve entièrement le langage mesuré et patriotique que vous avez tenu au chancelier de Russie, aussi bien qu'au souverain dont l'intervention a rendu un signalé service à la fois à notre pays et à la paix du monde. Vous avez su donner à notre reconnaissance l'expression qui convenait, sans négliger de prendre acte des assurances précieuses que vous étiez mis en mesure de recueillir. » Et M. de Gontaut de répondre : « C'est un nouvel échec pour le prince de Bismarck et un pas de plus fait par la Russie vers la France A nous de profiter de cette double faveur de la Providence. »

Le maréchal de Mac-Mahon adressa une lettre à l'empereur de Russie : « Sire, le témoignage de bienveillante confiance dont Votre Majesté a honoré mes ambassadeurs à Pétersbourg et à Berlin m'encourage à lui adresser mes vives félicitations pour la haute et noble influence qu'elle vient d'exercer dans les affaires de l'Europe... » Le duc Decazes de son côté ne ménageait pas l'expression de sa reconnaissance auprès des gouvernements qui l'avaient secondé. En relisant ses dépêches, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'aisance et de la dextérité avec lesquelles il tire partie de ces éléments délicats, du tour habile qu'il s'efforce d'y appliquer en vue de l'avenir, — cet avenir qui est le continuel trouble-fête des diplomates et sur lequel leur mission est de veiller comme sur un organisme toujours exposé. —

L'avenir n'était pas moins la préoccupation brûlante du prince de Bismarck, M. Hanotaux en cherche une manifestation dans les motifs secrets qui avaient pu le déterminer aux menaces contre la France, il croit les rencontrer dans le souci des complications du côté de l'Orient, dans l'alternative où il se trouvait placé de lier partie soit avec la Russie, soit avec l'Autriche, pour les éventualités entrevues; il le soupçonne de méditer déjà sa politique anti-russe du congrès de Berlin, de lui donner une amorce et de préparer en conséquence l'échiquier politique dont la France demeurait une des pièces les plus importantes. Des càlculs si éloignés et des desseins à si longue échéance étaient assurément dans la nature de son génie et de ses méthodes. Mais ils devaient se situer à ce moment un peu à l'arrière plan et sa pensée maîtresse était, il est difficile d'en douter, de comprimer la France et sa reconstitution, de l'écarter définitivement et de la rendre impuissante et amorphe. S'il en eut été autrement, sa colère n'eut pas éprouvé le besoin de s'épancher en des accents qui ne se ménageaient pas devant un échec qu'on peut sans exagération qualifier d'européen. Il n'en avait pas connu de pareil durant le cours de sa prodigieuse carrière. A l'heure même où il le reçut, il se résolut à donner sa démission et, dès sa première entrevue avec le prince Gortschakoff à Berlin, le 10 mai, il lui montra sa lettre toute préparée. Le chancelier russe l'affirmait le lendemain à M. de Gontaut. Mais il y avait surtout un mouvement d'humeur dans ce projet de retraite dont la signification eut trop atteint le prestige allemand pour que la résolution fut suivie d'effet.

Quand l'orage déchaîné de ses propres mains fut dissous, il s'appliqua à nier qu'il en eut été l'artisan. Tous les organes de la presse officieuse s'employèrent à démentir que l'Allemagne eut conçu des pensées belliqueuses vis-à-vis de la France. Ceux-là mêmes qui avaient dénoncé avec le plus d'acrimonie les prétendues visées guerrières de la France clamaient que jamais ciel plus serein n'avait répandu plus constamment sa douce lumière sur les relations entre l'Allemagne et la France, que les

bruits fallacieux étaient venus de Paris, où on avait conçu des craintes chimériques et sans fondement. De plus ingénieux s'efforçaient de célébrer l'entente entre les empereurs de Russie et d'Allemagne, dont ils interprétaient exclusivement en leur faveur le bénéfice dans les résultats de la dernière entrevue. Tous cependant ne s'associaient pas à des explications si artificielles, les *Münchener Nachritten* qualifiaient « d'incroyables » les affirmations pacifiques de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. C'était de toutes parts un concert de démentis, de ripostes, d'assertions et de négations si bruyant que le chancelier faisait démentir par le *Moniteur de l'Empire*, le 24 mai, l'envoi aux représentants de l'Allemagne de circulaire ou d'instruction touchant la loi française des cadres et déclarant que toute insinuation à cet égard, autant que tout motif d'appréhender la rupture de la paix, étaient absolument controuvés.

Les moins surpris n'étaient peut-être pas lord Odo Russel et le baron Nothomb, qui avaient été à même de tout voir et de tout entendre. Les représentations exprimées par les agents allemands, sur l'ordre du prince de Bismarck, auprès des puissances, avaient été formulées réellement à Londres, comme à Vienne et à Saint-Pétersbourg. « La guerre a été imminente, disait lord Odo Russell à M. de Gontaut... l'empereur de Russie a rendu un grand service à l'Europe... il a voulu détruire même toute cause de dissentiment entre la Russie et l'Angleterre, de sorte que l'on peut presque dire qu'il a voulu la paix à tout prix. »

Le comte Derby déclarait, d'autre part, le 31 mai à la Chambre des lords : que l'inquiétude générale de l'Europe avait été provoquée par le langage tenu en Allemagne par des « personnages de la plus haute considération..... L'ambassadeur d'Allemagne s'était énoncé dans le sens des menaces françaises. » Et rendant public le fait de sa propre intervention, le ministre ajoutait : « Nous trouvâmes le gouvernement russe décidé à faire tous ses efforts en faveur de la paix, et la dernière visite du czar à Berlin nous a fourni l'occasion de soutenir, autant que cela paraissait

nécessaire, les *représentations* que nous avions des raisons de croire l'empereur de Russie disposé à faire pendant sa visite. »

L'Autriche, qu'on avait assuré d'être mise à l'écart de toute action analogue, n'y était pas restée étrangère, et lord Odo Russell confia à M. de Gontaut que le comte Andrassy, mal garanti de la bonne volonté du comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche à Berlin, avait écrit au prince Gortschakoff pour l'autoriser à exprimer les désirs de l'Autriche en faveur du maintien de la paix, tout comme il le ferait pour la Russie. La démarche était sans doute timide, mais sa réserve et la forme secrète dont elle était enveloppée s'expliquent assez par la position du moment du cabinet de Vienne vis-à-vis de l'Allemagne et de la Russie.

A la vérité, le chancelier ne pouvait pas émettre des aveux que son silence aurait fait reconnaître. Il ne lui restait que le système de la dénégation où il s'établit avec la plus expresse tenacité. Il en déploya devant le Reichstag, le 9 février 1876, toute l'argumentation, incriminant sans modération ce qu'il appelait dédaigneusement : « le manque d'expérience de certains diplomates... les opinions erronées des personnes haut placées qui passaient pour des oracles officiels, sans avoir qualité pour cela, et qu'on croyait, mais à tort, dignes de foi... »

Dans son mécontentement, qui ne reculait devant aucune forme, le chancelier en faisait retomber tout le poids sur notre ambassadeur. Il écartait toute occasion de le rencontrer ou de le recevoir. Enfin, soit curiosité, soit goût de décharger sa pensée, le prince de Bismarck accédait à une demande de rendez-vous émanée de M. de Gontaut. Dans une longue entrevue, le 31 décembre, il lui fit sentir, avec assez peu de ménagements, sa profonde irritation pour les événements du printemps et l'atteinte qu'en avait reçue sa considération, s'exprimant avec ironie à l'égard de la crédulité et des alarmes françaises. L'entretien roula sur une discussion des faits de la crise, échange pénible, entremêlé des propos accusateurs souvent répétés par le chancelier, sans qu'il accueillit leur réfutation autrement que par le silence

ou une attitude qui repoussait l'adhésion. Il ne marqua un peu de détente, par la courtoisie nécessaire avant de se quitter, que sur un échange général des espérances de la paix. On se représente facilement ce qu'il fallait chez notre ambassadeur, de sang-froid, de patience et de dévouement pour rechercher les chances d'une telle épreuve et la traverser avec dignité au sortir des heures les plus douloureuses. Durant sa longue mission il a rendu à son pays les services les plus importants avec autant de vigilance que de distinction.

Malgré tous les efforts contraires, l'Europe resta persuadée qu'elle avait échappé aux risques redoutables de la guerre et la France convaincue que les dangers avaient été écartés par l'activité dévouée des agents de sa politique étrangère. Le prince de Bismarck avait donc éprouvé un échec et nous ne croyons rien exagérer en disant que, si Frédéric II avait été appelé à en juger les causes, il aurait, dans cette circonstance, répété le mot qu'il avait naguère appliqué à Charles XII : « Trop de hardiesse et trop peu de liaison dans ses opérations [1]. »

Comte D'ANTIOCHE.

[1] *Mémoires et Journal d'Herri de Catt,* Leipzig, 1884.

UN SOLDAT DIPLOMATE

AU XVIe SIÈCLE

AMBASSADE EXTRAORDINAIRE DE BEAUVOYS A VENISE EN 1536

Profitant de notre séjour à Venise, nous avons essayé, récemment, de faire revivre, dans le cadre archaïque de la fin du douzième et du commencement du treizième siècle, les nobles figures des deux doges Sébastien et Pietro Ziani [1], personnages dont la silhouette majestueuse se détache sur les fonds imprécis et atténués de ces temps obscurs avec le puissant mais discret éclat d'une peinture hiératique des primitifs, ces maîtres à la fois impressionnants, simples et forts dans leur naïf concept.

Aujourd'hui nous allons, d'après des documents inédits conservés à l'*Archivio di Etato* [2], aborder l'étude d'un épisode particulier, mais non sans intérêt, a-t-il semblé, des rapports politiques entre la France et Venise au commencement de 1536, c'est-à-dire dans la seconde moitié du règne de notre glorieux François Ier.

Mais pour l'intelligence de ce qui va suivre, il nous faut, bien que relativement longs, eu égard à cet épisode même, entrer en quelques détails préliminaires, indispensables pour faire connaître celui dont le nom forme le titre de ce travail. En effet, malgré certains travaux, notre homme est encore si mal indivi-

[1] Voir dans la *Revue d'Histoire diplomatique*, année 1906, l'étude intitulée : les Deux doges Ziani.

[2] Ce nom est une occasion de rendre hommage à l'inépuisable complaisance du commandeur Malagola, directeur de cet établissement, et de ses collaborateurs, MM. le Chevalier, professeur, Predelli et le comte Canal, archiviste.

dualisé que souventes fois on le multiplie, lui seul et unique, en trois êtres aussi distincts que disparates, en sorte que sans miracle et sans avoir fondé aucune religion, il devient trinité dans l'unité.

Si dans un de ces ouvrages les plus estimés, ouvrage faisant autorité en la matière, l'incorruptible mais un peu trop brutalement véridique Laîné [1], cite la famille Laigue comme étant d' « ancienne chevalerie », il résulte de divers documents et entre autres d'une plaquette à peu près introuvable aujourd'hui [2] que, de temps immémorial, cette famille s'est divisée en trois branches [3]. L'une, la principale, est, jusque vers le commencement du dix-huitième siècle, demeurée fixée en Dauphiné, sa province d'origine, et à Lyon, d'où elle s'est transportée d'abord en Lorraine, puis à Paris, enfin en Bretagne; tandis que les deux autres branches s'étaient fixées en Provence et en Berry [4], où l'on croit qu'elles se sont éteintes.

Mais, lit-on dans cette même plaquette, alors que les armes de la branche dauphinoise sont de *gueules semé de gouttes d'eau d'argent*, celles « des branches établies en Berry et en Provence sont *échiquetées de gueules et d'argent*, sorte de brisure fort en usage autrefois et « à laquelle on a renoncé ensuite comme n'étant « propre qu'à jeter de la confusion dans la descendance d'une « même famille en altérant ses armoiries [5] ».

« Il devoit effectivement être assez difficile de reconnoître, après quelques générations, l'origine des descendants d'un cadet qui avoit brisé ainsi ses armoiries en ne conservant que les émaux des armes de son aîné; lorsque, surtout, ce prince quittoit son

[1] LAINÉ, *Origines des maisons nobles de France;* v° *Laigue* et *Oraison.*

[2] Description de quelques anciens actes de la maison *de Laigue* ou *de Légue*, en latin de *Aqua*, originaire du Dauphiné; avec des observations relatives à Philibert de Laigue, qualifié de magnifique. (Plaquette in-4° de 52 pages, sans date, ni lieu de publication, ni nom d'auteur.)

[3] Voir aussi à cet égard : *Nouvelle biographie* (Didot); v° *Laigue* et *Grande encyclopédie, h. v.*

[4] LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry,* et *Grand dictionnaire* de LAROUSSE; v° *Laigue.*

[5] *Nouvelle méthode du blason,* 1770, p. 78.

nom de famille pour adopter, soit un surnom qui lui étoit personnel, soit un nom de terre qu'il transmettoit à sa postérité. »

A cette première et très sérieuse cause de confusion, on va voir qu'il en faut ajouter plusieurs autres. En effet, celui qu'en pleine certitude nous appelons Étienne de Laigue, originaire du Berry, car la preuve en est acquise, est larvé de diverses façons dans l'histoire et surtout dans les répertoires biographiques.

Comme écrivain, s'il est généralement qualifié Étienne de Laigue, une faute d'impression le transforme en Daigue jusque dans le titre d'un de ses ouvrages dont il sera parlé tout à l'heure.

Comme naturaliste et latiniste, il devient *Stephanus Aquaeus* ou *Aqueus* [1].

Comme diplomate, il est Beaulvois ou Beauvoys (Beauvais [2], en français actuel), surnom d'origine incertaine qui devient tantôt *Brancis*, tantôt *Brauneys*, en allemand, et *Beoves*, en dialecte vénitien.

Heureusement, comme homme de guerre, il semble avoir gardé ses véritables noms et qualités qui sont ceux de noble homme Estienne de Laigue « dict Beauvoys », ou plus exactement « seigneur de Beauvois », selon certaine patente datée du 21 mars 1530 [3].

Où naquit exactement notre Estienne, et en quelle année, c'est là un problème non résolu jusqu'ici, encore qu'un auteur n'hésite point à donner la date de 1490 [4].

Sans doute Laigue se qualifie lui-même de *Biturix;* mais cela ne veut point dire qu'il soit né à Bourges même où les Laigue de Berry devaient habiter parfois en quelque hôtel seigneurial. Par inverse, que Beaulvois ou Beauvois ait été un fief héréditaire,

[1] A peine est-il besoin de le rappeler, *aigue* veut dire *eau*, en langue d'oc.

[2] *Grande encyclopédie*, v° *Beauvais*.

[3] Privilège du Roi pour la traduction des *Commentaires de César* en français. (Paris, Galliot-Dupré, 1531. *B. N.* Réserve).

[4] *Dictionary of biografical reference... by* HAWRENCE B. PHILIPPS. (Londres-Sampsonhow 1889). v° *Daigue*. Le même ouvrage cite à nouveau notre personnage pour les mots *Aquaeus* et enfin *Laigue*, Étienne de Sleau de Beauvais.

origine ou occasion du changement de patronymique, indiqué tout à l'heure comme source fréquente de confusion, c'est ce que les documents n'établissent point, car on trouve que les terres nobles, successivement possédées par nos gentilshommes bérichons, étaient dénommées Chandaire [1], Mazoires, Vernage, Bellevue, Fangière, Corbilly, Virly, Aubair, le Petit Magnolet et la Grange au Gouru [2].

Une seule hypothèse peut être avancée sous réserve en ce qui concerne ce surnom plus ou moins adventice. Lacroix du Maine [3] nous apprend qu'il existait en Berry une abbaye de Beauvais. Peut-être notre personnage en fut-il une sorte de vidame et, dès lors, en garda-t-il plus tard l'appellation concurremment avec la sienne propre comme aussi avec celle d'Aquaeus « ès bonnes lettres ».

En effet, ce gentilhomme dont certains ont voulu faire un rustre campagnard, était latiniste distingué (on verra qu'il fit en latin une harangue à la Seigneurie de Venise) et cultivait les lettres, non sans succès.

C'est évidemment à ses qualités littéraires qu'il dut d'être distingué par François Ier, car, écrit Naudé [4], Étienne était au nombre de ces nobles qui, excités par l'exemple du souverain, « semblent avoir chassé l'ignorance qui s'estoit cantonnée par tous les coins du Royaulme... »

Quel était le mérite véritable de ses œuvres, c'est ce que l'on va mettre le lecteur à même de juger en présentant ici quelques passages d'une rarissime plaquette publiée en 1430 par Laigue,

[1] Réminiscence du nom de la baronnie de *Chandieu*, près Lyon, tenue en fief par les Laigue de Dauphiné. L'influence des trois branches à l'égard l'une de l'autre s'est, du reste, traduite de diverses façons. Par exemple, le célèbre frondeur, Geoffroy de Laigue, né en 1614 au château de Laigue et réellement baron de Chandieu, porta dans l'histoire le titre de marquis, parce que François de Laigue, de la branche de Provence, avait été créé marquis en 1588.

[2] *Description*, etc. (ouvrage déjà cité), p. 43.

[3] *Bibliothèque* de Lacroix du Maine, t. I, p. 177; v° *Estienne de l'Aigue*.

[4] *Mémoires de Commines*. Bruxelles, Foppens, 1723, t. III, p. 16-17. *Additions* par Naudé.

en sa qualité de « naturaliste » et intitulée : *Singulier traicté contenant la propriété des tortuez escargotz grenoilles et artichautz compasé par Estienne Daigue Escuyer, seigneur de Beaulrois en Berry*[1].

Afin de bien faire connaître la manière, le style, les idées de notre écrivain, il a semblé opportun de transcrire *in extenso* et textuellement la préface de son opuscule. Pour faciliter la lecture, on a toutefois rajeuni quelque peu l'orthographe, légèrement modifié la ponctuation, et suppléé l'accentuation absente.

« Au lecteur, Salut,

« Je ne te pense de si rude et agreste Minerve que ne conjectures en petites choses exister et être gratissime et mémorable dignité. Ce assez témoignent les petites pierres précieuses, diamants, saphirs, rubis, émeraudes, escarboucles, petites à voir, grandes à calculer et considérer leur occulte, efficace opération, admirable et ineffable. Que dis-tu des abeilles, des fourmis, des araignées desquelles l'industrie, l'excellence, la providence, l'artificieuse opération, la sédulité incomparable, l'active raison excède de toutes bêtes en leur action.

« De ces choses d'attentif intellect examinant, me suis ingéré ce petit, exile, non copieux traité te donner. Simple et petit est : ce néanmoins de [vouloir du bien] à toi [il] exhibe. Petit donne qui petit a.

« Chacun n'a pas Beauvoys. »

Placée sous une jolie vignette représentant une galère portant trois fleurs de lys au gaillard d'arrière avec sur une banderolle, la devise « vogue la galée », cette préface a tout au moins le mérite d'être en proportion avec l'ouvrage, c'est-à-dire courte, chose rare en ces temps. Enfin les idées en sont justes appropriées au sujet et surtout exposées à peu près en français et non en jargon gréco-latin, jargon cher aux écrivains de notre Renais-

[1] Bibliothèque nationale *Réserve*, § 444 Plaquette de 24 pages reliée en parchemin. — Dans le permis d'imprimer daté de 1530 (Parez, Galliot-Desprez) le nom est rectifié On y lit en effet : Noble homme Estienne de Laigue, escuyer, seigneur de Beauvois.

sance et que Boileau dans son *Art poétique* leur reproche fort justement. En effet, si l'on excepte quelques termes, tels *exile* et *sédulité*, d'ailleurs expressifs au point que l'on peut regretter qu'à l'instar, par exemple, de l'adjectif « idoine » ils n'aient pas été maintenus dans la langue, tout le reste est presque en français courant, sauf encore le *gratissime*, surtout avec sa forme superlative qui le rendrait aujourd'hui singulièrement fantaisiste, alors qu'au seizième siècle, il coulait de source et était entendu de « tout un chacun ».

Mais voyons, maintenant, comment notre « noble homme » se tire d'affaire pour traiter un sujet à coup sûr ingrat et qu'il n'a point tort de qualifier lui-même de *singulier*, encore que, de son temps, pareil qualificatif fût employé en une acception assez différente de celle qu'il a prise dans la suite. Bien entendu et sous peine de traîner en d'obscures longueurs, nous ne donnerons que des extraits rajeunis et propres surtout à mettre en relief les connaissances tour à tour classiques ou naïvement scientifiques de celui qui, on le verra, s'attribue modestement un « rural et agrest intellectel » encore que, pour ses contemporains, ce fût à coup sûr un fin lettré autant qu'un docte naturaliste.

« Phidias magnifique et authentique faiseur d'images fabriqua la déesse Vénus d'un portrait si naturel que plus ne pourrait être. Sous les pieds de laquelle Vénus [il] mit [une] tortue qui était signifiance que le vrai ornement de la femme est silence et peu parler... Icelle Vénus déesse était nu-pieds sur ladite tortue qui signifiait que le naturel de la femme est de garder la maison et de ne vaquer ni courir hors la domestique négociation. — Au moyen de ce, les femmes égyptiennes, anciennement, ne portaient jamais souliers afin que fussent contraintes [de ne] pas yssir de la maison... [1].

[1] A Venise, au contraire, les marins « ombrageux » voyaient avec plaisir leurs femmes ne sortir de chez elles que juchées sur des espèces de socques — échasses ayant au moins 50 centimètres de haut. Grâce à ce système, les *gentil donnes* étaient hors d'état de marcher autrement qu'en s'appuyant sur les épaules d'au moins deux « chambrières ».

« Les tortues tant marines que terrestres sont lumineuses. Et comme elles mangent l'origan pour se guérir d'avoir mangé des vipères, par là nous avons connu que l'origan est singulier contre la morsure des serpents comme je montre en mes *Commentaires de Pline*...

« Selon le mien rural et agreste intellect, c'est chose par trop curieuse, par trop désordonnée, par trop téméraire, douteuse, périlleuse, manger des tortues, comme je vois à présent communément manger... Sis, pour certain, Oppien n'eut connu la tortue être dangereuse, il n'eut pas dit que la petite quantité d'icelle, à user nuisait, et la copiosité et abondance aidait!...

« La tortue est bête vénérique... en sorte que, réduite en poudre, l'écaille entière provoque luxure si on en boit et si on prend le dessus de ladite écaille... mise en poudre... elle cohibe et garde chose vénérique... Le sang de tortue fait revenir le poil à la tête quand il est tombé par maladie...

« Les escargots ou limaces... sont non moins pleins de dignité que les tortues... Les anciens les engraissaient et les mangeaient... Néanmoins, je ne loue pas [cet usage] vu autre chose est de plus grand nourrissement... Comme médicaments, on les emploie en diverses façons! broyés, cuits, concassés... contre la podagre, le mal d'yeux, les coliques...

« La grenouille... est de nature grande et digne de savoir, car elle pronostique la pluie quand elle chante...

« On dit que si on arrachait la langue d'une grenouille et qu'on mit la susdite langue sur le cœur de la femme dormant, de quelque chose que tu l'interroges, elle te répondra vérité... »

Pour ce qui est des artichauts « c'est golosité manger [ce légume] qu'on voit maintenant dans tous les jardins. Pourquoi priver les ânes de leur viande naturelle? »

Quand on les sème « il faut prendre garde que la semence ne soit à l'envers car ils seraient durs et courbes ».

Enfin « devant que l'artichaut porte fleur, le jus d'icelluy fait venir le poil en la tête et la racine cuite le garde de tomber... Icelle racine vaut pour avoir enfants mâles... »

Quoique réduite et tronquée, cette analyse suffit amplement à mettre en relief le caractère de cet ouvrage qui révèle beaucoup de lecture classique et fort peu de critique, les assertions les plus absurdes des anciens étant reproduites comme autant d'axiomes scientifiques.

D'ailleurs, on aurait mauvaise grâce à faire de cela grief ou reproche à notre écrivain qui suit simplement les errements de son époque, si grisée d'humanisme que les plus éclairés se seraient gardés, comme d'une sorte de crime de lèse-majesté envers Apollon et les Muses, de discuter une thèse quelconque pour ridicule et invraisemblable qu'elle fût, dès qu'elle avait été empruntée au texte « intangible » d'un Élien ou d'un Pline.

Quoi qu'il en soit, l'opuscule débutant par une anecdote bien « parnassienne », un Vénus, l'éditeur parisien, non des moindres, P. Victoire et son compère l'imprimeur Galliot-Dupré ont voulu faire leur cour à la Déesse en présentant à la fin l'image d'une autre déité féminine : la Fortune assez élégamment figurée avec ses attributs habituels, c'est-à-dire un globe sous les pieds, un gouvernail en main, et la devise : *Audentes juro,* inscrite sur une banderolle flottant au vent.

On l'a vu plus haut, Étienne lui-même se réfère à un sien commentaire de Pline qui, effectivement, parut cette même année 1530 pareillement chez Galliot-Dupré [1], mais avec le nom travesti de *Stephani Aquaei, Bituricensis, viri equestris,* car ce commentaire est rédigé en latin, raison pour laquelle nous n'en donnons aucun extrait, les passages ci-dessus du « singulier traicté » étant seuls propres à renseigner sur le style *français* de Laigue. Par le même motif il ne sera rien dit d'un opuscule se rapprochant du précédent mais aussi en latin et ayant pour titre : *Encomion brassicarum.*

Quoi qu'il en soit, si notre homme, tira certainement parti de sa glose sur Pline pour se former, encore comme « naturaliste »,

[1] *In omnes C. Plinii Secundi naturalis historiae, argutissimi scriptoris libros. Stephani Aquaei. Bituricensis viri equestris, commentarii.* Paris, Galliot-Dupré, 1530. Date écrite à la main sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

un capital de connaissances plus ou moins digérées, il ne paraît point qu'en dehors de la correction de la langue, cette glose offre beaucoup d'intérêt ou ait contribué à dissiper les obscurités si nombreuses de l'original, obscurités dont quelques-unes subsistent jusqu'aujourd'hui. Ainsi dans sa préface au même Pline l'Ancien, le P. Hardouin[1] se montre plutôt dur car il dit textuellement : « *Stephanus Aquaeus* (en français de l'Aigue, de Beauvais) originaire du Berry, personnage noble entre tous... composa des commentaires sur tous les livres [de l'Histoire naturelle]. Mais ces commentaires se recommandent plus par leur développement que par leur érudition. En effet *Aquaeus* n'apporte aucune correction sauf celles qu'il emprunte à *Beatus Rhenanus*. Et là où l'on rencontre quelque difficulté, quelque incertitude, il a coutume de se détourner avec prudence comme l'on se détourne d'un fossé. »

Sans nous montrer aussi sévère qu'Hardouin lequel, il devrait ne le point oublier, put profiter des travaux d'assez nombreux devanciers, tandis que *Stephanus* fut parmi les tout premiers d'Europe et même, croyons-nous, absolument le premier pour la France, nous devons avouer que son livre ne nous a guère attachés. Aussi bien avons-nous, en lisant, suivi la méthode appliquée par le commentateur lui-même en composant. Plus il approche du terme de son œuvre, plus il abrège ses explications et semble avoir hâte d'en finir; c'est ce que nous avons fait à notre tour en parcourant simplement le volumineux livre actuellement encore préservé par une superbe reliure ancienne laquelle l'habille d'artistiques guillochures qui feraient rêver un bibliophile.

Si le contenu vaut peut-être mieux que le contenant; si, fût-ce autrefois, la critique ne fit point silence puisque dans sa préface dédiée à son chef militaire Pierre Chabot, célèbre sous le nom d'amiral de Brion, Laigue déclare « ne tenir aucun compte de ceux qui le dénigrent en mesurant sa peine à l'aune de leur

[1] *Bibliotheca classica latina* de LEMAIRE. (Paris, Didot, 1827, t. I, page x.)

propre paresse », il ne faudrait pas croire que l'apparition du superbe volume n'ait pas fait sensation dans les milieux lettrés.

Ainsi plusieurs pages sont remplies de poésie dues aux plumes des meilleurs latinistes du commencement de 1500. Véritables panégyriques, ces poésies seraient, dès lors, inutiles et fastidieuses à reproduire. Nous en transcrirons cependant deux comme bien dans le goût d'alors et comme allusives au nom de l'auteur : *Aquaeus*. Elles ont d'ailleurs l'avantage d'être très concises.

Les voici :

Mendosum nuper quae lavit Plinion ista
Purior haud Franca pegasis extat aqua [1].
... Namque hic Asclepius nullis monastibus ingens
Cuncta salutifera luit aqua,
Qua, inquis, lector, aqua? medica plane que salubri
Unde et cognomen fata dedere viro [2].

Si nous le verrons tout à l'heure diplomate, si nous l'avons déjà vu écrivain, Laigue — *Aquaeus* — Beauvais, pour lui donner ensemble les trois noms qui ont failli le tripler aux yeux de la postérité, fut tout à la fois, ainsi qu'on l'a pu entrevoir déjà et qu'on le montrera mieux dans la suite, un pieux capitaine : tels ces « surhommes » romains qui étaient à la fois écrivains, magistrats et chefs de guerre. On ne sera donc point surpris d'apprendre qu'il traduisit les *Commentaires de César*, car soldat lui-même et doublé d'un lettré, il devait être enthousiaste de ce grand modèle.

C'est en 1531, toujours grâce aux presses de Galliot-Dupré que parut le César d' « Estienne de Laigue, escuier seigneur de Beauvois », ayant reçu dès le 21 mars la royale permission de publier son œuvre.

Toutefois, tandis que *la Guerre des Gaules* est due à Gaguin,

[1] Cette eau française qui a lavé les fautes de Pline, il n'en est pas de plus pure, même aux sources d'Hippocrène (*Pegasis*).

[2] Et cet Esculape [qu'est Étienne de Laigue] hors ligne par ses multiples artifices, a tout lavé, en une eau salutaire. Quelle eau? pourras-tu dire, lecteur. L'eau médicatrice et purifiante à laquelle notre homme doit son nom.

seule la traduction de *la Guerre civile*, plusieurs fois réimprimée [1] est de Laigue. — Cette traduction est relevée de gravures plus ou moins fantaisistes qui, toutes, bien entendu, qu'elles figurent les hommes ou les choses, représentent ceux-ci et celles-là sous les « espèces » et les dehors du seizième siècle. Ainsi les forteresses sont des châteaux féodaux, les centres habités des villes du moyen âge ou de la Renaissance et les guerriers des « souldards » empanachés, culottés de hauts de chausse à braguette, armés enfin comme les lansquenets, les Suisses et autres « adventuriers » de ces jours-là. Partout on voit du canon. Comme cul-de-lampe final, on trouve un « bois » divisé en quatre compartiments avec ces quatre légendes : *Bataille ronde*, *Bataille de pointe*, *Bataille de feu*, *Bataille de fourche*, correspondant à quatre formations stratégiques différentes. Bien entendu tous les personnages sont en costume à la François Ier et dans la dernière bataille, celle de *pointe*, il semble que, parmi les personnages, le graveur ait mis en scène le Roi lui-même protecteur et ami du traducteur.

Ainsi que son *Pline*, Laigue a dédié son *César* à l'amiral de Brion, son général. Et cette dédicace étant naturellement en français, nous la donnons ici, mais sous forme de simple extrait.

« *A Messire Philippe Chabot, admiral de France et gouverneur général du Roy en ses pays et duché de Bourgogne, Estienne de Laigue avec très humble obéissance dit salut.* Je vous dédie cet ouvrage car je vous sais aussi rempli de débonnaireté, nature, civilité et clémence que le magnanime roy de Perse Xerxès auquel un homme affligé d'extrême indigence présenta ses deux pleines mains d'eau n'ayant autre chose. » Aussi bien, la lecture des commentaires incitera la noblesse française « à magnanimité comme à faits militaires »... Et m'excusant de la médiocrité de

[1] Nous possédons un exemplaire in-16 portant la date de 1545. Détail intéressant alors que les autres éditions sont de Paris, celle-ci est de Lyon où habitaient alors fréquemment les Laigue Dauphinois. Nouvelle preuve de l'influence des trois branches de la famille à l'égard l'une de l'autre et des rapports non interrompus qui existaient entre elles. (Voir plus haut, note 3, p. 4.)

mon effort, j'espère faire par après « plus grand œuvre par quoi pourrez avoir plus de contentement ».

Pour tronqué qu'il soit et allégé des phrases redondantes, des mots « sesquipédaux » dont parle Horace, et des hyperboliques expressions laudatives si chères à nos ancêtres du seizième et même commencement du dix-septième siècle, surtout dans les épîtres dédicatoires du genre de celle-ci, notre morceau rapproché de la préface du *Traicté singulier*, celle-ci transcrite en entier, suffit à dégager nettement l'état d'esprit d'Étienne. Tel Montaigne, il est tout imbu de lectures classiques et partant de réminiscences. Celles-ci lui venant en foule, il appuie ses propres dires, non toutefois sans charme et sans à-propos, par deux anecdotes empruntées, l'une aux mythes de l'Hellade et l'autre à l'histoire gréco-persique. Mais si l'on reconnaît chez notre homme une érudition étendue; si cette érudition évoque, on l'a dit, le souvenir de l'incomparable Montaigne, ce n'est qu'une évocation, une analogie en quelque sorte matérielles. Le souffle puissant de l'esprit généralisateur et philosophique semble faire défaut, comme aussi, heureusement peut-être, ce désolant scepticisme qui faisait écrire à notre Michel le fameux « Que sais-je? » écho prolongé du triste : *Quid est veritas*, tombé des lèvres de Ponce-Pilate, en un accès de découragement et de dégoût provoqué par le spectacle de l'humaine iniquité.

On l'a peut-être remarqué, tant le *Commentaire sur Pline* que la traduction de César sont dédiés à François Chabot, amiral de Brion. C'est en effet sous les ordres de cet illustre capitaine qu'Étienne servit son pays non sans gloire pendant une longue suite d'années que l'on ne saurait d'ailleurs préciser avec certitude.

Quoi qu'il en soit, si, dans les patentes déjà visées du 21 mai 1530, François Ier parla des *bons services* que ledit « Estienne de Laigue, seigneur de Beauvois... nous a fait et espérons qu'il nous fera encore » au cours de l'épître latine placée en tête de son Pline, ce même Étienne s'adressant à Chabot, écrit textuellement :

« Nous l'avons appris, très illustre chevalier, Caton le censeur avait coutume de dire que les forts gestes ont besoin d'élégantes paroles pour n'être point privés de la gloire qu'ils méritent... aussi n'ai-je trouvé personne à qui je pouvais plus honnêtement qu'à toi consacrer mes labeurs. Nous te les offrons donc afin que tu demeures assuré qu'encore qu'accablé par les suprêmes revers de Mars et par les tempêtes de la fortune, nous ne t'oublions point. »

C'est là certes le noble langage d'un soldat qui parle à son chef suprême avec déférence et même avec admiration, mais sans rien abdiquer de sa fierté de gentilhomme et de preux chevalier.

Plus loin et interpellant cette fois le lecteur en général, il ajoute : « Après l'agitation martiale et les tumultes de la chose militaire auxquels longtemps je me suis consacré, j'ai pu revenir aux plus tranquilles muses et en la joliesse de leur hôtellerie présentement je m'ébats... »

Et si Delestrée, déjà cité, chante en vers l'

Egregius Manestis eques pro tempore et heros [1],

le P. Harduin, lui aussi déjà mentionné, nous parle de *Stephanus Aquaeus*, vulgairement connu chez nous sous ses noms d'Étienne de Laigue de Beauvais, originaire du pays de Berry, homme noble entre tous et qui, au cours de ses services militaires... « s'est couvert d'une noble poussière. »

Qu'Étienne ait joué un rôle glorieux dans les guerres de François Ier peut-être même dans celles de Louis XII, que ce rôle le fasse élever par un poète au rang de « héros », c'est ce dont des documents contemporains multiples et de valeur incontestable ne permettent point de douter un seul instant. Toutefois, les difficultés commencent lorsqu'il s'agit de préciser les grades et les faits, les archives de la Guerre ne possédant qu'un

[1] Hors ligne, serviteur de Mars et héros de notre temps.

très petit nombre de documents antérieurs à 1630 et presque absolument aucun antérieur à 1570 [1].

Un seul moyen d'investigation s'offre à nous et encore présente-t-il une certitude purement relative, car il consiste à rappeler les plus notables campagnes du chef, campagnes auxquelles le subordonné dut prendre part si l'on en juge par ce qui précède.

Un peu oublié aujourd'hui, sauf parmi les artistes et les érudits qui vont, au Louvre, admirer son tombeau, œuvre magistrale de Jean Cousin rappelant pour la tête, le facies de Michel-Ange et pour les draperies, celles du classique Phocion, ce chef-d'œuvre de la statuaire grecque, messire Philippe de Chabot fut, en son temps, un vaillant « gendarme » fort prisé de François Ier qui, après la mort de Bonnivet, tué à Pavie, lui donna, comme amiral de France, la succession de celui-ci.

L'amiral de Brion, car, on l'a vu, c'est sous ce nom que l'histoire a, de préférence, consacré sa mémoire, fut à mainte bataille et à maint combat. Mais on cite essentiellement sa défense de Marseille dont il força Charles-Quint et le Connétable de Bourbon à lever le siège (1524) et sa participation à la désastreuse journée de Pavie (1525), à la suite de laquelle il suivit François Ier en captivité à Madrid (1525). — Environ dix ans plus tard (commencement de 1536), il reçut le commandement en chef de l'armée envoyée contre le Piémont et conquit presque toute la Savoie mais s'arrêta dans ses succès sur les conseils du cardinal de Lorraine qu'il eut la malchance de rencontrer en route pour Rome où, muni des pleins pouvoirs de François Ier, il se rendait pour traiter avec le Pape et l'Empereur. — Là se termina la carrière militaire de Brion, « amiral de terre ferme », car il n'eut jamais de commandement à la mer. Peu après, des rivalités féminines entre la duchesse d'Étampes et Diane de Poitiers, rivalités dans lesquelles il prit parti pour la première, lui firent perdre, sous prétexte de concussion, ses

[1] Dépêche du ministre de la guerre à nous adressée le 20 mars 1906. (État-major de l'armée. Section historique.)

charges et dignités. Elles lui furent rendues, il est vrai; mais l'unique sentence qui avait tué sa réputation lui avait aussi porté un coup mortel. « Depuis, dit Brantôme, le pauvre homme ne proufita de son corps car dès lors son pouls s'arresta et cessa tout à coup par... véhémence de peur. » En effet, il mourut en 1513, *brokenhearted* selon la touchante expression des Anglais.

LAIGUE.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme (1784-1792), avec une introduction et des notes, par Ernest DAUDET, in-8°, librairie Plon, 1907.

Le comte Valentin Esterhazy était maréchal de camp, cordon bleu et gouverneur de Rocroy pour le roi Louis XVI. Marié en 1784 à Mlle Fanny d'Hallweill, fille unique du comte d'Hallweill, lieutenant général des armées du Roi, il dût fréquemment se séparer de sa femme dont il eût pu être le père, puisqu'il avait vingt-cinq ans de plus qu'elle.

Ces causes de séparation et de voyages multiples furent, d'une part, les nombreuses grossesses de Mme Esterhazy, d'autre part, l'obligation pour le gouverneur de Rocroy de résider de temps à autre dans son gouvernement, de fréquenter la Cour, où Marie-Antoinette lui montrait des égards tout particuliers, puis, pendant l'émigration à Coblentz, de servir la cause des princes, qui l'envoyèrent en missions diplomatiques, soit en Autriche, soit surtout en Russie où Esterhazy séjourna de 1791 à 1793.

Éperdument épris de sa jeune femme, Esterhazy lui écrit tous les jours. Les déclarations enflammées se mêlent dans ses lettres au récit des actes de sa profession, aux potins de la Cour et de la ville, au compte rendu des événements, aux appréciations qu'ils lui inspirent.

A ces étapes de ses courses, dit M. Ernest Daudet, tout est pour Esterhazy matière à observations judicieuses, à réflexions révélatrices de sa droiture native, au milieu desquelles se glisse toujours quelque tendre aveu pour l'épouse qu'il chérit... Ces lettres ne sont pas moins remarquables par le tableau qu'elles retracent de certains événements, tels, par exemple, que la mort du duc de Choiseul, dont nous devons à Esterhazy un piquant et émouvant récit, dans lequel on voit la vénalité et l'ignorance des médecins hâter la fin de l'auguste malade et la vivacité des douloureux regrets qu'excite son trépas.

Il est à remarquer que, dans la période si troublée qui précéda l'émigration, Esterhazy s'abstient avec un soin jaloux de donner son appréciation sur le mouvement populaire qui devait amener la catastrophe royale. Cette abstention est regrettable, et en la rapprochant de l'aveu, consigné dans ses *Mémoires*, qu'il a détruit des lettres de cette époque, on doit supposer que son silence est prémédité et a pour but, ainsi que la destruction de sa correspondance, de laisser dans le mystère et dans l'oubli des faits dont la divulgation appartenait à plus puissant et à plus autorisé que lui.

D'ailleurs, à partir de 1791, il est moins discret et moins mystérieux ; le duc d'Artois l'a appelé auprès de lui, et il consigne dans ses lettres les réflexions que lui suggèrent les intrigues qui se croisent autour de lui et qui sont en quelque sorte l'essence de la vie des nobles émigrés. Il accompagne le duc d'Artois à Pilnitz; il est également avec lui à Bruxelles au moment

de la fuite de Varennes. Cette partie de la correspondance est au plus haut degré révélatrice et suggestive.

Mais le fragment le plus intéressant de ces lettres, dont nous ne possédons encore que le premier tome, et que M. Ernest Daudet fera suivre prochainement d'un second volume, c'est le récit de la mission en Russie du comte Esterhazy. Elle embrasse les derniers mois de 1791 et les premiers de 1792, durant lesquels, envoyé par les princes à la cour de l'impératrice Catherine, Esterhazy y séjourna jusqu'à la mort de cette souveraine. Accueilli avec une bienveillance qui ne se démentit pas un seul jour et ne prit fin qu'avec elle, il ne tarda pas, à peine arrivé, à recevoir d'éclatants témoignages de sa faveur.

Si l'on songe, dit l'auteur, au caractère tragique des événements qui se déroulaient alors en France, on appréciera tout l'intérêt que présentent les confidences d'un personnage qui, s'il n'en fut pas le témoin direct, pouvait du moins juger de la répercussion qu'ils avaient dans la plus puissante des cours d'Europe.

Esterhazy n'est peut-être pas un écrivain ; néanmoins il a du trait et de l'humour ; il exprime clairement ce qu'il veut dire ; ses narrations sont courtes mais complètes. Lorsque les mots amour, mariage, fidélité apparaissent sous sa plume, il ne peut s'empêcher de faire un retour sur ses sentiments conjugaux et d'en profiter pour adresser un madrigal à celle qui occupe exclusivement son cœur. C'est naïf, c'est touchant, et en même temps c'est réconfortant.

Ces lettres du comte Esterhazy sont accompagnées d'une introduction et de notes par Ernest Daudet. Personne n'ignore combien la signature de cet historien fait prime sur le marché littéraire, même lorsqu'il s'agit, comme ici, d'un simple « certifié conforme ». On connaît en effet la sûreté de son érudition et le soin qu'il apporte dans la recherche du document ; c'est pourquoi, lorsque ce subtil limier présente une œuvre au public, celui-ci sait à l'avance qu'on ne lève à son intention qu'un gibier de choix, et il s'empresse d'en réclamer sa part.

Édouard Troplong.

Le monete di Venezia, par Nicolo Papadopoli Aldobrandini, Venise, librairie Emiliana, 1907.

Le comte Papadopoli jouit d'une grosse fortune ; il est sénateur et le plus hospitalier des Vénitiens. Possédant d'inestimables collections de numismatique, il tient à faire profiter le public de son trésor. C'est ainsi qu'en 1893 il donnait le premier volume de son *Monete di Venezia*, allant des origines de la République au dogat de Cristaford Morv (1462-1471).

Le second volume qui vient de paraître ne va que de Nicolo Tron (1472) à Marino Grimani (1605) ; ce qui nous promet un troisième volume non moins important.

Le plus grand éloge que l'on puisse faire des travaux du docte spécialiste, c'est que le roi d'Italie, passionné numismate, comme on sait, recourt souvent à ses lumières. Quant aux milieux érudits, Papadopoli y a dès longtemps marqué sa place, et les Allemands eux-mêmes, peu tendres pour nous autres Latins, rendent volontiers hommage à sa méthode consciencieuse, précise et éclairée. Malgré son apparence exclusivement vénitienne

et même technique, cet ouvrage présente un côté international, par les renseignements très nombreux que l'on y trouve concernant la valeur, l'introduction et le taux de change des monnaies « d'autres princes », offertes sur le marché vénitien, comme aussi relativement aux mesures prises pour entraver les imitations étrangères et empêcher, soit l'exportation de la bonne monnaie nationale, soit l'introduction de certaines espèces venues du dehors, toutes choses qui sont de nature à intéresser les diplomates, lesquels ne sont jamais trop initié aux questions d'économie politique dont le passé peut encore servir d'utile enseignement dans le présent. Le nouveau volume emprunte un particulier attrait à l'insertion d'excellents *fac-similés* de divers documents anciens relatifs au change de certaines espèces, avec la reproduction du type de ces espèces. Aidé de la collaboration du dessinateur C. Kong, qui a exécuté les planches, M. Papadopoli a fait une œuvre dont les numismates de tous pays lui sauront grand gré ; mais dont les Vénitiens eux-mêmes doivent lui tenir singulière gratitude : car c'est pour eux un véritable monument historique.

L. DE LAIGUE.

A Digest of international Law, by John **Basset Moore**, LL.D. 8 vol. in-8° Washington, Governement printing Office, 1906.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord ont depuis longtemps marqué leur place dans la politique mondiale. Formulée par le message de 1823, *la Doctrine de Monroe* n'a pas cessé d'élargir le cercle de son influence au cours du siècle dernier, et les limites qu'elle avait paru, à l'origine, se tracer elle-même ont été vite franchies. Entre le Congrès de 1826 et la Constitution de l'État libre de Panama, entré récemment dans la sphère d'action des États-Unis, il suffit, pour caractériser son essor, d'évoquer quelques noms. Affaires du Tepas, du Yucatan, de l'Arégon, du canal interocéanique, du Mexique, de Saint-Domingue, conflit anglo-américain, puis Cuba, Sauwa, Hawaï, les Philippines, — autant de jalons sur le chemin parcouru à pas de géant par la première puissance du Nouveau-Monde [1]. Enfin l'intervention du président Roosevelt pour la cessation de la guerre russo-japonaise vient d'affirmer hautement l'importance du rôle qu'entendent tenir les peuples à la tête desquels il a été placé.

Paraissant après des événements aussi considérables, l'ouvrage de Moore ne revêt pas seulement — ce qui suffirait à le recommander — un intérêt d'ordre purement scientifique dans le domaine du droit internationnal. L'Act du Congrès du 20 février 1897, en décrétant solennellement sa publication, lui a, par avance, donné le caractère d'une manifestation non équivoque sur le rôle et l'influence de la *Doctrine de Monroe*, en même temps que sur son point d'arrivée.

Que si l'on en doute, la préface de l'éminent auteur a pris soin de dissiper toute obscurité à cet égard. Sous les modestes apparences d'une « seconde

[1] Cf. *Les États-Unis et la doctrine de Monroe*, par Hector Pétry. Compte rendu par M. le marquis de Barral-Montferrat (*Revue d'histoire diplomatique*, 1901, p. 156). — La Doctrine de Monroe et les évolutions successives de la politique étrangère des États-Unis (1823-1903), par M. le marquis de Barral-Montferrat (même *Revue*, 1903, p. 594).

édition du Digeste de Francis Wharton »[1], l'œuvre de Moore est *the Digest of the International Law of the United States*. C'est le titre qui lui a été donné par l'Act même du Congrès; et la préface le rappelle expressément, tout en prenant soin de déclarer « qu'il n'y a pas, à strictement parler, de droit international des États-Unis ou de quelque autre contrée particulière. L'expression — continue la préface — est elle-même une erreur et conduit à une idée que le gouvernement des États-Unis a toujours été le premier à repousser; car cela a toujours été le principe des États-Unis que le droit international est un corps de règles communes à toutes les nations civilisées, également obligatoires pour toutes et gouvernant impartialement leurs mutuelles relations. »

En dépit de cet exposé de principes, nous trouverons, sous les plus importants chapitres de l'ouvrage, non seulement les règles générales du droit international universel, mais l'énoncé d'autres règles qui appartiennent bien en propre à la grande République américaine, leur application constante et, dans cette application, la preuve de leur filiation directe avec la doctrine de Monroe, étendue à toute la surface du globe.

De là, pour l'histoire diplomatique en particulier, l'intérêt de la publication, dont nous allons essayer de donner un rapide aperçu.

En tête du premier volume, immédiatement après la préface, est placé le tableau des Présidents et des Secrétaires d'État, d'après l'ordre chronologique de leur entrée en fonctions. Vient ensuite la liste des auteurs et des publications consultées; puis, la table des matières qui sont contenues dans les sept premiers volumes de l'ouvrage. Le huitième et dernier est réservé pour l'*Index général*, la liste des affaires et procès cités, et la liste des documents.

L'ensemble des textes, des exposés de faits et des commentaires, est réparti dans 1,336 paragraphes ou sections, groupées sous 28 chapitres dont voici les titres : I. Droit international (origine et obligation; part de la loi territoriale); — II. États : caractères et classification; — III. États : reconnaissance et continuité; — IV. Souveraineté : acquisition et perte; — V. Juridiction nationale : limites territoriales; — VI. Juridiction nationale : ses effets légaux; — VII. Exemptions de la juridiction nationale; — VIII. Les hautes mers; — IX. Communications intérocéaniques; — X. Nationalité; — XI. Domicile; — XII. Passeports; — XIII. Étrangers; — XIV. Extradition; — XV. Relations des États; — XVI. Consuls; — XVII. Traités; — XVIII. Rapports conventionnels et diplomatiques; — XIX. Intervention; — XX. La doctrine de Monroe; — XXI. Réclamations; — XXII. Modes de secours; — XXIII. Guerre; — XXIV. Guerre maritime; — XXV. Cours de prise et procédure; — XXVI. Contrebande; — XXVII. Blocus; — XXVIII. Neutralité.

Dès 1898, Moore avait publié en six volumes « l'histoire et le Digeste des arbitrages internationaux ». Ses connaissances et ses qualités d'historien et d'homme d'État se retrouvent, avec celles du jurisconsulte, dans « A Digest of international Law ». Si les principes du droit y sont établis et leurs conséquences exposées et discutées savamment à l'occasion de chaque arrêt ou décision rapportée, une large part est faite, dans tous les chapitres, à l'histoire et à la diplomatie des États-Unis, depuis la proclamation de leur

[1] Paru en trois volumes et un supplément, en 1886 et 1887.

indépendance jusqu'à ce jour. Signalons plus spécialement, dans cet ordre d'idées, les chapitres III et IV, XVII, XVIII, XIX et XXVIII, où se trouvent réunis les documents touchant à l'établissement et à la reconnaissance des gouvernements de toutes les nations, à leurs rapports entre elles, ainsi que la relation des principaux événements qui s'y sont produits. La *Doctrine de Monroe* fait l'objet du chapitre XXe : ce n'est pas le moins intéressant.

Aucune question, aucun fait n'a échappé à l'investigation patiente de l'auteur et à l'inventaire admirablement dressé par lui. Les textes manuscrits ont été l'objet de ses soins particuliers et les citations qu'il en a faites sont toujours complètes; les seules abréviations ou analyses ne portent que sur les textes déjà publiés. Pour les uns comme pour les autres, d'ailleurs, les références sont scrupuleusement indiquées.

Les manuscrits consultés commencent avec les plus anciennes archives du département d'Etat et s'arrêtent au 1er juillet 1901. A partir de cette date, ils ne sont mis à contribution « que dans l'examen des questions spéciales ou des événements d'une importance exceptionnelle. Mais l'examen des sources imprimées a été régulièrement poursuivi jusqu'au moment de l'impression ».

En résumé, l'œuvre que le savant écrivain vient d'achever aura une portée considérable. C'est un véritable répertoire de droit international public et privé, de doctrine et de jurisprudence, et d'histoire diplomatique. On peut dire qu'il constitue une mine inépuisable de documents et de faits, dont la valeur intrinsèque est encore augmentée par une méthode de classification et d'exposition vraiment parfaite. Les recherches y seront aisées et toujours probantes, aussi bien pour le simple curieux que pour le jurisconsulte, le diplomate et l'historien.

Léon Adam.

La guerre féodale de Genève et l'établissement de la Commune (1285-1320), par Francis de Crue. — in-8° de 189 pages avec 7 planches hors texte et 4 gravures. Genève, Kündig édit.; Paris, Picard édit., 1907.

Très curieuse et très intéressante narration des luttes qui ont abouti à la constitution de la commune de Genève, et dont les héros, successivement présentés aux lecteurs, ont été, le comte de Genève, l'évêque de Genève, le comte de Maurienne ou de Savoie, et enfin la communauté des citoyens de Genève. Prise de la Cour de l'île (1287), bombardement de l'Église Saint-Pierre de Genève (1291), victoire des citoyens de Genève à Longemalle (1307), destruction du château du comte de Genève (1320) : tels sont les quatre faits importants de cette lutte féodale, qui donna le succès définitif aux deux anciens alliés : la commune, devenue république souveraine, et le comte de Savoie.

Ces événements sont racontés, d'après les documents originaux, dans des pages, où les détails archéologiques s'unissent heureusement avec la peinture des mœurs et de la vie des évêques, des seigneurs féodaux et des bourgeois à cette période si tourmentée du moyen âge.

Léon Adam.

La marquise de Boufflers et son fils le chevalier de Boufflers, par Gaston MAUGRAS. Paris, Plon-Nourrit, 1907, in-8°.

M. Gaston Maugras vient de consacrer un troisième et dernier volume à la marquise de Boufflers, à sa famille, et à ses amis. Avec le talent que l'on sait, l'évocateur subtil des dernières années du dix-huitième siècle ressuscite la société spirituelle, frivole et galante, qui après l'effritement de la cour de Lunéville, essaya de reconstituer en Lorraine et ailleurs des centres d'esprit et de plaisir.

Société singulière que celle dont nous voyons ici l'image. Habile aux jeux d'esprit, aux antithèses ingénieuses, n'a-t-elle pas inventé ce dernier trait, le vice vertueux? Elle nous présente des amants fidèles, et les propose en exemple aux maris inconstants. Elle s'attendrit sur tel grand seigneur, sur telle grande dame, qui, tout en frustrant leurs créanciers le plus malhonnêtement du monde, se privent du nécessaire pour soulager leurs amis... Que dis-je! Elle applaudit au joueur qui aide discrètement le sort. Le jeu n'est-il point l'un des fournisseurs habituels de la Charité?

Ainsi les survivants de la Cour du roi Stanislas continuent, sous des cheveux blancs, à chanter les airs de leur jeunesse. La Révolution fait tomber les premières têtes : ils n'ont pas compris qu'en substituant des plaisirs ou même des devoirs de fantaisie à leurs vrais devoirs privés et publics, ils ont déchaîné l'orage qui s'abat aujourd'hui sur eux.

A. DE PITTEURS.

De l'Histoire diplomatique des Roumains (1821-1859). Règne de Michel Sturdza, prince régnant de Moldavie (1834-1849), précédé d'un exposé historique des événements de 1821 à 1834 et suivi d'un aperçu historique sur les événements de 1849 à 1859, d'actes et documents diplomatiques inédits par Alexandre A. C. STURDZA. Ouvrage enrichi de 3 héliogravures, 2 phototypies, 68 illustrations, portraits, fac-similés d'autographes et de sceaux. Paris, Plon-Nourrit et Cie., imp.-édit., 1907. Grand in-8°, 1 vol.

Ce très bel ouvrage ne plaira pas seulement aux bibliophiles par le luxe de son format et de son papier, la perfection de sa typographie, la richesse et la variété de son iconographie, il intéressera et instruira les curieux, ou les ignorants encore plus nombreux, de l'histoire aussi peu connue qu'agitée de la péninsule des Balkans pendant ce second tiers du dix-neuvième siècle, au cours duquel se jouait pour les principautés danubiennes la partie dont nous voyons aujourd'hui se développer les solutions. Question d'Orient dans le passé et à l'époque, politique européenne, guerres, négociations diplomatiques, traités, influences contradictoires, répercussions d'événements divers nous sont exposés, non sans une abondante et précieuse documentation. Sur ce vaste fond se détache la grande et noble figure de Michel Sturdza; et l'étude de son œuvre bienfaisante nous fait connaître jusque dans ses moindres détails la Moldavie de cette période, ses mœurs, son agriculture, comme ses finances, sa législation — bref toute son économie politique, rurale et sociale. On se sent, au terme de cette lecture, sérieusement maître du sujet traité, ce dont on ne peut toujours avoir conscience en fermant un volume.

C'est un véritable monument que l'auteur vient d'élever à la mémoire de sa race et de son illustre aïeul, proclamé à juste titre par ses concitoyens : *Père* et *bienfaiteur de la patrie.*

B.

Paris en 1814 : **Journal inédit de Mme de Marigny**, augmenté du **Journal de T. R. Underwood**, publié avec introduction et notes par J. Ladreit de Lacharrière, avec préface de M. Henri Houssaye. — Paris, Émile-Paul, 1907; in-8 carré de vi-400 pages.

« Dans son *1814*, le dernier écrivain qu'a tenté cette époque, M. Henri Houssaye, nous fait assister aux suprêmes efforts d'un régime expirant, aux horreurs de l'invasion étrangère, à l'explosion de toutes les douleurs, de toutes les joies, par quoi se traduisit l'agonie de la France impériale. Mais l'étendue du sujet n'a pas permis à l'historien de suivre, dans tous ses détails et jour par jour, la vie de la capitale... Aussi a-t-il semblé intéressant, non pas de compléter cette œuvre, complète et définitive, mais de lui apporter, pour ainsi dire, une nouvelle confirmation... »

L'espoir que formule ainsi, modestement, dans son introduction, M. Ladreit de Lacharrière, il le réalise pleinement. Aussi doit-on le remercier d'abord de sa publication très intéressante et le féliciter ensuite d'avoir fait œuvre d'excellent historien en la rehaussant de notices précieuses et d'une annotation très complète.

Le *Journal* de Mme de Marigny, sœur de Chateaubriand, est fort court. Au point de vue de la stricte vérité historique, il apparaît plutôt négligeable; mais il est fort utile cependant pour bien connaître l'état d'esprit de nombreux Français restés fidèles aux anciennes traditions au point de dédaigner le présent, de méconnaître toujours une évolution, sans doute trop brutale, mais inévitable, de considérer comme un bienfait l'envahissement du sol français par les armées étrangères et comme une délivrance la reddition de Paris en 1814. Lorsque l'ennemi pénétra dans la capitale, le cri de Mme de Marigny fut : « Vivent les alliés qui nous rendent nos Princes! », et toute la politique peut se trouver résumée dans ces lignes qu'elle rédigeait à la date du 15 avril : « On m'avait proposé d'aller voir arriver l'empereur d'Autriche; mais je n'ai de force et de courage que pour les Bourbons. Ce prince, d'ailleurs, m'est fort indifférent; il est sans caractère et sans esprit; s'il n'avait pas donné sa fille à l'usurpateur, il y a longtemps que nos maux seraient finis. »

A la même date, un anglais écrivait : « C'était à qui couvrirait les murailles de placards remplis d'outrages contre un homme qu'on avait cessé de craindre, et de protestations de dévouement à des princes que, pendant vingt-cinq ans, on avait oubliés dans l'exil ». Ces lignes sont prises, un peu au hasard, dans le *Journal* de Thomas-Richard Underwood, prisonnier anglais, que M. de Lacharrière a eu l'heureuse idée de publier comme suite aux réflexions de Mme de Marigny, qui, avec tant d'autres sans doute, n'avait pas tout à fait oublié les princes pendant l'épopée napoléonienne. Ce journal d'Underwood est très intéressant : on peut même lui accorder l'attrait de la nouveauté; car, publié en 1825 en Angleterre, puis, en France, dans la *Revue Britannique*, il était devenu presqu'aussi ignoré qu'un document inédit. Le récit de ce spectateur impartial, indifférent même, a son

charme aussi; il possède, en outre, le grand mérite de suivre la vérité de plus près.

A notre humble avis, le *Journal* de Mme de Marigny doit être considéré comme une intéressante curiosité, celui d'Underwood comme un document de réelle valeur. D'ailleurs, l'un et l'autre se complètent. En les réunissant, M. de Lacharrière apporte à notre histoire une importante contribution.

Maurice Boutry.

National labor Federations in the United States, by William Kirk, Ph. D., Instructor in Political Economy in Brown University. Baltimore, The Johns Hopkins Press, Published montly, septembre-octobre 1906.

Cette monographie, dit l'auteur dans sa préface, a son origine dans l'étude de certaines phases du trade-unionisme américain, étude entreprise par le séminaire économique de l'Université John Hopkins. L'auteur a puisé aux sources documentaires les plus complètes, auxquelles se sont ajoutées ses observations personnelles et ses « interviews » auprès des personnages les plus compétents de Washington, Chicago, Saint-Louis et Douver, dans les questions ouvrières.

« La Trade-Union a toujours été et demeure encore la forme dominante de l'organisation du travail aux États-Unis ». Les associations de travail s'y répartissent en deux grandes classes : « général fédérations » et « industrial fédérations ». Les premières comprennent les travailleurs de tous métiers. Les secondes se subdivisent en deux sortes : « trades councils » et « industrial unions » proprement dites. Les « trades councils » sont la forme préférée de la fédération industrielle, lorsque les intérêts d'un métier distinct sont assez importants pour lui assurer une existence à part. Il est, au contraire, des industries dans lesquelles « les intérêts de l'artisan sont tellement identifiés avec ceux de ses compagnons de travail dans la même industrie », que l'organisation par métiers devient subordonnée à l'organisation par industrie ou disparaît complètement. Dans ces industries l' « industrial union » est la forme de fédération ordinairement adoptée.

D'où la division du volume en trois parties : « général labor Fédérations, trades councils, industrial unions », dans chacune desquelles l'auteur nous présente l'*histoire*, l'*organisation*, et le *fonctionnement*, de ces différents genres d'associations.

Le livre de M. William Kirk est une nouvelle et fort intéressante étude de la question ouvrière dans l'Amérique du Nord.

Léon Adam.

Les questions actuelles de politique étrangère en Europe. Paris, P. Alcan, 1907, in-12.

C'est une très heureuse pensée qu'a eue la Société des Anciens Élèves de l'École libre des Sciences politiques d'organiser des Conférences sur les sujets les plus importants et, comme on dit, les plus actuels de politique étrangère. Le succès ayant suivi; il fallait le compléter par la publication des Conférences; et il appartenait bien à M. Ribot d'en développer le programme et le but.

L'histoire se fait tous les jours, et, si la diplomatie n'est pas maîtresse des événements, elle les prépare souvent et les dirige. Mais pour traiter les questions étrangères, comme toutes autres, il faut les connaître; et il n'est pas d'autre moyen que d'avoir des hommes compétents qui les enseignent.

Sous ce rapport, le choix des conférenciers a été vraiment supérieur : M. Robert de Caix a exposé la politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, et il a été complété par quelques paroles de M. René Millet; M. André Tardieu a traité de la politique extérieure de l'Allemagne; M. G.-Louis Jaray de la question de l'Autriche-Hongrie; la question russe a été exposée par M. An. Leroy-Beaulieu et par M. René Henry; enfin, la difficile matière de la Macédoine et des Balkans a trouvé dans M. René Pinon un observateur aussi sagace qu'averti, appuyé encore par une éloquente allocution de M. Vandal.

On ne s'attend pas à ce que nous fassions l'analyse de ces conférences, qui sont elles-mêmes des résumés très serrés et très précis. Il faut les étudier et les rapprocher des excellents articles, signés de quelques-uns des mêmes collaborateurs, que publie chaque quinzaine la revue, très informée et très vivante, qui est intitulée : *Questions diplomatiques et coloniales*. Il y a là des considérations et des faits que l'on ne trouverait pas ailleurs et que notre ignorance habituelle de ce qui se passe en dehors de nous aurait tort de négliger. Ce que la *Revue d'histoire diplomatique* essaye de faire pour le passé, la Société des Anciens Élèves de l'École des Sciences politiques et ses distingués adhérents l'a réalisé pour le présent; et nous espérons qu'elle poursuivra sans se lasser une œuvre si intéressante et si utile.

G. Baguenault de Puchesse.

La Conférence d'Algésiras, *15 janvier-7 avril 1906*, par M. André Tardieu. Paris, Alcan, 1907, in-8°. — **Les dernières années de l'Ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron**, *1874-1877*, par M. André Dreux. Paris, Plon, 1907, in-8°.

Deux livres que le lecteur est tenté de rapprocher : ils contiennent l'histoire diplomatique de deux crises, les plus graves, de la politique extérieure de la France. Trente années, à peu près, séparent ces périodes de patriotique inquiétude, où les rapports entre la Francce et l'Allemagne parurent si compromis. Les temps n'étaient plus les mêmes; les hommes s'étaient succédé : l'état politique de l'Europe s'était modifié par des combinaisons nouvelles. Et cependant, les causes profondes du conflit restaient identiques. Elles sortent de la guerre de 1870, de la victoire de la Prusse, de ce fait que la France vaincue est demeurée quand même opposée à l'Allemagne. Rivale terrassée, soupçonnée de couver des revanches, soit lorsqu'elle travaille à rétablir son état militaire, soit lorsqu'elle aboutit à nouer par des accords diplomatiques des relations nouvelles avec les États voisins, on dirait qu'une surveillance inlassable, guette constamment la France, comme si le procès était toujours susceptible d'appel.

Certes, il existe de profondes différences entre la crise de 1875, dont le récit constitue la partie la plus importante du livre de M. Dreux, et la crise de 1905-1906, à laquelle est consacrée l'étude définitive de M. André Tardieu. En 1874-75, M. de Bismark, violemment engagé dans la lutte contre le

centre catholique — Kulturkampf — se plaignit, où feignit de se plaindre de l'appui que ses adversaires trouvaient parmi les catholiques français. Il prenait texte de certains mandements épiscopaux et de quelques articles de journaux. Il demandait des poursuites contre les évêques et les journalistes. Le duc Decazes, alors ministre des Affaires étrangères, déploya autant de fermeté que de prudence; et la tension parut diminuer. Un nouvel incident prit bientôt une extrême gravité. La France poursuivait la réforme de ses institutions militaires et la réorganisation de son armée : le 12 mars 1875, l'Assemblée nationale votait la création d'un quatrième bataillon par régiment d'infanterie. Cette mesure avait principalement pour objet de dégager l'encombrement des grades inférieurs, et l'effectif de guerre français n'était pas accru de plus de 28,000 hommes. La presse allemande jugea qu'il y avait là un symptôme certain d'attaque prochaine : elle fit ressortir que l'augmentation de l'effectif était de 144,000 hommes (144 bataillons à 1,000 hommes chacun). Le 8 avril, la *Post* publiait un article célèbre intitulé : « La guerre est-elle en perspective? », et concluait par l'affirmative. Elle notait même comme signe menaçant l'entrevue à Venise du roi d'Italie et de l'empereur d'Autriche, et paraissait faire allusion à on ne sait quel cauchemar de coalition. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* accentua la note pessimiste. Il semblait que le gouvernement français eût à redouter quelque mise en demeure, plus ou moins déguisée, de désarmer. M. de Gontaut, M. le duc Decazes recueillaient dans des conversations des symptômes alarmants. Leur prudence, leur habileté, leur franchise devaient encore détourner l'orage.

L'ambassadeur, avec autant de dignité que de franchise, allant au-devant de questions, qui auraient pu, si on les avait attendues, se formuler en ultimatum, donna la portée exacte des projets militaires incriminés. L'entretien, dans de telles conditions, tournait à son profit, et amenait l'interlocuteur sur un terrain nettement défavorable. A ce point du débat, l'Europe elle-même fut prise à témoin. Qui donc avait dit qu'il n'y avait plus d'Europe? Jamais conférence réunie, diplomates assemblés, ne furent plus à propos et plus complètement saisis d'un litige. Le duc Decazes communiqua à tous les représentants de la France à l'étranger le rapport de M. de Gontaut sur sa conversation avec M. de Radowitz, où s'étalait la théorie prussienne de l'attaque préventive. Le *Times*, par l'article resté fameux de M. de Blowitz, donna l'avis de l'Angleterre, et lord Derby porta à notre chargé d'affaires M. Gavard, les plus précieuses assurances de paix. Le général Le Flô, à Pétersbourg, faisait appel au tzar. Le tzar vint à Berlin en visite chez l'Empereur son oncle. Son attitude fut décisive. L'horizon s'éclaircit; la paix, la nécessité de la paix s'affirma. Il ne subsista que l'hostilité inévitable du tout-puissant chancelier contre l'ambassadeur de France, et sa rancune qui ne désarma pas.

— En 1904 étaient intervenues entre la France et l'Angleterre (8 avril 1904), entre la France et l'Espagne (3 octobre 1904) des conventions sous forme de déclarations, et portant le titre d' « accords ». La convention passée entre la France et l'Angleterre, ressemblant à ces transactions que les plaideurs consentent après des années de débats pour éviter le pire, réglait entre autres les rapports des deux pays en Égypte et au Maroc. La France a un intérêt de premier ordre à la sécurité de sa frontière algérienne, que borde le Maroc sur une longue étendue. La France, comme on l'a si bien dit, ne

peut pas ne pas avoir une politique marocaine. A plusieurs reprises, les intérêts de cette politique avaient paru opposés aux intérêts anglais, et même aux intérêts espagnols. L'accord du 8 avril 1904 mettait un terme à toute compétition ultérieure entre la France et l'Angleterre sur ce point particulier. La légitimité de l'influence de la France était reconnue par l'Angleterre, et toutes choses d'ailleurs demeurant intactes, le rôle moral de la France était dégagé et la carrière ouverte à des effets qui devaient profiter à la civilisation, plus qu'à la France. L'accord avec l'Espagne, du mois d'octobre suivant, qu'il fut ou non complété par des traités secrets, comme on a pu le soutenir, concourait au même but. L'Allemagne soudain y vit, ou feignit d'y voir, une menace pour sa sécurité en Europe et une prétention insupportable de la France à la domination exclusive, au Maroc. On parla de l'isolement de l'Allemagne et de la « tunisification » du Maroc; on prit texte du fait que les accords franco-anglais et franco-espagnols avaient été passés sans le concours de l'Allemagne et que les intérêts allemands au Maroc couraient des dangers. L'Empereur fit à Tanger une visite sensationnelle et insista dans son discours sur l'indépendance du Maroc. Le sultan, soufflé par le ministre d'Allemagne, comte de Tattenbach, proposa la réunion d'une Conférence Internationale pour étudier les réformes projetées. Le ministre des Affaires Étrangères de France, M. Delcassé, se retire, M. Rouvier lui succède, et l'ambassadeur d'Allemagne prince de Radolin, lui laisse entendre au cours d'une conversation que « l'Allemagne est derrière le Maroc avec toutes ses forces ». En même temps, le prince de Bülow indiquait que les droits et les intérêts de la France seraient reconnus facilement par l'Allemagne, si la France acceptait le principe de la Conférence. Ce sont les bases de l'accord signé avec l'Allemagne. La Conférence comprend les représentants de toutes les puissances signataires de la convention de Madrid (1880) et se réunit à Algésiras.

Tel est le prologue net, complet, fortement documenté, du livre de M. Tardieu. L'auteur nous donne ensuite, jour par jour, le récit des négociations à Algésiras et au dehors. L'action s'étend singulièrement; elle dépasse le cadre des questions que doit simplement trancher la conférence; elle brise le cadre étroit comme la petite ville espagnole. Elle s'étend à toutes les capitales Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Madrid, Paris, Londres, New-York. Les premiers ministres, les souverains, les chefs d'État interviennent; un des chapitres du livre porte ce titre : *la semaine des chefs d'État*. Les desseins politiques se déroulent cauteleux ou brusques, avec leurs auxiliaires ordinaires, la grande presse, ses publications inattendues, ses indiscrétions calculées. C'est la dépêche de l'agence Wolff. Ce sont les articles du *Temps*, les publications des circulaires russes. C'est le développement de cette grave affaire où parurent renaître les sombres jours de 1875. On peut se demander si réellement l'Allemagne aurait poussé les choses à bout, et déchaîné sur l'Europe le fléau de la guerre. Mais il est démontré par le livre de M. Tardieu que la fermeté conciliante de la France, ralliant l'Espagne à sa politique, nettement soutenue par la Russie et l'Angleterre, amena la conclusion d'un accord dans des conditions telles, qu'une rupture eût paru au monde entier une injustifiable agression. L'Italie, si noblement représentée par M. le marquis Visconti-Venosta, eut ainsi la possibilité, sans méconnaître les engagements de la Triple-Alliance, de respecter des traités signés avec la France. Son attitude démontra nettement qu'elle

ne suivrait pas une politique extrême. L'Autriche eut la bonne fortune de trouver la formule transactionnelle. Ce fut comme le développement des éléments déjà manifestés en 1875. La détermination de l'Allemagne à une guerre fut peut-être moins certaine : l'attitude de l'Europe fut encore plus opposée à un conflit contre le droit.

Le livre de M. Tardieu constitue une des plus fortes et plus complètes monographies que possèdent les bibliothèques d'histoire diplomatique. Le style et la forme sont égaux à la documentation, à la précision, à l'étendue de l'information. L'auteur a recueilli lui-même les plus précieux entretiens. Il a eu l'heureuse chance d'une critique qui complète son livre. La presse allemande, lors de la publication de l'ouvrage, releva en le prenant de haut, certaines affirmations de M. Tardieu, qui ne mettaient point la diplomatie allemande en très bonne posture au point de vue de la sincérité de telle ou telle allégation : M. Tardieu répondit par la lettre publiée par le journal le *Temps*. Il n'y eut, il ne pouvait y avoir aucune réplique.

F. DE SAINT-CHARLES.

Collectanea Anglo-Premonstratensia, Documents drawn from the original Register of the Order, now in the Bodleian library, Oxford, and the transcript of another Register in the Britsh Museum, arranged and edited for the Royal Historical Society, by Francis A. Gasquet, abbot president of the english Benedictines. Londres, 1904 et 1906, 3 vol. petit in-4°, de XXXVI-264, XXVII-267 et VIII-259 pages.

Cette publication, que nous adresse la *Royal Historical Society*, sort un peu du cadre de cette Revue; nous n'en croyons pas moins utile d'en donner ici un aperçu.

Les documents qui la composent, proviennent de deux sources, qui sont : 1° une copie, exécutée vers 1733, par le célèbre antiquaire Francis Peck, d'un registre original ou *Registrum Premonstratense*, aujourd'hui perdu; cette copie est actuellement le ms. Add. 4934 du Musée britannique; 2° le registre original des actes de Richard Redman, visiteur de l'ordre de Prémontré, à la fin du quinzième siècle; ce précieux volume est conservé à la Bodléienne, d'Oxford, fonds Ashmole, n° 1519. Ce sont les éléments combinés de ces deux registres, qui forment les trois volumes des *Collectanea*.

Qu'il faille considérer l'original de la copie de Peck et le manuscrit d'Oxford comme deux parties d'un seul et même registre, œuvre de Redman ou de ses secrétaires, c'est ce qui semble fort probable au P. Gasquet. Ce Redman était autant que nous pouvons en juger aujourd'hui, un homme particulièrement actif et énergique; admis dans l'ordre de Prémontré à une date encore indéterminée, il devint, en 1459, abbé de Shap, près Levens, maison importante du comté de Westmoreland, au diocèse de Carlisle, évêque de S. Asaph en 1471, transféré à Exeter en 1496, puis à Ely en 1501; il avait été nommé en 1478, par l'abbé de Prémontré, son vicaire en Angleterre, et exerça ces fonctions conjointement avec l'épiscopat, jusqu'à sa mort, survenue en 1505.

Le P. Gasquet a divisé les documents de son recueil en deux catégories principales : *Generalia* et *Specialia*. Le groupe des *Generalia*, qui compose le premier volume, comprend les textes concernant l'administration générale

de l'Ordre en Angleterre; les documents de ce premier groupe sont répartis eux-mêmes, d'après leur sujet ou leur nature, en six séries distinctes, qui portent les titres suivants : Relations entre Prémontré et les maisons anglaises; Élections; Chapitres généraux; Visites; Formules de lettres et citations; Miscellanées.

Dans la catégorie des *Specialia*, qui forme les tomes II et III de l'ouvrage, on trouvera les textes relatifs, exclusivement ou à peu près, à l'une ou l'autre des maisons, au nombre de trente-cinq, que l'Ordre de Prémontré possédait en Angleterre; ces documents sont classés en autant de séries qu'il y a d'établissements représentés dans le Recueil: de là, autant de petits dossiers, rangés dans l'ordre alphabétique des établissements auxquels ils se rapportent (t. II, lettres A-I; t. III, lettres L-W); dans chaque dossier, les textes se suivent dans leur ordre chronologique. Telle est l'économie générale de ces *Collectanea*, aussi simple que rationnelle.

Au point de vue de leur nature, les pièces de la catégorie des *Specialia* peuvent être distinguées en lettres, listes de chanoines, procès-verbaux de visites; le commissaire de l'abbé de Prémontré en Angleterre devait passer l'inspection des établissements de sa vaste circonscription tous les trois ans, et les procès-verbaux de visites, si intéressants pour l'histoire des mœurs, sont plus nombreux ici que toute espèce de documents.

En tête du dossier particulier à chaque maison, le P. Gasquet, complétant, avec l'aide du P. Birt, les données des registres de Redman par des indications puisées aux sources les plus diverses, a dressé la liste des abbés de cet établissement : tentative nouvelle et heureuse, qui ajoute encore à la valeur de sa publication.

Les documents de tous genres, réunis dans ces trois volumes au nombre de 676, embrassent une période de deux cents ans environ, depuis le début du quatorzième siècle jusqu'aux premières années du seizième; ils constituent un recueil des plus précieux pour l'histoire de la vie monastique en Angleterre pendant le dernier quart du quinzième siècle et le commencement du seizième, c'est-à-dire à la veille de la Réforme.

Le troisième volume se termine par un bon index, qui porte sur tout l'ensemble de l'ouvrage.

L. A.

Vingt-cinq ans de civilisation au Congo, par Alexandre Halot. Bruxelles, 1907, in-8°.

Tout le monde parle aujourd'hui du Congo, et particulièrement du Congo Belge. Il est certain que Léopold II a été le grand initiateur et qu'il a, en moins d'un quart de siècle, transformé ce pays, en le dotant de tous les instruments de la civilisation. Régime législatif, régime foncier, régime économique; voies pluviales et voies ferrées : il a tout organisé et fait la preuve du succès.

C'est ce tableau que M. Halot, bien placé pour l'observer, a retracé avec beaucoup de compétence en quelques pages agréables, qui mettent au courant de ce qu'il faut savoir sur le Congo.

G. B. de P.

La storia di Venezia nella vita privata, par POMPEO MOLMENTI, 1905-1906, BERGAME, 3 vol. in-4°.

Sans remonter à nos ancêtres intellectuels les Latins, on semble oublier qu'à leur tour, les Italiens ont été nos initiateurs, nos modèles et nos maîtres en littérature, en art et plus encore en diplomatie, cette science si parfaitement adéquate à la subtile complexité de la nature italienne, comme aussi à cette possession de soi-même, à cet esprit pratique et froidement calculateur, que les fils de Machiavel dissimulent, inconsciemment peut-être, sous des dehors d'expansive et sonore exubérance.

Il est vrai, pendant un laps de temps assez long, l'Italie n'a, dans l'ordre littéraire, presque rien produit qui mérità d'être connu hors de ses frontières linguistiques. Il en va autrement aujourd'hui et, dans une série d'articles aussi remarqués que remarquables, publiés par *Le Journal*, M. Hanotaux, avec cette connaisance du milieu et cette lucidité de vision dont il a le secret, nous a montré la vieille « Œnotise » en pleine « crise de croissance », on pourrait même dire de « rénovation ».

Cette rénovation, si elle produit des effets d'ensemble se répercutant sur toutes les branches de l'activité humaine, la composition d'écrits de valeur y tient sa large et forte place. Cependant, chez nous, on ne s'attache guère qu'aux œuvres d'imagination. Si donc, dans cet ordre d'idées, nous prônons à juste titre les d'Annunio, les Fogadzaro, les Matilde Serrao et les Grazia Deledda, nous ne connaissons pas même toujours de nom les auteurs italiens qui, sans pédantisme et bien souvent avec un véritable charme, se consacrent au genre sérieux sous ses diverses formes. Il a, dès lors, semblé opportun de combler cette lacune; et la sélection sera d'autant plus facile, que si la production est abondante et variée, cette sélection n'a pas été tentée pour la *Revue d'histoire diplomatique*. Quelques rares exceptions peuvent seules être citées. Aussi ne sera-t-on point surpris si nous analysons des ouvrages qui, tous, ne sont pas de publication absolument récente, puisque, pour nos lecteurs, du moins pour la très grande majorité d'entre eux, ces ouvrages seront nouveaux quand même.

C'est ainsi que nous parlerons tout d'abord de la réédition actuellement en cours de *la Storia di Venezia nella vita privata*, de Pompeo Molmenti, évocateur incomparable du prestigieux passé de cette Venise dont il est le fils respectueux et l'admirateur passionné. Ce beau livre ne peut manquer d'intéresser vivement tous ceux qui ne se contentant pas, dans l'histoire, du récit solennel, majestueux et compassé des grands événements, aiment à pénétrer l'intimité de la vie privée du peuple, seule façon d'en connaître le véritable caractère. Aussi bien, étant donné que si l'Italie a vu naître la diplomatie, Venise en a été l'école privilégiée : étudier les mœurs et coutumes des citoyens de la « Sérénissime », c'est étudier la manière de vivre des gens les plus diplomates qui aient jamais existé.

L'ouvrage de Molmenti en est à sa quatrième édition, laquelle est abondamment pourvue d'illustrations magnifiques, choisies avec un tel soin, une telle connaissance du sujet traité, que, fût-il ignorant de la langue italienne, un homme même médiocrement averti acquerrait, rien qu'en regardant ces « images », une très juste idée de l'évolution de Venise depuis ses humbles et marécageux débuts jusqu'à son apogée suivie d'une chûte irréparable.

Encore qu'avec la plupart des exégètes contemporaines l'auteur juge

arbitraire l'ancienne délimitation de périodes chronologiques, notamment celle du moyen âge, lequel avait pris fin bien avant la chute de Constantinople, Molmenti nous avertit pourtant qu'il a suivi cette délimitation, parce qu'il lui a paru qu'ainsi l'on aurait mieux sous les yeux, comme en trois tableaux, l'évolution de toute la vie vénitienne.

Ce qui ajoute au charme du récit ce sont les citations fréquentes empruntées aux écrivains du temps, prosateurs, poètes, législateurs, administrateurs, épistoliers, érudits, historiens, voyageurs. Nous allons, choisir parmi les treize chapitres consacrés à « La Splendeur » de la Sérénissime, ceux qui se rapprochent le plus du sujet habituel de nos études, et encore faudra-t-il nous limiter à un résumé.

Parmi ces chapitres le quatrième traitant « des Lois » doit tout d'abord appeler notre attention ; car il nous révèle l'existence d'une législation maritime entre autres le *capitolo nautico* du doge Piètro Ziani (1227) et même d'accords *conventionnels internationaux* sur cette matière. Ainsi, tandis que par la *compagnie de navire* on voyait se former de véritables contrats entre le propriétaire du navire, le capitaine, le subrécargue et d'autres individus faisant partie de l'équipage, un traité de 1167 avec le prince d'Antioche, un autre de 1201 avec le roi d'Arménie fournissent l'incontestable preuve que Venise suivait dès alors des principes fixes en matière « nautique et mercantile », principes qu'elle faisait prévaloir dans ses accords avec les potentats étrangers. Bien plus, et c'est là un fait aussi important que peu connu, le barbare droit d'épaves (*jus naufragii*), si longtemps maintenu ailleurs, était sous des peines sévères, abrogé dès 1196 sur toute la longueur des côtes vénitiennes.

Favorisés par cette législation, si en avant de celle des autres peuples, comme aussi par la prudence très avertie de ses négociateurs diplomatiques, le « commerce et la navigation » devaient nécessairement prospérer, ainsi que nous le montre le chapitre VI. En effet, dit le naïf Martin du Canal, écrivant en vieux français comme Marco Polo, Venise était « plus belle et plus plaisante dou siècle, ploine de biante et de tos biens », car « les marchandises corent par cele noble Cité, com fait l'eive des fontaines. » Tels les habitants de l'étroite péninsule d'Agadir (Cadix), que Strabon montre plus souvent sur leurs navires qu'en leurs maisons, les Vénitiens, vivants dans la mer, devaient s'adonner au commerce et y réussir, grâce à cet esprit à la fois si naturellement entreprenant et plein de malice, qui, par exemple, les avait, au moyen d'une ruse subtile, mis en possession des reliques de saint Marc[1] Les « Vénitiens » dit l'auteur, « portaient à Constantinople du bois, du fer brut et travaillé, des céréales, des étoffes, de la laine, de la viande, du sel, et en tiraient des marchandises infiniment plus précieuses... Les maisons de Venise recevaient aussi de leurs correspondants grecs, et à crédit, des chargements de haute valeur qu'elles revendaient à leurs risques et périls soit en Italie soit ailleurs. » D'orient encore on tirait ces menues « galanteries », si fort recherchées dans l'ouest européen et plus particulièrement en France... Aussi, dès le neuvième siècle, Venise était-elle parvenue à un tel degré de puissance, que le poète latinisant Guillaume de Pouille, chantre de la guerre normande, fut prodigue de louanges à la cité des lagunes.

[1] Voir le récit du larcin pieux de ces reliques dans notre travail sur les Doges Ziani (*Revue d'Histoire diplomatique* de 1906, nos 2 et 3).

Mais, aux douzième et treizième siècles, c'est une série presque ininterrompue de conventions commerciales et même, pourrait-on dire, tout à la fois consulaires, avec l'empereur grec, l'empereur d'Allemagne, les Angevins, les Suèves, le Soudan d'Egypte, celui d'Alep, le Than de Tartonie, le roi d'Arménie et maints autres seigneurs.

Aussi bien, Venise a-t-elle peut-être quelque droit à revendiquer comme sienne la « prévoyante » institution des consuls. Toujours est-il que dès 1117, Théophile Zeno était premier consul vénitien en Syrie. Ces consuls tenaient directement la place du Doge, commissionnaient des vice-consuls ou *vice domini*, percevaient certaines taxes sur les marchandises, veillaient au bien-être de la colonie, et la défendaient au besoin contre tout abus ou avanie.

Si nous avons signalé particulièrement cette matière « consulaire » comme rentrant de façon très directe dans notre « spécialité », c'est dans le texte même que l'on doit lire tout ce qui se rapporte à l'organisation de l'art « de commerce et marchandise », comme encore au trafic maritime que, « l'habile manège et l'esprit délié des Vénitiens » portèrent à ce rare degré de perfection et de prospérité qui fit l'incomparable opulence de la République; mais ce qu'il faut lire aussi, ce sont les vers pleins de joliesse où un poète anonyme du commencement de 1400 dépeint le concours extraordinaire d'étrangers qui affluaient en la « franche » Venise, « couronne du monde, dame de la mer, de la plaine et des monts », et plus encore la description des fêtes qui accueillaient les capitaines marins au retour de leurs longues pérégrinations. En effet, sans parler du fameux Marco Polo, ni des frères Cabat, ces derniers postérieurs à l'époque ici étudiée, nombreux étaient les hardis navigateurs qui voyageaient sous le pavillon de saint Marc. Tel, en 1431, Pietro Quicini qui subit un terrible naufrage dans les mers polaires, perd son navire, traverse toute la Scandinavie du nord au sud et rentre enfin à Venise. Tels encore, en 1445, Alvise dalà de Morto qui, à vingt-trois ans, écrivait la relation d'un voyage au cours duquel il découvrait les îles du Cap Vert; Caterino Zeno (1471), qui pénètre en Perse : tels enfin certains artistes aventureux, Francesco Brancaleone (1431) et Bencini (1482), qui séjournèrent à la Cour du Négus et décorèrent avec leur pinceau diverses églises d'Abyssinie.

Les finances, l'économie sociale, le régime des monnaies sont exposés avec détail et clarté dans le chapitre VII. On y apprend notamment que pour la première fois en 1164, l'Etat fit appel au crédit des particuliers afin de subvenir aux besoins de la République. Gagé par les revenus des marchés, un prêt volontaire de 1500 marcs d'argent fut alors consenti par divers patriciens avec amortissement en onze ans, à la suite de quoi ces sortes d'affaires entrèrent dans les habitudes du Trésor Public qui eut sa *Chambre des Prêts* et successivement les *monts vieux, neufs* et *très nouveaux*, chacun correspondant à certaines dettes, lesquelles, comme partout ailleurs en ces temps-là, furent l'objet de mesures arbitraires, suppression, déduction des intérêts et autres opérations plus ou moins forcées, quoique moins éhontées qu'en d'autres pays.

Que la lettre de change ait été inventée par les Toscans ou par les Génois, il est du moins avéré que, dès le treizième siècle, l'usage en était si répandu à Venise, que le gouvernement y recourait pour fournir de capitaux ses représentants à l'étranger.

Enfin, la circulation monétaire était scrupuleusement réglementée à leur

égard ; et, au neuvième siècle, Venise frappait monnaie, encore que les types proprement vénitiens, c'est-à-dire ne mentionnant plus l'empereur « romain » datent seulement du doge Vital Michiel (1156-1172). Quoiqu'il en soit, sous le nom d'abord de *ducat*, (de *ducatus* duché) puis de *zecchino* (de *zecca* voulant dire en italien hôtel des monnaies) la pièce d'or vénitienne, fort belle et d'excellent aloi, eut cours, accréditée de la Méditerranée à la Chine.

Si nous ne devions nous borner, nous parlerions maintenant des grands et des citoyens, des exercices guerriers des jeux et des fêtes, des vêtements, des costumes, des beaux-arts et de la culture intellectuelle, sujets des plus attrayants et traités avec une rare maîtrise. Nous terminerons le résumé de ce premier volume par un tableau très abrégé de l'organisation des corporations (*consortine d'arte*), et enfin par quelques lignes concernant les arts industriels.

Pour les diplomates actuels, les corporations sont utiles à connaître en raison du perpétuel recommencement qui, avec les syndicats, nous ramène en arrière, sous une autre étiquette ; et l'on en peut dire autant des arts industriels que ces mêmes diplomates sont appelés à répandre en favorisant les échanges internationaux par des traités pratiques. Sous ce rapport, s'instruire du passé de gens aussi habiles que furent les ouvriers artistes vénitiens doit être fort avantageux, même actuellement qu'il est de notoriété qu'aujourd'hui encore ces ouvriers sont embauchés pour l'étranger.

Qu'on les nomme jurandes, maîtrises ou guildes, si les groupements professionnels du moyen âge et leur organisation sont chose connue, il n'en est pas moins vrai qu'à Venise elles ont, sous le nom générique de *schole*, indiquant le lieu même où se tenaient les assemblées corporatives, exercé une influence et atteint un degré de richesse, de splendeur dont témoignent encore les inestimables chefs-d'œuvre conservés dans de magnifiques édifices, à la *Schola di San Racio* et à celle de *San Giovanni*, tandis que la *Schola della Conita* est devenue musée des Beaux-Arts et la *Schola di San Marco*, avec sa splendide architecture, est aujourd'hui affectée à l'hôpital civil.

Aussi bien sous ce nom générique comprenait-on trois sortes d'associations distinctes. Les unes étaient purement religieuses, tels *les Battudi*, c'est-à-dire les « flagellants », ainsi nommés parce que ses membres se donnaient mutuellement la discipline ; certaines autres avaient pour base le groupement d'après la nationalité, en sorte que l'on connaissait, par exemple, des *schole* de Milanais, d'Albanais, d'Esclavons, se plaçant sous la protection de quelque saint vénéré en leur patrie d'origine. Enfin, dans la troisième catégorie étaient les corporations proprement dites d'arts et métiers, plus connues sous le nom générique de « frairies » (*fraglie* en vénitien). La plus ancienne était celle des *marzeri* (de *merce* marchandise en général) qui existant déjà en 942, se subdivisa avec le progrès des temps en six *colonelles*, depuis les marchands de lainages, fils et rubans inscrits dans la première jusqu'aux colporteurs inscrits dans la troisième et dernière, avec faculté de vendre des entonnoirs, des lunettes et des instruments de musique.

Grand était l'amour de la patrie et l'esprit de solidarité chez les artisans vénitiens, et c'est ce qui fit leur puissance ; à quoi contribua très fort aussi l'intime et permanente ferveur pieuse qui se maintint toujours chez eux, en sorte que les frairies vénitiennes demeurèrent jusqu'à la fin non moins religieuses dans leurs sentiments qu'économiques et sociales dans leur but et leurs résultats.

Sans doute, l'aristocratie dominante avait édicté d'assez dures lois pour assurer à la République la perpétuité exclusive de certaines productions, notamment celle des célèbres verreries, mais elle avait également songé avec sollicitude à garantir la santé des ouvriers. C'est ainsi que dans les statuts de la « cristallerie », il est interdit aux enfants des deux sexes de travailler à l'émeri ou au plombage à chaud. Bien plus, dès 1271, les « frairies » vénitiennes donnaient une application pratique au principe humainement solidaire de prévoyance et de secours mutuel, en décidant que partie de leurs revenus, la plupart du temps très considérables, serait affectée au soulagement des pauvres et des infirmes, lequels étaient visités par les dignitaires de la compagnie.

Les plus délicates applications industrielles de l'art constatent les manifestations de l'antique existence des Vénitiens, lesquels se complaisent à embellir leurs églises, seuls édifices construits avec luxe et splendeur Et ces industries, on a la preuve qu'elles florissaient déjà dès le début du neuvième siècle; car un acte de donation se plaçant entre 803 et 826 parle, pour l'église du Prado, de grillages d'argent, de ciboires, d'images d'or et d'argent, d'étoffes tissues de métaux précieux, d'étoiles, de perles et de cent autres richesses encore. Très éclectiques lorsqu'il s'agissait de s'initier aux secrets d'une technique, les habitants des lagunes appelaient non seulement des maîtres byzantins, mais encore des *magistros de Francia*.

Puisqu'il nous semble impossible de citer tous les arts en lesquels excellèrent les Vénitiens, nous ne pouvons pourtant point négliger de rappeler la supériorité des verriers de Murano, héritiers, continuateurs des anciens et desquels aujourd'hui encore l'on conserve au musée civique d'inestimables œuvres : telles les quatre coupes figurées, dues à l'extraordinaire habileté de main d'un artiste que l'on croit être Angelo Beroriero.

Si la joaillerie, elle aussi, produisit des morceaux d'inestimable mérite, si les riches tissus vénitiens ne le cédaient en rien à ceux de Florence, peut-être sera-t-on surpris du silence gardé concernant la dentelle; mais Molmenti ne s'en occupe pas, sauf erreur de notre part, dans ce premier volume : et cela s'explique, car le renom des points de Venise s'établit seulement au seizième siècle, dont il est parlé dans le second volume, à l'examen duquel nous passons. Il est très juste ce titre « La Splendeur », que Molmenti inscrit en tête de cette seconde partie, alors que la première est intitulée « La Grandeur ». En effet, avec moins d'éclat extérieur, la République fut vraiment grande et forte au temps où elle s'affinait au triple creuset de la guerre, du commerce et de la diplomatie. Et maintenant voici la splendeur éblouissante, incomparable, mais cachant déjà certains symptômes de décadence. En fait, après la chute de Constantinople (1453), la découverte d'une nouvelle route vers les Indes, celle du continent américain, la concurrence des Espagnols et des Portugais, puis des Anglais et des Hollandais, la perte de nombreuses possessions orientales, conquises par les Turcs, portèrent un coup fatal à la prospérité commerciale de la République, en sorte que, non sans quelque raison, notre Joachim du Bellay pouvait leur adresser cette cruelle apostrophe :

« ..... Ces vieux coquz vont espouser la mer
Dont ils sont les maris et le Turc l'adultère ».

Ce n'est point que le découragement paralysât l'esprit d'initiative; car, dès 1504, les Vénitiens songeaient à ouvrir l'isthme de Suez, en proposant au

Soudan d'Égypte de faire avec « grande facilité et brièveté de temps une coupure, laquelle de la mer Rouge aboutirait en droiture à cette mer-ci. » Malheureusement, ce projet tomba dans l'oubli et la République absorbée par ses fastes se prit à considérer avec une cynique indifférence tout ce qui pouvait émouvoir ou intéresser les autres peuples.

Cependant la ville s'embellissait chaque jour davantage et méritait aussi ce qualificatif de « prestigieuse », par quoi nous aimons à la célébrer. L'administration faisait marcher de front les embellissements et le soin de la santé publique. Sansovino sculptait des morceaux incomparables et élevait des palais sans rivaux. Après les splendides primitifs Carpaccio et Bellini, Giorgione, Titien, le Tintoret, Paul Veronèse prodiguaient les trésors de leur palette en des œuvres inestimables et l'art s'associant plus intimement que jamais à l'industrie faisait produire à cette dernière de véritables chefs-d'œuvre jusque dans les ustensiles les plus vulgaires : tels les mortiers des apothicaires, de simples bougeoirs portatifs ou d'infimes lampes de nuit, devenus motifs à l'ornementation la plus ingénieuse et la plus parfaite. Les verres de Murano, tantôt copiaient avec bonheur les pures formes des antiques grecs, tantôt innovaient en des dessins nouveaux contournés et même tourmentés, mais toujours pleins de grâce et de goût, d'une légèreté sans égale, comme aussi d'une coloration ravissante dans sa variété d'irisation géniale. Les étoffes brodées à la main, les damas, les velours de haute lice étaient exécutés en des nuances tantôt exquises, tantôt flamboyantes, et pourtant jamais criardes. Plus modeste l'industrie des lainages prospérait aussi, et celle si raffinée des dentelles prenait, avec certains points de Burano, cette place d'élection qu'elle garde encore.

Impossible de suivre pas à pas l'auteur dans les chapitres si attachants où il nous montre, avec un talent consommé, toutes les phases de la vie vénitienne, dans les lettres, dans les sciences, dans les merveilles de l'imprimerie des Alde et de leurs émules, dans les représentations scéniques, dans les splendeurs des palais et dans l'aisance des domaines plus modestes, dans les jardins des îles et les villas de terre ferme, dans le luxe des habillements, vainement réfréné par les lois somptueuses, dans les fêtes et les bals, dans le type esthétique de l'homme et de la femme, dans la société élégante, enfin dans la culture intellectuelle, si remarquable chez certaines Vénitiennes profondément imprégnées d'humanisme. Et toute cette peinture « à la plume » est éclairée par un choix de clichés reproduisant les monuments splendides, les toiles sans prix, les bijoux, les orfévreries, les meubles, les miniatures, les étoffes, tous les objets enfin par quoi l'homme embellit son éphémère existence.

Quant à l'homme et à la femme eux-mêmes, les plus beaux portraits, par les plus grands peintres, nous font connaître les traits des personnages fameux des deux sexes, tandis que la reproduction de certaines toiles célèbres, de certains dessins du temps nous permettent d'admirer tant les types de la beauté masculine et féminine au seizième siècle que les modes et accoutrements des diverses classes sociales, depuis le Doge et la Dogaresse ployant sous le faix des joyaux, des brocarts et des hermines, jusqu'aux humbles « populaires », en passant par ces courtisanes aussi nombreuses que brillantes, aussi corrompues que corruptrices.

C'est effectivement par le tableau de la corruption des mœurs que Molmenti termine ce second volume; et il fait tout d'abord observer que « la civilisa-

tion trop raffinée est presque toujours marquée des stigmates du vice. On ne doit donc point être surpris qu'aux temps de la plus inouïe splendeur des arts et des savoirs s'allât répandant de plus en plus la corruption des mœurs, qui jeta une ombre sinistre sur la quiétude, l'abondance, la sécurité, la liberté, les arts en plein épanouissement, les fêtes et liesses de Venise. »

« Ah! pauvre Venise, autrefois intacte et vierge,
Te voilà, grâce aux mœurs grecques, devenue sale femelle. »

Les terreurs puériles de l'enfer excitaient l'esprit visionnaire du peuple et l'abattaient, mais ne purifiaient point les mœurs; et si nombre d'hommes d'églises, de moines, de religieuses menaient une vie exemplaire, il s'en fallait que tous pûssent être proposés en exemple.

Cette plaie des mauvaises mœurs elle allait s'infiltrant chaque jour davantage dans les fibres de la vie vénitienne mais plus spécialement dans la classe élevée, concurremment avec la floraison des rigoureuses vertus. Ce sera le sujet du troisième volume que nous analyserons plus tard.

L. DE LAIGUE.

Histoire moderne publiée par l'Université de Cambridge, sous la direction de MM. A. W. WARD, G. W. PROTHERO et Stanley LEATHES, t. IV : **La guerre de Trente ans.**

La grande université anglaise continue la série des études que nous avons eu l'occasion de signaler ici [1]. Le volume qu'elle publie a pour titre : *La guerre de Trente Ans.* Or, peu de périodes historiques présentent un intérêt aussi varié. Sous le remous des instincts, des appétits, des passions contradictoires, l'esprit humain marque une étape vers la liberté. Ainsi, l'exercice du protestantisme est autorisé en France ou en Allemagne; ainsi les parlements de Suède et d'Angleterre s'opposent avec succès aux empiètements de la couronne. Partout, l'hégémonie civile ou religieuse est menacée. Sans doute, les positions nouvellement conquises ne sont maintenues qu'à grand'peine. Par attachement à leurs convictions et peut-être aussi à leurs habitudes, les conservateurs cherchent à endiguer le mouvement.

Entre eux et les radicaux qui voudraient ne rien laisser subsister du passé, il y a place pour un groupe d'hommes habiles, qui sans rompre avec la tradition, se servent des tendances qu'ils rencontrent pour arriver à leurs fins, tels Richelieu, Wallenstein, Gustave-Adolphe, Cromwell, Guillaume d'Orange.

La plume des auteurs anglais les décrit avec une sobriété incisive. On dirait ces esquisses qui précèdent les tableaux des grands maîtres et qui donnent en quelques traits toute la substance d'une physionomie, d'une attitude. Je ne résiste pas au plaisir de citer, tout en m'excusant de cette traduction un peu libre, qui s'est attachée à reproduire le sens plus que les mots. Voici sur Richelieu, le verdict des historiens anglais : « Il avait révélé à la monarchie la faiblesse des obstacles qui limitaient son action pour le bien et surtout pour le mal. Le pouvoir absolu n'eût garde de désapprendre la leçon. Les feux de joie qui célébraient les funérailles du premier ministre

[1] Voir la *Revue* de juillet 1906 (t. XX, 3e livraison).

étaient prématurés. La mort de Richelieu ne rompit pas les liens dans lesquels il avait enserré la France... » Plus loin, je trouve ce parallèle entre Mazarin et son prédécesseur : « Où l'un employait la force brutale, l'autre avait recours à la ruse. Richelieu bravait ses adversaires en face, au péril de sa vie... Mazarin laissait le mécontentement grandir. Quand ses ennemis l'attaquaient, il étudiait leurs coups, feignait un retour offensif, puis se dérobait encore. Il fatiguait ainsi les tenaces et finalement les épuisait. » Gustave-Adolphe a inspiré aux historiens anglais les lignes suivantes : « Classiquement beau, à la manière d'un demi-dieu, le roi de Suède était persuadé qu'il avait reçu du ciel une mission patriotique et religieuse. En politique, comme à la guerre, il accomplit de grandes choses. Il en rêvait de plus grandes encore, quand la mort le surprit... » A côté du roi-soldat, affable envers ses hommes, partageant avec eux la vie des camps, se dresse le taciturne et somptueux Wallenstein. « Général sans victoires, il s'impose cependant à notre admiration, moins pour sa perspicacité diplomatique que pour le grand projet auquel il consacra sa vie : devenir le Pacificateur de l'Empire. Ce plan explique les prétendues inconséquences de sa conduite. »

Dans le remarquable travail de nos voisins, un chapitre m'a semblé particulièrement intéressant. Il est signé par M. Martin Hume et traite de la condition de l'Espagne pendant la Guerre de Trente Ans. Le caractère espagnol y est analysé avec un sens critique rare, avec un peu d'âpreté peut-être aussi, surtout quant aux traits religieux de la race. Mais si l'on songe que rien n'est plus loin d'un catholique espagnol qu'un protestant anglais, la sévérité de l'auteur s'explique aisément. Il nous trace de Philippe II le portrait suivant : « Philippe était indolent et faible. Il unissait à des goûts vicieux une disposition d'âme scrupuleuse. Les innombrables malheurs qui frappèrent l'Espagne pendant son règne le trouvèrent dévotement résigné à la volonté de Dieu. Jamais il ne s'avisa d'en accuser sa faiblesse ou sa morgue. Plein de remords après chacune de ses débauches, à la première tentation, il succombait de nouveau. Sa mentalité était celle de toute une race. » Voilà, si je ne me trompe, de l'excellente psychologie.

Les résultats du traité de 1648 sont exposés dans des pages auxquelles nous renvoyons le lecteur. Sur les conséquences générales de la Guerre de Trente Ans, nous ne pouvons mieux nous exprimer qu'en empruntant au Prince de Hatzefeldt les paroles qu'il adressait à lord Granville (1880). « L'Allemagne, déclarait-il, ne s'est encore remise ni de la Guerre de Trente Ans, ni de celle de Sept Ans et elle devrait orienter encore aujourd'hui sa politique de manière à éviter le retour de pareils cataclysmes. »

Les historiens anglais ont fait dans ce dernier volume une part importante à l'étude de la littérature et des arts. Ils nous montrent une renaissance littéraire correspondant en Espagne avec la décadence morale, tandis que la Hollande jouit sur tous les points de « l'âge d'or ».

L'Angleterre voit les poètes d'Élisabeth remplacés par une école dite « fantaisiste », qui ne manque pas de talent, sans doute ; mais où l'esprit de controverse, l'amour de la métaphysique et la recherche de la difficulté enlèvent au vers son naturel et son charme. Là, comme ailleurs, la philosophie de Descartes règne sans conteste. En établissant la raison comme critérium universel, le grand philosophe a triomphé des libertins et des athées. Il a cependant un adversaire, Gassendi, qui n'admet que les vérités expérimentales et a résolu le singulier problème de devenir épicurien tout

en restant catholique. C'est l'époque où la philosophie sert à tout, même à conduire des royaumes. Christine de Suède prend des leçons de Descartes; et la princesse Palatine, Élisabeth, lui demande des conseils. Rois et seigneurs, savants et écoliers tiennent chacun pour une doctrine, pour un nom. L'excès de cette tendance amène une réaction. Pascal en est le chef, qui se complaît à humilier la raison devant la foi.

Nous en avons assez dit pour établir que les historiens de Cambridge ont traité avec compétence des sujets extrêmement variés. La division du travail est un de leurs principaux éléments de succès. Ainsi, nous retrouvons le nom de M. Boutroux, membre de l'Institut de France, à la tête du chapitre sur le cartésianisme; un professeur d'histoire coloniale signe les pages qui traitent du transfert de *Imperium maris* à l'Angleterre et aux provinces Unies, tandis que des officiers supérieurs nous expliquent les marches et les contre-marches des deux armées pendant la guerre civile d'Angleterre. Faut-il signaler la savante bibliographie qui termine le volume et compte à elle seule près de 200 pages? Dans leur préface, les éditeurs du volume nous font remarquer qu'ils ont été les premiers à mettre à profit la littérature pamphlétaire de l'époque, et qu'ils ont puisé dans cette mine encore inconnue de riches et curieux documents. Nous terminons en souhaitant aux collaborateurs de l' « Histoire Moderne » le succès que méritent leurs efforts. Puisse leur intelligente entreprise être appréciée et imitée dans d'autres pays!

M.-A. DE PITTEURS.

L'avènement de Bonaparte, II. *La République consulaire*, par M. ALBERT VANDAL, de l'Académie française.

Ce livre est l'histoire de l'année 1800; il va du 18 brumaire à Marengo. Le premier volume était consacré au coup d'État qui renversa le Directoire (V. la *Revue* de janvier 1903). C'est la mise en pratique par le premier consul de la Constitution de l'an VIII. Toute l'œuvre de Bonaparte tient en résumé dans cette courte période. Il résiste aux intrigues jacobines; il pacifie la Vendée; il rouvre les églises et impose le Concordat; il établit toutes les bases de l'administration française au moyen de la centralisation préfectorale. Par la direction qu'il imprime aux travaux du conseil d'État, il fait rédiger le code civil. Il est l'homme de la Révolution, en ce sens qu'il en a adopté toutes les idées; il est homme de gouvernement en repoussant la pratique du Jacobinisme : et, selon un mot heureux de l'auteur, il organise vraiment l'Ancien Régime.

La transition est si bien ménagée, que toutes les résistances s'évanouissent; et on a un tel besoin de paix, que la seule préoccupation de la France semble être de conserver celui qui l'a donnée. La question militaire ne préoccupe pas beaucoup alors Bonaparte. C'est, en quelque sorte, malgré lui que la guerre recommence; et il se rend en Italie juste à temps pour battre les Autrichiens à Marengo. Tout cela était connu. Mais le talent merveilleux de M. Vandal est d'avoir retracé en quelques pages la philosophie de cette histoire, qui semble si simple quand on a constaté les résultats et qui est au fond si complexe. A la tâche de reconstituer une société délabrée, tout le monde aurait échoué; et le premier consul doit y mettre une habileté

vraiment géniale et une patience qui n'était pourtant guère dans son caractère. Sa diplomatie était plus grande alors que son ambition. Et si M. Sorel a démontré que ce fut constamment l'Europe qui imposa la guerre à Napoléon, M. Vandal est amené par son étude même à conclure que c'est le pays, par crainte de retomber dans l'anarchie, qui lui imposa l'Empire. Jamais l'analyse historique n'avait été poussée aussi loin, offrant à l'esprit, avec la satisfaction de comprendre, le charme d'une exposition élégante et concise, qui se grave dans la mémoire comme un beau tableau.

G. Baguenault de Puchesse.

Règne de Charles III en Espagne, par François Rousseau, 2 vol. in-8°. Plon 1907.

Le voyageur qui parcourt la péninsule espagnole y rencontre partout des monuments et des inscriptions qui datent du règne de Charles III; il lit au fronton des palais, des arcs de triomphe et sur les ponts de fastueuses inscriptions proclamant la gloire de ce prince qui à juste titre est réputé le plus grand des Bourbons espagnols et il semblerait à première vue que tout en Espagne daterait de lui. Cette impression, la lecture des deux volumes que M. François Rousseau a consacrés à la royauté de Charles III en Espagne (1759-1788) ne l'a pas abolie. L'Espagne avait lutté pendant sept siècles pour se reconquérir sur les Arabes, qui tout à la fin du quinzième siècle y possédaient encore le royaume de Grenade : Ferdinand et Isabelle, *les reyes catholicos*, comme on les nomme encore dans ce pays, en s'emparant de cette capitale le 2 janvier 1492, mirent fin à la domination musulmane et du même coup rétablirent l'autorité royale. Le pays aurait pu désormais progresser et s'organiser sans les malheurs de la fin de leur règne et si Charles-Quint et Philippe II, tout entier à leur rêve de monarchie universelle, avaient eu le temps de songer à la prospérité matérielle de l'Espagne, leurs pâles successeurs la laissèrent dans une décadence profonde d'où elle ne se releva point sous les règnes de Philippe V et de Ferdinand VI; mais Charles III, secondé par des ministres habiles, avait conscience de son métier de roi, il sut donner un vif essor au progrès économique de son pays dont la population à sa mort s'était relevée de plusieurs millions d'habitants.

Il était fils de Philippe V, né de son second mariage avec Élisabeth Farnèse, et roi incontesté des Deux-Siciles depuis 1744, lorsque la mort de son frère Ferdinand VI, survenue le 10 août 1759, le fit roi d'Espagne : il abdiqua aussitôt en faveur de son fils Ferdinand : l'aîné était idiot, le second, Charles, était réservé à la succession d'Espagne; c'est le futur Charles IV.

Le nouveau roi débarqua à Barcelone le 17 octobre 1759. Vingt-huit années d'un règne organisateur à Parme et à Naples lui avaient fait une réputation qui le devançait dans son pays d'origine où son règne était attendu avec impatience; l'Espagne, en effet, était lasse de l'inertie de son prédécesseur, mort fou après une agonie de plusieurs années; elle attendait un gouvernement : il ne déçut pas ses espérances.

Charles III fut un roi : son intelligence était moyenne; mais il était exact, ponctuel, assidu aux conseils, voulant tout voir par lui-même, rappelant par ce trait son aïeul, Louis XIV, et s'exagérant même ce devoir. Il y avait

longtemps qu'il avait quitté l'Espagne, quand il y revint : il ne s'y trouva point dépaysé. M. Rousseau raconte l'anecdote du président du conseil de Castille ; c'était, après le roi, le premier personnage de la monarchie ; il avait accoutumé sous Ferdinand VI d'entretenir ce prince des sujets futiles et il pensait que le nouveau prince se laisserait amuser comme son prédécesseur : « Apprenez, lui dit le roi interrompant son bavardage, que vous ne venez pas ici pour faire la belle conversation. Mon désir est que vous m'instruisiez de tout et que les affaires s'expédient promptement, sans différence entre les grands et les petits : je veux même, s'il est possible de plier la justice, qu'elle soit de préférence pour les pauvres. »

Les deux grands événements du règne de Charles III furent la consolidation de l'alliance avec la France et l'expulsion des jésuites.

M. François Rousseau expose admirablement ces deux grandes questions fort discutées. Il montre que le traité, signé à Paris le 15 août 1761 et qui porte dans l'histoire le nom de *Pacte de famille*, devait dans la pensée de Choiseul, son instigateur, constituer entre tous les princes de la maison de Bourbon régnant à Paris, à Madrid, à Naples et à Parme une confédération latine pour favoriser le relèvement économique de l'Espagne dont les marchés auraient été ainsi fermés aux Anglais. Les événements de la Révolution française troublèrent le grand projet ; et Gibraltar resta à l'Angleterre.

L'expulsion des jésuites fut motivée par une série d'émeutes, qui éclatèrent à Madrid en mars 1766 à propos d'une ordonnance de police sur le port de certains vêtements. Le Roi, ne se croyant plus en sûreté dans la capitale, se retira secrètement à Aranguez. Le désordre avait gagné les provinces. Charles III, connaissant la capacité et l'énergie du capitaine général de Valence, le comte d'Aranda, l'appela à la présidence du conseil de Castille. Depuis longtemps Tanucci, son ministre à Naples, avec qui, devenu roi d'Espagne, il était resté en relations amicales (il le tutoyait), l'avait prévenu contre les jésuites ; Aranda était aussi leur adversaire acharné et il n'eut pas de peine à montrer au roi la main de la célèbre compagnie dans ces soulèvements qui avaient profondément froissé ses principes d'absolutisme royal. Ce prince était sincèrement pieux ; il assistait tous les jours à la messe, priait et méditait plusieurs fois par jour, et pourtant on le voit s'entourer de conseillers irréligieux et même impies, comme Tanucci et Aranda, qui le connaissant jaloux à l'excès de son autorité, surent lui représenter les jésuites comme des conspirateurs.

L'œuvre historique que nous étudions a donné un moindre développement à l'exposé des réformes intérieures de Charles III ; malgré leur timidité, elles furent considérables pour l'époque. Ce prince méritait un successeur qui fût de taille à les continuer ; malheureusement la noble et valeureuse Espagne dut subir pendant vingt années l'imbécillité d'un Charles IV, pour aboutir ensuite à l'invasion de la péninsule par les armées de Napoléon et aux malheurs des guerres civiles qui n'ont pris fin qu'en 1874.

M. Rousseau dit excellemment que, de toute sa race, Charles III est estimé le souverain le plus illustre, non pas si on le juge isolément, mais si on le compare à son frère et à son fils, qui le grandissent de toute leur insuffisance.

A. P.

L'archi-trésorier Lebrun, *gouverneur de la Hollande*, 1810-1813, par le marquis de CAUMONT-LA-FORCE. Librairie Plon, 1907, in-8°.

En ce temps-là, le roi Louis Bonaparte régnait sur la Hollande. Et quand je dis régner, cette locution peut paraître trop ambitieuse, car chacun sait que Louis n'était que le lieutenant du grand conquérant, son frère, qu'une manière de préfet de grand département, recevant, comme tous les fonctionnaires de cette catégorie, les ordres, les admonestations du pouvoir central, subissant en silence les colères du maître, et impuissant à prendre un décret en faveur de son peuple, s'il plaisait aux Tuileries d'imposer son *veto*.

A cet ingrat métier, le roi Louis avait contracté une maladie nerveuse, celle que nous appelons d'un mot nouveau : la neurasthénie. Sous l'influence de ce mal, il prit un beau jour sa canne et son chapeau, et sans rien dire à personne, il s'évada de son palais d'Amsterdam et de la Hollande, et se réfugia à Tæplitz, en Bohême.

Ce fut le 6 juillet 1810 que l'Empereur apprit officiellement la fuite de son frère. Immédiatement, il mande à Saint-Cloud l'architrésorier de l'Empire, le prince Lebrun, et le dialogue suivant s'engage :

« Ah ! vous voilà, monsieur l'architrésorier ! Vos équipages sont-ils prêts ? » — « Oui, Sire, mais j'espère que votre Majesté en rendra l'emploi inutile. » — « Non : j'ai besoin de vous en Hollande ; vous savez ce qui s'y passe. Le roi Louis est parti, après avoir abdiqué en faveur de son fils. Il n'avait pas le droit de disposer d'une couronne qui m'appartenait ; il a manqué à ses devoirs envers moi. Je garde la Hollande, je la gouvernerai par moi-même. Vous allez vous y rendre, avec le titre de mon lieutenant général. Voici vos instructions. Partez sans retard. » L'architrésorier, homme modeste, et que cette mission lointaine effrayait, essayait de se dérober : « Je suis tout prêt ; mais il est de mon devoir de rappeler mon âge à Votre Majesté et de lui dire que je serai peut-être peu propre à ce qu'Elle attend de moi ; je ne l'ai pas entièrement satisfaite à Gênes : je ne pourrai pas mieux ailleurs. » — « Vous êtes l'homme qu'il me faut en Hollande. »

C'est en ces termes que Lebrun fut constitué gouverneur de la Hollande, et qu'il dut partir pour Amsterdam.

Qu'était Lebrun ? Lebrun était né en 1739 dans le département de la Manche ; il avait été secrétaire du chancelier Maupeou, puis censeur royal, inspecteur général des biens de la couronne, député aux États généraux. Incarcéré en 1793 et en 1794, rendu à la liberté après le 9 thermidor, il entra au conseil des Anciens. A la suite du 18 brumaire, auquel il avait contribué, il fut désigné par Bonaparte comme troisième consul. La réorganisation des finances et la création de la Cour des Comptes furent en grande partie son ouvrage. Sous l'Empire, il fut créé architrésorier, duc de Plaisance, gouverneur de la Ligurie en 1805, reçut en 1806 la mission d'organiser l'État de Gênes en départements, et, en 1810, c'est-à-dire à l'époque qui nous occupe, celle d'administrer la Hollande. Entre temps, il occupa ses loisirs à des traductions peu fidèles, mais élégantes, de la *Jérusalem délivrée*, de *l'Illiade* et de *l'Odyssée*. Il ne devait mourir qu'en 1824, à l'âge de 85 ans, avec le titre de pair de France.

En 1810, il avait 71 ans : il gardait un extérieur noble et plein de dignité ; la tête, belle encore sous des cheveux blancs roulés et étagés en boucles vers les tempes, le front vaste, l'air sévère. Ce Normand toujours plus

remarquable que remarqué, cachait derrière un masque épais et entièrement rasé à la mode du dernier siècle, la finesse de son pays. Des lèvres minces, légèrement moqueuses, coupaient cette figure grave. Un air bonhomne en tempérait l'ironie. Surtout sa politesse exquise, ses manières très douces, son aménité et son obligeance devaient plaire au calme et à l'urbanité bataves : très vite il allait devenir pour les Hollandais; *le bon stathouder*.

Or, ce n'était pas chose facile que d'être bon lorsqu'on était un substitut de Napoléon! N'est-ce pas lui qui avait dit : « Un prince qui a mérité le qualificatif de bonhomme peut se vanter d'avoir manqué son règne. » Il demandait donc de l'énergie à ses lieutenants civils et militaires, et il avait grandement raison, surtout en ce qui concernait les peuples conquis, que les tentations d'une haine patriotique prédisposaient à la révolte.

Cette haine, les Hollandais la ressentaient vivement contre la France. Certes, ce n'était pas la haine farouche et sanguinaire des Espagnols, qui martyrisaient nos malheureux soldats tombés en captivité ou qui, plutôt que de se soumettre, se jetaient dans les sierras pour y faire la guerre de partisans. Le patriotisme des Hollandais ne s'accommodait pas de ces violences. Ils étaient négociants et se seraient bien gardés de compromettre leurs affaires par des manifestations inconsidérées : néanmoins des émeutes éclataient quelquefois dans les bas quartiers d'Amsterdam, dans des villes d'ordre secondaire. Mais c'était surtout dans le fond du cœur qu'ils gardaient le souvenir de l'injure qu'on leur faisait en les assimilant à un département français; d'ailleurs ils avaient été élevés depuis longtemps dans la haine de la France, d'abord par l'Angleterre qui, depuis cent cinquante ans, inoculait aux nations du nord sa jalousie contre nous, puis par les réfugiés Français : moines apostats, accourus de France pour publier des livres et se marier; ministres protestants, arrivés le cœur plein des vieilles histoires des Cévennes et dressant à la haine leurs auditeurs crédules.

On comprend combien Lebrun homme bon, loyal, toujours prêt à la clémence eut de difficultés à surmonter, placé qu'il était entre les mesures de répression ordonnées par l'Empereur et les difficultés administratives que lui suscitait le peuple qu'il gouvernait. Il les sentait vivement, ces difficultés! En février 1811, il écrit à Napoléon : « ... Je crains bien que Votre Majesté n'ait raison de se plaindre de ma faiblesse. La vigueur doit manquer à mon âge. Aussi, tout en faisant de mon mieux, j'ai plus d'une fois pris la liberté de Lui demander de me rendre au repos. C'est un général qui convient à ma place. Au hasard d'être importun, je répéterai souvent qu'un vieillard n'est bon à rien et doit finir par le mépris et le ridicule. »

Une des premières difficultés que rencontra Lebrun fut l'établissement de la conscription. Ce peuple de marchands rougissait de porter l'uniforme du soldat. Lebrun sut tempérer l'odieux de cette mesure obligatoire, en admettant la faculté du remplacement, et immédiatement le Hollandais, résigné et pratique, vit dans l'institution des remplaçants l'occasion d'ajouter une nouvelle branche à son commerce.

Il fallait également prendre un parti relativement à la rente hollandaise dont le roi Louis avait cessé de payer les arrérages : ce qui ruinait non seulement les particuliers, mais encore et surtout les établissements d'utilité publique et de bienfaisance, dont les revenus reposaient en presque totalité sur une inscription au Grand Livre de la Dette nationale. Napoléon décida

de payer un tiers de ce qui était dû. C'était une médiocre consolation; mais enfin c'était quelque chose, et ce quelque chose venant après le néant fut accueilli favorablement. Malgré tout, la Hollande se dépeuplait. A Amsterdam dix-neuf cent maisons étaient sans locataires; l'herbe croissait dans les rues de Haarlem; à La Haye et dans d'autres villes on ne rencontrait que façades mornes et closes ou s'effondrant sous le pic des démolisseurs.

Pour remédier à cet état déplorable des finances hollandaises, l'Empereur trouva un autre expédient qui atteignait non plus ses sujets, mais certains princes étrangers. Il fit rayer du Grand Livre la partie de la dette qui appartenait à Hesse-Cassel, aux princes étrangers et aux princes d'Orange. Puis il recommanda à Lebrun d'éviter les dépenses inutiles. Le mot d'économie revient dans sa correspondance comme un refrain; lorsqu'il dicte des lettres, il l'a toujours à la bouche. Enfin, il se décide à supprimer les dotations. Lebrun entrait de lui-même dans les vues parcimonieuses du maître et rognait impitoyablement. Napoléon vint même parfois en aide à l'architrésorier, et lui fit passer des fonds pour solder certaines dépenses.

La Hollande étant un peuple de marins, il convenait de porter l'activité de la nation vers son débouché naturel : la mer et les constructions navales. « Ne voyez dans votre administration, ne rêvez que des matelots, écrivait Napoléon à l'architrésorier. Les Hollandais ne valent rien pour le service de terre, *ils n'ont que de l'eau dans les jambes.* » Imbu de cette idée, Napoléon presse les constructions et les armements, et le 26 juillet 1811, il peut écrire à Maret : « que sous le gouvernement du roi Louis, la Hollande ne m'était d'aucun secours; qu'elle me fournit aujourd'hui dix mille matelots et a douze vaisseaux en rade. » Il veut qu'on dépense dix-huit millions à la marine, qu'on travaille dans tous les chantiers, qu'on forme des équipages et qu'on prenne les dispositions nécessaires pour avoir cinq vaisseaux de ligne, deux frégates et deux bricks en rade de la Meuse, et neuf vaisseaux, quatre frégates et quatre corvettes en rade du Texel. Il veut en outre qu'il soit mis sur le chantier d'Amsterdam trois vaisseaux de 74 canons et sur le chantier de Rotterdam deux vaissaux et deux frégates. Puis, comme tout se lie et se tient dans un système de défense militaire, il faut empêcher que cette superbe flotte ne tombe aux mains des Anglais qui sillonnent la mer à deux portées de canon du rivage, et l'Empereur fait entreprendre dans les places du littoral et dans les îles d'immenses travaux de défense. Les forts, les batteries, les citadelles sortent de dessous terre, comme à l'appel d'un bâton magique, et la Hollande paraît n'être qu'un camp retranché.

Malgré toutes ces tentatives pour améliorer par les finances et par le travail le sort du peuple Hollandais, celui-ci n'en restait pas moins rebelle à l'assimilation avec la France. Il s'exaspérait des rigueurs du blocus, de la réduction de la rente, de la conscription, des abus, des menaces et de la brutalité des militaires. Les Français eux-mêmes, paralysés par le mauvais vouloir du pays conquis, ne cachaient pas leur découragement. D'ailleurs la guerre aggravait toutes les misères. A mesure que la Grande Armée s'enfonçait davantage en Russie, le désir de la paix s'ancrait plus avant dans les cœurs. On était las, et l'amiral Truguet, préfet maritime d'Amsterdam, terminait une longue lettre par ce cri de détresse : « Ah! la paix, la paix! »

Mais, chose digne de remarque, l'animosité latente ou publique du Hollandais contre la France, ne s'en prend jamais à Lebrun, « le bon stathouder », comme le nomme le peuple. Napoléon n'avait jamais prétendu gou-

verner les peuples sans les mécontenter d'abord; pour lui justice voulait dire, force comme vertu. Pour Lebrun au contraire, la justice était l'équité, renforcée de la clémence. En conséquence il s'ingénie à adoucir les précautions de rigueur adoptées par Napoléon et ne cède à la mesure despotique que quand il y est contraint et forcé. Le peuple, qui sait ou qui devine ce travail de contre-mine, affectionne son gouverneur général et se refuse à l'englober dans le sentiment d'animadversion qu'il éprouve pour la France. Quand viendront les moments douloureux où la colonie des fonctionnaires français devra évacuer la Hollande et se replier sur le pays natal, chacun usera de ruse pour échapper à la vengeanee du populaire; et malgré ces précautions, il y aura des soulèvements du peuple qui se traduiront par l'incarcération de fonctionnaires, le pillage de leur mobilier, l'incendie de leurs maisons; quelques-uns même seront immolés. Quant à Lebrun, aucune manifestation hostile ne fut dirigée contre lui, la révolte et l'émeute respectèrent les abords de son palais, et il en sortit tranquillement le 15 novembre 1813, avec tous ses équipages, pour arriver le 17 à Goreum, d'où il envoya le directeur de la police à Paris rendre compte à l'Empereur des événements qui nous enlevaient définitivement la Hollande.

Il nous a paru intéressant de retracer avec quelques détails les grandes lignes du livre très attachant que M. le marquis de Caumont-La-Force a consacré au récit de l'administration de l'architrésorier Lebrun en Hollande. Quoique prince de l'Empire et duc de Plaisance, Lebrun n'est dans la constellation impériale qu'une étoile de deuxième grandeur; son nom et son rôle sont peu connus; ses services n'ont pas le relief ni la renommée dont d'autres personnages — les militaires surtout — ont si largement bénéficié. Il n'en est pas moins vrai qu'il fut un rouage important dans l'administration civile de l'immense Empire. La Hollande lui doit d'être revenue en 1813 à la maison d'Orange unifiée, centralisée, dressée par trois années d'Empire au gouvernement monarchique. Si la masse du peuple goûtait peu les institutions francaises, si elle préférait les abus hollandais à l'ordre et à la régularité du système français, par contre les esprits éclairés appréciaient les avantages des codes, de la législation financière francaise dans un pays où, sauf l'air et l'eau, le fisc avait taxé toute chose.

Si la conception de cette nouvelle organisation revient en toute équité au génie de Napoléon, il n'en est pas moins vrai que Lebrun eut le mérite d'en faire passer l'application dans les mœurs du peuple batave; ce n'est pas pour lui une médiocre gloire, et il est juste de la dégager de l'oubli ainsi qu'a su le faire si brillamment M. de Caumont-La-Force.

Édouard Troplong.

Un Préfet du Consulat. — *J.-C. Beugnot;* par M. Et. Dejean. Paris, Plon-Nourrit, 1907, in-8°.

Sous ce titre, M. Dejean vient de publier un intéressant ouvrage, qui tout en nous montrant un Beugnot peu connu, nous fournit de précieuses indications sur l'histoire de l'administration sous le Consulat et aux premiers temps de l'Empire.

Quand le 18 Brumaire fut chose faite, et que le coup d'Etat eut réussi, les ambitieux ne marchandèrent plus leur concours au nouveau gouvernement; le bruit de leurs acclamations ne fit point cependant oublier à Bonaparte

les complices de la veille : Beurnonville avait contribué au succès de l'opération; des pistolets d'honneur et un certain crédit furent sa récompense immédiate; il en profita pour faire entrer au ministère de l'Intérieur son ami Beugnot. Ce dernier était bien fait du reste pour plaire en haut lieu, où l'on cherchait, tout en conservant la Révolution, à renouer certains liens avec la tradition du passé. Beugnot avait été attaché au cabinet de Loménie de Brienne et lieutenant général du bailliage et siège présidial de Bar sous l'ancien régime, puis procureur syndic, député à la Législative, et emprisonné sous la Terreur. Ces étapes lui constituaient des titres panachés, qui joints à ses brillantes qualités devaient lui permettre de conquérir une haute situation.

Les historiens ne sont pas d'accord pour savoir quelle place il convient de lui assigner derrière Lucien Bonaparte; secrétaire général, disent les uns; éminence grise plutôt aux occupations nombreuses et de situation assez mal définie. Sans trop se soucier de sa qualité officielle, Beugnot se mit à la besogne.

Les fonctionnaires du Consulat étaient déjà tels que les humoristes contemporains aiment à crayonner les modernes bureaucrates. Lucien fit acte d'autorité; il réduisit le nombre des employés, leur rappela qu'ils avaient été créés dans l'intérêt du public, et que, lorsqu'ils avaient des rapports à lui faire, ils devaient y éviter jusqu'aux fautes de ponctuation. Le ministre n'employait du reste pas tout son temps à raffermir la discipline administrative; il préparait un grand mouvement préfectoral. La tâche était lourde : Beugnot fut appelé à y collaborer, en même temps, qu'en dépit de son esprit, il était délégué au département de l'éloquence administrative, et chargé, comme tel, de rédiger les proclamations. Le Consulat attachait une importance capitale à la nomination de ses agents; il apporta un soin méticuleux à leur choix; après s'être muni de renseignements, avoir subi un assaut de recommandations, et même prêté un oreille quelque peu attentive à la délation, le ministère de l'Intérieur soumit au premier Consul une liste de noms passée au crible par Lucien, Lebrun, Cambacérès, Carnot, Talleyrand et Clarke. Bonaparte ratifia presque toujours les choix de son frère; il changea quelques noms, en mit un en face du département de la Seine et, au grand dépit du secrétaire de l'intérieur, ce ne fut pas celui de Beugnot; ayant participé au travail, il ne lui aurait pas déplu de couronner l'édifice; à défaut de Paris, il prit Rouen : le poste était moins important; pour se rattraper Beugnot corsa le titre, et se fit appeler préfet général du département de la Seine-Inférieure, sans plus se soucier des observations de la Secrétairie d'État.

Comment le nouveau préfet allait-il trouver son département? Dans un état peu brillant; car si on juge par les documents de l'époque, on n'y brûlait pas d'un feu sacré pour la république. Après Fructidor, un nommé Jacquet, envoyé en mission secrète par Sotiu, ministre de la police, rapporte que « le peuple de Rouen regrette l'ancien régime parce qu'il y faisait mieux ses affaires ». Un peu plus tard Delaistre, dernier commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale, montre les habitants « sans enthousiasme pour la liberté et l'indépendance..., les écoles des instituteurs demeurant désertes, tandis que les pensionnats tenus par les ex-religieux regorgent d'élèves ». Cette lassitude, issue des excès de la révolution, n'était du reste pas particulière à la Seine-Inférieure; ayant pour

notre part feuilleté les tableaux de situation des cantons du Loiret, nous avons relevé à chaque page les traces d'un état d'esprit analogue, et en l'an VII les derniers jacobins se plaignent « parce que depuis que l'administration a introduit et recommandé la lecture de la Constitution, des Droits de l'homme et autres livres semblables, les parents n'envoyent plus leurs enfants aux écoles. » Ce qui était une pire calamité pour Rouen, c'est que ses environs étaient infestés de pillards, qui sous couleur politique et au nom du Roi détroussaient les voyageurs des grands chemins : en un mot, anarchie profonde et désaffection pour le régime.

Beugnot eut dès son arrivée le sentiment du traitement qu'il convenait d'appliquer au pays; à la froideur normande il opposa la plus grande amabilité, prononçant dès les premiers jours une allocution bien faite pour plaire à ces gens d'esprit rassis et de tendances pratiques : « Je me garderai de vous parler des richesses... la prospérité ne se donne pas en un jour... travaillons de concert. » Le préfet tint parole ; ne se considérant pas comme un hôte de passage parmi ses concitoyens, non seulement il s'intéressa à leurs travaux littéraires et fut membre de l'Académie de Rouen: mais il mit en même temps une partie de sa fortune dans l'industrie du pays. Copiant Lucien Bonaparte au ministère de l'intérieur, il réforma ses commis, tout en ménageant les personnages importants sur qui il avait pris des notes avant son départ de Paris. Ses efforts eurent un bon résultat; la prospérité revint peu à peu,les brigands se firent plus rares, et Beugnot put accomplir des tournées d'inspection sans risquer de voir sa berline enlevée par quelque bande. Le préfet se plaisait-il aux champs? Il serait imprudent de l'avancer; du moins ces expéditions campagnardes fournirent-elles à ce fin lettré, qui aimait volontiers à se regarder écrire, de délicieux croquis sur ses entrées triomphales parmi les villageois assemblés.

Si Beugnot écrivait volontiers, il n'ignorait pas pour cela la science administrative, et ses rapports au Conseil général nous montrent qu'il eut des vues fort justes sur les questions les plus diverses; il avait d'ailleurs au Conseil général des collaborateurs de talent, qui savaient émettre des vœux dignes de toute l'attention des pouvoirs publics. Le préfet aurait voulu voir se développer l'initiative de ces représentants de la petite patrie; mais le pouvoir central était jaloux de son autorité, et regardait comme dangereuse toute tentative d'émancipation : cette méfiance à l'égard des assemblées locales était d'ailleurs souvent justifiée : les communes avaient dilapidé leurs revenus; on les replaça dans la bonne voie en rattachant au ministère de l'Intérieur celles dont le budget dépassait 20,000 francs de recettes; l'avarice du tuteur fit place au gaspillage du pupille, et si les finances de Rouen rentrèrent dans l'ordre, ce fut aux dépens des travaux publics qu'on cessa d'exécuter.

Malgré ces petits inconvénients, les progrès devinrent visibles d'une année à l'autre, et nous aurions pu en avoir la preuve absolue, si Beugnot avait eu le temps de rédiger la statistique du département de la Seine-Inférieure telle que la lui demanda son ministre. Malheureusement, le préfet se piquant d'amour-propre, voulut faire œuvre parfaite; il ne put la mener à bien; à la demande de Lucien, Beugnot répondit par l'envoi d'un premier mémoire, accompagné de plaintes sur la difficulté de la tâche : on le pria d'envoyer des détails plus complets; pour les fournir il créa une commis-

sion; elle se perdit en discussions interminables, et les choses traînèrent si bien que l'œuvre n'était pas finie quand Beugnot quitta Rouen pour le Conseil d'État.

Les archives de la Seine-Inférieure conservent encore sur ce sujet un énorme dossier de questions et réponses, et il est facile de juger par là des résultats : le sol s'est divisé, les jachères ont diminué, quoique la propriété soit tombée à une moindre valeur par suite de la mise en vente des biens nationaux, la situation des ouvriers est meilleure que par le passé; pourtant l'industrie y est relativement moins prospère qu'à la fin de l'ancien régime, et si elle fournit encore l'Espagne et le Midi, la rouennerie se ressent de sa qualité médiocre, et elle se débat au milieu des transformations mécaniques, en même temps qu'elle est paralysée par la conscription.

Bonaparte vint jeter un coup d'œil sur l'œuvre de Beugnot; le maître fut satisfait, s'il faut en croire sa correspondance; le préfet se voyait déjà à la tête de plus vastes bureaux et d'employés plus nombreux; mais il eut la malencontreuse idée de tenir tête à Bonaparte dans un entretien sur le traité de commerce de 1786; il fut classé parmi les idéologues et reçut seulement 20,000 francs de gratifications; il s'en plaignit au cardinal Fesch, mais n'obtint pas satisfaction.

Les démêlés avec l'archevêque de Rouen servirent de dérivatif à sa mauvaise humeur. Beugnot était croyant, mais le département qu'il dirigeait se montrait peu dévot, ce qui n'était pas pour plaire à Mgr Cambacérès. Comme il ajoutait au titre de prélat la qualité de frère d'un consul de la République, le préfet usa de ménagements et employa envers lui son habituelle tactique d'amabilité; mais si Mgr Cambacérès était doué de la gourmandise de son frère, il n'en avait pas les qualités. Beugnot ne tarda pas à s'en apercevoir; les rapports se tendirent, un conflit s'éleva à propos d'un mandement sur l'attentat de Cadoudal, un autre au sujet des fabriques; préfet et évêque s'accusèrent mutuellement auprès du ministre; on donna raison à Beugnot qui peu après fut appelé à Paris.

Nous n'avons pas à suivre Beugnot dans cette période de sa vie; il y montra encore ses brillantes qualités d'administrateur; mais il ne parvint pas davantage à jaillir au premier rang, et il resta « de ceux dont on dit jusqu'à la fin qu'ils sont des hommes très distingués, et que l'on enterre un peu sous ce compliment. »

A. Leroy.

Lettres de Jean de Witt, publiées en hollandais, par le professeur G.-W. Kernkamp, Amsterdam, J. Muller, 1906, in-8°.

Quelque fervente que puisse être l'ardeur pour la maison d'Orange chez les Néerlandais, personne ne méconnaîtra le grand intérêt que doit avoir tout ce qui concerne Jean de Witt, patriote intègre et habile, qui de 1653 à 1672, sous le titre modeste de grand pensionnaire de la province de Hollande, exerça une influence si prépondérante sur les affaires de la République des Provinces-Unies qu'on peut dire que durant ces années c'était lui le chef de l'État. Après avoir été pensionnaire de Dordrecht, sa ville natalé, il fut nommé grand pensionnaire de Hollande, laquelle, comme la plus riche et puissante des sept provinces unies, avait toujours été en lutte avec les autres, voulant s'attribuer un pouvoir prépondérant contrairement à ce que lui avait accordé l'Union d'Utrecht (1579). C'est surtout l'habileté de Jean de Witt qui obligeait les autres puissances à s'incliner

devant lui, même quand il agissait seul, lorsque les États généraux auraient eu le droit d'être consultés.

Une des grandes pensées qui dirigeaient cet homme d'État était l'anéantissement de la puissance des Oranges, jugeant que leur influence devenait trop grande et que le stathoudérat, avec la dignité de capitaine-général de l'armée, donnait trop de pouvoir à une seule personne. Il fit donc adopter par les États généraux en 1667, l'Édit Perpétuel, qui abolissait le stathoudérat au détriment du jeune prince, plus tard Guillaume III, alors âgé de dix-sept ans; et cela malgré l'indignation que provoquait cet acte auprès de tous les Orangistes.

Mais de Witt, qui avait pris le pouvoir à un moment où la situation de la République était très difficile, avait su réparer tous les malheurs. La marine devenue plus puissante avait fait incliner Cromwell à la paix de Westminster (1654); avec sa dextérité politique, il avait formé la triple alliance (1668), contribué à la paix d'Aix-la-Chapelle, et fait en 1670 une alliance avec l'Espagne contre la France. Cependant il ne put empêcher les Français sous Condé et Turenne d'envahir le pays; l'armée était mal entretenue surtout à cause de la mauvaise volonté des Orangistes qui exigeaient que le commandement en fût donné au prince Guillaume, et finalement les États généraux étaient forcés d'abolir l'Édit Perpétuel. Jean de Witt démissionna; et il devait payer plus cher cette désastreuse invasion, car un mois plus tard ce grand patriote fut traîtreusement assassiné, avec son frère Corneille, par la populace. Rien d'étonnant que cet homme si remarquable par l'esprit, les talents et une activité extraordinaire ait donné l'idée à feu le professeur Fruin d'écrire l'histoire de sa vie et de son temps; malheureusement la mort l'a empêché d'exécuter ce projet, alors que tant d'extraits de lettres et tant de notes avaient été préparés.

C'est au professeur Kernkamp qu'échut la tâche difficile d'utiliser tous ces documents, de les classer, de les compléter et de les éditer sous forme de correspondance. Il ne s'agit pas ici d'une collection complète des lettres de Jean de Witt; ce sont plutôt des extraits de lettres inédites, en dehors de toutes celles qui ont été publiées dans le Recueil de 1723 et qui sont depuis longtemps aux mains de tous les historiens. Après les lettres de de Witt, qui comprendront plusieurs volumes, l'éditeur nous promet une partie de celles qui lui ont été écrites. Ce qui rend cette publication particulièrement intéressante, ce sont les sommaires qui relient les pièces et en font un récit continu. Le premier volume qui va de l'année 1650 à l'année 1658, contient au début beaucoup de lettres, écrites encore comme pensionnaire de Dordrecht, à cette ville; ensuite une quantité de lettres à Jérôme van Beverningh, surnommé *le pacificateur*, alors ambassadeur en Angleterre, à Conrad van Beuningen, ambassadeur en Danemark, à différents amis, à son frère Corneille et aux autres membres de sa famille, parmi lesquelles plusieurs concernent son mariage avec Wendela Bickers, fille du bourgmestre d'Amsterdam. Toutes sont curieuses, tant pour l'histoire politique du temps que pour la vie intime de de Witt. Malheureusement la langue dans laquelle elles sont écrites ne les met pas à la disposition de tout le monde.

E. K.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA VINGT ET UNIÈME ANNÉE (1907)

Bureau de la Société 5
Conseil d'administration 6
Membres de la Société 7
Recueils périodiques avec lesquels la Société échange ses publications. 23
Un ambassadeur extraordinaire russe à Constantinople à l'époque de Catherine II et de Sélim III, par M. F. Clément-Simon 25
La Restauration, l'Angleterre et les Colonies, par M. Maurice Escoffier. 40
Louis XIV et Raguse, par M. le comte Louis de Voïnovich 57
L'Europe et la chambre introuvable, par M. Pierre Rain 96
Les Échelles de Syrie et de Palestine, par M. François Ch.-Roux ... 134, 236, 427, 457, 508.
La politique russe en Orient. — Le schisme bulgare, par M. le prince Grégoire Troubetzkoï 161, 394
La diplomatie de Leibniz, par Mme C.-B. Favre 199
La réponse de Portalis à la note du cardinal Caprara sur les Articles Organiques, par M. Paul Dudon 268
Assemblée générale de la Société 321
Rapport de M. le Trésorier 323
Rapport de MM. les Secrétaires de la Société 324
Discours de M. le Président 333
Bonaparte, Cacault et la Papauté, par M. Félix Bouvier 346
L'Infante Isabelle de Portugal et ses dix-sept prétendants, par M. L. Farges. 357
Bonneval-Pacha, par S. Ex. Munir-Pacha 376
La diplomatie anglaise en France sous le règne d'Élisabeth, par M. le comte Baguenault de Puchesse 481
La deuxième mission du comte de Broglie, par M. W. Konopczynski 495
Une assemblée du Clergé sous Louis XIII, par M. le comte G. de Mun ... 531
La présidence du maréchal de Mac-Mahon, par M. le comte d'Antioche. 547
Un soldat diplomate au seizième siècle, par M. L. de Laigue 592
Comptes rendus 152, 310, 457, 607

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Adam (Léon) 609, 611
Antioche (le comte d') 547
Baguenault de Puchesse (le comte) 157, 478, 481, 628
Barante (le baron de) 459, 474, 475, 602
Barral (le marquis de) 324
Béclard (Léon) 158, 160
Boutry (Maurice) 318, 613
Clément-Simon (F.) 25
Courcel (le baron de) 333
Dudon (Paul) 268
Escoffier (Maurice) 40
Farges (Louis) 357
Favre (Mme C.-B.) 199
Félix-Bouvier (M.) 340
Gallavresi (G.) 310, 314
Konopczynski (W.) 495
Lacombe (Bernard de) 471, 472, 473
Laigue (L. de) 480, 592, 620
Le Glay (André) 312
Leroy (A.) 634
Mun (le comte G. de) 531
Munir-Pacha (S. Ex.) 378
Noël (Octave) 323
Pommier (A.) 629
Pingaud (Léonce) 477
Pitteurs (Mlle M.-A. de) 612, 626
Rain (Pierre) 96, 316, 457
Rodocanachi (Em.) 313
Rott (Édouard) 476
Roux (François-Ch.) 134, 236, 427, 457, 508
Saint-Charles (F. de) 152, 461, 463, 465, 615
Troplong (Édouard) 478, 607, 631
Troubetzkoi (le prince Grégoire) 161
Voïnovich (Louis de) 57

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 10230.

THE UNIVERSITY OF ILLINOIS AT CHICAGO
3 8198 318 932 314